MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-neuvième séance – Samedi 4 décembre 2004, à 8 h

Présidence de M. Gérard Deshusses, président

La séance est ouverte à 8 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Guillaume Barazzone*, *Jean-Pierre Oetiker* et *Mme Bérengère Rosset.*

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller,* maire, *M. Manuel Tornare,* vice-président, *MM. André Hediger*, *Patrice Mugny* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 23 novembre 2004, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour samedi 4 décembre 2004, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 30 et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Pierre Muller, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai deux petites communications à faire. La première: vous avez reçu – ou vous vous êtes servis, j'espère, sur la petite table – une enveloppe avec un DVD, qui est une nouveauté tout à fait révolutionnaire, puisque sur ce DVD vous avez dix ans du *Mémorial* du Conseil municipal, de 1994 à 2004. C'est un cadeau de Noël de la part du Conseil administratif!

La deuxième communication concerne notre journée d'aujourd'hui. Je souhaiterais que les débats se passent évidemment dans la sérénité et, deuxième souhait, également dans la concision. L'essentiel est que, ce soir – je ne sais pas à quelle heure – nous puissions avoir un budget, après ce marathon parlementaire qui est une forme de Course de l'Escalade pour nous tous.

Je tiens à remercier tout le *back-office*, c'est-à-dire les collaborateurs du Secrétariat du Conseil municipal et, bien sûr, l'état-major de direction de mon département qui est là, dans la petite salle, pour vous servir et suivre les débats.

Mesdames et Messieurs, bonne route aujourd'hui et que la fête commence!

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Merci, Monsieur le maire. Je ne sais pas si c'est une fête qui commence, mais en tous les cas le bureau du Conseil municipal se joint à vos souhaits pour que cette journée se déroule sous les meilleurs auspices et que nous partions ce soir, assez tôt, avec un budget sous toit.

Nous saluons la présence, dans le bureau à côté de la salle des pas perdus, des fonctionnaires qui vont faire tous les calculs nécessaires au fur et à mesure de nos discussions. Il s'agit de M. Eric Hermann, directeur du département des finances, de M. Charles Lassauce, directeur adjoint, de M. Philippe Krebs, adjoint de direction, de M. Aimé Mariaux, chef du Service de la comptabilité et du budget, de M^me^ Sylvie Fontaine, cheffe de la section budget, de M. François Pasteur et M^me^ Carmen Moor, collaborateurs de la section budget.

Les conseillers qui auraient encore des amendements à déposer sont priés de le faire rapidement et de les remettre à M^me^ Cabussat, qui les traitera avec les services financiers. Les amendements doivent passer par M^me^ Cabussat, de manière qu'au niveau du bureau nous sachions immédiatement qu'ils existent.

Je tiens à vous rappeler l'horaire de notre journée d'aujourd'hui. Tout d'abord, à 9 h 30, nous aurons une pause qui se déroulera à la buvette – puisque les établissements du quartier sont tous fermés le samedi matin – où cafés et croissants vous seront offerts par le Secrétariat du Conseil municipal. Nous reprendrons nos débats à 10 h, puis nous aurons une pause déjeuner à 12 h. Les partis doivent impérativement réserver, ou devraient déjà l'avoir fait, auprès des établissements dans lesquels ils souhaitent se rendre à midi. Nous reprendrons nos débats à 13 h 30 et nous les interromprons pour une pause d'une demi-heure à 16 h. Ensuite, à 18 h 30, dans la cour de l'Hôtel de Ville, il y aura la prestation des Cadets de Genève et le bris de la marmite. A 19 h 15, toujours dans la cour, se tiendra la réception réservée aux Cadets et aux spectateurs auditeurs de la manifestation. Quant à nous, conseillers municipaux, nous nous rendrons à la salle des pas perdus, où un buffet dînatoire nous attendra de 19 h 15 à 20 h 30, heure à laquelle nous reprendrons nos débats. Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne journée.

3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2005 (PR-356 A/B)[1].

A. Rapporteuse générale: M^me^ Gisèle Thiévent.

Sommaire

1. Remarques générales et remerciements (p. 2)
2. Composition de la commission des finances (p. 2)
3. Répartition générale des rapports (p. 3)
4. Calendrier des travaux de la commission des finances (p. 4)
5. Présentation générale du projet de budget 2005 par M. Pierre Muller, maire (p. 5)
6. Audition des magistrats des différents départements, des président-e-s et des rapporteurs ou des rapporteuses des commissions spécialisées par la commission des finances (p. 10)
7. Modifications du Conseil administratif (p. 30)

[1] Rapport à l'appui, 1155. Commission, 1358.

8. Votes des amendements par la commission des finances (p. 36)
9. Prises de position politique des différents groupes et vote final (p. 63)
10. Vote et texte des arrêtés (p. 65)
11. Tableaux récapitulatifs des amendements de la commission des finances (p. 71)
12. Présentation générale (p. 83)
13. Nouveaux postes (p. 84)
14. Rapports préliminaires sur les objectifs du Conseil administratif et rapports finaux des commissions spécialisées avec leurs annexes respectives:
   – Rapports de la commission des finances sur le département Autorités (p. 85)
   – Rapports de la commission des finances sur le département des finances et de l'administration générale (p. 110)
   – Rapports de la commission de l'informatique et de la communication sur le budget de la Direction des systèmes d'information (p. 133)
   – Rapports de la commission des travaux sur le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie (p. 204)
   – Rapports de la commission des arts et de la culture sur le département des affaires culturelles (p. 262)
   – Rapports de la commission des sports et de la sécurité sur le département des sports et de la sécurité (p. 320)
   – Rapports de la commission sociale et de la jeunesse sur le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement (p. 407)

1. **Remarques générales**

La commission des finances s'est attelée, dès la fin du mois d'août, à la laborieuse mais néanmoins nécessaire tâche de l'étude du projet de budget 2005. L'étude des objectifs effectuée au printemps avait déjà occupé les différentes commissions et donné le ton et la couleur de ce projet de budget 2005 en termes de priorités.

Les travaux de la commission se sont déroulés dans de très bonnes conditions, grâce à la rigueur et au sérieux de ses membres et à l'expérience bienveillante de son président. Les magistrats, ainsi que leurs services, se sont montrés d'une grande disponibilité et les réponses écrites envoyées à la commission ont facilité le travail final sur les amendements.

Que dire de la question des délais trop courts impartis aux différents protagonistes de ce projet de budget? Simplement que nous ne doutons pas que des solutions seront trouvées qui amélioreront encore et surtout faciliteront la tâche des magistrats, du personnel des différents services concernés et des membres des commissions.

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier les magistrats des différents départements pour leur disponibilité, leur patience et leur compétence, de même que les collaborateurs et collaboratrices des différents services, notamment M. Hermann, de la Direction des finances, et M[me] Cabussat.

Mes remerciements vont également à M. Pierre Losio, président de la commission des finances, attentif, dont les conseils et le travail d'accompagnement m'ont été d'une grande aide. Je salue également la disponibilité et la rigueur de M[me] Sylvie Fontaine, de la section du budget, de M. Jean-Daniel Hercod, à qui nous devons l'élaboration des tableaux des amendements de la commission des finances que vous trouvez au point 11 de ce rapport général.

Enfin, il est évident que, sans les notes des nombreuses séances prises avec courage par M[me] Gisèle Spescha, M. Patrick Nicollier et M[me] Laurence Schmidlin à tour de rôle, ce rapport n'aurait jamais vu le jour.

2. **Composition de la commission des finances**

Président	M. Pierre Losio
Alliance de gauche/SolidaritéS et Indépendants	M. Bruno Martinelli M. Christian Zaugg M[me] Gisèle Thiévent
Parti du travail	M[me] Hélène Ecuyer
Les Verts	M. Pierre Losio M. Alpha Dramé
Parti socialiste	M[me] Virginie Keller Lopez M[me] Sandrine Salerno M. David Metzger
Parti démocrate-chrétien	M. Lionel Ricou
Parti radical	M. Pierre Maudet
Parti libéral	M. André Kaplun M. Jean-Marie Hainaut M. Alexis Barbey
Union démocratique du centre	M[me] Nelly Hartlieb M. Eric Ischi

3. **Répartition générale des rapports**

CFI: Autorités	Président M. Pierre Losio

M. Pierre Muller, maire	Rapporteuse	M[me] Gisèle Thiévent
CFI: Département des finances et de l'administration générale M. Pierre Muller, maire	Président Rapporteur	M. Pierre Losio M. Lionel Ricou
CICO: Direction des systèmes d'information M. Pierre Muller, maire	Président Rapporteuse	M. Christian Zaugg M[me] Hélène Ecuyer
CT: Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie M. Christian Ferrazino	Président Rapporteur	M. Alain Marquet M. Roberto Broggini
CARTS: Département des affaires culturelles M. Patrice Mugny	Président ad interim Rapporteuse	M. Damien Sidler M[me] Catherine Gaillard
CSJ: Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement M. Manuel Tornare	Présidente Rapporteuse	M[me] Liliane Johner M[me] Nicole Bobillier
CSS: Département des sports et de la sécurité M. André Hediger	Président Rapporteur	M. Pierre Maudet M. Jean-Charles Rielle

4. **Calendrier des travaux de la commission des finances**

Séance du mercredi 30 août M. Pierre Muller, maire, et ses collaborateurs	Présentation du projet de budget 2005
Séance du mercredi 15 septembre M. Pierre Muller, maire, et ses collaborateurs	Audition des départements Autorités et des finances et de l'administration générale
Séance du mardi 28 septembre M. Patrice Mugny et ses collaborateurs et collaboratrices, en présence de M. Damien Sidler, président, et de M[me] Catherine Gaillard-Iungmann, rapporteuse de la commission des arts et de la culture	Audition du département des affaires culturelles
Séance du mercredi 29 septembre M. André Hediger et ses collaborateurs et collaboratrice, en présence de M. Pierre Maudet, président, et de M. Jean-Charles Rielle, rapporteur de la commission des sports et de la sécurité	Audition du département des sports et de la sécurité

Séance du mardi 19 octobre M. Christian Ferrazino et ses collaborateurs et collaboratrices, en présence de M. Alain Marquet, président, et de M. Roberto Broggini, rapporteur de la commission des travaux	Audition du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie
Séance du mercredi 20 octobre M. Manuel Tornare et ses collaborateurs et collaboratrices, ainsi que la présidente, M[me] Liliane Johner, et M[me] Nicole Bobillier, rapporteuse de la commission sociale et de la jeunesse	Audition du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement
M. Pierre Muller, maire, et ses collaborateurs et collaboratrices ainsi que M. Christian Zaugg, président, et M[me] Hélène Ecuyer, rapporteuse de la commission de l'informatique et de la communication	Audition de la commission de l'information et de la communication
Séance du mardi 26 octobre M. Pierre Muller, maire, M. Manuel Tornare, conseiller administratif, M. Jean Erhardt, secrétaire général, et M. Eric Hermann, directeur de la Direction des finances	Présentation des modifications du Conseil administratif Discussion et vote des amendements pour les départements Autorités et des finances et de l'administration générale par la commission des finances
Séance du mercredi 27 octobre	Vote des amendements des commissions spécialisées et de la commission des finances Vote du budget dans son ensemblee

5. **Présentation générale du projet de budget 2005**

Présentation à la commission des finances du projet de budget 2005 par M. Pierre Muller, maire, conseiller administratif chargé du département des finances et de l'administration générale, accompagné de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, de M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département des affaires culturelles, M. André Hediger, conseiller administratif

chargé du département des sports et de la sécurité, de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.

Les magistrats sont accompagnés de leurs collaborateurs: M. Eric Hermann, directeur du département des finances, M. Philippe Krebs, adjoint de direction du département des finances, M. Jean Erhardt, secrétaire général, et M. Charles Lassauce, directeur adjoint du département des finances.

Le président de la commission des finances souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie le Conseil administratif, ainsi que les collaborateurs du département des finances, pour cette présentation en primeur. Il passe la parole à M. Pierre Muller, maire, pour la présentation du projet de budget 2005.

Récapitulatif: projet de budget 2005 avec chiffres arrondis

	Millions de francs
Les charges nettes	948,4
Les revenus nets	948,6
Le montant des investissements	110,0
La dette	1723,0
Les amortissements	69,0

Après les remerciements d'usage, M. Pierre Muller rappelle tout d'abord les trois priorités du Conseil administratif:

– les bibliothèques;
– la petite enfance;
– «Genève, ville propre».

Il présente ensuite le sommaire et les charges budgétées.

L'augmentation des charges dans le chapitre 31 «Biens, services et marchandises» a été maîtrisée et on observe une économie de 9,7 millions de francs par rapport au budget 2004.

Si la dette continue à augmenter, il est à noter que le montant des intérêts négatifs de la dette diminue.

En ce qui concerne les charges budgétées, les charges du personnel sont en augmentation ainsi que celles des subventions, alors que les charges du chapitre 31 sont en diminution, ce qui engendre des charges de fonctionnement en baisse par rapport au budget 2004. Le niveau des amortissements s'inscrit en hausse.

Les charges nettes atteignent 948,4 millions de francs.

Les revenus

En 2004, la croissance (revenus et de l'inflation) était de 1,5%; elle sera, selon les prévisions, de 2,2% en 2005, à cause de la correction importante du revenu des personnes physiques comptabilisée en 2003.

Les revenus des impôts attendus pour 2005 sont en baisse de 13,5 millions de francs par rapport à 2004. Ces prévisions feront vraisemblablement l'objet de corrections avant le vote du budget.

Tous les impôts confondus (personnes physiques et morales, taxes sur les chiens et amendes) représentent encore 75% des revenus. Le reste se compose des revenus des biens et des revenus divers.

On a constaté que les estimations des impôts de 2001 à 2003 étaient fausses: les corrections ont été apportées pour 2004 et pour le budget 2005. On observe une diminution de l'impôt relatif aux personnes physiques.

Le total des impôts budgétés pour 2005 s'élève à 709,9 millions de francs. Les revenus des biens se stabilisent à 144,5 millions de francs et les revenus divers devraient représenter 60,1 millions. Le total des revenus nets est de 948,6 millions de francs.

M. Muller poursuit avec l'évolution du centime additionnel.

La valeur du centime additionnel dans le projet de budget représentera 13,1 millions de francs. En 2001 et 2002, la valeur du centime additionnel était élevée, cela étant dû à de gros amortissements. Les valeurs pour 2003, 2004 et 2005 représentent des montants qui correspondent à la loi.

Les amortissements budgétés pour 2005 devraient se monter à 69 millions de francs.

Les importants investissements réalisés en 2003 et 2004 vont se répercuter sur le niveau des amortissements qui augmentera de 8,2 millions de francs par rapport au budget 2004.

Les investissements

La norme des investissements est fixée à 110 millions de francs, et cela pour les douze années à venir, à moins que de graves problèmes ne surgissent entre-temps. (Pour rappel, le montant était de 155 millions de francs en 2003 et de 100 millions en 2004.)

Taux d'autofinancement

M. Muller rappelle que le taux d'autofinancement de 2001, qui atteignait 279%, a donné le vertige au Conseil administratif. En 2003, le taux était de 63% et il est prévu qu'il sera de 62% en 2005. La norme admise est de 60% à 70%; la Ville de Genève est donc encore dans la moyenne. M. le maire précise que, tant qu'il n'y aura pas un taux d'autofinancement de 100%, il y aura naturellement augmentation de la dette.

La dette

En 2003, le déficit était de 33 millions de francs. En 2005, il est prévu un léger boni de 200 000 francs. Mais on constate une absence de couverture de financement total, ce qui provoque une augmentation de l'endettement d'un peu plus de 41 millions pour le projet de budget 2005.

M. Muller continue avec la présentation de la dette consolidée. Il annonce que les résultats de 2003 ont été remarquables, mais que depuis il y a eu une baisse des revenus fiscaux. En conséquence, l'endettement augmentera en deux ans de 138 millions de francs et la dette sera de 1723 millions de francs en 2005. Les résultats prévus pour le ratio dettes/revenus l'inquiètent. Il souhaiterait que le chiffre de 186% prévu pour le projet de budget 2005 diminue, car cela influe sur les coefficients d'endettement et sur le rating des instituts. Le Conseil administratif ainsi que MM. Hermann et Krebs ont dû manœuvré avec l'agence de notation Standard et Poor's afin que cette dernière ne diminue pas le rating de la Ville de Genève. Ce travail a permis de conserver la notation, ce qui n'est pas le cas pour la Ville de Lausanne ou le Canton de Genève.

29,5 nouveaux postes sont prévus dans les trois domaines privilégiés par le Conseil administratif.

Les subventions augmentent de 5,1 millions: la petite enfance fait partie du chapitre 36; l'ouverture de crèches et l'augmentation du nombre de places ont une incidence sur le budget et c'est en partie la raison de la hausse des subventions.

En résumé, les revenus nets diminuent un peu; les charges ont légèrement augmenté. Le résultat est un boni de 200 000 francs. M. Muller ajoute que la Ville est tenue de présenter un budget équilibré. Il clôt sa présentation en rappelant que la dette est de 1763 millions de francs et qu'elle était à son plus bas niveau à la fin de l'année 2003 avec un montant de 1625 millions de francs.

Le président ouvre le tour des questions et annonce que les groupes peuvent aussi faire une première déclaration.

Taxe professionnelle

Un commissaire souligne la mauvaise surprise causée par le correctif à la hausse de la taxe professionnelle et désire savoir comment est calculé le revenu de la taxe.

M. Muller répond qu'il a tenu compte des entrées des dernières années. Dans le cadre d'une certaine prudence qui est celle du Conseil administratif et du département des finances, le résultat négatif de l'affaire de la taxe professionnelle de la Banque cantonale de Genève a été provisionné. Il n'y aura donc pas d'incidence sur les comptes 2004 ni sur le projet de budget 2005.

Une commissaire remercie M. Muller pour sa réponse concernant la taxe professionnelle de la Banque cantonale de Genève (BCGe) et elle se dit satisfaite du provisionnement. Elle désire, sur le tableau page 15, comprendre la structure des revenus et notamment savoir pourquoi le chapitre 42 «Revenus des biens» diminue légèrement.

M. Hermann précise que c'est à cause des revenus des biens du patrimoine financier. On constate une diminution de 200 000 francs mais, par ailleurs, une augmentation de 1 million, ce qui explique la différence de 2 millions. Par rapport aux comptes, les actions aux porteurs de la BCGe ont pu être réévaluées à la hausse d'environ 4 millions.

Nouveaux postes

Un commissaire se rappelle que l'objectif de ce printemps était un total de 41,5 postes. Aujourd'hui, on constate que ce nombre est de 29,5 nouveaux postes. Il désire avoir des explications sur les différents renoncements opérés. De plus, il aimerait savoir en quoi consistent les nouveaux postes demandés.

M. Muller explique que le Conseil administratif a fait certains arbitrages et a pu diminuer à la fois les chapitres 30 et 31, mais cela sous réserve de l'acceptation de la commission du personnel. Il a été décidé de réduire certaines prestations, notamment les dédommagements pour l'assurance maladie. M. Tornare ajoute que, dans le statut de la commission du personnel, il doit y avoir une augmentation régulière de cette prestation, mais ce statut est gelé. En 2005, le montant aurait dû être de 240 francs mais, après discussion au sein du Conseil administratif, il a été décidé d'octroyer 100 francs, car le Conseil administratif part du principe que les familles à revenus modestes sont aussi aidées par d'autres sources, notamment par l'Etat. Il ajoute que cela a aussi une incidence sur les retraites et qu'il paraissait donc plus confortable de ne pas jouer sur les retraites, car cela fragilise le lendemain.

M. Mugny ajoute qu'il y a une erreur dans la présentation concernant les 10 nouveaux postes à la Voirie. Il y a en fait deux postes subventionnés par leur propre poste. Ils apparaissent comme des postes supplémentaires, mais ils sont donc autofinancés. Il y a certains postes qui étaient des postes d'auxiliaires mais qui sont devenus fonctionnaires. Ils disparaissent quelque part. On ne peut donc pas vraiment parler de nouveaux postes. M. Mugny ajoute qu'il a renoncé à un poste à la billetterie du Grand Théâtre et à un autre poste aux Conservatoire et Jardin botaniques.

M. Muller précise qu'il n'y a pas d'augmentation réelle dans son département. La demande de poste d'archiviste a été annulée.

Le président demande s'il est possible d'obtenir une note synthétisant les nouveaux postes et les postes auxquels il a fallu renoncer. M. Muller répond favorablement à cette demande.

Un commissaire aimerait avoir une précision sur les axes prioritaires et la différence pour la petite enfance entre les montants de 5,2 millions et de 5,1 millions.

M. Krebs répond que l'augmentation totale est de 5,1 millions de francs, mais qu'il y a eu d'autres subventions pour un montant de 100 000 francs.

Le président remercie M. le maire et les conseillers administratifs ainsi que les services du département de M. Muller et il clôt la séance.

6. **Audition des magistrats, des président-e-s et des rapporteurs ou rapporteuses des commissions spécialisées**

Remarque liminaire

Il convient de préciser que certaines personnes responsables des rapports des commissions spécialisées ont eu à cœur de rapporter les débats de la commission des finances et qu'elles ont ajouté ces comptes rendus à leur rapport. Je remercie la rapporteuse de la commission sociale et de la jeunesse, ainsi que celle de la commission de l'informatique et de la communication pour le travail supplémentaire qu'elles ont effectué.

Département des affaires culturelles

Les commissaires de la commission des finances n'ayant pas pu pour la plupart et cela par faute de temps prendre connaissance du rapport de la commission des arts et de la culture, ils ont été amenés à poser les mêmes questions que celles

des commissaires de cette commission spécialisée. Je ne mentionnerai dans ce rapport que les questions et réponses qui m'ont paru apporter un éclairage nouveau sur une problématique particulière.

Audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département des affaires culturelles, et de ses collaborateurs et collaboratrices, en présence de M. Damien Sidler, président ad interim de la commission des arts et de la culture, et de M^me^ Catherine Gaillard-Iungmann, rapporteuse pour le département

Le président souhaite la bienvenue à M. Mugny et à ses collaborateurs et collaboratrices que le magistrat présente: M. Drahusak, directeur du département, M^me^ Koelliker, directrice adjointe, M^me^ Chaix, cheffe du Service de la promotion culturelle, M. Skrebers, conseiller culturel à l'art musical, M. Rohrbasser, conseiller culturel aux arts de la scène, M. Mottet, conseiller culturel dans le domaine du livre, M. Loizeau, sous-directeur des Conservatoire et Jardin botaniques, M. Menz, directeur des Musées d'art et d'histoire, M^me^ Fischer-Huelin, administratrice des Musées d'art et d'histoire, M. van Blyenburgh, directeur du Musée d'ethnographie, M. Walther, administrateur du Musée d'ethnographie, M. Heimendinger, administrateur du Muséum d'histoire naturelle, M^me^ Ruepp, directrice des bibliothèques et discothèques municipales, M. Jacquesson, directeur de la Bibliothèque publique et universitaire, et M. Dose, comptable à la Division art et culture.

Questions des commissaires des finances

Les commissaires s'interrogent sur diverses problématiques, telles que les conventions culturelles, la Conférence culturelle, l'Agenda 21, le graphisme du département des affaires culturelles, la Fête de la musique, les nouveaux postes à la Bibliothèque publique et universitaire, questions auxquelles le magistrat et ses services ont déjà répondu lors de l'audition en commission spécialisée.

Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2005

Musée de l'horlogerie

Un commissaire demande quand est prévue la réouverture du Musée de l'horlogerie.

M^me^ Koelliker dit que, sauf erreur, la commission des travaux a examiné la demande de crédit d'étude. Le plénum en sera bientôt saisi. Après le vote, il faudra compter au minimum deux ans pour la première pierre, ce qui veut dire 2006 ou 2007, dans le meilleur des cas.

Le commissaire demande ce qu'il en est des instruments anciens de musique.

M. Menz fait savoir qu'une partie de ces instruments est exposée sur la galerie. On travaille sur un projet visant à présenter ces instruments au Musée d'art et d'histoire.

Si on déplace le tout, cela représente un investissement d'environ 120 000 francs. Des travaux sont à faire, car le bâtiment est dans un état lamentable. M. Mugny ajoute qu'on peut se poser des questions sur les collections permanentes et pense que ce serait mieux de les changer. Il pense notamment à la salle 1602, celle des armures. Il relève que M. Menz a dit qu'on se mettrait alors tous les Genevois à dos. Cependant, on pourrait envisager d'y mettre les instruments de musique. A terme, on devrait changer certaines salles, pour varier les expositions des collections et moderniser le musée.

Sécurité dans les musées

Le président a lu dans le rapport de la commission des sports et de la sécurité qu'il est envisagé de faire appel à des agents municipaux aux heures d'ouverture et de fermeture des musées. Qu'en est-il?

M. Mugny fait savoir que d'importantes mesures de sécurité sont maintenant imposées. Plus personne n'a de clé pour les musées. Pour sa part, il a proposé qu'au lieu de faire appel à des privés, ce qui revient fort cher, on pourrait prendre 12 agents municipaux armés, car ils doivent être armés. Il demande à la commission des finances de soutenir cette proposition et ajoute que cela ferait partie du budget ordinaire de la Ville de Genève.

Musée d'ethnographie

Une commissaire fait référence au rapport de la commission des arts et de la culture et se demande ce que sous-entend l'expression «moins de tranquillité». M^me^ Gaillard-Iungmann précise que la commission a été éblouie par les innovations et le côté agitateur du Musée d'ethnographie de Neuchâtel, dirigé par M. J. Hainard. Tout en sachant qu'à Genève on dispose de moins de moyens, on veut, en fait, plus d'animation.

Sur ce même musée, une commissaire demande des précisions sur le passage suivant du rapport de la commission des arts et de la culture: «Les partenaires sont enfin arrivés à un accord unanime.»

M. Mugny explique que le groupe de travail, après discussions et après un voyage à Barcelone, a vu que le seul moyen de rallier tous les avis est de revenir à Carl-Vogt. Il n'est pas question de démolir le bâtiment, mais d'intégrer le vieux

dans le nouveau. C'est là une condition posée. Un projet sera présenté en novembre au Conseil municipal et au Grand Conseil. On ne va plus tergiverser, puisque c'est cela l'option. Il y aura la possibilité de faire des propositions à l'intérieur de ce projet, mais c'est tout. Si ce n'est pas accepté, le projet sera abandonné. A noter que le projet a redémarré il y a quelques mois; on a donc été très rapide.

La commissaire tient à dire qu'elle n'est pas d'accord avec M. Mugny.

Projet de budget

M. Drahusak, en guise d'introduction, rappelle que le Conseil municipal a reçu il y a quelque temps un document sur les objectifs du Conseil administratif. En fait, le Conseil administratif a choisi trois priorités. Celle qui concernait le département des affaires culturelles était le livre. On est ensuite parti du budget de référence, qui est le budget 2004, et on a dû faire des économies pour un total d'un million de francs sur l'ensemble du département.

Page 77 – 3106610 – 301 – Traitements du personnel

Un commissaire demande la raison de l'écart de 32 000 francs et si cela correspond à un demi-poste.

M. Drahusak affirme que, hormis les postes nouveaux, toutes les augmentations sont liées à des mécanismes salariaux.

Page 79

Une commissaire a une question transversale: pour les postes «Entretien des immeubles», il semble qu'il y ait une volonté du département des affaires culturelles de faire des économies. Quelle a été la politique pour les bâtiments du département?

M. Mugny pense qu'on a été trop optimiste; M[me] Koelliker ajoute que le Service des bâtiments a affirmé qu'il diminuait le budget de 25%. On n'est donc pas prêt de rattraper le retard d'entretien chronique.

Page 85 – 3202070 – Musée de l'horlogerie

Un commissaire demande comment on peut justifier qu'un musée fermé coûte plus d'un million par an. M. Mugny répond que le personnel n'a pas été renvoyé. Il y a un grand travail de recensement. La garde armée coûte cher également: plusieurs centaines de milliers de francs par année. De plus, une exposition

est prévue au Musée d'art et d'histoire l'année prochaine. Un programme muséographique et muséologique se développe aussi autour de ce musée. Il s'agit en outre de reconstituer les collections avec l'argent touché des assurances et de planifier la réouverture du musée.

Le commissaire s'étonne des 91 560 francs prévus dans le groupe de comptes 310, pour des imprimés.

Le magistrat explique que des publications sont en vue. Un travail de diffusion sur les 177 pièces volées est aussi effectué, afin de retrouver le patrimoine le moment venu.

Page 90 – 3301500 – 391 – Répartition des biens entre les bibliothèques municipales

Le département des affaires culturelles ne peut pas s'occuper du Cedeps: il était décidé de mettre les livres pointus à la Bibliothèque de médecine. M. Hediger a cédé un mi-temps pour le transfert du sport vers le Cedeps, ce qui ne coûte pas plus cher qu'avant.

Page 90 – BPU – Répartition des 3 demandes de postes

Deux postes iront à la BPU et un à la bibliothèque musicale qui est saturée de demandes et dont les collections ont augmenté: le projet pour cette dernière est une zone de libre accès (actuellement, il faut passer par un catalogue).

M. Drahusak distribue deux documents: la ventilation sur toutes les lignes et une explication des écarts.

Page 139 – Diminution de la subvention à l'AMEG – Musique contemporaine

Une commissaire, concernant la subvention allouée à l'AMEG (Association pour la musique électroacoustique à Genève), qui diminue de 40 000 francs, a été très étonnée par la réponse du magistrat à la commission des arts et de la culture. Pourquoi une telle décision, sachant que c'est l'unique association qui œuvre à Genève dans ce domaine? Elle ne comprend pas la politique, ni la réponse.

M. Mugny a expliqué à la commission des arts et de la culture qu'en janvier, dans des domaines non transparents, on regardera toutes les subventions. Dans le cas particulier, cela n'avait pas de sens de maintenir une subvention garantie sans service en échange. On a dit que l'on payerait à la prestation et l'association ne s'est pas opposée à ce moment-là. L'AMEG offre des prestations: c'est, à son avis, bizarre de payer à l'année une association qui donne des prestations. Il faut plutôt donner à une association qui crée.

Soutien au cinéma – Explications complémentaires au rapport spécialisé

M. Mugny explique que des transferts ont été effectués sur le Fonds Regio. Il est important que les films produits soient montrés. Cinéma Tout Ecran, en programmant les films genevois, leur permet de s'insérer dans une manifestation internationale qui réunit le cinéma et la télévision et est un important diffuseur de films. C'est la vocation de Genève ville internationale. Black Movie permet aux Genevois de voir les productions du Sud. Concernant le Festival international du film sur les droits de humains, il est bien que Genève puisse se doter d'un festival qui est quelque peu provocateur. Ce festival comprend également des débats sur les violations graves des droits de l'homme. Que Genève soutienne de tels événements est pertinent et il faut donc que ces festivals soient dotés d'un budget qui leur permette de vivre.

M. Rohrbasser ajoute que ces trois manifestations ont été choisies parce qu'elles ont leur cœur au Grütli. Au 1er étage, il y a le Centre d'animation cinématographique, Fonction cinéma et Black Movie, ce qui permet aux personnes qui s'y trouvent de se croiser et de développer des projets communs.

Un commissaire, se référant au document distribué par le département des affaires culturelles qui donne le détail des lignes globales, en page 3, en rapport avec le Centre d'animation cinématographique (CAC), demande des explications sur le commentaire indiquant «transfert pour paiement des fluides».

M. Rohrbasser dit qu'un transfert a été opéré entre la rubrique des charges du département (frais d'énergie) et la rubrique subventions au CAC et au Théâtre du Grütli. Le montant correspondant aux frais d'énergie a été transféré de façon que ces bénéficiaires de locaux paient leurs fluides dès 2005. Il s'agit de 9500 francs pour le CAC et de 21 500 francs pour le Théâtre du Grütli.

Mme Koelliker complète en indiquant que la même opération sera réalisée en 2006 avec l'Usine, de façon que tous les bénéficiaires de locaux du département des affaires culturelles paient directement leurs frais d'énergie, dans le but de les inciter à faire des économies.

Page 138 – FASe – La rue est à vous, 2 postes, 240 000 francs

Une commissaire demande s'il ne serait pas plus logique d'avoir un seul poste pour toutes les fêtes telles que Voisins-Voisines, «La rue est à vous», etc.

Le magistrat répond que les métiers ne sont pas les mêmes selon les manifestations, mais qu'on pourrait envisager une meilleure coordination. Il espère que ces deux postes seront provisoires.

Page 141 – Centres d'art – Augmentation de la subvention au CARAR

Le département des affaires culturelles a trois priorités:
– l'art contemporain;
– le cinéma;
– le théâtre.

Cette année, l'acquisition dans les musées est stoppée. Le Carar (Cartel des sociétés d'artistes et d'artisans d'art) est composé d'artistes locaux: une exposition aura lieu au Musée Rath en février, pour un montant de 75 000 francs. Cet événement illustre l'accent mis cette année sur l'art contemporain.

Une commissaire fait remarquer que le Carar bénéficie d'une subvention indirecte de mise à disposition des locaux. Qu'en est-il des autres galeries?

Andata Ritorno jouit également d'une mise à disposition de locaux: sa subvention a été diminuée de la valeur des locaux. Pour Attitudes, ce sont des locaux privés.

Modifications budgétaires au département des affaires culturelles

Il y a deux modifications.

Premièrement, la Poste s'étant retirée partiellement du Salon du livre et ayant retiré les 200 000 francs qu'elle apportait, le département a proposé, après examen, de mettre 200 000 francs de plus pour le Salon du livre.

Salon du livre: + 200 000 francs.

Deuxièmement, suite à la suppression par le Département de l'instruction publique du poste pour la pédagogie dans les musées, on a pris dans les écoles de musique (subventions) le montant du poste pour le réintroduire. C'est en effet fondamental de conserver ce poste au Muséum. Les écoles de musique n'y perdront rien, cela ne devrait donc pas poser de problème.

Le président relève que la commission est ainsi arrivée au bout des questions concernant le département des affaires culturelles. Il remercie le magistrat et ses collaborateurs et collaboratrices d'être venus devant la commission.

Département des sports et de la sécurité

Remarque liminaire

Le compte rendu des discussions de la commission des finances pourra sembler trop complet ou redondant: après lecture attentive du rapport, il m'a paru que

les questions et réponses de la commission des finances complétaient sans les répéter celles de la commission spécialisée, c'est pourquoi elles apparaissent ici de manière peut-être trop exhaustive.

Audition de M. André Hediger, conseiller administratif chargé du département des sports et de la sécurité, et de ses collaborateurs et collaboratrice, en présence de M. Pierre Maudet, président de la commission des sports et de la sécurité, et de M. Jean-Charles Rielle, rapporteur pour le département

Assistent donc à cette séance M[me] Janine Currat, directrice du département, MM. Raymond Wicky, Dominique Clavien, Yves Clerc, Yves Nopper et André Schmidlin.

MM. Krebs, Lassauce et Mariaux représentent le département des finances.

Le président souhaite la bienvenue à M. Hediger ainsi qu'à ses collaborateurs. Il remercie le département des finances d'être aussi présent. Cela permettra de compléter des informations sur des imputations éventuelles.

Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2005

Un commissaire a une remarque générale. Il s'étonne de voir que, dans les objectifs détaillés, il y a des objectifs récurrents et de nouveaux objectifs. Il pense que l'on devrait mettre en évidence ces nouveaux objectifs annuels. Il souhaiterait que l'on fasse une distinction.

M. Hediger explique que le département met des objectifs d'une année à l'autre. Tous les objectifs ne sont pas forcément atteints chaque année. Ils sont donc reportés. Il répond qu'il partage l'avis du commissaire, mais pas totalement.

Le commissaire explique que le but serait de mettre l'accent sur les objectifs ponctuels. Le but n'est donc pas de faire disparaître les objectifs récurrents et stables, mais de les distinguer des nouveaux.

Page 124 – Objectif 1200.04 – Développer la communication et les rapports humains

Le commissaire aimerait savoir si ce développement de la communication serait une solution pour pallier les problèmes au sein du département.

M. Hediger répond par la négative. Il pense que les services sont très coupés les uns des autres. Ce n'est que dans des cours de formation que les fonctionnaires des différents services peuvent se retrouver.

Le président de la commission des finances explique que, en ce qui concerne les fameux «services compétents», ceux-ci ont toujours eu assez mauvaise presse, car ils ne donnent pas assez d'informations. Il aimerait en savoir plus sur le sujet.

M. Hediger répond qu'il en a été question lors de la préparation du budget. Ces lignes dépendent des services compétents. Les services font des demandes et l'on ne sait pas ce qui est retenu. Il pense que ce serait mieux de savoir ce qui a été gardé avant que les chiffres soient apposés. Il y a donc encore une faiblesse à ce niveau-là.

M. Lassauce prend note de cette remarque.

M. Mariaux explique que le département a l'intention de mettre un rapport à l'appui des chiffres. Cela sera fait pour le budget final.

Page 126 – Objectif 2100 – Etoffer le programme des activités proposées en hiver

Un commissaire aimerait savoir si le département a déjà des propositions concrètes à faire pour la mission.

M. Hediger explique que le département des sports et de la sécurité désire développer les écoles de sport. M. Nopper pourrait d'ailleurs répondre à cette question. Il y a des mercredis de sport, des samedis et des semaines de sport, surtout l'été, où le département en propose 27. A la fin de ces semaines, on propose aux participants d'intégrer un club. Un encadrement adéquat est nécessaire pour développer ce projet.

Page 127 – Interventions du SIS

Un commissaire a été impressionné par les chiffres des interventions du Service d'incendie et de secours (SIS) qui représentent une moyenne de 27 interventions par jour. Il aimerait avoir des informations détaillées sur le sujet.

M. Wicky répond que cela représente toute la palette des interventions: 35% de celles-ci sont des sauvetages et du sanitaire et le reste représente les feux (8%). En plus de cela, on peut relever les interventions chimiques, les accidents, les ascenseurs qui tombent en panne, les interventions antipollution, la prévention de chutes de matériaux, les coups de vent provoquant des dégâts, les inondations, la récupération de certains animaux (de plus en plus d'animaux dangereux et exotiques).

Il montre à la commission des finances des statistiques. A la fin du mois de septembre, on a dénombré 8587 interventions (dont 2000 transports ambulanciers). Le commandant Wicky explique que le SIS va dépasser les 10 000 inter-

ventions cette année. Sans aller dans le détail, il ajoute qu'il y a eu 1015 alarmes automatiques (détection des incendies). Il s'agit de contrats de droit privé pour les interventions dans ce genre de cas, et les entreprises paient des redevances ainsi qu'une taxe si l'alarme a été déclenchée pour rien.

Le nombre des incendies oscille entre 1100 et 1200 par année. Il y a aussi des interventions pour le transport de matières dangereuses, pour la lutte contre les hydrocarbures ou encore lorsque des gens se plaignent d'odeurs inconnues (à noter que cela est aussi arriver dans des bâtiments municipaux), lors de chutes de matériaux. Le SIS effectue aussi des transports ambulanciers (en projection, 3500 à 4000 pour cette année 2004); cela représente une proportion de 25 000 transports ambulanciers par année pour le canton.

Le président de la commission des finances demande quelle est la proportion des interventions qui ont lieu sur le territoire extracommunal.

M. Wicky répond qu'il s'agit d'une proportion de 60% sur le territoire de la Ville de Genève contre 40% sur le territoire extracommunal. Ces chiffres représentent le pourcentage pour 2003.

Un commissaire aimerait connaître le périmètre du territoire d'intervention.

M. Wicky répond que le SIS est un service municipal avec une vocation cantonale. L'Association des communes genevoises (ACG) reverse la somme de 9,8 millions au SIS en termes de participation, ce qui assure les interventions du SIS sur l'ensemble du territoire genevois.

Page 127

Un commissaire a une question d'ordre politique. Si l'on se reporte aux pages 6 et 7 du rapport, il est noté que l'on a atteint l'«extrême limite inférieure» en termes de personnel de sauvetage. Chaque nuit, 18 personnes sont disponibles en caserne. On sait que, pour une intervention normale, on a besoin de 10 personnes. Dans les objectifs du Conseil administratif, on est surpris de ne pas voir une «Genève sûre». Il pense qu'il faut aller de l'avant dans ce domaine, à moins que le souhait ne soit de laisser la situation comme elle l'est actuellement. Il note que c'est seulement en 2007 qu'est prévue une nouvelle caserne.

M. Hediger répond qu'il avait prévu, dans les objectifs, un certain nombre de postes pour le SIS. Néanmoins, avec les compressions budgétaires, le Conseil administratif a décidé de les supprimer. Mais il ajoute qu'il a ardemment défendu le dossier. Dans le premier plan financier d'investissement 2004-2015, il est prévu la création d'une nouvelle caserne sur le terrain du Bois-des-Frères (il s'agit en fait de la caserne des Asters à délocaliser). Il faut d'abord terminer

l'étude de ce projet. Lors de son assemblée générale, l'ACG a assuré qu'elle ne désirait pas augmenter les effectifs du SIS. C'est en lien avec le fameux débat des compagnies de pompiers volontaires. Il ajoute qu'il y a une réorganisation en cours qui donnerait un certain nombre de missions nouvelles au SIS, mais qui ne changerait rien sur le fond.

Une commissaire demande s'il y a des femmes dans les effectifs ou dans les cours de formation actuellement.

M. Hediger répond qu'il y a eu des femmes qui se sont inscrites. Sur les 14 inscrites, un certain nombre ont retiré leur candidature et d'autres n'ont pas réussi les tests. Dans les effectifs, on note cinq pompières sauveteuses. Il y en a cinq actuellement, plus deux en école de formation pour devenir opératrices. Il ajoute que les locaux sont équipés pour accueillir les femmes.

Association des communes genevoises

Un commissaire revient sur la somme de 9,8 millions payée par l'ACG. En faisant un rapide calcul, il s'aperçoit que, en tenant compte des 43% des interventions extracommunales, l'ACG devrait reverser 15 millions si elle tenait compte du pourcentage précis des interventions hors du territoire de Genève. Il aimerait savoir comment cette quote-part est calculée.

M. Hediger répond que, au tout début, l'ACG participait aux frais pour un montant de 750 000 francs, et qu'elle participe aujourd'hui à hauteur de 9,8 millions. Il ajoute qu'il faut retirer du budget les ambulances (puisque les communes n'ont pas voulu «être dans le coup»). Il faut aussi retirer les compagnies de sapeurs-pompiers volontaires et les charges propres à la Ville. Sur cette somme, il y a une discussion avec l'ACG, et l'on obtient une somme de 9,8 millions, ce qui correspond plus ou moins à une quote-part de 40%. Les communes participent aux amortissements des véhicules pris dans les crédits d'investissement.

Le président redonnera la parole à M. Wicky en fin de séance. M. Wicky apportera des compléments d'informations sur le calcul de la redevance de l'ACG. Il récapitule les charges: 35,5 millions, dont 0,5 million exclusif à la Ville de Genève. La quote-part de l'ACG est de 9,8 millions, ce qui représente un pourcentage de 32,8% (effort des communes par rapport à la Ville de Genève). Au début, la Ville ne touchait rien. M. Wicky poursuit en montrant le détail du budget et de la répartition ACG-Ville de Genève. La réponse est disponible mais non annexée au présent rapport.

Le commissaire demande si les interventions sont facturées à prix coûtant.

M. Wicky répond par l'affirmative. Dans le système de détection d'incendie, il y a un contrat avec les entreprises. Celles-ci participent aux frais lorsque le SIS

n'a pas besoin de se déplacer ou lorsqu'il se déplace pour rien. Au niveau des interventions de pollution, les frais sont remboursés par les pollueurs, selon le principe du «pollueur-payeur», quand on peut déterminer les fautifs bien évidemment.

Pour les interventions techniques, s'agissant notamment du dépannage des ascenseurs, la prestation est facturée à la régie concernée. Les facturations ne paient pas la totalité. C'est uniquement dans les cas de «pollueur-payeur» que tous les frais sont pris en charge, sinon il ne s'agit que d'une participation.

M. Hediger ajoute que l'ACG a participé au nouveau système d'alarme du SIS. De plus, les assurances ristournent de l'argent au Canton, qui redistribue l'argent aux communes. Enfin, la somme de 1,5 million a été reçue comme ristourne des assurances directement au SIS. Il ajoute que le Canton a offert un bateau au SIS.

Page 127 – La formation du personnel ambulancier

M. Wicky explique qu'il s'agit du personnel ambulancier. Des changements sont intervenus au niveau de la formation et il a été décidé que seule la formation de la Croix-Rouge serait prise en compte. Il s'agit maintenant d'une formation de trois ans à temps plein. Il n'y a donc plus la possibilité de faire des formations en cours d'emploi. Si l'on devait continuer avec cette formation prolongée, cela ferait perdre trois ans aux sapeurs-pompiers, en prenant compte d'un investissement financier important qui s'élèverait à 350 000 francs. Suite à une discussion avec M. Hediger, l'option a été prise de ne plus envoyer des gens suivre cette formation, mais d'engager des personnes déjà formées, d'où le constat de l'augmentation du nombre de postes.

Pages 130 et 131 – Objectifs 1100 et 2100 – Protection civile

Où en est-on avec les miliciens pour le nouveau système de la protection civile?

M. Clerc explique que cette année est celle de tous les changements: effectifs, terminologie des fonctions, cours. La protection civile va maintenant s'axer uniquement sur les catastrophes. Cette loi va normalement être adoptée par le Grand Conseil d'ici à la fin de l'année. Ce sera aux communes que reviendra la tâche d'organiser les cours de répétition. La classe d'âge sera celle des 20-40 ans. Le nombre de jours de service a été revu à la baisse d'environ un tiers, mais cela ne remet pas en cause l'effectivité. Le nombre de jours sera donc de 6000 l'année prochaine. En termes d'activités pour les formateurs, cela ne change pas.

Les cours sont obligatoires pour tous.

Un commissaire aimerait savoir si ces personnes sont formées pour intervenir dans toutes les situations.

M. Clerc répond que ces personnes sont parfois amenées à intervenir quand il y a des catastrophes, mais qu'elles sont, en tous les cas, formés pour cela. Par contre, il était, par exemple, difficile de les mettre sur pied pour l'explosion à la rue Sismondi. Dès 2005, le Conseil administratif pourra décréter lui-même un engagement rapide des personnes de la protection civile. En ville de Genève, l'assistance est destinée à sauver des gens et à ravitailler les sinistrés.

Des armes pour les agents de sécurité municipaux (ASM)?

Un commissaire s'enquiert de la possibilité d'armer des ASM pour la sécurité des musées. Il lui est répondu que M[me] Spoerri s'y est opposé: seule la police cantonale peut être armée.

Projet de budget

Page 101 – cellule 4001000 – Direction sports et sécurité – groupe de comptes 301 – Traitements du personnel

Un commissaire aimerait savoir pourquoi l'on note une diminution de 40 000 francs.

M[me] Currat répond que cela est dû au fait que l'on n'a pas pu repourvoir ce poste par manque de place physique. Par conséquent, elle espère avoir des bureaux supplémentaires l'année prochaine. M. Hediger ajoute que ces locaux seront disponibles, puisqu'il y aura une restructuration générale des locaux de l'administration municipale.

Page 101 – 4001000 – 304 – Caisse de pensions et prévoyance

L'augmentation sensible pour la CAP est une erreur qui sera corrigée dans les modifications.

Page 102 – 4002010 – Direction du Service des sports – 301 – Traitements du personnel

Un commissaire aimerait connaître la cause de la diminution de 76 000 francs dans les charges de personnel.

M. Krebs explique que cela est dû à l'effet «transfert» et qu'il y a eu des problèmes pour la ventilation: une partie des postes a été imputée dans une autre sous-cellule. Il ajoute que toute l'interface va être refaite.

Page 103 – 4002020 – Administration du Service des sports – 429 – Autres revenus

M. Hediger avait prévu cette recette dans le cas où la Ville organiserait la Fête du sport, mais celle-ci n'aura pas lieu. Dans les modifications, il en sera tenu compte.

Page 105 – 4002060 – Piscines – 318 – Honoraires et prestations de service

Un commissaire pose une question répercutée par la commission des sports et de la sécurité. Il aimerait connaître les raisons de l'augmentation du groupe de comptes 318 de la cellule «Piscines». La commission des sports et de la sécurité trouvait étonnant qu'il puisse s'agir des primes d'assurance incendie (85% en plus).

M. Nopper répond que les chiffres comptables ont été donnés et que l'on a la ventilation, puisque cela concerne les bassins de quartier, les Vernets et Varembé.

Il donne la ventilation de ces charges: 39 259 francs pour les Vernets; 40 000 francs pour Varembé; 10 000 francs de frais de téléphones et 2059 francs pour les bassins de quartier. Enfin, la prime assurance incendie des bains des Pâquis est de 6197 francs.

Plus tard, il sera précisé que le département compte remettre de l'ordre dans toutes ces imputations.

Page 106 – 4002070 – Patinoires – 434 – Autres redevances d'utilisation et prestations de service

Un commissaire revient sur une question de la commission des sports et de la sécurité. Sous la cellule «Patinoires», groupe de comptes 434, il est étonné de voir une diminution, alors que l'on devrait s'attendre à une augmentation.

M. Hediger répond que, l'année passée, ce poste a été augmenté. Il ajoute que, dès que les travaux seront faits, on observera une augmentation. On passera de 1000 francs à 2000 francs de redevance par match.

Page 106 – 4002080 –Stades et salles – 391 – Mise à disposition de locaux

Un commissaire constate que l'on passe de 63 000 francs à 11 000 francs pour repasser à 63 000 francs dans le projet de budget 2005 et il aimerait en connaître la raison.

M. Nopper répond qu'il s'agit des loyers internes imputés à la Gérance immobilière municipale: il est tenu compte des deux locaux mis à disposition à la villa du Plonjon.

Page 107 – Incendie et secours – SIS

Le président se réfère à la page 17 du rapport de M. Rielle à propos du SIS. Il est noté que 93% du budget de ce service est imputé par des services compétents; en faisant un rapide calcul, il constate que la somme en question atteindrait 33 millions. Il a de la peine à croire cela, puisque rien que les charges de personnel devraient dépasser les 7% restants.

M. Wicky confirme que 93% des charges de son budget émanent des services compétents. M. Krebs ajoute que les charges de personnel vont être chiffrées par le Service des ressources humaines. Par ce biais, on atteint la somme de 27 millions qui sont des charges des services compétents.

Page 108 – 4003000 – Incendie et secours – 452 – Communes

Un commissaire revient sur la question de la répartition des charges entre les communes. M. Hediger a donné une explication (retranchements des coûts). Mais il constate qu'à la page 109 on voit un bloc à part. Si l'on revient au calcul de départ et que l'on retire les autres revenus (hormis 9,8 millions), il reste une charge de 31 millions. Si la relation Ville-communes est respectée, la part de la Ville devrait être de 19,8 millions. Il aimerait savoir si la convention ACG-Ville de Genève stipule une aide en pourcentage ou en francs et il aimerait savoir quand on peut renégocier cela.

M. Hediger répond que cela est renégocié chaque année. Il ajoute que certaines communes ne sont pas d'accord de payer s'il n'y a que peu d'interventions. Néanmoins, il pense qu'il devrait y avoir une solidarité entre les communes.

Le président pose une question sur le SIS et notamment sur les postes supplémentaires que le magistrat Hediger a demandés. Il demande si M. Hediger entend aller devant le Conseil administratif pour réclamer ces postes, lors des modifications. Il se demande si, avec la diminution des recettes fiscales annoncées (moins 800 000 francs), le Conseil administratif réussira à présenter un budget si ces postes sont acceptés.

M. Hediger répond que le Conseil administratif n'a pas encore rediscuté ces postes. Sur les quatre postes demandés, il y en a deux qui ont déjà été acceptés.

Modification

Le président se réfère à la page 18 du rapport de M. Rielle, groupe de comptes 461 du budget, et il note que M. Clerc a déclaré qu'il fallait enlever 50 000 francs. Il aimerait savoir si cela est confirmé. La réponse est affirmative. (Voir rapport.)

Modification
Page 101 – cellule 4001500 – Cidec

M. Hediger annonce que la somme de 280 000 francs était prévue. Après modification, cette somme sera de 90 119,20 francs.

Page 111 – 4007000 – Agents de ville et domaine public

Un commissaire a plusieurs questions. Au niveau global, ce service est un service qui rapporte. Si l'on fait un historique, depuis plusieurs années, on constate que l'on se dirige vers une diminution. En 2001, il y a eu 12 millions de francs de recettes, puis 14 millions, 15,5 millions et, enfin, 10,9 millions pour le projet de budget 2005. Il se demande si, plus on engage, plus la marge se réduit.

M. Hediger répond que les agents municipaux ont été engagés pour les zones bleues. Au niveau des agents de sécurité municipaux, ceux-ci ont des missions supplémentaires. Si on leur demande de faire des travaux supplémentaires qui ne rapportent pas (musées, surveillances des parcs, etc.), il ne faut pas s'attendre à voir une augmentation des recettes.

Pae 111 – 4007000 – Agents de ville et domaine public – 310 – Fournitures de bureau, imprimés, publicité

Le même commissaire pose une question sur le groupe de comptes 310 et observe que les charges passent de 100 000 francs dans les comptes 2003 à une somme de 750 000 francs pour le projet de budget 2005. Il aimerait en savoir plus sur ce point et sur la dénomination «Hélio plan et cartes de géographie».

M. Schmidlin explique que l'on vit sous l'emprise des services compétents. Le Service des achats a transféré les charges pour l'impression des amendes d'ordre. Cette imputation, dans le budget, de 530 000 francs de frais d'impression est due à l'arrivée des agents municipaux. Il s'agit donc de l'impression des amendes d'ordre.

Un commissaire s'interroge sur le fait qu'il faille comprendre «impression des amendes d'ordre» dans l'intitulé: «Hélio plan et cartes de géographie».

M. Schmidlin explique que, sur le plan comptable, il n'y avait pas d'autres lignes disponibles.

Page 112 – 4007000 – Agents de ville et domaine public – 427 – Immeubles du patrimoine administratif

Un commissaire aimerait des explications sur ce groupe de comptes.

M. Hediger répond que ces recettes sont notamment dues aux Services industriels de Genève (SIG) (pour à peu près 16 millions de francs), aux redevances taxis et aux redevances Société générale d'affichage (SGA). Il ajoute qu'une convention lie la Ville de Genève avec les SIG: la Ville autorise les SIG à faire des fouilles sur le domaine public; en contrepartie, les SIG rétrocèdent une partie de leurs revenus à la Ville.

Ce commissaire s'interroge sur l'indice de capacité financière des communes. Il est obligatoire de voir apparaître les revenus des SIG sous cette rubrique, puisqu'il y a une augmentation de la capacité financière.

M. Krebs se reporte à l'indice de capacité financière. Dans le 317, «Dédommagements», le département des sports et de la sécurité a obtenu d'enlever les gratuités, mais elles doivent être prises en compte dans les revenus. Mais cela est assez marginal. Par rapport à la capacité financière, il faut 10 points de moins pour changer de 1% la part privilégiée. Si la part privilégiée augmente de 1%, cela augmente peu les impôts, car peu de personnes vivent en ville de Genève et travaillent sur les autres communes. Sur l'ensemble, il faut savoir que l'indice est pondéré sur les trois dernières années. Il y a un projet de refonte de cet indice.

M. Krebs revient, en fin de séance, sur le groupe de comptes 427. Il explique que toutes les communes touchent des redevances des SIG. En fait, l'effet sera neutre sur l'indice.

Une commissaire demande s'il est possible d'envoyer des rappels pour les amendes d'ordre.

M. Hediger répond que le rapport n'a toujours pas été rendu.

La commission passe à l'étude des subventions

Subventions

Page 143 – Association de handball

Le président pose une question sur la subvention à l'Association genevoise de handball. Il aimerait savoir si cette augmentation est due au nombre de joueurs en augmentation.

M. Hediger répond par l'affirmative. Jusqu'en 2000, la somme était de 51 200 francs, il y a eu, ensuite, une augmentation en 2002. On s'aperçoit que, par rapport à 2000, le nombre de joueurs a passé de 80 à 125 joueurs.

Page 144 – Amis montagnards

Le président pose une question sur la subvention aux Amis montagnards. Il voudrait savoir s'il est vrai que, lorsque cette subvention a été inscrite l'année passée, il a été dit qu'elle ne serait donnée que pour une année.

M. Hediger répond qu'il n'a jamais dit cela. Un commissaire affirme que cette subvention était liée à l'achat d'une maison à Lancy. M. Hediger explique qu'il avait donné un document expliquant l'achat de cette maison. La subvention n'a pas aidé à l'achat de cette maison, mais elle est destinée au fonctionnement et aux activités sportives des Amis montagnards.

Page 142 – Wakeboard (ligne à créer)

M. Hediger affirme que cela fait plusieurs années que la Ville donne la somme de 3000 francs pour le wakeboard. M. Rielle ajoute que le magistrat voulait officialiser une pratique qui était faite d'année en année.

Le président remercie le magistrat et ses collaborateurs, les membres du département des finances, ainsi que le président et le rapporteur de la commission des sports et de la sécurité.

Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie

Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, et de ses collaborateurs et collaboratrices, en présence de M. Alain Marquet, président de la commission des travaux, et de M. Roberto Broggini, rapporteur pour le département

Dans le présent rapport ne sont mentionnés que les points ajoutant de la clarté au rapport de la commission spécialisée.

Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget

Page 64 – 2100.01 – Concrétiser l'objectif d'une réduction importante de l'affichage commercial

Un commissaire aimerait connaître les objectifs plus concrets.

M. Ferrazino répond que beaucoup d'efforts sont faits pour aménager les places et les rues, mais qu'on ne se soucie pas de savoir ce qu'on y met en termes d'affichage et de mobilier. Une réflexion est menée sur cette problématique. En 2007, la convention qui lie la Société générale d'affichage à la Ville devra être renégociée. Il y aura des changements.

Une commissaire se demande si cela aura une incidence financière.

Le magistrat répond que, actuellement, la redevance minimale est de 1,5 million de francs. Pour 2005, il n'y aura pas d'incidence mais, pour 2007, il faudra se demander si on désire privilégier la redevance de 1,5 million ou plus ou si on veut se fixer un autre objectif.

1100.02

Un commissaire demande ce que sont les directeurs de domaines.

Le magistrat explique qu'il y a une restructuration. Les divisions disparaissent au profit de domaines d'intervention. Cela sera mis en pratique dès le 1er janvier 2005, si le budget est voté en décembre. Les termes seront remplacés. En fait, ce sont les mêmes personnes qui sont en charge de ces domaines.

M. Macherel ajoute que la commission des travaux a reçu un document expliquant la restructuration. Au 1er janvier, on démarrera avec un budget consolidé sur la base de la nouvelle organisation. La somme correspondra au montant global et les services fonctionneront sur la base de la nouvelle organisation. La commission des finances peut se référer à l'organigramme distribué à la commission des travaux et qu'elle a aussi reçu.

2200.01 – Mieux maîtriser des pratiques juridiques communes à l'ensemble du département en matière de contrats et de marchés publics

M. Ferrazino explique qu'il faut harmoniser ce type de contrat, comme on doit harmoniser les procédures mises en place dans le cadre des appels d'offres. On a en effet vu qu'il y avait des procédures différentes.

Page 70

Un commissaire, pour Agenda 21, aimerait une réponse écrite concernant les critères dont il est question. La commission des finances décidera dans une séance ultérieure, celle du 26 octobre, de mettre ces critères sur intracm et non en annexe du rapport.

Investissement – Entretien

Une commissaire désire connaître la différence entre investissement et entretien.

M. Ruffieux explique que tout ce qui est travaux d'intérieur fait partie de l'entretien, plus l'enveloppe, mais partiellement. Si on intervient sur l'enveloppe complète d'un bâtiment, on entre dans un crédit d'investissement. Ainsi, pour le Musée d'art et d'histoire, on donnera une plus-value à l'édifice, avec des études d'architectes poussées. Ce n'est pas de l'entretien.

La commissaire demande ce qui justifie une enveloppe plus importante pour l'entretien des bâtiments administratifs.

Ces bâtiments sont très sollicités; de plus, les interventions sont plus lourdes, par exemple pour les installations sportives. Il convient aussi de tenir compte de la valeur d'assurance, de l'ensemble des contrats. Le département a toujours joué sur les deux crédits: ce qu'on appelle les packages. Cela figure au plan financier d'investissement à raison de 7 millions tous les deux ans.

Pages 77 et 79 – Agenda 21

M. Macherel indique qu'il existe un document écrit sur toutes les dispositions légales applicables et que la loi est très précise.

L'unité Agenda 21 a un rôle de coordination de ce qui doit se faire dans les différents départements.

Page 80 – 1100 – Service de la mobilité

M. Ferrazino explique que ce service aurait dû être créé il y a longtemps. Toutes les personnes qui travaillent dans les différents domaines sont réunies sous la houlette d'un ingénieur de la circulation. Il ne s'agit pas d'un doublon. Il n'y a pas de création de postes supplémentaires.

Quant à la promotion de véhicules non polluants, un système de 60 véhicules électriques à la disposition des utilisateurs des TPG est mis en place. Le problème se situe au niveau de l'offre du marché qui n'est pas satisfaisante.

En ce qui concerne la structure du service, M. Prina, qui est adjoint de direction, pilotera ce service.

Page 80 – 1400 – Pistes cyclables

La nouvelle carte VELO LOVE couvre la ville et le canton. On est au 2/3 du réseau prévu, soit 85 km sur les 125 prévus. M. Morel s'apprête à demander un crédit qui arrivera en début d'année pour augmenter les pistes cyclables.

Pag 90 – Ville propre

Un commissaire se demande s'il ne serait pas possible d'intégrer les postes d'ouvrier dans des équipes existantes, afin d'éviter de créer deux postes supplémentaires.

M. Ferrazino répond qu'il a lui-même demandé la création d'une équipe comprenant deux ouvriers pour la vidange des corbeilles à papier, dont le nombre a été augmenté de 500 unités: difficile de les vider avec le même nombre de personnes.

M. Macherel ajoute qu'il faut également créer une cellule de tri des déchets pour des manifestations: le personnel manque, il faut donc engager.

Une commissaire souligne la nécessité de responsabiliser la population au tri des déchets.

M. Macherel accepte la casquette de responsable. Il travaille avec d'autres sur le concept de ville propre selon trois axes: logistique et organisation, information et communication, gestion des incivilités (répression). Par exemple, la gestion des déchets sur la plaine de Plainpalais lorsque les puciers s'en vont: des bennes seront mises à disposition pour un coût de 120 000 francs par année, cela concerne l'organisation. Les agents municipaux doivent aussi pouvoir verbaliser sur la base d'un règlement communal, cela concerne la répression. Pour les Fêtes de Genève, 250 tonnes de matériel ont été récupérées dont 10% seulement ont pu être triés. Il s'agit de négocier pour mettre en place des mesures comme l'utilisation de vaisselle compostable: cela illustre l'aspect information.

A un commissaire qui s'étonne de l'état de saleté effroyable du skate-park, on répond que la Division de la voirie n'intervient pas dans le skate-park.

Page 91 – Aménagement des espaces publics

Quelle est la différence entre les aménagements temporaires et les aménagements éphémères?

M. Ruffieux explique que les aménagements sont mis en place dans le cadre de la mobilité douce; les temporaires sont mis en place avant la réalisation d'un projet, par exemple au parc des Chaumettes.

Quels sont les aménagements éphémères prévus pour 2005?

Deux projets issus d'un concours pour étudiant existent. Les projets, dont un au chemin des Saules et l'autre en bas du boulevard de la Cluse, seront exposés bientôt. Les autres lieux sont à l'étude.

Page 93 – Rue du Stand 25

L'état des lieux est exigé: M. Ferrazino indique que le Service des bâtiments occupera le 4e et le 5e étage, le 6e sera occupé dans le courant du printemps. Le Service de l'urbanisme ira à la rue Jargonnant et la présidence restera où elle est. La même demande a été faite par la commission des travaux pour la villa Moynier, dixit M. Marquet.

Projet de budget

Page 51 – 2104000 –Aménagements urbains – 314 – Les yeux de la ville

Cet manifestation figure non pas dans le groupe de comptes 318, mais à la ligne 314, où il y a 300 000 francs pour les aménagements éphémères et le reste pour des contrats d'entretien.

Page 222 – Tableau 11 – Personnel occupé par l'administration municipale

Un commissaire relève que dans le rapport il est question de 7 personnes et que, là, il y en a 6.

M. Ruffieux explique que l'intention de départ était de créer un poste supplémentaire; on a renoncé. Un poste est prêté à l'Agenda 21. C'est 6 ou 7 postes, mais sans création de poste supplémentaire.

Le président remercie le magistrat, ses collaborateurs et collaboratrices, ainsi que M. Marquet et M. Broggini.

Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

La commission des finances a auditionné le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. M. Tornare, conseiller administratif chargé de ce département, ses collaborateurs et collaboratrices. Mme Liliane Johner, présidente de la commission sociale et de la jeunesse, et Mme Nicole Bobillier, rapporteuse, ont également participé à cette séance.

Le compte rendu de cette séance se trouve à la fin du rapport de la commission des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.

Réponse écrite

Est tout de même ajoutée en annexe du présent rapport général la réponse concernant le point suivant du rapport à l'appui: page 140 – 1200.40 – Etendre à 8 écoles l'expérience pilote du budget participatif.

Commission de l'informatique et de la communication

La deuxième partie de la séance a été consacrée à l'audition de la commission de l'informatique et de la communication (CICO) en présence de M. Muller, maire, chargé du département des finances et de l'administration générale, du président de la commission, M. Christian Zaugg, de la rapporteuse, M[me] Hélène Ecuyer. Le compte rendu des débats se trouve à la fin du rapport de la commission spécialisée.

7. **Modifications du Conseil administratif au projet de budget 2005**

Le président salue la présence de M. Muller, maire de la Ville de Genève chargé du département des finances et de l'administration générale, M. Tornare, conseiller administratif chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, M. Erhardt, secrétaire général, M. Hermann, directeur de la Direction des finances, et M. Krebs, adjoint à la Direction des finances.

M. le maire indique, en préambule, qu'il représente avec M. Tornare le Conseil administratif. La présente séance va leur permettre d'exposer les différentes modifications budgétaires apportées au budget 2005. Un document intitulé «Modifications apportées au projet de budget 2005 par le Conseil administratif» est remis à chaque membre de la commission.

M. Muller remarque que, suite à ces modifications, le boni prévu de fonctionnement pour 2005 passe de 210 000 à 189 000 francs.

La commission étudie le document page par page.

Modifications sans ajustements techniques

Département Autorités

Tableau 3 – p. 1/6 – A002000 Autorités – 310 et 318 – Frais liés à l'édition de «Vivre à Genève».

Une commissaire demande ce qu'est «Vivre à Genève».

M. le maire répond qu'il s'agit d'un magazine d'information tout ménage qui va subir quelques modifications. La même commissaire demande ce que comprend le groupe 318.

Il s'agit du graphiste et du photographe.

A004000 Autorités – 318 et 367 – Soutien à divers projets

La même commissaire demande ce qu'englobe l'intitulé «Divers projets».

M. Hermann répond que cela concerne le Service des relations extérieures.

A010500 – 308 – Suppression ajustements complémentaires compensée par ajustement interface

Un commissaire ne comprend pas cette ligne.

M. Krebs explique qu'il s'agit d'un transfert: les assurances complémentaires vont passer au niveau de l'interface et vont être ventilées sur l'ensemble des services. C'est un jeu d'écritures. L'ajustement d'interface va être équilibré au groupe de comptes 367. Pour information, l'interface est le calcul de tous les frais du personnel: calcul des charges liées au contrat et au calcul des salaires: les modules de ressources humaines calculent et c'est ensuite ventilé dans les différents services. Pour A010500 – 308, M. Krebs soulignera un peu plus tard qu'il y a une erreur de libellé; il cite le tableau 3.1, page 1/2, qui parle de l'«intégration des personnes handicapées». M. Tornare précise que la somme est destinée soit à aider des associations comme Réalise, soit à favoriser l'intégration à l'interne des personnes handicapées.

A800010 – 318 et 365 – Transfert sur le groupe 318 de la subvention TV Léman bleu

Un commissaire demande pourquoi la somme de 275 000 francs passe du 367 au 318.

M. Hermann répond que, dorénavant, la Ville ne versera plus de subvention à TV Léman bleu, mais qu'elle lui achètera des prestations.

A800010 – 361 – Augmentation subvention Compagnie générale de navigation (CGN)

Quelle est la justification de l'augmentation allant à la CGN?

M. Hermann répond que la CGN n'a fourni comme documents, pour l'instant, que les comptes 2003 et le budget 2004. En mettant ce dernier en parallèle avec le projet de budget 2005 de la Ville, on a remarqué qu'il manquait une somme de 34 874 francs. Le Conseil administratif a décidé d'anticiper et l'a donc ajoutée afin d'être au plus près de la réalité. La répartition se fait par canton, avec une année de décalage: Genève, Vaud, le Valais et la France paient aussi le déficit: on attend la facture du Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures.

Département des finances et de l'administration générale

Tableau 3 – Page 2/6 – 1001800 – 365 – Réattribution subvention Genève Tourisme + 200 000

Comment le Conseil administratif justifie-t-il l'augmentation à Genève Tourisme?

M. le maire répond qu'il s'agit d'un oubli et non d'une augmentation. Il rappelle que, lors de différentes discussions, le Conseil municipal a demandé que la somme soit rétablie suite au second oubli de 2004, notamment afin de permettre une prise en compte de l'Agenda 21 et une mise en œuvre plus écologique des Fêtes de Genève.

1002000 – 305 – Suppression assurance complémentaire compensée par ajustement interface

Que signifie ce libellé?

M. Krebs répond que la ligne de 540 000 francs concerne les assurances complémentaires accident qui ont été intégrées dans l'interface du personnel et supprimées au niveau du Service des assurances. La déduction a été ventilée service par service.

Département des affaires culturelles

Tableau 3 – Page 4/6 – 3110000 – 365 et 30X

Quelle est la raison du transfert du groupe de comptes 30 sur le groupe des subventions?

M. Hermann cite M. Mugny: une série d'employés temporaires, autrefois payés par la Ville, avaient été engagés de manière fixe par la Fondation du Grand Théâtre. C'est pourquoi le groupe 30 est transféré sur le 36. M. le maire ajoute que ce sont pour la plupart des placeurs, comme le lui a précisé M. Mugny la veille lors d'une séance du conseil de fondation de l'institution; le salaire de ces employés est bas, c'est pourquoi ils ne rentraient pas dans le fonctionnariat.

Une commissaire s'étonne que cette somme de 1,7 million concerne uniquement le salaire de placeurs. M. Erhardt demandera à M. Mugny une réponse écrite.

3106430 – 365 – Augmentation subvention Théâtre du Grütli + 20 000 francs

Quelle est la raison de l'augmentation de cette subvention allant au Théâtre du Grütli?

M. Hermann répond qu'il s'agit d'une adaptation du système de prévoyance qui devenait nécessaire. Cette compensation fait suite aux adaptations déjà effectuées pour les employés de la Comédie et du Théâtre de Saint-Gervais.

3106800 – 365 – Nouvelle subvention Fondation pour l'écrit

Une commissaire demande ce qu'est la Fondation pour l'écrit.

M. Tornare répond qu'il s'agit du Salon du livre. La Poste qui y investissait 250 000 francs chaque année s'est retirée et a préféré donner cette somme au salon de Bâle.

Un commissaire demande cet intitulé. M. le maire répond que cette somme transitera en fait par la Fondation pour l'écrit qui est un bailleur de fonds.

Département des sports et de la sécurité

Tableau 3 – Page 5/6 – 4001500 – 352 – Diminution cotisations Cidec: – 189 880 francs

Les commissaires demandent ce qu'est le Cidec.

M. le maire répond qu'il s'agit du Centre intercommunal des déchets carnés.

M. Tornare souligne que le Cidec fait des bénéfices et qu'on peut, en conséquence, procéder à une diminution.

4002020 – 429 – Suppression Fête du sport: – 120 000 francs

Un commissaire demande ce qu'il en est de cette ligne.

M. Hermann répond qu'il s'agit d'une omission lors de la préparation du budget: alors que chacune des charges concernant la Fête du sport, manifestation supprimée, devait être enlevée, le SEVE a oublié d'ôter le revenu.

<u>Modifications – ajustements techniques</u>

Autorités
Tableau 4 – Page 1/8 – A00400 – 391 – Villa La Concorde (nouvelle subvention) + 3800 francs

Doit-on comprendre cela comme une prestation en nature?

M. Hermann répond qu'effectivement, en ce qui concerne la villa La Concorde qui a été attribuée à trois nouveaux organismes, il s'agit d'une prestation en nature: ces derniers n'ont pas les moyens de payer le loyer, la Ville le prend donc en charge. Ici, il s'agit plus précisément des charges d'énergie.

Finances et administration générale
Tableau 4 – Page 2/8 – 1005020 – 423 – Divers appartements en occupation illicite (nouveau)

Un commissaire demande ce que signifie «divers appartements».

M. Hermann répond que ce sont tous les appartements squattés. Le commissaire demande si la somme est calculée en fonction des loyers qui auraient pu être perçus, la réponse est affirmative.

Tableau 8 – Personnel occupé par l'administration municipale

Le président rappelle à M. Erhardt qu'à ce sujet la commission des finances attend une réponse concernant le 0,5 poste supplémentaire. M. Erhardt répond que cela concerne le Service des ressources humaines. Le budget 2004 prévoyait 38,5 postes et le budget 2005 39. Il s'agit d'une régularisation. Il confirmera cela par écrit. La réponse est disponible mais non annexée au présent rapport.

Un commissaire constate que, d'une manière générale, le nombre de postes par département a été modifié. La première version du projet de budget demandait 29,5 postes alors que la seconde en demande 32. Qu'en est-il, par exemple, du poste demandé par le département des finances?

M. le maire répond qu'il s'agit du transfert d'un poste de collaborateur informatique du Service des espaces verts et de l'environnement à la Direction des systèmes d'information. Il précise que tous les transferts, qui concernent également les deux postes supplémentaires allant au département des affaires culturelles, sont récapitulés au tableau 8.1. Il propose d'ailleurs, afin de clarifier la situation, que les tableaux 8.1 à 8.4 soient refaits et que leur nouvelle présentation mette en valeur les nouveaux postes.

Un commissaire demande s'ils confirment que le directeur général de l'administration était déjà compris dans le budget précédent.

M. le maire répond affirmativement.

Une commissaire demande si les deux postes de sapeurs-sauveteurs sont autofinancés.

M. Tornare répond que oui; ce sont des ambulanciers qui facturent leurs prestations.

Le président souligne que ces postes n'ont rien à voir avec les deux postes de pompiers demandés.

Report de charges

Qu'en est-il des discussions menées avec le Conseil d'Etat au sujet du report de charges?

M. le maire répond que le Conseil administratif a été reçu, le 18 octobre dernier, par le Conseil d'Etat. Celui-ci a donné des explications supplémentaires, mais chacun a campé sur ses positions. Le Conseil administratif a affirmé que, si le Conseil d'Etat continuait à proposer ce report de charges, il soumettrait cet objet au référendum.

Le président clôt l'étude des modifications par des explications concernant les réponses écrites.

Le président remercie M. Muller, M. Tornare, M. Erhardt, M. Hermann et M. Krebs qui quittent la séance.

8. **Discussion et vote des amendements**

Département Autorités

Le président rappelle que le déficit, suite aux différents passages en commissions, s'élevait à 1 800 856 francs, le budget ayant été alourdi de 2 818 000 francs.

Après les modifications du Conseil administratif, le déficit se monte à 1 821 863 francs avec une somme de 189 437 francs d'excédents de revenus.

1. Page 16 – A004000 – Relations extérieures – 313 – Achats de fourniture et autres marchandises.
   Proposition UDC: – 3000 francs.

Une commissaire de l'UDC propose de retrancher 3000 francs à la somme de 15 500 francs allouée au budget 2005, opérant ainsi un retour au budget 2004 avec une somme de 12 500 francs.

Mis au vote, l'amendement est refusé par 8 non (2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI) contre 7 oui (3 L, 2 UDC, 1 R, 1 DC).

Le président tient à annoncer que les Verts déposeront en séance plénière – ils attendent encore des informations concernant ce point – un premier amendement au sujet des cartes CFF (page 15, A002000 – 313) ainsi qu'un second concernant les recettes (page 16, A002000 – 439).

2. Page 17 – A010000 – Ressources humaines – 311 – Mobiliers, machines, véhicules et marchandises.
   Proposition UDC: – 16 000 francs.

Une commissaire UDC constate que, en 2003, cette ligne s'élevait à 2192 francs, en 2004 à 15 926 francs et, en 2005, à 36 000 francs; elle propose donc une suppression de 16 000 francs, ramenant la somme à 20 000 francs.

Mis au vote, cet amendement est refusé par 8 non (2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI) contre 7 oui (3 L, 2 UDC, 1 R, 1 DC).

3. Page 135 – Subventions – A002 – 365 – Communauté genevoise d'action syndicale – CGAS.
   Proposition radicale: suppression de la ligne: – 6000 francs.

Un commissaire radical rappelle qu'il a posé une question concernant cette ligne au magistrat; toutefois, la réponse de ce dernier lui a paru insatisfaisante. Il propose de supprimer cette subvention de 6000 francs. En effet, pour lui, cela signifie que l'on soutient une action politique. De fait, si les commissaires refusent cet amendement, le commissaire radical proposera de créer une ligne d'un même montant allant à la FER (Fédération des entreprises romandes).

Bien qu'étant perplexe à ce jour sur cette somme de 6000 francs, une commissaire socialiste pense que M. Muller n'est pas la personne la plus à même de leur donner des explications concernant cette ligne. Elle ne tient pas à la supprimer, puis à devoir la remettre parce que la commission a reçu entre-temps des justifications la concernant. Elle propose de demander un complément d'information.

Un commissaire démocrate-chrétien s'abstiendra de voter pour les mêmes raisons; il tient à recevoir plus de renseignements.

Le commissaire radical s'étonne: il pense que les commissaires auraient pu demander ces informations complémentaires à d'autres magistrats lors de leurs différentes auditions. Par principe, il pense qu'il faut renoncer à cette ligne, puis la remettre si nécessaire. Il maintient ses amendements.

Pour des questions de transparence, la commissaire socialiste propose qu'une réponse écrite soit demandée.

Le président demandera des explications concernant la CGAS, par écrit, au Conseil administratif.

Mis au vote, l'amendement est refusé par 8 non (2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI) contre 3 oui (2 UDC, 1 R) et 4 absentions (3 L, 1 DC).

4. Mis au vote: création d'une nouvelle ligne: subvention de 6000 francs allant en faveur de la FER.

L'amendement est refusé par 8 non (2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI) contre 6 oui (2 L, 2 UDC, 1 R, 1 DC) et 1 abstention (L).

5. Page 136 – A800 – Conseil administratif – 365 – Rassemblement E/F. Politique sociale du logement.
Proposition radicale: suppression de la ligne: – 40 000 francs.

Pour les mêmes raisons que celles évoquées lors des deux amendements précédents et pour la même réponse insatisfaisante donnée par le magistrat, le commissaire radical propose de supprimer cette subvention de 40 000 francs allant au Rassemblement pour une politique sociale du logement, qui est une association à caractère politique, bien que son action soit pertinente.

Mis au vote, l'amendement est refusé par 8 non (2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI) contre 6 oui (3 L, 2 UDC, 1 R) et 1 abstention (DC).

En conclusion, tous les amendements proposés par la commission pour le département Autorités sont refusés.

Département des finances et de l'administration générale

Le rapport qui suit a été rédigé par M. Ricou, rapporteur de la commission des finances pour le département des finances et de l'administration générale. Qu'il en soit remercié. En tant que rapporteuse générale, il m'a paru plus judicieux de faire figurer la discussion sur les amendements et le vote qui a suivi parmi ceux des autres commissions. Comme pour le département Autorités, les chiffres de base utilisés pour les calculs avaient été bousculés par les modifications apportées par le Conseil administratif.

1. Page 38 –1107010/310.
Amendement l'Union démocratique du centre (UDC): – 300 000 francs.

Un commissaire de l'UDC rappelle qu'il a été dit en commission que la Ville devait n'être représentée pour elle-même que sous une seule et unique identité et ne plus favoriser la création de slogans et graphismes par département. Récemment, un nouveau logo Ville de Genève a été présenté via la presse. L'UDC explique que cet amendement a pour but de mettre un frein aux envies de chacun.

Le commissaire radical appuie cet amendement, mais pour d'autres motifs. Lors de la législature précédente, la demande de changement de charte graphique de la Ville a été refusée par deux fois, car cela coûtait cher. Or le Conseil administratif, en catimini, a réussi, avec quelque 200 000 francs rassemblés, à imposer une nouvelle ligne graphique; il est allé contre la décision du Conseil municipal.

Vote: l'amendement est refusé par 8 non (2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI) contre 7 oui (3 L, 2 UDC, 1 R, 1 DC).

2. 1107010/311.
Amendement UDC: – 50 000 francs.

Vote: l'amendement est refusé par 8 non (2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI) contre 7 oui (3 L, 2 UDC, 1 R, 1 DC).

3. 1107010/313.
Amendement UDC: – 30 000 francs.

Vote: l'amendement est refusé par 8 non (2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI) contre 7 oui (3 L, 2 UDC, 1 R, 1 DC).

4. Page 39 – 1109000/310 à 319.
Amendement libéral: – 1 500 000 francs.

Un commissaire libéral explique que les groupes démocrate-chrétien et libéral ont constaté que l'ensemble des départements avait fait un effort sur le chapitre 31, sauf la Direction des systèmes d'information (DSI). Ils remarquent, sur le document qui présente l'évolution des charges, qu'il y a une augmentation des charges du personnel, mais que le ratio lié à l'application du chapitre 31 montre une différence de 1,5 million de francs. Le commissaire libéral rappelle que le commissaire démocrate-chrétien avait posé la question lors d'une séance de la commission de l'informatique et de la communication, mais qu'aucune explication n'avait été donnée sur cette absence d'efforts. Il propose alors la diminution globale de 1,5 million (somme qui est ventilée sur l'ensemble des lignes, page 39, des groupes de comptes 310 à 319).

Le commissaire démocrate-chrétien ajoute que, depuis 2000, les biens et services représentent la moitié du budget. Si, en 2004, l'augmentation du ratio se justifiait par le déménagement de la DSI à la rue du Stand, en 2005, à nouveau plus élevée, elle ne trouve pas d'explication.

Vote: l'amendement est refusé par 7 non (1 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI) contre 7 oui (3 L, 2 UDC, 1 R, 1 DC) et 1 abstention (Ve).

Modifications budgétaires: Tableau 3 – page 2/6
Amendement démocrate-chrétien: Genève Tourisme: + 50 000 francs.

Concernant le rétablissement de la ligne malencontreusement oubliée en 2004 de 200 000 francs allant à Genève Tourisme, le commissaire démocrate-chrétien propose de l'augmenter de 50 000 francs afin d'encourager M. Mugny – qui a annoncé que leur collaboration s'améliorait – à promouvoir les musées et sites culturels de la Ville hors de Genève.

Amendement socialiste: Genève Tourisme: – 200 000 francs.

Sur la même ligne, une commissaire socialiste propose un autre amendement, soit la suppression des 200 000 francs. Avec SAP, le Parti socialiste se réjouit de pouvoir enfin connaître le coût réel des manifestations subventionnées par la Ville, dont les Fêtes de Genève. Ces 200 000 francs y sont liés. Au niveau des prestations en nature, Genève Tourisme coûte cher; par exemple, 20 tonnes de déchets ont été traitées par la Voirie et le Service des espaces verts et de l'environnement lors des dernières Fêtes de Genève, et un grand travail de remise en état des espaces verts dont le Jardin anglais a également dû être mené. La Ville de Genève fait déjà des efforts considérables en ce qui concerne les prestations en nature.

Le commissaire radical s'oppose à ce dernier amendement. Il note que la subvention de Genève Tourisme ne va pas uniquement aux Fêtes de Genève. Si l'on souhaite parler des choses, il faut savoir comment cela se passe de l'intérieur et donc que quelqu'un représente la Ville au sein de Genève Tourisme. La participation de la Ville est nécessaire pour qu'elle puisse partager son avis et notamment influer sur l'image qu'elle souhaite donner d'elle-même. Il fait remarquer que, cet été, il a fallu, lors des Fêtes de Genève, faire venir des balayeuses de Cologny pour nettoyer différents espaces car, sous la pression des magistrats, les services de la Ville ne répondaient pas à toutes les demandes.

Le commissaire démocrate-chrétien, concernant le maintien de la subven-tion, rappelle que Genève Tourisme contribue à l'image de Genève à l'extérieur. M. Tornare a présenté un projet pour promouvoir Genève à Paris, projet qui a été jugé mal ficelé par tous. Il faut créer une synergie et travailler avec les compétences là où elles se trouvent. C'est par ce biais que la Ville pourra présenter de bons projets.

Une commissaire socialiste rappelle que M. Muller siège au sein du conseil de Genève Tourisme et qu'il est certainement capable d'y défendre les intérêts de la Ville.

Un commissaire libéral soutient le Parti démocrate-chrétien et les radicaux concernant le rétablissement de la subvention. Concernant les Fêtes de Genève, il remarque que la manifestation a des coûts directs et indirects, mais aussi en termes de retombées d'image, sûrement quantifiables. Elle a des conséquences pour Genève, au moins aussi importantes qu'est son coût.

Un commissaire des Verts soutiendra également le maintien des 200 000 francs. Il constate que même le lac Léman est appelé lac de Genève selon une convention touristique. Il y a des retombées directes pour la Ville. Il ne comprend pas pourquoi on supprimerait cette subvention.

Amendement 1: augmentation de la subvention de 50 000 francs.

Vote: l'amendement est refusé par 8 non (2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI) contre 3 oui (2 UDC, 1 DC) et 3 abstentions (L).

Amendement 2: suppression de la subvention de 200 000 francs.

Vote: l'amendement est refusé par 8 non (1 Ve, 3 L, 2 UDC, 1 R, 1 DC) contre 7 oui (1Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI).

Séance du 27 octobre 2004

Le président ouvre la séance en informant les commissaires qu'il vient de recevoir les modifications du budget du Conseil administratif. Il annonce des modifications de l'excédent de revenus. Il faudra partir de ce nouveau montant pour effectuer les calculs. Il lit ensuite une lettre de M. Muller qui explique que les tableaux 3, page 1, et 8 ont été refaits. Le président reprend les explications sur les deux nouveaux postes créés au département des affaires culturelles: le poste de conseillère culturelle a été créé en compensation de 1,5 poste d'horticulteur, le poste de conseiller pédagogique en diminution d'un montant équivalent: ces deux opérations sont neutres d'un point de vue financier.

Puis, le président propose de traiter chaque département l'un après l'autre, ce qui permettra d'infirmer ou de confirmer les amendements des commissions spécialisées

Une commissaire s'étonne qu'il n'y ait personne du département des finances, alors qu'une délégation se déplaçait les autres années. Elle estime qu'il est indispensable qu'une telle délégation soit présente les prochaines années. M. Muller répondra par une lettre à cette critique après lecture du procès-verbal: il conviendra dorénavant de formuler une demande officielle si l'on veut que le département des finances se déplace pour la dernière séance d'étude du budget.

Le président rappelle que l'on part d'un excédent de revenus de 180 745 francs, suite aux modifications apportées à ce jour par le Conseil administratif.

Un commissaire désire avoir des explications sur ces nouveaux montants. Il est outré que le Conseil administratif ait modifié les amortissements.

Le président remarque qu'il y a en effet une différence des amortissements et de l'excédent de revenus.

Discussion et vote des amendements des commissions spécialisées

Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie
Vote des amendements acceptés par la commission spécialisée

Page 52, cellule 2105000 – Architecture – groupe de comptes 310 – Fourniture de bureau, imprimés, publicité.

L'amendement porte sur une réduction d'un montant de 6000 francs.

Oui: 2 Ve, 1 DC, 1 R, 1 UDC, 3 L.
Non: 3 S, 2 AdG/SI, 1 T.
L'amendement est confirmé.

Le président annonce un amendement groupé: il s'agit d'une suppression liée.

Page 55, cellule 2108000 – Mobilité – 318 – Honoraires et prestations de service.

Proposition d'une réduction de 300 000 francs.

Une commissaire socialiste ne peut que s'opposer à cela, puisque cet amendement est relatif à la Semaine de la mobilité. Elle rappelle que ce thème politique est cher à son parti, puisqu'il a pour but d'encourager d'autres types de mobilité. Elle ajoute que c'est aussi un sujet très important en termes de santé publique. Elle affirme que, puisque le Parti socialiste propose le rétablissement de la somme de 300 000 francs, il ne votera pas les 300 000 francs en plus. En fait, le groupe désire rétablir la situation antérieure.

Un commissaire radical reprend les arguments de son groupe. Il note que le Parti du travail s'était rallié aux arguments radicaux. La question qui se pose est de savoir s'il faut ramasser cette Semaine de la mobilité sur une journée, pour que cela ait plus d'impact et soit plus lisible et si la Ville de Genève doit jouer un rôle de leader dans ce domaine, et il ne le pense pas.

Vote de l'amendement
Oui: 1 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC.
Non: 3 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 T.
Cet amendement est refusé.

Vote de la réaffectation des 300 000 francs à la rubrique 2106000 – groupe 314 – Entretien des immeubles.
Oui: 0.
Non: 3 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 T.
Abstentions: 1 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC.
Cet amendement est refusé.

Amendements proposés et votés par la commission des finances

Pages 47, 48, 49

Un commissaire radical affirme qu'il ne veut pas reprendre les petits amendements de la commission des travaux l'un après l'autre. Il fera néanmoins une déclaration finale sur l'essentiel de ces groupes 31.

Un commissaire démocrate-chrétien propose un amendement à la page 51, cellule 2104000 – Aménagement urbain – groupe 314 – Aménagements éphémères. Il propose une diminution de 300 000 francs.

Cette cellule finance «Les yeux de la ville», les aménagements éphémères, dont les objectifs sont, d'une part, de permettre aux voisins de se rencontrer et, d'autre part, de réduire la mobilité (le trafic). Pour la réduction du trafic, il estime qu'il n'y a pas besoin de cela, car la multiplication des chantiers est un obstacle suffisant. En ce qui concerne le caractère social, il pense que ce n'est pas au département de l'aménagement, des constructions et de la voirie de développer ce genre de projets et que cela incombe au département des affaires sociales.

Une commissaire, au nom du Parti socialiste, refusera la proposition d'amendement du Parti démocrate-chrétien. Elle estime qu'il est toujours intéressant de faire des évaluations de projets et de voir, le cas échéant, en quoi on peut les améliorer, les renforcer ou les supprimer. De plus, elle n'est pas encline à compartimenter le lien social, car ce lien est quelque chose de complexe. Elle ajoute que le lien social se fait par différents biais, à travers différents départements: elle prend comme exemples le département des sports et de la sécurité, le département de M. Muller ou encore les manifestations comme la Fête des commerçants et elle insiste sur le fait que le lien social est aussi créé à travers ceux-ci. Elle revient ensuite sur les projets «Les yeux de la ville»: elle affirme que l'on peut critiquer ces projets, mais elle rappelle aussi qu'ils ont été choisis par les habitants ou, du moins, par certains d'entre eux.

Un commissaire radical ajoute que ces manifestations ont créé des polémiques durables. Pour le moins, il s'agirait de faire un bilan: M. Tornare l'a fait, M. Mugny le fait avec la Nuit de la science. Il faudrait que M. Ferrazino en fasse de même. Il est donc d'accord avec le Parti démocrate-chrétien. Du point de vue de son parti, ce projet est un échec en termes de concertation.

Le commissaire démocrate-chrétien rappelle qu'il y a des réactions très négatives de la part d'habitants. Il pense que l'on a besoin d'une année de réflexion. Pour avoir tenu un stand à la rue des Savoises, il a vu que la fréquence n'était pas celle escomptée. Les habitants ne se sont pas réappropriés l'espace urbain. A la rue du Village-Suisse, pendant trois mois, l'espace urbain n'a jamais été fréquenté par les habitants (sauf les vendredis et samedis soir); cet endroit était boudé. Cela soulève des questions, et le temps d'arrêt se justifie.

Une commissaire, au nom du groupe de l'Alliance de gauche/SolidaritéS et Indépendants (AdG/SI), refusera cet amendement. Elle trouve pertinent que le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie s'occupe de valoriser le social dans ce cas précis, puisqu'il s'agit de permettre aux habitants, en aménageant l'espace public différemment, de se réapproprier un environne-

ment habituellement dévolu aux voitures. Ces aménagements éphémères ont reçu des échos positifs, et la preuve en est qu'il y a un désir de pérennisation de tout ou partie des projets exprimé par les habitants.

Un commissaire, au nom des Verts, ne votera pas cet amendement. «Les yeux de la ville» n'ont pas toujours l'effet escompté, mais ce projet a le mérite de remettre en question notre mode de vie.

La commissaire socialiste rappelle que le coût de 300 000 francs constitue la somme pour l'ensemble des aménagements éphémères.

Un commissaire AdG/SI ajoute que ce genre de projets rend les habitants conscients des aménagements possibles. Il connaît le projet de la rue des Gares. Les habitants l'ont soutenu très chaleureusement. Cela peut bousculer les idées, mais il trouve positif que cela interpelle les habitants.

Page 51, cellule 2104000, groupe 314.
Cet amendement concerne la diminution de 300 000 francs pour les aménagements éphémères.
Oui: 3 L, 1 R, 1 DC, 2 UDC.
Non: 2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T.
Cet amendement est refusé.

Un commissaire annonce que, eu égard au travail de fond effectué par les collègues de la commission des travaux, il désire représenter les amendements libéraux sur lesquels cette même commission a travaillé. Il propose de passer les amendements un par un.

Reprise des amendements libéraux: tous les amendements proposés par les libéraux et refusés en commission spécialisée sont également refusés par la commission des finances: les résultats des votes sont tous identiques:

Oui: 2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC.
Non: 2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S.

Un commissaire UDC désire, par principe, remettre au vote les amendements UDC étudiés en commission des travaux.

Page 48, cellule 2102000, groupe 314.
Cet amendement porte sur une diminution de 3000 francs.
Oui: 2 UDC, 3 L, 1 R.
Non: 2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T.
Abstention: 1 DC.
Cet amendement est refusé.

Page 53, cellule 2106000, groupe 315.
Cet amendement porte sur une diminution de 50 000 francs.

Oui: 2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC.
Non: 2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T.
Cet amendement est refusé.

Page 59, cellule 2304040, groupe 315.
Cet amendement porte sur une diminution de 20 000 francs.
Oui: 2 UDC, 3 L, 1 R.
Non: 2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T, 1 DC.
Cet amendement est refusé.

Département des affaires culturelles
Vote des amendements acceptés par la commission spécialisée.

Le président affirme qu'il y a trois amendements aux pages des subventions.

1. Page 140, cellule 3106410 – Théâtre et compagnies permanentes – groupe de comptes 365 – Théâtre Les Montreurs d'images.

   Cet amendement porte sur une augmentation de 95 000 francs.

Un commissaire radical affirme que son groupe soutiendra cet amendement au motif que l'audition de la personne qui gère ce théâtre a convaincu le commissaire radical de la commission des arts et de la culture.

Un représentant du Parti socialiste a écouté les arguments de cette troupe de théâtre et il est pour le rétablissement de cette ligne à hauteur de 95 000 francs.

Oui: 2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S, 1 R.
Non: aucun.
Abstentions: 2 UDC, 3 L, 1 DC.
Cet amendement est confirmé.

2. Page 141, 3106600 – Centre d'art – Institutions privées – Ge Grave.

   Cet amendement porte sur une diminution de 30 000 francs.

Oui: 2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S, 1 R, 3 L, 2 UDC.
Non: 1 DC.
Cet amendement est confirmé.

3. Page 140, 3106410 – 365 – Théâtre de Carouge.

   Cet amendement porte sur une diminution de 65 000 francs.

Un commissaire tient à déclarer que l'Alliance de gauche/SolidaritéS et Indépendants votera contre cette diminution.

Au nom du Parti démocrate-chrétien, un autre commissaire refusera cette diminution. La raison principale de ce refus est que l'on est dans l'attente de la

Conférence culturelle. Celle-ci permettra la réorganisation des moyens et il est préférable d'attendre qu'elle soit en activité. Il semble que cette diminution soit prématurée. Les socialistes sont du même avis. Un commissaire des Verts rappelle qu'il y a une convention et que la Ville s'est engagée à payer ces subventions.

Oui: aucun.
Non: 2 AdG/SI, 1 T, 3 S, 2 Ve, 1 DC, 1 R, 2 UDC.
Abstentions: 3 L.
Cet amendement est refusé.

Nouveaux amendements proposés par la commission des finances

Modifications du Conseil administratif: le président annonce que le tableau jaune 4.6 a été modifié.

Un commissaire libéral annonce qu'il désire présenter à nouveau les amendements libéraux, comme cela a été fait pour le département des affaires culturelles. Il annonce qu'il y en aura deux supplémentaires qu'il annoncera en temps voulu.

1. Page 69, cellule 3001000 – groupe 392.

   Cet amendement porte sur une diminution de 7250 francs.

Oui: 2 UDC, 3 L, 1 R.
Non: 2 Ve, 3 S, 2 AdG /SI, 1 T.
Abstention: 1 DC.
Cet amendement est refusé.

2. Page 85 – Nouvel amendement, cellule 3202070 – Musée de l'horlogerie – groupe 301 – Traitements du personnel.

   Cet amendement porte sur une diminution de 300 000 francs.

Le commissaire libéral a reçu les explications du département sur le nombre de nouveaux collaborateurs pour le Musée de l'horlogerie. Les réponses ne l'ont pas convaincu. Il a de la peine à comprendre comment l'on peut arriver à un montant de 650 000 francs pour ces quatre postes. En l'absence d'explications convaincantes, le groupe libéral propose une diminution de 300 000 francs.

Oui: 2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC.
Non: 2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T.
Cet amendement est refusé.

3. Page 85 – Nouvel amendement – cellule 3202070 – groupe 310 – Fournitures de bureau, imprimés, publicité.

   Cet amendement porte sur une diminution de 60 000 francs.

Le commissaire libéral revient sur les honoraires divers qui touchent à cette cellule. Le groupe libéral n'a pas été convaincu par les explications qui ont été proposées concernant un montant de 91 000 francs. Le groupe libéral propose donc une diminution de 60 000 francs.

Oui: 2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC.
Non: 2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T.
Cet amendement est refusé.

Le commissaire libéral affirme que les autres nouveaux amendements se trouvent dans les pages concernant les subventions.

Un commissaire propose, au nom du Parti démocrate-chrétien, un nouvel amendement.

4. Page 91, cellule 3302000 – Bibliothèque publique et universitaire – groupe 301 – Traitements du personnel.

L'amendement porte sur une diminution de 192 418 francs.

Ce nouvel amendement est lié à la demande de création de trois nouveaux postes à la BPU. L'argument du magistrat est d'ouvrir entre 12 h et 14 h et de permettre un accueil plus large. Le magistrat estime que cela est très important. Au contraire, le commissaire pense que ces postes ne sont pas nécessaires.

Il trouve surprenant que l'on demande une augmentation de postes, puisque l'on a des outils de plus en plus performants sur le plan informatique. Au contraire, il estime qu'il devrait y avoir une diminution des collaborateurs en raison de ces avancées technologiques. Il pense que cette demande n'est pas justifiée. Il estime que, s'il y a une prolongation de l'attente, ce n'est pas problématique. Par contre, il trouve que la diminution de l'entretien des bâtiments est une priorité.

Une commissaire de l'Alliance de gauche/SolidaritéS et Indépendants affirme, pour sa part, que cette ouverture de poste est au contraire justifiée, puisqu'elle va permettre une permanence entre 12 h et 14 h et que l'élargissement de l'accueil est très important.

Le commissaire démocrate-chrétien pense qu'il est essentiel d'établir des priorités. Selon lui, il est important d'avoir des collaborateurs en salles de lecture, surtout pendant la période des examens, ce qui représente environ 18 semaines en moyenne par année.

Vote de l'amendement.
Oui: 2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC.
Non: 2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T.
Cet amendement est refusé.

Le président passe aux pages jaunes et reprend les amendements des libéraux.

5. Page 138, cellule 3001000 – groupe 365 – «La rue est à vous».

Cet amendement porte sur une diminution de 240 000 francs.

Oui: 2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC.
Non: 2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T.
Cet amendement est refusé.

6. Page 139, cellule 3106000 – groupe 365 – «La ville est à vous».

Cet amendement porte sur une diminution de 50 000 francs.

Un commissaire démocrate-chrétien justifie cette diminution par le fait que cette action n'est pas une action de type culturel, mais un encadrement de marchés privés.

Une commissaire du Parti du travail se demande si le commissaire démocrate-chrétien est déjà allé là-bas. Elle estime qu'il y a beaucoup d'actions culturelles, notamment de la musique.

Vote de l'amendement.
Oui: 2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC.
Non: 2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T.

Cet amendement est refusé.

7. Page 139, cellule 3106000 – groupe 365 – La Bâtie.

Cet amendement porte sur une diminution de 150 000 francs.

Un commissaire libéral se demande dans quelle mesure cela ne remet pas en cause la convention. Le président répond que ces conventions ont un effet positif sur les subventionnés et un effet pervers: dans la clause, il est indiqué que cette subvention est donnée «sous réserve du vote du budget». Il comprend que l'on puisse s'interroger.

Un commissaire du parti Les Verts revient sur l'aspect «convention». Il annonce que le Canton a instauré la même chose que la Ville, ce qui est positif: cela permet de fonctionner sans passer son temps à rechercher des fonds. Dans une situation normale, il pense qu'il faut tenir compte de la convention et l'évaluer après quelque temps.

Le président se rappelle que les cas de ces conventions ont été discutés en séance plénière, et il pense qu'il est souhaitable que les conseillers municipaux puissent avoir connaissance de ces conventions, ce qui est le cas aujourd'hui; et, s'il pouvait les accepter, le Conseil municipal se sentirait plus impliqué lui aussi. Il regrette que cela n'ait pas été le cas jusqu'à présent et il pense qu'il faudrait entreprendre des démarches dans ce sens.

Le commissaire radical rappelle que M. Mugny est le seul à avoir joué le jeu de la transparence. Il se rappelle que M. Mugny avait promis qu'il rediscuterait de ces conventions. D'autre part, il ajoute qu'il ne soutiendra pas cet amendement. Il pense que cela est dangereux et que cela remettrait en péril les fondements de l'édifice construit jusqu'ici. Il est d'accord de rediscuter des augmentations de subventions, mais il s'oppose à cet amendement pour des raisons de principe.

Un commissaire estime que, si les conseillers municipaux interviennent dans la rédaction des conventions, ils outrepassent le seuil de leurs compétences. Il va dans le sens du préopinant et il préfère que l'on laisse la liberté aux magistrats pour les conventions.

Une commissaire, au nom du Parti socialiste, trouve qu'il est important d'être tenu informé. Cela détermine véritablement l'avenir des festivals et les critères sur lesquels le Conseil municipal va les évaluer. Elle est contente de voir un magistrat (M. Mugny) ouvert à ce que les conseillers municipaux posent toutes les questions sur les conventions. Le Conseil municipal, par le biais de la commission des arts et de la culture, serait d'ailleurs un interlocuteur privilégié. Elle ajoute que cet aspect du débat est important pour le Parti socialiste.

Un commissaire libéral pense que l'on peut être d'accord ou pas avec ce qui vient d'être dit. Il affirme que la considération de cet amendement était plus un signal par rapport au programme proposé par la Bâtie, car le parti estime que ce festival s'écarte de son but de base, et c'est pour cela que cet amendement a été déposé.

Pour information, la durée des conventions est de trois ans; un commissaire précise qu'elle est de cinq ans pour l'Orchestre de la Suisse romande.

Vote de l'amendement.
Oui: 3 L, 1 DC.
Non: 1 R, 2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S.
Abstentions: 2 UDC.
Cet amendement est refusé.

8. Page 139, cellule 3106000 – groupe 365 – Fonds pour la création théâtrale indépendante – Nouveau Caveau.

   Cet amendement porte sur une diminution de 65 000 francs.

Oui: 2 UDC, 3 L, 1 R.
Non: 2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T, 1 DC.
Cet amendement est refusé.

9. Page 140, groupe 366 – Bourses pour jeunes artistes.

   Cet amendement porte sur une diminution de 50 000 francs.

Oui: 2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC.
Non: 2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T.
Cet amendement est refusé.

10. Page 141, cellule 3106800 – groupe 365.

Il s'agit de regrouper toutes les lignes de subventions et de les regrouper sous une seule ligne et une seule somme: «Soutien au livre».

Oui: 2 UDC, 3 L.
Non: 1 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T, 1 R.
Abstention: 1 DC, 1 Ve.
Cet amendement est refusé.

Département des sports et de la sécurité

Vote des amendements acceptés en commission spécialisée

1. Page102, cellule 4002010 – groupe 310.

Cet amendement porte sur une diminution de 14 000 francs.

Oui: 2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC, 1 Ve.
Non: 3 S, 2 AdG/SI, 1 T.
Abstention: 1 Ve.

Cet amendement est accepté.

2. Page 106, cellule 4002070 – groupe 313.

Cet amendement porte sur une diminution de 5000 francs.

Oui: 2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC, 2 Ve.
Non: 3 S, 2 AdG/SI, 1 T.
Cet amendement est accepté.

3. Page 106, cellule 4002080 – groupe 313.

Cet amendement porte sur une diminution de 10 000 francs.

Oui: 2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC, 2 Ve.
Non: 3 S, 2 AdG/SI, 1 T.
Cet amendement est accepté.

4. Page 107, cellule 4003000 – groupe 301 – Traitement du personnel.

Cet amendement porte sur une augmentation de 200 000 francs.

Un commissaire considère, au nom de l'AdG/SI, que cet ajout de postes n'est pas cohérent et que cette demande est passée sous le coup de l'émotion. Il faut rester à la donne de départ.

Un commissaire radical se reporte au rapport. Pour lui, le commandant Wicky ne parlait pas sous le coup de l'émotion. Il expliquait que, de nuit, il y a 18 pompiers à disposition en caserne 1, pour un départ standard, et qu'un départ standard mobilise 10 personnes. Il affirme donc que, si deux interventions ont lieu, le SIS doit faire appel à d'autres pompiers qui sont de garde. Il ajoute que les propos de M. Wicky ont été confirmés. Pour les radicaux, cela est alarmant. Le commissaire rappelle les trois priorités du Conseil administratif. Il estime que M. Hediger n'a pas été écouté, car c'est un magistrat faible dont les considérations n'ont pas été prises en compte. Il regrette que la sécurité n'ait pas fait l'objet d'une adaptation, raison pour laquelle il va demander 8 postes supplémentaires au SIS (+ 800 000 francs) et enlever 8 postes chez les agents municipaux (– 800 000 francs). Il estime que, s'il y a 76 agents municipaux au lieu de 84, cela n'est pas dramatique. Il trouve grave que l'on trouve, dans les priorités du Conseil administratif, la petite enfance, «Genève, ville propre» et le livre, mais pas la sécurité. Il ajoute que cela ne touche que les agents municipaux et non pas les agents de sécurité municipaux. La commission des finances doit remettre un équilibre.

Un commissaire, au nom du Parti démocrate-chrétien, souscrit à ces amendements des radicaux. La motivation principale est surtout le nombre accru des interventions. Le deuxième élément est la faiblesse du magistrat.

Une commissaire, au nom du Parti socialiste, a écouté le plaidoyer du commissaire radical. Elle trouve regrettable que l'on ait régulièrement droit à des attaques contre ces magistrats. Le magistrat a fait ce qu'il a estimé bon de faire et il est difficile de dire, aujourd'hui, que sa démarche est fausse. M. Wicky a joué son rôle en défendant son service. Elle pense que, si le service n'était pas capable de travailler, le magistrat l'aurait dit. Elle ajoute que le Conseil municipal n'a pas un pouvoir de tutelle. De plus, elle affirme que cet amendement va dans le sens de l'Entente, puisque les postes d'agents municipaux n'étaient, à la base, pas voulus par l'Entente. Aujourd'hui, les conseillers municipaux se rendent aussi compte que les recettes prévues n'étaient pas surestimées. A terme, il y aura peut-être trop d'agents municipaux, mais, pour le moment, il est souhaitable de garder ce nombre d'agents municipaux. Elle se rend compte qu'il y aura des rééquilibrages à faire, mais cela devra intervenir plus tard.

Sur les postes du SIS, il ne paraît pas judicieux d'en rajouter huit sur les dires de M. Wicky. Un commissaire, au nom de l'AdG/SI, estime que M. Hediger a eu le courage de proposer les postes d'agents municipaux et il a l'impression que les amendements demandés par les radicaux sont un bricolage. Il estime qu'il s'agit d'une non-reconnaissance du travail des magistrats. A travers ces amendements,

on retire 20 millions de recettes d'amendes. Il se demande comment les radicaux réagiraient si les Genevois garaient leurs voitures n'importe comment. Les choses ont bien évolué, et ce grâce au travail des agents municipaux. Concernant le Service d'incendie et de secours, le Conseil administratif a su évaluer les réels besoins.

Le commissaire radical prend acte de ce qui a été dit. Il s'agit pour lui d'anticiper d'éventuelles erreurs à venir. Il motive le nombre de huit nouveaux postes par le fait qu'il y a quatre sections, c'est-à-dire qu'il y aurait deux postes supplémentaires par section. Cela permettrait donc d'assurer deux départs complets. Actuellement, avec 84 agents municipaux, cela fonctionne «plus que bien». C'est une question de bon sens que de se permettre d'avoir huit agents municipaux de moins. Lorsqu'il y a de nouvelles dispositions, il y a un mouvement des citoyens pour se discipliner et que, par conséquent, on observe une baisse de l'activité.

Un commissaire, au nom de l'Union démocratique du centre, affirme qu'il est évident que lorsque l'on parle de pompiers il s'agit d'un lobby porteur, politiquement parlant. Il est vrai que le SIS s'est toujours dit en sous-effectif. Il ne pourra donc pas suivre la proposition d'amendement. Néanmoins, quand un projet de caserne 2 verra le jour, ce sera le moment de mettre les choses au point et il sera prêt à la discussion.

Un commissaire, au nom du Parti libéral, partage les craintes des radicaux, mais ce qui le préoccupe aussi, c'est l'équilibre financier de la Ville de Genève. A supposer que l'amendement de + 200 000 francs soit voté, on se trouverait dans une situation où, sur le plan du principe, on pourrait imaginer que le deuxième le soit aussi, et cela engendrerait une aggravation de la situation financière de la Ville.

Tout en approuvant sur le principe, le Parti libéral votera contre cette proposition. Il estime que l'équilibre financier actuel est déjà trop fragile.

Le commissaire radical ajoute que les pompiers sur appel engendrent des coûts extrêmement élevés, en heures supplémentaires, ainsi qu'en congés. Il prétend que l'on gagnerait de l'argent à suivre ces propositions, plutôt que de payer ces gens dans ce genre de cas.

Les Verts ne souscriront pas aux amendements qui vont suivre. Premièrement, il appartient au Conseil administratif de décider de leurs objectifs. Il ajoute que, si la proposition a la beauté de paraître rééquilibrer le budget, dans la réalité, cela n'est pas forcément le cas.

Pour le commissaire de l'Union démocratique du centre, la situation est plus complexe que cela. Il s'élève en faux contre le commissaire radical sur le fait qu'il est le seul à défendre la sécurité. Aujourd'hui, en vue de ce qui se discute avec l'ensemble de cette corporation, il faudra accepter que, dans certains cas de

figure, les communes agissent aussi lors d'interventions. Il rappelle que, dans le canton de Vaud par exemple, ce sont toujours les postes de secours régionaux qui interviennent en premier.

Vote de l'amendement.
Oui: 1 DC, 1 R.
Non: 3 S, 2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve.
Abstentions: 2 UDC, 3 L.
Cet amendement est refusé.

5. Page 108, cellule 4003500 – groupe 310.

Cet amendement porte sur une diminution de 6000 francs.

Oui: 2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC.
Non: 3 S, 2 AdG/SI, 1 T.
Abstentions: 2 Ve.
Cet amendement est accepté.

6. Page 110, cellule 4004000 – groupe 310.

Cet amendement porte sur une diminution de 20 000 francs.

Oui: 2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC, 1 Ve.
Non: 3 S, 2 AdG/SI, 1 T.
Abstention: 1 Ve.
Cet amendement est accepté.

Le président passe au chapitre des subventions.

7. Page 142, Wakeboard.

Cet amendement porte sur la création d'une ligne «wakeboard», avec un montant de 5000 francs.

Oui: 2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC.
Non: 2 Ve, 3 S, 1 AdG/SI, 1 T.
Abstention: 1 AdG/SI.
Cet amendement est refusé.

8. Page 144.

Cet amendement porte sur une diminution de 5000 francs des subventions extraordinaires aux sociétés sportives. (Ce point est lié au précédent.)

Un commissaire de l'Union démocratique du centre explique que, si l'on veut donner une subvention supplémentaire, cela ne le gêne pas, mais il ne trouve pas normal de diminuer l'enveloppe dont bénéficie le magistrat, car cette enveloppe était déjà largement supérieure il y a quelques années.

Un commissaire de l'Alliance de gauche/SolidaritéS et Indépendants pense aussi qu'il faut laisser ces 5000 francs et refuser cet amendement.

Un commissaire radical rappelle que ce club avait demandé l'officialisation de cette subvention. La commission des sports et de la sécurité voulait rendre cela plus transparent en l'inscrivant sur une ligne.

Vote de l'amendement.
Oui: 3 L.
Non: 2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T, 1 DC, 1 R, 2 UDC.
Cet amendement est refusé.

9. Page 145, Association genevoise de handball.

Cet amendement porte sur une augmentation de 13 000 francs.

Un commissaire AdG/SI sait qu'il parle dans un contexte difficile. Mais il s'agit là d'une augmentation de subvention pour les jeunes, subventions dans la rubrique «tournoi, stages». Il y a eu, cette année, une augmentation très sensible de la participation au handball grâce à une très bonne information, des moyens supplémentaires, et cela a eu pour conséquence une participation forte des enfants (environ 20% de participation en plus). Il donne un exemple à l'appui de la demande: il a assisté à un match et l'une des deux équipes était la nouvelle équipe des Pâquis; on y voyait des enfants de toutes les couleurs, de tous les horizons. Le sport est le meilleur moyen de prévention contre les mauvaises directions que les jeunes peuvent prendre. Il assure que ces 13 000 francs seraient utilisés à bon escient.

Un commissaire UDC revient sur la ligne dont il a été fait mention; il explique que cette somme est là pour indemniser des moniteurs ou le moniteur cantonal. Il aimerait savoir pourquoi cet entraîneur coûte plus cher, et si cela est notamment dû à un surplus de travail. Ce n'est donc pas cette ligne de 150 000 francs qu'il faut augmenter.

Le commissaire explique qu'il tient à la disposition de tout un chacun les recettes et les dépenses de l'Association genevoise de handball.

Une commissaire aimerait savoir pourquoi il y a 61 00 francs dans «camps, stages» et 4500 francs dans «subventions aux sociétés».

Le commissaire AdG/SI explique que les 4500 francs sont versés à la société en tant que telle (pour son fonctionnement). La ligne dont il est question est de l'argent pour les enfants.

La commissaire se demande pourquoi il y a ces deux lignes. Elle se demande si ce sont des enveloppes.

Un commissaire UDC répond qu'il s'agit effectivement de deux enveloppes. La première ligne correspond à tous les clubs et sections. Il précise que la ligne dont on parle est réservée aux indemnités versées aux entraîneurs cantonaux.

Le commissaire AdG/SI est navré, et il conteste ce qui vient d'être dit.

Vote de l'amendement.
Oui: 1 R, 2 AdG/SI, 1 T.
Non: 1 UDC, 3 L.
Abstentions: 3 S, 1 DC, 1 UDC.
Cet amendement est refusé.

Examen des tableaux 5 et 6: aucun amendement n'est proposé.

Nouveaux amendements proposés par la commission des finances

Un commissaire radical reprend des amendements de la commission des sports et de la sécurité.

1. Page 103, cellule 4002020 – groupe 315.

   Cet amendement porte sur une diminution de 45 000 francs.

Oui: 1 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC.
Non: 2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T.
Abstention: 1 UDC.
Cet amendement est refusé.

2. Page 105, cellule 4002060 – groupe 315.

   Cet amendement porte sur une diminution de 15 000 francs.

Oui: 1 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC.
Non: 2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T.
Abstention: 1 UDC.
Cet amendement est refusé.

3. Le commissaire radical reformule un nouveau montant pour la page 107, cellule 4003000 – groupe 301.

   Il s'agit donc d'une augmentation de 800 000 francs.

Oui: 1 R, 1 DC.
Non: 2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T, 1 UDC.
Abstentions: 2 L, 1 UDC.
Cet amendement est refusé.

4. Page 107, cellule 4003000 – groupe 310.

Cet amendement porte sur une diminution de 25 000 francs.

Oui: 1 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC.
Non: 2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T.
Abstention: 1 UDC.
Cet amendement est refusé.

5. Page 107, cellule 4003000 – groupe 311.

Cet amendement porte sur une diminution de 158 000 francs.

Oui: 1 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC.
Non: 2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T.
Abstention: 1 UDC.
Cet amendement est refusé.

6. Page 107, cellule 4003000 – groupe 318.

Cet amendement porte sur une diminution de 75 000 francs.

Oui: 1 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC.
Non: 2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T.
Abstention: 1 UDC.
Cet amendement est refusé.

7. Page 110, cellule 4004000 – groupe 310.

Cet amendement porte sur une diminution de 36 000 francs.

Oui: 1 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC.
Non: 2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T.
Abstention: 1 UDC.
Cet amendement est refusé.

8. Page 110, cellule 4004000 – groupe 313.

Cet amendement porte sur une diminution de 68 000 francs.

Oui: 1 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC.
Non: 2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T.

Abstention: 1 UDC.
Cet amendement est refusé.

9. Page 110, cellule 4004000 – groupe 351.

Cet amendement porte sur une diminution de 8000 francs.

Oui: 1 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC.
Non: 2 Ve, 3 S, 2 Adg/SI, 1 T.
Abstention: 1 UDC
Cet amendement est refusé.

10. Page 111, cellule 4007000 – groupe 313.

Cet amendement porte sur une diminution de 25 000 francs.

Oui: 1 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC.
Non: 2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T.
Abstention: 1 UDC.
Cet amendement est refusé.

Le commissaire radical a un dernier nouvel amendement. Il s'agit des Amis montagnards. Il propose de diminuer cette subvention de 40 000 francs.

11. Page 144, 365 – Amis montagnards.

Cet amendement porte sur une diminution de 40 000 francs.

Un commissaire du parti Les Verts estime que c'est une réelle nécessité que de réduire cette subvention.

Oui: 2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC, 2 Ve.
Non: 3 S, 2 AdG/SI, 1 T.
Cet amendement est accepté.

Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

Vote des amendements acceptés par la commission spécialisée

1. Page 118, cellule 5002000 – groupe 461.

Cet amendement porte sur une diminution de 2 000 000 de francs.

Oui: 1 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC.
Non: 2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T.
Cet amendement est refusé.

2. Page 119, cellule 5003000 – groupe 318.

Cet amendement porte sur une diminution de 45 000 francs.

Oui: 1 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC.
Non: 2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T.
Cet amendement est refusé.

3. Page 125, cellule 5008000 – groupe 318.

Cet amendement porte sur une diminution de 90 000 francs.

Oui: 2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC.
Non: 2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T.
Cet amendement est refusé.

4. Page 147, cellule 5001 – groupe 365 – Aide aux communes suisses.

Cet amendement porte sur une diminution de 6000 francs.

Oui: 2 UDC, 3 L, 1 DC, 3 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 T.
Non: 1 R.
Cet amendement est accepté.

Propositions de nouveaux amendements et vote

Un commissaire démocrate-chrétien veut reprendre des amendements.

1. Page 149, cellule 5007 – groupe 364.

Cet amendement porte sur une augmentation de 300 00 francs.

Le commissaire part de l'idée que la commune va acquérir ces deux maisons de vacances pour personnes âgées. Il aimerait augmenter la subvention de 300 000 francs pour faire fonctionner ces maisons de vacances pour au moins six mois. Il estime que, depuis quelque temps, les personnes âgées sont mises à rude épreuve. Pour le Parti démocrate-chrétien, il est important d'augmenter cette ligne.

Une commissaire, au nom du Parti socialiste, ne soutiendra pas cette hausse. La difficulté est de pouvoir négocier avec l'Etat. Il est trop tôt pour se prononcer, car on ne sait pas si, en 2005, la Ville sera la seule propriétaire de ces maisons. Jusqu'à présent, l'impression générale était que ces discussions aboutiraient et, maintenant, aux dires du magistrat, rien n'est moins sûr.

Le commissaire qui a proposé l'amendement ajoute que la compensation est toute trouvée: il s'agit de diminuer l'enveloppe du chapitre 31 de la DSI.

Vote de l'amendement.
Oui: 1 DC.
Non: 2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T, 2 UDC, 3, L, 1 R.
Cet amendement est refusé.

2. Subvention à l'Université populaire.

Cet amendement porte sur une augmentation de 20 000 francs.

Un commissaire explique que l'on connaît l'excellent travail effectué par l'Université populaire. La commission a d'ailleurs entendu cette institution et le commissaire estime que cet amendement est tout à fait justifié.

Oui: 2 AdG/SI, 1 T.
Non: 2 UDC, 3 L, 1 R, 2 Ve, 3 S.
Abstention: 1 DC.
Cet amendement est refusé.

3. Demande d'augmentation de la subvention à l'association «360°».

Un commissaire démocrate-chrétien rappelle que cette association travaille avec des revenus peu élevés et qu'elle apporte une aide personnalisée aux homosexuel-le-s. Il ajoute que l'association a deux collaborateurs permanents, que chacun d'entre eux reçoit 2500 francs par mois et que beaucoup de bénévoles interviennent pour les aider.

Oui: 1 DC.
Non: 1 AdG/SI, 1 T, 3 S, 3 L, 2 UDC, 2 Ve.
Abstention: 1 AdG/SI.
Cet amendement est refusé.

4. Association Camarada.

Cet amendement porte sur une augmentation de 21 250 francs.

Un commissaire demande de voter pour cette augmentation. Les demandes ont été déposées assez tôt pour que le magistrat puisse le prévoir dans le projet de budget 2005.

Un commissaire démocrate-chrétien soutient cet amendement. Il explique qu'en 2003 le Centre social protestant (CSP) accordait trois subventions. Depuis, le CSP a rencontré de graves problèmes financiers et a dû réduire des aides financières à trois institutions. Suite à ces réductions, le Conseil municipal a jugé bon de reprendre la subvention et cela avait été accepté à l'unanimité par la commis-

sion sociale et de la jeunesse. Il n'y avait pas eu de demande formelle pour Camarada, car le magistrat s'était engagé à prendre sur ses finances personnelles. Il rappelle que cette association est active dans les projets d'insertion des femmes migrantes, notamment les femmes avec des enfants dans une situation précaire (apprentissage du français, par exemple). Cette association prend en charge des centaines de femmes et des dizaines d'enfants. Cette association devrait être soutenue.

Une commissaire socialiste a bien entendu les arguments du commissaire démocrate-chrétien. Selon elle, il y a déjà eu un effort significatif du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement concernant Camarada et ses différentes demandes. Le Parti socialiste votera contre cet amendement.

Le commissaire démocrate-chrétien rappelle que la précédente subvention est une aide pour le budget de fonctionnement. Il rappelle que M. Tornare s'était engagé à défendre cette subvention et que le directeur pensait que c'était justifié.

Vote de l'amendement.
Oui: 2 AdG/SI, 1 T, 1 DC.
Non: 3 S, 3 L, 2 UDC, 2 Ve, 1R.
Cet amendement est refusé.

5. Centre F-Information.

Cet amendement porte sur une augmentation de 20 000 francs.

La même commissaire socialiste explique qu'elle a un problème avec cet amendement, puisqu'elle sait que F-Info a besoin de 30 000 francs pour couvrir ses frais de loyer car cette association vient de déménager. Elle comprend mal la logique, puisque la subvention était censée pourvoir à la prise en charge du loyer.

Elle ajoute aussi que l'association est en train de discuter pour essayer de trouver d'autres possibilités. Traditionnellement, la Ville prenait en charge les loyers, laissant au Canton le soin de payer le fonctionnement et les salaires. Elle ne soutiendra pas cet amendement.

Vote de l'amendement.
Oui: 2 AdG/SI, 1 T.
Non: 3 S, 3 L, 2 UDC, 2 Ve, 1 R.
Abstention: 1 DC.
Cet amendement est refusé.

6. SOS-femmes.

Cet amendement porte sur une augmentation de 25 000 francs.

Oui: 2 AdG/SI, 1 T.
Non: 3 S, 3 L, 2 UDC, 2 Ve, 1 R.
Abstention: 1 DC.
Cet amendement est refusé.

7. Voie-F.

L'amendement porte sur une augmentation de 20 000 francs.

Oui: 2 AdG/SI, 1 T.
Non: 3 S, 3 L, 2 UDC, 2 Ve, 1 R.
Abstention: 1 DC.
Cet amendement est refusé.

8. Elisa.

Cet amendement porte sur une augmentation de 10 000 francs.

Un commissaire de l'Alliance de gauche/SolidaritéS et Indépendants montre le double de la lettre qu'il a reçue de la part de l'Association Elisa. Le commissaire démocrate-chrétien pense que cette augmentation est justifiée, car Elisa propose à des mandataires de suivre des dossiers dans le domaine de l'asile. L'entrée en vigueur d'une loi excluant un certain nombre de personnes a rendu la situation difficile. Les requérants déboutés n'ont que cinq jours pour quitter le pays. Il apparaît que, depuis l'entrée en vigueur de cette loi, il y a une surcharge de travail pour ces gens. Il faut donc former de nouvelles personnes.

La commissaire socialiste ne comprend pas les justifications de ce chiffre.

La commissaire du Parti du travail explique qu'il s'agit de payer le poste d'une secrétaire à temps partiel.

La commissaire socialiste répond qu'une secrétaire à temps partiel n'est pas celle qui va se former pour suivre des non-entrées en matière. Elle explique que ce n'est pas le fond qui dérange le Parti socialiste, mais la forme.

Elle estime que le montant doit correspondre à quelque chose. Elle revient sur l'amendement relatif à F-Info et elle aimerait une cohérence dans les montants.

La commissaire du Parti du travail lit la motivation de la demande: le but est de se décharger des tâches administratives devenues trop lourdes.

La commissaire socialiste affirme que, si les besoins d'Elisa sont de 10 000 francs, il n'y a pas de problème. Pour F-Info, elle a effectué des

recherches pour savoir quels sont les besoins de l'association. Elle ne votera pas pour cet amendement, mais elle précise que cela n'est pas parce qu'elle méprise les associations ou les sommes de 10 000 francs, comme le lui avait précédemment reproché une représentante de l'Alliance de gauche/SolidaritéS et Indépendants.

Un commissaire est atterré par les différentes justifications: secrétaire, travail de formation. Il rappelle que l'on parle de l'augmentation d'une subvention de 40%.

Un commissaire, au nom des Verts, est sensible aux subventions des associations. Il ajoute qu'il n'y a pas de problème avec ces demandes de subventions, si les buts sont clairement présentés. Pour l'instant, tel n'est pas le cas, et les Verts n'entreront donc pas en matière maintenant, mais ils sont d'accord de revenir sur le sujet en cours de législature.

Le commissaire démocrate-chrétien regrette que la commission sociale et de la jeunesse n'ait pas fait son travail. Il explique que l'on est dans une situation où la demande est très concrète.

Vote de l'amendement.
Oui: 2 AdG/SI, 1 T, 1 DC.
Non: 3 S, 3 L, 2 UDC, 2 Ve, 1 R.
Cet amendement est refusé.

Un commissaire désire faire une proposition d'amendement pour la petite enfance par rapport aux 2 000 000 de francs qui sont liés à la subvention du Canton.

9. Page 148, cellule 500200 – groupe 461.

Cet amendement porte sur une diminution de 1 000 000 de francs.

Au budget de l'Etat, il y a une ligne de 2 millions de francs pour la création des nouvelles places de crèche. Il explique que ces 2 millions sont garantis pour les 45 communes du canton. Il affirme que ce sont plutôt les communes périphériques qui sont en train d'entrer dans un processus de création de crèches. On peut spéculer que la Ville de Genève n'obtiendra pas l'entier de ces 2 millions. La prudence conduit donc à diviser par deux les subventionnements de l'Etat.

Un représentant des Verts affirme que les crèches sont en général dans les communes qui sont des villes. Il affirme que, dans tous les cas, la Ville aura la majorité de cette somme. Il votera contre.

Une commissaire, au nom du Parti socialiste, estime que, s'il est vrai que les 2 millions ne seront pas reversés à la Ville de Genève, la clé de répartition de 50% semble discutable (ce que propose le Parti démocrate-chrétien).

Elle rappelle qu'en une année la Ville de Genève a créé plus de places de crèche que lors des trois dernières législatures.

Une commissaire du Parti du travail se demande si, dans ces 2 millions, il n'y a pas aussi le reste des subventions des années précédentes non reversées à la Ville de Genève.

Un commissaire répond à la commissaire en insistant sur le fait qu'il est impossible que cette somme soit reportée. Cette somme concerne uniquement l'exercice 2005.

Une commissaire comprend pourquoi le Parti démocrate-chrétien s'abstient lors du vote du budget, s'il considère que tout ce qui est recette est incertitude.

Vote de l'amendement.
Oui: 2 UDC, 1 L, 1 R, 1 DC.
Non: 3 S, 2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 1 R.
Abstentions: 2 L.
Cet amendement est refusé.

Après calcul, il apparaît que l'excédent de revenus de fonctionnement s'élève à 222 745 francs.

Le président demande si la commission est en mesure de déterminer quels étaient, avant les amendements de ce soir, les totaux des charges brutes et des recettes brutes. Personnellement, il n'y arrive pas. (Patrimoine financier, patrimoine administratif.) Puisque tel n'est pas le cas, le président propose que ces chiffres soient complétés par le département des finances.

Il demande au président du Conseil municipal, M. Deshusses, de prendre acte de cela. Il affirme qu'il expliquera dans son intervention en séance plénière que la commission des finances était dans l'incapacité de savoir quels étaient les charges et les revenus.

9. **Prises de position politique des groupes et vote final**

Le président propose aux différents groupes de prendre position avant de passer aux votes des arrêtés.

Le Parti socialiste a constaté que ce budget est prudent et que la marge de manœuvre est étroite, mais il note que ce budget soutient les priorités, qu'il permet de garantir des prestations de bon niveau, tout en maintenant un niveau de vie

élevé, même durant une période difficile surtout due à l'incertitude des recettes et du Canton. Le Parti socialiste est soucieux de maîtriser la dette. Il sera donc très attentif, l'année prochaine, aux différents taux des emprunts, qui pourraient être améliorés. Finalement, il affirme qu'il a apprécié la bonne entente de la commission et qu'il votera ce budget.

L'Union démocratique du centre estime qu'il est vrai qu'il y a des efforts réalisés par certains départements. En ce qui concerne la dette, il affirme qu'il est bien de s'inquiéter des taux, mais en ce qui concerne l'UDC elle déplore que la dette augmente de 42 millions de francs. Elle constate qu'il y a des problèmes financiers malgré tout, et que les subventions accordées n'ont pas été maîtrisées. Au contraire, l'UDC regrette qu'elles augmentent de 6 millions. Elle répète qu'elle ne conteste pas qu'il faille une Genève propre, mais elle est convaincu que quelque chose ne joue pas dans l'administration. Elle s'élève contre l'augmentation de certains postes.

En conséquence, l'Union démocratique du centre refusera ce budget.

Le Parti du travail votera ces projets d'arrêtés et ce budget. La commissaire affirme que, puisqu'il y a peu de marge de manœuvre, il est difficile d'avoir des «coups de cœur». Elle ajoute que les magistrats ont fait des efforts pour contenir le nombre de postes de travail de manière raisonnable et les charges qui s'y rapportent. Elle affirme néanmoins qu'une marge de manœuvre de 200 000 francs correspond à deux ou trois postes et que cela n'est pas grand-chose. Enfin, elle espère que les dernières estimations fiscales seront plutôt positives.

Un commissaire, au nom de l'Alliance de gauche/SolidaritéS et Indépendants dit que, malgré le fait que la plupart de leurs amendements aient été refusés, voire dénigrés, il votera ce budget et les arrêtés, car il y a des personnes derrière tout cela. Il souhaite quand même que le magistrat utilise sa cassette pour certaines subventions.

Un représentant des Verts affirme que le budget est bon, car il répond à un principe de prudence. Il estime qu'il y a des charges que l'on ne peut contrôler. Face aux difficultés, il apprécie la présentation d'un budget équilibré. On constate une maîtrise des charges (8 millions économisés dans le chapitre 31) et qu'un processus s'enclenche pour maîtriser les charges. La dette reste un souci, mais, techniquement, il estime que ce budget est bon. Il ajoute que, le PFQ étant lié au PFI, il y aura maintenant des outils qui permettront de maîtriser la gestion du budget. Enfin, il estime que les valeurs des Verts sont respectées au travers des postes de travail maintenus. Néanmoins, les Verts travailleront pour la maîtrise des charges. Pour toutes ces raisons, il assure que les Verts voteront ce budget.

Le Parti démocrate-chrétien n'entrera pas en matière sur ce budget. Le commissaire est surpris de la diminution de 8 millions de francs pour l'entretien des bâtiments par des tiers, notamment lorsque cela est lié à l'achat de bâtiments. Il

pense que la conséquence directe est le report de charges sur les années suivantes. D'autre part, il estime que le chapitre 31 pourrait encore faire l'objet d'un certain nombre de resserrements. En ce qui concerne la sécurité, il regrette que le report de postes des agents municipaux n'ait pas été voté.

Au sujet de la petite enfance, il affirme que l'on évalue les recettes à la louche, et que cela est regrettable. Deuxièmement, il estime que l'on entretient une maîtrise parallèle Ville-Canton à ce sujet. Il observe qu'il y a un réel déni démocratique, puisque les conseillers municipaux ne peuvent participer à ce débat, alors que 1000 nouveaux collaborateurs seront intégrés à la municipalité d'ici peu.

Pour le Parti libéral, ce budget paraît dangereux à cause de la fragilité des recettes basées sur les revenus des impôts qui ne seront pas vérifiés avant l'année prochaine. En ce qui concerne les recettes liées à l'activité des agents municipaux, il estime que, bientôt, ce ne seront que les parkings souterrains qui obtiendront ces recettes. L'autre sujet d'inquiétude est le nombre de postes en augmentation dans l'administration. A son avis, l'activité des fonctionnaires n'est pas dénigrée, mais le moment n'est pas venu d'ajouter des charges de personnel à la municipalité. Il pense qu'il faut faire baisser la dette, et il regrette que cela se fasse probablement par le biais d'une augmentation d'emprunts. Concernant les biens et les marchandises, il déplore que les efforts supplémentaires présentés ce soir n'aient pas été suivis. En conséquence, le Parti libéral refusera ce budget.

Le représentant des radicaux se réjouit de la discussion en séance plénière. Il estime qu'il est temps que des choix soient faits. De ce point de vue là, il pense que la discussion sera plus tendue et plus poussée que l'année précédente. Il a relevé certains points lors de ce débat, et notamment le fait que certains et certaines ont dû renoncer à certains «coups de cœur» et il s'en étonne. Il trouve étonnant de penser le budget en termes de «coups de cœur». Il atteste que ce budget n'est pas bon politiquement, même s'il est bon techniquement. Bien que le Conseil administratif ait donné ses trois priorités, il pense qu'il n'y a pas de réelles priorités quant à la forme. Il regrette que les charges du personnel augmentent et que l'on atteigne le chiffre de 2900 fonctionnaires. Si l'on poursuit sur cette voie, cela signifie qu'il y aura plus de 3000 fonctionnaires l'année prochaine, et près de 4000 en 2006. Il rend attentifs les commissaires sur le fait que, si le taux d'emprunts augmente l'année prochaine, c'est parce que la dette augmente. Il affirme que l'on ne peut pas reprocher au département des finances cette négociation de taux. Il ajoute que la Ville de Genève paie 70 millions d'intérêts cette année et que cela risque de s'aggraver dans un avenir proche. En outre, il déplore le tripatouillage de dernière minute par le Conseil administratif, et il ne trouve pas que cela soit admissible. Il regrette aussi que les services s'autoalimentent de plus en plus. Il prend pour exemple le Service des agents de ville et du domaine public qui avait un différentiel de 14 millions de francs, qui est aujourd'hui de 10 millions.

Il pense aussi au Service des passeports qui était censé s'autofinancer. Il note pourtant que le solde est toujours négatif. Il trouve cela inadmissible. Pour lui, il s'agit d'un budget de hasard qui va non seulement plomber 2005, mais aussi les prochains budgets.

10. **Vote des arrêtés par la commission des finances**

Il est à noter que la commission a voté sans avoir à disposition tous les chiffres.

Arrêté 1 – Budget administratif et mode de financement

Article 1 – Budget de fonctionnement
La commission ne disposait pas des chiffres exacts.

Article 2. – Budget des investissements
8 oui: 2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S.
7 non: 1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC.
L'article 2 est accepté.

Article 3. – Mode de financement
8 oui: 2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S.
7 non: 1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC.
L'article 3 est accepté.

Article 4. – Compte de variation de la fortune
8 oui: 2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S.
7 non: 1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC.
L'article 4 est accepté.

Article 5. – Dérogation
8 oui: 2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S.
7 abstentions: 1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC.
L'article 5 est accepté.

Arrêté 1 dans son ensemble
Oui: 2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S.
Non: 1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC.
L'arrêté 1 est accepté.

Arrêté 2. – Centimes additionnels

Article premier.
15 oui: 2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC.
L'article 1 est accepté.

Article 2.
15 oui: 2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC.
L'article 2 est accepté.

Article 3
15 oui: 2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC.
L'article 3 est accepté.

Arrêté 2 dans son ensemble.
15 oui: 2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC.
L'arrêté 2 est accepté.

Arrêté 3 - Emprunts

Article premier.
8 oui: 2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S.
7 non: 1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC.
L'article 1 est accepté.

Article 2.
15 oui: 2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC.
L'article 2 est accepté.

Article 3.
15 oui: 2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC.
L'article 3 est accepté.

Arrêté 3 dans son ensemble.
8 oui: 2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S.
7 non: 1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC.
L'arrêté 3 est accepté.

Un commissaire, au nom du groupe libéral, annonce un rapport de minorité et il ajoute que celui-ci se fera conjointement avec le groupe radical: les signataires seront donc aussi bien radicaux que libéraux.

Un commissaire ajoute qu'il est hautement probable que ce rapport de minorité se fasse par le commissaire radical.

Une commissaire, à l'issue du travail, tient à féliciter chaleureusement le président pour la tenue des débats, qu'elle déclare avoir été parfaite.

PROJETS D'ARRETES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), 74, alinéa 5, et 77 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;
sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

Arrêté 1. - Budget administratif et mode de financement

Article premier. - Budget de fonctionnement

Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à	**1.022.213.722**	francs
sous déduction des imputations internes de.....	**71.604.282**	francs
soit un total des charges nettes de	**950.609.440**	francs
et les revenus à	**1.022.436.467**	francs
sous déduction des imputations internes de	**71.604.282**	francs
soit un total des revenus nets de	**950.832.185**	francs

L' excédent de revenus présumé s'élève à 222.745 francs.

Article 2. - Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante :

a) patrimoine administratif	
dépenses	85.000.000
recettes	0
investissements nets	85.000.000
b) patrimoine financier	
dépenses	25.000.000
recettes	0
investissements nets	25.000.000
c) total	
dépenses	110.000.000
recettes	0
investissements nets	110.000.000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant d'arrêtés particuliers votés et sous réserve de ceux qui doivent l'être.

Article 3.- Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit :

a) patrimoine administratif			
investissements nets			85.000.000
amortissements ordinaires		66.120.118	
amortissements complémentaires		0	
excédent de revenus de fonctionnement	+	222.745	
autofinancement			66.342.863
Insuffisance de financement			18.657.137

b) patrimoine financier

investissements nets		25.000.000
amortissements (autofinancement)		1.084.542
Insuffisance de financement		23.915.458

c) total

investissements nets		110.000.000
amortissements ordinaires	67.204.660	
amortissements complémentaires	0	
excédent de revenus de fonctionnement	+ 222.745	
autofinancement		67.427.405
Insuffisance de financement		42.572.595

Article 4. - Compte de variation de la fortune

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 222.745 francs correspondant à l' excédent de revenus du budget de fonctionnement.

Article 5. - Dérogation

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisitions de collections.

Arrêté 2. - Centimes additionnels

Article premier

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2005, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Article 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2005 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des art. 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Article 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2005.

Arrêté 3. - Emprunts

Article premier

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2005 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par l'arrêté 1, article 3, arrondi à 42.000.000 francs, dans le cas où ce dernier montant ne serait pas couvert par des excédents de trésorerie.

Article 2

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Article 3

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2005, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

AMENDEMENTS

Département autorités

Com.	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2005 déposé	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE			A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON	ABSTENTIONS		
Finances	16	A004000	313	Achats fournitures	15'500,00	- 3'000,00		12'500,00	2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI			R
Finances	17	A010000	311	Mobilier	36'000,00	- 16'000,00		20'000,00	2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI			R
Finances	135	A002	365	CGAS	6'000,00	- 6'000,00		0,00	2 UDC, 1 R	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI	3 L, 1 DC		R
Finances	135	A002	365	Fédération des entreprises romandes Nouvelle ligne	0,00	+ 6'000,00		6'000,00	2 UDC, 1 R, 1 DC	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI, 2 L	1 L		R
Finances	136	A800	365	Rassemblement pour une politique sociale du logement	40'000,00	- 40'000,00		0,00	2 UDC, 3 L, 1 R	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI	1 DC		R

AMENDEMENTS

Département des finances et de l'administration générale

Com.	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2005 déposé	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE			A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON	ABSTENTIONS		
Finances	38	1107010	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	649'975,00	- 300'000,00		349'975,00	3 L, 2 UDC, 1 R, 1 DC	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI			R
Finances	38	1107010	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	116'250,00	- 50'000,00		66'250,00	3 L, 2 UDC, 1 R, 1 DC	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI			R
Finances	38	1107010	313	Achats de fournitures et autres marchandises	65'589,00	- 30'000,00		35'589,00	3 L, 2 UDC, 1 R, 1 DC	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI			R
Finances	39	1109000	31	Tous les 31 de la DSI	5'181'212,00	- 1'500'000,00		3'681'212,00	3 L, 2 UDC, 1 R, 1 DC	1 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI	1 Ve		R

AMENDEMENTS

Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie

Com.	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2005 déposé	AMENDEMENTS Charges	AMENDEMENTS Revenus	Après modif.	VOTE OUI	VOTE NON	VOTE ABSTENTIONS	A	R
Travaux	52	*2401000 2105000	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	25'800,00	- 6'000,00		19'800,00	2 Ve, 1 DC, 1 R, 1 UDC, 3 L	3 S, 2 AdG/SI, 1 T		A	
Travaux	55	*2203000 2108000	318	Honoraires et prestations de service	983'307,00	- 300'000,00		683'307,00	1 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC	3 S, 2 Ve, 1 T, 1 AdG/SI			R
Travaux	53	*2402000 2106000	314	Entretien d'immeubles par des tiers	1'020'000,00	+ 300'000,00		1'320'000,00		3 S, 2 Ve, 1 T, 2 AdG/SI	1 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC		R
Finances	51	*2601000 2104000	314	Entretien d'immeubles par des tiers	647'674,00	- 300'000,00		347'674,00	3 L, 1 R, 1 DC, 2 UDC	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI			R
Finances	47	2001000	310	Fourniture de bureau, imprimés, publicité	20'634,00	- 10'000,00		10'634,00	2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI			R
Finances	47	2001000	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	20'305,00	- 15'000,00		5'305,00	2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI			R
Finances	48	2002000	310	Fourniture de bureau, imprimés, publicité	20'900,00	- 10'000,00		10'900,00	2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI			R
Finances	49	2101000	310	Fourniture de bureau, imprimés, publicité	73'000,00	- 20'000,00		53'000,00	2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI			R
Finances	50	*2201000/*2003000 2102000	310	Fourniture de bureau, imprimés, publicité	166'000,00	- 15'000,00		151'000,00	2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI			R
Finances	50	*2003000 2102000	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	44'000,00	- 35'000,00		9'000,00	2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI			R

*Changement de nomenclature suite à la réorganisation du Dpt

AMENDEMENTS

Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie

Com.	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2005 déposé	AMENDEMENTS Charges	AMENDEMENTS Revenus	Après modif.	VOTE OUI	VOTE NON	VOTE ABSTENTIONS	A	R
Finances	50	*2201000/*2003000 2102000	318	Honoraires et prestations de service	624'055,00	- 160'000,00		464'055,00	2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI			R
Finances	51	*2202000 2103000	315	Entretien d'objets mobiliers pas des tiers	24'200,00	- 18'000,00		6'200,00	2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI			R
Finances	52	*2401000 2105000	310	Fourniture de bureau, imprimés, publicité	25'800,00	-8'000,00		17'800,00	2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI			R
Finances	53	*2401000 2105000	315	Entretien d'objets mobiliers pas des tiers	41'900,00	- 35'000,00		6'900,00	2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI			R
Finances	53	*2402000 2106000	310	Fourniture de bureau, imprimés, publicité	54'200,00	- 10'000,00		44'200,00	2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI			R
Finances	54	*2403000 2107000	310	Fourniture de bureau, imprimés, publicité	18'300,00	- 4'000,00		14'300,00	2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI			R
Finances	54	*2403000 2107000	312	Eau, énergie, combustible	265'500,00	- 25'000,00		240'500,00	2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI			R
Finances	54	*2403000 2107000	318	Honoraires et prestations de service	62'439,00	- 20'000,00		42'439,00	2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI			R
Finances	55	*2203000 2108000	318	Honoraires et prestations de service	983'307,00	- 400'000,00		583'307,00	2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI			R
Finances	56	*2501000 2301000	315	Entretien d'objets mobiliers pas des tiers	106'800,00	- 60'000,00		46'800,00	2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI			R

*Changement de nomenclature suite à la réorganisation du Dpt

AMENDEMENTS

Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie

Com.	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2005 déposé	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE			A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON	ABSTENTIONS		
Finances	56	*2502000 2302000	310	Fourniture de bureau, imprimés, publicité	56'560,00	- 15'00000		41'560,00	2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI			R
Finances	57	*2502000 2302000	318	Honoraires et prestations de service	525'839,00	- 45'000,00		480'839,00	2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI			R
Finances	58	*2502020 2302020	318	Honoraires et prestations de service	30'125,00	- 10'000,00		20'125,00	2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI			R
Finances	59	*2602000 2304020	310	Fourniture de bureau, imprimés, publicité	20'100,00	- 10'000,00		10'100,00	2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI			R
Finances	60	*2701020 2305030	314	Entretien d'immeubles par des tiers	1'630'500,00	- 350'000,00		1'280'500,00	2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI			R
Finances	48	2002000	314	Entretien d'immeubles par des tiers	11'020,00	-3'000,00		8'020,00	2 UDC, 3 L, 1 R,	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI	1 DC		R
Finances	53	*2402000 2106000	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	147'100,00	- 50'000,00		97'100,00	2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI			R
Finances	59	*2602030 2304040	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	360'000,00	- 20'000,00		340'000,00	2 UDC, 3 L, 1 R,	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI, 1 DC			R

*Changement de nomenclature suite à la réorganisation du Dpt

AMENDEMENTS

Département des affaires culturelles

Com.	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2005 déposé	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE			A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON	ABSTENTIONS		
Art et culture	140	3106410	365	Théâtre des Montreurs d'images	0,00	+ 95'000,00		95'000,00	2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S, 1 R		2 UDC, 3 L, 1 R	A	
Art et culture	141	3106600	365	Atelier de gravure: GE Grave	80'000,00	- 30'000,00		50'000,00	2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S, 1 R, 3 L, 2 UDC	1 DC		A	
Art et culture	140	3106410	365	Théâtre de Carouge	500'000,00	- 65'000,00		435'000,00		2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S, 1 R, 2 UDC	3 L		R
Finances	69	3001000	392	Autres prestations internes	7'250,00	- 7'250,00		0,00	2 UDC, 3 L, 1 R	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI	1 DC		R
Finances	85	3202070	30X	Traitements du personnel	763'205,29	- 300'000,00		463'205,29	2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI			R
Finances	85	3202070	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	91'560,00	- 60'000,00		31'560,00	2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI			R
Finances	91	3302000	30X	Traitements du personnel Annulation des créations de postes à la BPU	7'674'546,36	- 192'418,00		7'482'128,36	2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI			R
Finances	138	3001000	365	FASE (La rue est à vous)	240'000,00	- 240'000,00		0,00	2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI			R
Finances	139	3106000	365	La ville est à vous	50'000,00	- 50'000,00		0,00	2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI			R
Finances	139	3106000	365	La Bâtie festival de Genève	1'000'000,00	- 150'000,00		850'000,00	3 L, 1 DC	1 R, 2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S	2 UDC		R

AMENDEMENTS

Département des affaires culturelles

Com.	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2005 déposé	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE			A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON	ABSTENTIONS		
Finances	140	3106000	366	Bourses pour jeunes artistes	200'000,00	- 50'000,00		150'000,00	2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI			R
Finances	141	3106800	365	Regroupement de toutes les lignes de subventions en une seule ligne: Soutien au livre					2 UDC, 3 L	1Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI, 1 R	1 DC, 1 Ve		R
Finances	139	3106000	365	Fonds pour la création théâtrale indépendante Théâtre nouveau Caveau	1'300'000,00	- 65'000,00		1'235'000,00	2 UDC, 3 L, 1 R	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI, 1 DC			R

AMENDEMENTS

Département des sports et de la sécurité

Com.	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2005 déposé	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE			A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON	ABSTENTIONS		
Sport et sécurité	102	4002010	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	74'050,00	- 14'000,00		60'050,00	2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC, 2 Ve	3 S, 2 AdG/SI, 1 T	1 Ve	A	
Sport et sécurité	106	4002070	313	Achat de fournitures et autres marchandises	8'000,00	- 5'000,00		3'000,00	2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC, 1 Ve	3 S, 2 AdG/SI, 1 T		A	
Sport et sécurité	106	4002080	313	Achat de fournitures et autres marchandises	142'000,00	- 10'000,00		132'000,00	2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC, 1 Ve	3 S, 2 AdG/SI, 1 T		A	
Sport et sécurité	107	4003000	30X	Traitements du personnel	29'026'237,75	+ 200'000,00		29'226'237,75	1 DC, 1 R	3 S, 2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve	2 UDC, 3 L		R
Sport et sécurité	108	4003500	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	15'800,00	- 6'000,00		9'800,00	2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC	3 S, 2 AdG/SI, 1 T	2 Ve	A	
Sport et sécurité	110	4004000	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	96'660,00	- 20'000,00		76'660,00	2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC, 1 Ve	3 S, 2 AdG/SI, 1 T	1 Ve	A	
Sports et sécurité	144	4002010	365	Nouvelle subvention à un club Club de wakeboard	0,00	+ 5'000,00		5'000,00	2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC	2 Ve, 3 S, 1 T, 1 AdG/SI	1 AdG/SI		R
Sports et sécurité	144	4002010	365	Diminution de la ligne Subventions extraordinaires aux sociétés sportives	97'000,00	- 5'000,00		92'000,00	3 L	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI, 1 DC, 1 R, 2 UDC			R
Sports et sécurité	145	4002010	365	Ligne Association genevoise de handball	61'200,00	+ 13'000,00		74'200,00	1 R, 2 AdG/SI, 1 T	1 UDC, 3 L	3 S, 1 DC, 1 UDC		R
Finances	103	4002020	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	55'300,00	- 45'000,00		10'300,00	1 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI	1 UDC		R

AMENDEMENTS

Département des sports et de la sécurité

Com.	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2005 déposé	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE			A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON	ABSTENTIONS		
Finances	105	4002060	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	41'900,00	- 15'000,00		26'900,00	1 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI	1 UDC		R
Finances	107	4003000	30X	Traitements du personnel	29'026'237,75	+ 800'000,00		29'826'237,75	1R, 1 DC	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI, 1 UDC	2 L, 1 UDC		R
Finances	107	4003000	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	117'850,00	- 25'000,00		92'850,00	1 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI	1 UDC		R
Finances	107	4003000	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	658'500,00	- 158'000,00		500'500,00	1 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI	1 UDC		R
Finances	107	4003000	318	Honoraires et prestations de service	760'423,00	- 75'000,00		685'423,00	1 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI	1 UDC		R
Finances	110	4004000	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	96'660,00	- 36'000,00		60'660,00	1 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI	1 UDC		R
Finances	110	4004000	313	Achats de fournitures et autres marchandises	368'500,00	- 68'000,00		300'500,00	1 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI	1 UDC		R
Finances	110	4004000	351	Dédommagements à des collectivités publiques - cantons	13'500,00	- 8'000,00		5'500,00	1 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI	1 UDC		R
Finances	111	4007000	313	Achats de fournitures et autres marchandises	88'800,00	- 25'000,00		63'800,00	1 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI	1 UDC		R
Finances	144	4002010	365	Ligne Amis Montagnards	50'000,00	- 40'000,00		10'000,00	2 UDC, 3 L, 1 DC, 2 Ve	3 S, 2 AdG/SI, 1 T		A	

AMENDEMENTS

Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

Com.	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2005 déposé	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE			A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON	ABSTENTIONS		
Sociale et jeunesse	118	5002000	461	Subventions acquises - cantons	2'000'000,00		- 2'000'000,00	0,00	1 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI			R
Sociale et jeunesse	119	5003000	318	Honoraires et prestations de service	2'073'237,00	- 45'000,00		2'028'237,00	1 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI			R
Sociale et jeunesse	125	5008000	318	Honoraires et prestations de service	474'588,00	- 90'000,00		384'588,00	2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI			R
Sociale et jeunesse	147	5001	365	Aide aux communes suisses	6'000,00	- 6'000,00		0,00	2 UDC, 3 L, 1 DC, 3 S, 2 Ve, 1 T, 2 AdG/SI	1 R		A	
Finances	149	5007	364	Participation frais d'exploitation maisons de vacances pour personnes âgées	400'000,00	+ 300'000,00		700'000,00	1 DC	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI, 2 UDC, 3 L, 1 R			R
Finances	150	5007	365	Université populaire Genève	140'000,00	+ 20'000,00		160'000,00	2 AdG/SI, 1T	2 UDC, 3 L, 1 R, 2 Ve, 3 S	1 DC		R
Finances	150	5007	365	Association 360°	25'000,00	+ 10'000,00		35'000,00	1 DC	1 AdG/SI, 1 T, 3 S, 3 L, 2 UDC, 2 Ve	1 AdG/SI		R
Finances	150	5007	365	Association Camarada	33'750,00	+ 21'250,00		55'000,00	2 AdG/SI, 1 T, 1 DC	3 S, 3 L, 2 UDC, 2 Ve, 1 R			R
Finances	150	5007	365	Centre F-Information	110'000,00	+ 20'000,00		130'000,00	2 AdG/SI, 1 T	3 S, 3 L, 2 UDC, 2 Ve, 1 R	1 DC		R
Finances	151	5007	365	SOS-Femmes	60'000,00	+ 25'000,00		85'000,00	2 AdG/SI, 1 T	3 S, 3 L, 2 UDC, 2 Ve, 1 R	1 DC		R

AMENDEMENTS

Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

Com.	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2005 déposé	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE			A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON	ABSTENTIONS		
Finances	152	5007	365	Voie F espace de formation pour les femmes	20'000,00	+ 20'000,00		40'000,00	2 AdG/SI, 1 T	3 S, 3 L, 2 UDC, 2 Ve, 1 R	1 DC		R
Finances	152	5007	365	Elisa	25'000,00	+ 10'000,00		35'000,00	2 AdG/SI, 1 T, 1 DC	3 S, 3 L, 2 UDC, 2 Ve, 1 R			R
Finances	118	5002000	461	Subventions acquises - cantons	2'000'000,00		-1'000'000,00	1'000'000,00	2 UDC, 1 L, 1 R, 1 DC	3 S, 2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve	2 L		R

AMENDEMENTS

de la commission des finances sur les modifications apportées au projet de budget 2005 par le Conseil administratif

Com.	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2005 y.c. modifications CA	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE			A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON	ABSTENTIONS		
Finances	2/6	1001800	365	Genève Tourisme	200'000,00	+ 50'000,00		250'000,00	2 UDC, 1 DC	2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI, 1 R	3 L		R
Finances	2/6	1001800	365	Genève Tourisme	200'000,00	- 200'000,00		0,00	3 S, 2 AdG/SI, 1 T, 1 Ve	1 Ve, 3 L, 2 UDC, 1 DC			R

PRESENTATION GENERALE

Compte administratif

Comptes 2003		Budget 2004			Projet de budget 2005	
Charges	**Revenus**	**Charges**	**Revenus**	**Fonctionnement**	**Charges**	**Revenus**
	886.516.208,60		960.277.546	Revenus		**950.832.185**
864.071.413,27		887.623.585		Charges	**883.404.780**	
55.733.048,01		60.287.985		Amortissements	**67.204.660**	
919.804.461,28	**886.516.208,60**	**947.911.570**	**960.277.546**	Total net des charges et revenus	**950.609.440**	**950.832.185**
97.229.737,05	97.229.737,05	73.685.265	73.685.265	Imputations internes	**71.604.282**	**71.604.282**
1.017.034.198,33	**983.745.945,65**	**1.021.596.835**	**1.033.962.811**	Total brut des charges et revenus	**1.022.213.722**	**1.022.436.467**
	33.288.252,68 *	12.365.976		Excédent de revenus (*de charges)	**222.745**	
1.017.034.198,33	**1.017.034.198,33**	**1.033.962.811**	**1.033.962.811**		**1.022.436.467**	**1.022.436.467**
Dépenses	**Recettes**	**Dépenses**	**Recettes**	**Investissements**	**Dépenses**	**Recettes**
127.415.064,43	4.623.017,07	80.000.000	0	Investissements du patrimoine administratif	**85.000.000**	**0**
32.956.789,70	1.088.232,09	20.000.000	0	Investissements du patrimoine financier	**25.000.000**	**0**
	154.660.604,97		100.000.000	Investissements nets		**110.000.000**
160.371.854,13	**160.371.854,13**	**100.000.000**	**100.000.000**		**110.000.000**	**110.000.000**

Financement des investissements

122.792.047,36		80.000.000		Investissements nets du patrimoine administratif	**85.000.000**	
31.868.557,61		20.000.000		Investissements nets du patrimoine financier	**25.000.000**	
	55.142.170,89		58.418.956	Amortissements du patrimoine administratif		**66.120.118**
	590.877,12		1.869.029	Amortissements du patrimoine financier		**1.084.542**
	-33.288.252,68 *		12.365.976	Excédent de revenus du compte de fonctionnement		**222.745**
	22.444.795,33		**72.653.961**	Autofinancement		**67.427.405**
	132.215.809,64		27.346.039	Insuffisance de financement		**42.572.595**
154.660.604,97	**154.660.604,97**	**100.000.000**	**100.000.000**		**110.000.000**	**110.000.000**

Variation de fortune

	67.649.876,47		21.581.044	Augmentation du patrimoine administratif		**18.879.882**
	31.277.680,49		18.130.971	Augmentation du patrimoine financier		**23.915.458**
132.215.809,64		27.346.039		Insuffisance de financement	**42.572.595**	
	33.288.252,68 *	12.365.976		Augmentation de la fortune (*Diminution)	**222.745**	
132.215.809,64	**132.215.809,64**	**39.712.015**	**39.712.015**		**42.795.340**	**42.795.340**

En tenant compte des résultats des années 2004 et 2005, la fortune au 31 décembre 2005 est estimée à Frs. 350'337'676

Tableau N° 8.4

NOUVEAUX POSTES 2004 SELON EXTRAITS DU CA ET POSTES SUPPRIMES AU PROJET DE BUDGET 2005

AUTORITES

A0050000	Caisse d'assurance du personnel (CAP)	0,5	ADJOINT ADMINISTRATIF	62.927
A0050000	Caisse d'assurance du personnel (CAP)	1	COLLABORATRICE ADMINISTRATIVE	90.916
A0100000	Ressources humaines	0,5	SECRETAIRE	45.458
TOTAL	**nouveaux postes 2004 selon extrait CA**	**2**	**TOTAL montant y.c. charges sociales**	**199.301**

AMENAGEMENT, CONSTRUCTIONS ET VOIRIE

25	Direction espaces publics et voirie	-0,5	OUVRIER	-37.760
TOTAL	**Poste supprimé en 2004 selon extrait CA**	**-0,5**	**TOTAL montant y.c. charges sociales**	**-37.760**

AFFAIRES CULTURELLES

30010000	Direction des affaires culturelles	1	CONSEILLERE EN PERSONNEL (Compensé par la suppression de 1,5 poste d'horticulteur)	146.155
32020000	Dir. du Musée d'art et d'histoire	-1	POSTE AD PERSONAM	-100.682
TOTAL	**Poste supprimé en 2005**	**0**	**TOTAL montant y.c. charges sociales**	**45.473**

SPORTS ET SECURITE

40030000	Incendie et secours	-1	POSTE AD PERSONAM	-125.854

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner les objectifs budgétaires 2005 – Département des «Autorités».

Rapporteuse: M^me^ Gisèle Thiévent.

La rapporteuse remercie M. Patrick Nicollier pour l'excellence de ses notes.

La commission des finances, présidée par M. Didier Bonny, s'est réunie deux fois, le 28 avril et le 5 mai 2004, pour examiner les pages concernant le département des «Autorités» dans le document «Les objectifs 2005 du Conseil administratif».

Le 28 avril 2004

La commission a reçu, le 28 avril à 21 h, M. Christian Ferrazino, maire, et M. Jean Erhardt, secrétaire général du Conseil administratif.

Un commissaire ouvre la discussion par une question générale portant sur l'élaboration du document et demande s'il repose sur une base commune ou une collaboration entre les départements.

M. Ferrazino répond que, cette année, le tableau des modifications budgétaires est identique pour tous les départements. Pour ce qui est écrit, il reconnaît qu'il y a encore un effort à fournir et il espère pouvoir constater une différence l'année prochaine.

Guichet Ville de Genève, page 5

Une commissaire demande des informations sur le «guichet Ville de Genève».

M. Ferrazino répond qu'il va établir un concept de guichet unique en mettant en perspective les avantages et les inconvénients. M. Erhardt ajoute qu'un projet est en cours d'élaboration à la Chancellerie d'Etat.

Relations extérieures, Maison de la réconciliation, page 8

Une commissaire aimerait des informations détaillées sur «la mise en place d'une Maison de la réconciliation».

M. Ferrazino explique qu'il s'agit d'un projet sérieux proposé par M. Mugny lors de son retour de la Bande de Gaza; des discussions ont eu lieu avec M^me^ Calmy-Rey pour donner une suite à l'Initiative de Genève. L'idée est de

fonder une Maison de la réconciliation qui ne se limiterait pas à ce conflit, mais qui pourrait en accueillir d'autres. Un petit mandat a été octroyé par le Conseil administratif pour entreprendre une étude sur ce sujet. Il ajoute que le projet n'a aucun lien avec celui de la Maison de la paix qui est, lui, conçu par la Confédération.

Récapitulation des modifications budgétaires, page 9

Secrétariat général

Un commissaire aimerait des explications sur le poste de directeur général.

M. Ferrazino annonce que le Conseil administratif a développé ses services: les Services des relations extérieures et des ressources humaines ont besoin de moyens supplémentaires. Le modèle de l'administration n'a pas changé depuis vingt ou trente ans, alors même qu'on a pu assister parallèlement à un très grand développement.

De plus, en tant que maire, il a souffert d'un manque de soutien à la mairie et pense que cet état de fait doit être amélioré par la présence d'un attaché au maire qui ait la mémoire de l'administration. A l'origine, ce rôle était tenu par le Secrétaire général, mais le rôle de celui-ci s'est transformé pour se rapprocher de celui d'un directeur.

M. Erhardt devrait être le premier attaché au maire (et le dernier secrétaire général).

Le directeur général devra insuffler un vent de modernisation: M. Ferrazino insiste sur la nécessité d'une réorganisation du Secrétariat général.

Un poste de directeur de cette administration, qui sera pris sur un poste actuellement vacant dans l'administration, sera mis au concours. Le maire annonce qu'à titre temporaire M. Erhardt assurera les deux fonctions.

Un commissaire demande s'il y aura des changements.

M. Ferrazino donne le détail des changements qui seront opérés.

Administration centrale – Information et communication

M. Ferrazino annonce une demande de régularisation pour personne en situation de mobilité, celle de M. Bimpage, qui travaillait à la *Tribune de Genève* et qui est prêt à s'investir pour l'information et la communication sous couvert d'un minimum de garanties.

Archives

M. Erhardt précise que le poste supplémentaire est demandé pour les Archives. En effet, la loi sur l'information du public et l'accès aux documents (LIPAD) impose un délai de trois à cinq ans pour mettre en place un système de classement garantissant l'accès à l'information par le public. Cette exigence n'est pas encore actualisée.

Ressources humaines

Pour le dernier poste, il s'agit de créer un poste pour régulariser la situation d'une personne actuellement en place au département des affaires culturelles et payée par le Fonds de mobilité.

Un commissaire aimerait savoir si le poste de directeur général est pris sur le poste de secrétaire général adjoint.

M. Ferrazino répond qu'il désire embaucher un secrétaire général adjoint.

Comme il n'y a plus de questions, le président remercie M. Ferrazino et M. Erhardt de leur collaboration.

Le 5 mai 2004

Discussion générale sur les objectifs budgétaires 2005 du Conseil administratif pour le département des «Autorités».

Le président ouvre la discussion générale.

Les commissaires expriment les positions de leurs groupes respectifs.

Un commissaire démocrate-chrétien pense que les quatre postes proposés au budget ne sont pas une priorité et qu'ils peuvent disparaître.

Une commissaire socialiste commence par des remarques générales sur le document «Les objectifs 2005 du Conseil administratif»: elle estime que, sur le fond et la forme, on ne voit pas les priorités du département des «Autorités». Le Parti socialiste attend un saut qualitatif pour la présentation des objectifs 2006.

Touchant les modifications budgétaires, les déclarations du maire n'ont pas convaincu son groupe.

En ce qui concerne le poste de directeur général, la position du Conseil administratif est cavalière: s'il utilise un poste vacant, alors il n'y a pas besoin de voter un poste vacant supplémentaire.

La position du Parti socialiste sur les engagements est la suivante: les cadres intermédiaires et supérieurs ne seront acceptés que si l'on constate de lourds besoins.

Au sujet du poste pour l'unité Information et communication, la proposition faite touchant M. Bimpage est difficile: la commissaire, même si elle en comprend les enjeux, a peur que ce cas ne crée un précédent.

Le Parti socialiste n'entrera donc pas en matière, sauf si des informations précises sont apportées.

Un commissaire du groupe des Verts trouve que ce document est un catalogue plus que le dégagement de priorités. Les Verts ont été convaincus par les explications du maire en ce qui concerne les Archives, car il s'agit de la LIPAD et de la régularisation. Les Verts sont cependant contre les deux autres postes, mais cela n'est pas encore définitif.

Une commissaire du Parti du travail constate que ce document a été élaboré avant que le résultat des comptes n'ait été reçu. Beaucoup de choses sont remises en question et cela sera profitable pour l'administration. Les postes approuvés par les Verts sont difficilement discutables; pour les autres, il reste à considérer si leur demande découle d'une réelle nécessité. Elle précise que les postes relatifs aux ressources humaines ont été repoussés au projet de budget 2006.

Le Parti du travail attend des propositions plus chiffrées pour se décider.

Une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) affirme que son groupe est prêt à accepter les postes proposés, sauf celui de directeur général pour lequel elle émet quelque réserve: la décision sera tributaire d'informations supplémentaires.

Le groupe libéral estime que peu d'options très profilées se démarquent de ce document par ailleurs fade, et les explications données sur les modifications budgétaires ont peu convaincu. Le Parti libéral veut reprendre la discussion.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre (UDC) reprend à son compte les commentaires précédents: l'UDC n'adhère pas à cette augmentation de personnel.

Un commissaire du groupe radical s'insurge et estime que l'on crée des placards dorés, que la demande est scandaleuse et que pour cette raison il n'entrera pas en matière. Il ajoute que la Ville a travaillé pendant des années avec un secrétaire général et qu'il ne voit pas pourquoi il faudrait changer cela.

Il trouve par ailleurs regrettable que l'on apprenne à la fin de 2003 que l'on engage un consultant avec un contrat de droit privé. Aussi, par question de principe, les radicaux refuseront ce poste.

Concernant le poste relatif à la LIPAD, il attend des informations plus détaillées.

En outre, les propos sur la Maison de la réconciliation l'ont rempli de stupeur: la Ville parle de créer sa propre Maison de la paix. Il trouve ce projet délirant.

Pour le reste, il attend que le Conseil administratif revienne avec de meilleures intentions et des objectifs clairs.

Remarque de la rapporteuse: La discussion s'est poursuivie en séance plénière le 11 mai 2004, sous l'impulsion de la résolution R-70, intitulée «Moratoire pour juguler l'inflation directoriale à la tête de la Ville de Genève», amendée et acceptée par le Conseil municipal le même jour. Des précisions ont ainsi pu être apportées par M. Ferrazino. Pour de plus amples informations sur le poste de directeur général en particulier, j'invite les conseillers municipaux et les conseillères municipales à se reporter à la résolution R-70 amendée et aux débats auxquels elle a donné lieu

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget 2005 concernant le département des «Autorités».

Rapporteuse: M^me^ Gisèle Thiévent.

La commission des finances s'est réunie sous la présidence éclairée de M. Losio. Les notes de séance ont été saisies par M. Patrick Nicollier, que nous remercions vivement.

Séance du 15 septembre: étude du projet de budget

Audition de M. Pierre Muller, maire de la Ville de Genève chargé du département des «Autorités» et du département des finances et de l'administration générale, et de ses collaborateurs: M. Jean Erhardt, secrétaire général, M. Zahi Haddad, adjoint de direction au Service des relations extérieures, M. Olivier Vey - rat, chef du Service des ressources humaines, ainsi que les collaborateurs et col - laboratrice du département des «Autorités» et du département des finances et de l'administration générale: M. Hermann, M^me^ Schubert, M. Krebs, M. Rapin, M. Favre, M. Lassauce, M. Mariaux, M. Cavaleri et M. Pellaton

Le président ouvre la séance et propose de passer directement à l'examen des objectifs du Conseil administratif.

Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2005

Pages 7 et 8 – Objectifs du Conseil administratif

Un commissaire s'étonne que n'apparaissent pas dans le rapport les objectifs du département des finances et de l'administration générale et du département des sports et de la sécurité.

M. Muller lui répond que les objectifs pour ces deux départements sont déjà connus.

Page 38 – Secrétariat général – Direction

Un commissaire formule le souhait d'obtenir un organigramme à jour.

Il est répondu favorablement à sa demande (voir annexe 1).

1100 – Cahier des charges du nouveau directeur général de l'administration générale

Un commissaire aimerait savoir en quoi consiste la «clarification des missions et attributions qui relèvent de l'appui du Conseil administratif», étant donné que le directeur général a déjà été engagé. Il pensait qu'un cahier des charges existait et désire savoir où en sont les démarches.

M. Muller répond que l'organisation du secrétariat a fait l'objet d'une étude. Cependant, le Conseil administratif souhaite laisser la porte ouverte à d'autres clarifications des uns et des autres. Le but est d'observer le fonctionnement de cette nouvelle organisation et de procéder à des adaptations en 2005, s'il y a lieu.

Sur le même sujet, un commissaire aimerait le cahier des charges de ce directeur et savoir quand aura lieu sa nomination officielle.

M. Muller indique qu'elle aura lieu en octobre.

(Voir annexe 2: cahier des charges du nouveau directeur général de l'administration générale + cahier des charges du secrétaire général.)

2100 – Coordination – Dresser l'inventaire des missions, tâches et dossiers inter - départementaux

Une commissaire veut savoir si le document sera rendu public.

M. Muller précise que le document, a priori, restera à l'interne; le but est d'assurer les flux entre les différents départements afin d'améliorer la coordination interdépartementale. Le directeur général sera en charge de ce projet.

4100 – Gestion du personnel – Apporter un soutien aux travaux visant la révision du statut du personnel

Un commissaire veut savoir où l'on en est avec la révision du statut du personnel et de quel genre de soutien il est question ici.

M. Erhardt précise que le secrétaire général est aussi le chef du personnel et qu'il traite donc des problèmes de personnel. M Veyrat ajoute qu'il s'agit d'une réelle refonte du statut du personnel. Les tentatives antérieures ont échoué: ce projet a l'avantage de partir d'une commission consultative qui sera en mesure d'auditionner des personnes de toute position. Un comité de pilotage sera mis en place. Plusieurs séances ont été planifiées. Un texte sera produit et soumis à l'exécutif avant la fin de la législature.

5100 – Relations extérieures

Une commissaire désire des informations complémentaires sur «le suivi des relations extérieures», plus précisément les relations Ville-Etat.

M. Erhardt explique que cette question a été évoquée lors d'un récent repas avec le Conseil d'Etat. Un groupe de coordination a d'ailleurs été créé avec M. Hensler et le Service du protocole, ainsi que leurs homologues de la Ville, afin d'améliorer la communication entre la Ville et l'Etat. La première rencontre aura lieu au début du mois d'octobre. Il s'agit notamment de mieux coordonner cette collaboration. Il note qu'il est nécessaire d'améliorer la communication entre la Ville et l'Etat.

Page 39 – Secrétariat général – Administration centrale

1200 – Développer le service juridique centralisé

Une commissaire veut des informations supplémentaires sur cette rubrique.

M. Muller lui répond que M^me^ Cécile Jabaudon, dont le poste a été mis au concours, et M. Burri, qui la supervise, travaillent dans ce service dont la réorganisation n'est pas terminée.

La même commissaire aimerait connaître l'état des lieux en ce qui concerne les juristes.

M. Muller répond qu'il est vrai qu'il y a des juristes un peu partout, souvent rattachés à différents services dans plusieurs départements. C'est un atelier que le Conseil administratif souhaite ouvrir; l'année prochaine serait la bonne année pour le faire.

2400

Un commissaire s'interroge sur la signification de l'expression «mettre en place un système de pointage time tools pour les conseillers et conseillères».

M. Erhardt explique qu'il s'agit de remplacer le système des jetons de présence par un système plus simple.

4200 – Procéder à une refonte totale du site intranet de l'administration municipale

Un commissaire se demande qui procédera à cette refonte, puisqu'il n'y a pas d'augmentation de poste.

M. Erhardt répond que, parmi les outils que possède la Ville de Genève, il y a l'internet. Comme base de données internes, il y a aussi l'intranet; une refonte s'impose afin que cette base de reconnaissance interne puisse être mieux utilisée. Ce projet avait été programmé l'année passée, puis retiré, car il ne s'agissait pas d'une urgence. Ce travail générera des charges supplémentaires, mais il est essentiel au niveau de la communication interne.

4000 – Information et communication du Conseil administratif

Une commissaire désire savoir qui est en charge des projets mentionnés.

M. Muller répond que c'est M. Bimpage, qui travaillera en collaboration avec M. Erhardt et le Conseil administratif. Cette rubrique existe depuis longtemps. Dans cette même unité travaillent M. Philippe d'Espine, qui s'occupe du support internet, de la refonte d'intranet et du *VG Mag*, ainsi que M. Serge Bimpage, chargé de la communication du Conseil administratif.

La même commissaire désire savoir sur quoi le poste de M. Bimpage a été pris.

M. Veyrat répond que M. Bimpage est entré dans l'administration avec un contrat temporaire, puis qu'il a été transféré sur un poste disponible dans l'administration générale.

M. Muller ajoute que ce poste n'a pas été mis au concours.

Une commissaire s'interroge sur le nouveau logo et demande si l'on peut imaginer que l'on promeuve la Ville de Genève comme un tout et non comme cinq départements distincts.

M. Muller répond que c'est le but de ce nouveau logo.

3100.06

Une commissaire veut savoir ce que signifie «participer au projet coûts et bénéfices du développement durable en tant que ville pilote».

Cette question fera l'objet d'une réponse écrite.

Page 41 – Secrétariat général – Relations extérieures

1400 – Promouvoir la Ville de Genève et ses relations extérieures

Une commissaire aimerait des détails sur la rubrique 1400: «renforcer les synergies avec la Confédération et le Canton dans des projets concernant la «Genève internationale» (Maison de la Concorde)».

M. Muller explique que la maison La Concorde est un long serpent de mer depuis que la CAMVAL (Coordination des associations mondiales de villes et autorités locales) s'est retirée de Genève. On y a mis, entre-temps, des fonctionnaires du département des affaires culturelles. Maintenant, le Conseil administratif a décidé d'affecter cette maison à trois domaines: le Fonds numérique de solidarité, dossier piloté par M. Ferrazino; le Fonds des villes contre la pauvreté (qui passera de la villa Moynier à la maison La Concorde) et la Maison de la réconciliation, projet piloté par M. Mugny et qui s'inscrit directement dans le projet de M[me] Calmy-Rey.

Une autre commissaire aimerait savoir qui travaillera dans ces bâtiments.

Le maire nomme M. Guy-Olivier Segond, pour le Fonds numérique de solidarité, et des fonctionnaires, pour le Fonds des villes contre la pauvreté. M. Haddad ajoute qu'il y aura également une partie du secrétariat de M. Segond, ainsi que MM. Martin Duteil et Burckhardt avec leurs secrétaires.

Une commissaire aimerait des précisions sur la manière de fonctionner des magistrats concernant la mise en place de leurs différents projets.

M. Muller répond que pour le Fonds numérique de solidarité différents partenaires ont offert une aide financière à la suite des recherches de M. Ferrazino et de son adjoint M. Alain Clerc (Fondation du devenir).

Toujours au sujet de l'objectif 1400, un commissaire aimerait disposer du rapport promis par M. Ferrazino, alors maire, sur une étude concernant les liens entre la Maison de la réconciliation et la Maison de la paix.

M. Muller répond que les deux projets sont très différents: l'un est patronné par M[me] Calmy-Rey, l'autre par M. Ogi. Cela fera l'objet d'une réponse écrite.

Une commissaire aimerait savoir qui s'occupe du Fonds numérique de solidarité.

La question fera l'objet d'une réponse écrite. (Ces réponses sont disponibles, mais non annexées au présent rapport.)

2100 – Améliorer l'accueil des hôtes du Conseil administratif

Un commissaire aimerait savoir si la situation est réellement insatisfaisante.

M. Muller explique que la Ville n'est pas dotée de moyens adéquats pour recevoir ses hôtes. Cette problématique touche non seulement le Service des relations extérieures, mais aussi les réceptions et le Palais Eynard. Il convient donc d'améliorer les choses.

Un commissaire veut s'assurer que le Service des relations extérieures correspond bien au Service du protocole de l'Etat. Il lui est répondu par l'affirmative.

Pages 42 et 43 – Secrétariat général – Ressources humaines

Un commissaire observe que la motion M-254 relative à la modification des régimes des indemnités n'a pas donné lieu à une concrétisation. Qu'en est-il?

M. Muller répond que la mise en œuvre de cette motion est discutée toutes les deux séances: l'appui manque cependant de la part de la commission du personnel. M. Veyrat ajoute que cet objectif faisait partie des objectifs généraux de départ:

1. travailler sur la refonte du statut du personnel;
2. mieux intégrer les apprentis;
3. améliorer les relations avec la commission du personnel;
4. régler les dossiers en attente.

Dans un premier temps, les travaux ont été réalisés dans un délai convenable. La question est de savoir si la situation va s'aggraver ou s'améliorer: il ne peut être garanti que chacun et chacune verra ses avantages maintenus.

Sur le plan technique, ce travail a été réalisé en 2003, amélioré en 2004, et il sera terminé en 2005. Il s'agit actuellement de discuter avec les partenaires sociaux. Au début du mois de novembre, le Conseil administratif organisera une séance sur la résolution et la conclusion de cette problématique.

Un commissaire demande ce que «ERP» signifie. Il lui est répondu que c'est un nouveau logiciel mis en place par le SAP et qui permet une comptabilité analytique.

Une commissaire souligne que la réponse à la motion demandant des précisions sur l'engagement à la Ville n'a toujours pas été donnée.

M. Veyrat promet que cette réponse arrivera très prochainement.

Page 43

1100.01 – Favoriser l'engagement des apprenti-e-s

Un commissaire désire un état des lieux sur la situation des apprenti-e-s en Ville de Genève. (Voir document 3 annexé.)

M. Veyrat affirme que, par comparaison, les chiffres de recrutement des apprenti-e-s peuvent être améliorés, mais que les freins à l'engagement sont de trois ordres: premièrement, il faut trouver une personne pour encadrer l'apprenti; ensuite, certains services ne sont pas en mesure de former la personne du début à la fin; enfin, à cela s'ajoutent parfois des problèmes de locaux.

1600 – Diminuer l'absentéisme

Un commissaire demande des informations supplémentaires.

M. Veyrat répond que le président de la commission des finances avait demandé et reçu un rapport à ce sujet. En Ville de Genève, le niveau d'absentéisme est élevé: entre 7 et 9% pour les maladies, soit 10 jours par personne et par année, et 12 à 15 millions de francs de coûts occasionnés. Les causes en sont le manque de motivation et les toxico-dépendances, plus spécialement l'alcoolisme.

Une commissaire demande si la situation est très différente dans le secteur privé par exemple.

M. Veyrat répond que les chiffres sont semblables dans le secteur public, mais qu'il existe dans le privé des entreprises dont le taux d'absentéisme n'excède pas 0,5%.

M. Muller ajoute que les jours de maladie sans certificat posent problème.

Une commissaire est déçue de ne pas avoir reçu le rapport qu'elle avait demandé à ce sujet. Elle aurait souhaité une réponse par département et par service.

M. Veyrat répond qu'une cartographie existe déjà concernant les départements très touchés. Le but est, sur le plan informatique, de situer les problèmes. Ces chiffres seront donnés prochainement.

Une commissaire précise qu'un élément de réponse se trouve peut-être chez les employés de la Voirie, qui sont pénalisés quand ils arrivent en retard, et qui préfèrent par conséquent ne pas venir.

Page 44

2000 – Action chômage

Une commissaire souligne que la mise en œuvre du projet d'arrêté PA-19, sur l'Action chômage, est une priorité pour le Parti socialiste.

M. Veyrat affirme que c'est une priorité pour lui aussi et qu'il est prêt à venir en parler en commission lorsque tout sera en place.

Page 45

1000 – Audit interne

Un commissaire aimerait savoir ce qui a changé dans les prestations, puisqu'il remarque que le budget a passé du simple au double.

M. Muller répond que cela fera l'objet d'une réponse écrite.

La commission passe ensuite à l'examen du projet de budget 2005.

Projet de budget 2005

Page 15

Un commissaire aimerait savoir où se trouve l'achat des cartes journalières des CFF dans le projet de budget. Il suppose qu'elles se trouvent dans la rubrique 2000/313 – Achats de fourniture et autres marchandises.

(Voir annexe 4.)

Page 16

Un commissaire veut savoir où l'on trouve l'enveloppe des voyages du Conseil administratif.

M. Erhardt répond que la somme est de 100 000 francs en tout, 20 000 francs par magistrat.

Page 19

A700010/319 – Conseil municipal – Frais divers

Un commissaire veut des explications. Il lui est répondu que cette somme correspond aux frais de voyages et de repas des commissions du Conseil municipal.

Page 20

8000/318 – Conseil administratif – Honoraires et prestations de service

Un commissaire demande s'il y a eu sous-estimation.

M. Muller répond par l'affirmative. Il s'agit de frais d'avocat.

Page 20

8000/451 – Conseil administratif – Cantons

Un commissaire aimerait savoir à quel titre les revenus ont été attribués.

M. Muller répond que c'est une ristourne sur les frais de carburants.

Page 21

900010/318 – Contrôle financier – Honoraires et prestations de service

Cette rubrique concerne des prestations à l'extérieur. M. Erhardt annonce une réponse écrite suite à la demande d'informations supplémentaires. La réponse est disponible, mais non annexée au présent rapport.

Examen des pages 220 à 230 et de la page 232, relatives au personnel

Page 220

Un commissaire remarque qu'un demi-poste supplémentaire apparaît.

M. Muller répond que ce demi-poste est apparu en cours de route et M. Erhardt ajoute que cela fera l'objet d'une réponse écrite.

Le président propose l'étude de la page 135, soit l'étude des «subventions sans les subventions relatives à des prestations en nature».

Un commissaire aimerait connaître la justification de la subvention à un groupement de syndicats.

M. Muller répond qu'il s'agit d'une vieille tradition.

Une commissaire s'étonne de l'apparition de subventions nouvelles à Cerin Sarl, Info Sud Terre Viva, par exemple. Une réponse écrite est disponible, mais non annexée au présent rapport.

365 – Institutions privées – TV Léman bleu

Cette même commissaire s'interroge sur la situation de TV Léman bleu et veut savoir pourquoi la Ville ne s'est toujours pas désengagée de cette chaîne de télévision.

M. Muller affirme que cette subvention est indispensable pour TV Léman bleu. La Ville achète des prestations connexes, en plus de la subvention de 275 000 francs. Par exemple, les autorités paient 15 000 francs pour la Fête des artisans et des commerçants.

La subvention ne peut pas être compensée par des prestations. La diminution des recettes la rend nécessaire. TV Léman bleu devrait être en faillite, mais elle sera recapitalisée par la Ville de Genève, qui possède 51% des parts de Télégenève.

La commissaire aimerait la liste d'achats de prestations par département. (Voir document annexé au présent rapport.)

Une autre commissaire aimerait savoir ce qu'il en est des subventions fédérales pour TV Léman bleu.

M. Muller répond qu'elles sont reportées à 2007. Un commissaire complète cette réponse: TV Léman bleu aurait dû recevoir une part de la redevance TV qui aurait dû être redistribuée à des TV locales et non seulement à la Télévision suisse romande (TSR). Cette manne va donc toujours à la TSR. M. Muller ajoute qu'il y a eu des erreurs de gestion des patentes. Par exemple, les locaux au chemin de la Gravière coûtaient 100 000 francs: la décision d'installer ces locaux à la Praille a engendré un loyer de 180 000 francs, alors qu'il était entendu que cette opération était blanche.

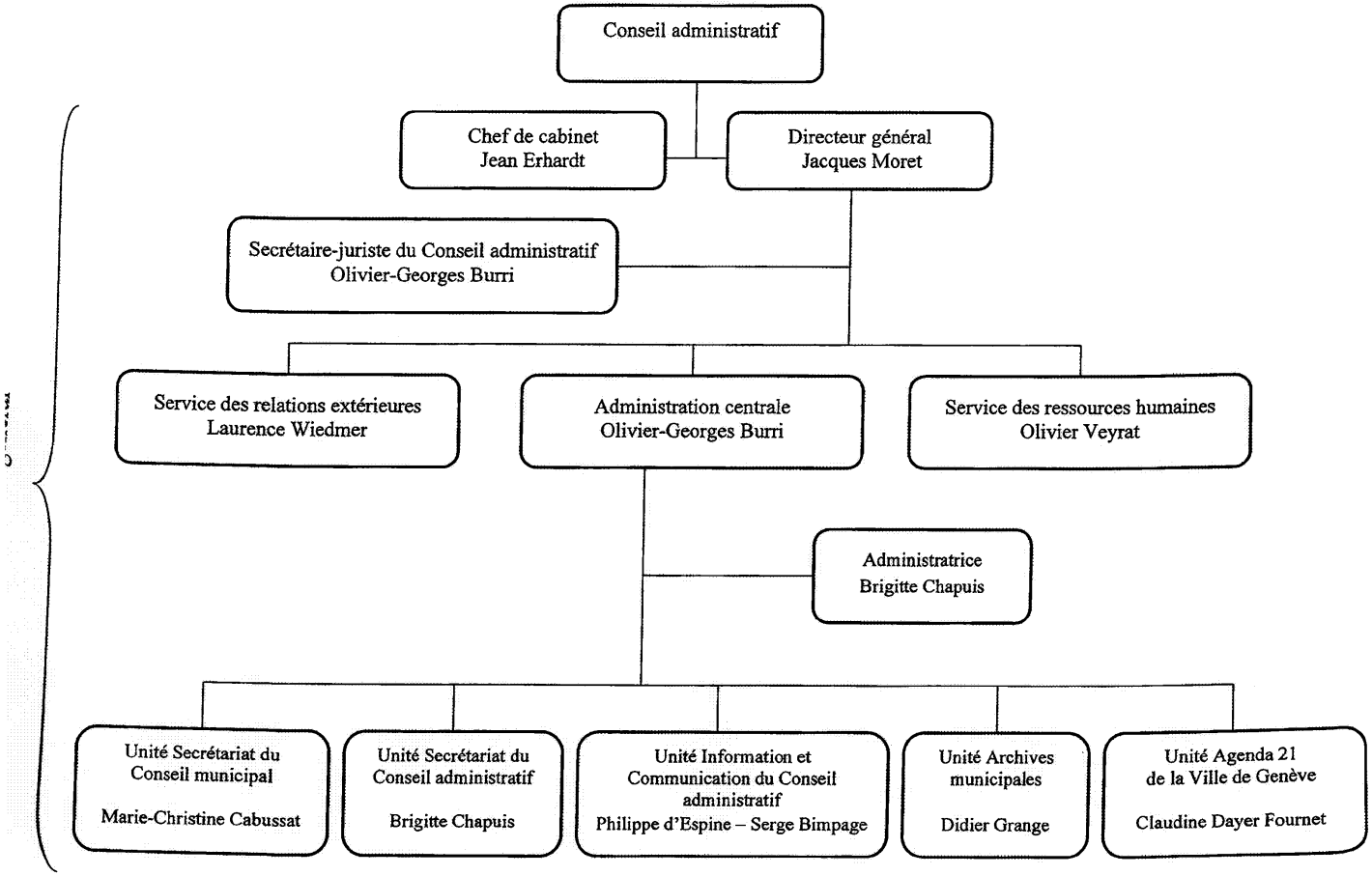
L'examen des pages 154 et 155 relatives à des prestations en nature ne donnant lieu à aucune question, le président suspend la séance.

La séance consacrée aux propositions et votes des amendements pour le département des «Autorités» est incluse dans le rapport des séances des 26 et 27 octobre 2004 consacrées aux propositions et votes des amendements par la

commission des finances. En effet, cette séance étant tributaire des modifications du Conseil administratif, il nous a paru plus judicieux de mettre les deux rapports concernant ces deux objets à la suite l'un de l'autre.

Annexes:

– organigramme
– cahier des charges du nouveau directeur général
– état des lieux de la situation des apprentis
– cartes CFF
– liste d'achat de prestations à TV léman bleu


Conseil administratif
Chef de cabinet
Jean Erhardt
Directeur général
Jacques Moret
Secrétaire-juriste du Conseil administratif
Olivier-Georges Burri
Service des relations extérieures
Laurence Wiedmer
Administration centrale
Olivier-Georges Burri
Service des ressources humaines
Olivier Veyrat
Administratrice
Brigitte Chapuis
Unité Secrétariat du Conseil municipal
Marie-Christine Cabussat
Unité Secrétariat du Conseil administratif
Brigitte Chapuis
Unité Information et Communication du Conseil administratif
Philippe d'Espine – Serge Bimpage
Unité Archives municipales
Didier Grange
Unité Agenda 21 de la Ville de Genève
Claudine Dayer Fournet

23 09 04

Cahier des charges

1. Fonction : Secrétaire général du Conseil administratif

2. Position hiérarchique

2.1. Le titulaire est responsable devant le Conseil administratif.

2.2. Il a sous sa responsabilité les fonctions et services de l'administration générale.

2.3. Il exerce une responsabilité fonctionnelle sur l'ensemble des services de l'administration.

3. Missions

3.1. Assister le Conseil administratif dans l'exécution de ses tâches

3.2. diriger les services et fonctions de l'administration générale

3.3. coordonner, en collaboration avec les directeurs de département, les activités des services

3.4. participer à la définition de la politique du personnel de la ville et superviser la gestion du petit-ef

3.5. assurer la représentation du Conseil administratif.

4. Attributions et tâches

4.1. Assister le Conseil administratif dans l'exercice de ses tâches

- Assurer le fonctionnement du Conseil administratif :
  - élaboration de l'ordre du jour des séances
  - discussion des différents points figurant à l'ordre du jour avec le Maire, éventuellement avec le Secrétariat communal
  - préparation des dossiers relatifs aux objets à traiter (documentation, renseignements, études, etc.)
  - élaboration de projets de décisions
  - rédaction du procès-verbal des séances
  - élaboration et diffusion des décisions prises
  - supervision de l'exécution de ces décisions
  - rédaction du courrier du Conseil.

- Rédiger des textes administratifs et juridiques, soit :
  - réponses à des motions, postulats, interpellations et questions écrites du Conseil municipal
  - projets d'arrêtés à l'intention du Conseil municipal avec exposé des motifs
  - projets de règlements.

- Gérer des dossiers particuliers :
  - préparation, instruction et étude des dossiers
  - rédaction des documents (correspondance, notes, rapports, etc.) qu'implique leur traitement

- préparation de propositions de décisions à l'intention du Conseil administratif

- prévision des procédures et modalités nécessaires à l'exécution des décisions prises

- contrôle de l'application de ces décisions en apportant, le cas échéant, les corrections qui s'imposent.

4.2. Diriger les services et fonctions de l'administration centrale

- veiller à la bonne marche des services et des fonctions

- prévoir et étudier leurs structures

- organiser et contrôler leurs activités

- surveiller l'application des solutions retenues en s'assurant de la conformité de leurs actions aux dispositions légales et réglementaires, ainsi qu'aux décisions du Conseil administratif.

4.3. Coordonner l'activité des services municipaux, en collaboration avec les directeurs de département

- veiller à la bonne marche de l'Administration municipale

- définir les objectifs généraux de l'administration

- prévoir et étudier l'organisation et les structures de l'administration municipale

- étudier et proposer au Conseil administratif toutes les mesures d'ordre général susceptibles d'améliorer le fonctionnement global de l'administration et la prestation de service aux administrés

- prévoir et adopter les méthodes et procédures de travail

- participer à la recherche de solutions pour les problèmes généraux de l'administration

- se tenir au courant de tout ce qui se passe à Genève, en Suisse et à l'étranger sur le plan des activités et problèmes administratifs

- rechercher toutes informations et particularités concernant ces activités

- diffuser l'information propre à faire connaître les activités de l'administration

- prendre toutes mesures utiles pour conserver et améliorer l'image de l'administration.

4.4. Participer à la définition de la politique du personnel et surveiller la gestion de ce dernier

- définir avec le magistrat et les responsables de l'office du personnel les principes généraux de la politique du personnel de la Ville de Genève

- fixer les objectifs, les programmes, les méthodes et les moyens propres à réaliser cette politique

- entreprendre toutes études nécessaires à la gestion du personnel

- élaborer les documents en vue d'assurer une gestion du personnel cohérente et uniforme dans l'ensemble des services (statuts, règlements, cahiers de services, directives, méthodes, etc.)

- informer et former les responsables et le personnel

- contrôler l'application de cette réglementation

- régler le contentieux pouvant résulter de cette application.

4.5. Assurer la représentation du Conseil administratif

- représenter le Conseil administratif dans diverses manifestations

- accueillir des personnalités de passage et des visiteurs

- Etat des lieux sur la situation des apprentis en Ville de Genève

  A la rentrée de septembre 2004, nous comptons 46 apprentis, répartis de la manière suivante :

	Ass. en info. doc.	Gardien d'animaux	Employé de commerce	Horticulteur, op. flor.	Horticulteur, op. pép.	Ouvrier parcs et jardins / form. él.	Horticulteur-floriculteur / form. pr.	Informaticien	Menuisier	TOTAUX
Administration générale			2							2
Ateliers de décors									1	1
Bibl. d'art et d'archéologie	1									1
Cons. et jardin botaniques		1	2	2						5
Délégation à la petite enfance			2							2
Div. aménagement & constr.			1							1
DSI			1					1		2
GIM			1							1
Grand Théâtre									1	1
MAH			1							1
Muséum									1	1
Pompes funèbres									1	1
SAPP			1							1
Serv. administratif & technique			1							1
Serv. aménagement urbain			1							1
Serv. social			1							1
SEVE		1	2	13	3	2	1			22
Taxe professionnelle			1							1
TOTAUX	1	2	17	15	3	2	1	1	4	46

Nous avons pu signer 17 contrats pour cette rentrée :
Employées de commerce : 4
Horticulteurs, option floriculture : 5
Horticultrice, option pépinière : 1
Formation élémentaire en horticulture : 2
Formation pratique en horticulture : 1 (fait suite à l'accomplissement d'une formation élémentaire)
Assistante en information documentaire : 1
Menuisiers : 3, dont 1 AFO.

Par rapport à l'année scolaire 2003-2004, l'effectif global a été augmenté de 3, ce qui représente une augmentation approximative de 7%.
Par ailleurs environ 5 stagiaires de maturité professionnelle ont été engagés à l'heure actuelle. Les chiffres ne sont pas définitifs car les engagements sont encore en cours dans cette filière et l'augmentation dans ce type de formation est à signaler.

En restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, l'assurance de notre parfaite considération

Le Maire
Pierre Muller

Annexes : mentionnées

Ville de Genève

Conseil administratif

Le Secrétaire général

Genève, le 22 octobre 2004

Note à l'attention de
Monsieur Pierre Losio
Président de la
commission des finances

Concerne : projet de budget 2005, cartes CFF communes

Monsieur le Président,

En réponse à votre demande formulée par e-mail du 19 octobre 2004, je peux vous apporter les précisions suivantes.

Dans le cadre du projet de budget 2005, nous avions prévu une reconduction de l'opération « Cartes CFF communes » dans les mêmes conditions que lors de la première période. La version actuelle du projet de budget 2005 ne reflète donc pas la décision du 29 septembre 2004, qui porte à 15 le nombre de carnets disponibles et baisse à Frs 30.- le prix de vente de la carte.

Sur le compte 313160, le montant correspondant à l'acquisition des cartes CFF est de Frs 87'600.-, pour 10 carnets de 365 cartes journalières, soit 3650 cartes journalières, au prix d'achat de Frs 23.30 l'unité.

Sur le compte 439350, le produit de la vente des cartes CFF est inscrit pour Frs 60'000.-, pour une vente au prix de Frs 35.- l'unité.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, à l'expression de ma parfaite considération.

Jean Emmardt

Rue de la Croix-Rouge 4, case postale 3983, CH-1211 Genève 3
Tél. +41 (0)22 418 29 29 - Fax +41 (0)22 418 29 01 - Internet: www.ville-ge.ch / www.geneva-city.ch
Accès TPG: lignes 3, 5 (arrêt Croix-Rouge)

- Projet de budget page 15 : achat de cartes CFF : sur quelles lignes sont imputées les dépenses et recettes y relatives ?

  Compte de charges : 318160 "Autres fournitures" du centre de coût A0020299, Secrétariat du Conseil administratif

  Compte de revenus : 439350 "Revenus divers" du centre de coût A0020299, Secrétariat du Conseil administratif

- Projet de budget page 16 : explication demandée concernant le compte 318 610

  Le Conseil a décidé d'augmenter le budget du SRE de Frs 300'000.- afin de pouvoir mettre sur pied différentes activités promotionnelles pour la Ville de Genève. Divers projets sont à l'étude actuellement (par ex. commémoration des 60 ans d'Hiroshima avec l'action du Dr. Marcel Junot, Sommet des Quatre Grands de 1955, participation à un salon urbain etc.)..

- Projet de budget page 135 (subventions A002 365) explication demandée concernant "CERIN Sarl"

  Le Conseil administratif a accepté en 2003 (extrait N° 25 du 4 juillet 2003) d'allouer une subvention ponctuelle de Frs 5'000.- à Cerin sarl responsable de la publication de la Revue durable, une des rares publications de qualité traitant du développement durable en suisse romande.

- Projet de budget page 135 (subventions à TV Léman bleu) explication demandée sur les prestations supplémentaires payées par les départements

Autorités		
Secrétariat général	2004	Prestations
Administration centrale	Néant	
Relations extérieures	Néant	
Ressources humaines	Néant	

Département des finances et de l'administration générale		
	2004	Prestations
Finances	SFr. 15'000.00	Dans le cadre des Fêtes de Quartier
Division de l'administration générale	Néant	

Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie		
	2004	Prestations
Division de la voirie	Néant	

Département des affaires culturelles		
	2004	Prestations
Direction des affaires culturelles	SFr. 15'494.40	10 émissions de "Dactualités"
	SFr. 8'500.00	1 émission pendant la Fête de la Musique

Département des sports et de la sécurité		
	2004	Prestations
Sports	SFr. 29'590.00	Partenariat aux 40 émissions de "Genève sport"
	SFr. 4'300.00	Hommage aux champions de Suisse 2003
Assistance et protection de la population (SAPP)	Néant	
Agents de ville et domaine public	Néant	
Service d'incendie et de secours (SIS)	Néant	

Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement		
	2004	Prestations
Service des écoles	SFr. 39'758.20	Fête des écoles 2004

- Rapport à l'appui du projet de budget 2005, page 39. Objectif 3100.06: fournir des explications complémentaires concernant la participation de la VG en tant que ville pilote

  Le projet de recherche "Mesurer les succès du développement durable", mené conjointement par l'Institut des Hautes Etudes en Administration Publique (IDHEAP) et le SANU (partenaire pour la formation et la durabilité), ainsi qu'en partenariat avec l'Office du Développement Territorial (ODT), vise deux objectifs principaux:

  1. Donner aux communes les bases nécessaires pour planifier, documenter de manière optimale les résultats de leurs actions en terme de développement durable;
  2. Permettre de comparer les coûts nécessaires à un projet de développement durable avec les bénéfices constatés.

  L'analyse des coûts et bénéfices par le projet prend en compte non seulement les aspects financiers, mais aussi sociaux et environnementaux, d'un projet de développement durable. Elle se fait par une modélisation (en déterminant quatre capitaux: naturel, manufacturé, humain, social, eux-mêmes décomposés plus finement) des composantes du système dans lequel nous vivons.

  Le projet a été organisé en quatre phases. Il se trouve à l'heure actuelle dans la seconde phase, qui vise à développer l'outil d'évaluation "Coûts et bénéfices" avec les communes intéressées, qui fournissent les projets à analyser et la connaissance du contexte local.

  Deux types de collaboration ont été proposés par le SANU-IDHEAP: commune "pilote"*, catégorie à laquelle appartient la Ville de Genève, ou commune "partenaire"** . Le statut de commune-pilote permet de bénéficier d'un soutien et d'un encadrement plus important qu'en tant que commune-partenaire, mais demande en revanche de consacrer plus de temps au projet. Les communes-pilotes recevront en outre l'outil "Coûts-bénéfices" ainsi que les résultats liés à l'analyse des projets soumis au SANU-IDHEAP durant la phase de test. Les communes-pilotes bénéficient ainsi de l'expertise gratuite du SANU-IDHEAP.

- Rapport à l'appui du projet de budget page 41 objectif 1400. Détailler cet objectif :

  Suite à différents contacts avec la Conseillère fédérale, Mme Calmy Rey et des responsables du département des affaires étrangères, il a été mentionné qu'il conviendrait de renforcer les synergies entre la Confédération, le Canton et la Ville s'agissant de la défense et du rayonnement de la "Genève internationale". La Confédération entend s'appuyer sur, et développer davantage encore, les atouts offerts par la Genève internationale (présence des Organisations internationales, forte concentration diplomatique, venue de nombreux délégués gouvernementaux et non-gouvernementaux, structures d'accueil originales telles que le CAGI et le FIPOI).

Ainsi le Département des affaires étrangères a manifesté son intérêt pour le projet d'établir à Genève une "Maison de la Concorde". La demande avait été formulée par des représentants de l'Initiative de Genève lors d'un déplacement de M. Patrice Mugny, Conseiller administratif, en Israël et dans les Territoires autonomes palestiniens en janvier de cette année. Cette Maison de la Concorde a pour objectif d'offrir la possibilité à différents groupes de la population israélienne et palestinienne (jeunes, artistes, parlementaires, volontaires etc.) de se rencontrer en dehors du contexte de tension qui prévaut dans la région. Cette Maison devrait également être un lieu de dialogue et de rencontres pour les membres des diasporas.

Un mandat a été confié, d'entente avec la Confédération, au Centre pour la promotion de la paix "Swisspeace" pour développer le concept. Il ne s'agit pas de créer des doublons avec des organisations existantes, telles que le Centre de dialogue humanitaire par exemple. Il s'agit d'un projet distinct, mais complémentaire, de la Maison de la Paix que les Départements fédéraux des affaires étrangères, de la défense et des finances gèrent. Cette Maison de la Paix devrait regrouper notamment le Centre de Politique de Sécurité, le Centre International de Déminage Humanitaire et le Centre pour le Contrôle Démocratique des Forces Armées, tous trois mis sur pied conjointement par le Département de la Défense et celui des Affaires étrangères. Des organismes tels que le GIPRI (Geneva International Peace Research Institute) et le CASIN (Centre d'Etudes Pratiques de la Négociation Internationale) devaient également être regroupés dans la Maison de la Paix.

- Cahier des charges du nouveau directeur général de l'administration générale :

  Dans ses réflexions stratégiques sur l'évolution de l'administration municipale, le Conseil administratif s'est penché sur les fonctions qui lui étaient les plus proches et a pu constater que les structures en place, si elles répondaient encore aux besoins ces 15 dernières années, ne correspondent plus aux exigences d'aujourd'hui.

  Il suffit pour s'en rendre compte de lire le cahier des charges du secrétaire général, inchangé depuis cette époque (cf. annexe). Vu notamment l'augmentation des charges et de la complexité, les missions et attributions telles qu'elles résultent de ce cahier des charges, ne peuvent pas être accomplies par une seule personne, ce ci d'autant pus que le poste de secrétaire général adjoint n'a pas été repourvu, au départ de son dernier titulaire.

  Une conception nouvelle, novatrice, est dès lors apparue. Celle de couper ce poste en deux fonctions distinctes, mais très complémentaires, rattachées directement au Conseil administratif :

  - Un chef de cabinet, plus particulièrement attaché au suivi de tous les dossiers du Conseil administratif et apportant un appui renforcé au maire, pour assurer la continuité. Le secrétaire général se concentrera sur cette mission, qui relève, précisons-le, de son métier de base.
  - Un directeur général de l'administration municipale, coiffant non seulement les services du secrétariat général, au même titre qu'un directeur de département, mais exerçant en plus des responsabilités accrues, par rapport aux missions actuelles du secrétaire général, en matière de coordination transversale et interdépartementale. Le titulaire entrera en fonction le 1er décembre prochain.

  Il résulte de ce qui précède, que la fonction de secrétaire général sera supprimée lors de l'entrée en fonction du directeur général. Monsieur Jean Erhardt prendra alors la charge de chef de cabinet. Nous vous fournirons en temps utile le cahier des charges détaillé de ces deux nouvelles fonctions.

- Contrôle financier, expertises effectuées par des tiers, honoraires divers. Apporter des Explications sur les deux lignes budgétaires :

  Vous trouverez en annexe une note de Monsieur André Lévrier, directeur du contrôle financier.

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner les objectifs budgétaires 2005 – Département des finances et de l'administration générale.

Rapporteur: M. Didier Bonny.

La commission s'est réunie le 23 mars et le 21 avril 2004, sous la présidence de M. Didier Bonny, pour traiter de cet objet. Le rapporteur tient à remercier M[me] Gisèle Spescha et M. Patrick Nicollier pour les notes de séance.

Le 23 mars 2004

Audition de M. Pierre Muller, président du département, et de MM. Eric Her - mann, directeur du département, et Philippe Krebs, adjoint de direction

En guise de préambule, le rapporteur constate, en page 3 des Objectifs 2005 du Conseil administratif – Conditions-cadres pour l'année 2005, Tendances socioéconomiques, que le premier paragraphe est optimiste. Il se demande si ce paragraphe est toujours valable après la publication des comptes 2003.

M. Muller fait savoir à la commission que M. Hermann préside un groupe de travail de perspectives économiques et qu'il va par conséquent répondre à cette interrogation.

M. Hermann affirme que les chiffres mentionnés ici, aussi bien pour ce qui est du PIB que de l'inflation, sont toujours valables, à quelques dixièmes près. Ce qui a changé, c'est le référentiel suite au résultat des comptes 2003. Les chiffres sont révisés tous les trimestres et ne devraient guère changer.

Puis, M. Muller passe en revue les pages concernant son département et fait les commentaires suivants:

Dette

Le département espère toujours réduire la dette. Il souhaite «variabiliser» une partie de la dette, car les taux sur les marchés sont bas. Il doit emprunter 80 millions, car la Ville de Genève doit rembourser 104 millions à l'Etat. Le Libor à six mois est à 0,25% + 8,5 points de base, ce qui fait donc un taux à 0,335% points d'intérêt, ce qui est «donné»!

Rating

Suite au résultat des comptes 2003 de la Ville de Genève, il est à craindre qu'il y ait une aggravation du rating de la Ville, ce qui a pour conséquence de devoir emprunter à des conditions moins avantageuses.

Formation dans les services de la Ville

Une formation des comptables dans les services a été demandée, car tout est devenu plus complexe, afin d'augmenter les compétences et les capacités des employés affectés à la comptabilité.

Administration fiscale

Il semblerait qu'une porte s'entrouvre avec l'administration fiscale cantonale. Le magistrat espère que cette petite ouverture sera de plus en plus grande, afin que son département puisse aller contrôler plus exactement ce qui se passe en matière de fiscalité concernant la Ville de Genève.

Taxe professionnelle

M. Muller tient à souligner qu'il a d'excellents collaborateurs. Le département s'attelle à faire en sorte que le filet soit suffisamment serré pour que ceux qui y sont astreints paient. Une intensification des enquêtes est demandée.

PFQ (programme financier quadriennal)

Le Conseil administratif n'est pas encore au bout des discussions au sujet de ce PFQ. Ce sera en fait un PFI (plan financier d'investissement), car le Conseil administratif devra repousser sur douze ans, voire plus longtemps, ses investissements. Il y aura par conséquent des reports, y compris de ce qui a déjà été voté. A la suite de la séance du mois de mars du Conseil municipal, on est déjà tout proche des 100 millions de francs budgétés pour 2004. L'année dernière, on a voté 270 millions de francs et on en a dépensé 258 millions.

Note du rapporteur: Ce PFI devrait être livré au Conseil municipal au courant de l'automne, mais rien n'est moins sûr, puisque le Conseil administratif le lui a déjà promis pour Noël 2003, puis pour le printemps 2004 et maintenant pour l'automne 2004! Anne, ma sœur Anne…

Logement

Pour M. Muller, la Ville doit se remettre au travail et relancer la politique de construction de logements. Le magistrat affirme que la Ville doit construire pour son compte, ce qui veut dire qu'elle doit construire et être propriétaire de ses logements. Il y aura peut-être à l'avenir de nouvelles crises du logement. Ainsi, si la Ville encaisse elle-même, elle aura là des revenus qui entrent, même s'il s'agit de logements avec des prix sociaux. Il relève que cela ne s'inscrit pas tout à fait dans la politique de ses collègues du Conseil administratif. Certains, en effet, seraient plutôt en faveur de donner des droits de superficie à des coopératives, mais cela ne rapporte rien du tout. Il faut donc savoir ce qu'on se veut.

Systèmes d'information

Le passage d'Eurozoom à SAP a été assez ardu, et cela dans tous les services. Des heures supplémentaires ont été payées. L'effort doit continuer pendant toute l'année 2004 et en 2005. Le bilan de ce nouveau logiciel se fera prochainement. On peut dire que, pour le moment, cela fonctionne et que cela permettra à court terme d'avoir une meilleure comptabilité analytique.

Achats et assurances

Le département est en train de mettre en place une charte d'achats. Il va également essayer de mettre au point une gestion des stocks *on line*, c'est-à-dire du fournisseur au consommateur, sans avoir besoin de stocker des tonnes de matériel. Ce sont là de nouvelles normes de gestion des achats.

Par ailleurs, une petite cellule qui s'occupe des publications devrait être organisée, ce qui permettrait de rationaliser et de couper court à certaines chapelles au niveau des départements. Cela concerne tout ce qui est communication (écrite) externe de la Ville.

Pour ce qui est des assurances, le service fonctionne bien. Les primes ont certes tendance à prendre de la hauteur, car les assureurs ne sont pas des philanthropes. Cependant, le département suit ces augmentations de manière précise.

Pour terminer, le magistrat relève que les objectifs de son département tiennent sur deux pages et qu'il n'y a pas de tableau. D'autres magistrats ont procédé différemment, c'est vrai. Mais comme son département, suite au résultat des comptes 2003, a renoncé à ajouter des postes, ce tableau n'était pas nécessaire. A ce propos, il fait remarquer que cette décision a fait des mécontents dans certains services. Cependant, le département des finances et de l'administration générale tient à montrer l'exemple. Le magistrat ajoute toutefois que, s'il voit qu'il n'y a pas d'effort fait chez ses collègues, il pourra reconsidérer cette décision.

Questions des commissaires

A un commissaire qui, en ce qui concerne la gestion de la dette, n'a pas très bien compris ce qu'il s'agissait de rendre flexible, M. Muller explique que la Ville a une grande partie de sa dette qui est à un taux fixe. Une petite partie de cette dette est à un taux variable. Le département a donc décidé de faire des emprunts privés à des taux extrêmement bas, dont un exemple a été donné ci-dessus. C'est dans ce sens que le département souhaite «variabiliser» une petite partie de la dette, tout en sachant qu'on se protège des hausses à venir, la plus grande partie étant à taux fixe.

M. Krebs ajoute qu'il y a encore un effet anticyclique. Quand la situation est mauvaise, les taux ont tendance à baisser. Les taux courts sont historiquement

plus bas que les taux longs. Il y a actuellement un tel gain avec les taux variables que la Ville peut prendre le risque que ces taux remontent rapidement. M. Hermann dit encore qu'il s'agit d'un nouvel emprunt et qu'il a été fixé à environ 10% du portefeuille selon la décision du département des finances.

A une commissaire qui aimerait savoir si cette décision de fonctionner avec une partie variable provient du Conseil administratif ou uniquement du département des finances M. Muller répond que c'est une décision de son département, mais avalisée par le Conseil administratif. Le Conseil municipal donne également l'autorisation de le faire quand il vote l'arrêté concernant les emprunts au moment du vote du budget.

La même commissaire aimerait savoir, en ce qui concerne la diminution, voire la suppression, de la taxe professionnelle étudiée par la commission fiscale du Grand Conseil, quelles démarches le magistrat entreprend pour faire revenir en arrière la commission fiscale.

M. Muller fait savoir qu'il a eu une réunion avec le président de l'Association des communes genevoises, le secrétaire adjoint et d'autres personnes à ce sujet. Pour sa part, il a défendu devant la commission du Grand Conseil le point de vue des communes et fait remarquer que, s'il y avait réduction, voire suppression de la taxe professionnelle, il faudrait raboter ailleurs 100 millions de francs de prestations. Il ne voit pas très bien la population genevoise accepter une augmentation de 8 centimes additionnels pour compenser cette perte! On se trouverait donc devant un choix diabolique. En ce qui le concerne, il continue à dire aux députés de faire attention, car la taxe professionnelle est impérativement défendable pour la Ville de Genève, sans quoi on ne tournerait plus. Il est favorable à une baisse des impôts, mais plutôt pour les personnes physiques et non pas sur la taxe professionnelle. Il affirme que c'est là un mauvais combat des libéraux et de la droite.

A la suite à cette question, un commissaire demande au magistrat si le Conseil administratif réfléchit à des solutions alternatives à cet impôt, solutions qui permettraient de compenser un éventuel manque à gagner. Il relève par ailleurs que la taxe professionnelle est appliquée sur les entrepreneurs.

M. Muller répond tout d'abord que l'inconvénient de la taxe professionnelle, c'est qu'elle n'est pas corrélée à la marche des affaires de l'entreprise et que cela pose un problème. Ensuite, et pour répondre précisément à la question posée, il dit qu'elle a été soulevée au Conseil administratif, mais que ce dernier ne voit pas de solution de remplacement si la taxe professionnelle venait à être supprimée. Il précise encore qu'un avis de droit a été demandé sur la constitutionnalité de la taxe et que la réponse a été positive mais qu'un deuxième avis a dit que la taxe n'était pas aussi constitutionnelle que le premier avis voulait bien le laisser entendre…

Un autre commissaire demande des précisions à propos du deuxième paragraphe «Achats et assurances» qui met en avant une volonté, à l'avenir, de la

Ville de Genève de prendre en charge plus complètement les publications éditées par la Ville. Il rappelle que le maintien des emplois dans les imprimeries genevoises passe aussi par les commandes de la Ville.

M. Muller dit qu'il est heureux qu'on lui fasse cette remarque. Il affirme que la Ville donne à l'extérieur tout ce qui est possible de l'être. La plus grande partie du travail est donc faite dans des entreprises situées en ville de Genève, voire hors du territoire de la Ville. En fait, la Ville travaille avec beaucoup d'entreprises. Cependant, il est possible de rationaliser, ce qui ne veut pas dire qu'il autoriserait à l'avenir l'acquisition de machines de moyen ou petit format pour faire des publications. Il va surveiller cela de près.

Une commissaire demande ce qu'il en est des 40% de locataires de la Gérance immobilière non subventionnés. Le dossier a-t-il évolué? Par ailleurs, si elle comprend bien la position du magistrat qui dit que la Ville devrait construire et rester propriétaire, il lui semble que c'est moins cher quand d'autres que la Ville construisent.

M. Muller, pour la deuxième partie de la question, dit qu'il voit passer au Conseil administratif les propositions de construction ou de rénovation qui sont effectivement généralement plus chères, mais il lui manque une vision d'ensemble pour se faire une idée très précise. Nos immeubles bénéficient d'une finition «Ville de Genève» qui coûte. Il espère toutefois que si la Ville se met à construire cela se fera selon des normes plus raisonnables, tout en maintenant la qualité. C'est une discussion qu'il faudrait avoir avec M. Ferrazino et ses services.

M. Hermann, pour la première partie de la question, dit que le département a commencé en 2003 à aller voir les locataires en question, à tenter de trouver des solutions et à voir aussi pourquoi ils ne bénéficient plus d'aide personnalisée. Il y a également une volonté d'essayer de mettre à disposition des appartements plus grands pour les familles et de donner aux couples ou aux personnes seules des appartements plus petits. C'est un long travail, car il faut aller voir chaque locataire.

Enfin à la question d'un commissaire qui demande s'il n'y a pas contradiction entre le fait de vouloir construire pour son propre compte et la situation financière de la Ville qui a déjà beaucoup de peine à freiner ses investissements, M. Muller répond par la négative, car le patrimoine financier rapporte au bout d'un certain temps et c'est pour cela qu'il tient ce discours.

Le 21 avril 2004

Discussion et commentaires

Un commissaire pensait que les objectifs budgétaires constitueraient un véritable instrument de travail pour la commission des finances. Or, on se rend compte

qu'il y a des disparités sérieuses entre les départements. Certains font un travail appuyé, d'autres font un travail moins poussé. Concernant le département des finances et de l'administration générale, il affirme qu'il a de la peine à se faire une idée claire de ses objectifs. Il ajoute qu'il serait peut-être bon d'avoir une séance avec le Conseil administratif pour déterminer ce que le Conseil municipal attend du Conseil administratif. Pour certains départements, il y a de quoi être déçu.

Une commissaire désire tout d'abord faire une remarque sur l'ensemble du document. Elle constate qu'il ne correspond pas à ses attentes. Elle trouve qu'il s'agit plus d'un «catalogue à la Prévert», plus ou moins explicité selon les départements. Elle affirme que l'on ne retrouve pas les priorités budgétaires du gouvernement municipal. Apparemment, il n'y a pas eu de concertation véritable entre les conseillers administratifs pour déterminer les priorités du gouvernement. Elle ajoute que l'on voit ce que les magistrats souhaitent faire dans leur département respectif, mais pas leurs priorités et c'est pour elle un gros défaut du document. En ce qui concerne plus particulièrement le département des finances et de l'administration générale, elle se demande quels sont les nouveaux moyens pour relancer la construction, notamment savoir où et comment construire. Elle estime que cela aurait pu faire l'objet d'au moins un paragraphe supplémentaire. En ce qui concerne le fait qu'il n'y aura pas de création de nouveaux postes, elle tient à souligner que cela est cohérent en regard des préoccupations du magistrat.

Une autre commissaire constate, d'une manière générale, une différence nette entre la qualité du document sur les objectifs 2004 et les objectifs 2005. Toutefois, le département des finances est celui qui est le moins bien développé et elle le regrette vivement. En effet, même si les objectifs ne sont pas très clairs dans les autres départements, on peut quand même observer les conséquences budgétaires, ce qui n'est pas le cas pour le département des finances. Elle ajoute enfin qu'il y a un véritable cloisonnement entre les départements et que, par conséquent, il est difficile d'avoir une vue d'ensemble.

Un autre commissaire n'est pas très étonné par le contenu de ce document. En effet, la population n'a pas élu un gouvernement qui a des objectifs clairs, mais une succession de magistrats issus de partis politiques. Il y a donc une affaire de culture politique qu'il ne faut pas négliger. Il relève que le magistrat en charge des finances a l'intention de donner un nouveau PFI, mais que cela ne dépend pas seulement de son département. En ce qui concerne le logement, il se demande si la Ville de Genève a les moyens de faire cette politique de construction. Il relève aussi qu'une procédure budgétaire dite de «base zéro», soit sans référence systématique à l'année précédente, serait intéressante à mettre en place.

Un autre commissaire, à la lecture de ce document, a l'impression de voir une simple description des tâches, en ajoutant que la situation va s'améliorer. Il se demande si ce document est encore d'actualité après la publication des comptes.

Un autre commissaire observe, d'une manière générale, que cette année les objectifs ont été reçus à temps. Au regard de l'année passée, ils ont été bien améliorés, même si l'on peut effectivement regretter le manque de priorités clairement définies et une dissemblance nette entre les différents départements. Il ajoute que, concernant la taxe professionnelle, le département des finances devrait envisager d'autres pistes en cas de disparition de cette taxe ou alors mieux expliquer de quelle manière il souhaite la défendre.

Enfin, un commissaire partage les critiques émises concernant les cloisonnements entre les différents départements, mais il constate également des améliorations dans l'élaboration du document. Il ajoute que, plutôt que de se fixer sur le fait qu'il n'y a pas de nouveau poste demandé par le département des finances, il faudrait s'interroger pour savoir pourquoi certains départements en ont besoin.

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget 2005 du département des finances et de l'administration générale.

Rapporteur: M. Lionel Ricou.

Table des matières

1. Introduction
2. Auditions, questions et réponses
3. Votes des amendements
4. Annexes

1. Introduction

La commission des finances s'est réunie sous la présidence de M. Pierre Losio le mercredi 15 septembre 2004 pour auditionner le maire, sa collaboratrice et ses collaborateurs, ainsi que le mardi 26 octobre 2004 pour voter les amendements.

Deux documents ont été utilisés pour examiner le budget 2005 du département des finances et de l'administration générale: le projet de budget 2005 ainsi que le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2005. A noter que la partie du budget du département des finances consacrée à la Direction des systèmes d'information (cellule 1109) a été étudiée par la commission de l'informatique et de la communication et non par celle des finances.

Le rapporteur remercie chaleureusement M^me^ Schmidlin et M. Nicollier, procès-verbalistes, pour leurs excellentes notes de séance.

2. Auditions, questions et réponses

Séance du 15 septembre 2004

Audition de M. Pierre Muller, maire, ainsi que de M^me^ Pascale Schubert, cheffe du Service de la taxe professionnelle communale, de M. Eric Hermann, directeur du département municipal des finances, de M. Philippe Krebs, adjoint de direction à la Direction des finances, de M. Robert Rapin, directeur de l'Administration générale, de M. Eric Favre, directeur de la Direction des sys - tèmes d'information, de M. Charles Lassauce, directeur adjoint à la Direction

des finances, de M. Aimé Mariaux, chef du Service de la comptabilité générale et du budget, de M. Mario Cavaleri, chef de la Gérance immobilière municipale, et de M. Serge Pellaton, chef du Service des achats

Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2005

Page 12

Un commissaire se rend compte que les prévisions de l'Etat ne sont pas fiables. Il se demande s'il ne serait pas plus prudent de prendre les chiffres reçus par l'administration cantonale et de leur appliquer un «discount» pour avoir des recettes aussi proches que possible de la réalité.

Le maire répond que la science de la fiscalité n'est pas une science exacte. C'est une réflexion qui pourrait être menée. Néanmoins, il estime que le Service de surveillance des communes ne verrait pas cela d'un bon œil. Il reconnaît que cela pose des problèmes. Le dernier exercice de 2003 est flagrant quant à l'approximation importante. Il espère que, pour 2005, cette différence s'estompera, voire disparaîtra.

M. Hermann complète ces propos en étant moins pessimiste pour le futur, puisque l'Etat est en train de se doter de moyens pour faire des prévisions plus fiables.

M. Krebs répond que, lors de la rédaction de la page 12 du projet de budget, l'Etat n'avait pas encore communiqué de chiffres. L'Etat, qui a un historique pour chaque contribuable, va dorénavant déterminer des catégories de contribuables pour chaque commune. L'Etat donnera alors des prévisions budgétaires par commune beaucoup plus fiables et précises. La Ville est tout de même bien obligée d'émettre des hypothèses.

Page 15

Un commissaire aimerait savoir d'où provient la grande différence en ce qui concerne les pertes sur débiteurs.

M. Hermann répond que cela provient de la subvention cantonale à l'utilisation des artères municipales à caractère cantonal. Pour 2003, la Ville de Genève a dû faire une provision de 13 millions de francs.

Un commissaire aimerait des explications sur les dépenses incompressibles (ou liées).

M. Hermann répond qu'il y avait plusieurs interprétations possibles de la motion M-467 «Dépenses liées».

M. Krebs répond que la motion était peu explicite sur les charges liées. Ce document sera fourni, mais cela représente un travail considérable et complexe.

Page 16

Un commissaire aimerait savoir quel est le ratio entre les emprunts à taux fixes et à taux variables.

M. Hermann répond que le ratio est de 10% en taux variables et de 90% en taux fixes. Le taux moyen est de 3,80%.

Page 17

Une commissaire aimerait avoir des informations sur le gel des postes vacants.

M. Hermann répond que cela revient maintenant au Service des ressources humaines. Le département des finances devait imputer environ 2% à chaque service. Maintenant, cela est fait par bloc. Depuis que l'on applique cela, à chaque bouclement annuel des comptes, on constate que le chapitre 30 est proche du budget.

Page 18

Un commissaire aimerait avoir des informations sur la deuxième ligne de cette page: «L'autofinancement… comptes 2003.»

M. Hermann répond que, pour les comptes 2003, il faut prendre les investissements moins l'insuffisance de financement, et l'on obtient l'autofinancement.

Page 21

Une commissaire fait une remarque sur la diminution du chapitre 31 et constate qu'elle est liée à la diminution de l'entretien des bâtiments. Dans ce département, il y a la Gérance immobilière municipale (GIM). Elle rappelle que l'Alternative et le Parti socialiste s'étaient battus pour augmenter ces lignes-là. Si elle comprend le geste politique, mais qu'elle le réprouve, l'entretien du patrimoine financier ne passe pas.

M. Hermann répond que 5 millions de francs ont été enlevés dans l'administratif et 3 dans le financier.

Page 35

Un commissaire a une question concernant la diminution de la contribution de l'Etat et des communes. Il se demande si cela se négocie.

Le maire répond par l'affirmative.

Page 48

1300: une commissaire demande des informations sur la conférence des directeurs pour l'ensemble de l'administration.

M. Hermann répond que cette conférence se tient dix fois par année et que c'est le secrétaire général qui la préside.

Page 51

1000: Une commissaire désire avoir un complément d'informations sur les assurances des bâtiments culturels. Elle avait entendu parler d'un projet d'assurances centralisées. Au sein de la commission des arts et de la culture, la question s'était posée de savoir s'il était viable de répondre aux desiderata des compagnies d'assurances en matière de mesures de sécurité. Il y avait donc eu une discussion sur l'éventualité d'une autoassurance.

Le maire répond que cette proposition est arrivée après le dépôt du projet de budget 2005. Cela suit son cours, mais la tendance est plutôt de garder nos assurances. Cela fera d'ailleurs l'objet d'un rapport. Il rappelle que le casse du Musée de l'horlogerie est le deuxième plus gros casse après celui du Fraumünster de Zurich.

Page 53

2100.01: Un commissaire aimerait savoir, concrètement, en une année, combien d'échanges de logements ont lieu.

M. Cavaleri explique que l'on table sur une moyenne de 10 à 15 échanges par mois, mais que cet objectif pourrait se développer et que le but est une moyenne de 20 échanges par mois.

Une commissaire aimerait des compléments d'information sur les adaptations qui vont être apportées dans le règlement, ainsi que pour les 2200.05, 2200.07, 2200.03. (Cf. annexe.)

Page 55

1400: Un commissaire demande dans quelle direction travaille le service.

Mme Schubert répond que le service est en train d'analyser la situation et qu'il prépare des propositions qui seront discutées à la commission cantonale qui validera ou non ces propositions.

Un commissaire pose une question sur la taxe professionnelle. Il ne croit pas que l'on puisse envisager un statu quo sur une longue durée concernant les revenus de la taxe professionnelle. Il se serait attendu à voir un objectif, comme: élaborer des alternatives à la disparition de la taxe professionnelle.

Le maire répond que le département des finances a été reçu à deux reprises par la commission fiscale du Grand Conseil. Ces réflexions ont été faites à la commission fiscale du Grand Conseil. Il est vrai qu'une solution n'a pas encore été trouvée. Les possibilités actuelles seraient soit une augmentation du centime additionnel, soit une réduction des prestations de la Ville de Genève de 110 millions de francs.

Un commissaire note que, si la Ville de Genève ne peut se passer de cette taxe, il faudrait alors se poser la question de savoir comment rendre la taxe professionnelle plus durable et plus «acceptable» envers des entreprises résidant en ville de Genève.

M. Hermann répond que Mme Brunschwig Graf avait déjà posé la même question. Cela fait partie des réflexions en cours.

Page 56

Un commissaire aimerait savoir à quelle échéance SAP aura atteint sa vitesse de croisière.

M. Favre répond qu'il est utilisé par tous depuis le 5 janvier 2004.

M. Hermann explique que l'on exploite uniquement la partie finances de SAP. Pour arriver à utiliser SAP pour l'ensemble des activités de la Ville, cela va prendre des mois ou même des années.

M. Favre ajoute que l'on a remplacé la gestion financière. Il ne s'agit pas de faire autre chose pour l'instant; cela répond à la motion de base.

M. Mariaux annonce aussi que le but général est atteint, mais que le service continue à transpirer du sang. Le but est que la vitesse de croisière soit atteinte à partir du 1er janvier 2005.

Projet de budget 2005

Page 34

Une commissaire a une question sur les droits de superficie. Elle demande si ces droits sont renégociés, et notamment ceux octroyés à la Fondation des parkings.

Le maire répond que c'est le Service des opérations foncières qui s'occupe de cela.

M. Hermann répond que, dans ces contrats, il est clairement spécifié quelles sont les conditions pour l'octroi de ces droits. Pour les parkings, il y a des calculs très spécifiques. Quant aux conditions du contrat établi, un droit de superficie va être perçu par la Ville dès que des conditions précises seront remplies. Pour Cornavin, par exemple, cela fonctionne très bien.

Page 36

Un commissaire aimerait savoir pourquoi la taxe professionnelle a été budgétée à la baisse.

M. Hermann répond que cela a déjà été budgété à la baisse en 2004, étant donné les diminutions des entreprises.

Page 39

Une commissaire questionne M. le maire sur Genève Tourisme. Elle aimerait savoir si la Ville de Genève offre toujours des prestations en nature.

Le maire avait demandé une garantie bancaire pour les pelouses, par rapport aux dégâts occasionnés et cela a encore cours, d'ailleurs.

Page 155

Une commissaire fait une remarque sur les prestations en nature et affirme que ce système est très positif, mais que l'on ne sait pas à quoi elles se réfèrent. Elle trouve que ce document mériterait d'être un peu plus explicite. Elle demande des informations supplémentaires sur, par exemple, le Festival du film de M. Cohendet.

Le maire répond que c'est un ancien du Festival du film de Genève.

M. Cavaleri explique qu'il y a beaucoup de lignes à zéro, car il y a eu beaucoup de transferts. Le département a mis de l'ordre dans toutes les imputations internes. Par rapport à ce qui dépend de la GIM, la situation est totalement sous contrôle maintenant, mais il convient qu'elle ne l'était pas auparavant.

Page 154

Un commissaire aimerait des informations supplémentaires sur les deux occupations illicites.

M. Hermann répond qu'il s'agit des cas du site de Mottattom et de la villa Freundler.

Une commissaire aimerait être sûre de comprendre que ce qui reste sur ces pages est directement géré par le département des finances. Elle prend pour exemple le Festival du film de M. Cohendet et les Alycons du Léman.

M. Cavaleri répond que les Alycons du Léman sont une association qui s'occupe de donner des cours de plongée à des enfants handicapés. Il y a maintenant des activités annexes.

Une commissaire aimerait savoir comment l'on pourrait faire pour casser le contrat avec les Alycons du Léman.

M. Cavaleri explique que c'est un prêt à usage donc une subvention. On discute pour mettre un terme à ce contrat de prêt à usage. L'association existe encore et il y a des activités annexes qui se poursuivent.

M. Lassauce explique que, juridiquement, on peut le résilier, mais que la durée pour reprendre les locaux est très variable (entre un mois et six ans).

Page 156

Une commissaire aimerait avoir des informations supplémentaires sur la nouvelle subvention concernant l'Auberge de jeunesse.

M. Hermann répond que cela existait déjà, mais que cette subvention nm'avait jamais été enregistrée.

3. **Votes des amendements**

Séance du mardi 26 octobre 2004

Page 38

1107010/310
Amendement l'Union démocratique du centre (UDC): – 300 000 francs

Un commissaire de l'UDC rappelle qu'il a été dit en commission que la Ville devait n'être représentée pour elle-même que sous une seule et unique identité et ne plus favoriser la création de slogans et graphismes par département. Récemment, un nouveau logo Ville de Genève a été présenté via la presse. L'UDC explique que cet amendement a pour but de mettre un frein aux envies de chacun.

Le commissaire radical appuie cet amendement, mais pour d'autres motifs. Lors de la législature précédente, la demande de changement de charte graphique de la Ville a été refusée par deux fois, car cela coûtait cher. Or le Conseil administratif, en catimini, a réussi, avec quelque 200 000 francs rassemblés, à imposer une nouvelle ligne graphique; il est allé contre la décision du Conseil municipal.

Vote: l'amendement est refusé par 8 non (2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI) contre 7 oui (3 L, 2 UDC, 1 R, 1 DC).

1107010/311
Amendement UDC: – 50 000 francs

Vote: l'amendement est refusé par 8 non (2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI) contre 7 oui (3 L, 2 UDC, 1 R, 1 DC).

1107010/313
Amendement UDC: – 30 000 francs

Vote: l'amendement est refusé par 8 non (2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI) contre 7 oui (3 L, 2 UDC, 1 R, 1 DC).

Page 39

1109000/310 à 319
Amendement libéral: – 1 500 000 francs

Un commissaire libéral explique que les groupes démocrate-chrétien et libéral ont constaté que l'ensemble des départements avait fait un effort sur le chapitre 31, sauf la Direction des systèmes d'information (DSI). Ils remarquent, sur le document qui présente l'évolution des charges, qu'il y a une augmentation des charges du personnel, mais que le ratio lié à l'application du chapitre 31 montre une différence de 1,5 million de francs. Le commissaire libéral rappelle que le commissaire démocrate-chrétien avait posé la question lors d'une séance de la commission de l'informatique et de la communication, mais qu'aucune explication n'avait été donnée sur cette absence d'efforts. Il propose alors la diminution globale de 1,5 million (somme qui est ventilée sur l'ensemble des lignes, page 39, des groupes 310 à 319).

Le commissaire démocrate-chrétien ajoute que, depuis 2000, les biens et services représentent la moitié du budget. Si, en 2004, l'augmentation du ratio se justifiait par le déménagement de la DSI à la rue du Stand, en 2005, à nouveau plus élevée, elle ne trouve pas d'explication.

Vote: l'amendement est refusé par 7 non (1 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI) contre 7 oui (3 L, 2 UDC, 1 R, 1 DC) et 1 abstention (Ve).

Modifications budgétaires: Tableau 3 – page 2/6

Amendement démocrate-chrétien: Genève Tourisme: + 50 000 francs

Concernant le rétablissement de la ligne malencontreusement oubliée en 2004 de 200 000 francs allant à Genève Tourisme, le commissaire démocrate-chrétien propose de l'augmenter de 50 000 francs afin d'encourager M. Mugny – qui a annoncé que leur collaboration s'améliorait – à promouvoir les musées et sites culturels de la Ville hors de Genève.

Amendement socialiste: Genève Tourisme: – 200 000 francs

Sur la même ligne, une commissaire socialiste propose un autre amendement, soit la suppression des 200 000 francs. Avec SAP, le Parti socialiste se réjouit de pouvoir enfin connaître le coût réel des manifestations subventionnées par la Ville, dont les Fêtes de Genève. Ces 200 000 francs y sont liés. Au niveau des prestations en nature, Genève Tourisme coûte cher; par exemple, 20 tonnes de déchets ont été traitées par la Voirie et le Service des espaces verts et de l'environnement lors des dernières Fêtes de Genève, et un grand travail de remise en état des espaces verts dont le Jardin anglais a également dû être mené. La Ville de Genève fait déjà des efforts considérables en ce qui concerne les prestations en nature.

Le commissaire radical s'oppose à ce dernier amendement. Il note que la subvention de Genève Tourisme ne va pas uniquement aux Fêtes de Genève. Si l'on souhaite parler des choses, il faut savoir comment cela se passe de l'intérieur et donc que quelqu'un représente la Ville au sein de Genève Tourisme. La participation de la Ville est nécessaire pour qu'elle puisse faire partager son avis et notamment influer sur l'image qu'elle souhaite donner d'elle-même. Il fait remarquer que, cet été, il a fallu, lors des Fêtes de Genève, faire venir des balayeuses de Cologny pour nettoyer différents espaces car, sous la pression des magistrats, les services de la Ville ne répondaient pas à toutes les demandes.

Le commissaire démocrate-chrétien, concernant le maintien de la subvention, rappelle que Genève Tourisme contribue à l'image de Genève à l'extérieur. M. Tornare a présenté un projet pour promouvoir Genève à Paris, projet qui a été jugé mal ficelé par tous. Il faut créer une synergie et travailler avec les compétences là où elles se trouvent. C'est par ce biais que la Ville pourra présenter de bons projets.

Une commissaire socialiste rappelle que M. Muller siège au sein du conseil de Genève Tourisme et qu'il est certainement capable d'y défendre les intérêts de la Ville.

Un commissaire libéral soutient le Parti démocrate-chrétien et les radicaux concernant le rétablissement de la subvention. Concernant les Fêtes de Genève, il

remarque que la manifestation a des coûts directs et indirects, mais aussi en termes de retombées d'image, sûrement quantifiables. Elle a des conséquences pour Genève, au moins aussi importantes qu'est son coût.

Un commissaire des Verts soutiendra également le maintien des 200 000 francs. Il constate que même le lac Léman est appelé lac de Genève selon une convention touristique. Il y a des retombées directes pour la Ville. Il ne comprend pas pourquoi on supprimerait cette subvention.

Amendement 1: augmentation de la subvention de 50 000 francs

Vote: l'amendement est refusé par 8 non (2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI) contre 3 oui (2 UDC, 1 DC) et 3 abstentions (L).

Amendement 2: suppression de la subvention de 200 000 francs

Vote: l'amendement est refusé par 8 non (1 Ve, 3 L, 2 UDC, 1 R, 1 DC) contre 7 oui (1 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI).

4. **Annexe**

Réponses aux questions posées par la commission des finances le 15 septembre 2004

Département des finances
et de l'administration générale

Ville de Genève

Le Maire

Genève, le 24 septembre 2004

Monsieur Pierre LOSER
Président de la Commission des
finances
Rue de la Croix-Rouge 4
Case Postale
1211 GENEVE 3

Concerne : Projet de budget 2005
Audition du 15 septembre 2004

Monsieur le Président,

J'ai l'avantage de vous faire suivre, en annexe, les réponses aux questions posées à l'occasion de l'audition citée en référence.

Je reste à votre disposition et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pierre MULLER

Annexes mentionnées

QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LE PROJET DE BUDGET 2005

Département : Finances

Page: 156

Rubrique : Subventions relatives à des prestations en nature

Question :

Une commissaire demande le nombre de lits à disposition à l'Auberge de Jeunesse.

Réponse :

L'Auberge de jeunesse dispose de 340 lits.

2200.06 :

- Egalité de traitement
- Calcul de l'aide personnalisée en fonction du taux d'activité d'un emploi
- Pondération des revenus de conjoints mariés (égalisation fiscalité par rapport à des conjoints non mariés)

2200.07 :

- Limite de fortune au-delà de laquelle l'aide est réduite voire supprimée (avec une franchise par personne)

2300.01 :

- Détermination de l'aide à la pierre résultant de la part de l'investissement non rentabilisée lors de rénovations (transparence financière).

QUESTION POSEE PAR LA COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT LE RAPPORT DU CONSEIL ADMINISTRATIF A L'APPUI DU PROJET DE BUDGET 2005

Département : Gérance immobilière municipale

Page: 53

Rubrique : Objectifs 2005

Question :

Un commissaire demande la liste de l'ensemble des modifications souhaitées concernant les objectifs N° 2200.01, 2200.05, 2200.06, 2200.07 et 2300.01.

Réponse :

2200.01 :

- Révision du barème des taux d'effort
- Ascalisation de l'aide personnalisée
- Critères de péremption des demandes
- Traitement des sous-locations
- Définition des cas de résiliation des baux par le bailleur (hors dispositions du C.O.)
- Conditions de prise en compte des gardes partagées pour le calcul du taux d'occupation et du taux d'effort

2200.05 :

- Ancienneté de la demande
- Offre(s) antérieure(s) déclinée(s)
- Conditions permettant des dérogations au taux d'occupation et/ou au taux d'effort

LES ALCYONS DU LEMAN :	Association organisant des cours de plongée sous-marine pour enfants handicapés. Elle est présidée par M. Gilles Chervet également président de l'Association La Carte Blanche dont le but est «..... d'améliorer au quotidien le confort et le soutien à domicile, conformément à la loi de 1992 sur l'aide à domicile. Elle fournit et garantit un certain nombre de prestations touchant soit au travail social, soit au domaine de l'artisanat, soit encore au transport » (art. 1 des statuts). La subvention de CHF 6.000,– concerne la valeur locative des locaux sis rue des Grottes 8, d'une surface de 30 m², aménagées par l'association bénéficiaire.
ORCHESTRE MANDOLINATA :	Association ; occupe un local de 63 m² sis dans la Maison du Faubourg, rue des Terreaux-du-Temple 6 - 8.
SOCIETE ASTRONOMIQUE :	Association affiliée à l'Institut National Genevois ; occupe un local de 43,5 m² pour réunions et conférences dans la Maison du Faubourg, rue des Terreaux-du-Temple 6 - 8.

QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LE PROJET DE BUDGET 2005

Département : Finances

Page: 155

Rubrique : Subventions relatives à des prestations en nature

Question :

Une commissaire demande le détail sur les subventions relatives à des prestations en nature allouées à :

- Biothèque
- Intérêts Petit-Saconnex
- Festival du film M. Cohendet
- Les Alcyons du Léman
- Mandolinata Genève
- Sté astronomique Genève

Réponse :

BIOTHEQUE : Magasin associatif d'alimentation naturelle au service de la population de l'îlot 13 sis rue des Gares ; arcade de 40 m² remise sur la base d'un contrat de confiance.

INTERETS DU PETIT-SACONNEX : Salle de réunion avec local d'archives d'une surface totale de 60m² sise rue de la Servette 100, au 1er étage du bâtiment abritant la Salle polyvalente des Asters.

FESTIVAL DU FILM M. COHENDET : Dépôt de 161 m² sis au 2ème sous-sol de l'immeuble Boulevard Carl-Vogt 2 (M. Alain Cohendet est l'interlocuteur de la GIM I).

Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner les objectifs budgétaires 2005 concernant l'informatique et la communication.

Rapporteuse: M^me^ Hélène Ecuyer.

La commission s'est réunie le 28 juin 2004, sous la présidence de M. Christian Zaugg. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Préambule

Cet objet a été renvoyé par le Conseil municipal à la commission de l'informatique et de la communication lors de sa séance plénière du 10 mars 2004. Il a été quelque peu oublié; il a finalement été étudié par la commission le 28 juin 2004. Il n'est jamais trop tard...

Séance du 28 juin 2004

Audition de M. Eric Favre, directeur de la Direction des systèmes d'information (DSI)

M. Eric Favre, directeur de la DSI, distribue et présente différents documents concernant les objectifs budgétaires 2005 de son service.

Il rappelle les principales missions de la DSI qui gère:

– les systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève;
– l'ensemble des budgets de fonctionnement et de crédits d'investissements votés par le Conseil municipal pour les systèmes d'information et de communication de l'administration municipale (cf. annexe 1. Projet de budget 2005-Objectifs de la DSI).

Pour les objectifs 2005 de la DSI concernant le personnel, M. Eric Favre fait remarquer que, malgré l'augmentation des demandes, le nombre de postes restera stable. Les postes sont actuellement de 50, répartis comme suit: environ 18 postes pour l'exploitation, 12 pour le développement, 10 pour la micro-informatique et 7 pour l'administration (cf. annexe 2. Ressources humaines de la DSI).

La DSI est un service au service des autres services de l'administration et traite environ 1000 demandes par mois, 10000 appels annuels sur la hotline et 5000 interventions annuelles auprès des utilisateurs. Le nombre d'ordinateurs personnels (PC) est de 2325 et le volume de données stockées par les utilisateurs double chaque année et s'élève en 2004 à 6 téraoctets (6000 gigaoctets). La DSI fixe aussi les normes en matière de télécommunication pour la Ville de Genève et en assure la sécurité. Elle a mis en place et développé les systèmes d'information IntraCM pour le Conseil municipal et Candide pour l'administration centrale. Parmi les innovations, un CD-Rom du *Mémorial* sera distribué aux conseillers municipaux, dans le but d'en faciliter la consultation.

Afin de doter l'administration municipale d'outils financiers et de gestion du personnel performants, le système d'information intégré (ISI) de l'entreprise SAP, mis en service en collaboration avec la DSI, fonctionne depuis janvier 2004 en Ville de Genève et pourra être étendu selon les besoins.

Le document concernant la cartographie des différents sites du réseau fédérateur et des réseaux locaux est commenté (cf. annexe 3. Topologie du réseau).

Suite à cette présentation, M. Eric Favre répond aux différentes questions posées par la commission.

Le déménagement au 25, rue du Stand, de la DSI qui actuellement se situe dans 13 petits locaux aux Schtroumpfs est prévu pour le 23 août. Il lui permettra de regrouper tous les différents services sous un même toit. Concernant le coût engendré par cette opération, M. Eric Favre répond qu'il a appris en même temps que la commission des finances l'installation de la DSI dans ce bâtiment, qu'il ne connaissait ni les locaux ni leur équipement technique et que, par conséquent, il ne pouvait évaluer l'investissement financier nécessaire à cet équipement. La DSI devait déménager à plus ou moins long terme et la recherche de locaux suffisamment grands pour tout regrouper était en cours. Des locaux à la rue de Lyon (pas au 99) pouvaient correspondre aux besoins, mais ils appartenaient à la CAP et non à la Ville de Genève.

La cartographie changera avec ce déménagement et le site GPRE ne sera plus le quatrième en importance, il sera déplacé sur la rive droite, sur le site STAN.

Peut-on évaluer les économies de papier, réelles ou non, avec l'évolution de l'informatique en Ville de Genève?

M. Eric Favre explique qu'aucune étude ne peut affirmer qu'il y ait une économie de papier avec l'utilisation de l'informatique; pour sa part, il n'utilise pratiquement plus de papier au bureau.

Un commissaire demande si la Ville de Genève ne pourrait pas changer d'opérateur, actuellement Swisscom, et faire jouer la concurrence, à l'instar du CERN, qui pour des raisons économiques travaille avec Sunrise.

M. Eric Favre répond que la Ville de Genève s'est liée à d'autres administrations afin de former un consortium qui a plus d'importance et qui peut négocier avec Swisscom pour l'obliger avoir des offres concurrentielles. La Ville de Genève est liée à Swisscom qui répond aux besoins particuliers des pompiers et de la police.

Après des questions plutôt financières, d'autres questions, plus techniques, sont posées.

Pourquoi ne pas développer le système Wi-Fi (sans fil)?

La pose d'antennes sur les bâtiments de la Ville de Genève est interdite pour des raisons de santé; en plus, le système Wi-Fi est plus difficile à sécuriser. L'installation de la fibre optique augmentera la bande passante tout en permettant de réaliser des économies sur les lignes budgétaires 31 (moins de lignes louées à Swisscom).

Les collaborateurs de la Ville de Genève ont-ils des connaissances suffisantes pour utiliser les nouveaux logiciels?

Près de 400 collaborateurs ont été formés pour l'utilisation du système ISI; les collaborateurs ayant travaillé sur d'autres systèmes ont moins de facilité d'adaptation que les nouveaux collaborateurs. Cette formation a été assurée par une entreprise extérieure.

L'utilisation d'Internet est-elle réglementée ou les 2500 collaborateurs en ont-ils un libre accès?

Une directive est à l'examen pour permettre d'ouvrir à tous l'accès à Internet selon certaines conditions.

La DSI compte 50 postes, mais y a-t-il des informaticiens dans d'autres services?

Il n'y en a presque plus; il reste un service d'informatique au Jardin botanique ainsi qu'au SIS. Ces petits services ont leur raison d'être.

Comment se protéger des «spams» indésirables et des virus?

Pour les utilisateurs de la messagerie du Conseil municipal, la DSI met en place un système qui permet de neutraliser les «spams». Quant aux virus, il appartient à chacun de s'en protéger par une mise à jour de l'antivirus. En principe, il n'y a pas de problèmes pour les utilisateurs de la messagerie Lotus Notes.

Sera-t-il possible d'équiper la salle du Grand Conseil afin de permettre aux conseillers municipaux d'utiliser leur ordinateur portable lors des séances plénières?

Pour répondre à la motion sur cet objet, M. Eric Favre s'est adressé à son alter ego de l'Etat, lequel y réfléchit. Il pense qu'il serait possible d'installer du Wi-Fi; il reste cependant à résoudre le problème de l'alimentation des PC. Le parlement fédéral, confronté au même problème, a choisi de mettre à la disposition des parlementaires des batteries en suffisance, une solution en l'occurrence pas très écologique.

Certains services seraient-ils sous-équipés en matière d'informatique et la Voirie pourrait-elle voir ses véhicules équipés?

M. Eric Favre répond qu'il n'y a pas de services sous-équipés; ceux-ci s'organisent eux-mêmes. Il signale que le SIS possède des ordinateurs afin de rationaliser les trajets des véhicules de secours.

Qu'en est-il de l'utilisation de logiciels libres, ouverts?

Il s'agit de pouvoir passer de Microsoft à des logiciels de type Linux ou autre. Cette possibilité dépend de la formation des collaborateurs ainsi que de la maturité de ces logiciels.

Discussion

Après cet exposé complet et ces réponses claires, M. Eric Favre est remercié et la commission passe à la discussion.

Un membre de l'Union démocratique du centre se déclare satisfait, ces explications ont été très claires et il n'a guère de commentaires à faire.

Un commissaire libéral relève que personne ne parvient à quantifier les économies réalisées grâce à l'informatique et les retombées pour les citoyens. Il se demande si ce système ne se nourrit pas lui-même. Il est néanmoins satisfait des prévisions budgétaires tout en ayant conscience que l'augmentation des dépenses il y a deux ans explique peut-être les économies faites cette année.

Le représentant du groupe radical déclare qu'il est également satisfait de voir ces limitations budgétaires, notamment concernant le chapitre 31. Pour le reste, il réserve ses commentaires.

Le commissaire du Parti démocrate-chrétien est d'accord avec ces propos.

Un membre du Parti socialiste estime rassurant de voir que le même nombre de collaborateurs suffit pour assumer l'augmentation des prestations. Il n'est pas enthousiasmé par l'idée de la disparition du papier; le papier utilisé étant du papier recyclé, et certains documents doivent être sur papier.

Une commissaire des Verts déclare être satisfaite de ces résultats. Elle ajoute attendre le mois de septembre pour voir le budget de ce service.

La représentante du Parti du travail est d'accord avec ces remarques et rappelle que la DSI est en lien avec tous les départements. Elle signale que la stabilisation des postes est un effort qui doit être salué. Elle pense que le regroupement sur un seul site facilitera la tâche de ce service, notamment pour la communication interne.

Le président, membre de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) déclare que, si ce service augmente, les coûts sont maîtrisés. Il pense que c'est de bon augure et il a beaucoup apprécié la sincérité de M. Eric Favre, directeur de la DSI. Il regrette par ailleurs que le volume de papier soit toujours aussi important dans l'administration, ce qui soulève un certain nombre de questions par rapport à l'Agenda 21.

Annexes:

– Projet de budget 2005-Objectifs de la DSI
– Ressources humaines de la DSI
– Topologie du réseau

PROJET DE BUDGET 2005 — OBJECTIFS DE LA DSI

Mission du service

La DSI élabore la stratégie des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève, l'applique et la met en œuvre. D'une manière générale, la DSI gère :

- Les systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève ;
- L'ensemble des budgets de fonctionnement et des crédits d'investissements votés par le Conseil municipal pour les systèmes d'information et de communication de l'Administration municipale.

Par une veille technologique et organisationnelle permanente, la DSI anticipe l'avenir.

Organisation du service

La DSI fait partie du Département des finances et de l'administration générale, dont la présidence est assurée par M. Pierre Muller. La DSI est rattachée à l'Administration générale, dirigée par M. Robert Rapin.

L'organisation du service est peu hiérarchisée, structurée tout d'abord par famille de prestations — développement, exploitation, microinformatique et administration —, puis par projet. La DSI dispose de 50 postes au budget 2004. Cet effectif n'évoluera pas en 2005.

Prestations assurées par la DSI

La nature des tâches assurées par la DSI n'a cessé de se diversifier depuis la création du service. Tout d'abord, la DSI remplaça les infrastructures obsolètes héritées de l'ancienne organisation informatique par des systèmes d'information « proches » des utilisateurs. Cette opération se concrétisa notamment par la mise en place d'un réseau fédérateur métropolitain en fibres optiques. Reflet de la croissance des besoins en systèmes d'information, ce réseau relie désormais directement les 200 principaux sites de l'Administration municipale, interconnectant ainsi un parc informatique constitué d'environ 75 serveurs et près de 2'500 stations de travail (Cf. figure 1). Le volume de données stockées par les utilisateurs sur les serveurs double chaque année, pour atteindre aujourd'hui près de 6 Téra-octets (Cf. figure 2 au verso), soit l'équivalent approximatif d'une pile de papier de 170 km de haut.

Plus de 700 applications en production sont recensées actuellement en Ville de Genève et de nouveaux développements sont planifiés chaque mois. Depuis 1996, la DSI a également à charge, sans augmentation de personnel, l'ensemble de la téléphonie de la Ville de Genève, tâche qu'elle assume notamment dans la perspective d'une intégration « voix-données » — téléphone-informatique. Enfin, chaque année, le service traite plus de 10'000 appels à sa « hotline » et mène 5'000 interventions auprès des utilisateurs. En terme de gestion, la DSI traite dorénavant plus de 1'000 demandes de biens et de prestations par mois (Cf. figure 3 au verso).

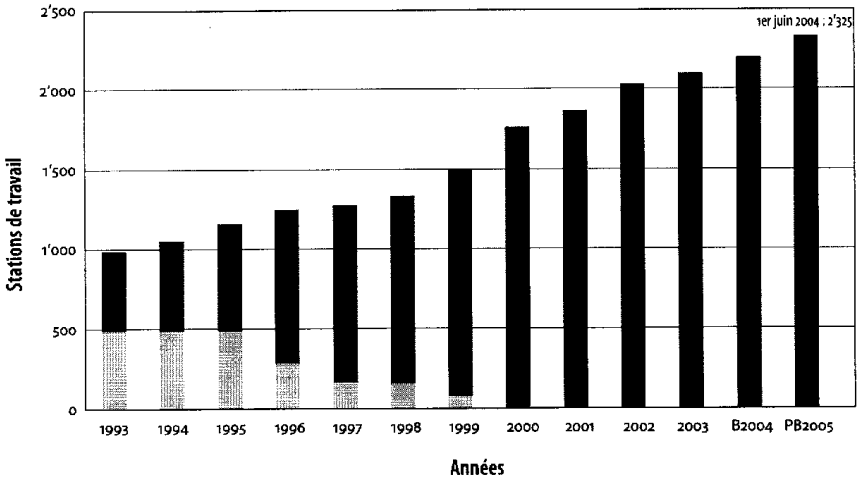


Figure 1 : Évolution du nombre de stations de travail informatiques en Ville de Genève. En jaune : les terminaux passifs ; en rouge : les ordinateurs « personnels ».

Objectifs 2005 par groupe de prestations

Exploitation

Pour améliorer la disponibilité de l'information:

- poursuivre le déploiement de l'infrastructure de haute disponibilité;
- adapter les dispositifs de sécurité pour prendre en compte de nouvelle contraintes.

Pour augmenter l'offre de services accessibles sur l'infrastructure de communication de la Ville de Genève:

- continuer le développement progressif du réseau de fibres optiques.

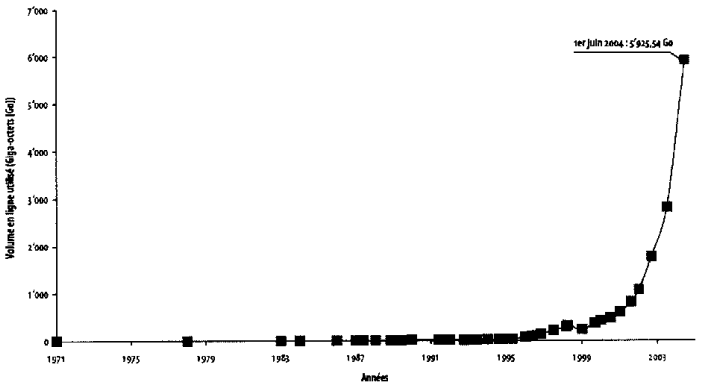


Figure 2 : Évolution du volume de données stockées par les utilisateurs des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève. Ce volume augmente exponentiellement — il double chaque année —, signe d'une utilisation sans cesse croissante des outils informatiques par l'Administration municipale.

Microinformatique

Pour accroître la qualité du service aux utilisateurs, dans un contexte d'augmentation de leur nombre et des besoins qui en découlent:

- planifier et assurer l'installation, ainsi que le renouvellement, des stations de travail et de leurs périphériques.

Développement

Pour répondre aux demandes des autorités politiques en matière de tableaux de bord (pilotage) et doter l'administration municipale d'outils financiers et de gestion des ressources humaines conformes à l'état de l'art:

- étendre, si nécessaire, le système d'information intégré (ISI/SAP) et compléter les outils d'analyse y relatifs.

Pour que les autorités politiques puissent bénéficier d'outils performants à l'appui de leur mandat:

- faire évoluer les systèmes d'information des conseillers municipaux (Intr@CM) et de l'administration centrale (Candide).

Pour doter les services de nouveaux moyens leur permettant d'améliorer la qualité de leurs prestations:

- déployer au sein de l'Administration municipale les systèmes d'information prévus sur les Plans informatiques quadriennaux.

Gestion du service

Pour améliorer la qualité et l'efficacité des prestations offertes à l'Administration municipale:

- automatiser le traitement des demandes des services à la DSI.

Eric Favre, DSI, 28 juin 2004

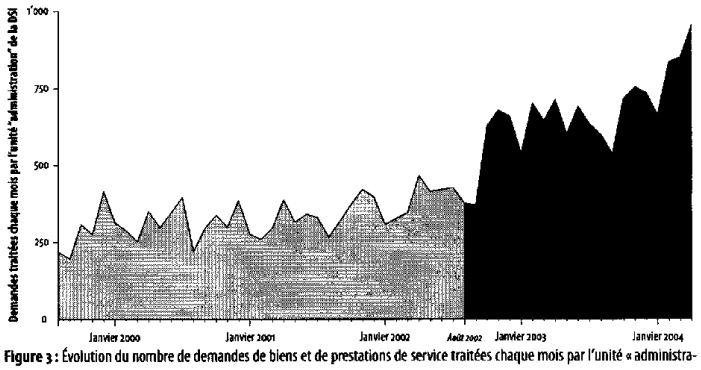
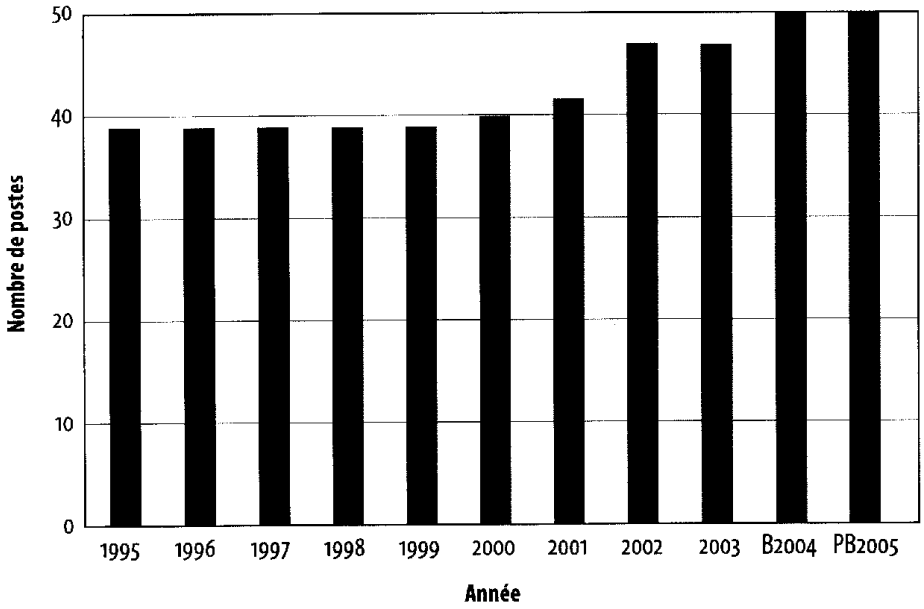
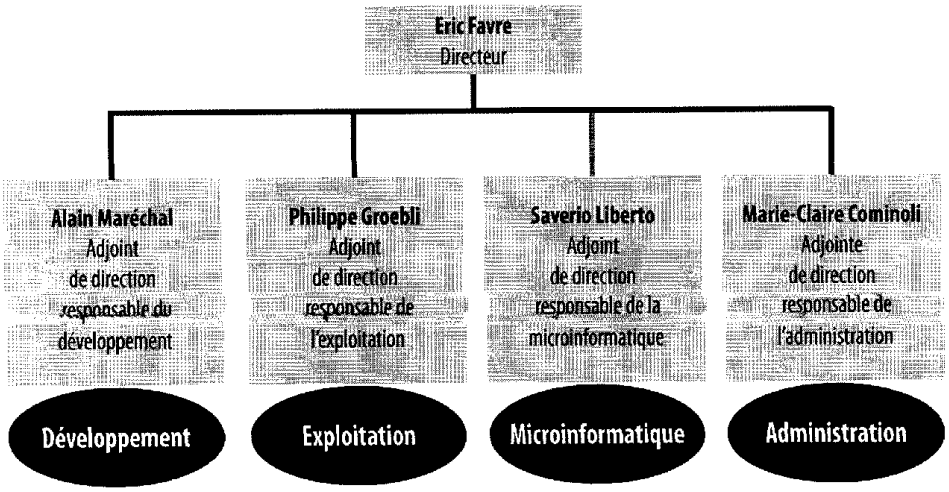
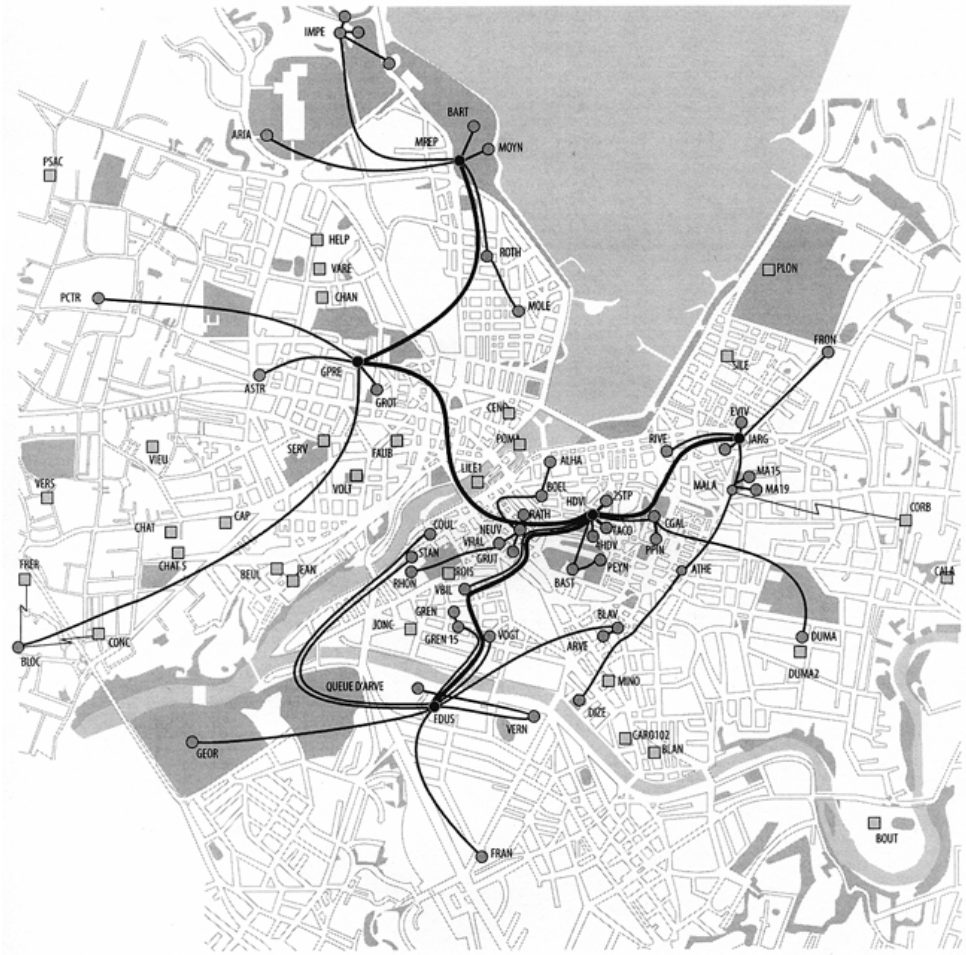


Figure 3 : Évolution du nombre de demandes de biens et de prestations de service traitées chaque mois par l'unité « administration » de la DSI. Le volume a triplé depuis le redéploiement de l'organisation de la DSI en août 2002 (en rouge sur la figure, par opp. au courrier traité par l'ancienne organisation en jaune).


Nombre de postes
50
40
30
20
10
0
1995
1996
1997
1998
1999
2000
2001
2002
2003
B2004
PB2005
Année


Eric Favre
Directeur
Alain Maréchal
Adjoint
de direction
responsable du
développement
Philippe Groebli
Adjoint
de direction
responsable de
l'exploitation
Saverio Liberto
Adjoint
de direction
responsable de la
microinformatique
Marie-Claire Cominoli
Adjointe
de direction
responsable de
l'administration
Développement
Exploitation
Microinformatique
Administration

Cartographie du réseau fédérateur et des réseaux locaux de la Ville de Genève



Légende

- Sites Principaux Gigabits connectés en F.O. (Cisco 6509)
- Sites Principaux Gigabits connectés en F.O.
- Sites distants (lignes louées)
- Liaison fibre optique Gigabits

DSI, 24 juin 2004

Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner le projet de budget 2005 de la Direction des systèmes d'information (DSI).

Rapporteuse: M^me^ Hélène Ecuyer.

La commission de l'informatique et de la communication s'est réunie le 20 septembre 2004 dans les nouveaux locaux de la Direction des systèmes d'information (DSI), au 25, rue du Stand, sous la présidence de M. Christian Zaugg. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Préambule

Ce rapport, bien qu'il n'en ait pas l'air, respecte le genre des intervenant-e-s de la commission: lorsqu'il est écrit «un commissaire», «un représentant» ou «un membre» d'un groupe politique, c'est qu'il s'agit malheureusement bien d'un commissaire, d'un représentant ou d'un membre d'un groupe politique. En effet, nous ne sommes que deux femmes dans cette commission.

Séance du 20 septembre 2004

Audition de M. Pierre Muller, maire de la Ville de Genève et conseiller administratif chargé du département des finances et de l'administration générale, accompagné de MM. Robert Rapin, directeur de l'administration générale, et Eric Favre, directeur de la DSI

M. Pierre Muller présente le projet de budget de la DSI selon le document distribué aux membres de la commission (annexe 1: Projet de budget 2005 «Informatique et communication»). Il rappelle que, depuis le 5 janvier 2004, l'administration fonctionne avec le progiciel SAP. Cette mise en application demande un support important auprès de l'équipe du projet, très sollicitée sur la hotline et pour la formation des utilisateur-trice-s (annexe 2: Mise en application de SAP). Globalement, le budget de la DSI ne varie pas, si ce n'est une augmentation de 319 000 francs liée à la maintenance du système SAP. Aucun nouveau poste n'est prévu au budget 2005, mais il pourrait y en avoir deux supplémentaires au prochain budget.

Le président propose une lecture du projet de budget 2005 de la DSI page par page.

Page 3

Un commissaire libéral aimerait avoir des exemples de l'application de l'Agenda 21.

M. Muller répond que la plupart des informations internes sont actuellement envoyées par courrier électronique, ce qui diminue la quantité de papier utilisée. M. Rapin ajoute que le matériel informatique est réaffecté; une centaine d'ordinateurs ne répondant plus aux exigences de l'administration a été envoyée en Afrique après traitement. De plus, différents produits, comme les cartouches d'encre et autres toners sont recyclés.

Une question en entraînant une autre, un commissaire socialiste demande si, dans le cas de la réaffectation de matériel, il est fait appel à des associations qui font du recyclage, comme l'Association Réalise. Un autre commissaire du même groupe remarque que cette association revend le matériel recyclé, alors que la Ville de Genève le donne.

M. Rapin explique que, pour la micro-informatique, il a effectivement collaboré cette année avec Réalise. Il ajoute qu'il n'est pas souhaitable de n'avoir qu'un seul prestataire, bien qu'il soit efficace. Il est par ailleurs normal que cette association revende le matériel, puisqu'elle en assure le transport et la configuration; elle offre donc un service supplémentaire par rapport à la Ville de Genève qui donne des ordinateurs pas obligatoirement reconfigurés et qu'il faut venir prendre sur place.

Un membre du groupe socialiste se renseigne sur la différence de consommation des écrans d'ordinateurs.

M. Favre répond que les écrans sont de moins en moins gourmands en énergie et sont plus facilement recyclables. Les écrans plats sont, en principe, moins polluants; par leur confort, ils offrent une meilleure qualité de vie au travail. La Ville de Genève est équipée à 35% d'écrans plats. En réponse à un autre commissaire socialiste, M. Favre précise que la durée de vie d'un écran est parfois plus longue que celle de l'ordinateur; ceux utilisés jusqu'à présent duraient 6 à 7 ans. Il n'y a pas assez de recul pour connaître l'espérance de vie des écrans plats.

Page 4

Un commissaire libéral demande des explications sur le tableau concernant l'évolution des charges de la DSI.

M. Rapin explique que chaque crédit fait entraîne un amortissement et un intérêt passif. Les intérêts passifs sont ventilés dans tous les services. M. Favre précise que le système SAP permet de faire une répartition au sein des services en fonction du nombre de collaborateur-trice-s. M. Muller fait observer qu'il s'agit de la comptabilité analytique réclamée depuis des années.

Page 6

Un autre commissaire libéral s'interroge sur la raison de la disparition de la ligne 301340 intitulée «C-Service supplémentaire (indemnités)».

Avant de répondre, M. Rapin précise que toute ligne précédée d'un C est une ligne budgétisée par un service dit compétent (Service des ressources humaines, Service des achats, DSI). La disparition de certaines lignes est due à une modification comptable et de numérotation. Il est possible de retrouver ces postes sur d'autres lignes.

Page 7

Remarquant une ligne concernant la location de véhicules, un commissaire Vert aimerait savoir si la DSI possède des véhicules et si ceux-ci sont garés devant le bâtiment.

M. Rapin l'informe que la DSI possède deux camionnettes et deux scooters et ne dispose pas de place de stationnement.

Un commissaire socialiste demande si l'augmentation de la ligne 311040, intitulée «Achat de matériel de communication», est liée au déménagement. Il remarque aussi que la DSI consomme davantage d'énergie électrique dans ce bâtiment.

M. Rapin répond que ce n'est pas le cas et que cette ligne couvre les achats pour l'ensemble de la Ville de Genève. Pour ce qui est de la consommation d'électricité de la DSI, il faut se renseigner auprès du Service de l'énergie; M. Favre ajoute qu'il sera possible de faire un bilan dans une année.

Page 8

Un membre du groupe des Verts s'interroge sur l'importance des frais de téléphones.

M. Favre lui répond que la Ville de Genève fait partie d'un consortium qui représente 35 millions de francs de chiffre d'affaires pour Swisscom et bénéficie des mêmes tarifs qu'Orange. Il fait observer que le nombre d'appareils est en augmentation.

Page 10

M. Muller explique que ce graphique montre une stabilité du nombre de postes; d'autres solutions sont cherchées pour répondre à la demande.

Page 11

Un membre du groupe libéral pose la question de l'emploi de personnel temporaire.

M. Favre lui répond qu'il y a parfois besoin de personnel temporaire pour des missions de durée limitée; il n'est pas fait appel à des agences de personnel temporaire.

Un commissaire socialiste aimerait savoir si les charges liées à l'adoption du système SAP ont évolué, notamment en ce qui concerne les temporaires.

M. Rapin lui réplique que ce n'est pas le cas.

Pages 12-13

Un commissaire libéral demande en quoi consistent les revenus évoqués dans ces tableaux.

M. Rapin répond que la DSI assure des prestations pour la CAP et le Grand Théâtre, facturées à 140 francs l'heure d'intervention.

Ce commissaire demande si les collaborateur-trice-s de la Ville de Genève bénéficient tous de l'ADSL avec un abonnement adéquat.

M. Rapin remarque qu'il faut distinguer les conseiller-ère-s municipaux-ales et les collaborateur-trice-s de la Ville de Genève qui, eux, passent par l'Université.

Un autre membre du groupe libéral demande s'il y a encore des services qui n'ont pas accès à l'internet et si le temps passé sur l'internet est limité.

M. Favre explique que certains services sont assez réticents à installer l'internet à tous les collaborateur-trice-s. L'idée actuelle est, plutôt que de limiter, d'installer des sondes qui avertissent les personnes concernées de la sensibilité des sites visités. Il est préférable de cibler la qualité de l'utilisation de l'internet plutôt que le temps passé dessus.

Page 19

Un commissaire du groupe des Verts demande pourquoi les subventions concernant le Club de la presse et TV Léman bleu se retrouvent dans le budget de la DSI.

M. Rapin répond que ce n'est pas la DSI qui a budgétisé ces lignes; ce sont des lignes qui dépendent du département des autorités.

Un membre du groupe libéral aimerait savoir si ce sont les services qui demandent l'installation des logiciels ou si c'est la DSI qui décide.

M. Rapin réplique que c'est le Conseil administratif qui peut décider d'équiper le personnel de matériel informatique spécifique, comme celui des agents de sécurité municipaux.

Page 28

Un commissaire socialiste aimerait des précisions sur la ligne 5003002 intitulée «Fête des écoles».

M. Rapin répond que cette ligne ne concerne pas l'informatique, mais l'organisation de la Fête des écoles. C'est pour répondre à une demande de la commission qui souhaitait une vision plus globale de certaines dépenses.

Pour rester dans le sujet des écoles, ce même commissaire s'informe de l'avancement des travaux de câblage des locaux scolaires de la Ville de Genève.

M. Rapin dit que ces travaux sont prévus dans les crédits d'investissement du Département de l'instruction publique et de la Ville de Genève. M. Favre ajoute que l'architecte mandaté fait les appels d'offres et que le raccordement des écoles au réseau cantonal 2 devrait commencer l'année prochaine.

Page 29

Une représentante du groupe des Verts s'interroge sur la ligne A0020006 concernant l'Agenda 21.

M. Rapin explique que cette ligne se réfère au contrat d'entretien de la micro-informatique, lié au système SAP.

Page 32

Un membre du groupe socialiste demande à quoi correspond la ligne 33020000 «Bibliothèque publique et universitaire (BPU)».

M. Rapin répond qu'il s'agit de la participation de la Ville de Genève au réseau romand des bibliothèques (RERO).

Page 40

A l'examen de la cartographie des réseaux en Ville de Genève, un commissaire Vert constate que, sur la carte datée du 23 août 2004, le site STAN (rue du Stand) ne paraît pas être un nœud informatique important.

M. Favre explique que la topologie du réseau doit encore évoluer et que le 23 août correspond à la date d'installation de la DSI dans ses nouveaux locaux.

Page 42

Un commissaire libéral s'informe sur la manière de procéder pour ces bouclements de crédits dont certains sont anciens. Pourquoi ne pas les boucler, quitte à les prévoir au budget si les dépenses sont différées; ne s'agit-il pas de coussins de sécurité?

M. Rapin explique que la DSI regroupe les bouclements de crédits par paquets. Le maintien de certaines queues de crédits est nécessaire dans les cas de dépenses différées. M. Favre ajoute qu'il s'agit de crédits entamés. M. Rapin précise que ces sommes ne peuvent pas être affectées à une autre utilisation.

L'examen du document «Appel d'offres relatif au redéploiement du système d'information financier» (annexe 3) entraîne quelques remarques et questions.

Au vu du résultat des appels d'offres, un membre du groupe libéral constate, et s'étonne, qu'il n'existe pas de ligne de conduite identique d'une commune à l'autre. Il s'interroge sur l'incidence d'une éventuelle OPA (offre publique d'achat) d'Oracle sur PeopleSoft.

M. Favre répond que la loi oblige les collectivités à faire des appels d'offres, ce qui entraîne des différences entre les communes. Les collectivités publiques, comme Fribourg et Genève, ne se ressemblent pas.

Le président, membre de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) remarque que les administrations publiques les plus importantes de Suisse romande et du Tessin utilisent le système SAP.

M. Rapin informe que la Ville de Genève participe, avec d'autres collectivités publiques, à la Conférence informatique suisse. Malgré une éventuelle OPA sur People Soft, SAP demeure en tête sur le marché. Des rapprochements ne seraient toutefois pas impossibles entre SAP et Microsoft.

Un commissaire Vert rappelle la motion M-354 votée et demandant d'éviter les produits américains et se demande si elle n'a pas influencé le choix du système SAP, allemand.

M. Rapin répond négativement. Toutefois, le respect de l'Agenda 21 est l'un des critères de choix de la DSI.

Un commissaire libéral s'intéresse à l'intégration des collaborateur-trice-s à ce système.

M. Rapin explique que le progiciel SAP est utilisé dans un grand nombre de domaines de gestion, notamment de comptabilité analytique où il a remplacé

Eurozoom. L'effort pour la formation a été très important, afin de pouvoir être prêt le 1er janvier 2004. Il faudra compter environ deux ans pour que chacun-e s'adapte et que le système SAP atteigne sa vitesse de croisière. La comptabilité analytique exige une grande rigueur professionnelle, qui nécessite une mise à niveau des collaborateur-trice-s. Pour le simple utilisateur, tout se passe sans problème.

Prises de position

Le président ouvre le tour de table des prises de position.

Le groupe des Verts trouve ce budget satisfaisant et le votera.

Le Parti socialiste ajoute qu'il y a eu un effort pour ne pas augmenter les charges et qu'il est difficile de s'opposer à ce budget. Il aurait aimé avoir d'autres explications sur la facturation à 140 francs/heure pour les interventions de la DSI.

Le représentant du Parti démocrate-chrétien reste un peu sur sa faim et pense qu'il était possible de mieux contenir les groupes de comptes 31.

Le groupe libéral partage cet avis et indique que le budget n'a pas bougé depuis l'année passée. Il précise qu'il ne s'agit pas d'un signe d'excellence, mais d'un signe de stabilité. Cela étant, il mentionne que, si l'informatique est devenue un outil indispensable, il se demande quelles seront les limites des développements. Il rappelle la difficulté d'évaluer les bénéfices de l'informatique pour le public et il se demande si la dépense correspond aux moyens et aux objectifs fixés. Il remarque ensuite la faiblesse des revenus de la DSI et se demande s'il ne faudrait pas facturer les services rendus aux autres services, ce qui devrait être facile avec SAP.

La représentante du Parti du travail déclare que ce projet de budget est limpide, tout comme les réponses qui ont été données à la commission. Elle ajoute qu'il est vrai que l'on peut s'interroger sur les limites à fixer à l'informatique. En ce qui concerne le système SAP, elle pense qu'il sera possible d'avoir une vue plus claire d'ici à deux ans. Elle votera ce budget.

Le président, représentant de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), observe que ce développement est une répercussion de la mondialisation. Il remarque ensuite qu'il existe d'importantes différences d'appropriation du système SAP entre les services.

Vote

Le président met aux voix le projet de budget 2005 de la DSI.

La commission de l'informatique et de la communication accepte le projet de budget de la DSI à l'unanimité des 11 membres présents (1 AdG/SI, 1 T, 1 DC, 3 L, 2 Ve, 3 S).

Séance du 20 octobre 2004 de la commission des finances

Audition de MM. Eric Favre et Robert Rapin

Le président de la commission des finances accueille MM. Favre et Rapin. Il explique que la commission va travailler sur le même document que la commission de l'informatique et de la communication, soit le «Projet de budget 2005, Informatique et communication», et précise que les éventuels amendements se feront sur le projet de budget 2005.

Page 4

Un commissaire libéral désire connaître la répartition entre les chapitres 31 et 39 pour les comptes 2003 et le projet de budget 2005.

Page 7

Une commissaire socialiste pose une question sur la ligne 311040. Elle désire connaître la raison de l'augmentation de 40 000 francs.

M. Favre répond qu'il s'agit de comparer deux lignes: il faut faire la différence entre les 315040 et 211040 pour obtenir ce chiffre. Il faut distinguer l'entretien et l'achat du matériel. L'augmentation qui s'est produite est une augmentation de l'entretien. M. Rapin ajoute qu'il s'agit surtout de l'achat de petit matériel pour le réseau qui fait environ 20 kilomètres Pour assurer le bon fonctionnement du réseau Vilnet, il y a du matériel défectueux à remplacer.

Page 8

Cette même commissaire, concernant le groupe de comptes 318, aimerait que l'on explique ce qui est contenu dans «Travaux par les tiers».

M. Favre répond en prenant en exemple la ligne 318250. Il explique qu'il s'agit de transports faits par des sociétés de service quand il y a du matériel lourd. En 2004, cela concerne le déménagement à la rue du Stand 25 et cette somme se retrouvera lors des comptes 2004. De manière générale, il s'agit de petits transports. Pour 2005, cela reste des petits transports. La ligne 318270 est liée à des prestations offertes par des fournisseurs pour des problèmes urgents que la DSI ne peut pas régler.

M. Rapin ajoute que cette ligne est prévue pour absorber des accumulations de travail. La DSI cherche à mettre un chiffre qui correspond à des problèmes imprévus prévisibles.

Cette même commissaire aimerait des informations supplémentaires sur le groupe de comptes 319 «Cotisations à divers groupements».

M. Favre explique que la Ville a des partenariats d'achat. Elle participe à différents groupements informatiques.

Un membre du groupe libéral aimerait savoir si la DSI a une idée du coût global du support que la DSI apporte aux conseiller-ère-s municipaux-ales, dépannage compris.

M. Favre explique qu'il y a toutes les prestations que la DSI offre au Conseil municipal. Dans le passé, M. Delétraz apportait une aide personnalisée aux conseillers municipaux. Maintenant, il s'agit de M. Ding, qui n'est pas attaché en exclusivité au Conseil municipal. Il faut donc compter la moitié d'un salaire et ajouter à cela une enveloppe budgétaire pour quatre ans qui est de 700 000 francs. Il y a aussi les abonnements ADSL, qui sont pris sur le budget de fonctionnement. Il pense que ce support de la DSI aux conseillers municipaux est d'environ 200 000 francs par an. Il ajoute que l'IntraCM est déjà amorti. La DSI a maintenant d'autres projets, notamment des accès wireless (sans fil) dans la salle du Grand Conseil.

Un représentant des Verts aimerait connaître les classes salariales des informaticiens à la DSI.

M. Rapin répond qu'un-e collaborateur-trice chargé de support commence en classe 8, base 60 000 francs, et peut atteindre la classe 10. Un-e concepteur-trice système commencera généralement en classe 16, base 100 000 francs, et peut atteindre la classe 18. Enfin, entre deux, il y a les ingénieur-e-s système, qui commençent en classe 13, base 70 000 francs, et qui peuvent atteindre la classe 15. Généralement, un-e collaborateur-trice chargé-e de support est détenteur-trice d'un CFC. Par contre, un-e concepteur-trice système est normalement un-e universitaire avec doctorat.

Une membre du groupe socialiste a entendu des rumeurs à propos de l'informatique à la Délégation à la petite enfance. Elle se demande si la DSI en a entendu parler.

M. Favre en a entendu parler aujourd'hui même. La DSI s'occupe de tout ce qui est informatique au niveau de l'administration municipale; les crèches et les garderies sont en dehors de cela. La DSI va recevoir des demandes dans des cas spécifiques. Dans ce cas, il semble que cela concernait une commande liée à l'ADSL. M. Guenin est en train d'examiner cette affaire.

Page 9

Le commissaire radical désire savoir combien de collaborateur-trice-s l'on retrouve au sein de chaque sous-service à la DSI.

M. Favre répond qu'il y a environ 17 collaborateur-trice-s en charge de l'exploitation, 8 pour l'administration, 13 pour la micro-informatique et 12 pour le développement.

Page 21

Un représentant libéral se renseigne sur la digitalisation des différentes bibliothèques. Il aimerait savoir quel en est le budget global.

M. Favre répond que cela passe sur différents crédits: il y a le plan informatique quadriennal (PIQ) et les prestations. La motion M-433 de la commission des arts et de la culture a demandé de faire un plan sur plusieurs années.

Page 34

Le représentant radical constate une augmentation de 25% des coûts de téléphones du Conseil administratif. Il aimerait savoir de quelles dépenses il s'agit exactement.

M. Rapin répond que les frais de téléphones englobent les frais de conversation et les abonnements. La vision des comptes reflète la réalité d'utilisation des téléphones et le budget est une estimation avec des données variables. Il ajoute que tous les échanges de téléphones à l'intérieur de l'administration ne sont pas comptabilisés. Ces chiffres reprennent les dépenses constatées sur les comptes 2003 et incluent les téléphones cellulaires.

Une commissaire aimerait connaître la raison de toutes ces informations sur tous les téléphones de la Ville.

M. Favre répond que ce budget n'est pas uniquement le budget de la DSI, mais qu'il concerne aussi toute l'information et la communication. La commission de l'informatique et de la communication a voulu en avoir une vision globale.

Une autre représentante socialiste revient sur le personnel: sur la cinquantaine de postes, elle aimerait savoir combien de femmes travaillent à la DSI. Elle désire aussi connaître la politique particulière pour les femmes et pour les apprenti-e-s au sein de la DSI.

M. Rapin répond qu'il y a environ 25% de femmes. A qualité égale, la DSI prendra une femme. Mais il constate qu'il y a moins d'informaticiennes que

d'informaticiens. Pour les apprentis: il y a deux apprentis informaticiens qui sont stagiaires sur quatre ans (avec deux ans de décalage entre les deux). Il y a aussi des apprenties employées de commerce qui font leur stage sur trois ans et elles ont commencé cette année. Il y a aussi des stagiaires provenant de l'Université ou des HES et, de temps en temps, une collaboration avec l'Etat de Genève pour la formation de leurs apprenti-e-s.

Le président de la commission des finances aimerait savoir, dans le domaine strict de l'informatique, quelle est la prise en charge des apprenti-e-s et des stagiaires.

M. Rapin répond que chacun-e a un-e répondant-e unique. Pendant leur tournus au sein des différentes divisions, ils dépendront du (de la) chef-fe de l'unité, mais seront toujours suivi-e-s par leur répondant-e.

Page 36

Un commissaire libéral aimerait savoir comment il se fait que le Musée de l'horlogerie dépense plus aujourd'hui en frais de téléphones, alors qu'il est fermé, que lorsqu'il était ouvert.

M. Rapin répond que c'est dans un ordre de grandeur et M. Favre ajoute que c'était une erreur de garder les abonnements, d'où ces frais enregistrés.

Page 37

Une membre du groupe socialiste s'interroge de manière générale sur les frais de téléphones. Elle se demande comment expliquer les disparités entre les services, notamment pour le Service d'incendie et de secours (SIS).

M. Rapin répond que le SIS a des lignes louées. Ce dernier a des abonnements pour les systèmes d'alarme et M. Favre ajoute que la centrale téléphonique du SIS joue un rôle important dans les frais téléphoniques.

Par exemple, si la centrale téléphonique tombe en panne, une autre ligne doit prendre le relais. Le SIS a aussi une liaison directe avec les services de police et l'Hôpital. Tout cela entraîne un coût important.

Page 41

Un représentant des Verts revient sur la présentation du planning. Dans tout projet, il y a un audit. Il aimerait savoir si la DSI obéit à des normes. D'autre part, il aimerait savoir si des audits ont eu lieu et si le Contrôle financier a fait un audit informatique de SAP.

M. Favre explique que les normes ne donnent pas des indications de qualité ou de compétences. La DSI suit néanmoins un certain nombre de normes. La DSI a subi quatre ou cinq audits: le premier a eu lieu après l'ouverture du marché, il a été fait par Gartner et il avait pour but de vérifier la conformité avec le cahier des charges; il y a eu d'autres audits. L'audit final aura lieu avec le bouclement des comptes, à la fin de 2005. Quant au Contrôle financier, il est partie prenante du projet au niveau de la sécurité du système.

Ce commissaire Vert aimerait avoir les rapports d'audits concernant le SAP.

M. Favre lui répond qu'il ne peut lui transmettre ces rapports; seul le magistrat peut le faire.

Le président de la commission des finances fera une demande écrite au magistrat concerné, M. Pierre Muller.

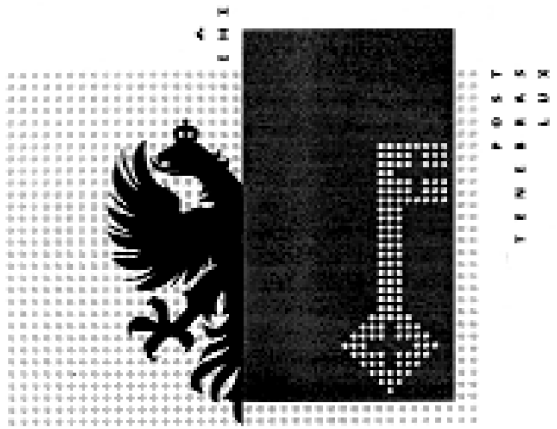
Une membre du groupe socialiste n'a pas compris l'histoire d'une éventuelle OPA d'Oracle sur PeopleSoft et demande des éclaircissements.

M. Favre répond qu'il s'agissait d'une question d'un commissaire libéral. Il explique qu'il y a une forte concurrence entre SAP (40% des parts de marché), Oracle et PeopleSoft. Oracle est un gros fournisseur qui cherche à mettre la main sur PeopleSoft. La DSI a fait le choix de SAP, car, si l'OPA se concrétise, PeopleSoft risque de disparaître. Avec le choix de SAP, il n'y a pas de crainte à ce niveau-là.

La commission des finances n'ayant plus de questions sur ces documents, leur étude est considérée comme terminée. Les éventuels amendements se feront lors de la prochaine séance, en même temps que ceux concernant le département des finances et de l'administration générale dont fait partie la DSI.

Annexes:

1. Projet de budget 2005 «Informatique et communication»
2. Appel d'offres relatif au redéploiement du système d'information financier
3. Mise en application de SAP
4. Evolution des charges de la DSI à 2 positions



VILLE DE GENÈVE

Projet de

Budget 2005

« informatique et communication »

dsi

Table des matières

Direction des systèmes d'information

Objectifs 2005 ..... 3 - 3

Evolution des charges à la position 4

Ecarts C-1 entre budgets ordinaires de PA et ceux de Direction, rapports 5

Evolution des charges et nombre de positions ..... 6 - 8

Organigramme de la DSI 9

Graphe d'évolution des ressources humaines (postes fixes) 10

Graphe d'évolution de la rubrique autres dépenses personnel temporaire 11

Budget par rubrique et prévisions ..... 12 - 13

Ville de Genève

Evolution des prestations détaillées ..... 14 - 15

Graphe d'évolution des postes de travail (PC et terminaux) 16

Graphe d'évolution du volume d'informations disponible 17

Subventions 18

300000 Achats de logiciels informatiques ..... 20 - 21

310000 Frais de publications et informations officielles ..... 22 - 23

312000 C-Achat matériel/logiciels informatiques 24

313000 Achat d'autres fournitures ..... 25 - 26

315000 Entretien matériel informatique par tiers ..... 28 - 31

315001 Matériel en leasing 32

318000 Travaux informatiques par des tiers 33

318001 C-Téléphonie ..... 34 - 36

Evolution de 1997 à fin 2005 en quelques chiffres 38

Cartographie du réseau câblé cuivre et des sites distants au 31 août 2004 40

Annexes/remarques

Planning du projet SIDP 2004 41

Mission des critères d'investissement au 30 juin 2005 ..... 42 - 43

Processus d'élaboration du Plan informatique quadriennal SIVG ..... 44 - 45

Objectifs 2005 de la DSI

La DSI élabore la stratégie des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève, et la met en œuvre.
D'une manière générale, la DSI gère les systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève, ainsi que les budgets de fonctionnement et les crédits d'investissement y relatifs.
Par une veille technologique et organisationnelle permanente, elle anticipe l'avenir.
Pour l'année 2005, l'objectif majeur est de consolider les infrastructures informatiques et télématiques de l'Administration municipale.

1	Exploitation Configuration, installation et maintenance des serveurs, installations de sécurité informatique et de sauvegarde. Réseaux et installations permettant d'assurer la communication informatique et téléphonique, équipements de sécurité des réseaux.	1100 à 1400 1300	Pour améliorer la disponibilité de l'information: • poursuivre le cloisonnement de l'infrastructure de haute disponibilité; • adapter les dispositifs de sécurité pour prendre en compte de nouvelles contraintes. Pour augmenter l'offre de services accessibles sur l'infrastructure de communication de la Ville de Genève: • continuer le développement progressif du réseau de fibres optiques.
2	Micro-informatique Installation et maintenance des configurations (postes de travail, imprimantes, etc.), assistance aux utilisateurs.	2100 à 2200	Pour accroître la qualité du service aux utilisateurs, dans un contexte d'augmentation de leur nombre et des besoins qui en découlent: • planifier et mener l'installation, ainsi que le renouvellement, des stations de travail et de leurs périphériques.
3	Développement Développement des applications (tels que les logiciels) permettant de mettre, de traiter et de diffuser les informations utiles pour les services municipaux.	3100	Pour répondre aux demandes prioritaires des autorités politiques municipales notamment en matière de travail (pilotage) et d'aide à la décision municipale (qualité financière et de gestion des ressources humaines conformes à l'Acte de Parc: • élaborer, et rationaliser, le système d'information Intégral-RESSAC et compléter les outils d'analyse y relatifs. Pour que les nouvelles politiques puissent bénéficier de l'aide permanente à l'appui de leur mission: • faire évoluer les systèmes d'information des conseillers municipaux (Intr@CM) et de l'administration centrale (Cha@CM). Pour doter les services de nouveaux moyens leur permettant d'améliorer la qualité de leurs prestations: • déployer en sein de l'Administration municipale les systèmes d'information prévus sur les Plans informatiques quadriennaux.
4	Gestion du service	4100	Pour améliorer la qualité et l'efficacité des prestations offertes à l'Administration municipale: • automatiser le traitement des demandes des services à la DSI.

[redacted]

Pour limiter les effets négatifs sur l'écosystème :

- appliquer la politique d'achat intégrant des critères écologiques, ergonomiques et de durabilité
- continuer le déploiement de la gestion électronique de documents (GED), du courrier électronique et des outils de pilotage informatisés
- poursuivre la récupération des équipements informatiques obsolètes et rechercher des solutions de distribution.

Pour améliorer la qualité des postes de travail des collaborateurs :

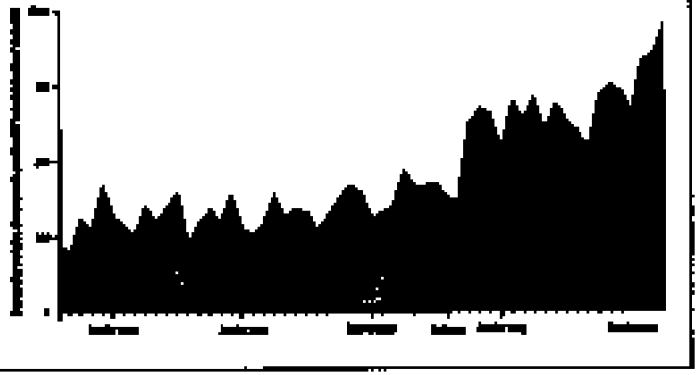
- continuer le renouvellement progressif des écrans à tubes par des écrans de type TFT (écrans « plats »).

Prestations assurées par la DSI

La nature des tâches assurées par la DSI n'a cessé de se diversifier depuis la création du service. Pour résumer, la DSI remplace les traditionnels classeurs papier de l'archive organisation informatique par des systèmes d'information « proches » des utilisateurs. Cette opération se concrétise notamment par la mise en place d'un réseau fédérateur métropolitain en fibres optiques, fruit de la convergence des besoins en système d'information, ce réseau relie désormais directement les 200 principaux points de l'Administration municipale, interconnecte l'intégralité du parc informatique constitué d'environ 35 serveurs et près de 2'000 postes de travail.

La volumétrie des données stockées par les utilisateurs sur les serveurs double chaque année, pour atteindre aujourd'hui près de 6 Téra-octets, soit l'équivalent approximatif d'une pile de papier de 120 km de haut.

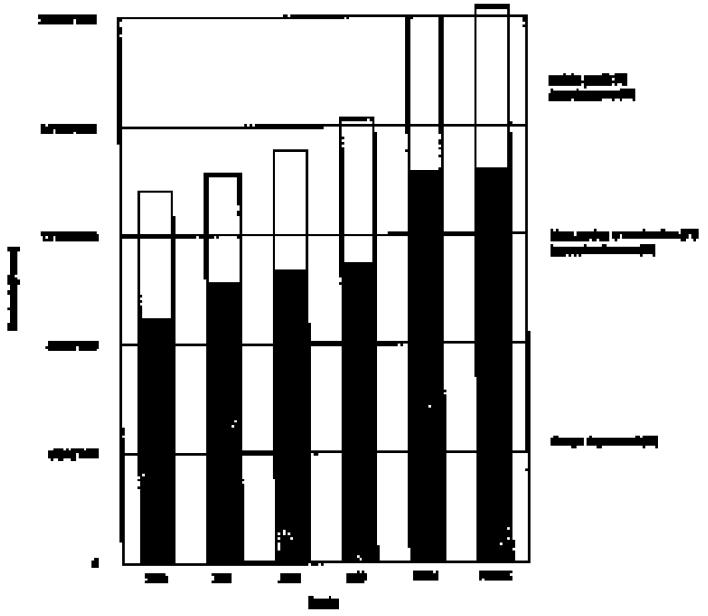
Plus de 700 applications en production sont nécessaires actuellement au bon fonctionnement de l'administration municipale. Chaque année, de nouveaux développements sont planifiés puis réalisés. Depuis 1995, la DSI a également à charge, sans augmentation de personnel, l'ouverture de la télématique de la Ville de Genève, visite quelle assure actuellement dans la perspective d'une intégration voix-données — télécommunications-informatique. Enfin, chaque année, le service traite plus de 30'000 appels à ses différents services et plus d'1'000 interventions auprès des utilisateurs. En terme de gestion, la DSI traite chaque année plus de 1'000 demandes de biens et de prestations par mois.



Structure système d'information

Evolution des charges de la DSI à 2 positions

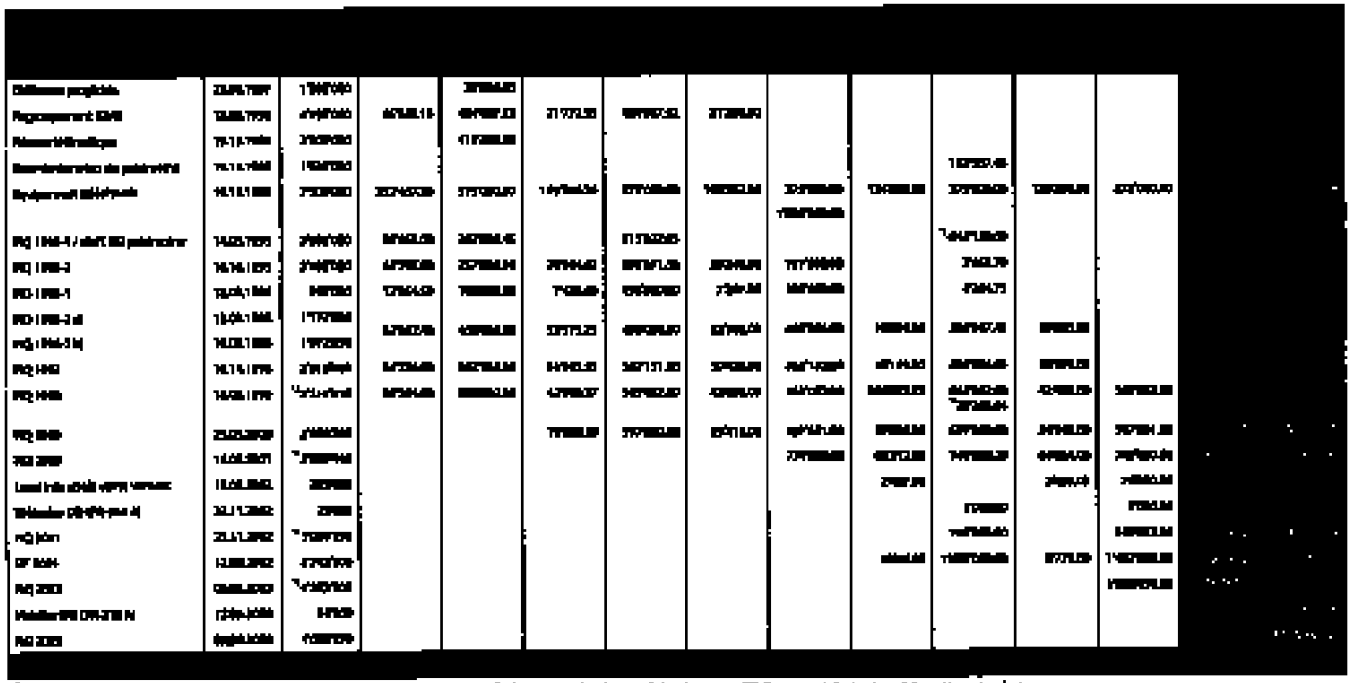
Charges de personnel (50)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Biens, services et amortissements (51) — Immobilisations incorporelles (58)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Autres charges (52) — Amortissements (59)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]



[illegible]

[illegible]

331010 C-Amortissements ordinaires du PA et 390400 C-Intérêts répartis



Directive des systèmes d'information

Evolution des charges et recettes de la DSI à 5 positions

601020	C-ALLOCATIONS DE NAISSANCE		11520.00		11660.00			
601100	C-SALAIRES FONCTIONNAIRES	5717550.50	4186589.05	4537188.00	4832087.45	5385780.00		308314.00
601150	C-SALAIRES PERSONNEL TEMPORAIRE	338988.75	359956.15	1182513.50	3287350.50	1557000.00		
601200	C-HEURES SUPPLEMENTAIRES		26838.30	-8.10	810010.00	859000.00		-31008.00
601300	C-PRIME DE FIDELITE	296985.05	333084.05	379991.05	371298.00	489388.00		17898.00
601310	C-PRIME DE MISE A LA RETRAITE			6672.00		8324.00		-8324.00
601340	C-SERVICE SUPPLEMENTAIRE (RECEVEUR	42309.00	52703.00	54697.95	55139.10	56000.00		-48008.00
601350	C-INDEMNITES DE NUISANCE					4000.00		28008.00
601360	C-HEURES COMPLEMENTAIRES				1185.55			
602000	C-ASSURANCE MATERNITE PART ADM					9150.00		-748.00
602300	C-COTISATIONS AVS, AI, APG	225715.05	240512.80	254934.80	277771.00	308119.00		18307.00
602070	C-COTISATIONS ALLOCATIONS FAMILIALES							109908.00
602080	C-ASSURANCE CHOMAGE	64188.00	68709.20	72044.50	48177.10	76168.00		-11784.00
602050	C-PART AUX FRAIS ADMINISTRATIFS AVS	5754.75	6744.00	6338.40	7135.10	7400.00		474.00
602450	C-PART FRAIS ADMINISTRATIFS ALLOCATIONS	69569.50	105713.80	98402.00	69647.05	102732.00		-10273.00
602500	C-ASSURANCE MATERNITE		41005.25	8971.60	8196.00			
604410	C-COTISATIONS CAISSE ASSURANCE DU PERSONNEL (CAP)	492869.50	528798.60	536306.60	592621.40	661729.00		-23579.00
604420	C-CAISSE ASSURANCE DU PERSONNEL, RAPPELS	6825.00	16878.80	21629.70	15479.50			
605000	C-COTISATIONS ASSURANCE ACCIDENTS PROFESSIONNELS					139797.00		14003.00
605050	C-ASSURANCE ACCIDENTS PROFESSIONNELS	108215.20	104574.20	108386.90	112340.65			
605060	C-ASSURANCE ACCIDENTS NON PROFESSIONNELS	51106.00	47045.85	51166.05	57127.00			
605080	C-PARTICIPATION CAISSE MALADIE PRESTATIONS	39738.10	42394.00	44107.60	45984.00	103805.00		-39380.00
605040	C-INDEMNITES DE REPAS		48.00			800.00		
606010	C-FORMATION, PERFECT.					21500.00		
606000	C-FRAIS DE DEPLACEMENT	1158.00	2038.00	2082.00	3448.00	3400.00		48.00
610010	FOURNITURES DE BUREAU	6388.85	8457.00	8872.45	7801.10	9000.00		
610011	C-ACHATS DE FOURNITURES DE BUREAU					2700.00		270.00
610050	ACHATS DE FOURNITURES INFORMATIQUES	46806.00	48225.30	36939.01	41047.10	47000.00		
610031	C-ACHATS DE FOURNITURES INFORMATIQUES					1320.00		977.00
610010	IMPRESSIONS DIVERSES	1858.60	2215.00	3786.00	2287.20	6000.00		

316011	C-IMPRESSIONS DIVERSES					304.60		304.60
316040	ANNUAIRES,CATALOGUES,BROCHURES,JOURNAUX	1'528.60	1'828.30	2'168.70	2'094.85	3'250.00		
316071	C-FRAIS DE REGLAGE					150.00		-178.00
316090	ACHATS DE LIVRES	9'513.20	7'448.50	8'368.65	5'728.10	9'000.00		
316110	C-FRAIS DE PHOTOCOPIES	4'536.10	2'788.00	-4'743.70	6'587.50	9'350.00		-2'350.00
311010	C-ACHAT MOB. BUREAU					195.00		
311020	C-ACHAT MAT./LOG. INFORMATIQUE	1'887'146.80	1'537'167.15	1'387'063.65	2'257'620.30	2'497'000.00		
311040	ACHAT MATERIEL DE COMMUNICATION	9'894.00	40'981.40	20'798.04	77'538.14	45'000.00		-40'000.00
311060	ACHAT OUTILS MATERIEL	10'091.74	24'054.00	11'981.10	13'497.90	18'000.00		
312010	C-ELECTRICITE	68'991.80	69'270.65	124'538.25	162'802.25	138'000.00		25'000.00
312020	C-CHAUFFAGE	12'685.70	19'184.00	20'279.50	19'275.10	20'000.00		
312060	C-HUILE DE CHAUFFAGE							20'000.00
313010	FOURNITURES POUR TELECOM/TRANSMISSION			1'278.30				
313020	ACHAT DE FOURNITURES AUDIO-VISUELLES				717.10	1'000.00		
313111	C-FOURN.ANIMATION/VIE					653.00		148.00
313140	ACHAT D'AUTRES FOURNITURES					2'000.00		
313201	C-ACHAT DE FOURNITURES POUR ATELIERS					150.00		-150.00
313520	ACHAT CARBURANT, LUBRIFIANT	753.90	1'008.30	1'914.00	815.05	1'300.00		
313540	FOURNITURES DIVERSES				2'084.10			
314000	C-ENTRETIEN BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS					400'000.00		84'000.00
314001	C-SRE CONTRATS BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS							7'755.00
314020	C-CONTRATS CONCIERGE MEUBLE/ADMINISTR.	45'613.20	44'349.30	33'808.95	60'171.70	85'548.00		-13'940.00
314061	C-ENTR.INFORMATIQUE ET TELECOMM. BÂT. PUBLICS					100'000.00		
315010	ENTRETIEN D'EQUIP. DE BUREAU HORS TIERS				180.00			
315030	ENTRETIEN MATERIEL INFORMATIQUE TIERS	1'201'599.31	1'208'894.80	1'170'576.00	1'348'726.50			
315031	C-ENTRETIEN MATERIEL INFORM ET LOGICIELS TIERS					1'180'000.00		
315040	ENTRETIEN MATERIEL DE COMMUNICATION PAR DES TIERS	354'362.25	315'353.60	328'277.15	107'448.60	550'000.00		-40'000.00
315041	C-ENTRET. AUTRE MAT.					28.00		-28.00
315201	C-ENTRET. MAT. ATELIERS					178.00		-178.00
316040	LOCATION MATERIEL DE TELECOMMUN. ET TRANSMISSION	1'148.50	1'081.45	240.75	750.80	2'000.00		-800.00
316041	C-LOCATION MATERIEL DE TELECOMMUN. ET TRANSMISSION							
316060	LOCATION DE VEHICULES			113.55	704.75	2'000.00		
316201	C-LOC. MAT. ATEL. OUTIL					178.00		-178.00
316520	LOC. BAT LOCAUX (APPART./ARCADES/DEP.)				900.00			

3 [illegible]	INDEMNITES DE TELEPHONES DU PERSONNEL	480,00	525,00	525,00	264,00			
3 [illegible]	C/INDEMNITES DE TELEPHONES DU PERSONNEL					795,00		-525,00
3 [illegible]	FRAIS DE PARTICIPATION A UN CONGRES		5 311,00	450,00	1 766,00	6 000,00		
3 [illegible]	C/INDEMNITES DE FONCTION	8 220,00	8 340,00	7 920,00	8 520,00	4 800,00		-4 800,00
3 [illegible]	FRAIS DEPLACEMENT DU PERSONNEL ET REPRESENTATION	2 896,00	5 317,55	4 200,00	4 679,00	11 900,00		
3 [illegible]	C/F RAIS DEPLACEMENT DU PERSONNEL ET REPRESENTATION							5 900,00
3 [illegible]	AFFRANCHISSEMENTS	4 218,35	4 800,65	4 500,00	4 983,15	4 800,00		
3 [illegible]	IMPOTS, TAXES SUR VEHICULES A MOTEUR	220,00	480,00	960,00	720,72	900,00		
3 [illegible]	C/PRIMES ASSURANCES AC VEHICULES	815,00	1 156,75	1 150,00	1 240,65	2 400,00		
3 [illegible]	TRANSPORTS EFFECTUES PAR DES TIERS	3 900,00	3 180,20	10 710,00	4 920,00	10 800,00		
3 [illegible]	TRAVAUX INFORMATIQUES PAR DES TIERS	138 000,00	207 407,21	184 410,45	121 996,07	250 000,00		
3 [illegible]	LOYERS INFORMATIQUES	515 000,76	511 000,67	588 996,87	444 534,26	611 900,00		
3 [illegible]	C/TELEPHONES	99 340,90	65 796,82	86 075,52	102 132,51	90 000,00		-7 250,00
3 [illegible]	HONORAIRES POUR ETABLISSEMENT DE PROJETS				3 120,00	13 000,00		
3 [illegible]	FRAIS DE RECEPTION PAR DES TIERS	995,75	1 100,00	2 000,00	1 240,75	1 900,00		
3 [illegible]	AUTRES FRAIS	3 120,15	2 140,60	850,40	4 536,40	6 900,00		
3 [illegible]	COTISATIONS A DIVERS GROUPEMENTS	1 000,20	1 911,20	1 013,00	2 000,20	1 800,00		
3 [illegible]	C/AMORTISSEMENTS CORPORELS DU PA	4 520 000,95	4 530 700,00	2 917 500,21	3 180 720,00	3 000 000,00		310 234,00
3 [illegible]	AMORTISSEMENT CORPORELS EN NON VA			1 000 000,00				
3 [illegible]	VARIATION PROVISION PERTES S/CREANCES	180 200,00	-800,00	-150,00	-100,00			
3 [illegible]	C/INTERETS BANCAIRES	800 460,00	800 100,00	500 000,00	534 550,00	350 000,00		114 234,00
3 [illegible]	C/LOYERS INTERNES 4804	311 200,00	324 800,20	324 800,00	324 412,00	400 000,00		-150 000,00
3 [illegible]	LIA PUTATIONS INTERNES : RESSOURCES HUMAINES			150 000,00				
3 [illegible]	LIA PUTATIONS INTERNES : ACHATS		3 000,20	2 000,00	4 000,00			
3 [illegible]	LIA PUTATIONS INTERNES : SAFP				100,00			
3 [illegible]	LIA PUTATIONS INTERNES : BATIMENTS-ENTRETIEN		550 000,00	400 000,00	400 000,00			
4 [illegible]	ATTESTATIONS DIVERSES,GOUVERNANCE	400,00						
4 [illegible]	PRESTATIONS DE SERVICES POUR DES TIERS	170 000,00	120 000,10	100 000,10	100 000,00	150 000,00		
4 [illegible]	APPAREILS MENAGERS,MATERIEL VIDEO	2 000,00	0 000,00		400,00			
4 [illegible]	RBT PERTE DE SALAIRE - ACCIDENT	0 400,00	0 000,00	1 000,00	0 000,00			
4 [illegible]	RBT PERTE DE SALAIRE - PERS.MOBILISE	400,00	1 000,00	1 400,00	0 000,00			
4 [illegible]	DEDOMMAGEMENTS DIVERS	1 000 000,00						
								0,00
								300 000,00

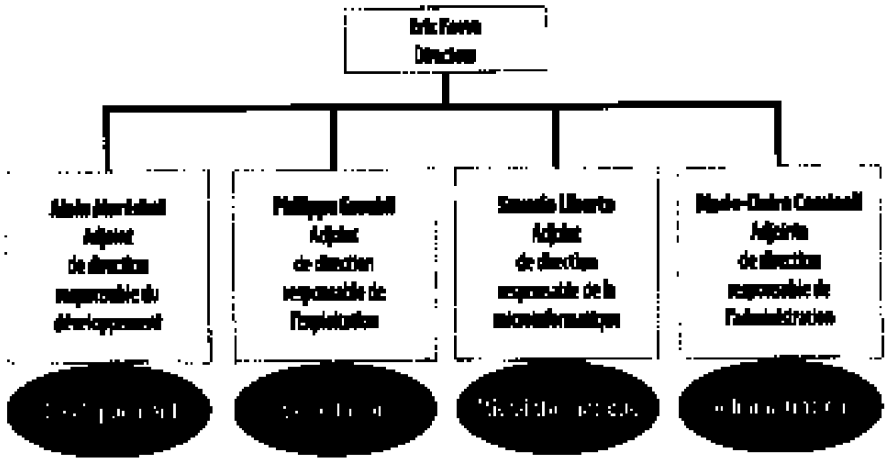
Organigramme de la DSI

La DSI fait partie du Département des Ressources et de l'Administration générale, dont la présidence est assurée par M. Pierre Muñoz.

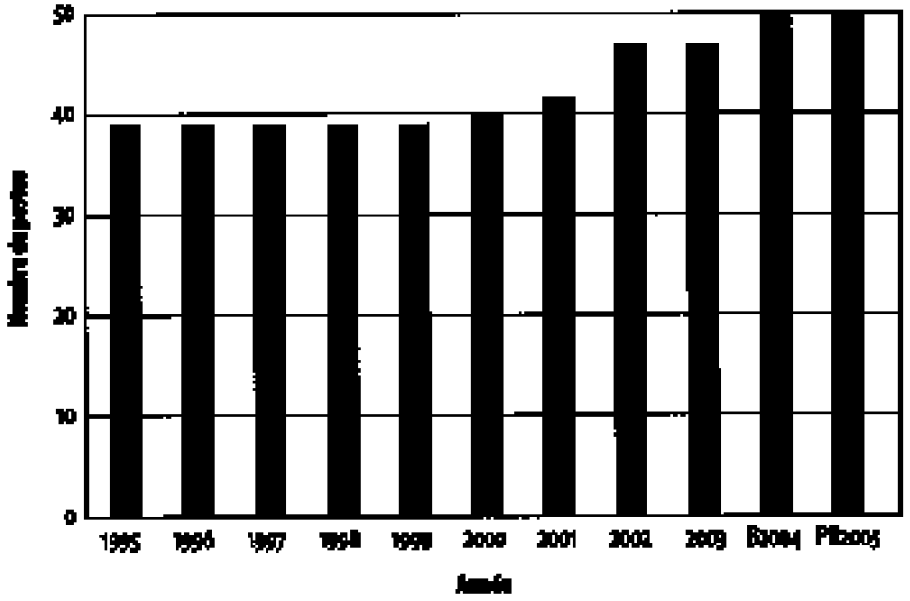
La DSI est rattachée à l'Administration générale, dirigée par M. Robert Peyrin.

L'organisation du service est peu hiérarchisée, essentiellement basé d'abord par familles de prestations — développement, exploitation, microinformatique et administration —, puis par projet.

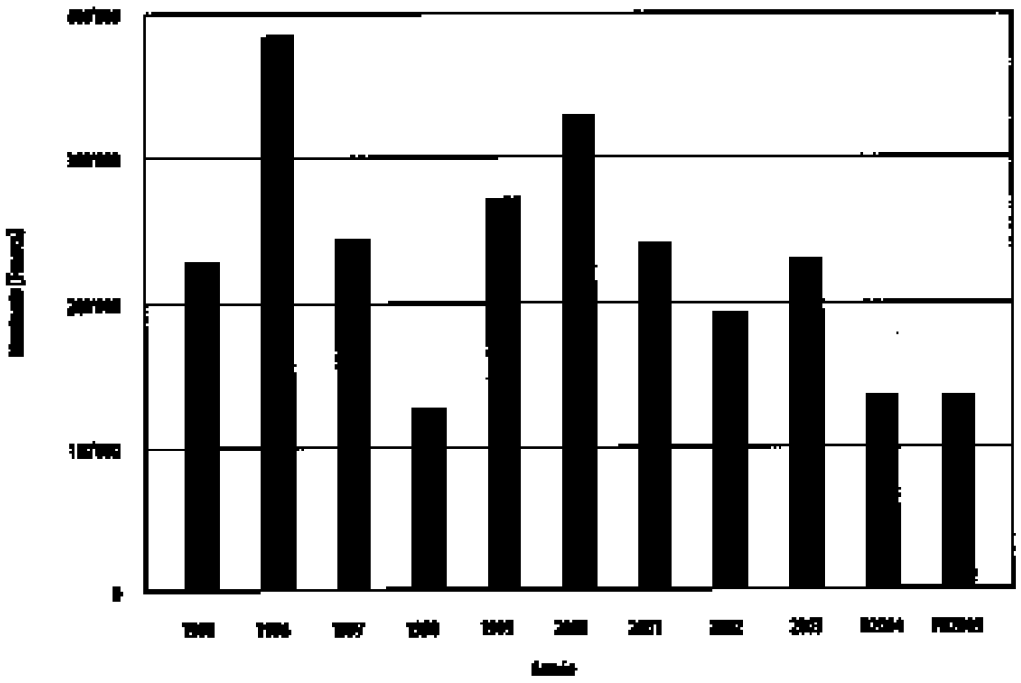
La DSI dispose de 50 postes au budget 2004. Cet effectif diminuera par un 2005.



Graphe d'évolution des ressources humaines (postes fixes)



Graphe d'évolution de la rubrique 301190 Salaires personnel temporaire



Budget per missions et prestations

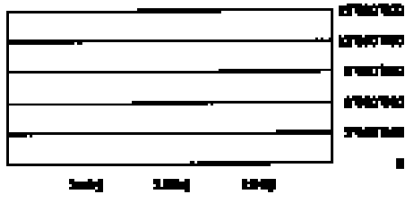
Budget global comptabilité analytique

	Budget 2003	Budget 2004	Comptes 2003	Ecarts 2004 - 2004	Ecarts 2003 - 2003
Charges	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Revenus	-	-	-	-	-

Charges



Revenus



Commentaires

Les montants indiqués correspondent aux coûts des prestations (charges - revenus), après élimination des rubriques 300, 301, 304, 305, 309, 390 et 391 (produits, amortissements et autres prestations internes).

Charges selon prestations



Rubriques	Budget 2025 Charges	%	Revenus	%	Budget 2026 Charges	Revenus	Comptes 2024 Charges	Revenus
1. [illegible]	[illegible]	66.1	[illegible]		[illegible]	-	[illegible]	-
11. Conseils, assistance et réalisation		1.3			[illegible]	-	[illegible]	-
13. Services		30.3			[illegible]	-	[illegible]	-
14. Réseau informatique		10.8			[illegible]	-	[illegible]	-
14. Téléphonie		2.8			[illegible]	-	[illegible]	-
2. Micro-informatique	[illegible]	10.2	[illegible]		[illegible]	-	[illegible]	-
21. Conseil, assistance et réalisation		0.1			[illegible]	-	[illegible]	-
22. Équipement micro-informatique		10.1			[illegible]	-	[illegible]	-
3. Développement	[illegible]	13.8	[illegible]		[illegible]	-	[illegible]	-
31. Conseil, assistance et réalisation	[illegible]	13.8	-		[illegible]	-	[illegible]	-
Total comptabilité analytique	[illegible]	100.0	-		[illegible]	-	[illegible]	-
Intérêts [illegible]	[illegible]				[illegible]		[illegible]	
Imputations et autres prestations internes							[illegible]	
Revenus	[illegible]		[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Total comptabilité générale	[illegible]		[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

[illegible]

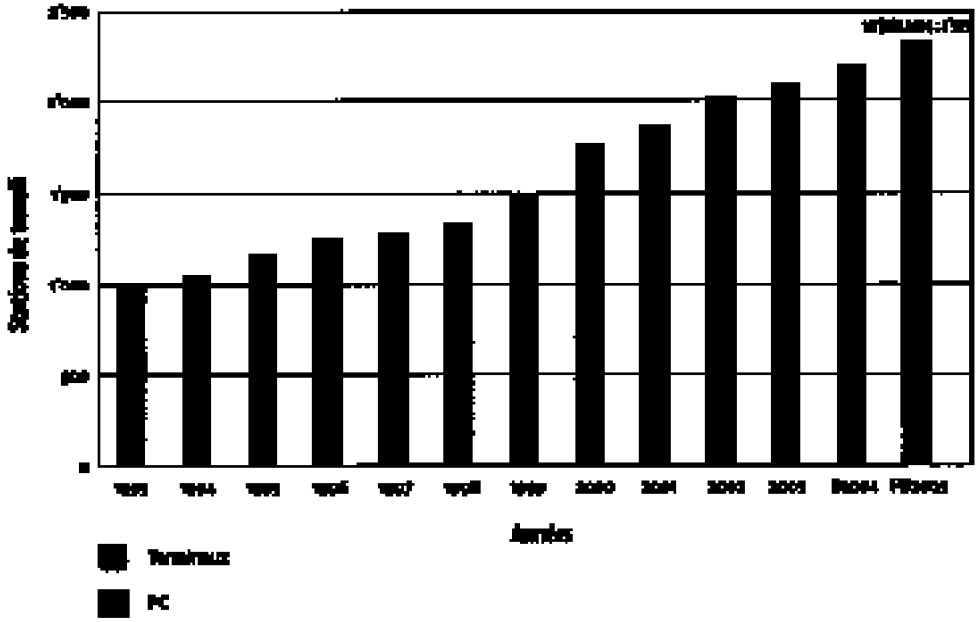
[illegible]

Evolution des prestations détaillées pour la Ville de Genève

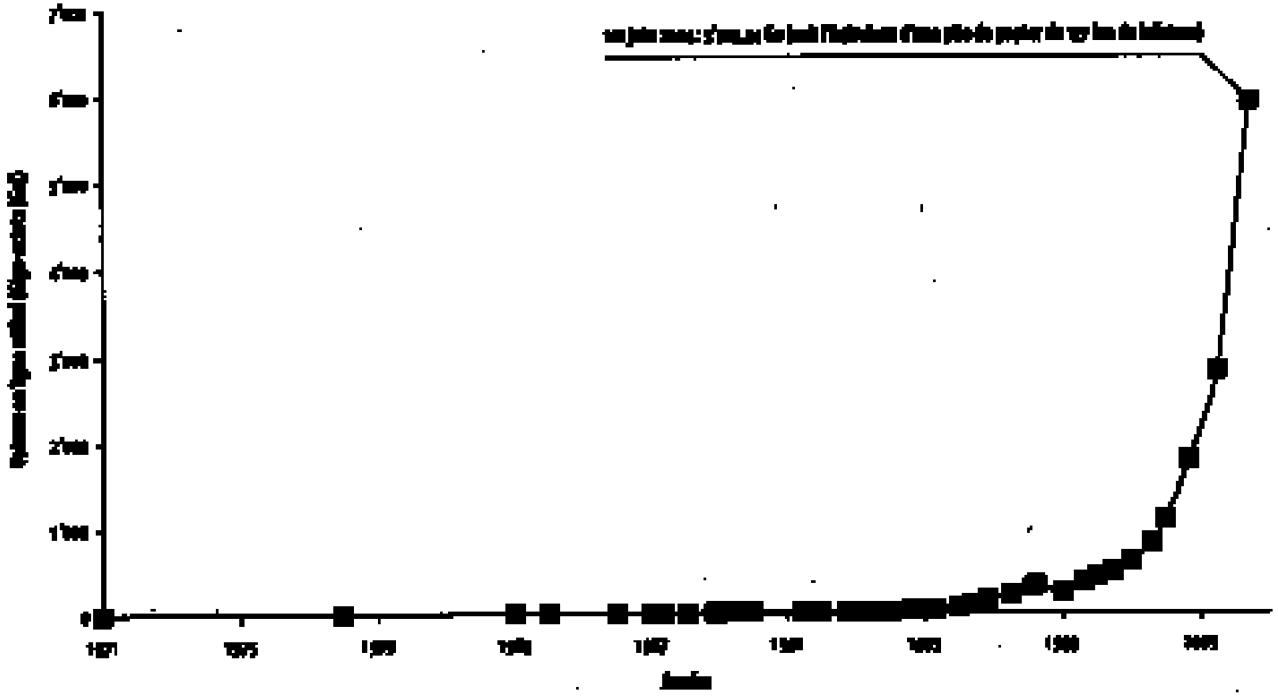
												Prévisions 2020-2024
1.	Exploitation	11.	Conseil, assistance et évaluation	Assistance et formation		1'480.00	1'008.15	896.50	495.00	828.00		-690.00
				Configuration spéciale		8.00		14.00		4.00		-4.00
				Conseil, conception ou développement		2'600.00	1'151.95	967.00	1'198.10	1'388.00		188.00
		12.	Serveurs	Configuration connexion passerelle		828.00	737.00	616.00	1'320.00	280.00		200.00
				Configuration utilisateur AS/400		156.00	144.00	142.00	127.00	20.00		-20.00
				Configuration utilisateur SAP						400.00		-400.00
				Maintenance connexion passerelle		1'178.00	1'556.00	1'748.00	2'505.00	3'105.00		300.00
				Maintenance données serveur Novell		200.00	588.45	998.58	2'01 8.00	2'800.00		500.00
				Maintenance logiciel/ serveur AS/400		4.00	1.00					
				Maintenance serveur NT		22.00	36.00	28.00	24.00	27.00		-3.00
				Maintenance serveur UNIX		98.00	17.00	14.00	98.00	10.00		3.00
				Maintenance serveur VMS		2.00	3.00	3.00	2.00	1.00		
				Maintenance matériel AS/400 (ALS, VMS)		14.00	5.00	2.00	2.00	1.00		1.00
				Maintenance utilisateur AS/400		641.00	758.00	755.00	298.00	955.00		-158.00
				Maintenance utilisateur SAP						800.00		
				Maintenance utilisateur serveur Novell		1'545.00	1'605.00	1'902.00	2'254.00	2'188.00		388.00
				Manipulation bandes magnétiques		344.00	284.00	378.00	298.00	308.00		
				Mutation		874.00						
		13.	Réseau informatique	Configuration accès FTP		83.00	2.00	8.00		4.00		1.00
				Configuration connexion Vilnet		857.00	1'084.00	1'047.00	3'442.00	1'048.00		400.00
				Maintenance accès FTP		158.00	172.00	164.00	38.00	175.00		-120.00
				Maintenance connexion Vilnet		2'194.40	2'587.00	2'689.00	3'208.00	2'638.00		350.00
				Trafic Internet		698'782.00	922'902.07	1'252'252.40	1'884'513.00	2'280'000.00		400'000.00
		14.	Téléphonie	Distf ligne 7 chiffres		123.00	134.00	120.00	157.00	148.00		10.00
				Distf ligne ligada		20.00	17.00	8.00	21.00	15.00		10.00
				Distf ligne N° 43 Ecore		674.00	715.00	665.00	953.00	880.00		150.00
				Distf Nmail, pager		94.00	166.00	147.00	188.00	135.00		-30.00

											[redacted]
2. Micro-informatique	21. Conseil, assistance et utilisation	Assistance et formation	[redacted]	60.00	300.75	52.50	45.00	105.00	[redacted]	[redacted]	-30.00
	22. Equipement micro-informatique	Configuration imprimante	[redacted]	45.00	80.00	90.00	140.00	100.00	[redacted]	[redacted]	20.00
		Configuration poste de travail	[redacted]	420.00	575.00	550.00	700.00	850.00	[redacted]	[redacted]	
		Configuration scanner	[redacted]	10.00	14.00	15.00	12.00	20.00	[redacted]	[redacted]	-5.00
		Configuration spéciale	[redacted]	1'895.45	1'333.78	1'197.21	1'643.23	1'538.00	[redacted]	[redacted]	600.00
		Maintenance imprimante	[redacted]	817.00	900.00	951.00	1'000.00	1'050.00	[redacted]	[redacted]	150.00
		Maintenance poste de travail	[redacted]	1'740.00	1'850.00	2'054.00	2'300.00	2'200.00	[redacted]	[redacted]	300.00
		Maintenance scanner	[redacted]	73.00	100.00	100.00	125.00	120.00	[redacted]	[redacted]	10.00
3. Dévelop-pement	31. Conseil, assistance et utilisation	Assistance et formation	[redacted]	220.71	224.18	270.00	340.00	300.00	[redacted]	[redacted]	100.00
		Configuration connexion SIT	[redacted]	3.00	30.00	4.00	10.00	15.00	[redacted]	[redacted]	
		Conseil, aménagement ou développement	[redacted]	18'111.39	19'800.44	18'718.50	24'675.65	21'200.00	[redacted]	[redacted]	
		Maintenance connexion SIT	[redacted]	52.00	80.00	64.00	101.00	100.00	[redacted]	[redacted]	10.00
[redacted]											

Graphe d'évolution du nombre de configurations



Graphe d'évolution du volume d'information disponible



Subventions

							PR3405-13604
Subvention Club de la Presse	349 000.00	349 000.00	349 000.00	349 000.00	349 000.00	[illegible]	
Subvention à TV Léman Bleu	3 041 000.00	3 067 000.00	2 717 000.00	2 578 000.00	2 515 000.00	[illegible]	

310030 Achats de fournitures informatiques

SEC	400282	A0400282	SECRETARIAT CONSEIL ADMINISTRATIF				110.20	1'600.00		
GIM	100591	10057100	GIM COMPTES DE HAUT	1'340.20	488.90	140.60		5'000.00		-3'520.60
TAX	100600	10060000	TAXE PROFESSIONNELLE					15'000.00		
DAG	110000	11000000	DIVISION DE L'ADMINISTRATION GENERALE				1'563.40	3'000.00		
ACH	000002		ACHATS ET IMPRESSIONS	100'400.37						
	002011		ACHATS ET IMPRESSIONS POUR LE SERVICE		107.25	2'564.80				
	110701	11070100	ACHATS ET IMPRESSIONS SERVICE DES ACHATS				200.40	5'000.00		-3'000.00
	110702		ACHATS ET IMPRESSIONS POUR AUTRES SERVICES/TIERS		3'084.95	59'335.40				
	110703		ACHATS ET IMPRESSIONS POUR AUTRES SERVICES/TIERS				113'054.60			
DIS	000100		D.S.I.	67'365.00						
	100100		D.S.I.		40'225.35	59'335.01				
	110000	11000000	DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION				49'047.10	47'000.00		
SPH	200200	20020000	CONSERVATION PATRIMOINE ARCHITECTURAL		200.00	100.00	641.00	500.00		500.00
DCD	210100	21010000	DAB, DIVISION AMENAGEM ENT ET CONSTRUCTIONS			1'424.50	2'375.10	64'000.00		-23'000.00
DFI	210200	21020000	ADMINISTRATION ET OPERATIONS FONCIERES				3'000.00	5'000.00		2'000.00
URA	210500	21050000	URBANISME	1'524.50	3'184.40	2'497.31	2'498.23	31'000.00		11'000.00
AMU	210400	21040000	AMENAGEMENTS URBAINS		5'018.15	454.00	3'000.00	31'000.00		
ARC	210021	21000001	D.S. ET SERV. ARCHITECTURE	90.40			847.40	1'200.00		
	210022	21000002	OPERATIONS - ARCHITECTURE		200.00			500.00		
	210023	21000003	ATELIER ETUDE - ARCHITECTURE		1'200.00	241.30	490.15	500.00		
BAT	210000	21000000	BATIMENTS		5'07 1.50	3'504.05	3'000.00	31'000.00		-11'000.00
	210010		BATIMENTS COURS AUTOCAD							
ENE		21070000	ENERGIE							500.00
MOB		21080000	MOBILITE							41'000.00

DAC	309100	3091 0000	DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES			[illegible]		308.00	[illegible]	
	310100	3101 0000	ART ET CULTURE ADMINISTRATION SAT		1'700.00	3'465.45	3'695.20	9'000.00	[illegible]	1'000.00
	310500	3105 0000	PROMOTION CULTURELLE					500.00	[illegible]	
	310140	3101 0000	CENTRE AUX TISSEUX				340.50	1'000.00	[illegible]	
	310400	3104 0000	ADMINISTRATION DU SERVICE DAAC					1'000.00	[illegible]	
CJB	950100	3301 0000	CONSERVATOIRE ET JARDIN BOTANIQUES	8'300.70	4'440.00	11'857.00	10'861.35	35'000.00	[illegible]	
MAH	330000	3300 0000	DIR. DU MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE	2'250.05	4'164.00	9'200.73	6'860.98	17'000.00	[illegible]	
BAA	330501	3305 0100	BIBLIOTHEQUE D'ART ET D'ARCHEOLOGIE			384.40	2'100.00	2'400.00	[illegible]	
MAH	330005		MUSEE D'ARCHEOLOGIE	194.00			70.95		[illegible]	
	330006		MUSEE D'HISTOIRE DES SCIENCES			484.20	3'404.10		[illegible]	
ETH	330900	3309 0000	MUSEE D'ETHNOGRAPHIE	666.70	1'411.00	1'210.00	3'720.00	7'000.00	[illegible]	
MHN	330800	3308 0000	MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE	1'169.30	2'854.00	5'865.57	6'310.00	16'000.00	[illegible]	-2'000.00
BMU	330100	3301 0000	DIR. BIBLIOTHEQUES ET DISCOTHEQUES MUN.	23'240.70	900.00	600.10	1'259.00	4'000.00	[illegible]	
BPU	330200	3302 0000	BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE	13'543.45	8'363.00	5'000.00	10'900.00	47'000.00	[illegible]	
	330202	3302 0201	BIBLIOTHEQUE MUSICALE	483.70	443.00			400.00	[illegible]	
SPO	400000	4000 0000	GESTION STADES – SPORTS			11'451.00	12'714.00	12'000.00	[illegible]	
	400007		SPORTS BUREAU D'ETUDES	818.00	5'547.00				[illegible]	
SIS	400502	4005 0002	ADMIN. DU SERVICE D'INCENDIE ET SECOURS		3'640.50	4'869.75	2'100.00	4'000.00	[illegible]	
PCI	400401	4004 0001	DIR. ASSURANCE ET PROTECTION POPULATION	4'360.00	4'897.40	11'900.00	7'240.00	18'000.00	[illegible]	
	400404	4004 0004	OFFICE COMMUNAL D'ORIENTATION PROFESSIONNEL					600.00	[illegible]	
SEP	500100	5001 0000	DIR. AFFAIRES SOCIALES, ECOLES ET ENFANCE	161.25			700.00	300.00	[illegible]	
DEO	500200	5002 0000	DELEGATION A LA PETITE ENFANCE					1'000.00	[illegible]	-600.00
ECO	500300	5003 0000	ECOLES ET INSTITUTIONS POUR L'ENFANCE	1'295.00	2'775.00	7'604.00	1'947.00	3'700.00	[illegible]	-1'000.00
SEV	500400	5004 0000	AFFAIRES VERTS ET ENVIRONNEMENT	4'160.00	5'111.30	4'807.00	10'726.20	7'000.00	[illegible]	
SOC	500500	5005 0000	SOCIAL - DIRECTION			64.00	6.00	200.00	[illegible]	
	500502		SOCIAL				41.40		[illegible]	
DEJ	500600	5006 0000	DELEGATION A LA JEUNESSE		595.00	307.10		500.00	[illegible]	
CFI	600400	6000 0100	CONTROLE FINANCIER			540.30	1'500.00	1'200.00	[illegible]	
			[illegible]							-37'000.00

310560 Frais de publications et informations officielles

SEG	[illegible]	A0402001	SECRETARIAT CONSEIL MUNICIPAL	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		
	[illegible]	A0402002	SECRETARIAT CONSEIL ADMINISTRATIF	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		
	[illegible]	A0402004	INFORMATION ET COMMUNICATION	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
SRE	[illegible]	A0404000	RELATIONS EXTERIEURES			[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
SRH	[illegible]		SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES				[illegible]			
TAX	[illegible]		TAXE PROFESSIONNELLE				[illegible]			
ACH	[illegible]		ACHATS ET IMPRESSIONS POUR LE SERVICE	[illegible]						
	[illegible]		ACHATS ET IMPRESSIONS POUR AUTRES SERVICES/TIERS		[illegible]					
	[illegible]		ACHATS ET IMPRESSIONS POUR AUTRES SERVICES/TIERS				[illegible]			
BAC	[illegible]		FONDS D'ART CONTEMPORAIN	[illegible]						
DCO	[illegible]	[illegible]	DIV. DIVISION AMENAGEMENT ET CONSTRUCTIONS	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
URB	[illegible]	[illegible]	URBANISME	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
AMU	[illegible]	[illegible]	AMENAGEMENT URBAIN	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
ARC	[illegible]	[illegible]	DIR. ET SECR. ARCHITECTURE	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
ENE	[illegible]	[illegible]	ENERGIE	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
BAC	[illegible]		BOURSES D'ART CONTEMPORAIN		[illegible]					
	[illegible]	[illegible]	ART ET CULTURE ADMINISTRATION SAT	[illegible]	[illegible]			[illegible]		[illegible]
	[illegible]		PROMOTION CULTURELLE							
	[illegible]	[illegible]	FONDS MUNICIPAL D'ART CONTEMPORAIN					[illegible]		[illegible]
MAH	[illegible]		MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE	[illegible]						
	[illegible]		MUSEE D'HISTOIRE DES SCIENCES	[illegible]						

SIS	[illegible]	[illegible]	SUAP/JPS-POMPIERS VOLONTAIRES	1'697.49	1'966.73	3'874.50	1'838.50	5'600.00	[illegible]	
	[illegible]	[illegible]	TRANSPORTS SANITAIRES -PS					1'900.00		
ACP	[illegible]	[illegible]	AGENTS DE VILLE ET DOMAINE PUBLIC	6'469.88	8'196.98	15'135.23	86'354.55	40'900.00	[illegible]	19'900.00
SEP	[illegible]	[illegible]	SOUTIEN DE PROJETS AU DEVELOPPEMENT	15'390.09	18'980.28	17'730.80	19'094.30	14'800.00		
DPE	[illegible]	[illegible]	DELEGATION A LA PETITE ENFANCE	5'968.85	700.00	15'873.55	36'836.78	28'900.00	[illegible]	
ECO	[illegible]	[illegible]	ECOLES ET INSTITUTIONS POUR L'ENFANCE	19'862.46	13'998.55	30'668.46	17'847.25	12'800.00	[illegible]	
	[illegible]	[illegible]	FETES DES ECOLES	4'805.06	2'340.85	9'365.80	4'463.25	5'400.00	[illegible]	
	[illegible]	[illegible]	MARCHE AUX PUCES			30'288.85	32'818.30	80'100.00	[illegible]	
	[illegible]	[illegible]	RESTAURANTS SCOLAIRES			5'811.50	3'385.26	10'900.00	[illegible]	-5'000.00
ENV	[illegible]	[illegible]	FINANCES VERTES ET ENVIRONNEMENT	8'998.00		160.00	142.05	10'900.00	[illegible]	-5'000.00
CIM	[illegible]	[illegible]	CIMETIERE				1'[illegible]4.00	5'800.00	[illegible]	
PUM	[illegible]	[illegible]	DEL POMPES FUNEBRES ET CIMETIERES	4'978.55	4'356.95	2'962.10	8'123.08	8'900.00	[illegible]	
SOC	[illegible]	[illegible]	SOCIAL - DIRECTION	93'548.85	135'758.41	108'988.68	117'858.09	211'900.00	[illegible]	
DEJ	[illegible]	[illegible]	DELEGATION A LA JEUNESSE		3'900.00	20'668.49	53'358.88	45'400.00	[illegible]	
CA	[illegible]	[illegible]	CONSEIL ADMINISTRATIF	88'148.28	2'988.50	36'043.80	39'234.89	25'800.00	[illegible]	
				[illegible]						-[illegible]

[illegible]

[illegible]

311030 C-Achat matériel/logiciels informatiques

DEV	[redacted]		DEVELOPPEMENT	168144.69					
	100500		DEVELOPPEMENT		139787.17	18788.62			
	110500	11000000	DEVELOPPEMENT				229100.56	247888.00	
DESI	210100		DEVELOPPEMENT AMENAGEMENT ET CONSTRUCTIONS				[redacted]		
AMEU	210400		AMENAGEMENT URBAIN				[redacted]		
BAT	210500		BATIMENTS		[redacted]	[redacted]			
ICB	920100		CONSTRUCTIONS ET JARDINS BOTANIQUES				[redacted]		
JARB	[redacted]		JARDIN BOTANIQUE			175.00			
	920400		JARDIN BOTANIQUE				[redacted]		
AEP	[redacted]		AGENTS DE VILLE ET DOMAINE PUBLIC				[redacted]		
DPE	[redacted]		ARCADE IMPO			[redacted]			
ECO	[redacted]		ECOLES ET INSTITUTIONS ENFANCE				[redacted]		
ENF	[redacted]		PIECES D'ENFANTS				[redacted]		
CMI	200100		CONSEIL MUNICIPAL	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]		

313160 Achat d'autres fournitures

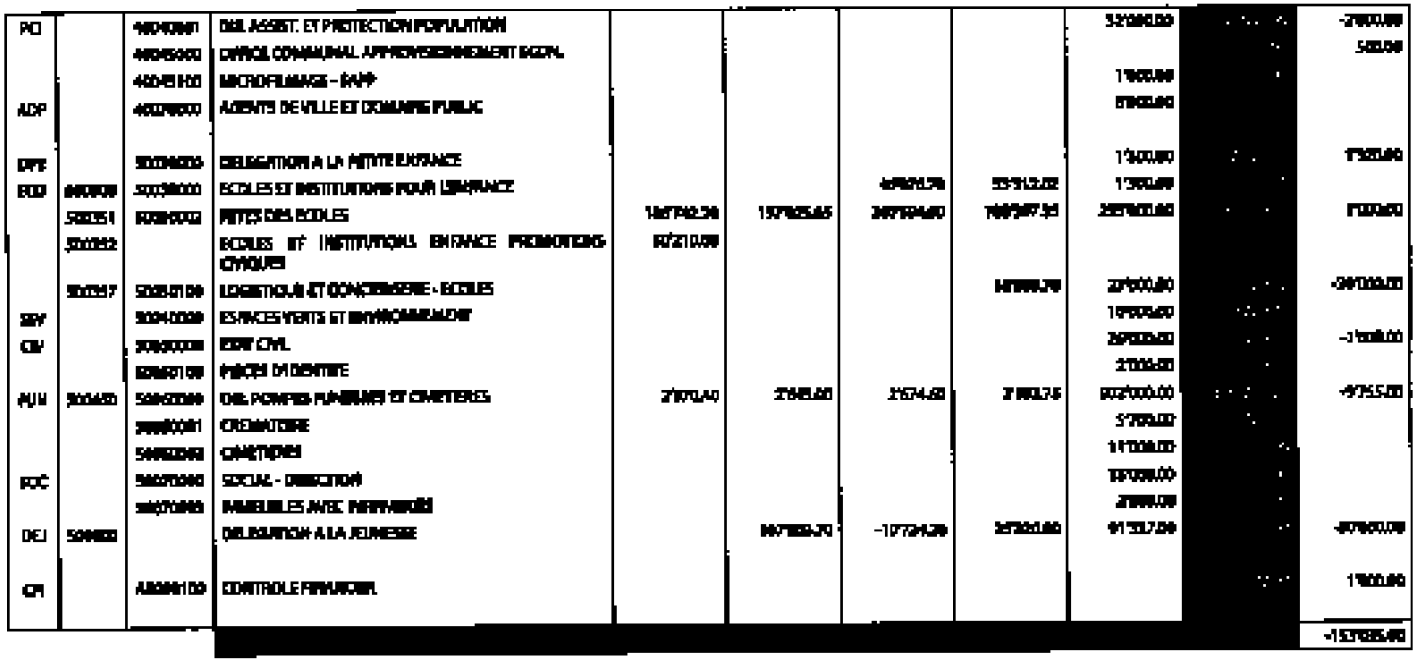
										[illegible]
SRG	000000	A0020000	SECRETARIAT DU CONSEIL ADMINISTRATIF				407294.98	135'000.00	[illegible]	
		A0020001	INFORMATION ET COMMUNICATION					15'000.00	[illegible]	
	000025	A0020005	ARCHIVES			17462.70	11'952.00	12'000.00	[illegible]	
	000027		RECEPTIONS							
SRE	000400	A0040000	RELATIONS EXTERIEURES				2'900.00	12'000.00	[illegible]	7'000.00
ASJ		10000000	ASSURANCES					300.00	[illegible]	
CGE		10040000	COMPTABILITE GENERALE ET TITRES					800.00	[illegible]	200.00
		10040001	BUDGET ET PLANIFICATION FINANCIERE					600.00	[illegible]	
GIM		10050100	COMPTES DE REGIE					20'000.00	[illegible]	-17'800.00
		10060000	IMMEUBLES LOCATIFS PF					1'200.00	[illegible]	
		10050000	SALLES COMMUNALES					5'100.00	[illegible]	-5'900.00
TAX		10060000	TAXE PROFESSIONNELLE					800.00	[illegible]	
DAG		11000000	ADMINISTRATION GENERALE					500.00	[illegible]	
ACH		11000100	ACHATS ET IMPRESSIONS SERVICE DES ACHATS					1'500.00	[illegible]	500.00
DSI		11040000	DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION					2'000.00	[illegible]	
SAM		20010000	DIRECTION AMENAGEMENT, CONSTR. ET LOGIS					500.00	[illegible]	
CPA		20020000	CONSERVATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL						[illegible]	500.00
DGO		30010000	DIR. DEV. AMENAGEMENT ET CONSTR.					400.00	[illegible]	
URB		20400000	URBANISME					500.00	[illegible]	
ARC		20600001	DIR. ET SECR. ARCHITECTURE					500.00	[illegible]	1'200.00
		20620002	OPERATIONS - ARCHITECTURE					300.00	[illegible]	-500.00
		20600000	ATELIER ETUDES - ARCHITECTURE					300.00	[illegible]	-300.00
VGE		20400000	LOGISTIQUE ET TECHNIQUES - VOIRIE					55'000.00	[illegible]	-1'000.00
DAC	310100	31010000	ART ET CULTURE ADMINISTRATION SAT		1'000.20	300.00	773.45	12'000.00	[illegible]	15'000.00
	310110	31010000	SCENES CULTURELLES	54'573.04	130'049.00	104'400.00	132'755.42	155'000.00	[illegible]	-15'000.00
		31012000	ATELIERS DE DECORS DE THEATRES					100'000.00	[illegible]	
	310500	31020000	PROMOTION CULTURELLE					10'500.00	[illegible]	

[illegible] Projet de budget 2024 « Informatique et communication »

	[illegible]	[illegible]	ADMINISTRATION DU SERVICE [illegible]					[illegible]		
	[illegible]	[illegible]	FETE DE LA MUSIQUE			[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
	[illegible]	[illegible]	FONDS MUNICIPAL D'ART CONTEMPORAIN					[illegible]		
		[illegible]	SOUTIEN AU LIVRE							[illegible]
CJB	[illegible]	[illegible]	CONSERVATOIRE ET JARDIN BOTANIQUES	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
MAH	[illegible]	[illegible]	DIR. DU MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		
	[illegible]	[illegible]	BIBLIOTHEQUE D'ART ET D'ARCHEOLOGIE	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		
	[illegible]	[illegible]	CABINET DES ESTAMPES	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		
	[illegible]	[illegible]	CENTRE D'ICONOGRAPHIE	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		
	[illegible]	[illegible]	MAISON D'AILLEURS	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		
	[illegible]	[illegible]	MUSEE DU BAUHAUS	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		
	[illegible]	[illegible]	MUSEE D'HISTOIRE DES SCIENCES	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		
	[illegible]	[illegible]	MUSEE D'ETHNOGRAPHIE	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		
	[illegible]		EXPOSITIONS, CONFERENCES, PRIMS	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
	[illegible]		NUIT DE LA SCIENCE		[illegible]		[illegible]			
ETH	[illegible]	[illegible]	MUSEE D'ETHNOGRAPHIE	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		
MHN	[illegible]	[illegible]	MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
BMAP	[illegible]	[illegible]	DIR. BIBLIOTHEQUES ET DISCOTHEQUES MUNI.		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
BPU	[illegible]	[illegible]	BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE	[illegible]	[illegible]			[illegible]		
	[illegible]	[illegible]	MUSEE VOLONTAIRE	[illegible]	[illegible]			[illegible]		
MUS		[illegible]	BIBLIOTHEQUE MUSICALE					[illegible]		
SPO	[illegible]	[illegible]	SECRETARIAT DU SERVICE DES SPORTS			[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
	[illegible]	[illegible]	ORGANISATIONS - SPORTS				[illegible]	[illegible]		
		[illegible]	BUREAU D'ETUDES - SPORTS					[illegible]		[illegible]
		[illegible]	ELECTRICITE - SPORTS					[illegible]		[illegible]
	[illegible]	[illegible]	PISCINE DES VERNETS	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		
	[illegible]	[illegible]	PISCINE DE MINIMUM	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		
	[illegible]	[illegible]	GYMNASE DE QUARTIER	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		
	[illegible]	[illegible]	PATINOIRES DES VERNETS	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
	[illegible]	[illegible]	STADES ET MAISON DES SPORTIFS	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		
EPA		[illegible]	DIR. DU SERVICE D'INCENDIE ET SECOURS					[illegible]		
		[illegible]	ATELIERS - SIS					[illegible]		
		[illegible]	ENTRETIEN - SIS					[illegible]		[illegible]

[illegible]

[illegible]



PCI		4804080	DIR. ASSIST. ET PROTECTION POPULATION					52000.00		-2800.00
		4804500	CHRGE COMMUNAL APPROVISIONNEMENT REGIONAL							500.00
		4804100	MICROFILMAGE - BAPP					1900.00		
ADP		4802000	AGENTS DE VILLE ET DOMAINE PUBLIC					8900.00		
DPE		5000000	DELEGATION A LA PETITE ENFANCE					1900.00		1925.00
EDU	600000	5000000	ECOLES ET INSTITUTIONS POUR L'ENFANCE			4/9826.78	55515.02	1900.00		
	500351	5000002	PETITES ENFANTS	186740.26	157825.65	349759.60	168587.35	2287800.00		1100.00
	500352		ECOLES ET INSTITUTIONS ENFANCE PROMOTIONS CITOYENS	82210.00						
	500597	5000100	LOGISTIQUE ET CONCIERGERIE - ECOLES				18000.00	20400.00		-30000.00
SEV		5004000	ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT					19900.00		
CIV		5000000	ETAT CIVIL					26000.00		-1500.00
		5000100	PARCS DE DENTITE					2700.00		
AUI	300450	5000000	CIM, POMPES FUNEBRES ET CIMETIERES	27070.40	2500.00	21674.00	2180.76	902000.00		-9755.00
		5000001	CREMATOIRE					5700.00		
		5000000	CIMETIERES					14000.00		
POC		5000000	SOCIAL - DIRECTION					19000.00		
		5000000	IMMEUBLES AVEC HEBERGES					2000.00		
DEJ	500000		DELEGATION A LA JEUNESSE		8678000.70	-1777434.20	257000.00	917517.00		-80900.00
CPI		4800100	CONTROLE PERMANENT							1900.00
										-1570385.00

31503x C-Entretien matériel informatique et logiciels par tiers

SEC	000401	A0030001	SECRETARIAT CONSEIL MUNICIPAL				37251.00	39'400.00		
	000402	A0030002	SECRETARIAT CONSEIL ADMINISTRATIF			943.00	6'594.95	11'350.00		-350.00
	000404	A0030004	INFORMATION & COMMUNICATION				330.00	1'100.00		
	000405	A0030005	ARCHIVES				1'245.55	11'000.00		
	000408	A0030008	AGENDA 21					1'000.00		
	000407		RECEPTIONS							
	000400	A0040000	RELATIONS EXTERIEURES				400.00	1'500.00		
		A0080000	CAISSE D'ASSURANCE DU PERSONNEL (CAP)					350.00		-350.00
DPE	001000	A0060000	RESSOURCES HUMAINES	74'422.00	82'250.45	35'887.65	27'000.70	000'250.00		-625.00
DSF	000100	10010000	DIRECTION DES FINANCES	30'076.15	140'213.70	134'837.10	60'324.25	50'375.00		-175.00
ASJ	000200	0002000	ASSURANCES				800.00	1'000.00		
COC	000400	10040000	COMPTABILITE GENERALE ET TAXES				2'594.00	10'375.00		-175.00
		10040001	BUDGET ET PLANIFICATION FINANCIERE					375.00		-875.00
GIM	100501	10050100	COMPTES DE REGIE	05'308.30	110'752.15	100'007.05	100'000.37	130'530.00		-350.00
TAX	100500	10040000	TAXE PROFESSIONNELLE	0'000.00	34'000.70	13'525.45	22'023.13	01'275.00		-175.00
DAG	1 00000	11000000	ADMINISTRATION GENERALE					25'000.00		
ACH	000702		ACHATS ET IMPRESSIONS POUR AUTRES SERVICES/TIERS		15'001.00	12'300.00				
	110701	11070100	ACHATS ET IMPRESSIONS SERVICE DES ACHATS					07'300.00		00'500.00
	110702		ACHATS ET IMPRESSIONS POUR AUTRES SERVICES/TIERS				15'370.40			
DSI	000500		DSIL	0'201'000.31						
	000500		DSIA		0'250'000.05	1'370'574.07				
	110000	11000000	DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION				1'040'726.50	0'000'000.00		

SEM	2001000	20040000	DIRECTION AMENAGEMENT, CONSTRUCTIONS ET VOIRIE				2'261.00	20'500.00		
CPA	2002000	20020000	CONSERVATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL					18'800.00		
DCD	2103000	21010000	DIR. DIVISION AMENAGEMENT ET CONSTRUCTIONS				1'777.00	18'000.00		
ADM	2103000	21020000	ADMINISTRATION ET OPERATIONS FONCIERES			269.10	2'694.00	24'500.00		
URB	2103000	21030000	URBANISME			437.05	3'965.00	24'174.00		-175.00
AMEU	2103000	21040000	AMENAGEMENT URBAINS				3'132.00	25'575.00		-175.00
ARC	2105000	21050000	DIR. ET SECR. ARCHITECTURE				2'594.00	43'400.00		
BAT	2106000	21060000	BATIMENTS	9'763.50	9'788.50	9'791.60	16'133.00	79'276.00		-175.00
ENE	2107000	21070000	ENERGIE	9'266.70	9'266.70	9'533.80	14'505.67	69'206.00		
VOI	2301000	23010000	DIRECTION DE LA DIVISION DE LA VOIRIE	7'026.00	6'923.00	22'345.00	37'798.50	168'500.00		
		23020000	LOGISTIQUE ET TECHNIQUE - VOIRIE					535.00		-535.00
DAC	3301000	33010000	DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES			1'662.50	19'261.20	77'500.00		
		31010000	ART ET CULTURE ADMIN. GAT					175.00		-175.00
	3301110	31011000	SCENES CULTURELLES				3'233.33	16'000.00		
FMC	3310001	31020000	FONDS MUNICIPAL D'ART CONTEMPORAIN				10'695.40	26'500.00		
GTH	3311000	31110000	GRAND-THEATRE DE LA VILLE				1'150.00	14'500.00		
CRR	3301100	33010000	CONSERVATOIRE ET JARDIN BOTANIQUES	661'107.30	657'483.00	599'966.10	82'600.30	172'750.00		-350.00
MAH	3301000	33020000	DIR. DU MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE	88'008.00	89'547.00	81'973.55	20'664.05	174'575.00		-843.00
BAA	3302001	33020100	BIBLIOTHEQUE D'ART ET D'ARCHEOLOGIE		836.10			2'175.00		-175.00
MPH	3301000	33030000	MUSEE D'ETHNOGRAPHIE	9'809.05	9'367.63	8'343.00	88'484.23	72'675.00		-175.00
MHN	3304000	33040000	MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE	64'902.67	61'848.00	6'660.00	29'066.82	88'675.00		-175.00
BMU	3301000	33050000	DIR. BIBLIOTHEQUES ET DISCOTHEQUES MUN.	889'266.13	884'999.06	20'854.10	218'026.64	2'60'000.00		-700.00
BPU	3302000	33060000	BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE	97'113.95	87'388.50	16'960.40	20'424.20	79'250.00		-650.00
MUS	3303002	33030000	BIBLIOTHEQUE MUSICALE					12'000.00		
SPS	4401000	40010000	DIRECTION SPORTS ET PISCINE				9'009.00	19'500.00		
SPO		40020100	GESTION STOCKS - SPORTS					350.00		-350.00
	4402201	40020100	COMPTABILITE - SPORTS	1'402.50	1'388.00	1'788.60		42'200.00		
SIS	4402001	40030001	DIR. DU SERVICE D'INCENDIE ET SECOURS				3'115.34	45'350.00		-350.00
PCI	4404001	40040001	DIR. ASSISTANCE ET PROTECTION POPULATION					9'375.00		-175.00
ADP	4402000	40020000	AGENTS DE VILLE ET DOMAINE PUBLIC	40'344.50	138'417.00	139'364.75	77'196.20	182'400.00		-1'225.00

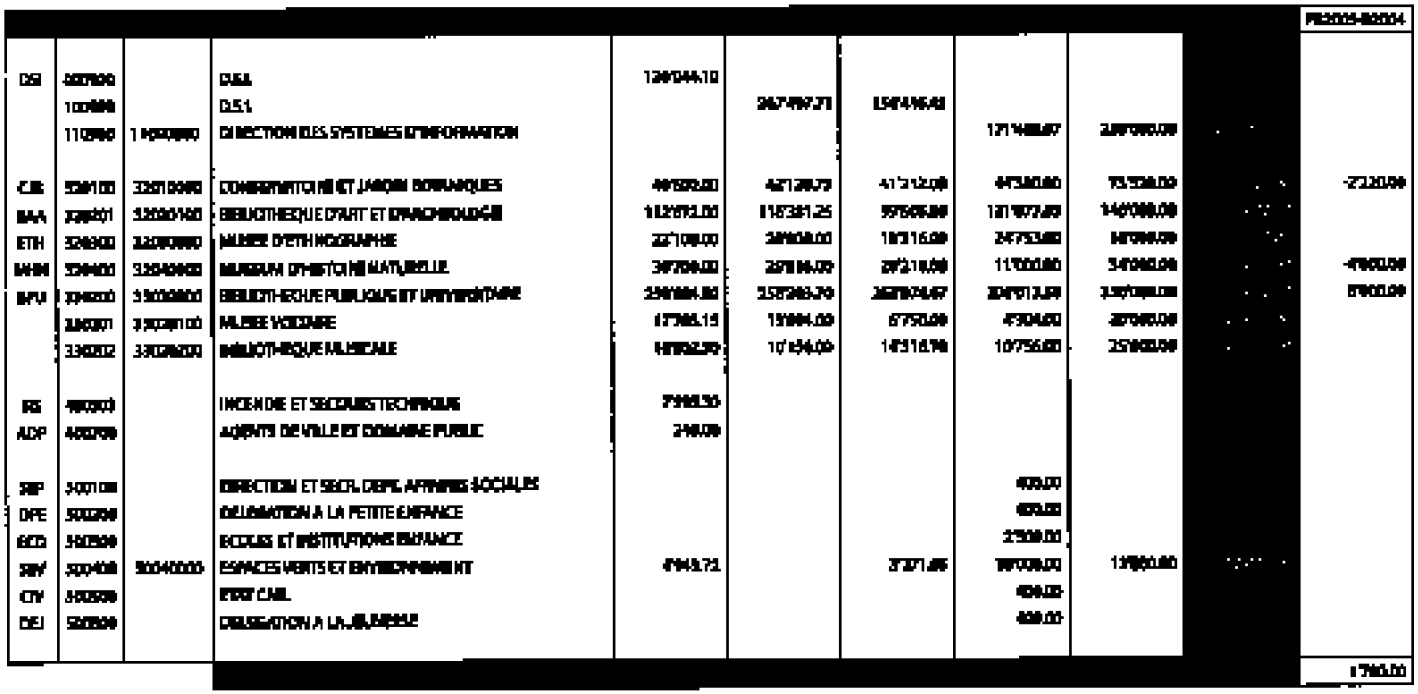
SEP	500 000	000100000	DIR, AFFAIRES SOCIALES, ECOLES, ENVIRON.					227'000.00		
DPE	500200	500200000	DELEGATION A LA PETITE ENFANCE				9'143.15	50'974.00		-173.00
ECO	500300	300000000	ECOLES ET INSTITUTIONS POUR L'ENFANCE			545.00	1'991.00	42'000.00		-350.00
SEV	500400	500400000	SERVICES VERTS ET ENVIRONNEMENT	2'370.00	12'153.15	47'63.15	15'525.00	59'176.00		-173.00
QU	500500	500500000	ECAT CIVIL	15'266.00	8'946.00	39'946.10	53'61.92	212'074.00		-173.00
	500501	500501000	PIECES D'IDENTITE				2'468.00	19'100.00		
FUN	500600	500600000	DIR, POMPES FUNEBRES ET CIMETIERES					44'574.00		-173.00
SOC	500700	500700000	SOCIAL - ANIMATION	4'857.15				116'250.00		-350.00
DEL	500800	500800000	DELEGATION A LA JEUNESSE			1'079.00		11'400.00		
CM	700100	470000100	CONSEIL MUNICIPAL					49'000.00		
CF	900100	400000100	CONTROLE FINANCIER					34'700.00		

316600 Matériel en leasing

[redacted]										[redacted]
CMC	3107110	31071100	SCENES CULTURELLES	1'333.00	9'333.00	* 5'333.40		8'933.00		-6'000.00
[redacted]										-6'000.00

* Leasing terminaux de paiement par carte de crédit (Victoria Hall, Alhambra et Casino Théâtre)

318270 Travaux informatiques par des tiers



										PB2015-B0004
DSI	000800		D&A	1389044.10						
	100800		D.S.I.		2677497.71	1504146.48				
	110800	1 H000800	DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION				1211488.87	2497000.00		
CJE	330100	33010000	CONSERVATOIRE ET JARDIN BOTANIQUES	469500.00	427128.72	417512.00	647500.00	755500.00		-2220.00
BAA	330201	33020100	BIBLIOTHEQUE D'ART ET D'ARCHEOLOGIE	1125972.00	1187381.25	997605.00	1211977.00	1440000.00		
ETH	330300	33030000	MUSEE D'ETHNOGRAPHIE	227109.00	289658.00	185316.00	247553.00	347000.00		
MHN	330400	33040000	MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE	397709.00	297186.00	297218.00	117000.00	540000.00		-4900.00
BPU	330500	33050000	BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE	2369684.00	2535363.70	2628974.67	3049713.00	3397000.00		8900.00
	330501	33050100	MUSEE VOLTAIRE	137365.15	151884.00	67750.00	47304.00	107000.00		
	330502	33050200	BIBLIOTHEQUE MUSICALE	1189852.00	1074154.00	1473178.78	1077560.00	2578000.00		
IRS	400900		INCENDIE ET SECURITES TECHNIQUES	7968.50						
ADP	400700		AGENTS DE VILLE ET DOMAINE PUBLIC	248.00						
SSP	340100		DIRECTION ET SECR. DEPT. AFFAIRES SOCIALES				400.00			
DPE	500200		DEFORMATION A LA PETITE ENFANCE				400.00			
ECO	500500		ECOLES ET INSTITUTIONS ENFANCE				2500.00			
SEV	500400	50040000	ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT	4943.72		3727.85	187000.00	137000.00		
CIV	500500		STAT CIVIL				400.00			
DEJ	500500		DEFORMATION A LA JEUNESSE				400.00			
										1700.00

318450 C-Téléphones

										PRIMITIF-BUDGET
SEG	000241	A0020041	SECRETARIAT CONSEIL MUNICIPAL	8403.41	3716.79	5344.25	8388.32	9500.00	[illegible]	1500.00
	000242	A0020042	SECRETARIAT GENERAL ADMINISTRATIF	54967.86	53588.24	29597.05	42658.71	28400.00	[illegible]	14406.00
	000294	A0020044	INFORMATION ET COMMUNICATION	6583.95	8088.60	9087.86	7856.37	9100.00	[illegible]	-1709.00
	000245	A0020045	ARCHIVES	2982.71	2770.80	2644.85	2999.36	3050.00	[illegible]	-43.00
		A0020405	JUGEMENTS					9800.00	[illegible]	1194.00
	000300		ADMINISTRATION CENTRALE			1883.61	2122.89			
	000307		RECEPTIONS							
SIE	000400	A0040000	RELATIONS EXTERIEURES			7531.47	11482.65	6550.00	[illegible]	4074.00
CPE	001000	A0100000	RESSOURCES HUMAINES	16702.39	20983.21	23209.00	25055.42	22000.00	[illegible]	2175.00
DEF	100400	10010040	DIRECTION DES FINANCES	10788.42	8824.00	11530.65	11372.31	10700.00	[illegible]	-55.09
	100401	10010000	CAISSE	7553.36	7345.13	7748.85	11627.42	7555.00	[illegible]	-538.00
	100150		RECEPTION ACCUEIL HOTEL-DE-VILLE S	5725.00	5782.40					
ASU	100600	10060040	ASSURANCES	7501.69	7508.20	7697.80	7532.68	7620.00	[illegible]	-126.00
CDE	100400	10080040	COMPTABILITE GENERALE ET ETATS	6927.92	6814.70	6765.40	7753.00	6750.00	[illegible]	447.00
	100401	10080001	BUDGET ET PLANIFICATION FINANCIERE	11083.20	2311.20	2366.65	2799.60	2450.00	[illegible]	349.00
EMI	104001	10400400	COMPTES DE REGIE	32749.41	32988.00	41084.30	69432.41	41500.00	[illegible]	7468.00
	104002	10400200	IMMEUBLES LOCATIFS MI.	39597.26	48994.04	54281.04	64730.52	58500.00	[illegible]	1583.00
	104003	10400300	IMMEUBLES PUBLICS P.A.	526.95	326.27	366.11	305.11	510.00	[illegible]	84.00
	104020	10400400	SALLES COMMUNALES	47136.48	42643.31	54421.05	29735.43	84270.00	[illegible]	-29648.00
	104028	10400800	ADOPTION ACCUEIL HOTEL DE VILLE			2111.88	2532.78	2190.00	[illegible]	146.09
TAX	104201	10420400	TAXE PROFESSION NELLE	17461.64	18672.88	17312.01	18226.43	17500.00	[illegible]	-380.09
DAG	110000	11000040	ADMINISTRATION GENERALE				4653.91	9000.00	[illegible]	-4440.08
ACH	000241		ACHATS : ADMINISTRATION	10209.30						
	000242		ACHATS ET IMPRESSIONS	4184.57						
	000400		GESTION DES VEHICULES	31877.83						
	100401		ACHATS ET IMPRESSIONS		13025.73	13914.05				
	114401	11040140	ACHATS ET IMPRESSIONS SERVICE DES ACHATS				14707.68	13600.00	[illegible]	-2675.09

DSI	[illegible]		DSI	[illegible]						
	100400		DSI		1573000.00	1573000.00				
	110900	1 1400000	DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION				1027103.57	1000000.00	[illegible]	-27103.57
SMA	200100	20010000	DIRECTION AMENAGEMENT, CONSTRUCTIONS ET VOIRIE	6416.19	67244.77	67000.00	11900.00	81000.00	[illegible]	13276.00
CPA	200000	20020000	CONSERVATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL		1652.50	2622.00	2600.50	2500.00	[illegible]	6.00
DCCI	200100	21010000	DIRECTION DEV. AMENAGEMENT ET CONSTRUCTIONS	63734.50	37674.03	207000.00	140000.00	220000.00	[illegible]	-49000.00
	200110		ATELIER DE GESTION DES PLANS							
CPI	200000	21020000	ADMINISTRATION ET OPERATIONS FONCIERES	6700.10	67026.70	73027.00	67000.00	77250.00	[illegible]	2905.00
URB	200000	21030000	URBANISME	85150.00	123897.00	115519.00	123000.50	115000.00	[illegible]	-75.00
AMU	200400	21040000	AMENAGEMENT URBAIN	107000.00	107791.41	125000.46	167000.00	170000.00	[illegible]	2744.00
ARC	200001	21050001	DIRECTION ET SERV. ARCHITECTURE	27000.00	26700.00	31007.05	37001.15	37000.00	[illegible]	249.00
	210000	21050000	OPERATIONS - ARCHITECTURE	5283.07	6000.00	6007.00	4000.00	5000.00	[illegible]	-1772.00
	210020	21050020	ATELIER D'ETUDE - ARCHITECTURE	1567.00	1011.00	1715.70	1540.00	1700.00	[illegible]	177.00
BAT	210000	21060000	BATIMENTS	31776.10	30000.00	30404.00	40000.00	36000.00	[illegible]	2700.00
	210010		CEDRES AUVERGNE							
EME	210000	21070000	EMERGENCE	24000.00	26000.00	25773.11	30000.00	30000.00	[illegible]	2000.00
		21080000	MOBILITE							2000.00
VOI	200000	20030000	EXPLOITATION ET TECHNIQUE - VOIRIE	110000.00	110000.00	110000.00	134000.00	110000.00	[illegible]	5925.00
	200200	20040000	GESTION DES VEHICULES		2500.00	2500.00	2000.00	2000.00	[illegible]	-15.00

DAC	309440	54010800	DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES	12786.77	12887.39	19770.78	18613.00	19790.00		1940.00
	309100	54010000	ART ET CULTURE ADMINISTRATION SAT	22442.51	25336.41	30797.00	30404.56	32530.00		1651.00
	309110	54010000	SCENES CULTURELLES	67828.04	82230.98	115397.58	109917.13	110240.00		-16385.00
	309120	54010000	ATELIERS DE DÉCORS DE THEATRES	8234.79	4980.42	5983.29	4586.37	5940.00		487.00
	309140		CENTRE VIDEO	1868.82	3347.44	4588.00	4586.80			
	309630	54010000	CENTRE MULTIMEDIA					4580.00		-192.00
	309615	54061900	FETE DE LA MUSIQUE			4581.52	3225.24	4580.00		-1273.00
FAC	260130		FONDS DART CONTEMPORAIN	5576.47						
	340000		FONDS MUNICIPAL DART CONTEMPORAIN		2692.67					
	310661	54061100	FONDS MUNICIPAL DART CONTEMPORAIN			2186.26	2584.19	2500.00		-284.00
										3502.00
ICB	320100	52000000	CONSERVATOIRE ET JARDIN BOTANIQUES	67604.23	64288.27	68187.88	68884.44	69100.00		1586.00
MAH	320000	52000000	DIR. DU MUSEE ART ET HISTOIRE	98925.89	114917.07	132488.89	130780.64	128980.00		1708.00
	320201	52000000	BIBLIOTHEQUE DART ET DARCHEOLOGIE	89524.62	89208.89	89986.00	90804.14	89670.00		-866.00
	320202	52000000	CABINET DES ESTAMPES	61168.88	57356.40	58187.20	57870.48	58108.00		828.00
	320300	52000000	CENTRE DICONOGRAPHIE	18986.13	18800.10	18984.62	11928.68	18670.00		-313.00
	320304	52000000	MAISON FOREL	4788.27	6288.70	4543.30	3215.48	6520.00		279.00
	320305	52000000	MUSEE DE LARIANA	17885.78	18274.74	17885.96	20197.88	17940.00		1957.00
	320306	52000000	MUSEE DHISTOIRE DES SCIENCES	11184.88	10584.05	11233.24	12288.24	12420.00		-813.00
	320307	52000000	MUSEE DE SYNTHRODONTOLOGIE	5772.18	5779.00	5888.36	6452.87	5970.00		111.00
EBN	320000	52000000	MUSEE DETHNOGRAPHIE	26784.40	28743.38	27868.00	31730.38	27940.00		1948.00
MHN	320400	52000000	MUSEUM DHISTOIRE NATURELLE	54937.30	58573.74	58753.34	60818.91	58638.00		1180.00
BMU	360000	53010000	DIR. BIBLIOTHEQUES ET DOCUTHEQUES MUN.	64083.28	57765.11	60482.54	61825.17	60339.00		-3486.00
BPU	320200	52000000	BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE	55033.12	54287.38	54788.69	58083.51	54748.00		958.00
	320201	52020100	MUSEE VICTORINE	2588.13	1859.76	2238.80	2708.80	2220.00		488.00
	320202	52020000	BIBLIOTHEQUE MUSICALE	3784.86	1774.79	3802.58	3784.39	3680.00		488.00

SPS	[illegible]	[illegible]	DIRECTION SPORTS ET SÉCURITÉ	5'140.00	8'460.24	9'106.30	89'51.45	8'130.00	[illegible]	66.00
APO	[illegible]	[illegible]	COMPTABILITÉ - SPORTS	131'250.01	132'940.67	134'478.00	143'491.86	138'906.00	[illegible]	4'784.00
	[illegible]	[illegible]	PISCINE DE VARembé	11'965.77	6'746.72	7'888.70	11'388.62	7'870.00	[illegible]	-2'957.00
	[illegible]	[illegible]	BUREAU DE QUARTIER	2'581.33	1'912.69	1'439.00	2'171.32	1'940.00	[illegible]	1'89.00
	[illegible]	[illegible]	PATRIMOINE DES VERRIERS				49.00		[illegible]	49.00
	[illegible]	[illegible]	CENTRES SPORTIFS BOUT-DU-MONDE ET VIÉRET	8'464.54	6'869.17	9'336.00	8'988.41	9'259.00	[illegible]	-5'79.00
	[illegible]	[illegible]	CENTRE SPORTIF DU BOIS-DES-FRÈRES	10'901.24	6'385.75	8'049.07	7'968.55	8'858.00	[illegible]	-[illegible]9.00
	[illegible]	[illegible]	CENTRE SPORTIF DE LA QUEUE-D'ARVE	4'74[illegible]	4'934.89	[illegible]'[illegible]9.83	5'267.57	4'536.00	[illegible]	-1'212.00
	[illegible]	[illegible]	SERVICES ET ANIMATION DES SPORTIFS	34'588.58	32'781.68	21'[illegible]9.04	28'877.78	32'[illegible]8.00	[illegible]	-5'87.00
SIE	[illegible]	[illegible]	TECHNIQUE - SIS	[illegible]8'180.35	58'[illegible]87.18	[illegible]8'[illegible]9.50	[illegible]2'341.89	[illegible]9'[illegible]8.00	[illegible]	1'[illegible]8.00
PCI	[illegible]	[illegible]	SIS, ASSISTANCE ET PROTECTION POPULATION	82'[illegible]2.58	88'701.83	[illegible]7'[illegible]9.00	7'[illegible]3.11	[illegible]'[illegible]6.00	[illegible]	3'[illegible]6.00
APP	[illegible]	[illegible]	AGENTS DE VILLE ET DOMAINE PUBLIC	85'[illegible]5.26	85'[illegible]5.04	90'[illegible]9.16	119'[illegible]1.90	98'[illegible]8.00	[illegible]	15'[illegible]9.00
SEF	[illegible]	[illegible]	DIRECTION AFFAIRES SOCIALES, ÉCOLES, ENFANCE...	77'204.17	[illegible]'[illegible]8.00	[illegible]'[illegible]4.89	26'752.54	[illegible]'[illegible]8.00	[illegible]	[illegible]'[illegible]8.00
DPE	[illegible]	[illegible]	DÉLÉGATION À LA PETITE ENFANCE	33'[illegible]5.79	[illegible]'[illegible]4.18	[illegible]'[illegible]0.00	[illegible]'[illegible]8.58	33'[illegible]6.00	[illegible]	7'[illegible]9.00
ECO	[illegible]	[illegible]	ÉCOLES ET INSTITUTEURS POUR L'ENFANCE	[illegible]'[illegible]9.79	[illegible]'[illegible]5.00	[illegible]'[illegible]7.83	[illegible]'[illegible]8.38	[illegible]'[illegible]8.00	[illegible]	-[illegible]'[illegible]8.00
SEV	[illegible]	[illegible]	SERVICES VERTS ET ENVIRONNEMENT	[illegible]'[illegible]4.47	[illegible]'[illegible]8.38	[illegible]'[illegible]3.89	[illegible]'[illegible]2.54	[illegible]'[illegible]8.00	[illegible]	-[illegible]4.00
CIM	[illegible]	[illegible]	ÉTAT CIVIL	[illegible]'[illegible]7.37	[illegible]'[illegible]4.00	[illegible]'[illegible]4.85	[illegible]'[illegible]8.12	[illegible]'[illegible]8.00	[illegible]	[illegible]'[illegible]7.00
	[illegible]	[illegible]	PIÈCES D'IDENTITÉ				[illegible]'[illegible]2.30	[illegible]'[illegible]8.00	[illegible]	[illegible]'[illegible]8.00
FUN	[illegible]	[illegible]	CAS (POMPES FUNÈBRES ET CIMETIÈRES)	[illegible]'[illegible]9.88	[illegible]'[illegible]4.65	[illegible]'[illegible]8.78	[illegible]'[illegible]8.81	[illegible]'[illegible]8.00	[illegible]	[illegible]'[illegible]4.00
	[illegible]	[illegible]	CRÉMATOIRES	[illegible]'[illegible]6.29	[illegible]'[illegible]9.19	[illegible]'[illegible]6.00	[illegible]'[illegible]3.40	[illegible]'[illegible]8.00	[illegible]	-[illegible]'[illegible]7.00
	[illegible]	[illegible]	CIMETIÈRES	[illegible]'[illegible]8.81	[illegible]'[illegible]1.29	[illegible]'[illegible]7.88	[illegible]'[illegible]4.40	[illegible]'[illegible]8.00	[illegible]	[illegible]'[illegible]8.00
SOC	[illegible]	[illegible]	SOCIAL – DIRECTION	[illegible]'[illegible]8.34	[illegible]'[illegible]6.59	[illegible]'[illegible]5.05	[illegible]'[illegible]3.17	[illegible]'[illegible]9.00	[illegible]	-[illegible]'[illegible]7.00
	[illegible]	[illegible]	ACTION COMMUNAUTAIRE (CASS)	[illegible]'[illegible]7.34	[illegible]'[illegible]8.12	[illegible]'[illegible]7.86	[illegible]'[illegible]8.60	[illegible]'[illegible]5.00	[illegible]	[illegible]'[illegible]8.00
	[illegible]	[illegible]	MAISONS AVEC IMMEUBLES	[illegible]'[illegible]4.07	[illegible]'[illegible]2.07	[illegible]'[illegible]9.00	[illegible]'[illegible]1.58	[illegible]'[illegible]8.00	[illegible]	-[illegible]'[illegible]5.00
	[illegible]	[illegible]	ANIMATION POUR LES ADOS	[illegible]'[illegible]4.34	[illegible]'[illegible]4.14	[illegible]'[illegible]5.00	[illegible]'[illegible]8.00	[illegible]'[illegible]8.00	[illegible]	-2'085
	[illegible]	[illegible]	LUTTE CONTRE L'EXCLUSION			[illegible]'[illegible]1.51	[illegible]'[illegible]3.12	[illegible]'[illegible]9.00	[illegible]	-[illegible]'[illegible]3.00
	[illegible]	[illegible]	ADOS ET PRÉVENTION TOXICOLOGIQUE			[illegible]'[illegible]4.4	[illegible]'[illegible]8.00	[illegible]'[illegible]2.00	[illegible]	-[illegible]'[illegible]5.00
DÉL	[illegible]	[illegible]	DÉLÉGATION À LA JEUNESSE		[illegible]'[illegible]6.16	[illegible]'[illegible]4.02	[illegible]'[illegible]8.58	[illegible]'[illegible]0.00	[illegible]	[illegible]'[illegible]2.00

CFI	5040100	A0008100	CONTROLE FINANCIER	7165.19	7197.08	7451.14	7485.99	97208.09	[redacted]	-1313.05
[redacted]										42994.09

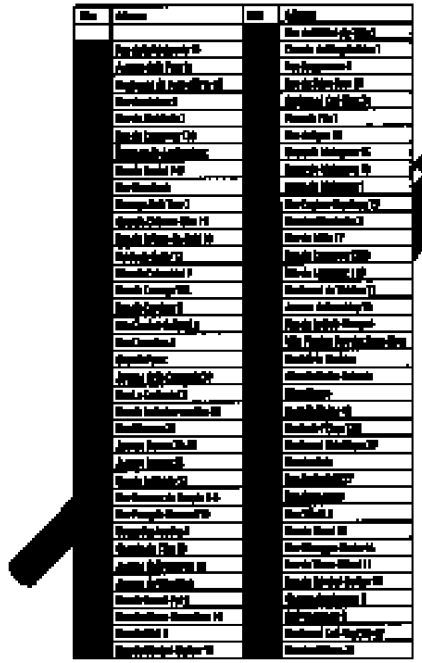
[redacted]

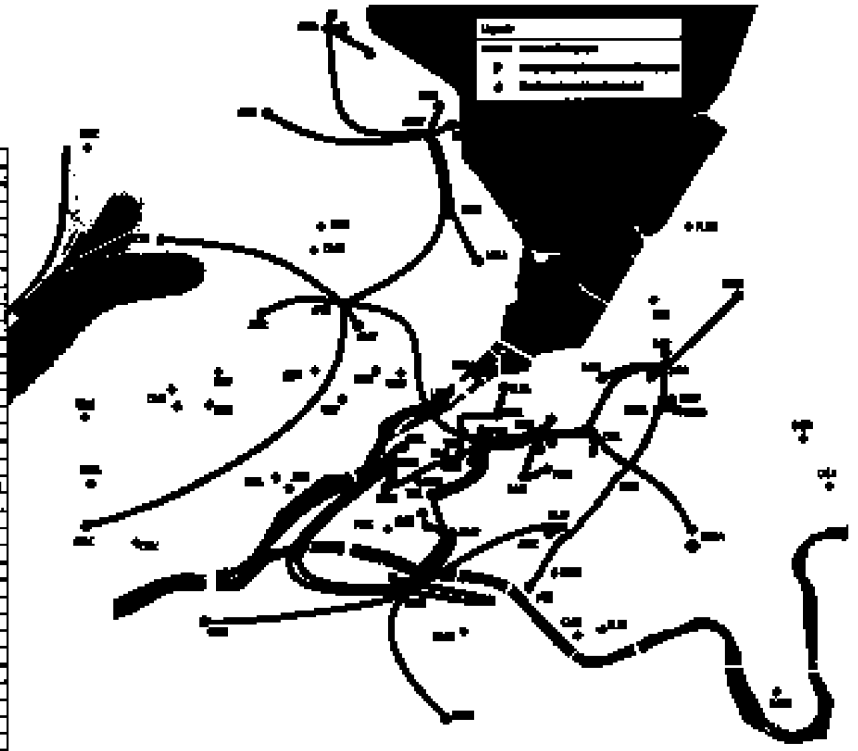
Evolution de 1995 à fin 2003 en quelques chiffres

[illegible]	39	47	20%
[illegible]	48	86	112%
[illegible]	39	85	97%
[illegible]	1750 (dont 480 [illegible])	2700 (dont 2 sites [illegible])	54%
[illegible]	481	1084	147%
[illegible]	4682	9609	104%
[illegible]	3780	4740	25%
[illegible]	0 (le CSI ne gérait pas encore le téléphonie)	1310	
[illegible]	102	205	100%
[illegible]	70 [illegible]	4755 [illegible]	5'457%

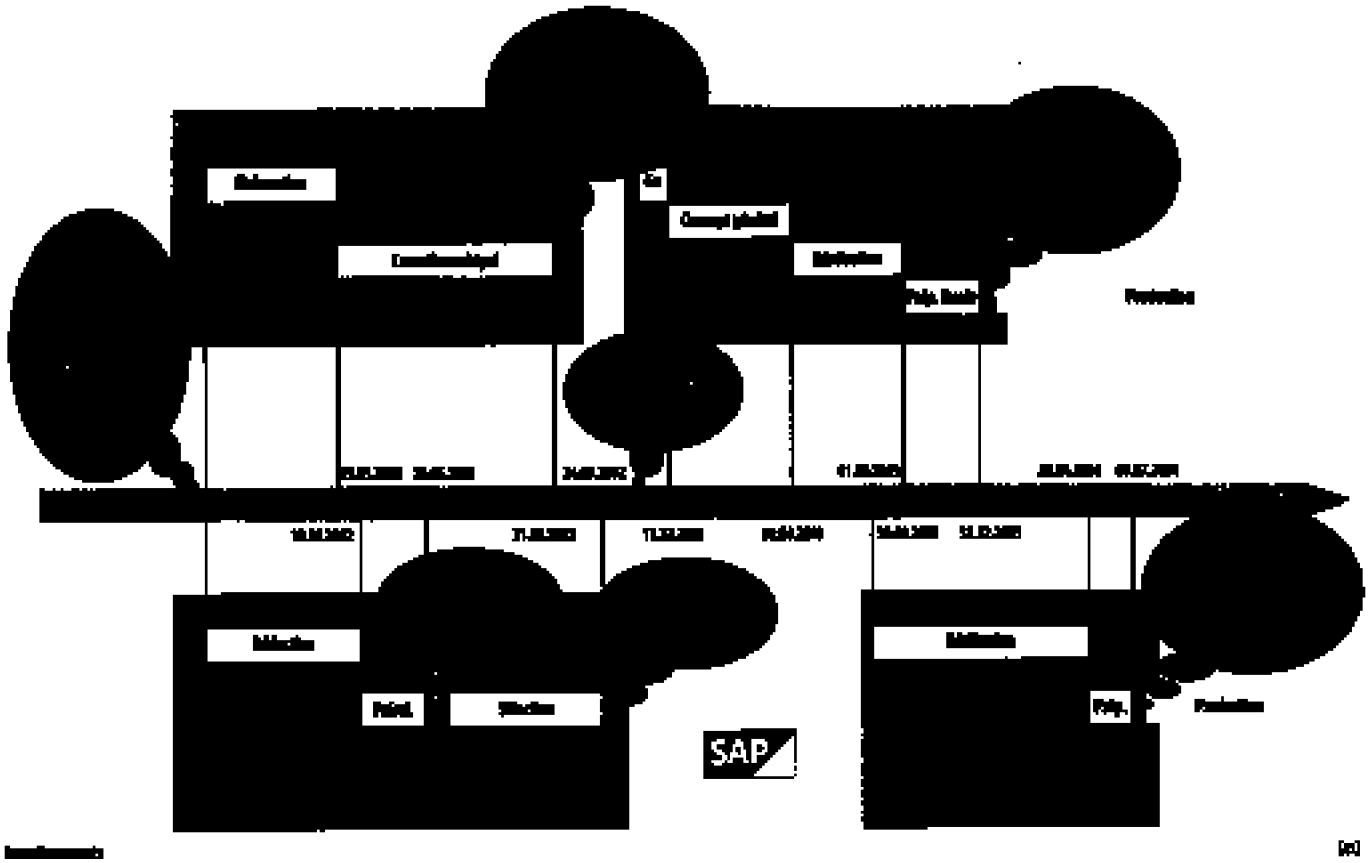
Cartographie du réseau hydrolique (Vitesse) et des réseaux humides de la Ville de Genève

Situation au 23 août 2006





Planning du projet ISI (SIF 2004)



Situation des crédits d'investissement au 30 juin 2004

[illegible]	[illegible]	[illegible]	1'[illegible]	1'[illegible]	[illegible]	A [illegible]
Acquisition de différents progiciels	31.01.1997	365	1'737'700	1'737'700	365'300	A [illegible]
Acquisition de progiciel pour stations téléphoniques [ICARE]	22.05.1997	300	4'364'455	4'163'469	-81'986	A [illegible]
[illegible]	[illegible]	422				
Equipement fin au nouveau réseau de télécommunication	16.11.2001	3	8'300'000	5'668'580	80	A [illegible]
Base de données de personnes	16.11.1981	5	1'183'000	1'[illegible]'172.10	314'762	83%
Affaires culturelles, bibliothèque électronique : informatique	28.05.1984	308	695'000	667'000	69'000	80%
Plan informatique quadriennal 1998, 1ère tranche	14.03.1998	888	3'000'000	3'[illegible]'215	2'[illegible]'783	93%
Plan informatique quadriennal 1998, 2e tranche	16.10.[illegible]	5	3'[illegible]'000	3'[illegible]'413	382'000	A [illegible]
Plan informatique quadriennal 1995, 1ère tranche	04.09.1996	69	995'000	900'991	69'009	90%
Plan informatique quadriennal 1998, 2e tranche	[illegible]	282	2'[illegible]'000	2'[illegible]'178	317'283	A [illegible]
[illegible]	21.04.1999	288	147'200	89'696	39'795	A [illegible]
Plan informatique quadriennal 1997	10.11.1998	264	2'[illegible]'000	2'[illegible]'058	889'[illegible]	94%
Plan informatique quadriennal 1998	16.06.1999	446	3'[illegible]'610	3'[illegible]'681	69'448	99%
Plan informatique quadriennal 1999	20.03.2000	58	3'[illegible]'835	2'[illegible]'494	1'[illegible]'881	82%
Plan informatique quadriennal 2000	15.05.2001	98	3'[illegible]'940	2'[illegible]'529	468'984	88%
Local informatique [illegible]	14.09.2002	176	765'000	755'458	8'522	A [illegible]
Plan informatique quadriennal 2001	28.11.2000	543	3'[illegible]'539	2'[illegible]'794	1'[illegible]'346	62%
Remplacement du système d'information financier (projet EQ)	12.09.2003	280	8'712'000	8'[illegible]'815	2'[illegible]'185	73%
Plan informatique quadriennal 2002	04.03.2003	270	4'[illegible]'209	4'[illegible]'888	3'[illegible]'220	37%
Plan informatique quadriennal 2003	04.09.2004	334	4'[illegible]'579	0	0	0%
Montant total des crédits d'investissement gérés par le CSI			56'[illegible]'045	44'[illegible]'789	8'[illegible]'910	79%

[illegible]	19.11.2001	1	7'[illegible]'000	7'[illegible]'285	197'714	97%

1	Montant voté sur PR-[illegible]	[illegible]
	Indexation arrêtée au 31/12/1994	[illegible]
	Montant net	[illegible]
2	Montant voté sur PR-[illegible]	[illegible]
	Modification sur proposition 327 du [illegible]/1994 (prise à [illegible] [illegible])	[illegible]
	Indexation arrêtée au 31/12/1994	[illegible]
	Montant net	[illegible]
3	Montant voté sur PR-[illegible]	[illegible]
	Complément voté sur PR-[illegible] ([illegible])	[illegible]
	Participation Fonds d'équipement communal	[illegible]
	Participation Association des communes genevoises	[illegible]
	Indexation arrêtée au 31/12/1994	[illegible]
	Montant net	[illegible]
4	Montant voté sur PR-[illegible]	[illegible]
	Modification sur proposition [illegible] du [illegible]/12/1994 (PFQ [illegible])	[illegible]
	Modification sur proposition [illegible] du [illegible]/1994 ([illegible] personnel temporaire)	[illegible]
	Modification sur proposition 327 du [illegible]/1994 (prise à [illegible] [illegible])	[illegible]
	Montant net	[illegible]
5	Montant total des crédits d'investissement gérés par la DSI	[illegible]
	Participations escomptées par la VdG sur le projet [illegible]	[illegible]
	Montant net après déduction des participations	[illegible]

6 Crédit géré par la division de l'aménagement et des constructions. La DSI [illegible] sur son budget de fonctionnement les intérêts et amortissements répartis

[illegible]

Processus d'élaboration du Plan informatique quadriennal (PIQ)

Introduction

La procédure d'élaboration et d'examen des projets de systèmes d'information et de communication est une démarche participative qui implique les différentes entités concernées, soit :

- le Conseil administratif (pouvoir exécutif)
- le Conseil municipal (pouvoir délibératif)
- l'administration municipale (instrument au service de la collectivité publique)
- ainsi que — selon les cas — d'autres collectivités publiques (projets en partenariat).

Chacune de ces entités est elle-même structurée et organisée pour remplir le mission qui lui est propre.

Tout d'abord, le présent document mentionne les différents acteurs appelés à intervenir dans le cadre de la procédure d'élaboration et d'examen des projets de systèmes d'information et de communication. Ensuite, il rappelle les cadres légaux et réglementaires, avant de décrire toutes possibilités et de la représenter sous la forme d'un diagramme permettant de visualiser les flux d'information.

Acteurs

➢ Au niveau du Conseil administratif (CA)

Le Conseil administratif a constitué la Délégation à l'information et à la communication (DIC: créée le 3 juin 1996, confirmée le 6 décembre 2000, puis non reconduite le 11 juin 2003).

➢ Au niveau du Conseil municipal (CM)

Le Conseil municipal a décidé de créer le 18 septembre 1996, une commission permanente. La dénomination de cet organe est : «Commission de l'informatique et de la communication (COMIC)».

➢ Au niveau de l'administration municipale

Le service en charge de la gestion des projets est la Direction des systèmes d'information (DSI), qui a été créée le 1er janvier 1996.

Dans ses actions, la DSI est appelée à collaborer avec différentes instances de l'administration municipale, soit notamment :

- le groupe de travail «Système d'information et de communication (SIC)», créé le 24 avril 1996
- la Conférence des Directeurs (CD)
- la Direction des finances (DF) pour l'intégration du Plan informatique quadriennal (PIQ) au Plan financier quadriennal (PFQ), ainsi que pour les calculs d'intérêts et d'amortissements et les prêts financiers
- les services utilisateurs des systèmes d'information et de communication.

➢ Au niveau des partenaires

En application d'une politique d'ouverture vers d'autres partenaires, la Ville de Genève a signé différentes conventions et chartes avec d'autres administrations publiques. Ainsi

[illegible] Projets intégrateurs - Informatique et communication »

Cadres légaux et réglementaires

Les acteurs municipaux agissent dans le cadre des lois et règlements fédéraux, cantonaux et municipaux en vigueur.

Les différentes étapes d'élaboration et d'examen des projets de systèmes d'information et de communication doivent être — sur le plan municipal — conformes aux règlements et directives suivants :

- procédures et directives internes à l'administration (étapes 1, 2, 4, 5 et après)
- conventions, charte de partenariat et accords (étape 3 et après)
- règlement du Conseil administratif (étapes 6 et 7 et après)
- règlement du Conseil municipal et loi sur l'administration des communes (étapes 8, 9, 10 et après).

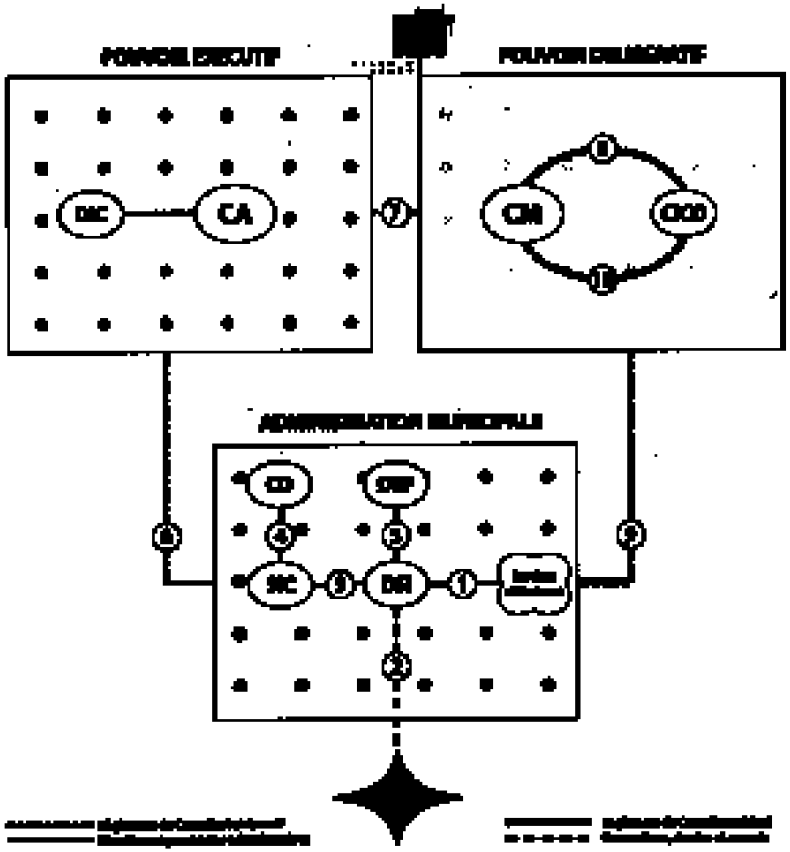
Procédure type

Le déroulement chronologique de la procédure type est le suivant :

1. Les services utilisateurs expriment leurs besoins à la DSI, sur la base du canevas prévu à cet effet. Les projets d'infrastructures techniques sont élaborés directement par la DSI. Puis, la DSI regroupe les demandes, les analyse, les complète et évalue les solutions, conformément à la stratégie des systèmes d'information et de communication du Conseil administratif. Lors de l'examen par la DSI, les critères suivants sont plus particulièrement pris en compte :
   - bénéfices attendus
   - coût estimé
   - intégration du projet dans la stratégie des systèmes d'information et de communication
   - intégration dans le PFQ.
2. Selon les opportunités, des contacts sont établis avec d'autres collectivités publiques pour des actions menées en partenariat.
3. La DSI présente les projets au groupe SIC. Au besoin, les services utilisateurs sont associés à la présentation des projets, afin de leur permettre de compléter leur demande. Les projets retenus constituent la première version de la proposition de crédit extraordinaire élaborée par la DSI.
4. Cette première version est soumise à la Conférence des directeurs. Au besoin, la liste des objets est adaptée.
5. La Direction des finances calcule les intérêts et les amortissements. Elle rédige le volet financier.
6. La DSI et une délégation du groupe SIC présentent la proposition au Conseil administratif in corpore ou à la DIC, pour approbation.
7. Le Conseil administratif approuve la proposition et l'inscrit à l'ordre du jour d'une séance du Conseil municipal.
8. Le Conseil municipal vote l'entrée en matière relative à l'objet proposé et le renvoie pour examen et rapport à la Commission spécialisée (CSC).
9. La CSC désigne un rapporteur, puis elle étudie la proposition, et décide des auditions qui lui sont nécessaires pour accomplir son travail (Conseil administratif, DSI, services utilisateurs, etc.).
10. La CSC vote les articles de la proposition, ainsi que le rapport qui lui fait l'objet de ses conclusions. Ce document est transmis par son auteur et Secrétaire du Conseil municipal en vue de son inscription à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil municipal. Après avoir pris connaissance du rapport de la CSC, le Conseil municipal vote la proposition de crédit du Conseil administratif.

En cas de vote favorable et après écoulement du délai référendaire de 40 jours, la DSI coordonne les projets et gère les crédits accordés jusqu'à leur bouclement.

[illegible]


POUVOIR EXÉCUTIF
POUVOIR DÉLIBÉRATIF
DIC
CA
CM
CCD
ADMINISTRATION MUNICIPALE
DI
DRF
DC
DR

[illegible]

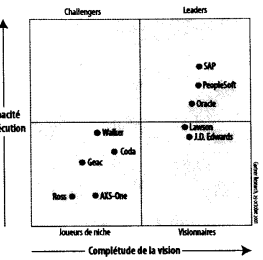
L'analyse des offres

Peu après la remise du Cahier de soumission et du Cahier des charges, la DSI et les membres de l'Atelier flexible — qui regroupe des représentants des services financiers et des utilisateurs — entreprennent l'audition des soumissionnaires et la visite de clients: l'État de Genève (pour Oracle, en cours d'implémentation), le CICR (pour PeopleSoft) et le canton de Fribourg (pour SAP).

Les trois offres, volumineuses, sont remises à la DSI dans le délai fixé au 24 septembre 2002. Après lecture des dossiers et de nouvelles auditions des soumissionnaires, la DSI réunit les 21 et 22 octobre 2002 les membres de l'Atelier flexible afin de procéder à une analyse des dossiers, sous l'angle des critères d'adjudication définis dans le Cahier de soumission, qui sont, par ordre d'importance:

- Couverture fonctionnelle de la solution proposée et adéquation de celle-ci aux besoins;
- Sécurité;
- Évolutivité;
- Ouverture (conformité aux standards du marché et officiels);
- Flexibilité et adaptabilité;
- Ergonomie;
- Plan qualité;
- Performance;
- Environnement de développement;
- Profil des intervenants (curriculum vitae);
- Adéquation avec les standards techniques de l'autorité adjudicatrice;
- Conditions de garantie, de maintenance et de support;
- L'éditeur de la solution est le contractant principal;
- Coûts;
- Classement lors de la phase de présélection;
- Qualité de la documentation et des réponses.

Après analyse, il s'avère que les trois ERP, très matures, possèdent une étendue fonctionnelle très proche, à l'exception du domaine des immobilisations, mieux couvert par SAP. Ce dernier se détache également de ses concurrents quant à sa capacité de mener à bien le projet (profil des intervenants et références dans les administrations publiques suisses, communiquées lors de la phase de présélection). De par la disparité des solutions proposées, le critère du coût n'a pas été considéré comme différentiateur (Cf. tableau ci-dessous). Les autres critères s'avèrent également non discriminants.



Conclusion

Les produits proposés par les soumissionnaires présélectionnés sont les leaders incontestés du marché des ERP financiers (Cf. figure ci-dessus) et possèdent tous trois une couverture fonctionnelle qui dépasse largement les domaines concernés par cet appel d'offres.

Cependant, après une analyse détaillée des offres, il s'avère que SAP est le mieux à même de résoudre le délicat problème des immobilisations et de fournir le soutien nécessaire à l'implémentation d'un progiciel financier en Ville de Genève, dans le cadre des crédits votés et du délai fixé au 1er janvier 2004.

		Oracle & GFI		PeopleSoft & Steria		SAP	
		Investissements	Fonctionnement	Investissements	Fonctionnement	Investissements	Fonctionnement
PR-200	Licences ERP	1'191'038.39	262'544.93	1'399'047.00	279'809.00	1'123'453.48	190'987.09
	Licences base de données	-	-	>128'408.00	n.c.	123'579.84	21'008.57
	Divers licences	-	-	31'150.00	6'230.00	-	-
	Prestations d'implémentation	5'752'296.00	-	4'268'492.00	-	3'065'000.00	-
	Maintenance évolutive	-	593'952.00	-	593'952.00	-	619'776.00
	Total « PR-200 »	6'943'334.39	856'496.93	>5'860'554.00	>879'991.00	4'312'033.32	831'771.66
Formation	Formation de l'équipe projet	-	370'219.32	-	206'752.00	-	362'000.00
	Formation des utilisateurs	-	à définir	-	378'720.00	-	à définir
	Total « formation »	-	370'219.32	-	585'472.00	-	362'000.00

Eric Favre, 22 octobre 2002
Corrections mineures, 2 septembre 2004

Appel d'offres relatif au redéploiement du système d'information financier

Démarche et conclusion

Le 12 septembre 2002, le Conseil municipal vote la proposition de crédit du Conseil administratif relative au redéploiement du système d'information financier de la Ville de Genève (PR-200). Cette décision se concrétise désormais par un appel d'offres en vue du remplacement de l'outil de gestion financière utilisé depuis 1995 par l'Administration municipale : Eurozoom. Le présent document décrit la démarche employée et la conclusion de cet appel d'offres.

Au mois de mai 2002, la Ville de Genève lance un appel d'offres portant sur l'acquisition de licences d'utilisation d'un progiciel financier, d'une part, et sur les prestations nécessaires à son implémentation, d'autre part.

Cette soumission, qui ne couvre pas l'achat du matériel, porte sur un marché estimé à un peu moins de 7,5 millions de francs, soumis au *Règlement cantonal genevois sur la passation des marchés publics en matière de fournitures et de services*, du 23 août 1999, à l'*Accord intercantonal sur les marchés publics* (AIMP), du 25 novembre 1994, ainsi qu'à l'*Accord GATT/OMC sur les marchés publics*, du 15 avril 1994. Dans ce cadre, la démarche adoptée par la Ville de Genève est celle de la procédure sélective.

Cette procédure se divise en deux phases successives. Lors d'une première étape, l'autorité adjudicatrice présélectionne un nombre restreint de soumissionnaires sur la base de critères d'aptitude et de qualification. Dans un second temps, elle remet aux seuls soumissionnaires présélectionnés le Cahier des charges proprement dit.

La présélection

Le 24 mai 2002, la Ville de Genève publie donc un avis de soumission publique en vue d'une présélection dans la *Feuille d'avis officielle de la République et canton de Genève* (FAO) et *Le Temps*. Le Cahier de présélection, qui pouvait notamment être téléchargé sur le site Internet de la Ville de Genève, rassemble les critères de qualification et d'aptitude exigés par la législation et la Direction des systèmes d'information (DSI). Les dossiers de présélection de neuf candidats sont alors remis à la DSI, tous dans le délai imparti au 26 juin 2002.

La DSI et la Direction des finances procèdent ensuite à l'analyse des dossiers de présélection, principalement sous l'angle de la présence du soumissionnaire sur le marché du progiciel financier, la qualité de ses références et sa pérennité.

À la fin de la phase de présélection, trois soumissionnaires restent en lice pour la suite de la procédure d'appel d'offres et se voient remettre, le 19 juillet 2002, le Cahier de soumission et le Cahier des charges :

- Oracle et GFI;
- PeopleSoft et Steria;
- SAP.

Qu'est-ce qu'un ERP ?

Un progiciel spécialisé ne couvre qu'une gamme restreinte des processus d'une organisation. Un concept plus récent, baptisé ERP (acronyme anglais d'*Enterprise Resource Planning*) — ou, en français, progiciel de gestion intégré — a pour objectifs de rationaliser et d'intégrer la plus grande partie des processus opérationnels et des flux d'information d'une entreprise ou d'une administration.

L'ambition est donc ici de prendre en charge la gestion intégrale de l'organisation, depuis la gestion des ressources humaines à la gestion comptable et financière, en passant par la gestion des ventes, des achats et de la production. Cette intégration comprend la normalisation de l'information entre les différents domaines de gestion.

Ainsi, à une échelle plus large que celle d'un progiciel spécialisé, l'ERP synthétise les meilleures pratiques des corps de métier qu'il englobe et normalise les échanges d'information. Il bénéficie généralement d'un environnement technique largement testé et éprouvé, car utilisé par un grand nombre d'entreprises.

Si l'ERP favorise l'homogénéisation des méthodes de travail et améliore les processus d'une organisation, il est également susceptible de la rigidifier en contrepartie. Par ailleurs, l'impact de la mise en œuvre d'un ERP au sein d'une organisation n'est pas marginal : son adoption nécessite une remise en question de la *totalité* des processus recouverts et risque, de ce fait, une inévitable résistance au changement. Le credo est « utilisez les ERP tels quels, en leur apportant un minimum de modifications ». Dans le cas contraire, les coûts deviennent rapidement prohibitifs.

En revanche, une fois passés les écueils de la phase initiale de déploiement, les éditeurs d'ERP apportent à leurs solutions une pérennité et une viabilité inégalées.

Oracle et GFI

Oracle a été fondée par le désormais légendaire Larry Ellison en 1977 à Redwood Shores en Californie. Cette entreprise — la première à s'engager sur le marché des systèmes de gestion de base de données en 1979 — est aujourd'hui le numéro deux mondial du logiciel, derrière Microsoft. Forte d'un chiffre d'affaires de 10,9 milliards de dollars (exercice clos au 31 mai 2001) et d'un effectif d'environ 43'000 collaborateurs, Oracle axe principalement son développement sur deux créneaux : les systèmes de gestion de base de données et les ERP (Cf. encadré ci-contre). Elle offre également des services de conseil, de formation et de support dans plus de 145 pays. Le siège social d'Oracle Suisse est à Baden-Dattwil et le siège européen se trouve à Genève, où sont employées 40 personnes.

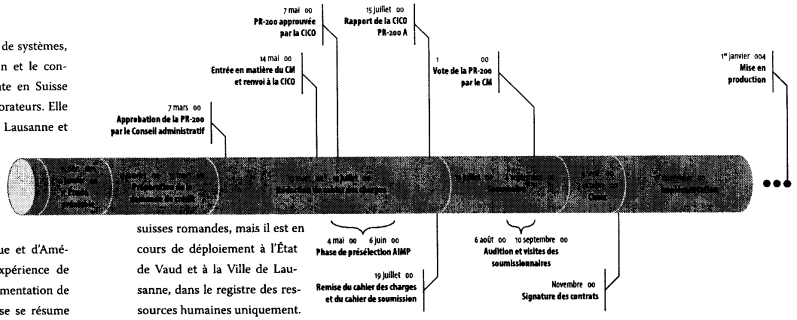
L'ERP d'Oracle, baptisé *E-Business Suite*, en est désormais à sa onzième version. Avec 6% des parts du marché des ERP financiers en Europe (sources : Gartner et Dataquest), Oracle possède de nombreuses références à travers le monde, mais peu dans le secteur public ou para-public suisse, à l'exception notamment de l'État de Genève — dont le projet a démarré en 1999 —, des HES-SO et de l'Aéroport International de Genève.

Pour sa part, la société de service en ingénierie informatique GFI a acquis son indépendance du groupe américain EDS en 1995. Avec un effectif de 7'800 collaborateurs et un chiffre d'affaires de 607 millions d'euros en 2001, GFI est organisée autour de trois pôles de compétences : l'ingénierie et l'intégration de systèmes, les progiciels de gestion et le consulting. GFI est présente en Suisse avec plus de 100 collaborateurs. Elle est implantée à Zürich, Lausanne et Genève (34 employés à Plan-les-Ouates), qui est également le siège de GFI International, présent dans 14 pays d'Europe, d'Afrique et d'Amérique du Nord. Si l'expérience de GFI en matière d'implémentation de l'ERP d'Oracle en Suisse se résume à la Loterie Romande, cette entreprise — qui a repris la maintenance d'Eurozoom en Ville de Genève — a toutefois une certaine connaissance du système d'information financier de l'Administration municipale.

PeopleSoft et Steria

PeopleSoft a été créé en 1987 en Californie. Dès son origine, le groupe se positionne comme le leader du marché des progiciels de gestion des ressources humaines. En 1992, la société met en œuvre son premier ERP, qui intègre depuis lors un large spectre de processus de gestion, des finances à la chaîne logistique. PeopleSoft, qui dispose désormais de près de 9'000 employés, a annoncé un chiffre d'affaire de 2,1 milliards de dollars pour l'année 2001. Le siège social de PeopleSoft en Suisse est à Volketswil.

PeopleSoft détient aujourd'hui 7% des parts du marché des ERP financiers en Europe (sources : Gartner et Dataquest) et dessert plus de 4'700 entreprises, réparties dans 140 pays. Il n'est par contre que peu présent dans les administrations publiques suisses romandes, mais il est en cours de déploiement à l'État de Vaud et à la Ville de Lausanne, dans le registre des ressources humaines uniquement.



De son côté, la société de service en ingénierie informatique Steria est née en France en 1967 et possède des succursales en Suisse depuis 1977, notamment à Genève, où elle emploie aujourd'hui 106 personnes. Au niveau international, Steria a un effectif de 9'000 collaborateurs et un chiffre d'affaire de 509,4 millions d'euros en 2001. Si cette société possède de solides références relatives à PeopleSoft en France, elle n'a, en revanche, aucun client en production en Suisse.

SAP

Depuis sa création en 1972, SAP est le premier fournisseur mondial de progiciels de gestion intégrés. Cette société allemande — qui œuvre désormais également dans le domaine des services — emploie aujourd'hui 32'000 personnes, dans plus de 50 pays. SAP compte près de 43'000 installations de son ERP et détient 34% des parts du marché européen des ERP financier (sources : Gartner et Dataquest), loin devant ses concurrents Oracle et PeopleSoft.

En 2001, SAP a réalisé un chiffre d'affaires de 7,3 milliards d'euros. En Suisse, fort d'un effectif de plus de 500 collaborateurs, SAP possède 1'500 clients, parmi lesquels figurent quantité d'administrations ou entreprises publiques, comme, par exemple, une grande partie des départements de la Confédération, de nombreux cantons (Cf. encadré ci-dessous), les TPG ou encore les SIG.

Le choix des administrations publiques en Suisse Romande et au Tessin

La Ville de Genève est membre de la Conférence suisse d'informatique (CSI), qui réunit les services informatiques de l'ensemble des administrations publiques suisses. À ce titre, elle participe également à la section latine, qui se réunit plusieurs fois par année dans la perspective d'un partage d'expérience, voire de réalisations communes. Tous les membres de la CSI latine possèdent une expérience dans le déploiement de systèmes informatiques financiers. Le tableau ci-après résume la situation actuelle. La moitié d'entre-eux sont équipés d'un ERP (progiciel de gestion intégré).

Administration	Système informatique financier	Type de déploiement
État de Fribourg	SAP	ERP
État de Genève	Oracle Financials (en cours d'implémentation)	ERP
État de Neuchâtel	SAP	ERP
État de Vaud	Procofiev (PROgiciel COmptable et FInancier de l'État de Vaud)	Développement sur mesure
État du Jura	GEFI (d'Ofisa Informatique)	Progiciel spécialisé
État du Tessin	SAP	ERP
État du Valais	SAP	ERP
Ville de Fribourg	Citizen (d'Info Services SA)	Progiciel spécialisé
Ville de Lausanne	GEFI (d'Ofisa Informatique)	Progiciel spécialisé
Ville de Neuchâtel	SAI (Société d'Applications Informatiques SA)	Progiciel spécialisé

Mise en œuvre et finalisation

Durant le premier semestre 2004, l'Équipe de projet assure le support aux utilisateurs — sollicité lors de plus de 2'500 appels à la hotline et 40 classes d'appui — et organise des formations complémentaires. En parallèle, elle s'applique à finaliser la réalisation des points encore ouverts.

Les principales tâches liées au démarrage concernent avant tout la gestion des accès, rendue complexe par l'étanchéité comptable des services. Dès le mois de février 2004, par mesure de précaution, le Contrôle financier mandate un expert pour procéder à un audit de la sécurité de la solution. Aucune défaillance majeure n'est relevée et les recommandations sont prises en compte par l'Équipe de projet.

Comme planifié, le projet s'inscrit dans un processus itératif d'amélioration continue, en fonction des constats établis lors de l'utilisation par les services. Il est ainsi notamment apparut que les « workflows » (flux de travail) mis en place devaient être revus pour s'adapter aux exigences spécifiques de quelques services, dont l'organisation est plus complexe.

D'autre part, le déploiement du progiciel SAP — dont l'action est transversale à l'ensemble de l'Administration municipale —, a mis en lumière des anomalies dans certaines pratiques, jusqu'alors sans incidences car confinées à l'intérieur des services. Les processus financiers des services sont donc progressivement analysés, puis adaptés (« best practices »).

Le 15 juin 2004, la Direction de projet et SAP effectuent la recette de l'ensemble du projet, à l'exception de quelques pôles fonctionnels — les interfaces avec les autres applications, le module de gestion des tiers et les outils d'aide à la décision —, ainsi que de la nouvelle version des workflows.

Les modifications apportées cette année au processus budgétaire (en particulier au regard du plan comptable, ainsi que de l'élaboration et de la répartition du budget) — apparues de façon concomitante à la mise en production de SAP — perturbent la délicate gestion du changement liée à la mise en place du nouvel outil. Un tel défi n'aurait pu être relevé sans la contribution de l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs de l'Administration municipale et, en particulier, de l'Équipe de projet.

La solution mise en œuvre recouvre la quasi totalité des domaines de gestion communs à l'ensemble des services. Le progiciel SAP nous ouvre une large potentiel d'évolution qu'il conviendra de mettre à profit, en fonction des besoins de la Ville de Genève.

Situation financière (PR-200)

Globalement, le crédit d'investissement présente aujourd'hui un solde positif de près de 1 million de francs. Une partie de ce solde sera nécessaire pour la mise en place d'une solution de gestion électronique et d'archivage des documents (factures par exemple).

	Planifié	Etat des engagements
Logiciels	2'332'000	3'300'000
Prestations	5'124'000	3'100'000
Matériel	1'256'000	1'300'000
Totaux	**8'712'000**	**7'700'000**

Les 10 principaux sujets en cours de traitement

❶	**Clôtures**	Le processus de clôture est transversal à tous les domaines. Avant de pouvoir l'exécuter en test, plusieurs « prérequis » étaient nécessaires, tels que les interfaces, les reprises de données, les corrections et le paramétrage des clôtures de chaque domaine. Ce test a été effectué le 31 août 2004 de manière concluante. Les clôtures périodiques depuis janvier seront rattrapées d'ici fin octobre 2004.
❷	**Workflows**	La structure organisationnelle, sur laquelle se base les workflows mis en production en janvier 2004, n'est pas adaptée à la structure complexe de certains services. Une nouvelle version est en cours de tests et sera mise en production vers fin septembre 2004. Ce déploiement nécessitera de revoir certains éléments de structure ; il est donc préparé avec minutie.
❸	**Traitement des débiteurs**	Les problèmes rencontrés dans la mise en place de la solution PSCD, pour la gestion des tiers, ont fait l'objet de plusieurs séances de négociations avec SAP, allant jusqu'à mettre en doute la faisabilité de cette solution. Finalement, la plupart des points trouvent aujourd'hui des réponses satisfaisantes. Le sujet le moins avancé aujourd'hui est celui des relances des débiteurs. Il est en cours de traitement.
❹	**Interfaces**	Les interfaces indispensables aux clôtures sont opérationnelles., à l'exception de l'interface de SAP vers Ofiger, actuellement en phase de tests.
❺	**Élaboration du budget**	Les outils mis à disposition pour l'élaboration du budget n'ont pas reçu un écho favorable de la part du Service de la comptabilité générale et du budget. Un audit de la solution et de son utilisation a été lancé par la DSI en septembre 2004. Les mesures seront prises avant la fin de ce mois.
❻	**Adoption de la solution**	Les changements engendrés par l'introduction d'un progiciel avec cette couverture fonctionnelle sont conséquents pour les services utilisateurs. Outre le changement d'outils, c'est davantage la révision des processus et la rigueur nécessaire qui sont déstabilisantes. Afin d'aider les services à faire les évolutions organisationnelles nécessaires, l'accompagnement par de la formation, du support et du conseil est encore d'actualité.
❼	**Gestion des accès**	La gestion des accès a fait l'objet de nombreux débats à la Direction de projet. L'option a été prise de conserver le cloisonnement comptable entre les services. L'adaptation du progiciel à cette contrainte a nécessité un lourd travail, en cours de test et de finalisation.
❽	**Aide à la décision**	Des analyses ont été réalisées à l'aide de l'entrepôt de données de SAP, BW. La mise à disposition des premiers outils d'aide à la décision est planifiée pour septembre 2004.
❾	**Paies**	Dans le domaine des ressources humaines, le point majeur à boucler pour la fin de l'année est le traitement des annuités et promotions.
❿	**Listes d'analyse**	Dans plusieurs domaines, des listes d'analyses complémentaires doivent être élaborées. L'Équipe de projet suivra à cet effet une formation fin septembre 2004.

Alain Maréchal et Eric Favre, 6 septembre 2004

Mise en application de SAP

Déroulement du projet et situation au 31 août 2004

Le 5 janvier 2004, le progiciel SAP est mis en production dans l'ensemble des services de l'Administration municipale, dotant la Ville de Genève d'outils tant attendus par les autorités, notamment en matière de comptabilité analytique et de gestion des engagements de dépenses. Comme annoncé dans la proposition de crédit PR-200, le système d'information déployé fédère et intègre un vaste champ de domaines de gestion, qui englobe la comptabilité, la gestion des investissements et des immobilisations, l'élaboration budgétaire, la logisitique et le contrôle de gestion. Le système d'information inclut également la gestion de l'organisation et des paies. Après une recette partielle le 15 juin 2004, le projet est dorénavant dans une phase d'affinement. Le présent document rappel le déroulement des vingt-deux premiers mois de ce projet et fait un état de la situation au 31 août 2004.

Le redéploiement du système d'information financier a fait l'objet d'un appel d'offres public, auquel participèrent 19 collaboratrices et collaborateurs, représentant l'ensemble de l'Administration municipale.

Le 22 octobre 2002, sur la base des critères d'adjudication, le choix se porte sur l'offre de SAP, entreprise européenne, leader mondial du marché des progiciels de gestion intégré.

Démarche

Dès son démarrage, le projet a une contrainte importante : la solution doit impérativement être mise en place au 1er janvier 2004, date de la mort annoncée du progiciel de gestion financière utilisé jusqu'alors, Eurozoom, et conséquence de la faillite de Trigesta Informatique SA.

Quatorze mois pour redéployer le système d'information financier, c'est fort peu, alors que le périmètre fonctionnel a été considérablement étendu par rapport à celui couvert par Eurozoom. Aussi, afin de tenir un tel délai, et conformément à l'état de l'art, une démarche itérative est adoptée par la Direction de projet : les tâches sont ordonnancées selon leur degré d'urgence et la nécessité de leur date d'entrée en fonction.

Préparation et conception

Concrètement, le projet débute au mois de novembre 2002 par une phase préparatoire consacrée à l'organisation du projet et à la formation de ses membres. Une Équipe de projet « multi-services » est constituée, puis regroupée dans les locaux de la DSI, dans le quartier des Grottes.

La phase de conception débute en janvier 2003. Il en résulte principalement la mise en production de la plate-forme de développement, la description des principaux processus « véhiculés » par le progiciel, la définition affinée du périmètre fonctionnel, ainsi que la mise en œuvre d'un prototype. Le périmètre du projet est étendu pour intégrer :

- l'administration du personnel et la gestion de la paie ;
- la notion de « tiers unique » ;
- la plate-forme décisionnelle de SAP (*Business Warehouse, BW*) pour les outils d'analyse et de pilotage.

Le 30 avril 2003, l'Équipe de projet remet le document de description du concept (le « *Business Blueprint* », dans le jargon de SAP). La Direction de projet le valide les 15 et 19 mai 2003. Ce document constitue la référence pour la réalisation du projet.

Réalisation et mise en production

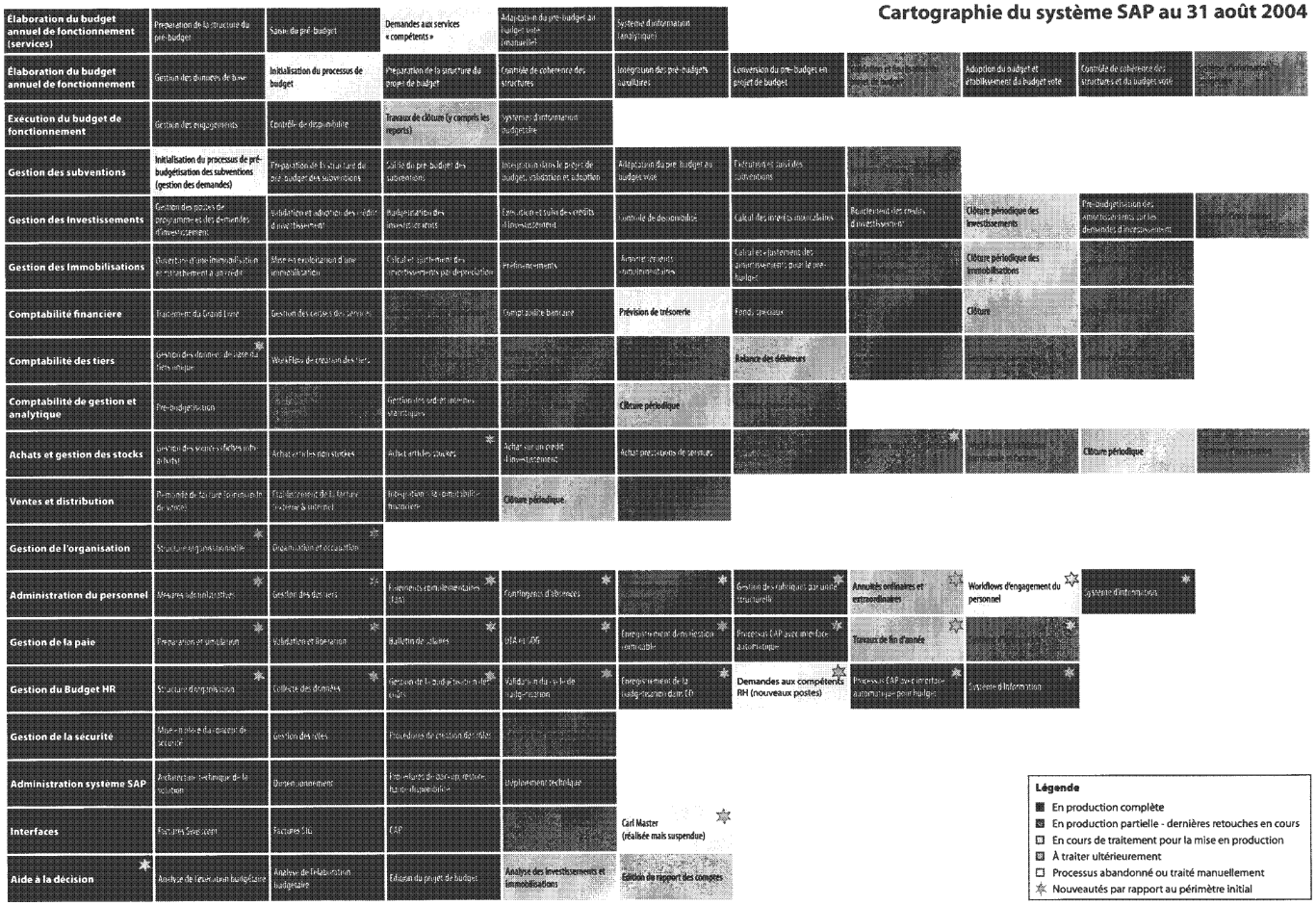
Le 20 juin 2003, le projet est présenté à l'Administration municipale. Cette séance porte sur les objectifs politiques et stratégiques du projet, en particulier en termes de formation et d'accompagnement au changement.

Alors que l'ensemble des domaines fonctionnels avancent selon la planification établie, de sérieuses difficultés apparaissent lors du paramétrage de la nouvelle solution de SAP pour la gestion des tiers dans le secteur public. Face aux retards constatés dans la mise en place de ce module, la Direction de projet obtient de SAP, fin août 2003, des garanties sur la solution élaborée.

Dès octobre 2003, l'Équipe de projet assure la formation de 400 utilisateurs. À ce stade, l'Équipe et la Direction de projet regroupent 40 personnes : 2 du Service des ressources humaines, 5 du Contrôle financier, 4 du Service de la Comptabilité générale et du budget, 1 de la Direction des finances, 2 du Contrôle de gestion, 15 de la DSI et 11 de SAP.

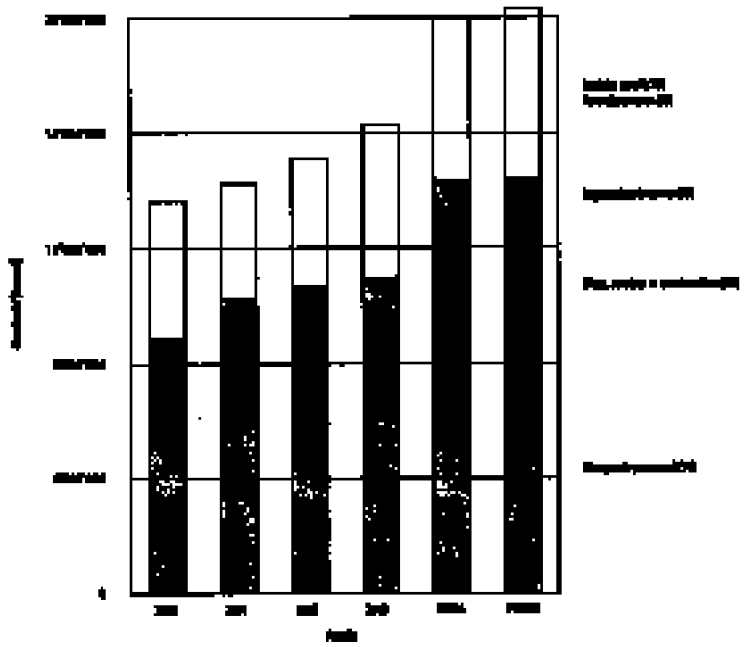
Comme prévu, la solution SAP entre en production le 5 janvier 2004, sur la totalité du périmètre fonctionnel et pour l'ensemble des services municipaux (soit 500 utilisateurs).

Cartographie du système SAP au 31 août 2004



Evolution des charges de la DSI à 2 positions

Charges de personnel (20)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Biens, services et marchandises (21)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Impositions internes (24)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Imputés passifs (23 — Amortissement (25)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]



Abréviations

[illegible]

Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner les objectifs budgétaires 2005 – Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

Rapporteur: M. Roberto Broggini.

La commission des travaux s'est réunie sous la présidence de M. Alain Marquet le 16 juin 2004 pour étudier cet objet. Les notes de séance ont été prises par M^me^ Ursi Frey, que nous remercions.

Présentation des objectifs

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, est accompagné de MM. Nils de Dardel, Michel Ruffieux et Claude-Alain Macherel, directeurs.

M. Macherel distribue un texte qui synthétise l'état actuel des travaux concernant la restructuration du département (voir annexe).

M. Ferrazino nous parle de la réorganisation de son département. Il y aura dès lors quatre domaines d'intervention et la structure du département en deux divisions est appelée à disparaître.

De manière liminaire, un commissaire demande s'il y a eu des modifications depuis la communication des modifications des recettes budgétaires faite après la conception du document «Les objectifs 2005 du Conseil administratif». C'est le cas, confirme M. Ferrazino, et même de manière significative.

Quatre domaines d'interventions régiront, dans le futur, le fonctionnement du département:

– Domaine de l'organisation urbaine;
– Domaine des constructions, auquel a été intégré le Service de l'énergie;
– Domaines des espaces publics, qui concernera notamment le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public et les Services entretien et étude du domaine public;
– Domaine de la voirie.

Cela représente une grande modification dans l'organisation du département, mais cela n'a que peu d'incidence financière pour le budget 2005. Il y aura donc des transferts. Un poste en plus avait été demandé pour la mobilité, mais le Conseil administratif n'a pas encore donné son accord. Les deux postes pour

l'architecture ne seront finalement pas demandés cette année, ainsi que cela était prévu lors de la première mouture. M^me^ Payeras, cheffe du service, fera avec. Même chose pour le poste d'ingénieur qui ne sera pas pourvu au Service de l'énergie, dont la direction sera reprise par M^me^ Valérie Cerda, précédemment adjointe de direction. M. Ferrazino déclare que des efforts doivent être consentis par tout le monde.

A la Voirie, on veut des résultats quantifiés. Les tonnages augmentent, notamment le compost, il faut plus de personnel. Deux ouvriers et un chauffeur sont demandés. Lors des fêtes et manifestations en plein air, il y a une structure de tri des déchets. Quatre postes supplémentaires sont prévus (un chef d'équipe et trois ouvriers).

Des corbeilles (+ 500) supplémentaires ont été installées sur le domaine public (deux ouvriers supplémentaires). Ce n'est pas encore suffisant. Enfin, un coordinateur pour la collecte des objets volumineux est également demandé.

Remarque générale. Le Conseil administratif doit remettre en cause un certain nombre d'options. La petite enfance doit pouvoir se développer, ainsi que les livres. La Voirie est la troisième priorité demandée tant par la population que par le Conseil municipal.

Un commissaire dit qu'il y a quelques années il y avait des propositions pour qu'il y ait des transversalités entre services, par exemple entre le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) et la Voirie. M. Nils de Dardel répond qu'il y a des secteurs géographiques qui dépendent de la Voirie et d'autres du SEVE, il y a aussi des voiries privées. Il devrait y avoir plus de rationalisation entre Voirie et SEVE. Actuellement et dans un premier temps, le département s'est soucié de réorganisation à l'interne, mais il est prévu que l'on puisse aussi collaborer avec le SEVE ou le Service du domaine public et des agents de ville.

Un commissaire de droite dit qu'il faut laisser le temps au temps, mais pose la question de savoir où en sont les poubelles vertes et le programme de distribution dans tous les ménages de la ville. Il est répondu qu'il y a 75 000 habitants équipés. La Voirie continue de travailler. Le ratio de distribution continue d'année en année. Ce n'est pas une opération ponctuelle, mais qui se développe sur le temps afin d'équiper l'ensemble du territoire municipal. Tous les immeubles ne sont pas équipés de locaux pouvant accueillir les déchets verts malgré la loi[1].

---

[1] **Loi sur les déchets (L 1 20)**
Art. 17 Conteneurs
[1] Les propriétaires d'immeubles sont tenus, à la demande des autorités communales, de mettre à disposition des occupants de ceux-ci les conteneurs nécessaires au tri et au dépôt des déchets, selon un modèle agréé par les communes et le département.
[2] Le règlement fixe les modalités d'usage des conteneurs en fonction du tri et de la collecte sélective des déchets.

Un commissaire estime que des tas de villes en Europe font déjà un tri bien plus développé et plus sélectif avec des tris dans les gares, dans les cours des immeubles. M. Macherel s'engage à développer ce système et fera une communication d'ici à la fin de l'année. Il tient néanmoins à préciser que la meilleure gestion des déchets doit être entreprise à la source. Moins il y aura d'emballages perdus, moins il y aura de déchets. Des bennes enterrées sont en train d'être installées dans différents secteurs. Par rapport aux Allemands, M. Macherel reconnaît que l'on est en retard.

Il y a dix postes supplémentaires de prévus à la Voirie. L'incidence budgétaire exacte sera calculée par la Direction des finances, soit environ 700 000 francs.

Peut-il y avoir des synergies avec les agents de sécurité municipaux (ASM)? Grâce à M. Dimier, une meilleure efficacité est visible en coordination avec la Voirie à propos des décharges sauvages. Question répression, il y a des contraventions qui sont dressées, même si M. de Dardel trouve les amendes un peu faibles. Il y a aussi des amendes pour les déjections canines, mais il y a encore beaucoup à faire. Des habitudes de collaboration sont à prendre.

M. Nils de Dardel commente la réorganisation du département. C'est un processus qui s'est engagé à l'automne 2003 entre les différents responsables du département. Il fallait décloisonner le département. Il y avait deux divisions: la Division de l'aménagement et des constructions et la Division de la voirie. La Voirie a été très favorable à une restructuration, même avec l'ancien directeur M. Gaston Choffat, retraité depuis la fin de l'an passé.

La grande réforme est la coordination entre le SAU (Service d'aménagement urbain et d'éclairage public) et le DP (domaine public de la voirie), à ne pas confondre avec le Domaine public et les agents de ville, qui eux dépendent du département des sports et de la sécurité. Le nouveau Service de la mobilité permettra de confronter les options de la Ville de Genève avec celles de l'Office des transports et de la circulation. Une autre tâche consistera en la mise en application des ordonnances fédérales sur la protection contre le bruit et de l'air. Des priorités sont à définir. Le Service de la mobilité pourra être créé grâce au transfert de huit personnes, soit six personnes du SAU et deux du Service entretien du domaine public. Il n'y aura pas d'augmentation de poste et donc aucune incidence budgétaire, si ce n'est le réajustement du salaire du nouveau chef de service.

Une nouveauté qui n'a pas d'incidence budgétaire, c'est le rattachement de la Conservation du patrimoine directement à la présidence du département pour en garantir l'indépendance. Cela répond à un vœu du Conseil administratif.

L'information qui émane du département doit dépendre de la direction. Ce service, sous la responsabilité de M. Ruegg, devra se séparer en deux. Il y aura

d'un coté l'information et de l'autre les opérations foncières qui restent attachées à la direction des constructions.

M. Ruffieux s'exprime pour les constructions, il faut travailler en phase les trois services. Une diminution de 5 millions de francs est projetée dans la rubrique «Entretien du patrimoine administratif» et de 3 millions pour le «Patrimoine financier». Cette diminution, qui est considérable, n'est, on l'espère, que passagère.

L'un des objectifs est d'être plus présent sur le marché foncier. Les cheminements piétons et les liens accrus à l'intérieur ou entre quartiers est un objectif. Il faut être présent en 3e zone de développement pour constituer des réserves par l'acquisition de terrains pour la suite du développement de la ville et maîtriser le développement foncier et de l'urbanisation.

M. Ruffieux voudrait une secrétaire comptable. Des efforts seront faits sur les économies possibles avec le développement d'énergie solaire, sur la consommation d'eau et l'isolation. Des matériaux respectueux de l'environnement seront systématiquement recherchés. Les plus grandes économies se font lors de l'élaboration des programmes de construction, nous rappelle M. Ruffieux.

Concernant la parcelle de l'ancien Foyer de Sécheron, il y a un programme avec 100 logements, 50 lits EMS (établissement médicosocial), un parc public et des équipements publics. Un concours a été ouvert. M. Ruffieux précise qu'il s'agit d'un concours à deux tours. A la fin juin, il sera jugé. Il y a dix projets. Le Conseil administratif devra ensuite décider de quelle manière il faudra réaliser ces projets. La construction pourra être faite par des caisses de pension, des coopératives. Idem pour l'EMS. L'objectif, selon M. Ferrazino, est de faire une opération par étapes avec des opérateurs, caisses, coopératives, etc.

Un commissaire s'interroge sur les marchés publics. Nils de Dardel explique que c'est très pointu. Les procédures peuvent générer des contentieux. Selon les divisions, on abordait différemment les marchés publics. Il est important que les partenaires professionnels aient toujours affaire aux mêmes pratiques. Il faut unifier les formalités, car c'est un domaine récent, et ce travail est en cours.

La commission évoque ensuite quelques travaux en cours. A la place du Molard, on a chemisé (introduction d'une gaine à l'intérieur du collecteur) les collecteurs, ce qui induit des coûts moindres. A la place des Nations, on a pu rogner 3 millions avec différentes mesures, notamment sur les sous-sols, et la Confédération versera 500 000 francs pour la sécurité devant le Palais des Nations.

M. Macherel précise que les objectifs principaux du Domaine des espaces publics et de la Voirie pour 2005 sont la réalisation de la fusion et la maîtrise des

services ainsi que la collaboration avec ceux de M. Ruffieux. La réflexion sur les modifications sera poursuivie avec le conseil de direction. Des liens sont à créer ou à consolider avec d'autres départements. D'autres objectifs sont:

– obtenir une meilleure maîtrise des coûts grâce à une analyse fine (outil SAP). L'ensemble des véhicules municipaux, par exemple, sera traité;

– valoriser les actions sur le domaine public et développer une image, également sur Internet;

– développer une Voirie ouverte;

– établir un bilan social (taux d'absentéisme élevé) au niveau des ressources humaines. Une analyse interne a été demandée pour pouvoir améliorer la situation sans augmenter le budget;

– une réflexion concernant le Service logistique et technique (le service fonctionne à l'horizontale). L'entretien des véhicules de la Ville, sauf ceux du SIS, sera assuré dans les ateliers de la Voirie et le transfert du garage municipal de Gourgas se réalise. Il a été demandé d'établir un bilan environnemental et de coût, afin de remplacer autant que possible les véhicules les plus polluants. Il est souhaité mettre en place des conduites «éco-drive»;

– donner une plus grande visibilité au secteur de la gestion du matériel de fêtes;

– respecter les nouvelles normes et décisions selon la Convention de Florence (trouver des solutions plus douces) qui aura des incidences budgétaires impossibles à préciser aujourd'hui;

– répondre à la volonté du Conseil administratif d'améliorer l'état des W.-C. publics;

– améliorer la collaboration des espaces publics avec le Service d'aménagement urbain pour se positionner par rapport aux missions (6 collaborateurs transférés);

– améliorer la collaboration avec le génie civil concernant notamment la gestion de l'eau potable (la population en sera informée). Des précisions ont été demandées concernant les chantiers. Il est nécessaire d'inculquer aux ingénieurs une meilleure sensibilité concernant le développement durable;

– établir l'obligatoire plan d'évacuation des eaux, le PGEE (plan général d'évacuation des eaux). Une information sera formulée à l'automne au Conseil municipal où l'on apprendra que la couronne de la ville est en séparatif et que le centre restera en unitaire. Dans cette perspective, une végétalisation des toitures et une meilleure infiltration des eaux des sols devront conduire une réflexion;

– donner à la population le sentiment de vivre dans une ville propre (projet Genève, ville propre). L'organisation est à renforcer et des entités indépendantes sont à développer pour répondre aux demandes. Une cellule spéciale est en cours de création pour le tri des déchets lors des manifestations. Le travail est très efficace et facilite le nettoiement par les équipes traditionnelles. On pourrait établir des règles précisant quand intervenir, à quels endroits et qui paie, suivant l'organisateur des événements. Le tri des déchets par la population augmente ainsi que le lavage des rues. M. Macherel aimerait récupérer l'eau de pluie pour ce travail. Des expériences sont en cours, des silos seront installés et des améliorations doivent encore être faites par rapport à la dégradation de l'eau lorsqu'elle est stockée longtemps.

Questions

Un commissaire demande si le papier récupéré est déposé chez Serbeco.

M. Macherel répond par l'affirmative. La Ville travaille avec des intermédiaires, également responsables de la suite des opérations. Il en va de même pour le PET.

Une commissaire a participé à de nombreuses fêtes et a vu les bacs pour récupérer les déchets. Elle aimerait savoir si la population répond à l'appel de trier les déchets et ce qu'il en est de la vaisselle en plastique.

M. Ferrazino signale qu'on ne devrait plus avoir de la vaisselle en plastique. Il est précisé dans les autorisations du Domaine public que de la vaisselle compostable doit être utilisé. Des efforts sont encore à faire et l'on prévient les étalagistes qu'on ne délivrera pas de nouvelle autorisation l'année suivante, si la consigne n'est pas respectée. Des équipes sont sur place lors des fêtes pour en informer les personnes concernées. M. Macherel dit qu'il existe un dossier expliquant à l'organisateur d'une manifestation où se procurer la marchandise. La commissaire en conclut que le privé doit acheter le matériel. Cela est confirmé. A noter que la Ville de Genève ne demande toujours pas de «location».

Un commissaire demande des informations concernant les lieux non encore équipés de poubelles vertes. Une information sera communiquée plus tard.

Concernant les concours, il est demandé s'il est obligatoire de réaliser le projet du lauréat d'un concours. M. Ruffieux répond que les concours font partie d'une procédure du marché public. Le mandat est attribué au lauréat et son projet est réalisé, sauf si le Conseil municipal refuse le crédit. Quelles seraient les conséquences si l'on demandait de réaliser un deuxième ou troisième prix de concours à la place du premier? M. Ferrazino répond que les concours n'auraient

plus aucun sens et deviendraient une farce. Pour être crédible, il faut accepter que le premier prix se réalise, mais des adaptations sont possibles, si nécessaires.

Un autre commissaire aimerait savoir s'il est possible de modifier le projet d'un lauréat. M. Ruffieux répond qu'une marge de manœuvre existe. M. Ferrazino dit que l'architecte doit accepter une certaine souplesse. Il est demandé de recevoir le coefficient des concours et projets primés ainsi que les réalisations des dernières années. M. Ruffieux communiquera les chiffres des cinq années écoulées.

Un commissaire demande où l'on en est avec les poubelles et la Délégation du Conseil administratif au mobilier urbain. De nouveaux modèles ont été commandés, mais on continue d'installer les anciennes poubelles. M. Ferrazino explique qu'une ouverture a été créée concernant les TPG et la signalisation aux arrêts de bus afin d'harmoniser mobilier et matériel. Un exemple est le totem pour les zones à 30 km/h. Pour les poubelles, un concours sera ouvert.

Un commissaire voit que dans plusieurs quartiers la vitesse de circulation sera limitée à 30 km/h et que des pastilles entourées de granit et de béton ne correspondent pas à la décision du Conseil municipal qui voulait marquer ces zones par une végétalisation. M. Broggini demande combien coûte ce matériel et ce qu'il en est de l'amendement concernant la végétalisation des zones à 30 km/h qui avait été voté le 12 février 2003 lors de la demande de crédit concernant la création de diverses zones 30 en ville de Genève. M. Ferrazino répond que le vote est intervenu après le début des travaux et que l'autorité cantonale doit se prononcer également. Les bacs d'orangerie ont été retenus et des totems seront mis en place. Le même commissaire signale que cela est en contradiction avec le ruissellement évoqué par M. Macherel. On bétonne encore davantage. M. Ferrazino signale que les pastilles ont été mises en place pour supporter les totems. Le commissaire abandonne…

Un commissaire constate que le problème des déjections canines n'a pas été abordé. Les services font un effort dans le domaine des déchets organiques, mais pas pour les propriétaires de chiens. Il faudrait faire un travail plus sérieux dans ce domaine. M. Macherel a conduit une réflexion à ce sujet. Lorsqu'on dit que la ville est sale, cela ne concerne pas tous les quartiers. Il faut équilibrer divers composantes comme la répression, la logistique, etc., et travailler par thème (tags, déjections canines, etc.). La Voirie a distribué 1 million de sacs caninettes pour 8000 à 10 000 chiens, mais leurs propriétaires ne font pas l'effort de les prendre et le nombre d'amendes est ridiculement bas (2 amendes par jour). Il faut renforcer le travail et les amendes. A Bruxelles, un règlement impose à chaque propriétaire de chien d'avoir 2 sacs sur lui. Une commissaire précise qu'à Nice les amendes concernant le non-respect de la propreté sont assez salées. Il faudrait intervenir de manière musclée à Genève.

Un commissaire demande quand sera construit la grande déchetterie en ville de Genève. M. Macherel répond que le Canton en construira une à la Praille. Il sera très attentif à son fonctionnement et aux horaires d'ouverture. Il l'a même dit à M. Cramer.

Il est demandé si le Conseil administratif a procédé à des choix concernant les aménagements, par exemple à la plaine de Plainpalais, s'ils sont encore d'actualité et quand sera présentée une proposition. M. Ferrazino dit que le nouveau plan d'investissement, sur une dizaine d'années, sera plus précis. Les commissions seront amenées à procéder à des choix concernant les 110 millions de francs par an. Le commissaire n'est pas satisfait de cette réponse, trop facile pour le Conseil administratif. M. Ferrazino ajoute que, quoi qu'on fasse, le Conseil administratif est critiqué. Il préfère proposer le tout et laisser le choix au Conseil municipal. Il ne sert à rien de faire travailler les services sur des projets qui n'ont aucune chance d'être réalisés. Donc, autant connaître les priorités du Conseil municipal, qui vote ensuite les crédits.

Une commissaire estime que le Conseil administratif pourrait préciser quelques priorités concernant les écoles ou parcs à rénover. Le président indique que M. Tornare a établi un document. M. Ferrazino précise que les travaux «pratiquement obligatoires» seront couchés sur papier. Ensuite, il faudra décider des priorités.

Discussion

Les représentants du Parti socialiste constatent que les budgets augmentent, mais ils sont très favorablement impressionnés par la reprise en main de la Voirie pour la gérer de manière plus efficace. On pourrait réaliser des économies en rationalisant le nettoyage et la levée des poubelles. Il est suggéré d'étudier une manière pour éviter les doublons à l'intérieur de l'administration municipale. Ils estiment qu'un message clair est adressé aux services de M. Hediger concernant la police municipale: les propriétaires sont insuffisamment amendés. Le Parti socialiste a retenu que, pour l'année à venir, la Ville ne construira rien comme logements.

Le Parti du travail est d'accord avec les objectifs et la réorganisation des services. Il salue l'effort concernant la Voirie, qui en avait bien besoin, également pour répondre à une demande des habitants. L'entretien des bâtiments est une priorité pour éviter des factures plus lourdes à l'avenir. Il attend la présentation du budget pour d'autres prises de position.

L'Alliance de gauche (AdG) applaudit à la réorganisation du département, notamment l'effort concernant l'Agenda 21. Enfin, une vision et des principes

clairs! Elle espère que les objectifs seront réalisés. Par contre, elle est inquiète par rapport à la mise à l'écart de l'entretien du patrimoine bâti, mal entretenu. Il semble que l'on construit trop d'immeubles de petits gabarits. Tous les projets présentés récemment avaient un faible gabarit et des appartements en PPE. L'AdG se fait du souci par rapport au logement social. Enfin, l'AdG estime que l'on ne favorise pas suffisamment les coopératives qui veulent construire du logement.

Le Parti démocrate-chrétien (PDC) félicite le Conseil administratif de son initiative de réorganiser le département. Il se demande, cependant, s'il est vraiment indispensable d'engager dix personnes pour la Division de la voirie. On pourrait aménager les horaires autrement, comme cela se fait à Paris. Il souhaite que des poubelles permettant de trier les déchets soient installées dans toutes les cours d'immeubles et tous les lieux publics. Les nouveaux modèles devraient permettre le tri des déchets. Le PDC salue l'effort de communication entre les services. Concernant le nouveau Service de la mobilité et la fermeture des rues à la circulation, cela est acceptable dans les quartiers résidentiels, mais les grandes pénétrantes et longs axes devraient être fluides. On ne peut pas fermer les rues des quartiers et les grands axes à la circulation. Il faudrait être cohérent. Le PDC est en faveur du rétablissement des sanctions concernant les déjections canines. Il faut trouver un véritable concept pour obtenir un résultat.

Le Parti libéral salue l'effort de la Voirie pour une ville propre. Il faut encore économiser dans d'autres secteurs, par exemple en ce qui concerne le mobilier urbain et les aménagements éphémères, sans parler des doublons. Dommage qu'il faille «toucher le fond» avant de penser aux économies! La collaboration entre les services peut encore être améliorée.

L'Union démocratique du centre (UDC) trouve en la réorganisation du département une bonne chose. Elle part d'une approche de conduite d'entreprise. Néanmoins, l'UDC a des doutes concernant le Service de la mobilité, confortés par le fait que le poste du comptable n'est pas encore acquis. L'UDC rejoint le PDC au sujet de la fluidité de la circulation sur les grands axes. Il ne faut pas y placer des chicanes. L'UDC s'interroge sur le retrait des moyens pour entretenir les bâtiments, qui en ont bien besoin.

Les Verts saluent la réorganisation du département pour optimiser les actions et la création du Service de la mobilité. Le budget est «contenu» par le coulissement des postes internes. Donc, la mobilité interne n'est pas un vain mot. Les Verts apprécient la prise en compte d'Agenda 21, notamment en matière d'énergie. L'abandon des 8 millions de francs pour l'entretien des bâtiments les inquiète. Les factures seront encore plus lourdes plus tard. Que va-t-il se passer pour les musées et crèches? Ils se demandent si l'investissement de 13 millions de francs pour les W.-C. publics est indispensable. La Voirie a montré qu'elle

obtient des résultats significatifs grâce à la présence physique des fonctionnaires sur les lieux publics. Son parti se prononcera sur l'engagement de nouveaux employés dans le cadre du budget. Chaque mesure permettant de diminuer le trafic va dans le sens du respect des normes OPAir et OPBruit. La nécessité de procéder à des choix est un défi lancé au Conseil municipal. Il sera difficile de créer une majorité pour prendre des décisions. On devrait dépasser le clivage gauche/droite.

Le Parti radical est absent lors de cette prise de position.

L'ensemble des partis présents se retrouve pour qu'une véritable politique soit menée par rapport aux déjections canines.

Il en va de même pour saluer les efforts de transversalité dans le département avec la suppression des deux divisions et la création de quatre domaines qui permettent une meilleure transversalité.

Annexe: Projet de budget 2005 du Conseil administratif, département de l'aménagement, des constructions et de la voirie (version 14 juin 2004)

Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie

Projet de budget 2005

1. ORGANISATION DU DEPARTEMENT

Depuis plusieurs mois, une discussion approfondie est en cours dans le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie en vue de sa réorganisation.

Le but de l'évolution de l'organisation de notre département est de supprimer le cloisonnement entre la division de la voirie et la division de l'aménagement et des constructions et de favoriser la collaboration transversale entre les services de l'ensemble du département.

En effet, de manière constante, tous les projets et réalisations qui sont de la compétence de notre département impliquent l'action commune de plusieurs services et une amélioration des conditions de travail en commun des différents services s'est avérée nécessaire.

Un premier objectif est en cours de réalisation, avec un renforcement de la direction du département. Un conseil de direction a été mis sur pied, réunissant les trois directeurs, Monsieur Nils de Dardel, directeur du département et Messieurs Michel Ruffieux, directeur de la division de l'aménagement et des constructions, et Claude-Alain Macherel, nouveau directeur de la division de la voirie.

Les réflexions conduites en 2003 et 2004 sur le fonctionnement du département ont abouti à la conclusion que la suppression des divisions et une répartition des services en quatre domaines, qui regroupent chacun leurs propres champs d'activités, est plus efficace et mieux à même de répondre aux attentes des autres départements municipaux et de la population en général.

Il s'agit de :

- domaine de l'organisation urbaine;
- domaine des constructions;
- domaine des espaces publics;
- domaine de la voirie.

La mise en œuvre de la notion de domaine d'activité vise à dépasser une organisation conventionnelle, basée sur des divisions et des services indépendants.

Elle s'oriente vers un mode de fonctionnement plus transversal permettant de développer les synergies nécessaires entre les différents partenaires concernés.

Les collaborateurs et collaboratrices ne travaillent plus uniquement pour leur propre service, mais pour des projets communs qui encouragent les collaborations interservices et interdépartementales.

Le nouveau schéma d'organisation mis au point par les services est joint en annexe.

Le domaine de **l'organisation urbaine** regroupe le service d'urbanisme, le nouveau service de la mobilité ainsi que le service des opérations foncières.

Il s'agit d'un domaine stratégique impliquant une réflexion globale concernant l'activité de l'ensemble du département ainsi que d'autres départements municipaux. On peut dire qu'il s'agit aussi du champ d'activités le plus prévisionnel et le plus politique du département.

Le domaine des **constructions** est circonscrit par toutes les activités du département afférentes à la construction proprement dite, ainsi qu'aux bâtiments appartenant à la Ville de Genève. Ce domaine regroupe le service d'architecture (chargé de la construction de bâtiments), le service des bâtiments (chargé de l'entretien des bâtiments de la Ville de Genève) et le service de l'énergie (chargé de toutes les questions concernant l'énergie dans les limites de compétences de la Ville de Genève).

Le domaine des **espaces publics** regroupe le service d'aménagement urbain et le service du génie civil. Ce domaine constitue la grande nouveauté de la réforme en ce sens que le service d'aménagement urbain est rapproché administrativement des services d'ingénieurs de la voirie.

Ainsi les services études & constructions, d'une part, et entretien du domaine public, d'autre part, tous deux aujourd'hui affectés à des tâches en lien avec le génie civil, sont regroupés en un seul service.

Il a en effet été constaté qu'en matière d'ingénierie, ces deux services géraient le même type de dossiers pour l'essentiel et qu'ils se répartissaient en pratique ces dossiers selon leurs disponibilités respectives.

Enfin, le quatrième domaine, celui de **la voirie** s'occupe du nettoiement et de la propreté des rues ainsi que de la collecte et gestion des déchets. Il s'agit d'une activité à part, qui constitue, de toute évidence, un secteur particulier de l'activité du département.

Les domaines de l'organisation urbaine et des constructions sont placés sous une direction de l'organisation urbaine et des constructions, confiée à M.Michel Ruffieux, directeur.

Les domaines des espaces publics et de la voirie sont placés sous une direction des espaces publics et de la voirie, confiée à M.Claude-Alain Macherel, directeur.

Le service logistique et technique est rattaché directement à la direction des espaces publics et de la voirie.

L'unité information-communication et la conservation du patrimoine architectural sont rattachés hiérarchiquement au directeur du département.

Cette nouvelle organisation du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie entre en vigueur avec effet au 1er janvier 2005.

2. OBJECTIFS & MODIFICATIONS BUDGETAIRES

DIRECTION DU DEPARTEMENT

Conservation du patrimoine architectural

- Planification des études historiques des bâtiments à restaurer ou à transformer ;
- Examen des projets d'intervention sur le patrimoine municipal et suivi des chantiers.

Incidences budgétaires
Aucune modification, sauf concernant le salaire du poste transféré qui n'implique toutefois aucune incidence globale sur le budget du département.

Personnel
Stabilisation du poste transféré du service d'architecture en 2004.

Information et communication

- Structurer la logistique de communication au service de tout le département.

Incidences budgétaires
Aucune modification.

Personnel
Pas de changement.

ORGANISATION URBAINE ET CONSTRUCTIONS

Direction de l'organisation urbaine et des constructions

- Poursuivre la mise en place d'outils de gestion pour le domaine des constructions, notamment la base de données pour la gestion du patrimoine immobilier en lien avec le nouveau système comptable SAP ;
- Réaliser la numérisation des plans des bâtiments ;
- Constituer une base de référence des coûts de construction issue de l'application du CFE ;
- Permettre aux collaborateurs des services une meilleure maîtrise des règlements sur les marchés publics et assurer la formation au CFE.

Incidences budgétaires
Aucune modification.

Personnel
Pas de changement.

DOMAINE DE L'ORGANISATION URBAINE

Opérations foncières

- Présence accrue sur le marché foncier par la mise sur pied d'une politique foncière en relation avec le service d'urbanisme et la révision du plan directeur communal ;
- Poursuivre les négociations foncières nécessaires à la concrétisation du Plan Piétons .

Incidences budgétaires
Aucune modification.

Personnel
Pas de changement.

Urbanisme

- Révision du plan directeur communal et collaboration à la mise en place d'une politique d'acquisition foncière ;
- Accroissement de la contribution à une planification stratégique permettant les choix politiques en matière d'investissement ;
- Suivi de l'engagement de réaliser 150 logements par an sur le territoire communal en conseillant les promoteurs et en les orientant vers des projets réalisables.

Incidences budgétaires
Les dossiers OPB et OPAir étant repris par le service de la mobilité, une part du poste 318 devra être transféré à ce service, sans pour autant modifier le budget global du Département.
Aucune autre modification budgétaire.

Personnel
Pas de changement.

Mobilité

La Ville de Genève, dans sa politique des transports, cherche à obtenir des améliorations rapides allant dans le sens de ses grandes options en matière de déplacements :
- Part très large des espaces publics pour les piétons et les cyclistes ;
- Réduire la circulation motorisée, pour améliorer la qualité de l'air, pour diminuer les nuisances de bruit et pour supprimer les encombrements des rues ;
- Opérer un transfert modal des véhicules motorisés individuels sur les transports publics, la marche à pied ou la bicyclette.

Pour réaliser ces objectifs de manière progressive, mais significative, notre municipalité doit toutefois surmonter des obstacles considérables :
a) la complexité des problèmes posés et les intérêts particuliers très contradictoires à prendre en considération ;

b) les interventions et les résistances opposées par beaucoup de commerçants et de lobbys ;
c) le manque de motivation constaté souvent de la part des autorités cantonales (OTC, DIAE, DAEL), avec lesquelles nous sommes quotidiennement en discussion et qui sont décisionnaires.

Pour l'ensemble de ces raisons et par souci d'une meilleure efficacité le regroupement du personnel actuellement dispersé doit être réuni dans un seul service. Cette réforme organisationnelle aura aussi les avantages suivants :

- Améliorer la préparation, la réflexion et les solutions du département en matière de mobilité ;
- Renforcer l'influence de la Ville de Genève dans ses rapports avec l'Etat et avec le public ; à ce sujet, au même titre que nous avons des chefs de service en matière d'énergie, d'architecture et d'urbanisme, il nous semble maintenant nécessaire d'avoir un représentant du même niveau en matière de transports et de mobilité.

Incidences budgétaires
Transfert du SAUEP d'une somme de 912'000.- de la rubrique 318 ;
Transfert du SEDP de 300'000.- sur la rubrique 365 ;
Augmentation de la rubrique 318 de 250'000.- ;
Création d'un budget de fonctionnement de 180'000.- ;
+ salaires des postes transférés et du seul poste créé.

Personnel
Création d'un poste de secrétaire-comptable
Transfert de 6 postes du SAUEP
Transfert de 2 postes du SEDP

DOMAINE DES CONSTRUCTIONS

Architecture

- Rénovations des bâtiments publics et d'habitation ;
- Présentation de variantes et de projets concernant des équipements publics dont la construction a été retenue par le Conseil administratif ;
- Préparation des concours de projets d'architectures.

Incidences budgétaires
Aucune modification.

Personnel
Aucune demande supplémentaire.
Cependant, compte tenu de l'augmentation importante des projets, il aurait été souhaitable de créer 2 postes d'architecte supplémentaires.

Bâtiments

- Procéder à l'entretien courant des bâtiments avec priorité aux rafraîchissements des locaux de l'administration touchés par les rocades ;
- Poursuivre la mise à niveau de l'entretien des bâtiments culturels.

Incidences budgétaires
Aucune demande supplémentaire.
Cependant, pour faire face aux besoins, une augmentation du budget d'entretien du patrimoine administratif aurait été souhaitable.

Personnel
Pas de changement.

Energie

- Maintien du contrôle sur les économies d'énergie ;
- Poursuite des efforts sur la récupération de l'eau de pluie pour le nettoyage des rues avec la voirie et le service des bâtiments ;
- Collaborer avec des organismes pour la mise à disposition de toiture pour l'utilisation de l'énergie solaire ;
- Participation accrue à la gestion des projets et opérations de construction et de rénovation avec les services d'architecture et des bâtiments.

Incidences budgétaires
Aucune modification.

Personnel
Aucune demande supplémentaire.
Cependant, compte tenu de l'évolution législative qui oblige le requérant de tout projet de construction ou de rénovation à présenter un concept énergétique basé sur l'étude de plusieurs variantes, la création d'un poste d'ingénieur supplémentaire aurait été souhaitable.

ESPACES PUBLICS ET VOIRIE

Direction des espaces publics et de la voirie

Pour 2005, la direction s'est fixée comme objectif la mise sur pied d'une nouvelle organisation de la voirie avec deux entités principales :
- Le domaine de la voirie
- Le domaine des espaces publics

Pour ce dernier, cette nouvelle organisation impliquera la fusion des deux services actuels qui oeuvrent dans ce domaine, soit *Etudes & constructions*, d'une part, et *Entretien du domaine public*, d'autre part, ainsi que l'intégration, dans l'organisation, du service d'aménagement urbain.

Il s'agira également de poursuivre l'implémentation et d'exploiter le système de gestion et de maintenance assistée par ordinateur (GMAO), tout en restant attentif aux possibilités qui seront progressivement offertes par le progiciel SAP dans ce domaine.

Au plan des ressources humaines, un bilan social sera effectué. L'objectif est d'optimiser les conditions de travail tout en réduisant le taux actuel d'absentéisme.

Incidences budgétaires
Ces objectifs n'auront aucune conséquence significative en matière de budget de fonctionnement, hormis celles liées aux transferts de charges.

Personnel
De même, ils ne nécessiteront aucun engagement supplémentaire de personnel.

Logistique et technique

Suite au transfert des activités de l'unité de gestion des véhicules de Gourgas à François-Dussaud, le service aura pour objectif d'optimiser l'entretien des véhicules municipaux et d'établir un bilan environnemental de leurs besoins en consommation.

L'objectif défini à terme par le service est
- Le remplacement de tous les véhicules et engins ne correspondant plus aux normes suisses en matière de protection de l'environnement ;
- La suppression de tous les véhicules et engins propulsés par des moteurs non catalysés et diesel EURO 0.
- La mise en service de véhicules ou engins propulsés par des énergies plus respectueuses de notre environnement (biodiesel, gaz naturel, ...)

Il sera proposé à toutes les personnes amenées à conduire un véhicule, quel qu'il soit, de suivre une formation de «conduite douce» (*eco-drive*).

Une plus grande visibilité sera donnée aux activités de la section du matériel de fêtes. Cet effort ira de pair avec la modernisation du matériel proposé.

Incidences budgétaires
Augmentation de 700'000 francs du budget de fonctionnement afin de répondre
- aux nouvelles obligations légales en matière d'entretien et de contrôle technique des véhicules poids lourds ;
- aux décisions du Conseil administratif concernant le suivi de la Convention de Florence en matière de limitation des émissions polluantes et de destruction des véhicules en fin de vie ;
- à la volonté du Conseil administratif d'installer et de renforcer l'entretien des WC publics existants et d'installer des WC publics automatiques.

Personnel
Ces objectifs ne nécessiteront aucun engagement supplémentaire de personnel.

DOMAINE DES ESPACES PUBLICS

Aménagement urbain

- Poursuite de l'expérience des aménagements éphémères en lien avec le FMAC avec l'objectif d'une pérennisation de la gestion en 2006 ;
- Efforts portés sur la mise en points des projets en cours d'élaboration pour une réalisation rapide ;
- Débloquer les projets faisant l'objet de recours.

Incidences budgétaires
Le rapprochement des activités du domaine espaces publics implique le transfert de la rubrique 31405 au service d'entretien du domaine public.
Transfert de 912'000.- de la rubrique 318 au service de la mobilité.
Diminution correspondant aux salaires des postes transférés.

Personnel
Transfert de 6 postes au service de la mobilité.

Eclairage public et illumination

- Participation actives aux activités des Villes de Lumière ;
- Création d'événements de mise en lumière des bâtiments et de places.

Incidences budgétaires
Aucune modification.

Génie civil

Les enjeux liés à la construction et à l'entretien des espaces publics nécessitent la réunion des services *Etudes et constructions*, d'une part, et *Entretien du domaine public*, d'autre part.
L'organisation issue de la constitution de ce nouveau service permettra une meilleure maîtrise des interventions. En plus d'une section administrative, elle comprendra diverses unités distinctes dans le but de gérer les activités de génie civil (ingénierie et travaux), d'évacuation et d'assainissement des eaux, ainsi que d'entretien des monuments.

Cette nouvelle entité oeuvrera étroitement avec le service d'aménagement urbain dépendant du même domaine.

Les efforts déployés depuis plusieurs années seront poursuivis dans les buts suivants :
- réduire la consommation d'eau potable utilisée par les fontaines.
- priorité aux matériaux conformes au développement durable.

Selon l'image directrice du centre urbain du canton, il s'agira d'établir les plans régionaux et généraux d'évacuation des eaux et de réaliser les travaux en coordination avec les divers intervenants concernés.

Incidences budgétaires
Aucune conséquence significative en matière de budget de fonctionnement, hormis le transfert des charges relatives aux postes précités.

Personnel
Aucun engagement supplémentaire de personnel.
Deux postes seront transférés du service actuel d'entretien du domaine public au nouveau service de la mobilité prévu au sein du département.

DOMAINE DE LA VOIRIE

Voirie – Ville propre

Les attentes plus fortes en matière de propreté, ainsi que les objectifs ambitieux qui ont été définis concernant le tri sélectif et la gestion des déchets nécessitent un renforcement de l'organisation.

Le service se devra d'être présent dans toutes les manifestations importantes organisées sur le domaine public, afin de sensibiliser au tri et mettre à disposition les infrastructures nécessaires. La structure mise en place de manière provisoire en 2003 est poursuivie en 2004. Elle sera concrétisée dès 2005 par la constitution d'une cellule spécialisée.

Les efforts seront poursuivis afin d'inciter la population à pratiquer le tri sélectif des déchets.

Les vidanges des corbeilles à déchets, dont le nombre a considérablement augmenté, seront plus fréquentes.

Enfin, s'agissant du lavage des rues, les efforts en vue de substituer l'eau potable par de l'eau de récupération, seront poursuivis. Ils sont encouragés par l'expérience pilote concluante menée en collaboration avec le service de l'énergie sur le site de la voirie. Elle a permis la récupération et le stockage des eaux de pluie de la toiture du hangar principal pour le lavage des véhicules et l'alimentation des laveuses.
La seconde étape de ce projet intéressant sera réalisée en coordination avec les travaux de réfection de la toiture prévus par le service des bâtiments.

Incidences budgétaires
Les conséquences essentielles pour le budget de fonctionnement consécutivement au renforcement de cette organisation concernent le groupe 30 du plan comptable.

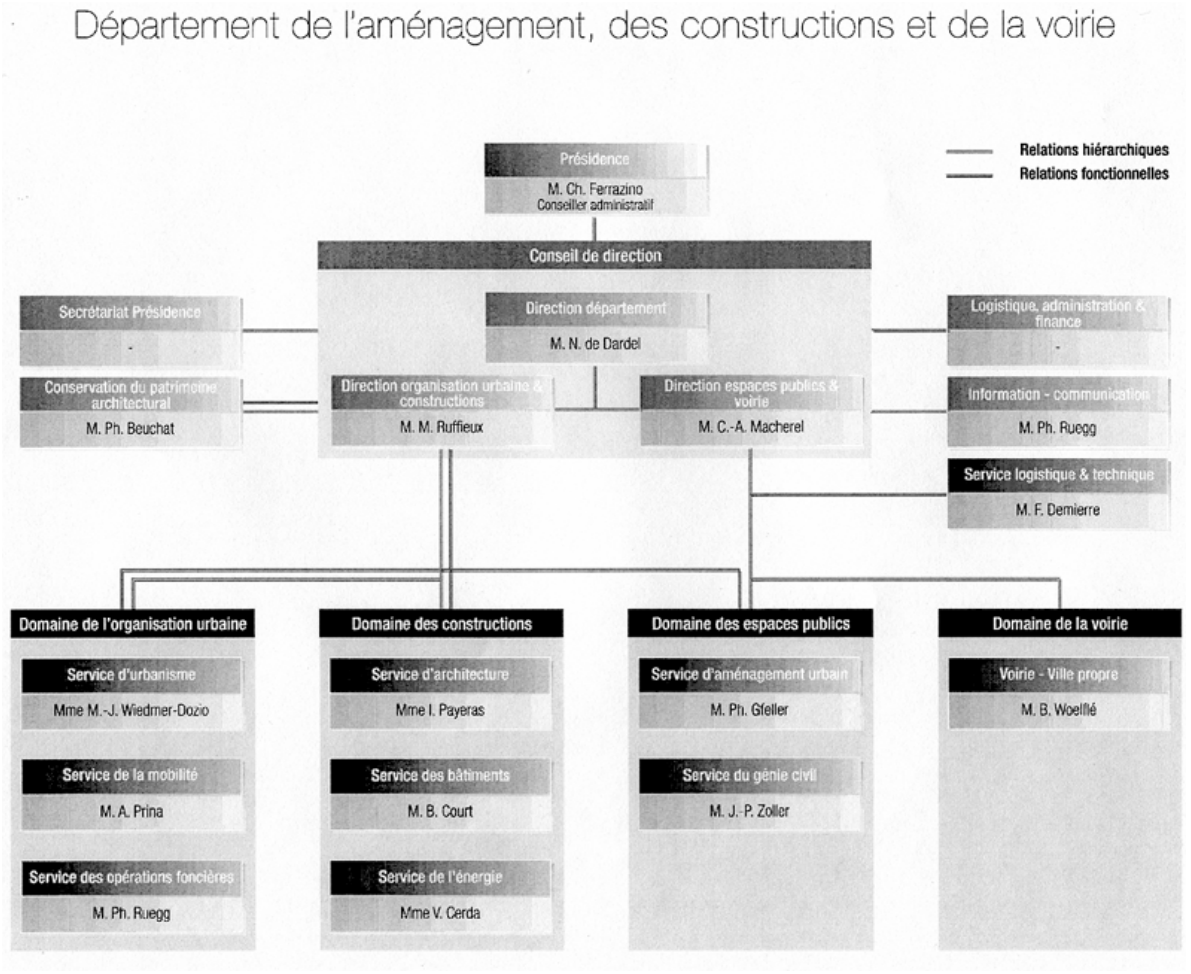
Personnel
Le renforcement de l'organisation actuelle dans le but d'atteindre les objectifs précités nécessite l'engagement des forces supplémentaires suivantes :

- 1 chef d'équipe et 3 ouvriers pour la création d'une cellule spécialisée dans la gestion des déchets pour les manifestations ;
- 2 ouvriers et 1 chauffeur à la levée, soit un équipage supplémentaire pour la collecte des déchets ;

- 2 ouvriers pour le nettoiement afin d'assurer une meilleure vidange des corbeilles à déchets dont le nombre a augmenté fortement en 2003 ;
- 1 coordinateur pour la coordination des collectes des objets volumineux.

NdD / MR / CAM
8 mars 2004 – mod.14 juin 2004

Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie



Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner le projet de budget 2005 du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

Rapporteur: M. Roberto Broggini.

Table des matières

– Séances des 15, 21 et 22 septembre 2004: audition de MM. Christian Ferrazino, conseiller administratif, Nils de Dardel, directeur du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions, et Claude-Alain Macherel, directeur de la Division de la voirie
– Questions et réponses
– Amendements et vote des amendements
– Prises de position des partis
– Vote

La commission des travaux s'est réunie sous la présidence de M. Alain Marquet les 15, 21 et 22 septembre 2004. Les notes de séance ont été prises par M^me^ Ursi Frey que nous remercions vivement.

Etude du projet de budget 2005

Séance du 15 septembre 2004

Audition de MM. Christian Ferrazino, conseiller administratif, Nils de Dardel, directeur du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions, et Claude-Alain Macherel, directeur de la Division de la voirie

M. Christian Ferrazino précise, en préambule, que la réorganisation du département ne comprend pas de postes nouveaux, à l'exception de 10 nouveaux postes à la Voirie, cela dans le cadre de «Genève, ville propre». Dans le domaine des services de la construction, il sera difficile de faire face à la masse de travail avec les moyens à disposition. Par rapport à la mobilité, il convient de traiter l'ensemble des dossiers qui se présentent et ils sont nombreux. L'accent de ce budget sera mis sur «Genève, ville propre», afin de répondre à de très nombreuses demandes.

Il n'y a pas d'augmentation des charges. Par ailleurs, il y a moins 8 millions de francs dans l'entretien des bâtiments. Des difficultés risquent d'apparaître, mais tout sera mis en œuvre pour que l'entretien des 800 immeubles concernés ne soit pas affecté de manière trop criante.

Questions générales

Est-ce que l'ensemble des postes est pourvu? Quel est le taux de vacance moyen?

Sur les taux de vacance moyen, M. Macherel explique que, à la Voirie, ils utilisent au maximum les postes vacants qui sont mis, dès que possible, au concours. Pour le service concerné, l'effectif total est de 306,5 postes; sur les neuf premiers mois, le taux de vacance moyen est de 2,5% (nombre de postes vacants/effectif total). M. Macherel estime qu'il sera de 2% pour l'année. Au cours des neuf premiers mois, il y a eu 19 départs parmi les collaborateurs du service (départs naturels et démissions), service dans lequel on note un *turn-over* de 8% (chiffre relativement élevé, mais admissible en termes de gestion d'entreprise). Par ailleurs, sur les 19 départs, on a procédé à 30 engagements; cela compense les départs de cette année mais aussi ceux de l'année précédente. A la fin du mois de septembre, il n'y a plus que 3 postes non occupés.

Il y a une différence d'un demi-poste entre la page 222 et la page 229. Il s'agit d'un transfert au Muséum d'histoire naturelle.

Entretien des bâtiments

L'entretien des bâtiments a soulevé de nombreuses questions. Nous y consacrons donc ces quelques paragraphes. Plusieurs bâtiments sont dans un état critique. Serait-il possible de récupérer ailleurs les 8 millions de francs d'investissement en moins pour faire ces travaux?

M. Ferrazino répond qu'avec le budget 2005 on sera à la hauteur du budget 2002. En fait, lorsque les finances allaient mieux, on a augmenté le socle du budget de l'entretien des bâtiments. On continuera à entretenir ce qui doit l'être. Mais cela contraindra les services à prendre des options d'entretien plus sommaires, plus minimalistes. Une telle manière de faire avait d'ailleurs été proposée par le Conseil municipal.

M. Ruffieux a fait parvenir à la commission plusieurs tableaux. Nous reproduisons ci-dessous l'évolution des lignes budgétaires «Entretien des bâtiments»:

Année	*Administratifs et publics*	*Locatifs*
1999	7 769 084,00	10 399 833,00
2000	13 844 000,00	10 773 303,00
2001	16 344 000,00	10 818 303,00
2002	11 174 000,00	10 560 000,00
2003	16 639 000,00	13 790 000,00
2004	19 123 628,00	14 370 000,00
2005	14 283 628,00	11 070 000,00

D'autres tableaux indiquent les diminutions par centre de coût (ligne budgétaire) entre le prébudget de ce printemps et le budget modifié, donc actuel. Pour les bâtiments administratifs et publics, la diminution est de 4 840 000 francs et pour les bâtiments locatifs la diminution est de 3 300 000 francs.

Au détail, pour l'Administration centrale, la somme allouée est de 650 000 francs; 6,1 millions de francs pour le département des finances et de l'administration générale; 1,9 million de francs concernent le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie; 2,4 millions de francs le département des affaires culturelles; 1,8 million de francs le département des sports et de la sécurité et 1,4 million le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, donc les bâtiments publics.

Un commissaire a un peu de peine à accepter la diminution pour 2005, vu que le patrimoine est en mauvais état. M. Ruffieux, en tant que directeur de la Division de l'aménagement et des constructions, donc du Service des bâtiments, ne peut que regretter que le budget diminue. C'est une décision du Conseil administratif qui est appliquée.

Un autre commissaire demande dans quelle moyenne se situent les interventions et à partir de quand on parle de travaux plus lourds qui pourraient faire l'objet d'une demande de crédit et ne pas être financés via le budget de fonctionnement. M. Ruffieux dit que la fourchette est assez vaste. Elle dépend de la situation du bâtiment et de celle des finances. Pour les investissements, le problème est le même. On les limite. Des choix seront à faire dans ce domaine. On déplace le problème, on ne le résout pas.

Une commissaire s'étonne que cette ligne diminue en 2005, alors que du patrimoine a été acquis. On peut imaginer une diminution de l'entretien par bâtiment.

M. de Dardel précise que les dernières acquisitions faites avec l'appui du Conseil municipal ont toutes pour but de construire du logement. Si on ne le faisait pas, on le reprocherait à la Ville de Genève, mais c'est une question d'investissement, pas d'entretien. L'entretien doit se faire peu à peu, sauf si le bâtiment est en mauvais état.

Cette même commissaire est chagrinée par le fait qu'on laisse aller l'entretien, ce qui obligera le Conseil administratif à demander des crédits supplémentaires. L'entretien devient alors une rénovation et implique de plus importants moyens. M. de Dardel dit que, compte tenu de l'important parc immobilier, la situation n'est pas catastrophique. M. Ruffieux remarque qu'à l'époque on avait recours à des packages lorsque la situation l'exigeait. Le nouveau plan financier d'investissement 2004/2015 (PFI) prévoit un montant d'environ 3 millions de francs pour l'entretien des bâtiments locatifs (une sorte de rattrapage) et un montant de 4 millions pour les bâtiments administratifs. On a au moins cette compensation.

Un commissaire aimerait que M. de Dardel précise ce que la Ville de Genève a acheté pour réaliser des logements (il n'en a pas le souvenir) et ce qu'entend le Conseil administratif par «améliorer l'entretien». M. de Dardel répond que la parcelle du Foyer de Sécheron a été achetée pour du logement; des bâtiments dans le secteur de la gare des Eaux-Vives et à la route de Chêne ont également été acquis. La construction de logements prend beaucoup de temps.

Est-il possible d'obtenir un organigramme ou un autre document permettant de mieux comprendre la situation? On est encore assez loin d'une vision simple et claire de la problématique. M. Ruffieux répond qu'une base de gestion du patrimoine est en voie de réalisation depuis plusieurs années. Elle permettra une lecture précise des bâtiments. C'est un travail énorme de fond concernant chaque bâtiment. L'analyse pour diverses écoles permet déjà de réaliser des économies, mais elle a mobilisé des forces de travail considérables. Maintenant, on pousse les analyses encore plus loin. Les moyens financiers inscrits permettent de mandater des agences spécialisées, mais cela prend du temps.

Un commissaire demande depuis longtemps de créer des ateliers pour chômeurs. Un tel atelier a disparu, alors que l'on sait que les étudiants sortant des écoles ne trouvent pas de travail. Est-ce qu'on pourrait créer un nouvel atelier pour accélérer ce travail? M. Ruffieux répond qu'il faut des compétences à haut niveau. Lorsque l'on en trouve parmi les chômeurs, on les engage pour le service. Il faut mettre sur pied un système qui puisse évoluer et le tenir à jour.

Un commissaire demande des précisions à M. Ruffieux concernant le budget ad hoc établi tous les quatre ans pour l'entretien des bâtiments administratifs. Il aimerait savoir si les 3 millions de francs le concernent.

M. Ruffieux explique que, dans le PFI, des lignes de 3 millions par année ont été ajoutées pour l'amélioration et la modernisation des bâtiments de la Ville de Genève afin de pallier le manque de budget de rénovation. On a introduit 20 millions de francs en plusieurs tranches (rubrique 110, musées, équipements sportifs, etc.).

Un commissaire rappelle que le magistrat a expliqué en séance plénière ce qu'il en était. La Ville de Genève n'a pas accès aux prêts hypothécaires, lorsqu'elle acquiert du bien. Elle peut mettre le terrain à disposition en droit de superficie.

Le rapporteur se permet de signaler que, dans le rapport de la commission du logement sur la motion M-351 «Audit de fonctionnement de la Gérance immobilière municipale», se trouve en annexe 7 un document émanant du Service des bâtiments qui fait le point de l'état de dégradation des immeubles d'habitation selon la méthode Stratus (résultats de 2003) selon trois critères: l'aménagement intérieur, les installations sanitaires et les installations électriques.

Examen du budget page par page – Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2005

Pages 64 et 65 – Direction et secrétariat

1100.01

L'amélioration du fonctionnement engendrera-t-elle des frais en plus?

Non, c'est une réorganisation interne.

2100.02

Que veut dire le «*dûment* constatée»?

Il y a des données internationales qui permettent ces comparaisons.

2200.02

A quoi correspond ce fichier?

Il s'agit de pouvoir accéder aux dossiers de contentieux juridiques soit par le nom des parties, soit par une adresse ou d'autres données.

Page 66 – Conservation du patrimoine

1100.02

Cette ligne correspond à une anticipation des travaux à faire qui passent maintenant directement devant la Conservation du patrimoine.

1400

A-t-on un exemple de l'application de développement durable?

Sur les fenêtres des bâtiments classés, il faudrait mettre des fenêtres avec doubles vitrages, ce qui n'est pas toujours possible, car cela change la structure du cadre.

Page 68 – Information et communication

1100

L'objectif est de faire connaître les projets de la Ville de Genève, soit à l'Arcade d'information de la Ville de Genève au pont de la Machine, soit par Internet.

1200.02

Il s'agit d'unifier la communication de l'ensemble du département dans la lisibilité de l'information lors de la pose de panneaux de chantier.

Pages 69 et 70 – Organisation urbaine et constructions – Direction

2200

Le nouveau plan financier d'investissement doit être mis à jour de manière particulièrement pointue en relation avec le département des finances. Il doit être mis à jour constamment. L'objectif est ambitieux, mais il est nécessaire d'aller dans ce sens si l'on veut être performant. M. Ferrazino ajoute que des retards interviennent parfois lorsqu'il faut attendre une décision de l'Etat. Quelquefois des enveloppes sont votées et les dépenses se font au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

M. Ruffieux annonce que le site Internet permettra de consulter des données.

A propos de l'Agenda 21 et des aménagements éphémères, M. Ferrazino précise que les aménagements de la rue Montchoisy ont été réalisés par la maison Rampini et que c'est de la terre du Jura qui a été utilisée. Elle ne venait pas du Salève.

Pages 72, 73 et 74 – Urbanisme

2200.06

Que veut dire «jardins de poche»?

On essaie de récupérer des espaces résiduels pour les mettre en valeur en y introduisant de la verdure, par exemple.

2200.08

M. Ruffieux explique que trois parcelles dans l'îlot 6 aux Grottes appartiennent à la Ville de Genève qui est en discussion avec les propriétaires privés pour trouver une solution acceptable pour tous. Plusieurs variantes sont envisagées. On pense aboutir à une image directrice en 2005.

2400.02

Qu'en est-il du plan localisé de quartier (PLQ) de l'îlot 5a et 7?

M. Ruffieux répond qu'il s'agit du secteur situé derrière les Grottes. Un concours avait été organisé pour construire un hôtel à l'avant et des logements à l'arrière.

3300.01

Où en est le projet de logements dans le secteur de la rue Pestalozzi, chemin Dr-Jean-Louis-Prévost, Cité universitaire, villa Blardone?

Des concertations sont en cours avec les habitants pour éviter de bloquer les PLQ en cours d'élaboration.

Variation de personnel

A quoi correspond la «stabilisation des 14,5 postes» répartis sur 20 personnes?

Cela correspond au vœu de ne pas les augmenter.

Page 75 – Architecture

Variation de locaux

Quel a été le coût du déménagement au 25, rue du Stand?

Le déménagement aura lieu au début de 2005 et une réponse écrite a été faite au Conseil municipal suite à une question de M. Maudet (QE-145). La mise en conformité a été financée via le budget d'entretien. Un appel d'offres a été effectué.

Page 76 – Bâtiments

1100 – 1200

Les nettoyages de graffitis sont-ils coordonnés avec l'Etat?

M. Ruffieux répond que contact a été pris avec l'Etat. Le crédit a été voté par le Grand Conseil et maintenant il faudra se coordonner. On pourrait inciter les privés à intervenir sur les immeubles de prestige, par exemple au temple de la Fusterie.

M. Ferrazino ajoute que mandat a été donné à des entreprises pour aller sur place, photographier la situation et intervenir. Cela porte ses fruits. On essaie également de gérer l'affaire avec les propriétaires privés. Le fait de nettoyer les tags systématiquement améliore la situation.

Pages 80 et 81 – Mobilité

1300

Est-ce que toutes les zones 30 km/h ont des mesures constructives, parking alterné, gendarmes couchés?

C'est en discussion avec l'Office des transports et de la circulation (OTC) et il y a un litige concernant la suppression des passages pour piétons. L'OTC a une vision très stricte de l'ordonnance fédérale sur l'application des mesures dans les zones 30. Il reste plusieurs zones 30 à aménager (carte sur http://www.ville-ge.ch/geneve/amenagement/site_zone30/index.htm).

Qu'en est-il par rapport aux réseaux primaires et secondaires de la nouvelle loi sur les routes (LRoutes)?

M. Ferrazino répond que ce plan n'est pas terminé.

3100

Qui fait les évaluations?

C'est le Service de la mobilité avec l'appui de mandataires spécialisés et une diffusion publique pourra être faite par Internet. Concernant la question de l'évaluation des zones 30 km/h, M. Ruffieux répond que c'est une ordonnance fédérale qui impose que les mesures prises pour les zones 30 km/h fassent l'objet d'une évaluation environ une année après leur mise en service. Cela est organisé avec des bureaux d'ingénieurs spécialisés.

Page 84 – Espaces publics et voirie – logistique et technique

3100

Des précisions sont demandées sur le renouvellement du matériel de fête.

Le matériel de fête est très sollicité. Une partie est obsolète. Un crédit vient d'être examiné par la commission des finances (proposition PR-344). M. Ferrazino fait remarquer que, lors de certaines fêtes, les organisateurs sont contraints de louer des tentes ou du matériel ailleurs.

Page 85 – Espaces publics et voirie – Génie civil

1300

A propos des collecteurs, une commissaire estime que l'image est très floue. Il est demandé si une image directrice existe.

Oui, mais une ordonnance fédérale demande une mise à jour. Une présentation se fera prochainement devant la commission des travaux. La gestion de l'eau

devient plus pointue et, désormais, on tient compte de toute la chaîne de l'utilisation de l'eau et de son parcours.

Pages 88 et 89 – Espaces publics et voirie – Ville propre

Existe-t-il une collaboration avec les autres services de la Ville, le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement et le Département de l'instruction publique?

M. Macherel indique que des contacts ont été pris avec la nouvelle directrice du Service des espaces verts et de l'environnement pour discuter des compétences par type de métiers. Les surfaces asphaltées nécessitent un autre traitement que les surfaces en matériaux perméables. L'objectif est la complémentarité et pas l'affrontement. Une synergie est possible. L'optimisation du service est en discussion ainsi que la manière d'intervenir (compost, débarras sauvages, graffitis). Un objectif est d'intervenir pour trier les déchets dans les écoles enfantines.

M. Macherel rappelle qu'un crédit a été voté en 1999. On faisait alors référence à 700 tonnes récupérées avec l'objectif d'arriver à 5000 tonnes. En 2003, on en est à plus de 2600 tonnes. 70 000 habitants collecteurs existent aujourd'hui et l'on est confronté à un manque de locaux dans de nombreux immeubles pour récupérer les déchets, malgré la loi sur les déchets qui oblige tous les propriétaires d'immeubles à équiper leurs bâtiments de locaux adéquats (L 1 20 01, article 18, alinéas 1 et 2). Tant que les courbes vont dans le sens d'une augmentation, la stratégie est bonne. Si la courbe s'inverse, il faut s'interroger. Une armoire à déchets a été développée pour les anciens immeubles de la Ville de Genève. Il s'agit d'une expérience pilote pour les immeubles qui n'ont pas de local à poubelles. On attend le résultat pour savoir si ça fonctionne bien.

Concernant les poubelles vertes, M. Macherel répond que 42 300 poubelles vertes ont été placées.

A propos des crottes de chiens, l'an dernier, 1 million de sacs ont été distribués pour les 10 000 chiens que compte la ville, soit 100 sacs par chien pour une année.

Page 91 – Espaces publics et aménagement urbain

Aménagements éphémères – Espaces publics et voirie – Aménagement urbain

La Ville pourrait-elle faire des aménagements éphémères qui durent plus longtemps?

M. Ferrazino indique que les aménagements éphémères permettent de tester des affectations différentes des voiries. L'objectif des aménagements est juste-

ment de recueillir des avis. Actuellement, de nombreuses demandent émanent de divers groupes de personnes pour pérenniser les aménagements d'un été.

Concernant l'arrestation d'un collaborateur du Service des bâtiments, la procédure n'est pas terminée. Ce «fonctionnaire indigne» est toujours sous écrou et l'instruction suit son cours.

Séance du 21 septembre 2004

Poursuite de l'étude du budget

Audition de MM. Nils de Dardel, directeur du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions, et Claude-Alain Macherel, directeur de la Division de la voirie

A propos des poubelles vertes, les sacs verts sont-ils tous compostables? Au Nant de Châtillon, les sacs sont automatiquement éventrés et ils se trouvent automatiquement éjectés par un système de soufflerie, car ils ne sont pas tous compostables.

C'est le rôle d'Inf-eau-déchets de l'Etat de faire circuler les informations et celui de la Voirie de les collecter. Actuellement, une campagne est en cours.

M. Macherel distribue aux commissaires un document qui représente la synthèse du projet de budget 2005; les montants y sont récapitulés par service pour les comptes 2003 ainsi que les budgets 2004 et 2005 (chaque fois, selon les charges et les revenus). La première page présente les chiffres du département selon l'organisation actuelle; la seconde, le budget par service tel qu'il sera présenté dès l'année prochaine, selon la nouvelle organisation. On y trouve la direction du département (20), l'organisation urbaine et constructions (21) et les espaces publics et la voirie (23). Trois changements y ont été apportés: tout d'abord, il y a la création d'une unité Information-Communication (qui, pour l'instant, n'est pas chiffrée, car le travail est fait par l'ensemble des services); ensuite, sous «Espaces publics», on retrouve le Génie civil qui fusionne les anciens services «Etudes et constructions» et «Entretien du domaine public»; enfin, sous «Organisation urbaine» a été activé un «Service de la mobilité». Les services démarreront le 1er janvier sur la base de cette nouvelle organisation.

Quant à la troisième page, le tableau présenté met en évidence le fait qu'au niveau du département les augmentations ne concernent pas les charges de fonctionnement à proprement parler mais les amortissements, qui cumulent, par rapport à 2004, 6 millions de francs supplémentaires. Quant au chapitre 31, il subit une augmentation de 700 000 francs et on constate une diminution au chapitre 35 (voir annexe).

Projet de budget 2005

2001 000 – Direction aménagement, constructions et voirie

Groupe de comptes 310 – Fourniture de bureau, imprimés, publicité

Quelle est la raison de l'augmentation?

M. Ruffieux répond qu'elle se découpe de la manière suivante: petit matériel pour neuf personnes, abonnements à divers journaux pour le magistrat, abonnements à diverses revues juridiques, norme SIA 118, frais de reliure des *Mémoriaux* du Conseil municipal et restauration de livres – cela a été réintroduit car cela représente un instrument de travail précieux – participation au secrétariat du département dans l'achat de CD-Rom aux normes SIA.

Il est demandé si le département a dépensé seulement la moitié de ce qu'il avait demandé. Au budget 2003, il était demandé 20 000 francs (idem pour 2004 et 2005) et, aux comptes 2003, n'ont été dépensés que 10 000 francs.

M. de Dardel remarque que des frais de photocopies ont été facturés par le Service des achats pour un montant de 4000 francs (310 610) et qu'ils ne figuraient pas aux comptes 2003.

Il est à noter qu'à différents endroits on constate des diminutions importantes de revenus. La cellule 20, «Aménagement, constructions et voirie», passe à 32 000 francs pour le budget 2005, alors qu'elle se chiffrait aux comptes 2003 à 69 809 francs.

M. Ruffieux répond que cela concerne la globalité du département; il faut regarder ces baisses ou ces augmentations – qui ont toutes des raisons objectives (par exemple, vente de matériel moins importante, émoluments des soumissions moins nombreux) – service par service.

M. de Dardel, par rapport à la direction du département (cellule 2001), constate que le budget 2005 a augmenté par rapport à 2004. Entre-temps, il explique qu'il a été chargé de nouvelles fonctions dans différentes commissions (conseil de la Fondation des parkings, conseil d'administration des Sociétés des parkings de Plainpalais et de Cornavin). Cela implique des revenus supplémentaires. M. de Dardel répond que, en 2003, d'importantes rentrées imprévisibles ont été comptabilisées en remboursements d'assurances maternité et accidents. 12 000 francs concernent une «subvention reçue d'une succession privée», utilisée pour l'extension de la ligne 32 des TPG. Les 31 000 francs correspondent à une participation de M. de Dardel à de nouveaux conseils d'administration.

200100 – Direction aménagement, constructions et voirie

Groupe 315 – Entretien d'objets mobiliers par des tiers

Un commissaire demande pourquoi on passe de 2261 francs en 2003 à 20 305 francs en 2005. Quelles sont ces augmentations?

M. Ruffieux répond qu'il s'agit de l'entretien du matériel informatique. Il n'y a pas de bons pour la DSI lorsqu'elle vient faire un dépannage.

200100 – Direction aménagement, constructions et voirie

Groupe 318 – Honoraires et prestations de service

M. de Dardel explique qu'il s'agit de la subvention accordée à l'Association pour le patrimoine industriel; celle-ci – à hauteur de 50 000 francs – ne sera plus gérée par le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, mais par le département des affaires culturelles.

Un commissaire remarque que les investissements pour le maintien du patrimoine baisseront d'une manière générale pour l'année prochaine.

M. Ruffieux répond que non; les diminutions concernent l'entretien des bâtiments. Une partie des sommes figure dans le fonctionnement du Service des bâtiments dont le montant global est réparti par département; l'autre partie apparaît dans le budget de la Gérance immobilière municipale (GIM).

Existe-t-il un tableau récapitulatif des diminutions dues aux sommes ventilées dans les différents départements ainsi que de la part de la GIM ?

M. Ruffieux comprend bien la demande; toutefois, il explique que le problème est qu'ils ne sont pas d'accord avec la répartition de ce budget dans les départements. Ils devraient avoir quelques exercices afin de savoir ce que coûte chaque bâtiment.

Quels sont les chiffres sur la baisse de l'entretien des bâtiments?

M. Ruffieux répond qu'il s'agit de 5 millions de francs pour le patrimoine administratif et de 3 millions pour le patrimoine financier (voir plus haut, entretien des bâtiments).

Question générique sur les groupes de comptes 312 (eau, énergie): quel est le choix de la Ville de Genève avec les Services industriels de Genève (SIG)?

Il y a deux ans, lorsque les SIG ont mis en place les nouvelles énergies électriques, le choix s'est porté sur Vitale jaune (production sur le canton, Verbois, Seujet, Cheneviers) et tous les nouveaux bâtiments qui ont de très basses consommations seront en Vitale vert. Le Service de l'énergie est en train de faire des évaluations. Les bâtiments haute performance énergétique sont la crèche de Châteaubriand, l'école des Ouches, la crèche de Saint-Jean et les immeubles locatifs de la rue des Grottes 18-20-22.

Y a-t-il la possibilité de faire un choix concernant la provenance de l'électricité qui est consommée? Est-ce que toutes les factures font l'objet d'un choix et, si oui, quel est-il?

M. Macherel répond que le choix a été laissé libre, il y a deux ans, lorsque les SIG ont mis en place leur nouvelle offre. Il a été décidé d'appliquer le tarif Vitale jaune à l'ensemble des bâtiments. Cela favorise l'électricité produite sur le canton. Par ailleurs, pour tous les nouveaux bâtiments mis en service selon la norme Minergie, sera appliqué le tarif Vitale vert – principe des énergies renouvelables. Contrairement à l'Etat de Genève où le choix des types de courants est laissé à chaque département, la Ville a opéré un choix par type de destination, type d'immeuble.

Groupe 364

Il s'agit de subventions aux TPG pour les lignes de bus 32, 35 et 36 et la participation de la Ville de Genève pour les Noctambus.

200200 – Conservation du patrimoine architectural

Groupes 314 – Entretien des immeubles par des tiers, et 315 – Entretien d'objets mobiliers par des tiers

Des précisions concernant ces groupes de comptes sont demandés pour l'ensemble des pages.

M. Ruffieux répond que ce sont les contrats de nettoyage des locaux. L'extension des locaux en 2004 a fait l'objet d'une extension des contrats de nettoyage (*cf. p. 79 budget à six positions, 314270 – Contrats de conciergerie*). Par ailleurs, est compris également l'entretien du matériel informatique et des logiciels commandés par la DSI auprès des sociétés spécialisées.

2101 – Direction Division aménagement et constructions

Qu'en est-il des revenus?

M. Macherel répond que cela provient du groupe de comptes 314 lorsque celui-ci était, en 2003, centralisé par le Service des bâtiments; la charge y apparaît, mais elle est inscrite dans les imputations internes des différents services.

210100 – Direction Division aménagement et constructions

Groupe 391 – Mise à disposition de locaux

Que concerne ce groupe de comptes?

M. Ruffieux répond que ce sont les loyers théoriques dus à la GIM. Celle-ci les calcule pour l'ensemble des locaux utilisés par la division.

A quoi est due la différence d'un demi-million?

M. Ruffieux répond que cela n'avait pas été systématiquement facturé; ça l'est depuis 2004.

Cela comprend-il le loyer théorique pour la rue du Stand 25?

M. Ruffieux répond affirmativement.

Combien d'étages sont dédiés au département?

M. Ruffieux répond que ce sont trois étages. La DSI occupe des locaux au rez-de-chaussée, aux premier, deuxième et troisième étages. Les Services de l'architecture et de l'énergie auront deux étages. En finalité, le département aura probablement quatre étages.

210200 – Administration et opérations foncières

Groupe 311 – Mobilier, machines, véhicules et matériel

L'augmentation est doublée, pourquoi?

M. Ruffieux répond que cela est dû au matériel de communication. Il y a un besoin d'achat de panneaux mobiles, de dispositifs pour les supports de communication et de la pose de gabarits – comme demandé par le Conseil municipal.

210200 – Administration et opérations foncières

Groupe 316 – Loyers, fermages et redevance d'utilisation

Il s'y trouve une diminution, alors qu'il s'agit de loyers. Pourquoi y a-t-il une telle variation d'année en année?

M. Ruffieux répond que cela correspond à la location de matériel de télécommunication pour les présentations publiques. Cela est lié à la communication et l'information, groupe de comptes 318.

210200 – Administration et opérations foncières

Groupe 318 – Honoraires et prestations de service

A quoi sont dues les variations sur le groupe de comptes 318?

M. Ruffieux répond que les 220 000 francs figurant au budget 2004 pour l'exposition de documents et de maquettes ont été réduits à 150 000 francs. Par ailleurs, une somme de 120 000 francs est consacrée aux travaux photo effectués par des tiers et nécessaires à leur recherche d'informations. On comptabilise également les frais cadastraux, les honoraires pour les avocats et notaires pour les expertises préliminaires aux acquisitions foncières, qui ont beaucoup augmenté (de 70 000 francs en 2004 à 150 000 francs en 2005), ainsi que les honoraires liés aux traductions.

2104 – Aménagements urbains et éclairage public

Groupe 314 – Entretien des immeubles par des tiers

A-t-on perdu de la surface ou cassé les prix?

M. Ruffieux répond qu'une partie du personnel (soit cinq personnes du service) ainsi que les locaux qui étaient occupés ont passé au Service de la mobilité. Il y a donc une diminution de la surface du Service d'aménagement urbain.

La commission remarque que des explications sur les transferts pour la mobilité sont données plus loin; là, il n'y en a pas. Elle regrette le manque de synthèse des documents ainsi que la disparition des astérisques qui indiquaient que des remarques figuraient plus loin dans la présentation. Cela n'est pas satisfaisant.

2104 – Aménagements urbains et éclairage public

Groupe 318 – Honoraires et prestations de service

Pourquoi les honoraires ont-ils été divisés par trois? Et pourquoi, en 2003, se montaient-ils à 2 millions de francs?

M. Ruffieux répond qu'il s'agit d'un transfert très important à la mobilité. Ce sont des prestations fournies par des études d'ingénieurs et d'architectes au profit du Service de la mobilité.

2104000 – Aménagements urbains

Groupe 438 – Prestations du personnel pour les investissements

Qu'en est-il?

M. Ruffieux répond que la décision introduite il y a quelques années stipulait de calculer, dans les études, le travail de promotion réalisé par les différents services. Cette pratique concerne également les Services des bâtiments, de l'architecture et de la voirie.

2104500 – Eclairage public et illuminations

Groupe 312 – Eau, énergie et combustible

Le tarif Vitale jaune est-il aussi appliqué?

M. Macherel répond que oui. Le budget 2004 a été un peu sous-évalué.

2105000 – Architecture

Groupe 314 – Entretien des immeubles par des tiers

Quels sont les locaux qui ne sont plus entretenus?

M. Macherel répond que, dans les comptes 2003, l'ensemble du budget concernant l'entretien était affecté au Service des bâtiments. Depuis 2004, il a été répercuté selon les différents services.

Groupe 318 – Honoraires et prestations de service

Les chiffres ont-ils été inversés par erreur passant de 17 000 francs en 2003 à 71 000 francs en 2005?

M. Ruffieux répond qu'il y a toujours un petit budget réservé pour les honoraires des études de faisabilité. Celui-ci a été très peu utilisé en 2003, ce qui explique cette différence.

2106000 – Bâtiments

Groupe 314 – Entretien des immeubles par des tiers

De quoi en retourne-t-il?

M. Ruffieux explique qu'un budget d'environ 20 millions de francs est consacré au patrimoine administratif. En 2004, cette somme avait été baissée à 5000 francs, car l'argent avait été réparti entre les services. Toutefois, le Service des bâtiments a besoin d'une certaine somme disponible pour les travaux d'urgence. Cette année, il a obtenu de lui laisser 1 million de francs.

M. Macherel ajoute que, l'année prochaine, le département fournira un document clair sur les ventilations des groupes de comptes 312 et 314.

A combien s'élève le montant que la GIM peut engager pour des travaux d'urgence?

M. Ruffieux répond que la GIM a une compétence de 2500 francs par intervention. Cela permet uniquement de faire des petits travaux.

2106000 – Bâtiments

Groupe 334 – Pertes sur débiteurs

N'y a-t-il plus de pertes?

M. Ruffieux répond qu'ils ne connaissent pas le chiffre à l'avance.

Un commissaire raconte que la Fondation d'art dramatique, dans laquelle il siège, a une facture dont elle conteste la somme qui s'élève à 30 000 francs, qui n'a toujours pas été réclamée depuis cinq ans. Elle concerne des décors de la Comédie qui sont entreposés dans les abattoirs. C'était M. Hediger qui avait commandité les travaux de déménagements. N'y a-t-il plus de rappels?

M. Ruffieux répond que ses services travaillent avec le Service des contentieux de la comptabilité; c'est à ce service de faire des relances. Toutefois, il ne peut le faire que si les services transmettent leurs réclamations. Cela étant, M. Ruffieux n'a pas entendu parler de cette facture.

Groupe 391 – Mise à disposition de locaux

Qu'est-ce que c'est?

M. Ruffieux répond que ce sont les loyers internes de la GIM facturés comme loyers au Service des bâtiments.

210800 – Mobilité

Groupe 318 – Honoraires et prestations de service

Le détail de ce groupe de comptes est demandé.

M. Ruffieux répond que le Service de la mobilité est essentiellement constitué de transferts de charges des autres services. Ont été reportés les subventions, l'organisation d'événements tels que la journée «En ville, sans ma voiture» (402 000 francs) ainsi que les honoraires et prestations du Service d'aménagement urbain (390 000 francs). Combien coûte la journée sans voitures?

M. de Dardel dit qu'il est difficile d'avoir des chiffres. En 2003, la journée a coûté environ 80 000 francs dont 40 000 francs pour l'animation à divers endroits. Le solde correspond à la participation à la gratuité des transports en commun et à des «divers» pour 5000 francs. En 2004, environ 30 000 francs concernent l'animation, 50 000 francs la gratuité des transports en commun et 5000 francs les frais divers.

Comment négocie-t-on avec les TPG?

M. de Dardel répond que les TPG prennent à leur charge 50% des frais. A Lausanne, la gratuité est apparemment prise entièrement en charge par les transports en commun.

Un commissaire est étonné de voir un montant de 402 000 francs pour 2005.

M. Ruffieux dit qu'il concerne la Semaine de la mobilité et les études y relatives. M. de Dardel ajoute que de nombreux partenaires extérieurs participent à cette semaine, également sur le plan financier.

Quel montant prévoit-on pour la même journée l'année prochaine?

M. de Dardel répond: environ 85 000 francs.

Un commissaire libéral trouve le terme «gratuit» abusif. Quelqu'un paie! En l'occurrence la Ville à hauteur de 50 000 francs. Les bénéficiaires des transports

gratuits sont ceux qui ne les empruntent pas souvent. Les titulaires d'abonnements ont déjà payé leur transport.

Le président croit savoir qu'en France certaines communes se sont retirées de cette manifestation. Il semble que cette journée a permis de faire des aménagements rendant la journée sans voitures moins importante. Donc, des mesures ont été prises pour les piétons.

M. de Dardel répond que cette journée est une bonne promotion pour la mobilité douce.

Depuis la mise en place de cette mesure, l'événement est de plus en plus admis. Il est également voulu par la Confédération et est entré dans la normalité.

Un commissaire demande la liste des partenaires privés de la manifestation.

M. de Dardel répond que le Département de l'action sociale et de la santé a, par exemple, participé à certaines conférences.

2302010 – Manifestations et matériel de fête

Groupe 435 – Vente

Quelles sont les explications concernant cette augmentation?

M. Macherel répond qu'elle concerne l'achat de produits alimentaires pour la cafétéria – qui durant plusieurs mois était en travaux, donc fonctionnait au ralenti – et la vente d'appareils, de véhicules, etc.

Groupe 365 – Subventions accordées – institutions privées

Malgré les explications concernant ce point, la liste des nouveaux W.-C. est demandée, accompagnée de quelques commentaires face à ces contrats.

Le président indique qu'il a reçu la liste; elle sera transmise aux commissaires lors de l'examen de la proposition du Conseil administratif sur le sujet.

M. Macherel répond que cela comprend la location de W.-C. automatiques ainsi que les frais d'entretien. Lors des dernières Fêtes de Genève, on a pu constater la nécessité d'améliorer la gestion des W.-C. publics, qu'ils soient automatiques ou non. Les cinq W.-C. automatiques qui sont installés et loués se trouvent au parc des Bastions, au Jardin anglais, au Jardin botanique ainsi qu'à Plainpalais.

On s'étonne qu'ils soient loués.

M. Macherel répond que c'est une expérience qu'ils font en matière de gestion, d'aménagement et d'entretien. Il ajoute que ces W.-C. sont payants. Le département a été voir comment cela était géré à Bâle et à Zurich; un compte rendu de la politique poursuivie dans ces villes sera présenté en même temps que sera étudiée la proposition de crédit à ce sujet.

Quel est le prix moyen de ces W.-C., le prix de location ainsi que les frais d'entretien?

M. Macherel répond que le coût est de 565 000 francs pour six W.-C. automatiques de l'ancienne génération et de 215 000 francs pour le contrat de mise à disposition et l'entretien des cabines. Les cinq cabines de la nouvelle génération ont fait l'objet d'un nouveau contrat. Deux de ces W.-C. sont déjà installés. Le prix de location est de 1750 francs par mois et par unité. Le coût par cabine est de 180 400 francs. La proposition mentionne également des honoraires, etc. S'ajoutent à la facture les frais de maintenance de 2487 francs par mois, donc 185 000 francs au total par an. Le montant est de 470 000 francs pour les anciens et nouveaux W.-C. Il reste donc un solde de 95 000 francs pour la maintenance des nouveaux W.-C. Les prochains seront achetés et financés par des crédits d'aménagement (également pour les Fêtes de Genève). Les montants sont considérables. Tant qu'il s'agissait de quelques W.-C., la stratégie utilisée était valable, mais en multipliant leur nombre il faut l'optimaliser comme l'ont fait d'autres villes.

Un document écrit sera transmis à la commission des travaux lors de l'examen de la proposition du Conseil administratif concernant les toilettes publiques.

2303000 – Etudes et construction – voirie

Groupe 451 – Cantons

Pourquoi cette ligne se trouve-t-elle à zéro franc?

M. Macherel répond qu'il s'agit d'un remboursement exceptionnel de la part du Canton. Il fournira de plus amples explications demain.

2305020 – Levée des résidus

Groupe 301 – Traitements du personnel

Quelle est la raison de cette augmentation?

M. Macherel répond qu'il s'agit des dix postes supplémentaires ainsi que des augmentations statutaires (*cf. tableau 12, p. 229 du même document*).

Cela a-t-il été compensé par de nouveaux postes?

M. Macherel répond que la suppression a été nécessaire pour compenser les interventions hors des heures habituelles de travail (par exemple lors des Fêtes de Genève). Par ailleurs, le personnel intérimaire permet également de compenser le sous-effectif lors des grandes vacances (juillet-août uniquement).

Est-ce le seul service qui emploie des intérimaires?

M. Macherel répond affirmativement. Il ajoute que, sur dix postes, quatre constitueront une unité de gestion.

Le personnel payé durant la Fête de la musique est-il imputé au département des affaires culturelles?

M. Macherel répond que, cette année, pour la Fête de la musique, ils ont transmis les informations lorsque cela concernait des prestations internes et passé les écritures – qu'il s'agisse des frais de nettoyage, du traitement des déchets, etc. – dans le budget de fonctionnement. On les retrouve en page 65 du même document, sur le groupe de comptes 439.

2305020 – Levée des résidus

Groupe 439 – Autres contributions

Quelles sont-elles?

M. Macherel répond qu'il s'agit de la rétrocession aux communes sur la taxe avancée sur les verres usagés. Il y a toujours un délai entre le moment où l'on perçoit l'argent et celui où le travail est effectué. Sur une tonne de verre, ils demandent 80 francs. En 2003, 4500 tonnes ont été récupérées. Par ailleurs, il faut savoir que parfois cela se fait en plusieurs rétrocessions et qu'il arrive que celles-ci chevauchent les années civiles et se décalent dans les comptes.

Budget à six positions – p. 119

435190 – Ventes de vieux papier et d'aluminium

Qu'en est-il?

M. Macherel répond que le papier est un marché très volatile. Il vous coûte parfois, d'autres non et il lui arrive de tourner autour de 0 franc/tonne. Ils ont projeté pour 2005 un coût de 20 francs/tonne. En 2003, ils ont pu dégager un très léger bénéfice. Ils travaillent principalement avec Papirec et Rotelli. La répartition des quantités se fait selon les capacités de stockage de chaque entreprise.

Pages jaunes

Page 137

2001.364 – Sociétés d'économie mixte

Quelle est la participation de la Ville aux frais d'exploitation du bus de la Jonction?

M. Ruffieux répond que pour le bus de la Vieille-Ville ainsi que pour celui de la Jonction il s'agit d'une répartition entre les TPG et la Ville de Genève. Pour la

ligne 35, il s'agit d'une coopération Etat (hôpitaux), Ville de Genève et TPG. Quant à Noctambus, l'Association des communes genevoises y participe également.

Un commissaire souhaiterait savoir dans quelles proportions chacun des partenaires y participe. M. Ruffieux n'a pas encore de réponse. Il en communiquera une par écrit. Cette réponse n'est pas encore parvenue à la commission.

Page 156

Des explications concernant l'ensemble du groupe de comptes 361 sont demandées.

M. Macherel répond que cela correspond au centre de coût du «Matériel de fête» (Service logistique et technique). Lorsque du matériel est fourni, le service est soumis à un règlement qui prévoit le traitement des prestations. Ainsi, lorsqu'il s'agit de demandes publiques, la gratuité est prévue (groupe 361). De la même façon, pour le groupe 365, ce sont des rabais octroyés à des associations caritatives ou d'utilité publique; ceux-ci sont considérés comme des subventions en nature. Il n'y pas d'argent qui sort, mais il est compensé par un montant équivalent en recettes toujours dans le centre de coût «Matériel de fête» (sous 434900).

Le président demande quelle est la raison de l'augmentation de la subvention pour les Fêtes de Genève.

M. Macherel répond que l'investissement de la Voirie est de plus en plus important lors des Fêtes de Genève, notamment à cause des pré-Fêtes de Genève. Il s'agit de prêts de tables, de bancs, etc.

Pourquoi la ligne «Rabais sur matériel de fête à diverses associations» a-t-elle été mise à zéro?

M. Macherel répond que c'est de l'artifice comptable; tout figure dans le groupe de comptes 434. Il attire l'attention des commissaires sur le fait que cette liste de subventionnés n'est pas exhaustive; seuls figurent les plus importants. Le Service manifestations et matériel de fête a dû répondre à 1250 demandes de fournitures de matériel l'année dernière; cela représente beaucoup de travail.

Amendements et vote des amendements

Page 47

2001000.310 – Fournitures de bureau, imprimés, publicité

Un commissaire libéral constate une importante différence entre le budget et les comptes. Le montant réellement utilisé correspond à la moitié du budget

(20 000 francs au budget, 10 000 francs utilisés). Par ailleurs, la plupart des nombreux prospectus finissent à la poubelle.

Un commissaire libéral propose de diminuer le budget de 10 000 francs.

Le président rappelle que, hier, M. Ruffieux avait défendu le groupe de comptes correspondant à des journaux, reliure, etc.

Le commissaire libéral le sait, mais il aimerait savoir si l'on augmente vraiment le nombre d'abonnements.

L'amendement est refusé par 8 non (2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T) contre 7 oui (2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC).

2001000.315 – Entretien d'objets mobiliers par des tiers

Un commissaire libéral constate que seulement 2200 francs ont été dépensés, alors que 20 000 francs sont demandés. Il propose une diminution de 15 000 francs.

Le président croit savoir que la surface à entretenir est plus grande maintenant.

L'amendement est refusé par 8 non (2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T) contre 7 oui (2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC).

2001000.364 – Subventions accordées – Sociétés d'économie mixte

Un commissaire libéral a demandé une liste détaillée et se réserve le droit de proposer un amendement en séance plénière. A son avis, 50 000 francs de trop ont été budgétisés.

Page 48

2002000.310 – Fournitures de bureau, imprimés, publicité

Un commissaire libéral propose une diminution de 10 000 francs pour les mêmes raisons qu'à la page 47.

L'amendement est refusé par 8 non (2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T) contre 7 oui (2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC).

2002000.314 – Entretien d'objets mobiliers par des tiers

Les dépenses étant bien inférieures au montant budgétisé, un commissaire UDC propose une diminution de 3000 francs.

L'amendement est refusé par 9 non (1 DC, 2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T) contre 6 oui (2 UDC, 3 L, 1 R).

Page 49

2101000.310 – Fournitures de bureau, imprimés, publicité

Un commissaire libéral propose une diminution de 20 000 francs pour les raisons expliqués auparavant.

L'amendement est refusé par 8 non (2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T) et 7 oui (2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC).

Page 50

2102000.310 – Fournitures de bureau, imprimés, publicité

Un commissaire libéral propose une diminution de 15 000 francs pour les raisons expliqués plus tôt.

L'amendement est refusé par 8 non (2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T) contre 7 oui (2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC).

2102000.315 – Entretien d'objets mobiliers par des tiers

Un commissaire libéral propose une diminution de 35 000 francs. 44 000 francs figurent au budget et seulement 4000 francs ont été dépensés.

L'amendement est refusé par 8 non (2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T) contre 7 oui (2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC).

2102000.318 – Honoraires et prestations de service

Un commissaire libéral propose une diminution de 160 000 francs, seulement 415 000 francs ayant été dépensés par rapport aux 737 000 francs du budget.

Un commissaire signale que les comptes ne sont pas encore disponibles.

Le commissaire libéral a tenu compte du budget 2004 et des explications fournies antérieurement. Cette année, il n'y avait pas d'observations particulières et le commissaire libéral trouve son amendement justifié.

L'amendement est refusé par 8 non (2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T) contre 7 oui (2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC).

Page 51

2103000.315 – Entretien d'objets mobiliers par des tiers

Un commissaire libéral demande une diminution de 18 00 francs. Il restera 2000 francs de plus que ce qui a été dépensé, donc une marge suffisante.

L'amendement est refusé par 8 non (2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T) contre 7 oui (2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC).

Page 52

2105000.310 – Fournitures de bureau, imprimés, publicité

Un commissaire libéral demande une diminution de 8000 francs. 15 000 francs ont été dépensés, alors que 23 000 francs figurent au budget.

L'amendement est refusé par 8 non (2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T) contre 7 oui (2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC).

Un commissaire UDC demande s'il est possible de proposer une plus petite réduction.

Le commissaire radical y pensait aussi et propose une diminution, sur la même ligne, de 6000 francs.

La diminution de 6000 francs est acceptée par 11 oui (2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC, 3 S, 1 T) contre 4 non (2 AdG/SI, 2 Ve).

Un commissaire libéral trouve la situation assez consternante et pas sérieuse. Il aurait dû proposer une diminution de 10 000 francs.

Le commissaire radical a écouté ce qui se discutait et a entendu que certains commissaires accepteraient une diminution de 6000 francs, d'où sa proposition. Cela permet toujours d'économiser 6000 francs.

Le commissaire libéral a mal compris ce qui se discutait.

Page 53

2105000.315 – Entretien d'objets mobiliers par des tiers

Un commissaire libéral propose une diminution de 35 000 francs, plus de 40 000 francs étant demandés et seulement 2670,10 francs dépensés selon les comptes 2003.

L'amendement est refusé par 8 non (2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T) contre 7 oui (2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC).

2105000.318 – Honoraires et prestations de service

Un commissaire libéral trouve le montant surprenant et se demande s'il n'y a pas une inversion de chiffres, mais il n'a pas de réponse.

2106000.315 – Entretien d'objets mobiliers par des tiers

Un commissaire UDC demande une diminution de 50 000 francs. 79 000 francs ont été dépensés, alors que 147 000 francs figurent au budget.

Un commissaire AdG/SI dit qu'on n'a pas encore les comptes et qu'une diminution figure déjà au budget 2005 par rapport au budget 2004.

L'amendement est refusé par 8 non (2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T) contre 7 oui (2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC).

2106000.310 – Fournitures de bureau, imprimés, publicité

Un commissaire libéral demande une diminution de 10 000 francs.

L'amendement est refusé par 8 non (2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T) contre 7 oui (2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC).

Page 54

2107000.310 – Fournitures de bureau, imprimés, publicité

Un commissaire libéral propose une diminution de 4000 francs.

L'amendement est refusé par 8 non (2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T) contre 6 oui (2 UDC, 3 L, 1 DC).

2107000.312 – Eau, énergie, combustible

Un commissaire libéral propose une diminution de 25 000 francs.

L'amendement est refusé par 8 non (2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T) et 6 oui (2 UDC, 3 L, 1 DC).

2107000.318 - Honoraires et prestations de service

Un commissaire libéral propose une diminution de 20 000 francs.

L'amendement est refusé par 8 non (2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T) contre 6 oui (2 UDC, 3 L, 1 DC).

Page 55

210.8000.318 – Honoraires et prestations de service

Un commissaire libéral assimile à du gaspillage le montant de 400 000 francs pour la Semaine de la mobilité. La mobilité coûte toujours plus et l'on circule de plus en plus mal. Il demande un allègement de 400 000 francs.

L'amendement est refusé par 8 non (2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T) contre 6 oui (2 UDC, 3 L, 1 R) et 1 abstention (DC).

Le commissaire radical propose une diminution de 300 000 francs et, surtout, de les reverser à l'entretien des bâtiments. A un moment donné, on propose cer-

taines activités qui ne donnent pas beaucoup de résultats. Une Semaine de la mobilité coûte bien plus cher qu'une seule journée qui serait suffisante. Le reste servirait à favoriser le report des charges. La Ville de Genève devrait mieux s'occuper de l'entretien de ses biens.

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) considère que ces montants sont indispensables. Ils font partie d'un processus d'information à la population. On ne peut pas continuer à vivre comme on le fait.

Le Parti démocrate-chrétien en est persuadé. On peut cependant se demander s'il appartient à la Ville de Genève d'être le leader. Elle pourrait également susciter une prise de conscience. On pourrait inciter le Conseil administratif à travailler dans ce sens avec le Canton.

Le Parti du travail est d'accord avec le financement d'une journée. Par contre, rien n'est vraiment visible de cette semaine entière. Donc, le Parti du travail est favorable à la proposition du Parti radical.

Pour le Parti libéral, toutes les grandes villes européennes ont au centre des zones piétonnes, mais avec des parkings à l'entrée de ces zones. Il est nécessaire de prévoir de tels parkings. A Annecy, par exemple, cela fonctionne très bien. Il faut qu'on planche sur la construction de ce type de parking.

Un commissaire Vert pense que les Semaines de la mobilité peuvent être intéressantes. Les réunions avec les grandes entreprises de l'an passé ont eu du succès. Le Bureau international du travail a annoncé qu'un programme de mobilité sera proposé à ses employés. Certains gros employeurs ont été sensibilisés à la recherche de mobilité autre que la voiture. Les pendulaires pourraient se déplacer différemment et cela se met en place (halte de Sécheron, Pont-Rouge). En ce qui concerne les parkings à proximité du centre, Genève est la ville de Suisse la plus motorisée et avec le plus grand nombre de places de stationnement. Il faut faire un travail de fond et la Semaine de la mobilité le permet. L'investissement en vaut la peine.

Le Parti socialiste ne votera pas l'amendement et s'interroge sur les zones piétonnes. Il faut une réduction drastique de la circulation. Les commerçants doivent pouvoir disposer de places en surface et les habitants de places au sous-sol.

Le Parti du travail accepte en partie ce que disent les Verts. Il faut rappeler que 40 000 frontaliers viennent travailler à Genève qui n'ont pas d'autre possi-bilité que d'y venir en voiture, sans compter les Vaudois. Peut-être qu'avec la nouvelle ligne de Nyon la situation changera. Le citoyen se moque des séminaires dans le cadre de la Semaine de la mobilité. De plus, 40 000 francs des 85 000 francs que coûte la journée sans voitures concernent les animations, qui n'ont aucun impact sur la mobilité. La Ville de Genève a suffisamment de moyens pour organiser des séminaires.

Un autre commissaire libéral estime qu'on fait peu de choses avec 300 000 francs lorsqu'on compare ce montant au prix du rehaussement des seuils aux arrêts du tram. On ferme les rues pour pénaliser les automobilistes, mais on ne résout aucun problème. On le déplace, comme pour la drogue. On fait fausse route aujourd'hui et l'on est dans une situation d'échec.

Les Verts sont sensibles aux attentes des pendulaires. Les 300 000 francs transférés de la mobilité à l'entretien des bâtiments ne changeront pas grand-chose sur la masse des travaux nécessaires pour les immeubles de la Ville. Par contre, si des séminaires ou des conférences peuvent participer à amener des idées nouvelles quant à la mobilité, cela sera bénéfique. Une Semaine de la mobilité aurait plus d'effets bénéfiques que les 300 000 francs versés à l'entretien des bâtiments.

L'AdG/SI souhaite qu'on cesse de «brasser de l'air» et qu'on ne perde pas de temps.

Le président propose de voter en deux temps: sur le principe de l'amendement et ensuite sur l'affectation si l'amendement est accepté.

Vote de la diminution de 300 000 francs.

L'amendement est accepté par 8 oui (2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC, 1 T) contre 7 non (2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI).

Vote de la réaffectation des 300 000 francs au groupe de comptes 2106000.314, «Entretien des immeubles».

La réaffectation est acceptée par 11 oui (2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC, 3 S, 1 T) contre 4 non (2 Ve, 2 AdG/SI).

Page 55

2108000.365 – Subventions accordées – institutions privées

Un commissaire libéral est opposé à la gratuité des TPG pour des raisons déjà expliquées et demande de diminuer le montant de 35 000 francs.

Le Parti démocrate-chrétien n'est pas sûr que l'argent de cette rubrique concerne la journée sans voitures.

Elle pourrait concerner Genèv'Roule.

Page 56

2301000.315 – Entretien d'objets mobiliers par des tiers

Un commissaire libéral demande de diminuer le montant de 60 000 francs.

L'amendement est refusé par 8 non (2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T) contre 7 oui (2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC).

2302000.310 – Fournitures de bureau, imprimés, publicité

Un commissaire libéral demande une diminution de 15 000 francs.

L'AdG/SI estime que l'administration a fait un effort sensible dans cette rubrique. Il n'est pas d'accord avec la proposition du commissaire libéral.

L'amendement est refusé par 8 non (2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T) contre 7 oui (2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC).

Page 57

2302000.318 – Honoraires et prestations de service

Un commissaire libéral demande une diminution de 45 000 francs.

L'AdG/SI demande de faire attention au transfert de charges. On a une fourchette réduite.

L'amendement est refusé par 8 non (2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T) contre 7 oui (2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC).

Page 58

2302020.318 – Honoraires et prestations de service

Un commissaire libéral demande une diminution de 10 000 francs.

L'amendement est refusé par 8 non (2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T) contre 7 oui (2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC).

Page 59

2304020.310 – Fournitures de bureau, imprimés, publicité

Un commissaire libéral demande une réduction de 10 000 francs.

L'amendement est refusé par 8 non (2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T) contre 7 oui (2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC).

2304040.315 – Entretien d'objets mobiliers par des tiers

Un commissaire UDC propose une diminution de 20 000 francs.

L'amendement est refusé par 9 non (2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T, 1 DC) contre 6 oui (2 UDC, 3 L, 1 R).

230404.314 – Entretien des immeubles par des tiers

Un commissaire libéral trouve la différence avec les comptes énorme. Aucune explication n'ayant été donnée, il se réserve un amendement pour la séance plénière.

Page 60

2305020.435 – Ventes

Un commissaire libéral demande pourquoi on n'encaisse plus rien.

L'AdG/SI estime qu'il faut se garder de faire une proposition. Il pourrait s'agir d'un transfert.

Le président dit que dans cette rubrique figure la vente du papier.

Le commissaire libéral maintient le sujet en suspens.

2305030.314 – Entretien des immeubles par des tiers

Un commissaire libéral accepte comme d'autres commissaires la politique de ne pas imputer les investissements au fonctionnement. Le montant aurait dû baisser. Il propose une diminution de 350 000 francs.

Une commissaire libérale croit savoir que les critères concernant les frais d'entretien et de rénovation répondent à des définitions très précises.

L'AdG/SI souligne que, hier, M. Ruffieux a expliqué des choses dans le même sens. Diminuer systématiquement le groupe de comptes 314 va à l'envers de «ce qui vient de se faire un peu plus tôt».

L'amendement est refusé par 9 non (1 T, 3 S, 1 DC, 2 AdG/SI, 2 Ve) contre 3 oui (2 DC, 1 R) et 3 abstentions (3 L).

Prises de position des partis

Il est rappelé que deux amendements ont été acceptés et que le budget n'a pas été touché dans sa globalité, à part un transfert (300 000 francs entre le Service de la mobilité et l'entretien des bâtiments) et une diminution de 6000 francs pour les crayons du Service d'architecture.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) (AdG/SI) regrette l'amendement accepté et espère le retour de la somme. Le parti considère que le département remplit des tâches pour la population. Un sacrifice de plus de 8 millions de francs a été fait. Le département a fait un très gros effort. MM. Macherel

et Ruffieux ont bien dit que certaines affectations concernant les 8 millions économisés pourraient se retrouver dans des propositions d'investissement. L'AdG/SI pourrait accepter le budget, hormis les amendements.

Le Parti socialiste salue également les efforts d'économies, mais déplore les 8 millions économisés. Il espère qu'on pourrait les récupérer.

Le Parti du travail ne combat pas le budget, sauf en ce qui concerne l'amendement. Il votera donc le budget ainsi sorti de la commission des travaux.

Les Verts constatent avec une certaine satisfaction le travail important mené dans le département en vue d'une dynamique après des années de ronronnement. La nouvelle action est très visible. L'effort du Conseil administratif pour la propreté de la ville est également pris en compte avec le tri et la récupération des déchets. Bien entendu, les Verts déplorent les diminutions dans l'entretien des bâtiments, mais ils les comprennent dans une volonté de rigueur de budget. On ne travaillera peut-être plus avec un excès de perfectionnisme. Globalement, les Verts sont satisfaits de ce qui est proposé. L'année prochaine, des propositions seront faites allant encore plus dans le sens de l'environnement et de la mobilité. L'amendement et le transfert de 300 000 francs pénalisent l'effort dans le domaine du changement de la mobilité.

Le Parti démocrate-chrétien fera le point autour d'un caucus. A titre personnel, le commissaire démocrate-chrétien constate que le magistrat ne se donne pas la peine d'argumenter poste par poste les économies. Le commissaire remarque qu'un commissaire libéral a souvent mis le point sur des dépassements qui auraient permis d'économiser plusieurs millions de francs.

Le Parti radical pense également que des économies pourraient être réalisées si tout le monde se mettait d'accord pour être plus ferme. Ne pas vouloir voir le problème de la dette ne fait que le reporter à plus tard. A un moment donné, il faudra intervenir de manière drastique, alors qu'on pourrait le faire en douceur. A part cela, le commissaire radical relève la transparence dans les documents transmis. C'est nouveau! Cela dit, l'effort n'est pas suffisant. On pourrait réduire la quantité de documents distribués sur papier. La commission doit rester dans son domaine et ne pas se mettre sur le dos des charges qui ne la concernent pas. Comme le dit le Parti démocrate-chrétien, on pourrait faire mieux.

Au Parti libéral, on note qu'il n'a pas vraiment été question du personnel. On souhaite une ville plus propre, mais il ne faut pas seulement la nettoyer, mais prendre des mesures au niveau du département et du domaine public. Quant aux mécanismes salariaux, il faudra se pencher dessus. L'effort recherché via les amendements était de resserrer un peu les chiffres. La démarche a eu peu de succès. On pourrait intervenir également dans les services. Lorsqu'on aura le cou-

teau sous la gorge, les fonctionnaires risquent également de s'en rendre compte. Avec tous les amendements refusés ce soir, le Parti libéral ne peut que refuser le budget.

L'Union démocratique du centre (UDC) salue les efforts économiques et une certaine transparence dans les documents. On pourrait, avec un clivage gauche/droite moindre, faire des économies. L'UDC ne se prononcera pas ce soir, un caucus ayant lieu prochainement sur la position concernant l'ensemble des départements.

Vote

Le président soumet au vote le budget en bloc du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie avec les amendements et subventions.

Le budget du département est accepté par 8 oui (2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T) contre 4 non (3 L, 1 R) et 3 abstentions (1 DC, 2 UDC).

Annexes mentionnées

BUDGET 2005

DEPARTEMENT DE L'AMENAGEMENT, DES CONSTRUCTIONS ET DE LA VOIRIE

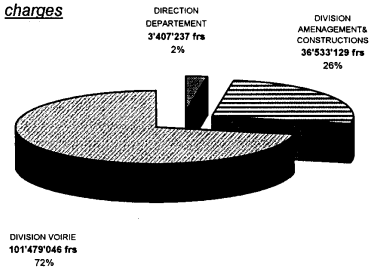
1/ BUDGET PAR SERVICE

selon l'organisation actuelle

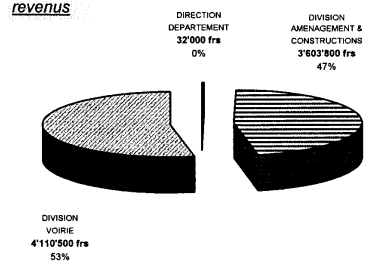
	Entités comptables	COMPTES 2003		BUDGET 2004		BUDGET 2005	
		charges frs	revenus frs	charges frs	revenus frs	charges frs	revenus frs
2	**TOTAL DEPARTEMENT**	**147'238'732**	**29'119'333**	**132'679'628**	**6'768'000**	**141'419'412**	**7'746'300**
20	**DIRECTION DEPARTEMENT**	**2'026'207**	**69'809**	**3'001'404**	**13'000**	**3'407'237**	**32'000**
2001	secrétariat & direction	1'340'217	54'387	1'934'258	12'000	2'024'292	31'000
2002	conservation du patrimoine architectural	685'989	15'422	1'067'146	1'000	1'382'944	1'000
21	**DIVISION AMENAGEMENT & CONSTRUCTIONS**	**53'071'356**	**24'330'632**	**34'651'053**	**3'391'000**	**36'533'129**	**3'603'800**
2101	secrétariat & direction	2'973'725	423'915	5'324'367	67'000	5'532'274	73'000
2102	opérations foncières, info.-communication	1'941'912	280	2'376'395	1'000	2'301'796	1'000
2103	urbanisme	3'190'391	13'376	3'615'735	32'000	3'556'414	1'500
2104	aménagements urbains	10'112'718	102'715	9'266'160	30'500	8'188'828	60'000
2105	architecture	2'159'365	588'732	2'749'827	600'000	2'590'925	550'000
2106	bâtiments	27'769'208	21'487'416	6'128'979	971'000	6'892'854	1'173'800
2107	énergie	4'924'038	1'714'199	5'189'590	1'689'500	4'979'117	1'744'000
2108	mobilité	0	0	0	0	2'490'922	500
23	**DIVISION DE LA VOIRIE**	**92'141'170**	**4'718'892**	**95'027'171**	**3'364'000**	**101'479'046**	**4'110'500**
2301	direction	1'988'477	32'776	1'804'336	20'000	1'723'953	26'000
2302	logistique & technique	18'816'734	1'812'136	17'415'788	2'009'000	18'803'856	2'212'500
2303	études & constructions	6'451'725	472'572	6'592'801	470'000	8'674'800	300'000
2304	entretien domaine public	16'053'791	1'489'779	18'323'776	575'000	20'662'596	1'151'000
2305	levée & nettoiement	48'830'441	911'630	50'890'470	290'000	51'613'842	421'000

répartition 2005

charges



revenus



BUDGET 2005

DEPARTEMENT DE L'AMENAGEMENT, DES CONSTRUCTIONS ET DE LA VOIRIE

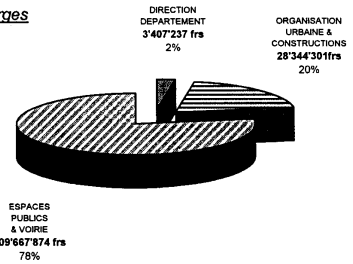
2/ BUDGET PAR SERVICE

selon la nouvelle organisation

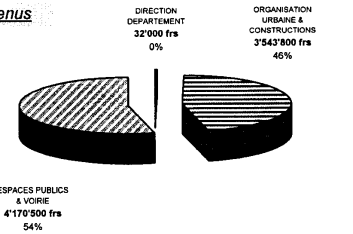
	Entités comptables	COMPTES 2003		BUDGET 2004		BUDGET 2005	
		charges frs	revenus frs	charges frs	revenus frs	charges frs	revenus frs
2	**TOTAL DEPARTEMENT**	**147'238'732**	**29'119'333**	**132'679'628**	**6'768'000**	**141'419'412**	**7'746'300**
20	**DIRECTION DEPARTEMENT**	**2'026'207**	**69'809**	**3'001'404**	**13'000**	**3'407'237**	**32'000**
2001	secrétariat & direction	1'340'217	54'387	1'934'258	12'000	2'024'292	31'000
2002	conservation du patrimoine architectural	685'989	15'422	1'067'146	1'000	1'382'944	1'000
2003	information - communication	***	***	***	***	***	***
21	**ORGANISATION URBAINE & CONSTRUCTIONS**	**42'958'638**	**24'227'917**	**25'384'893**	**3'360'500**	**28'344'301**	**3'543'800**
2101	secrétariat & direction	2'973'725	423'915	5'324'367	67'000	5'532'274	73'000
	ORGANISATION URBAINE						
2102	opérations foncières	1'941'912	280	2'376'395	1'000	2'301'796	1'000
2103	urbanisme	3'190'391	13'376	3'615'735	32'000	3'556'414	1'500
2108	mobilité	0	0	0	0	2'490'922	500
	CONSTRUCTIONS						
2105	architecture	2'159'365	588'732	2'749'827	600'000	2'590'925	550'000
2106	bâtiments	27'769'208	21'487'416	6'128'979	971'000	6'892'854	1'173'800
2107	énergie	4'924'038	1'714'199	5'189'590	1'689'500	4'979'117	1'744'000
23	**ESPACES PUBLICS & VOIRIE**	**102'253'887**	**4'821'607**	**104'293'331**	**3'394'500**	**109'667'874**	**4'170'500**
2301	secrétariat & direction	1'988'477	32'776	1'804'336	20'000	1'723'953	26'000
2302	logistique & technique	18'816'734	1'812'136	17'415'788	2'009'000	18'803'856	2'212'500
	ESPACES PUBLICS						
2104	aménagements urbains	10'112'718	102'715	9'266'160	30'500	8'188'828	60'000
2306	génie civil	22'505'517	1'962'350	24'916'577	1'045'000	29'337'395	1'451'000
	VOIRIE						
2305	voirie - Ville propre	48'830'441	911'630	50'890'470	290'000	51'613'842	421'000

répartition 2005

charges



revenus



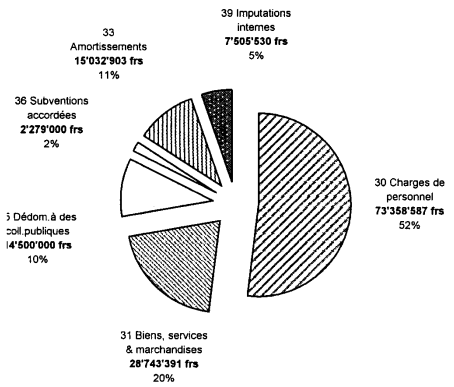
BUDGET 2005

DEPARTEMENT DE L'AMENAGEMENT, DES CONSTRUCTIONS ET DE LA VOIRIE

3/ CHARGES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Natures comptables	2003	2004	2005	écart 2004 - 2005	
	comptes frs	budget frs	budget frs	montant frs	%
30 Charges de personnel	66'956'320	71'183'565	73'358'587	2'175'022	3.1%
31 Biens, services & marchandises	49'571'413	28'034'882	28'743'391	708'509	2.5%
35 Dédommagements à des coll.publiques	14'726'507	14'800'000	14'500'000	300'000	-2.0%
36 Subventions accordées	1'547'827	2'262'900	2'279'000	16'100	0.7%
charges de fonctionnement	**132'802'067**	**116'281'347**	**118'880'978**	**2'599'631**	2.2%
33 Amortissements	7'663'924	9'148'303	15'032'903	5'884'600	64.3%
total des charges nettes	**140'465'991**	**125'429'650**	**133'913'881**	**8'484'231**	6.8%
39 Imputations internes	6'772'740	7'249'978	7'505'530	255'552	3.5%
total des charges brutes	**147'238'731**	**132'679'628**	**141'419'411**	**8'739'783**	6.6%
Personnel *(postes fixes)*	596	604.5	614	9.5	1.6%

répartition 2005



AMENDEMENTS
Département : Aménagement et construction

Commis-sion	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2005 y.c. modifications CA	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE			A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON	Abstentions		
Lib	47	210 1000	310	Fourniture de bureau, imprimés, publicité	20 634,00	-10.000,00		20 634,00	7 (2udc,3l,1r,1dc)	8 (2ve,3s,2adg,1t)			X
Lib	47	210 1000	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	20.305,00	-15.000,00		20.305,00	7 (2udc,3l,1r,1dc)	8 (2ve,3s,2adg,1t)			X
Lib	48	210 2000	310	Fourniture de bureau, imprimés, publicité	20.900,00	-10.000,00		20.900,00	7 (2udc,3l,1r,1dc)	8 (2ve,3s,2adg,1t)			X
UDC	48	210 2000	314	Entretien d'immeuble par des tiers	11.020,00	-3.000,00		11.020,00	7 (2udc,3l,1r,1dc)	8 (2ve,3s,2adg,1t)			X
Lib	49	210 1000	310	Fourniture de bureau, imprimés, publicité	73.000,00	-20.000,00		73.000,00	7 (2udc,3l,1r,1dc)	8 (2ve,3s,2adg,1t)			X
Lib	50	210 2000	310	Fourniture de bureau, imprimés, publicité	166.000,00	-15.000,00		166.000,00	7 (2udc,3l,1r,1dc)	8 (2ve,3s,2adg,1t)			X
Lib	50	210 2000	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	44.000,00	-35.000,00		44.000,00	7 (2udc,3l,1r,1dc)	8 (2ve,3s,2adg,1t)			X
Lib	50	210 2000	318	Honoraires et prestations de service	624.055,00	-160.000,00		624.055,00	7 (2udc,3l,1r,1dc)	8 (2ve,3s,2adg,1t)			X
Lib	51	210 3000	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	24.200,00	-18.000,00		24.200,00	7 (2udc,3l,1r,1dc)	8 (2ve,3s,2adg,1t)			X
Lib	52	210 5000	310	Fourniture de bureau, imprimés, publicité	25.800,00	-8.000,00		25.800,00	7 (2udc,3l,1r,1dc)	8 (2ve,3s,2adg,1t)			X

AMENDEMENTS
Département : Aménagement et construction

Commission	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2005 y.c. modifications CA	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE			A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON	Abstentions		
Lib	52	210 5000	310	Fourniture de bureau, imprimés, publicité	25.800,00	-6.000,00		19.800,00	11 (2udc,3l,1r,1dc,3s,	4 (2ve,2adg,)		X	
Lib	53	210 5000	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	41.900,00	-35.000,00		41.900,00	7 (2udc,3l,1r,1dc)	8 (2ve,3s,2adg,1t)			X
Lib	53	210 6000	310	Fourniture de bureau, imprimés, publicité	54.200,00	-10.000,00		54.200,00	7 (2udc,3l,1r,1dc)	8 (2ve,3s,2adg,1t)			X
UDC	53	210 6000	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	147.100,00	-50.000,00		147.100,00	7 (2udc,3l,1r,1dc)	8 (2ve,3s,2adg,1t)			X
Lib	54	210 7000	310	Fourniture de bureau, imprimés, publicité	18.300,00	-4.000,00		18.300,00	7 (2udc,3l,1r,1dc)	8 (2ve,3s,2adg,1t)			X
Lib	54	210 7000	312	Eau, énergie, combustible	265.500,00	-25.000,00		265.500,00	7 (2udc,3l,1r,1dc)	8 (2ve,3s,2adg,1t)			X
Lib	54	210 7000	318	Honoraires et prestations de service	62.439,00	-20.000,00		62.439,00	7 (2udc,3l,1r,1dc)	8 (2ve,3s,2adg,1t)			X
Lib	55	210 8000	318	Honoraires et prestations de service	983.307,00	-400.000,00		983.307,00	7 (2udc,3l,1r,1dc)	8 (2ve,3s,2adg,1t)			X
TRANSFERT													
Lib	55	210 8000	318	Honoraires et prestations de service	983.307,00	-300.000,00		683.307,00	8 (2udc,3l,1r,1dc,1t)	7 (2ve,3s,2adg,)		X	
Rad	53	210 6000	314	Entretien d'immeubles par des tiers	1.020.000,00	300.000,00		1.320.000,00	11(2udc,3l,1r,1dc,1t,3	4 (2ve,2adg,)		X	
				TOTAUX									

AMENDEMENTS

Département : Voirie **Aménagement, construction et voirie**

Commission	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2005 y.c. modifications CA	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE			A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON	Abstentions		
Lib	56	230 1000	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	106.800,00	-60.000,00		106.800,00	7 (2udc,3l,1r,1dc)	8 (2ve,3s,2adg,1t)			X
Lib	56	230 2000	310	Fourniture de bureau, imprimé, publicité	56.560,00	-15.000,00		56.560,00	7 (2udc,3l,1r,1dc)	8 (2ve,3s,2adg,1t)			X
Lib	57	230 2000	318	Honoraires et prestations de service	525.839,00	-45.000,00		525.839,00	7 (2udc,3l,1r,1dc)	8 (2ve,3s,2adg,1t)			X
Lib	58	230 2020	318	Honoraires et prestations de service	30.125,00	-10.000,00		30.125,00	7 (2udc,3l,1r,1dc)	8 (2ve,3s,2adg,1t)			X
Lib	59	230 4020	310	Fourniture de bureau, imprimé, publicité	20.100,00	-10.000,00		20.100,00	7 (2udc,3l,1r,1dc)	8 (2ve,3s,2adg,1t)			X
UDC	59	230 4040	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	360.000,00	-20.000,00		360.000,00	8 (2udc,3l,1r)	9(2ve,3s,2adg,1t,1dc)			X
Lib	60	230 5030	314	Entretien d'immeubles par des tiers	1.630.500,00	-350.000,00		1.630.500,00	3 (3l)	9(2ve,3s,2adg,1t,1dc)	3 (2udc,1r)		X

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner les objectifs budgétaires 2005 – Département des affaires culturelles.

Rapporteuse: M^me^ Catherine Gaillard-Iungmann.

La rapporteuse remercie M^me^ Laurence Schmidlin pour l'excellence de ses notes.

La commission des arts et de la culture, présidée par M^me^ Virginie Keller Lopez, s'est réunie deux fois, le 22 avril et le 6 mai 2004, pour examiner les pages concernant le département des affaires culturelles (DAC) dans le document «Les objectifs 2005 du Conseil administratif» et une fois le 29 avril 2004 pour auditionner le Centre d'édition contemporaine et l'association Les Montreurs d'images.

Le 22 avril 2004

La commission a reçu M. Patrice Mugny, accompagné de M^me^ Naef Galuba et de M. Rohrbasser.

M. Mugny prend la parole afin de préciser que le Conseil administratif a fixé le domaine du livre comme nouvelle priorité pour le DAC, après les efforts consentis dans les domaines du cinéma et de l'art contemporain.

Page 27. Personnel

La discussion s'engage sur la création de dix nouveaux postes supplémentaires.

M. Mugny souligne que, parmi ces dix nouveaux postes, huit sont assignés au livre et vont par conséquent dans le sens voulu par le Conseil administratif.

Le magistrat explique que les bibliothèques municipales subissent une explosion de la demande, ce dont on ne peut que se réjouir, mais que cela pose des difficultés croissantes au personnel de ces bibliothèques (difficulté de remplacement en cas de maladie, de congés, abandon des animations par manque de temps, surcharge des tâches…).

Ces postes supplémentaires ne correspondent qu'à une petite partie des demandes enregistrées par le département et sont tous des emplois à temps partiel qui ne seront pas affectés à une bibliothèque particulière afin, justement, de pouvoir rester polyvalents et répondre aux urgences.

Les seuls contrats à durée limitée seront ceux consacrés à la rétroconversion d'une collection sur support informatique.

Un commissaire s'étonne que de nouveaux postes de surveillants, à la Bibliothèque publique et universitaire (BPU), par exemple, n'apparaissent pas dans le document.

Le magistrat répond que la question de la surveillance (protéger les collections, surveiller les visiteurs) concerne avant tout les musées et qu'elle s'inscrit dans un projet global de sécurisation qui engendrera des frais importants. Ces frais ne sont pas encore au budget, car cela ne se fera pas avant quelques années.

Par contre, M. Mugny se demande si les chômeurs engagés comme surveillants au Musée d'art et d'histoire (MAH) ne devraient pas être titularisés afin de stabiliser ces emplois.

Page 27. Art contemporain

Une commissaire s'étonne que la somme consacrée à l'exposition au Musée Rath soit inscrite au budget 2005.

Le magistrat explique que cette exposition va devenir annuelle, afin de répondre à la motion M-335 du Conseil municipal. Cette motion demande que les artistes genevois non reconnus par les organismes d'art contemporain aient quand même la possibilité de montrer leurs créations. Afin de réduire les coûts d'une telle exposition, M. Mugny précise que les artistes ne seront pas payés et que leurs œuvres ne seront pas assurées. Néanmoins, les frais d'accrochage et de déplacement des œuvres sont importants.

Une commissaire demande pourquoi le DAC a choisi de subventionner les associations Attitudes (+50000) et Piano Nobile (+20000)?

M. Mugny répond que ces deux associations ont une démarche innovante et originale dans le domaine de l'art contemporain.

M[me] Naef Galuba ajoute que ces deux associations complètent les autres organismes déjà subventionnés par le DAC. Les deux font émerger des artistes locaux. Attitudes, avec l'aide de Pro Helvetia, accompagne ces artistes à l'étranger et Piano Nobile, en faisant de la rue une galerie, intervient dans l'espace public et rend l'art contemporain plus accessible.

M. Mugny précise que ces deux associations existent depuis des années et que malgré leur peu de moyens elles sont parvenues à dynamiser l'art contemporain à Genève. Comme elles ont fait leurs preuves, M. Mugny estime juste de leur accorder le coup de pouce qu'elles demandent.

Une commissaire demande ce qu'il en est du Centre d'édition contemporaine et de la suppression de sa subvention de 130000 francs.

M. Mugny explique que le Centre d'édition contemporaine entretenait une relation difficile avec la Ville à laquelle il reprochait ses manques de moyens sans pour autant, d'après M. Mugny, essayer de trouver d'autres subventions. En apprenant que leur subvention allait être supprimée, les responsables se sont manifestés et ont demandé à rencontrer le magistrat. Après discussion, ils ont eux-mêmes proposé que leur subvention soit baissée à 100000 francs. M. Mugny juge leur proposition raisonnable et serait heureux que le Conseil municipal accepte cela.

Un commissaire remarque que beaucoup de galeries d'art contemporain sont regroupées dans le même quartier que le Mamco.

Le magistrat s'en réjouit, car cela permet aux amateurs de concentrer leurs déplacements et donne un cachet original à Genève. La Ville tente même de créer un billet spécifique avec les CFF et l'hôtellerie regroupant nuits d'hôtel, voyage en train et accès aux musées.

Concernant le Mamco, un commissaire demande quelle sera l'incidence des 250000 francs refusés par le Grand Conseil.

M. Mugny répond que cela représente un manque considérable que le privé va essayer de combler du moins en partie pendant quelque temps. Mais à long terme il faudra trouver des arrangements. M. Mugny mentionne qu'il est par exemple aberrant que la Ville subventionne le Conservatoire de musique, par exemple, puisque tout ce qui est du domaine de l'enseignement devrait être pris en charge par le Canton. Si cela était le cas, la Ville pourrait alors assumer le Mamco.

Une commissaire demande pourquoi le Centre d'art contemporain, le Carar (Cartel des sociétés d'artistes et d'artisans d'art) et GE Grave voient leur subvention augmenter.

Le magistrat répond qu'il s'agit là de choix, mais que si le Conseil municipal devait ne pas le suivre il insisterait avant tout pour l'augmentation de la subvention au Carar qui n'a actuellement pas assez de moyens pour ce qu'il entreprend.

M[me] Naef Galuba ajoute que GE Grave est victime de son succès, car de plus en plus d'artistes veulent avoir accès à ses prestations. Malheureusement, les

cotisations de ses membres en constante augmentation ne suffiront jamais à couvrir ses frais. Les cotisations ne peuvent être trop élevées, puisque GE Grave souhaite être un lieu accessible à une majorité d'artistes.

Quant au Carar, sa nouvelle directrice, Mme Garcia Anton, a de nouveaux projets à mettre en place, entre autres la création d'ateliers pour enfants ou pour handicapés.

Une commissaire s'inquiète que les volontés socioculturelles soient des prétextes à l'octroi de subventions supplémentaires et, puisque le Mamco et le MAH proposent déjà des ateliers similaires, elle pense qu'il serait peut-être judicieux de les regrouper.

M. Mugny répond qu'il ne s'agit pas d'un prétexte, mais d'un besoin réel de former le jeune public et de faciliter l'accès à la culture pour les personnes défavorisées. Il ajoute que la Ville doit bien suppléer aux insuffisances du Canton dans ce domaine, mais qu'il est clair qu'elle ne pourra pas toujours le faire.

La proposition de regroupement est jugée intéressante par le magistrat, même s'il précise que les trois organismes ne proposent pas la même chose.

Page 28. Théâtre

Une commissaire s'étonne de la suppression de la subvention destinée aux Montreurs d'images.

M. Mugny répond que la subvention allouée aux Montreurs d'images est trop importante par rapport à leur production réelle, que Mme Decosterd arrive en fin de carrière et que c'est pour cela qu'elle ne produit plus grand-chose.

M. Rohrbasser ajoute que le DAC est parfois confronté à des situations douloureuses où les subventions municipales servent de fonds aux artistes en attendant qu'ils puissent toucher l'AVS.

Une commissaire s'indigne de ces propos, qui ne représentent pas la qualité du travail des Montreurs d'images qui ont fait depuis longtemps leurs preuves, contrairement peut-être à l'association du Nouveau Caveau à qui l'on attribue 200000 francs ainsi qu'au Théâtre Pitoëff. Elle souligne que Mme Decosterd a fondé le théâtre off à Genève et le Festival de la Bâtie avec les actuels directeurs d'Am Stram Gram et du Théâtre du Loup, qui eux ont vu leurs subventions augmenter régulièrement alors que celles de Monique Decosterd ont sans cesse baissé.

M. Mugny répond que le Théâtre du Loup a fait une dizaine de création avec seulement 400000 francs. M. Mugny a rencontré Mme Decosterd et supprimer la

subvention des Montreurs d'images ne lui fait pas plaisir, mais cela va selon lui dans le sens de l'intérêt du public. Toutefois, si le Conseil municipal ne le suivait pas il ne s'en offusquerait pas.

Une commissaire demande pourquoi le DAC souhaite subventionner la Compagnie Confiture, alors que celle-ci bénéficie déjà des subventions du Département de l'instruction publique à la Cité-Bleue, et s'il n'y a pas d'autres compagnies qui, elles, ne disposent d'aucun lieu.

M. Mugny répond qu'il s'agit d'animer les théâtres appartenant à la Ville et qui sont vides la moitié de l'année avec une programmation populaire. La Revue n'occupe l'espace que quelques mois par année, le Festival Voix de fêtes s'y produit aussi. Le reste du temps, La Compagnie Confiture pourra y attirer son public de fidèles, et cela permettra d'animer le Casino-Théâtre pendant une période de trois ans. De plus, lorsque la Compagnie Confiture jouera au Casino-Théâtre, la salle de la Cité-Bleue sera disponible pour d'autres compagnies.

Suite à la question d'un commissaire, M. Mugny et M. Rohrbasser précisent que le coût de fonctionnement de ces deux salles est très élevé. Les contrats signés avec ces deux compagnies le sont pour une durée limitée, reconductible ou non suite à un entretien entre les différentes parties. Il ne s'agit pas d'établir une situation à vie, mais de redynamiser le théâtre populaire du centre-ville.

Page 28. Cinéma

Le magistrat informe que la Ville a, ces dernières années, apporté un soutien actif au cinéma et que, par conséquent, Genève offre plusieurs festivals de qualité au public (Festival international du film sur les droits humains, Black Movie, Festival Cinéma Tout Ecran), ce qui est unique en Europe.

La Ville soutien également la création, écriture de scénarios ou post-production. M. Rohrbasser souligne qu'une brochure sera prochainement éditée pour informer de toutes les réalisations soutenues par la Ville.

Page 29. Musique

Cette somme de 100000 francs sera consacrée à la mise en exploitation du studio Ernest-Ansermet.

M. Mugny explique que la Radio ne pouvait plus la remettre en état, bien que son acoustique soit extraordinaire. En échange de sa participation, la Ville pourra utiliser ce studio 120 jours par an, ce qui profitera, entre autres, à Contrechamps.

Le 6 mai 2004

Page 29. Livre

La commission reçoit M. Patrice Mugny, Mme Isabelle Ruepp, M. Jean-Bernard Mottet et M. Jean-Charles Giroud.

M. Mugny désire faire profiter la commission de la présence de Mme Ruepp, directrice des bibliothèques municipales, pour justifier des postes supplémentaires.

Mme Ruepp explique que ces postes sont en effet nécessaires au fonctionnement normal des bibliothèques, qui sont aujourd'hui à la limite de leurs possibilités. Jusqu'à aujourd'hui, aucune bibliothèque n'a été obligée de fermer ses portes mais, dans l'état actuel des choses, cela risque de se produire. Certaines prestations ont déjà dû être annulées (tournée des bibliobus, par exemple). Mme Ruepp souligne la grande flexibilité des employé-e-s et leur attachement au service public. Alors que beaucoup travaillent à temps partiel, ils et elles acceptent de changer leurs horaires au coup par coup pour assurer le service. Il n'y a pas eu de postes supplémentaires ces dernières années, alors que le prêt a augmenté de façon notable.

Concernant les 180000 francs supplémentaires affectés au domaine du livre, M. Mottet précise que 22000 seront consacrés à l'aide à la publication, selon les critères définis par le département (notamment que le projet ait une composante genevoise et qu'il puisse être trouvé en librairie).

Les 158000 francs restants sont alloués aux manifestations autour du livre, principalement la Fureur de lire, créée en 1992 et qu'il s'agit de développer en la dotant de plusieurs animations en soirée, notamment dans la salle communale de Plainpalais. Cela pourrait aussi donner lieu à des projets d'édition réunissant des textes écrits par les auteurs invités. Cela pourrait être l'occasion de promouvoir le travail des auteurs mais également des libraires, des éditeurs et de montrer ainsi la densité du réseau genevois des partenaires du livre.

Là encore, une collaboration avec le Département de l'instruction publique est vivement souhaitée par la Ville. Mais, une fois de plus, malgré le fait que, comme le fait remarquer la présidente, M. Beer a fait de la lecture une priorité de son département, cette collaboration est loin d'être acquise.

Page 30. Bibliothèques municipales

Mme Ruepp explique l'utilisation de ces 100 000 francs supplémentaires: achat de livres, revues en différentes langues, afin de faciliter l'intégration des personnes étrangères; renouvellement du fonds; création des «paniers livres»

dans les crèches municipales (mise à disposition d'ouvrages pour les plus petits); développement des bibliothèques de rue afin de rencontrer un public qui ne se rend pas dans les bibliothèques; augmentation du stock audiovisuel, par exemple les méthodes d'apprentissage du français à partir d'une autre langue, renouvellement de la collection vidéo par des DVD et doter d'autres bibliothèques d'un fonds multimédia. Et aussi la maintenance de leur base de données qui nécessite un entretien constant et payant.

Page 30. Bibliothèque publique et universitaire (BPU)

M. Giroud explique que la BPU doit faire face au problème du vieillissement du papier de ses ouvrages précieux. La restauration de ce patrimoine coûte cher. L'atelier de restauration peut effectuer certaines réparations, mais d'autres sont hors de sa portée, comme la désacidification du papier. L'augmentation de 50000 francs permettrait de faire face aux urgences.

La BPU possède également un atelier de microfilmage qui permet de faire de la conservation préventive. Les microfilms sont ensuite mis à la disposition des étudiants sur Internet.

M. Giroud précise que la BPU voit augmenter la demande pour les consultations numériques et que cela demande des connaissances spécifiques aux bibliothécaires. C'est pour cela qu'un nouveau poste est nécessaire. L'autre poste est celui d'un-e comptable, car la BPU est le service de la Ville qui a le plus de factures, compte tenu du nombre de livres qu'elle doit acheter. De nombreux aides-comptables sont déjà engagés pour le travail de saisie, mais il s'agit là d'un poste à responsabilité.

Quant au poste supplémentaire pour la bibliothèque musicale, M. Giroud explique qu'en mettant son fonds sur le web elle s'est fait largement connaître et se trouve aujourd'hui débordée par la demande.

Page 30. Les rues sont à vous

Cette année, quatre manifestations auront lieu, et sept l'année prochaine. Il s'agit de financer principalement l'infrastructure sans exclure la participation à la tenue d'activités plus culturelles.

Un commissaire demande si la Ville a un droit de regard sur les associations qui participent à ces manifestations

M. Mugny répond qu'il s'agit d'associations de quartier et qu'en principe la Ville n'a pas besoin d'intervenir, car elles ne posent pas de problèmes.

Les postes des deux collaborateurs fixes qui ont été engagés pour ces manifestations seront réévalués en 2005 afin de voir s'ils sont ou non reconduits.

Page 30. Conventions d'importance cantonale

M. Mugny explique que les 100000 francs sont d'une importance capitale pour des projets en cours, la Conférence culturelle par exemple. Ce fonds lui laissera une certaine marge de manœuvre, puisque aucune enveloppe ne lui est destinée.

Page 30. Service administratif et technique

Le matériel audiovisuel de certaines salles de spectacles nécessite d'être remplacé.

Page 30. Conservatoire et Jardin botaniques

Très visité, le Jardin botanique a besoin d'entretenir ses jardins et son herbier, qui représente la deuxième collection mondiale.

Page 30. Musées d'art et d'histoire

M. Mugny explique que les transports des œuvres ne sont plus payés par les sponsors comme ils l'étaient autrefois et qu'il faut pallier ce manque.

Page 30. Muséum d'histoire naturelle

M. Mugny explique qu'il s'agit d'une augmentation des coûts des abonnements à certaines revues.

En conclusion, M. Mugny souligne que ces objectifs ont été élaborés avant que le Conseil administratif n'ait pris connaissance des comptes 2003 et qu'il ne savait pas que la Ville allait traverser une crise économique. Il souhaite insister sur quelques points qui sont pour lui prioritaires. Il s'agit de l'exposition des artistes genevois au Musée Rath, au Centre d'art contemporain et au soutien à la galerie Attitudes.

Le magistrat relève que la suppression des 600000 francs du budget d'acquisition du DAC pendant deux ou trois ans ne devrait pas créer de dégâts et permettrait d'équilibrer le budget sans remettre en question ces différentes augmentations.

Discussion

Un commissaire libéral déplore que, dans son introduction aux objectifs de son département, le magistrat ne parle pas de ses objectifs budgétaires, ce qui rend à son avis difficile le travail de la commission.

Une autre commissaire libérale explique que son groupe ne se positionnera pas de manière globale mais sera attentif à chacune des propositions du magistrat, afin de les étudier séparément.

Une commissaire socialiste rappelle au groupe libéral que les objectifs du Conseil administratif doivent être budgétaires ET politiques. Le Parti socialiste note l'augmentation importante du chapitre 31 et y sera attentif par la suite. Par contre, il ne discerne pas non plus les objectifs budgétaires du magistrat et aimerait plus de clarté sur ce sujet, y compris le montant total de l'enveloppe du DAC.

Une autre commissaire socialiste s'étonne que le soutien à diverses associations du domaine de l'art contemporain ne soit pas mis en perspective avec le projet de Bac+3. Concernant le Centre d'édition contemporaine, elle s'étonne que le magistrat ait dans un premier temps décidé de la suppression de sa subvention puis soit revenu sur cet avis après en avoir rencontré les responsables. La commissaire trouve dommage que le magistrat place la commission dans une situation d'arbitrage. Sinon, le nouveau paysage théâtral dessiné par le magistrat est jugé intéressant par le Parti socialiste.

Pour l'Union démocratique du centre, un commissaire juge l'augmentation totale de 1,8 million importante. Certains aspects de ce nouveau budget lui semblent encore flous, mais les bibliothèques doivent être dotées des postes demandés.

Pour l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) (AdG/SI), une commissaire note que les subventions supplémentaires pour le cinéma et les aides du Conseil administratif dans ce domaine depuis quelques années ont permis à Genève de développer de beaux festivals. L'AdG/SI espère que la nouvelle priorité accordée au livre permettra à son tour de belles réalisations. Dans le domaine de l'art contemporain, l'AdG/SI apprécie que le magistrat soutienne des associations qui se battent depuis dix ans avec un minimum de moyens et qui voient ainsi leur travail et leurs efforts justement reconnus et appréciés. Par contre pour ce qui concerne le théâtre, l'AdG/SI trouve la situation préoccupante. Même si, l'année passée, elle avait soutenu les coupes dans les lignes budgétaires, elle s'inquiète d'un certain systématisme qui ferait disparaître petit à petit les compagnies de théâtre, terreau de la vie culturelle. Les subventions au coup par coup pour des créations uniquement ne permettent pas aux compagnies de vivre. La disparition de la subvention aux Montreurs d'images en est, à cet égard, symptomatique, car il s'agit là d'une vraie troupe et d'un lieu de formation pour les jeunes artistes et techniciens.

Pour les Verts, une commissaire souligne que les objectifs du DAC sont encore un peu flous, mais que le magistrat a clairement exprimé sa «volonté de valoriser le travail de celles et ceux qui font preuve de dynamisme», ce qui indique tout de même une direction. Les Verts sont conscients de la situation de rigueur budgétaire et ils soutiendront en priorité la transmission du savoir et donc les bibliothèques et la conservation du patrimoine.

Pour le Parti démocrate-chrétien (PDC), un commissaire s'étonne qu'en période de crise économique on puisse prévoir 1,8 million de dépenses supplémentaires, dont 500000 uniquement consacré au livre. Pour lui, la priorité devrait être donné à l'art contemporain et à la création de Bac+3. De plus, la priorité du magistrat devrait être avant tout l'équilibre budgétaire. Or 100000 francs sont consacrés aux rues sont à vous sans qu'il y ait un réel intérêt à municipaliser des fêtes de quartier. Quant au budget alloué à la Conférence culturelle, le PDC trouve prématuré que l'on y consacre une telle somme vu que cette Conférence culturelle n'existe toujours pas concrètement et que l'on ne sait même pas combien versera le Canton de son côté.

Pour le Parti du travail, une commissaire souligne que la priorité donnée au livre lui semble bonne et que son parti soutiendra l'engagement des différents postes de bibliothécaires. Concernant l'art contemporain, le parti n'est pas sûr de suivre les choix du magistrat, en regard du projet de Bac+3 et est également sceptique pour ce qui concerne le théâtre. Par contre, les rues sont à vous lui semblent un excellent projet qui permet de soutenir la vie associative. Il apparaît que, si la Conférence culturelle devait se mettre en place, elle aurait besoin de moyens et il semble par conséquent judicieux de les lui fournir afin de ne pas entraver sa création.

La présidente souligne qu'il a été très agréable de travailler avec le magistrat et ses collaborateurs qui ont maintes fois prouvé leur volonté d'aider la commission dans ses démarches.

Auditions

Les auditions du Centre d'édition contemporaine (CEC) et du Théâtre Les Montreurs d'images ont eu lieu le 29 avril 2004

Audition du Centre d'édition contemporain, représenté par M^me^ Bertoux, présidente du comité, M^me^ Metral, secrétaire du comité, M^me^ Lecoultre et M. Viaccoz, membres du comité, et M^me^ Alberton, directrice

Le CEC existe depuis 1966 et était tout d'abord voué essentiellement à la gravure. Dès 1986, il élargi son domaine aux expositions et à l'édition des œuvres,

en parallèle avec le soutien aux artistes et à la diffusion de leurs productions. En 2000, sur proposition de M. Vaissade, le CEC déménage à la rue Saint-Léger afin de permettre son intégration au sein de Bac+3.

M[me] Alberton explique que cette demande d'audition leur a été conseillée par M. Mugny lui-même. A la suite d'une pétition, M. Viaccoz a été reçu par M. Mugny. Il a alors pu expliqué en détail la situation du Centre d'édition contemporaine et son utilité au magistrat qui en a alors pris conscience. Pour sauver le CEC, M. Viaccoz a proposé à M. Mugny de baisser la subvention de 30000 francs plutôt que de la supprimer entièrement. Le magistrat a trouvé l'idée raisonnable et a fait savoir au CEC que, si la commission des arts et de la culture ne supprimait pas sa subvention, il ne s'y opposerait pas.

La subvention actuelle de 130000 permet de couvrir un poste et demi de salaire, plus une comptable indépendante, ainsi que l'aide ponctuelle pour les accrochages et les mailings. Le CEC bénéficie d'autres aides privées et est en constante recherche de fonds, la subvention de la Ville représentant environ 50% de son budget. La suppression ne serait-ce que des 30 000 francs va les obliger à reconsidérer la question de ses salariés, de l'octroi d'une bourse (en partenariat avec l'UBS et visant non pas à un don d'argent mais à la promotion de l'artiste) et à rendre la recherche de fonds encore plus lourde. Le CEC vend parfois une œuvre, mais telle n'est pas sa vocation première et il ne peut pas compter sur ce genre de profit pour exister. Les artistes du CEC sont en partie genevois et confédérés, mais aussi d'autres nationalités, car il est important que les artistes locaux puissent échanger et se confronter à une production internationale.

M. Viaccoz informe la commission qu'il a récemment reçu une lettre de M. Mugny lui signalant que la nouvelle subvention au CEC serait bloquée sur trois ans.

La présidente fait remarquer que seul le législatif peut en décider, puisque le budget est voté chaque année.

Audition du Théâtre Les Montreurs d'images, représenté par M[me] Decosterd, cofondatrice et directrice, M. Jaccoud, cofondateur et codirecteur, musicien-compositeur, M[me] Margot, scénographe, M. Simonin, membre de l'association, M[me] Coupy, présidente de l'association, danseuse et comédienne.

M. Simonin présente le Théâtre Les Montreurs d'images de son point de vue de citoyen qui suit la troupe depuis longtemps. Cette troupe est une des seules à se produire dans la rue, à s'engager dans un projet pédagogique de solidarité. En pleine guerre de Bosnie par exemple, la troupe est partie au-devant des peuples de l'Est, à leur rencontre. La troupe présente des spectacles populaires tout en s'engageant

souvent auprès des minorités ou des plus défavorisés. C'est pour toutes ces raisons que les Montreurs d'images sont uniques et qu'ils ne peuvent disparaître ainsi.

Mme Coupy rappelle que la troupe permet depuis 1977 à de nombreux artistes et techniciens de travailler de manière professionnelle, de se former au sein d'une vraie compagnie, de toucher à tout, la danse, le chant, la comédie. A sa connaissance, aucun autre lieu ne permet à de jeunes artistes et techniciens de débuter ainsi dans le métier et d'en apprendre les ficelles tout en étant encadrés par de vrai-e-s professionnel-le-s. Elle souhaite défendre ce fonctionnement de troupe qui maintient un état d'esprit collectif propre à la discipline théâtrale. Les Montreurs d'images ont de plus un chapiteau à disposition qui leur donne une dimension singulière.

Mme Margot explique qu'elle travaille avec les Montreurs d'images depuis le début, lorsque ceux-ci étaient encore associés au Théâtre du Loup. Elle les a ensuite quittés pour travailler avec de nombreux autres théâtres et a ainsi pu se rendre compte de la qualité de sa formation auprès de Monique Decosterd et de sa troupe. Elle a également eu l'occasion de se rendre compte de l'empreinte des Montreurs d'images sur d'autres compagnies genevoises qui, si elles ne s'en réclament pas ouvertement, ont été néanmoins visiblement influencé par leur travail

Mme Decosterd explique alors que cette dernière suppression de budget intervient après une suite de mésaventures qu'elle ne s'explique pas très bien, si ce n'est par sa réticence à savoir se vendre. Les Montreurs d'images ont d'abord été un théâtre un peu nomade allant à la rencontre des autres. Mais, en 1991, le contrat de confiance accordé par le Département de l'instruction publique lui a été refusé. La raison invoquée était que les Montreurs d'images n'étaient pas assez présents sur Genève, qu'ils s'intéressaient trop à leurs créations et pas assez à la promotion de leurs activités. Aujourd'hui, M. Mugny leur reproche exactement le contraire: ne pas être assez présents à l'étranger et ne plus créer assez.

En 1991, leur subvention de 150000 francs a été baissée de 50000 francs et la compagnie a alors mis sur pied des ateliers pour enfants afin de pouvoir continuer à fonctionner.

Mme Decosterd rappelle que M. Vaissade, ayant reconnu le travail et les difficultés que les Montreurs d'images rencontraient, s'apprêtait à leur faire signer une convention et à réajuster leur budget sur la base d'un plan financier quadriennal. Il a laissé leur dossier entre les mains de son successeur mais, à leur grande surprise, M. Rohrbasser leur a alors annoncé que, loin d'être augmentée, leur subvention allait être totalement supprimée par M. Mugny.

Suite à une question d'une commissaire, Mme Decosterd répond qu'elle considère qu'en tant qu'artiste on a toujours quelque chose à dire jusqu'à son dernier

souffle et qu'elle n'entend pas attendre la retraite à l'abri derrière sa subvention. Les Montreurs d'images ont dû se battre avec toujours moins de moyens, contrairement à leurs anciens partenaires à qui on a donné toujours plus *(devenus le Théâtre du Loup et Am Stram Gram, avec qui Monique Decosterd a créé le théâtre off de Genève, le Festival de la Bâtie, au tout début des années 80. Note de la rapporteuse).* Pourtant, les Montreurs d'images sont toujours bien vivants. Mais, depuis son départ de l'ancien Palais des expositions, la troupe a dû se restreindre et il lui est de plus en plus difficile de jouer sous son magnifique chapiteau au vu des coûts que cela engendre. La troupe doit le louer à des compagnies qui ne savent pas vraiment l'utiliser, alors que l'originalité des Montreurs d'images tient aussi à cet espace particulier qu'ils ont entièrement imaginé et conçu.

Question: quel était leur budget en 2003?

M[me] Decosterd explique que les 95000 francs de la Ville servent au fonctionnement du théâtre, soit le salaire de deux employés à 100% à 2000 francs/mois (dont elle-même en tant que directrice artistique et une autre personne pour la gestion administrative), la location des locaux à la Gérance immobilière municipale pour 12000 francs par mois, puis les frais inhérents aux projets artistiques. La troupe a compté jusqu'à une dizaine de permanents, mais cela n'est plus le cas aujourd'hui, faute de moyens. Le dernier spectacle a coûté environ 80000 francs, et, bien que la salle de 40 places ait été pleine chaque soir pendant trois semaines, cela ne suffit pas à rentrer dans les frais. En 2001, ils ont réussi à beaucoup économiser sur le budget d'un spectacle en le réduisant à 50000 francs au lieu de 200000 francs, mais cela a mis en danger leur équilibre et leur santé et M[me] Decosterd ne veut plus jamais recommencer dans de telles conditions. M[me] Decosterd précise que suite à la décision du DAC de supprimer leur subvention elle a rencontré M. Mugny à deux reprises et qu'elle a eu l'impression lors de la première entrevue que le magistrat ne connaissait pas très bien le parcours et l'engagement des Montreurs d'images. Elle espère que les malentendus ont pu être dissipés lors du deuxième entretien.

M[me] Decosterd signale que les femmes directrices de théâtre ne sont pas légion, peut-être parce qu'elles ont moins de facilité à maîtriser les rouages compliqués d'un système capable de susciter la reconnaissance de leur travail et par conséquent leur légitimité.

Annexes: deux lettres de M. Patrice Mugny, conseiller administratif, concernant le Centre d'édition contemporaine et les Montreurs d'images.

Département des affaires culturelles

Ville de Genève

Le Conseiller administratif

COPIE

Genève, le 24 mai 2004

Madame Virginie Keller-Lopez
Président de la CARTS

Concerne : Centre d'édition contemporaine et Montreurs d'images

Madame la Présidente,

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 29 avril 2004 de la CARTS, je tiens à vous donner, ainsi qu'à chaque membre de la CARTS, les informations suivantes.

Tant le comité du Centre d'édition contemporaine que Mme Monique Decosterd qui dirige les Montreurs d'images laissent entendre par leurs propos que j'aurais pris la décision de supprimer la subvention qui leur était accordée jusqu'ici par méconnaissance de leurs activités. Or il n'en n'est rien.

En effet, j'ai visité le Centre d'édition contemporaine en septembre 2003 sous la conduite de Mme Véronique Bachetta, directrice, et avec Mme Isabelle Naef Galuba, conseillère en art contemporain. C'est après avoir examiné en profondeur les activités de ce Centre que j'ai fait le choix de supprimer la subvention, estimant que leurs prestations sont destinées à un public trop restreint et averti d'une part, et que la mauvaise situation financière du Centre depuis plusieurs années ne semblait pas pouvoir s'améliorer étant donné que c'est cela qui motivait la très forte augmentation demandée en 2005 faisant passer la subvention de 130'000 francs à 190'000 francs. Suite aux informations complémentaires remises plus tard par M. Viaccoz, à savoir essentiellement l'assurance de la viabilité du Centre d'édition contemporaine avec une subvention à 100'000 francs par année et sans augmentation durant cette législature, j'ai en effet pris la décision de la réintroduire à ce niveau.

En ce qui concerne les Montreurs d'images, je vous informe m'être rendu à plusieurs reprises aux spectacles de cette compagnie et avoir eu le plaisir d'y être accueilli au dernier par la directrice, Mme Monique Decosterd en personne. Par ailleurs, depuis 20 ans, je suis leur évolution et ma fille a suivi leurs ateliers. En supprimant la subvention allouée aux Montreurs d'images, mon objectif est de mettre toutes les compagnies indépendantes de théâtre sur le même pied d'égalité en les subventionnant par le biais des crédits généraux pour des projets précis soumis aux préavis de la commission d'experts. Vous trouverez en annexe, la lettre de réponse que j'envoie aux personnes qui m'ont écrit pour soutenir les Montreurs d'images.

En souhaitant avoir clarifié la situation, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Patrice Mugny

Annexe ment.
Copie à chaque membre de la CARTS

Route de Malagnou 19, case postale 9, 1211 Genève 17 - Tél. 022 418 65 00 - Fax 022 418 65 15
E-mail: patrice.mugny@ville-ge.ch - Internet: www.ville-ge.ch / www.geneva-city.ch
Accès TPG: bus 1-8-20-27 (Muséum d'histoire naturelle) et trams 12-16 (chemin de Roches) - Accès automobile: parking de Villereuse

COPIE

Genève, le 12 mars 2004

Madame,

Plusieurs personnes ou associations ont pris la peine de m'écrire, comme vous, afin de me signifier leur inquiétude ou leur désapprobation quant à une suppression de la ligne budgétaire allouant une subvention annuelle aux Montreurs d'images.

Je peux comprendre un tel sentiment. C'est pourquoi je tiens à vous répondre collectivement et à vous apporter des éléments d'information qui devraient vous permettre de mieux comprendre la situation.

Si vous consultez le Budget de la Ville de Genève pour l'année 2004, vous constaterez que celle-ci n'attribue de subventions par le biais de telles lignes budgétaires qu'à des institutions dont les activités se caractérisent par l'ouverture de leurs salles et la mise à disposition de leurs équipements à des compagnies diverses.

Ces institutions proposent plusieurs spectacles par année, dont les metteurs en scène et les comédiens sont de diverses provenances. Ils ont été choisis par les responsables de la programmation, mais appartiennent souvent à d'autres familles théâtrales que les leurs. De ce fait, ces institutions s'inscrivent dans une démarche assimilable au service public.

Toutes les autres compagnies indépendantes de théâtre sont subventionnées par le biais des crédits généraux, sur préavis d'une commission d'experts. Et toutes complètent le financement de leurs activités par la recherche de fonds auprès de plusieurs autres instances que la Ville.

Le Budget de la Ville de Genève sera transmis en automne prochain par le Conseil administratif au Conseil municipal. C'est dans ce contexte de mise en égalité de traitement que sera proposée la suppression de la ligne budgétaire des Montreurs d'images. Une mesure semblable avait été prise l'an dernier déjà par rapport à une autre compagnie.

Il est de la compétence du Conseil municipal, lors du vote du Budget 2005, de se prononcer. Si ce Conseil décide de réintroduire cette ligne budgétaire, sans prétériter les autres propositions d'attribution, j'accepterai bien entendu sa décision, même si elle va à l'encontre d'une cohérence que je vous ai commentée.

Afin de ne pas laisser les Montreurs d'images dans une situation sans issue, je leur ai fait savoir qu'une mesure transitoire, d'un caractère exceptionnel, leur serait proposée. Cette disposition devrait permettre de créer leurs prochains spectacles.

Par ailleurs, je dois rappeler que le soutien financier à la formation, et donc aux cours, est de la seule compétence du Département de l'instruction publique. L'appui de la Ville de Genève s'est limité à la mise à disposition de locaux polyvalents, à la rue Michel-Simon, à des conditions particulièrement favorables. Cette mise à disposition n'est pas remise en question.

Enfin, je vous informe que je souhaite rencontrer Mesdames Monique Decosterd et Nicole Boillet, ce mois encore, afin de préciser avec elles la mesure mentionnée ci-dessus.

Je souhaite avoir donné réponse, par cette lettre, à vos interrogations. Sachez que, si tel n'est pas le cas, je prendrai connaissance avec attention de vos questions et remarques.

Veuillez croire, Madame, à l'expression de mes sentiments distingués.

Patrice Mugny

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner le projet de budget 2005 du département des affaires culturelles.

Rapporteuse: M^me^ Catherine Gaillard-Iungmann.

La commission des arts et de la culture a examiné le projet de budget sous la présidence ad interim de M. Damien Sidler lors de ses séances des 16 et 23 septembre 2004. La rapporteuse remercie M^me^ Laurence Schmidlin, procès-verbaliste, pour l'excellence de ses notes.

Séance du 16 septembre 2004

Audition de: M. Mugny, conseiller administratif, M. Drahusak, directeur du département, M^me^ Koelliker, directrice adjointe, M^me^ Chaix, cheffe du Service de la promotion culturelle, M. Skrebers, conseiller culturel à l'art musical, M. Rohrbasser, conseiller culturel aux arts de la scène, M. Mottet, conseiller cul - turel dans le domaine du livre, M^me^ Naef Galuba, responsable du Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève, M. Schweri, chef du Service administratif et technique de la Division art et culture, M. Loizeau, sous-directeur des Conserva - toire et Jardin botaniques, M^me^ Fischer-Huelin, administratrice des Musées d'art et d'histoire, M. Walther, administrateur du Musée d'ethnographie, M. Heimen - dinger, administrateur du Muséum d'histoire naturelle, M. Spichiger, directeur des Conservatoire et Jardin botaniques, M^me^ Ruepp, directrice des bibliothèques et discothèques municipales, M. Jacquesson, directeur de la Bibliothèque publique et universitaire

Les priorités du Conseil administratif

M. Drahusak explique en préambule que le Conseil municipal a d'abord reçu un document sur «les priorités du Conseil administratif». A partir de ce document, le Conseil administratif a déterminé trois priorités pour 2005: le livre, la petite enfance, la Voirie (propreté de la ville).

En effet, en dehors de ces trois domaines, toutes les demandes en nouveaux postes de travail (chapitre 30) et en biens, services et marchandises (chapitre 31) ont été supprimées.

Pour le département des affaires culturelles (DAC), le budget de référence était le budget 2004 et toute augmentation de subvention devait être compensée par une diminution ailleurs. Le deuxième arbitrage a consisté à trouver

500 000 francs d'économies sur le chapitre 31. En troisième arbitrage, il s'agissait de trouver 1 million de francs d'économies sur l'ensemble du département.

En tout, les économies réalisées représentent 0,3% du budget du DAC.

Les charges ne bougent presque pas, sauf:

– en ce qui concerne les musées, car le DAC a décidé de geler les nouvelles acquisitions. Mais, à part cela, les économies ont été réalisées sur l'ensemble du département;
– pour les bibliothèques municipales, puisque le soutien au livre est devenu une priorité, avec la création de nouveaux postes, ce qui explique les augmentations des chapitres 30 et 31.

En règle générale, la masse salariale augmente, mais cela est dû à des mécanismes salariaux normaux.

Priorités du département des affaires culturelles

Au sein du département, il a été défini trois priorités:

– l'art contemporain, avec l'octroi de nouvelles subventions, l'augmentation de certaines autres, ainsi que la création d'une nouvelle manifestation en février au Musée Rath, visant à promouvoir les artistes locaux;
– le théâtre, avec la création d'une ligne budgétaire au bénéfice du Teatro Malandro ainsi qu'une augmentation de 400 000 francs destinée au théâtre populaire (la Compagnie Confiture au Petit Casino et le Nouveau Caveau au Théâtre Pitoëff);
– le cinéma, avec la redistribution des fonds généraux envers les trois festivals importants (Black Movie Festival, Cinéma Tout Ecran, Festival international du film sur les droits humains).

M. Mugny ajoute qu'il a fallu prendre une décision concernant la salle Ernest-Ansermet, sous réserve du vote de cette subvention par le Conseil municipal.

Si ce dernier ne l'accepte pas, le contrat sera alors caduc, mais il serait dommage que la Ville se prive d'une telle acoustique, d'autant plus que Contrechamps, l'AMR, l'Orchestre de chambre de Genève en bénéficieront ainsi que d'autres associations.

Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget

Pages 96 et 97 – Direction et secrétariat du département

1100 – M. Drahusak explique que l'objectif du département est d'achever la restructuration, afin de mieux répondre aux demandes du magistrat mais égale-

ment de valoriser au maximum les ressources humaines et les capacités de ses fonctionnaires. Pour se faire, des entretiens individuels seront proposés à chaque collaborateur.

1500.01 – Une étude sur la santé et l'absentéisme sera également réalisée, afin de savoir s'il sévit plus particulièrement dans certains secteurs et, si oui, pourquoi et, le cas échéant, d'y apporter des solutions.

2100.02 – Il s'agit d'effectuer un contrôle de gestion afin de s'assurer que les sommes d'argent investies dans certaines missions le sont de manière optimale.

2300.03 – Tous ces indicateurs collectés indiqueront de manière plus précise ce que le département est capable de réaliser et avec quelles ressources financières et humaines.

3100.01 – Un travail sur l'image du DAC est également en cours, rénovation du site Web, recherche d'une plus grande adéquation entre l'image du département et celle de ses musées par exemple ou, en général, un meilleur équilibre entre ses divers aspects. Il est utile que la population reconnaisse facilement les actions de la Ville dans ses manifestations.

3300.01 et 03 – Des projets se mettent en place, en attendant la Conférence culturelle, avec les hôteliers, très en demande de ce genre de chose. Actuellement, l'exposition «A l'ombre des pins» a permis un accord entre les hôtels, les transports publics et le Musée Rath. Il s'agit là d'un essai, mais qui pourrait devenir régulier s'il se révélait concluant.

Agenda 21 – Le DAC a une facture annuelle de 2 648 677 francs pour les dépenses d'énergie. Pour 2005, l'objectif est de réaliser une baisse de 10%. Des moyens sont en place, par exemple au Grütli et à l'Usine, où des compteurs individuels sont installés et un budget spécifique aux dépenses d'énergie leur est alloué. Ce budget est légèrement inférieur aux dépenses des années passées afin d'encourager les économies.

Questions des commissaires

3300.01 – Où en est la Conférence culturelle?

La députée chargée du rapport ne le rendait pas. Le département a donc saisi la présidence du Grand Conseil et le rapport a finalement été déposé récemment. Les député-e-s le voteront et, s'ils l'acceptent, le projet sera alors soumis aux communes. Le DAC a toutefois déjà des projets dans ce sens, notamment avec Annemasse qui a permis à Omar Porras de s'installer à Château Rouge lorsqu'il n'y avait plus de place à Genève.

1200 – Dans la brochure «Genève, ville de culture», les objectifs ne sont pas clairement formulés.

Cette brochure répond à une demande du Conseil administratif qui souhaitait une vision d'ensemble des objectifs. Il s'agit d'énoncer des intentions, d'évoquer tout ce que le DAC aimerait faire sans donner d'ordre d'importance.

1400.01 – Au sujet du Festival de la Bâtie, y aura-t-il une évaluation de la dernière édition?

Ce n'est pas le travail du magistrat d'évaluer les manifestations. Son travail est de veiller à ce que les exigences posées par la Ville soient respectées. Le reste est du ressort des professionnel-le-s qui ont la charge de la manifestation. Par contre, si un jour la Bâtie ne remplissait pas son mandat, que les salles restent vides, que la culture locale ne soit pas représentée, il s'agirait alors de renégocier.

1600.01 – Quels sont ces nouveaux choix politiques et qu'induisent-ils?

Il s'agit par exemple des débats sur les formes de subventionnement et d'investissement, des plans financiers. Si on ne fait que reprendre les mêmes montants, on ne fait qu'entretenir le patrimoine et rien d'autre. Le Musée d'ethnographie par exemple, faut-il discuter de la hausse du centime additionnel pour le construire? La nouvelle Comédie est-elle prioritaire? Tout cela relève des choix à faire. La liste de ces choix est publiée, certains choix sont préférés à d'autres.

1700 – Qui y a-t-il à coordonner?

Auparavant, tous les départements annonçaient leurs activités séparément. Aujourd'hui, les grandes manifestations sont annoncées ensemble par les départements concernés, cela représente mieux la Ville.

Page 97 – Agenda 21
Projet Coquelicot

Artamis a proposé un projet de gestion de l'espace qui a été refusé. Par la suite, on s'est aperçu que le site était contaminé par du cyanure et il est devenu impossible de laisser des gens y travailler sans assainir le terrain. Il fallait aussi tenir compte des projets de l'Etat pour un établissement médicosocial, de la Ville qui y gère des locaux et des différentes associations présentes. Cette concertation se nomme «projet Coquelicot».

Le bilan et les indicateurs Agenda 21

Il s'agit de voir dans quels secteurs la Ville peut au mieux gérer les déchets organiques, la Voirie, les économies d'énergie, d'eau. Il y a des choses simples à faire, mais pour cela il est nécessaire de mettre en place des indicateurs qui donneront la mesure de ce qu'il faut réaliser. Mais il n'est pas possible d'observer les 51 institutions que gère le DAC d'un seul coup d'œil. Il faut donc choisir un

théâtre et un musée, par exemple, afin d'en faire des laboratoires pour y développer des indicateurs.

Il s'agira aussi de réaliser une enquête concernant les handicapés, les aveugles, les sourds, les personnes à mobilité réduite pour développer des rampes d'accès, mais aussi tout ce qui touche l'évacuation, installation de signaux lumineux pour les personnes qui ne peuvent entendre les sirènes, par exemple.

Qui se charge de ces mesures?

M. Mugny répond que c'est lui-même, M. Drahusak, M^me^ Koelliker, M^me^ Dayer Fournet ainsi que le responsable technique.

Page 98 – Division art et culture – Service administratif et technique
2200 – Ateliers de décors de théâtre et main-d'œuvre

Les ateliers ont été victimes de leur succès, car ils réalisent des décors à bas prix, puisque l'on n'y paie que le matériel. Les demandes étaient si fortes qu'il devenait difficile pour les théâtres de la Ville d'y avoir accès. Le DAC a donc décidé de les rendre prioritaires. Les demandes sont aujourd'hui restreintes et il n'est plus nécessaire d'engager du personnel supplémentaire.

3300.01 – Billetterie

Billetel ayant été un échec, chaque institution à son propre système de réservation et cela fonctionne très bien. Il vaut mieux rester comme ça, même si la question d'une mise en réseau d'un système de billetterie est toujours d'actualité. Le DAC est un peu échaudé et ne sera en tout cas pas leader d'un nouveau système.

3300.03 – Exercices d'évacuation des salles de spectacle

Les évacuations doivent se faire en salle pleine. Des exercices ont déjà été faits: une fois avec le personnel, une autre fois pendant un concert, sans avertir ni les musiciens ni le public. Cela devra se reproduire, mais, comme cela interrompt le spectacle, les exercices ne peuvent être faits n'importe quand.

Page 98 – Division art et culture – Objectifs 2005: quelles sont les propositions formulées lors du séminaire du service en 2004?

Le service s'est réuni afin de rendre compte ensemble des problèmes du personnel, mais aussi pour envisager des solutions et entendre les propositions positives. Ces problèmes ont ensuite été regroupés en plusieurs catégories, puis évalués selon leur ordre d'importance. Cela a permis d'envisager des priorités, en particulier pour résoudre les problèmes d'ordre interne. Les doléances les plus fréquentes concernent la communication, mais tous les problèmes devront faire l'objet de décisions systématiques avec des délais pour leurs solutions. Une synthèse sera faite, puis l'ensemble de la liste sera disponible.

4100 – Sécurisation de l'accès du Grütli

Le bâtiment était souvent occupé par des jeunes qui font du roller sur la plaine de Plainpalais. Lorsqu'il faisait trop froid, ils venaient se réchauffer au 3e étage du Grütli, assez tranquille car personne n'y travaille à partir de 18 h. Ces réunions donnaient lieu à des beuveries et à des sprayages. Finalement l'accès a dû être fermé par une porte supplémentaire.

Mais l'accès est ainsi rendu plus difficile aussi pour le personnel, car il nécessite une clé supplémentaire. Le problème n'est donc que provisoirement réglé, car il faut que le personnel qui y travaille puisse avoir accès au 3e étage même en dehors des heures de bureau.

Page 99 – Agenda 21

L'utilisation du papier recyclé n'est pas encore systématique, mais le DAC y travaille.

4200 et 9100 – Ces deux lignes font-elles état d'une surcharge de travail constante?

Les indicateurs permettront de définir si la cinquantaine de manifestations organisées représentent une réelle surcharge et entraînent une augmentation considérable des heures supplémentaires. Si cela est le cas, il faudra réduire le nombre des manifestations.

D'un autre côté, lorsque des employé-e-s sont en congé ou malades, les dossiers qu'ils traitent sont en attente. Le département souhaite donc que ces dossiers puissent être transmis à des remplaçants, afin que les retards ne s'accumulent plus.

La ligne 9100 concerne également les réservations des salles de spectacle. Il arrive que pour certains concerts, surtout ceux dont les organisateurs n'ont pas ou peu de structures, l'on ne sache pas quelques jours à l'avance si le concert aura lieu ou non. Cela crée un état d'urgence permanent.

Pour y remédier, il s'agit désormais d'obtenir une confirmation trois mois à l'avance. Si cette confirmation n'est pas obtenue, la réservation tombe automatiquement.

Page 99 – Variation de locaux: où se trouve désormais le matériel du Musée d'ethnographie?

Il s'agit uniquement du matériel technique qui se trouvait à la rue Blanche. Aujourd'hui, les collections du Musée d'ethnographie sont entreposées aux Ports-Francs dans d'excellentes conditions de conservation.

Néanmoins, le magistrat souhaite la construction d'un grand dépôt pour tous les musées de la Ville. Mais une étude a démontré que cela coûte cher, entre 30 et 50 millions de francs.

Page 100 – Division art et culture – promotion culturelle
1100.01 – Pourquoi une nouvelle ligne graphique?

Le public ne sait pas toujours qu'il participe à une manifestation organisée par la Ville de Genève. Il faut donc rendre visibles ces actions par un graphisme commun à tous les départements, puis au DAC en particulier, mais en accord avec le reste. Un nouveau logo sera également créé qui sera distribué à toutes les associations et institutions subventionnées afin qu'il apparaisse dans leurs promotions.

9200.03 – De quels stagiaires s'agit-il?

La Ville n'engage pas assez d'apprentis et un effort doit être fait. Actuellement, deux à trois stagiaires universitaires sont accueilli-e-s chaque année. Il s'agit de formaliser une structure pour les accueillir au mieux.

Les relations avec Genève Tourisme?

Les augmentations qui figurent dans le budget sont liées à la publication de certaines brochures. Pour le reste, un groupe de travail est chargé d'étudier des projets en commun, ce qui a déjà donné lieu à deux offres couplées, tourisme et exposition.

Page 102 – Division art et culture – Service aux artistes et acteurs culturels (SAAC et Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève)
1100.02 – Qu'en est-il de l'engagement de la Ville auprès de la Bibliothèque publique et universitaire (BPU)?

Les partenaires sont l'Etat, la Ville et l'Université. Un grand projet prévoyait d'engager plus de personnes, mais au vu des coûts engendrés il a été exclu. L'idée serait de créer éventuellement une fondation de droit public. Il semble que, pour l'instant, l'Etat ne touche pas au budget dévolu à la culture mais, si cela devait être un jour le cas, concernant le Mamco par exemple, M. Mugny devrait alors réfléchir au rôle de la Ville au sein de la BPU et des écoles de musique qui dépendent du département de M. Beer.

1100.04 – Comment stimuler les nouveaux projets?

Par exemple, l'ordre d'évacuation du Musée Jean Tua est une stimulation, dans la mesure ou cela va permettre d'avancer avec le projet BAC+3. Pour la nouvelle Comédie, il y a une divergence avec le Conseil administratif qui porte sur les mètres carrés à accorder à cette réalisation. Il s'agit de déterminer sur quel site elle pourra se construire et ce que cela implique en délai de réalisation. La Ville a fait une étude sur le site des Eaux-Vives. Il apparaît que les secousses engendrées par le passage des trains portent sur un périmètre de 16 à 18 mètres à la ronde. Il faudra donc construire des plots pour atténuer ces vibrations. Le groupe des 17 va devoir se décider et il ne sera dès lors plus possible de revenir en arrière.

La Maison de la danse a trouvé momentanément un emplacement à la salle des Eaux-Vives grâce à une structure démontable qui est relativement légère et n'abîme pas le lieu.

2100.05 et 06 – Musiques actuelles. Quelle est la différence entre musiques «actuelles» et «émergentes»?

Les deux sont des musiques non classiques, avec haut-parleur, et appréciées de la jeunesse. «Musiques actuelles» est le terme générique. On entend par «musiques émergentes» celles qui ne sont pas encore installées.

2100.09 et 2200.01 – Renouvellement des directions au Grütli et à l'Orangerie

M. Lüscher bénéficie exceptionnellement d'une année supplémentaire (7 au lieu de 6). M. Chardet à l'Orangerie verra également son contrat prolongé, à cause des travaux prévus l'été prochain et qui rendront le lieu impraticable. L'Orangerie sera ensuite dédié au conte, à la poésie et à la lecture, entrant ainsi dans la priorité donnée au livre.

2300.01 – Déplacement de la Fête de la musique

La Fête de la musique a traditionnellement lieu dans la Vieille-Ville, mais il s'agit d'étudier la possibilité de l'étendre à d'autres endroits. Genève possède quelques beaux ponts et des quais où elle pourrait se dérouler une année. Mais ce projet «au fil de l'eau» est encore à l'étude et rien ne prouve qu'il soit réalisable pour l'instant.

Page 103 – 2400.02 – Y aura-t-il de nouvelles œuvres exposées dans les préaux des écoles?

Les moyens, notamment en ressources humaines, manquent pour cela, mais le DAC y pense. Un commissaire fait remarquer que les vitrines inutilisées des différents musées pourraient alors être utilisées.

Page 104 – 2500.07 – Précisions.

Par exemple l'année dernière, il y a eu l'inauguration de la façade de l'école Hugo-de-Senger. Au lieu de s'en tenir à une cérémonie officielle, une médiatrice spécialiste de l'art contemporain a été engagée, les enfants ont réalisé des œuvres, ils ont participé à une enquête dans le quartier. Ces animations permettent de sensibiliser le grand public à l'art contemporain.

Page 105 – Division des musées – Conservatoire et Jardin botaniques
4100.02 – S'agit-il de la troisième voie CFF?

Non, il s'agit de la quatrième. C'est une voie de garage avec un butoir, reconstruite avec les CFF, où sont présentées des mauvaises herbes.

Page 107 – Agenda 21 – Collaboration Nord-Sud

Il s'agit vraiment d'un échange dans les deux sens. A Dakar, par exemple, il s'agissait de réintroduire les plantes médicinales et nutritives en encourageant les gens à entretenir leur propre jardin, à se réapproprier leur propre savoir. Ces programmes sont mis en place dans des pays qui s'ouvrent à la démocratie et favorisent l'esprit démocratique. Les gens ainsi formés iront à leur tour former d'autres gens du Sud, le Paraguay aidera le Nord-Est brésilien, par exemple. C'est là la force de ces programmes qui, en outre, sont très légers à assumer pour la Ville, puisque, mis à part le salaire des conservateurs, ils sont subventionnés par la Direction du développement et de la coopération.

Page 108 – Division des musées – Musée d'art et d'histoire (MAH)

En 2010, le MAH aura 100 ans. Y a-t-il une commémoration de prévue? Par ailleurs, quelles sont les priorités pour le MAH?

Pour 2010, rien n'est envisagé pour l'instant.

L'année passée, la priorité allait aux arts de la scène et cette année sera celle des musées. Le directeur du Muséum part à la retraite ainsi que le conservateur du Cabinet des estampes. L'idée est de revoir la Division des musées. Le MAH comprend 8 musées différents, ce qui est très lourd, avec beaucoup d'expositions temporaires. Le Musée des sciences a-t-il sa place au MAH ou bien faut-il faire un grand musée des sciences, avec le Jardin botanique?

Il s'agit de rendre le MAH plus vivant, mais sans incidences budgétaires. Il s'agit également de revaloriser certaines salles grâce aux fonds privés.

Page 109 – 3200 – La relation entre les musées et les éditeurs genevois.

La plupart des catalogues sont édités par des imprimeurs genevois. Lorsque cela n'est pas possible, les éditeurs suisses sont contactés et seulement après les éditeurs étrangers. Ces catalogues sont financés par des fonds privés et ne coûtent rien à la Ville.

Où en sont les rénovations du MAH?

Le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie doit déposer un crédit d'étude. La rénovation se déroulera en deux étapes: la première concernera des retouches techniques, la deuxième l'enveloppe qui représente un gros morceau. Cela coûtera environ 20 millions de francs.

Page 110 – 9100.01 – Réinstaller la collection du Cabinet des dessins dans ses nouveaux locaux

La villa La Concorde accueillera trois projets: le Fonds numérique et l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté, qui occuperont les deux pre-

miers étages du bâtiment, ainsi que la Maison de la réconciliation – un projet très compliqué et peu déterminé; à Berne, Swiss Peace est actuellement en train de travailler à ce concept.

Page 111 – Division des musées – Musée d'ethnographie

Le choix de la personne à la tête des institutions est très important, comme la commission a pu s'en rendre compte en visitant le Musée d'ethnographie de Neuchâtel. Peut-on espérer moins de tranquillité à Genève?

Le magistrat prend note de cette demande.

1100.04 – Quelles garanties pour nos collections?

Les dépôts sont hautement sécurisés. Il y a tout d'abord un portail de sécurité que seules les personnes autorisées à y accéder peuvent passer; ensuite, il y a un système de sécurité très récent qui y est installé et qui distingue ces dépôts des autres locaux.

Page 112 – 2300.01 et 2300.02 – Les services rendus au Département de l'instruction publique, en aidant les recherches universitaires, reviennent en balance?

Les échanges se font plus directement avec l'Université. Une convention existe entre l'Etat, la Ville et l'Université. Le directeur du musée et les conservateurs ont des chaires à l'Université et y enseignent.

3200.03 – S'agit-il d'une nouvelle institution?

L'idée est de M. van Blijenburgh, directeur du Musée d'ethnographie; il s'agit d'avoir une démarche didactique par rapport aux enfants. Le projet est intégré au musée. Ils vont cependant collaborer avec des universitaires sur les aspects pédagogiques et de communication par rapport aux enfants.

Concernant le laboratoire didactique, ont-ils recherché des solutions pour la Maison des peuples autochtones?

Oui; c'est en tout cas la volonté de la direction du musée.

Au sujet de la Nuit de la science, quelle a été la réflexion qui a mené à rendre cet événement biennal?

Deux manifestations sont déjà biennales, soit la Fureur de lire et le Festival science et cité, ce qui fait déjà beaucoup par rapport au Musée des sciences. Il y a aussi, bien sûr, des raisons budgétaires, mais cela s'explique également par le fait que la responsable actuelle était tombée malade. De plus, si la Nuit de la science est conviviale et sympathique, le débat n'a souvent pas lieu. Il s'agit donc de repenser la manifestation afin d'allier à la fois vulgarisation de la science à l'attention des familles et débats, afin que cela dépasse le simple cadre de la curiosité.

3400.02 – Où en est le nouveau Musée d'ethnographie?

Les partenaires sont enfin arrivés à un accord unanime: ils maintiennent l'emplacement de Carl-Vogt. Maintenant que le contenu est défini, un concours international va être lancé pour la création du contenant – l'enveloppe architecturale. Le projet devra intégrer l'ancien bâtiment dans des formes contemporaines.

Page 114 – Division des musées – Muséum d'histoire naturelle
1200.01 – Pourquoi le Muséum fait-il appel à des chercheurs externes?

Il faut parfois chercher des personnes qui ont des compétences que l'on n'a pas au sein du Muséum.

3300.01 – Qu'en est-il maintenant que le Département de l'instruction publique a supprimé le poste d'animation pédagogique?

Si M. Beer ne le remet pas, la Ville le recréera en prenant les 130 000 francs nécessaires dans la somme dévolue aux écoles de musique. L'avantage, si la Ville finance le poste, est que la contrainte de ne travailler qu'avec des écoles publiques sera supprimée. Là, un travail avec les écoles privées, de France voisine, etc., pourra également être engagé. Parallèlement au travail pédagogique, la personne engagée devra consacrer un peu de son temps pour coordonner l'ensemble du travail qui est effectué entre les musées et les écoles, afin de proposer des améliorations.

Page 117 – Division des bibliothèques – Bibliothèques et discothèques municipales
Comment encourage-t-on l'édition à Genève?

Cette année est dédiée au livre. Cinq postes ont été acceptés pour les bibliothèques municipales et trois pour la BPU. A l'occasion de la Fureur de lire, on a augmenté la part dévolue au soutien au livre; c'est une des choses les plus faciles à soutenir. Ce sont des éditeurs qui s'adressent en général à la Ville de Genève; mais leur projet doit répondre à certains critères pour être aidé (par exemple il faut que cela concerne un auteur local). Cela permet de publier des livres ou de faire baisser le coût d'un ouvrage à la vente. Au-delà de l'écriture, il faut donner accès au livre et initier aux contes, au théâtre. Il y a des choses à faire. M. Mugny propose de fournir la liste des éditeurs avec lesquels ses services ont travaillé en 2004.

Des éditions scolaires ont-elles été subventionnées?

Non, mais il serait souhaitable également pour 2005 de rendre plus visibles certaines bibliothèques qui ne sont pas forcément connues du public (comme la bibliothèque du Musée d'ethnographie) mais qui offrent un contenu riche et ciblé. Ils pensent peut-être à créer une promotion avec la mention «2005 Genève, ville de lecture».

Par ailleurs, le département va sortir une brochure «2005 Genève, ville de lecture», où seront annoncés les grands événements à venir (par exemple la Fureur de lire) et donnés des éléments sur l'édition à Genève, sur le livre, etc.

Il s'agit également d'élargir le soutien du département à celui des bibliothèques privées qui représentent un intérêt public (par exemple la Société de lecture, la Bibliothèque juive). Mais ce qui est le plus en danger, ce sont les librairies, malgré les achats que la BPU fait en passant par elles. Il y a une dizaine d'années, il en existait cent à Genève, de tout type. Toute une série de raisons (prix élevés du livre, loyers coûteux en ville, etc.) penche en leur défaveur. Il faut y réfléchir.

M. Mugny rappelle qu'une commission à Berne mène actuellement un débat sur le prix unique du livre.

C'est le seul moyen de sauver les petites librairies. Par ailleurs, Lettres frontières permet de mettre en réseau des livres d'auteurs romands ou de France voisine. Cela permet de faire connaître les écrivains des deux côtés de la frontière.

Le DAC offre-t-il un soutien à la bibliothèque interculturelle de la Croix-Rouge?

Une aide lui a été refusée, car les locaux qu'elle a étaient pratiquement gratuits; le Conseil administratif a dit non. Néanmoins, la bibliothèque reçoit une aide qui n'est pas axée sur le livre lui-même, mais sur les revues, la presse. En effet, il n'y a pas la place pour accueillir des livres en 150 langues; il ne s'agit pas de constituer des collections mais d'en avoir qui se renouvèlent, d'échanger des livres pour les faire vivre autrement.

Y a-t-il un partenariat autour de l'illettrisme?

Un travail a été mis en œuvre entre les bibliothèques et la petite enfance: le projet «A la page». Le département offre durant une semaine des séances de lecture de contes, par exemple, aux enfants. Il y a une collaboration véritable entre les bibliothèques qui accueillent les crèches – l'année dernière plus d'une centaine de classes ont été accueillies – mais aussi pour favoriser le mouvement inverse, c'est-à-dire que les bibliothèques viennent dans les crèches au moyen de prêts de livres, un réseau est dorénavant installé. Ce travail est fait pour que les enfants aient petit à petit envie de lire, d'aller dans les bibliothèques et d'y venir avec leurs parents. Il ne s'agit pas d'anticiper le travail de l'école, mais de sensibiliser l'enfant au livre et d'acquérir l'idée de lecture.

1100.05 – Prêt via Internet?

Pour des raisons de sécurité, ils n'ont pas l'autorisation de la DSI de mettre en accès public leur base de données. Ce genre de prêt serait l'idéal, mais ils manquent également de personnel.

1100.10 – Pourquoi renouveler l'équipement?

Le système actuel commence à être obsolète. Les platines des cartes de prêt ont plus de 12 ans. Il va falloir envisager de les remplacer; avoir un nouveau système signifiera changer parallèlement toutes les étiquettes des livres, puisqu'il s'agit d'un matériel spécifique qui implique un fournisseur unique. En changeant de système, cela permettra d'en avoir un qui à la fois est adapté contre le vol et utilise des étiquettes de prêt neuves. A nouveau, cependant, cela voudra dire que l'on s'attachera à un seul fournisseur, ce qui reste embêtant. Ils doivent encore y réfléchir. Par ailleurs, il faudra planifier ce travail et changer par étapes, de façon que les bibliothèques ne soient pas toutes fermées en même temps.

Page 119 – 1300.09 – En quoi consiste la participation de la Ville de Genève au Prix Chronos?

Dans le cadre des bibliothèques, les classes sont averties qu'elles peuvent participer à ce concours; de même au Club des aînés ou à l'Avivo. Après, le Prix Chronos s'organise au niveau de la Suisse romande, la Ville n'est qu'un relais.

Qu'en est-il de la Bibliothèque des sports?

Il avait été décidé de répartir les livres entre les bibliothèques et la Faculté de médecine qui pouvait être intéressée par certains ouvrages. Toutefois, les sportifs ont tellement réagi à cette annonce que M. Hediger a dû céder un demi-poste pour assurer le fonctionnement de la bibliothèque.

Y a-t-il toujours des dons de livres aux pays du tiers monde et quels sont les pays bénéficiaires?

C'est à la demande. Le projet ne vient pas d'eux. Les livres qui proviennent de dons privés ou de retraits du fonds sont distribués à des associations qui en font la demande. C'est très fluctuant.

Page 121 – Division des bibliothèques – Bibliothèque publique et universitaire

M. Jacquesson explique que l'intitulé de cette institution comprend le mot «publique». 30% des personnes qui fréquentent la BPU représentent le grand public. Par ailleurs, 50% des étudiants habitent la ville de Genève; c'est une population locale. Il faut être totalement ouvert aux gens. Beaucoup voient en la BPU un temple de la culture et croient ne pas y avoir accès. Lors des dernières journées du patrimoine, une population étonnante est venue la visiter; celle-ci a alors appris qu'elle avait le droit de profiter de cette bibliothèque. Il faut faire un effort permanent pour que cela se sache.

3100.01 – Quel est le coût de cette extension des horaires?

La BPU a un guichet de prêt et huit personnes travaillent à travers les 40 km de rayonnage de la bibliothèque afin d'aller chercher les livres que l'on souhaite

emprunter. Une des faiblesses de la BPU est les heures d'ouverture entre 12 et 14 h. Ils souhaiteraient trouver une solution pour augmenter sensiblement la possibilité de prêt dans ces heures-là.

Page 122 – 4200.03 – Est-ce bien le rôle de la BPU d'offrir des cours?

La HEG vient justement de supprimer ce cours. Celui que propose la BPU est en certains points différent. Ce qui est intéressant, c'est de l'offrir au grand public et à des amateurs. En 2002, une exposition et une présentation sur les reliures avaient été organisées. Cela se fait facilement et sans coût supplémentaire.

Projet de budget 2005

Page 138

Qu'adviendra-t-il de la somme dévolue à la Conférence culturelle, si celle-ci ne se concrétise pas?

On la retrouvera dans les comptes, car le DAC souhaitait prévoir une somme disponible pour mettre en place des projets. Cette subvention de 40 000 francs doit permettre au DAC de faire face aux dossiers qui seraient susceptibles d'être traités dans le cadre de la Conférence culturelle (par exemple nouvelle Comédie, Musée d'ethnographie, etc.).

Association pour le patrimoine industriel (API): + 100 000 francs?

50 000 francs proviennent d'un transfert de subventionnement avec le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie et 50 000 francs sur décision du Conseil administratif.

Pourquoi 61 000 francs ont-ils été enlevés de la ligne «Jeunesse, Populaires et Personnes âgées»?

Il s'agit de deux transferts: l'un de 26 000 francs en faveur de la Fureur de lire (3106800.318390 Domaine du livre) et l'autre de 35 000 francs pour le Théâtre des Marionnettes dans le cadre de la convention de subventionnement (les montants se retrouvent en page 140). Ces sommes devront permettre de pratiquer des prix plus accessibles, ce à quoi elles servaient déjà auparavant sous la forme de demandes régulières au fonds.

Que concernait la ligne «Genève, ville de paix»?

Il s'agissait de la subvention concernant le G8.

Quelle est l'incidence de la carte 20ans/20francs sur la ligne «Jeunesse, Populaires et Personnes âgées»?

Il doit y avoir un effet, mais celui-ci est très dérisoire. Il y a peu de jeunes qui ont acheté la carte; l'année dernière, seules 495 ont été vendues, bien que des annonces aient été faites partout.

Page 139

Concernant «La ville est à vous» et «La rue est à vous», il y a une augmentation de 290 000 francs en 2005 pour une dépense réelle de 57 000 francs en 2003?

Les 240 000 francs représentent les salaires des deux postes de la FASe, soit des employés «empruntés» à l'Etat pendant deux ans. Les 57 000 francs représentent les frais correspondant aux salaires des deux personnes arrivées dans le courant de l'automne 2003. En 2005, «La ville est à vous» nécessitera une somme de 50 000 francs en sus des deux salaires.

Est-ce que les chorales classiques Cercle Bach, Psalette, Société chant sacré, Motet, qui touchent chacune 10 000 francs, constituent le cartel qui touche, lui, 240 000 francs?

Le soutien de l'art choral est réparti sur plusieurs chapitres du budget.

Il y a, d'une part, les quatre chorales classiques formées d'amateurs, soutenues par la Ville et qui sont membres du Cartel des chorales classiques de Genève: Chant sacré, Cercle Bach, Psalette, Motet. Chacune touche une subvention de base de 10 000 francs et a accès à un fonds de production de 240 000 francs. Le montant de ce fonds est destiné en particulier à l'acquisition de services d'orchestre pour accompagner les concerts de chœurs. Actuellement et sur la demande du cartel, ce fonds est partagé par parts égales entre ces quatre chorales. Soit, par chorale, 10 000 francs + 60 000 francs = 70 000 francs. Une cinquième chorale fait partie du cartel, le Chœur de l'Université, dont le soutien incombe à l'Université et au Canton de Genève.

Il y a, d'autre part, deux chœurs professionnels, l'un au chapitre de la musique contemporaine, l'Ensemble Séquence, l'autre à celui de la musique ancienne, l'Ensemble Cantatio. Chacun bénéficie d'une dotation de 50 000 francs.

Il y a également les quatre entités soutenues au chapitre des chorales populaires: Cercle choral, Liederkranz-Concordia, Société chorale des Eaux-Vives, Union des chanteurs genevois, pour un total de 25 000 francs.

Il y a enfin les appuis ponctuels qui sont consentis sur les fonds généraux: en 2003 le Chœur Arte Musica, l'Ensemble vocal de Genève, Cantus Laetus, Polhymnia, Solistes et Chœur de la cathédrale, Ensemble vocal Saint-Germain, Chœur d'enfants de Genève, en 2004 à nouveau Solistes et Chœur de la cathédrale.

A quoi correspond la diminution de 30 000 francs sous la ligne «Ecoles de musique»?

Depuis des années, les écoles de musique ne reçoivent pas 300 000 francs mais 270 000 francs. En effet, 30 000 francs étaient versés, peut-être à tort, à la Fanfare du Loup. Cette somme a été transférée dans les fonds généraux. Par

ailleurs, le magistrat fait remarquer que c'est sur la ligne «Ecoles de musique» qu'il prendra les 120 000 francs nécessaires à la création du poste de travail pédagogique au Muséum d'histoire naturelle s'il en est contraint.

Concernant la ligne «Exploitation de la salle de l'Alhambra + (salle Ernest-Ansermet)», à quoi correspond la somme, puisque des travaux vont avoir lieu à l'Alhambra?

100 000 francs sont destinés à la salle Ernest-Ansermet, 50 000 francs ont été supprimés à la ligne «Corps de musique» et 40 000 francs à celle intitulée «Musique contemporaine».

On voit que d'une année à l'autre beaucoup de postes subventionnés sont reconduits. Procède-t-on au DAC à une analyse de ces lignes ou les prolonge-t-on automatiquement par simplification?

L'année dernière, le magistrat a supprimé certaines subventions qui ne se justifiaient plus. Cette année, il pense que les Montreurs d'images ne répondent pas aux critères du théâtre, soit d'accueillir des créations et de s'ouvrir aux autres, de la même manière que ne le faisait pas le Théâtre Para-Surbeck l'année précédente. M. Mugny tente de faire des suppressions cohérentes et logiques petit à petit. Si on le lui propose, il se dit prêt à prendre du temps pour examiner chacune des subventions.

N'est-il pas justement propice maintenant, à la faveur d'un nouveau magistrat, de réfléchir ensemble à une politique de principe de subventionnement? De savoir si la Ville doit venir en subsidiarité à d'autres, par exemple?

M. Mugny cite le cinéma: ils ont travaillé durant une année pour savoir comment subventionner ce domaine. Ils ont mis en place un règlement de subvention du cinéma et vont faire la même chose pour la danse. On peut rediscuter tous les critères de subventionnement, mais on ne peut empêcher à un moment donné de faire des choix. La plupart des lignes devraient être des frais généraux.

Quelle est la raison de la suppression de la ligne «Musique contemporaine» de 40 000 francs?

Une association, l'AMEG, recevait cette somme chaque année pour mettre à disposition le matériel qu'elle possède (par exemple à Archipel). Cela était aberrant. En revanche, si elle propose une production, elle peut toujours faire une demande auprès des fonds généraux.

A propos de la ligne «Fonds pour la création théâtrale indépendante», à quoi est due son augmentation?

Une somme de 250 000 francs est allouée au Teatro Malandro et 400 000 francs vont au théâtre populaire (la Compagnie Confiture et le Caveau au Théâtre Pitoëff se partagent le montant à parts égales).

L'année précédente, la ligne «Fonds général pour manifestations cinématographiques» avait déjà été augmentée et elle l'est à nouveau cette année. Pour quelle raison?

La Ville a choisi de soutenir un peu plus le Black Movie Festival, Cinéma Tout Ecran et le Festival international du film sur les droits humains qui connaissent une croissance extraordinaire. Les deux premiers recevront 50 000 francs et le troisième 30 000 francs.

Page 140

Qu'en est-il des subventions d'Am Stram Gram et des Montreurs d'images?

Dans le premier cas, il ne s'agit pas d'une baisse; simplement, la somme de 500 000 francs correspond à une subvention semi-annuelle qui était chaque année bloquée d'avance et qui a été décalée. C'est la seule économie comptable sur l'ensemble du budget. Cette réadaptation du budget de l'année civile par rapport à l'année réelle aura pour conséquence que le Conseil municipal votera, en 2006, une somme d'un million de francs.

Quant aux Montreurs d'images, M. Mugny explique que M[me] Decosterd ne fait qu'un spectacle par année et qu'elle donne des cours. Si l'on décide que cette unique manifestation vaut la peine, alors on lui attribuera la somme habituelle pour ce genre de choses, soit entre 10 000 et 20 0000 francs. Mais son travail ne vaut pas les 95 000 francs qu'elle reçoit actuellement; elle ne peut être payée pour les cours qu'elle donne. C'est une rente de situation; elle n'est pas versée pour de la production artistique.

La subvention dont elle a été privée a été dévolue à d'autres projets. La troupe des Montreurs d'images ne correspond plus à une réalité artistique.

Pourtant, ce théâtre a fait un certain travail pour l'image de la ville; les gens y reconnaissent Genève. Au contraire, certaines subventions sont attribuées à des jeunes pour faire des tournées à l'étranger sans réellement représenter la ville.

La seule personne qui tourne actuellement à l'étranger est l'excellente musicienne Béatrice Graf avec son groupe les Four Roses. Faudrait-il créer une ligne budgétaire nommée «Patrimoine genevois» pour y inclure M[me] Decosterd? Le magistrat reconnaît que cette femme est sensible et très sympathique, mais ce qu'elle fait artistiquement n'est pas intéressant. Il fait des propositions politiques, c'est au Conseil municipal de les voter.

La Ville est-elle prête à entrer en matière, si la troupe de M[me] Decosterd présente un nouveau projet?

Elle pourra être subventionnée par les fonds généraux.

Une subvention est une aide à un projet qui ne se ferait pas sans cela. Mais pourquoi subventionner des troupes de théâtre qui marchent d'elles-mêmes plutôt que d'aider des associations plus ou moins nouvelles?

La Ville apporte du soutien, une reconnaissance. Cela a été le cas pour Omar Porras, directeur du Teatro Malandro; les temps étaient difficiles pour lui, il se décourageait. Actuellement, Château Rouge à Annemasse l'a contacté et Plan-les-Ouates lui cherche une salle de répétition. La Ville lui versera 100 000 francs cette année et 150 000 francs l'année suivante. Toutefois, si dans quelque temps le travail ne devait plus être satisfaisant, il faudrait alors reconsidérer cette subvention.

Le subventionnement de l'art contemporain?

En ce qui concerne Piano Nobile et Andata Ritorno, il s'agit de soutenir des expositions intéressantes qui ont lieu dans des galeries privées. C'est un essai. Quant à Attitudes, ses responsables ne font pas un travail de galeristes mais d'installation dans son espace et ailleurs. Ils s'installent dans un site et y font quelque chose; ils vendent leur travail. Pour M. Mugny, ce sont les trois lieux les plus intéressants de la ville. Il rappelle qu'une alliance inédite entre des institutions privées et publiques autour de l'art contemporain est en train de se créer à Genève. Elle qui a des moyens de moindre importance face à Strasbourg et même Lyon, et les concurrences pourtant, pourrait devenir le centre de l'art contemporain en Europe. Il pense qu'il ne faut pas manquer cette chance.

L'exposition des artistes locaux aura-t-elle lieu chaque année?

On verra comment cela se passe cette année pour savoir si l'on rendra l'événement biennal ou non. Il remarque cependant que, si l'exposition a lieu chaque année, plus d'artistes pourront être exposés. Le Musée d'art et d'histoire ainsi que son personnel et tout le système de sécurité seront mis à la disposition de cette exposition. Les candidatures vont toutes être étudiées par un jury.

Qu'en est-il du «Soutien au livre»?

La somme totale se monte à 424 900 francs (cf. page 78); elle a été répartie.

Page 142

Qu'en est-il de la Compagnie de 1602?

Cela concerne la Gérance immobilière municipale et non le DAC. La Compagnie de 1602 occupe des locaux à l'école des Casemates et, suite au vol au Musée de l'horlogerie, tout accès au Musée d'art et d'histoire doit être contrôlé. La GIM lui a donc demandé de partir.

Comment est-ce que le DAC a procédé pour compenser les augmentations par des diminutions?

Les baisses se font par petites touches; les plus importantes sont sur le chapitre 31 et sur la somme dévolue à l'acquisition des œuvres d'art.

Séance du 23 septembre 2004

La commission s'est réunie en présence de M. Mugny, conseiller administratif en charge du département des affaires culturelles, de M. Drahusak, directeur du département, et de Mme Koelliker, directrice adjointe du département.

Subventions relatives à des prestations en nature

Page 155

Pourquoi le «Festival du film M. Cohendet» (1005070 – 365) ne figure-t-il pas au DAC?

Il s'agit d'une prestation en nature de 19 320 francs, sous la forme d'un dépôt de 161 m² sis au deuxième sous-sol de l'immeuble Carl-Vogt 2, mis à disposition par la GIM.

Page 157

Prestations en nature: avec le système de calcul de SAP, la Direction des finances va-t-elle facturer la location pour l'ensemble des locaux?

Cela apparaît comme charges dans le budget du DAC et comme revenus dans celui de la Direction des finances. Lorsque le département est propriétaire de ses locaux, il y a une opération charges-revenus pour le DAC.

Comment se fait-il que la Compagnie romande d'opérette dispose encore de locaux mis à disposition par le Service des écoles et institutions pour l'enfance, alors qu'elle est connue pour avoir fait faillite?

Le projet de budget est basé sur la facturation de l'année précédente. C'est donc sur le projet 2006 que cette ligne ne figurera plus.

Page 158

Le Théâtre de Saint-Gervais semble cumuler deux subventions (3106000 365): l'une intitulée «Saint-Gervais Genève» (10 000 francs) et l'autre «Théâtre Saint-Gervais» (18 350 francs).

La première représente la valeur du bâtiment et la seconde un dépôt mis à disposition par la GIM.

Page 160

Qu'en est-il de la nouvelle subvention allouée au Grand Théâtre?

Il s'agit de choses qui figurent dans la convention resignée l'an dernier et qui n'avaient pas encore été prises en compte. Cela comprend un dépôt mis à disposition par la GIM et des parkings situés à la rue Michel-Simon, près des ateliers du Grand Théâtre.

Le prix du mètre carré pour les dépôts est-il identique quel que soit le lieu?

Concernant les locaux du DAC, les tarifs officiels de la GIM sont appliqués, soit 100 francs/m^2 pour les dépôts et 150 francs/m^2 pour les salles de spectacles. Par rapport au Service des écoles, celui-ci dit appliquer les tarifs de la GIM, mais il arrive qu'il y ait des différences. Elle se renseigne régulièrement à ce sujet auprès du service.

Qu'est-ce que «Ornitophilia» (3204000 – 365)?

C'est une association qui bénéficie de locaux à l'école des Roches et qui réunit les amis des oiseaux. Ils stockent dans ces locaux des cages, du matériel, etc. Cette association a été acceptée par analogie au Muséum dont les activités sont en lien. Ce n'est pas le Muséum qui a demandé ces locaux pour Ornitophilia.

Les chiffres de ces prestations en nature sont-ils «virtuels»?

Chaque bénéficiaire du DAC doit faire apparaître les prestations en nature dans ses comptes. Par ailleurs, toutes les conventions des bâtiments du département ont fait l'objet d'une réévaluation l'année dernière.

Ces chiffres permettent d'avoir une idée du total des prestations en nature, qui représentent malgré tout de l'argent mis à disposition par la collectivité. Si le SAP fonctionne bien, aucune association ne pourra adresser des demandes aux différents départements, car tout se saura.

Un commissaire fait remarquer que, si l'on n'avait pas ces mises à disposition des locaux par les collectivités, cela signifierait que les associations devraient compter avec un certain revenu pour trouver un lieu. C'est également intéressant de savoir quels sont les besoins des associations.

Complément d'informations à la suite des interventions de la commission

A quoi correspond l'Académie de musique qui perçoit une subvention de 30 000 francs?

Cette académie est considérée comme une école de musique.

M. Mugny rappelle que beaucoup de lignes que l'on trouve dans les subventions ne se justifient pas et sont le fait du Conseil municipal qui a choisi de les mettre.

Pourquoi l'orchestre de Saint-Jean figure-t-il sous la ligne «Orchestres amateurs»?

Cela s'est décidé par rapport à ses prestations. Le magistrat propose une nouvelle fois de prendre une journée l'année prochaine pour étudier une par une chacune de ces subventions et de voir quelles sont celles qui se justifient.

Est-ce que le DAC effectue des contrôles lorsqu'il verse des subventions?

La troisième ou la quatrième tranche de la subvention n'est versée que lorsque le DAC a reçu les comptes. Par ailleurs, il y a plusieurs niveaux de contrôle dont le troisième où le département donne un mandat à une fiduciaire.

Comment comprendre le transfert à la Fanfare du Loup, alors qu'elle a sa propre ligne?

Le DAC a enlevé différentes sommes à plusieurs lignes et les a remises là. Par ailleurs, une convention a été signée avec cette fanfare: elle doit ainsi à la Ville des concerts gratuits (par exemple lors de la Fête de la musique).

Que fait-elle hors de la Fête de la musique?

Elle fait des concerts réguliers ici et là. Cet été, elle a joué, par exemple, au Théâtre de l'Orangerie; elle se produit également à l'extérieur.

Concernant l'organisation globale de ces lignes, est-il possible de changer comme bon semble aux conseillers municipaux les montants inscrits pour chacune de ces subventions? Sont-ils fixes?

Ce qui figure là, ce sont des engagements pris pour l'année prochaine si le budget est voté par le Conseil municipal. Quant aux fonds généraux, une commission siège et le magistrat choisit s'il souhaite soutenir telle ou telle manifestation.

Concernant la priorité du livre pour 2005, s'agit-il d'un soutien à long terme et ces lignes seront-elles toujours augmentées année après année, ou s'agit-il d'un pic ponctuel?

Le nombre de nouveaux postes augmentés cette année est exceptionnel et ne va pas bouger les années à venir. Par ailleurs, les domaines qui seront soutenus en 2006 ne seront pas ceux auxquels a été accordée une augmentation cette année, comme le théâtre. Il pense, par exemple, que l'on n'a pas encore fait assez pour la danse contemporaine. De plus, si Bac+3 se réalise, cela risque de créer des situations particulières; il faudra voir comment les financer. Il y aura, par exemple, un certain nombre de déménagements à faire. Mais cela ne se fera certainement pas en 2006.

L'achat de livres, par exemple, représente-t-il une augmentation sur le long terme?

Ce qui a surtout augmenté, c'est le soutien aux éditeurs et auteurs.

M. Mugny a récemment été en contact avec le président du Salon du livre, M. Favre, et celui-ci a pu faire part de ses inquiétudes concernant la pérennité de l'institution.

Une solution a-t-elle été trouvée à travers ce budget, dont une des priorités est le livre? Comment le Conseil administratif va-t-il soutenir le Salon du livre?

Suite à l'ouverture du Salon du livre à Bâle, la Poste a retiré la somme de 250 000 francs qu'elle attribuait à Genève. Une proposition, votée à l'unanimité par le Conseil administratif, qui offre un soutien financier de 200 000 francs pour compenser cette perte, va être présentée au Conseil municipal. Cela figurera dans la liste des corrections budgétaires.

Théâtre de Carouge: faut-il, dans un contexte qui incite à faire des économies, le soutenir à hauteur de 500 000 francs? D'autant plus lorsque l'on sait que cette commune a hérité d'une certaine banque et que le centime additionnel de Carouge est plus bas qu'à Genève.

A une époque, la Ville avait supprimé à ce théâtre 300 000 francs qui, là, ont été réintroduits. Le Théâtre de Carouge fait partie de la réflexion menée sur la scène théâtrale; on pensait d'ailleurs à un moment y mettre une école de théâtre (qui se trouve désormais à Lausanne). Il est clair que lui couper actuellement cette subvention signifie le tuer. L'année dernière, il a réussi à s'en sortir et à rattraper son déficit. Dans un contexte difficile, il faut savoir que Carouge ne souhaite pas y mettre plus d'argent et que le budget de ce théâtre est bien moindre par rapport à celui de la Comédie.

La subvention pour l'aide à l'écriture et à la publication (158 000 francs) a-t-elle baissé?

La somme a été mise ailleurs, notamment au soutien au livre. De plus, un montant supplémentaire y a été ajouté.

Au sujet du chapitre 31 et de la diminution des charges pour l'entretien des bâtiments publics, comment est-ce que le DAC justifie de ne plus entretenir des lieux publics, notamment les musées?

Pendant sept à huit ans, le DAC a procédé à un sous-entretien des bâtiments, qu'il a fallu compenser. Il a fallu rattraper de façon suffisante ce retard pour arriver à un niveau d'entretien habituel, mais pas encore satisfaisant.

Le chapitre 31 (biens, services et marchandises) baisse et le chapitre 36 (subventions) augmente; quel est le lien entre ces deux chapitres?

Le DAC a réduit de manière considérable le budget d'acquisitions d'œuvres d'art, car il a été estimé qu'il était plus important de soutenir d'autres choses.

Le montant qui allait aux Montreurs d'images a été supprimé comme si on avait besoin de cet argent pour alimenter d'autres subventions; pourtant, les économies faites sur le chapitre 31 semblaient pouvoir les permettre.

M. Mugny et ses collaborateurs ont tout d'abord procédé en additionnant à la fois les augmentations et les diminutions; pour équilibrer le budget, ils ont ensuite dû faire des aménagements internes.

Au-delà de l'exercice comptable, il a été tenu compte de choix politiques pour faire ce budget. Les augmentations de subventions ont été permises, d'une part, par des transferts de subvention à subvention et, d'autre part, grâce aux baisses du chapitre 31. Celles-ci sont aussi liées à une des étapes de l'arbitrage budgétaire, soit l'économie d'un million de francs. Quant au budget d'acquisitions, le geler permet également de poser une réflexion sur les musées et d'optimiser l'offre muséale. Un groupe de travail va prochainement se pencher sur l'élaboration d'un véritable projet culturel au MAH.

Au sujet du Salon du livre: la Poste, certainement en regard de la somme qu'elle investissait, avait toujours un stand d'assez grande taille durant l'événement. Est-ce que le Salon du livre a promis quelque chose de tel à la Ville si elle compensait le départ de la Poste?

Pour l'instant, il ne s'agit que d'une subvention.

Quels seront les efforts faits pour répartir la somme sur l'ensemble des exposants?

Cette décision de débloquer une subvention en faveur du salon a été prise de manière urgente il y a deux ou trois semaines; rien n'a été négocié.

La subvention à Am Stram Gram.

Il ne s'agit pas d'une économie. En fait, chaque année étaient versés 1 million de francs pour le fonctionnement annuel du théâtre ainsi que bloqués 500 000 francs d'avance pour la demi-saison suivante. Cette situation était absurde, d'autant plus dans la situation économique actuelle. Cela a alors été rééquilibré. Cette année ne seront versés que 500 000 francs, puisque la même somme se trouve déjà sur un compte et l'année suivante 1 million. Il n'y aura plus de transitoires

Quelle est la durée du mandat du directeur d'Am Stram Gram?

Pour les théâtres, la durée du contrat d'un directeur varie entre huit à douze ans, selon la décision de la fondation. M. Catton est le créateur d'Am Stram Gram, il part à la retraite dans une année et la fondation du théâtre n'est pas de droit public. Dans ce contexte-là, il ne semble pas approprié de lui demander de s'en aller. Il dirige ce théâtre depuis une trentaine d'années; cette situation est exceptionnelle. Aujourd'hui encore, M. Catton est plébiscité par tous et, malgré son âge, il conserve tout son talent.

Le Théâtre des Amis apparaît-il dans les subventions ponctuelles?

Ce théâtre a reçu une subvention du Fonds culturel de Genève alimenté par les recettes du Casino et destiné à des aides ponctuelles; elle se montait à 350 000 francs.

Par rapport à l'Agenda 21, le président a bien noté qu'une gestion plus écologique du département est souhaitée en se fixant, pour l'année prochaine, une économie de 10% d'énergie. Il demande quelle est l'approche du DAC au niveau de son application.

Un commissaire souligne que cette question, qui n'est pas du ressort du DAC, a été posée à M. Macherel, directeur de la Division de la voirie, en commission des travaux. Ce dernier a répondu que plusieurs concepts existaient; par exemple, pour les nouveaux immeubles en service qui répondent à la norme Minergie (rue des Grottes 18-20-22) et les crèches de Châteaubriand et de Saint-Jean, sera appliqué le tarif Vitale vert. Pour les autres bâtiments, ce sera le tarif Vitale jaune. Contrairement à l'Etat, la question des énergies n'est pas traitée par département, mais sur la globalité de la commune, selon les choix stratégiques proposés par le Service des énergies.

Discussion et propositions d'amendements

1. Amendement libéral. Cette ligne a trait à une manifestation liée à la mobilité et cela ne coûte rien, si ce n'est la verrée. De fait, puisque cela ne coûte rien, le Parti libéral propose de mettre la ligne de 7250 francs à zéro.

Pages	*cellules*	*libellés*	*lignes*
69	3001000	Autres prestations	392

Montant initial	*Variation*	*Montant final*	
7250	– 7250	0	

Acceptations	*Refus*	*Abstentions*	*Décision*
2 UDC, 3 L	3 S, 2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve	1 DC	Refusé

2. Amendement libéral qui propose la mise à zéro des lignes «FASe – «La rue est à vous» et «La ville est à vous», car ces manifestations – qui ont un objectif d'aménagement, voire de mobilité – relèvent du département de M. Ferrazino. L'élément culturel n'est qu'un prétexte de réaffectation de subvention.

   Le Parti démocrate-chrétien appuiera les libéraux.

Le Parti socialiste trouve que, si cela concerne, pour une grande partie, des aménagements urbains, cela permet surtout à des artistes émergents de se produire et cela est une des volontés du magistrat. Il cite, par ailleurs, dans le même ordre de choses, l'utilité du pourcentage des constructions dévolu au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève.

Les Verts ajoutent que la contribution du DAC participe à l'aspect festif et culturel de «La rue est à vous». La rue est un acteur de la cité; il faut accepter que

d'autres activités que le mouvement des piétons s'y déroulent. De plus, c'est aussi un lieu où les gens peuvent se rencontrer et c'est ce que permet cette manifestation. Cela compte dans le développement de la vie culturelle. Pour ces raisons, ils souhaitent le maintien de cette ligne.

Le Parti libéral explique que le soutien à la création envers les jeunes artistes est aussi sa préoccupation. Cependant, s'il ne souhaite pas soutenir «La ville est à vous», il préfère accorder une somme supplémentaire aux jeunes artistes et faire un transfert de ligne. De plus, le terme «culture» revêt plusieurs aspects; là, il s'agit de socioculture, domaine qui est déjà largement soutenu par le département de M. Tornare. Celui de M. Mugny devrait, de manière plus précise, se limiter à la production culturelle et au soutien de l'art plutôt que d'investir ses actions dans la socioculture.

Le Parti socialiste remarque que la question de savoir ce qui est de l'art et ce qui est de la socioculture pourrait faire l'objet d'un vaste débat.

Pages	*cellules*	*libellés*	*lignes*
138	3001000	FASe («La rue est à vous»)	365
Montant initial	*Variation*	*Montant final*	
240 000	– 240 000	0	
Acceptations	*Refus*	*Abstentions*	*Décision*
3 L, 2 UDC, 1 DC	3 S, 2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve		Refusé

Pages	*cellules*	*libellés*	*lignes*
139	3106000	«La ville est à vous»	365
Montant initial	*Variation*	*Montant final*	
50 000	– 50 000	0	
Acceptations	*Refus*	*Abstentions*	*Décision*
3 L, 2 UDC, 1 DC	3 S, 2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve		Refusé

3. Amendement libéral qui propose de ne pas octroyer l'augmentation de subvention au Festival de la Bâtie d'un montant de 150 000 francs et de stabiliser la somme à 850 000 francs.

Le président remarque que cette augmentation date de 2003-2004 et que l'on revient donc à la situation antérieure.

Le Parti libéral constate que le magistrat a été très clair sur ce point: la Bâtie ne mérite un soutien que tant que son travail est professionnel, chose qui n'est pas

à mettre en doute, et tant qu'il rejoint son public. Toutefois, la mise en avant des artistes genevois lors de ce festival n'est pas importante. La Bâtie est un temple de l'émergence, mais passe à côté de sa cible. On ressent une certaine insatisfaction, sans oublier le système de tarification qui est contestable. Il s'agit moins d'une sanction pour la Bâtie 2004 que d'une volonté de constituer une véritable scène émergente.

Le Parti démocrate-chrétien pense que la Bâtie mérite d'être institutionnalisée et qu'il faut la stabiliser, mais cela ne signifie pas augmenter sa subvention. L'édition 2004, qui est la dernière en mémoire, montre que le festival présente un théâtre très hermétique; alors qu'il avait une vocation de rassemblement, il est de plus en plus destiné à une élite. Il dévie complètement de sa ligne et de son origine première.

L'Alliance de gauche/SolidaritéS et Indépendants se demande sur quoi les commissaires basent ces remarques. Les salles ont été remplies à 84% sur toute la durée de ce festival qui est long, c'est un bon résultat. Cette baisse de subvention, alors qu'un nouveau directeur est à la tête de la manifestation, serait perçue comme une sanction.

L'Union démocratique du centre soutient le Parti libéral et le Parti démocrate-chrétien. Il ne voit pas cette diminution comme une sanction mais comme une mise en garde. La Bâtie, qui est réservé à une pseudo-élite, évite les propositions pour un public large. Sa fréquentation a d'ailleurs baissé; ce festival doit tenter de revenir à l'intérêt commun de tous.

Le Parti libéral ajoute que l'édition 2004 était davantage axée sur l'expérimentation et que celle-ci n'a pas atteint son public.

Pages	*cellules*	*libellés*	*lignes*
139	3106000	La Bâtie festival de Genève	365
Montant initial	*Variation*	*Montant final*	
1 000 000	– 150 000	850 000	
Acceptations	*Refus*	*Abstentions*	*Décision*
3 L, 2 UDC, 1 DC	3 S, 2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve		Refusé

4. Amendement libéral qui propose d'augmenter la ligne ci-dessous de 50 000 francs, car il est important que les jeunes artistes puissent se lancer; il faut les soutenir. C'est dans l'optique de la politique du magistrat. La culture fonctionne à Genève uniquement sur des acquis.

Les Verts remarquent que cette ligne a déjà été augmentée de 50 000 francs en 2004 par rapport à 2003. Il est vrai que les jeunes artistes ont besoin de lieux et de

bourses pour pouvoir s'exprimer; mais les bourses semblent assez nombreuses et les Verts préfèrent, pour l'instant, en rester là.

Pages	*cellules*	*libellés*	*lignes*
140	3106000	Bourse pour jeunes artistes	366
Montant initial	*Variation*	*Montant final*	
200 000	– 50 000	150 000	
Acceptations	*Refus*	*Abstentions*	*Décision*
3 L, 2 UDC, 1 DC	3 S, 2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve		Refusé

5. Amendement de l'Alliance de gauche/SolidaritéS et Indépendants qui propose de rétablir la ligne ci-dessous pour toutes les raisons déjà longuement débattues.

Le Parti socialiste explique que cette question n'a pas encore été réglée au sein des socialistes, raison pour laquelle ils s'abstiendront. Ils présenteront leur position finale devant la commission des finances.

Le Parti du travail souhaiterait également en parler au sein de son groupe avant de se prononcer définitivement.

Pages	*cellules*	*libellés*	*lignes*
140	3106410	Théâtre Les Montreurs d'images	365
Montant initial	*Variation*	*Montant final*	
0	+ 95 000	95 000	
Acceptations	*Refus*	*Abstentions*	*Décision*
2 AdG/SI, 1 L, 1 UDC	2 Ve, 1 L	1 UDC, 1 DC, 3 S, 1 T	Accepté

6. Amendement de l'Alliance de gauche/SolidaritéS et Indépendants qui propose de baisser de 95 000 francs la subvention au Théâtre de Carouge.

Le Parti démocrate-chrétien remarque que tous savent dans quelle situation difficile se trouve le Théâtre de Carouge qui a d'ailleurs fait l'objet de débats très animés lors des législatures précédentes. Il trouve que cette diminution est irréaliste et qu'elle fera couler le théâtre.

Le Parti libéral, suite à la situation actuelle du théâtre telle qu'elle est décrite par M. Mugny, ne pense pas que ce soit à la Ville de donner le dernier coup de pied, d'autant que l'on sait que Carouge même songe à se retirer. Ces 95 000 francs correspondent à ce que M. Mugny souhaite enlever aux Montreurs d'images pour les raisons qu'il a données. Ces deux théâtres ne sont pas le fait de la même évolution et ne peuvent être considérés de la même manière.

L'Alliance de gauche/SolidaritéS et Indépendants pense que le fait que la Ville soutienne Carouge est aberrant; ce n'est pas à elle de supporter cette somme pour soutenir le théâtre d'une autre commune. Maintenant qu'il n'est plus question de former un unique théâtre avec la Comédie, la subvention reste maintenue.

Pages	*cellules*	*libellés*	*lignes*
140	3106410	Théâtre de Carouge	365
Montant initial	*Variation*	*Montant final*	
500 000	– 95 000	405 000	
Acceptations	*Refus*	*Abstentions*	*Décision*
2 AdG/SI	1 DC, 1 UDC, 1 T, 3 S, 2 Ve, 3 L	1 UDC	Refusé

7. Atelier de gravure GE Grave

Amendement libéral. Au sein de la commission des arts et de la culture ont été auditionnées les différentes personnes qui animent GE Grave. Cette association a gratuitement à disposition des locaux très spacieux ainsi que tout le matériel de gravure. Les animateurs ont expliqué qu'ils donnaient, entre autres, des cours et faisaient des tirages; au travers des projections financières qu'ils ont faites, il apparaît clairement qu'ils peuvent poursuivre leurs activités et fonctionner même avec une subvention inférieure à celle qu'ils ont déjà. De fait, le Parti libéral propose de laisser leur subvention à 50 000 francs.

Le Parti socialiste remarque que l'on voit, en page 160 du document étudié, que figure dans les prestations en nature la mention de la mise à disposition de leurs locaux pour un montant de 32 000 francs.

Le Parti démocrate-chrétien trouve dommage qu'ils arrivent à cette baisse lorsque l'on pense aux propositions que fait GE Grave. Cette association a toute une histoire, elle est implantée par rapport à la population et à ses besoins, elle reçoit des graveurs, des artistes et joue un rôle important. GE Grave a souvent été au cœur des débats; le Parti démocrate-chrétien souhaite maintenir cette ligne.

Le Parti socialiste constate que, même si l'association fait du bon travail, elle bénéficie de matériel qui lui permet de faire le travail qu'elle fait. La subvention qu'elle reçoit est suffisante par rapport aux activités qui s'y passent.

Le Parti libéral remarque que l'on peut également faire le lien avec la situation de M^me^ Decosterd qui donne des cours et donc perçoit un revenu; la somme qu'ils reçoivent est suffisante pour faire tourner un atelier de gravure. Le parti pense qu'on ne peut pas subventionner les gens qui donnent des cours et qui le font avec des outils mis gracieusement à disposition, les presses appartiennent à la Ville.

Pages	*cellules*	*libellés*	*lignes*
141	3106600	Atelier de gravure GE Grave	365
Montant initial	*Variation*	*Montant final*	
80 000	– 30 000	50 000	
Acceptations	*Refus*	*Abstentions*	*Décision*
3 L, 2 UDC, 1 S	1 DC, 2 Ve, 1 T	2 AdG/SI, 2 S	Accepté

8. Soutien au livre

Amendement libéral qui propose de supprimer l'ensemble des lignes qui figurent sous «Soutien au livre», sans toucher aux montants, et de les regrouper sous un unique «Fonds de soutien au livre». Le Parti libéral n'aime pas l'idée du fractionnement; il préfère avoir une enveloppe globale et laisser plus de souplesse au magistrat dans les attributions de subventions. Il lui semble, par exemple, que la somme de 20 000 francs allouée au Prix de bande dessinée est élevée; elle dépend entre autres de l'auteur.

Le groupe des Verts remarque que le Conseil municipal ne cesse de demander que le magistrat affiche clairement quelles subventions sont accordées, à qui et pour quel montant. Pour des raisons de clarté et de transparence, il refuse ce ramassage et préfère assurer une certaine visibilité en gardant ces lignes telles qu'elles sont.

Le Parti démocrate-chrétien reconnaît que l'intervention est pertinente.

Pages	*cellules*	*libellés*	*lignes*
141	3106800	Soutien au livre	365
Montant initial	*Variation*	*Montant final*	
Acceptations	*Refus*	*Abstentions*	*Décision*
2 UDC, 3 L	2 S, 1 T, 2 Ve, 2 AdG/SI	1 DC, 1 S	Refusé

9. Le président fait un bilan des amendements votés; il constate que la commission doit retrancher les 65 000 francs manquants si elle souhaite équilibrer le budget.

Le Parti libéral propose, sur l'enveloppe «Fonds pour la création théâtrale indépendante» et la ligne allant strictement au Nouveau Théâtre du Caveau, de supprimer 65 000 francs. Il s'étonne que l'on donne une telle somme à quelqu'un qui n'a pas encore fait ses preuves et qui est peu connu, alors que l'on supprime la subvention allant aux Montreurs d'images, dont la directrice est très professionnelle et crée depuis longtemps.

Le Parti démocrate-chrétien rappelle que l'on avait déjà souhaité supprimer le Théâtre du Caveau lors d'une précédente législature et qu'il était intervenu pour que l'on maintienne sa subvention. Il remarque que l'on soutient beaucoup la culture alternative à Genève et que le Caveau est encore un des lieux où l'on ose présenter du Claudel. Pour lui, l'appréciation du magistrat est certainement basée sur une analyse sérieuse. Il trouve dommage que la commission arbitre les choses comme cela, sans avoir tous les éléments du dossier. Il s'oppose à cet amendement.

L'Union démocratique du centre partage en grande partie le point de vue du Parti démocrate-chrétien. Il rajoute qu'il s'agit également de donner aussi la chance à d'autres, et ce afin d'assurer une certaine équité. Il faut proposer une offre théâtrale la plus large possible à la population genevoise.

Pages	*cellules*	*libellés*	*lignes*
139	3106000	Fonds pour la création théâtrale indépendante: Nouveau Caveau	365
Montant initial	*Variation*	*Montant final*	
200 000	– 65 000	135 000	
Acceptations	*Refus*	*Abstentions*	*Décision*
2 UDC, 3 L	1 DC, 2 Ve, 3 S, 1 T, 1 UDC	2 AdG/SI	Refusé

10. Le Parti démocrate-chrétien, au nom de l'Entente, propose de prélever ces 65 000 francs sur les subventions allant au Festival de la Bâtie et à la ligne «FASe – «La rue est à vous» de la façon suivante: – 35 000 francs sur la première et – 30 000 francs sur la seconde. Il explique qu'il ne souhaite pas s'attaquer au Théâtre de Carouge, car ce dernier représente des emplois; il est difficile de penser qu'une diminution de subvention ne le touchera pas.

Pages	*cellules*	*libellés*	*lignes*
139	3106000	La Bâtie festival de Genève	365
Montant initial	*Variation*	*Montant final*	
1 000 000	– 35 000	965 000	
Acceptations	*Refus*	*Abstentions*	*Décision*
2 UDC, 3 L, 1 DC	2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T		Refusé

Dans ces conditions, l'Entente retire son second amendement.

11. L'Alliance de gauche/SolidaritéS et Indépendants propose de supprimer 65 000 francs au Théâtre de Carouge, ce qui fixera sa subvention à

435 000 francs. L'Alliance de gauche/SolidaritéS et Indépendants espère que cela incitera la Ville de Carouge à compléter la somme manquante et à soutenir son théâtre.

Le groupe des Verts constate que la Ville de Genève souhaitait peu à peu se désengager par rapport à ce théâtre qui n'est pas sur sa commune et transférer les charges tranquillement à ceux concernés. Cette diminution ne représente pas une situation dramatique.

Pages	*cellules*	*libellés*	*lignes*
140	3106410	Théâtre de Carouge	365
Montant initial	*Variation*	*Montant final*	
500 000	– 65 000	435 000	
Acceptations	*Refus*	*Abstentions*	*Décision*
2 AdG/SI, 2 Ve	1 DC	2 UDC, 3 L, 3 S, 1 T	Accepté

Déclaration des groupes

L'Union démocratique du centre souligne un effort non négligeable fait en matière de présentation du projet de budget et apprécie pouvoir proposer, après amendements, un budget équilibré, mais elle s'abstiendra ce soir. En effet, l'ensemble du budget sera discuté lundi soir lors du caucus du groupe et sa position finale sera présentée à la commission des finances.

Le Parti libéral constate que l'année dernière le magistrat disait qu'il avait hérité d'un budget qui n'était pas le sien. Le Parti libéral pensait alors que, l'année suivante, les choses seraient différentes. Or, cette année, le magistrat a fait comme tous les magistrats: un parfait copié-collé du budget antérieur. Il est inexplicable que la culture ne soit que de l'administration et que celle-ci prenne le pas sur la production culturelle comme c'est toujours le cas aujourd'hui. Chaque franc dépensé n'est pas mis dans la culture. Au DAC, on ne fait pas de la culture, on fait autre chose. Quelle est la perspective concrète du magistrat? Alors que l'on a un projet culturel, on retrouve dans ce budget des éléments socioculturels. Que le département prenne en compte la nécessité de créer un tissu social alors qu'il organise des événements à prétexte culturel, c'est normal. Mais, ici, il faut faire de la culture, autrement personne ne le fera. Le Parti libéral souhaite donner un signe clair à M. Mugny pour lui dire combien ses membres sont frustrés, car les promesses faites ont été oubliées. Le Parti libéral refuse donc ce budget.

Les Verts prennent avec satisfaction connaissance d'un budget qui sait montrer ses priorités. On retrouve notamment celle du livre, qui est un réel ajuste-

ment, presque salutaire, et qui correspond à la demande toujours plus grande de la population de consulter les bibliothèques. Lire, c'est le début de la culture, des connaissances, et les Verts sont attentifs à la transmission du savoir. D'autres choix ont été faits, dont la baisse du chapitre 31 et une augmentation du chapitre 36. On constate ainsi qu'un quart du budget va aux subventions, sans compter les prestations en nature; cela montre qu'il y a un réel effort fait pour que les subventions augmentent tout en maîtrisant le budget global. Les Verts ont constaté que certaines priorités étaient données et clairement signalées, notamment avec le cinéma où la Ville de Genève prend le relais de la Confédération qui se désengage et où elle donne une véritable impulsion à ce domaine en soutenant des festivals dont le succès ne se dément pas. Par ailleurs, l'art contemporain est soutenu et le magistrat a fait preuve d'un esprit de décision concernant Bac+3. Les Verts soulignent également la subvention allant à la salle Ansermet qui est un bel objet. Il constate ainsi qu'il y a une réelle impulsion qui est donnée au DAC. Il tient encore à remarquer la clarté et la transparence faites lors de la demande d'explications ainsi que la facilité à obtenir des documents et leur mise à disposition sur intranet; cela n'est pas le cas de tous les départements. C'est avec un grand plaisir et beaucoup d'enthousiasme que les Verts voteront ce budget.

L'Alliance de gauche/SolidaritéS et Indépendants (AdG/SI) tient à réaffirmer son adhésion à la politique culturelle définie par le magistrat et trouve le budget présenté réjouissant. Les postes supplémentaires dans les bibliothèques sont les bienvenus. Concernant l'art contemporain, l'AdG/SI se réjouit que Genève devienne une place importante grâce aux efforts entrepris et que les efforts de certaines associations soient récompensés par de nouvelles subventions. Au sujet du théâtre, l'AdG/SI a déjà manifesté son désaccord avec une suppression particulière, ce qui ne signifie pas qu'elle s'oppose à la politique globale de M. Mugny. Il est simplement dommage que celle-ci s'en prenne pour l'instant plus aux petits comme les Montreurs d'images, car l'on sait que cela crée des douleurs et est contraire aux envies du public. L'AdG/SI trouve enfin qu'il est contradictoire de ne pas soutenir cette troupe qui mérite qu'on la reconnaisse. Elle comprend le besoin de mettre de l'ordre dans le département pour mieux le maîtriser, mais cela ne doit pas se faire en défaveur des plus faibles; elle préférerait parfois que l'on s'en prenne aux plus gros, dévoreurs de budget. Mais l'AdG/SI votera le budget ce soir, car il la satisfait à plus d'un titre.

Le Parti socialiste annonce que, concernant la forme, il tient également à remercier le magistrat et ses collaborateurs pour toutes les informations fournies rapidement ainsi que la précision dans les réponses données; cela a permis de faciliter les travaux de la commission. Quant au fond, le parti salue les priorités fixées par le département ainsi que celle concernant le livre déterminée par le Conseil administratif. Il ne s'est pas encore prononcé au sujet des Montreurs d'images; sa décision finale sera présentée devant la commission des finances.

Quelques points restent non décidés, il n'est notamment pas sûr de suivre le magistrat sur la question du remplacement du poste au Muséum financé sur les écoles de musique. Toutefois, il votera le budget.

Le Parti du travail est satisfait du budget présenté et se reconnaît dans les priorités définies. Il souligne l'engagement envers les bibliothèques et espère que la Conférence culturelle mise en place répondra à ses attentes. Le parti approuve le soutien à «La rue est à vous» et à «La ville est à vous», car ces manifestations permettent de renforcer la vie associative. S'il votera ce soir le budget, il manifeste néanmoins son désaccord concernant l'art contemporain et Bac+3 et s'interroge sur la gestion du théâtre.

Le Parti démocrate-chrétien ne saurait dissocier cet exercice sur le budget du contexte budgétaire général à Genève et qui touche aussi la Ville. Il a trouvé que le magistrat a affiché sa volonté d'établir une véritable politique culturelle et d'adopter une certaine logique de l'équilibre budgétaire: s'il donne aux uns, il compense en enlevant aux autres. Les grandes institutions sont stabilisées et les créateurs dynamiques, comme le Teatro Malandro et le Caveau, sont encouragés. Le département a fait les choix du livre, du théâtre, du cinéma et de l'art contemporain; même si l'on ne sait si ces priorités répondent à un ordre chronologique, le Parti démocrate-chrétien les apprécie. Le Parti démocrate-chrétien doit encore se réunir avant de prendre position sur le vote du budget.

Le président remercie chacun pour ces déclarations et déplore l'absence de M^me^ Gachet, excusée, et du Parti radical. Il met au vote le projet de budget du département des affaires culturelles de la Ville de Genève pour l'exercice 2005 tel qu'il a été présenté et amendé:

Le projet de budget du département est accepté par 8 oui (3 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 T) contre 3 non (L) et 3 abstentions (2 UDC, 1 DC).

Ville de Genève

Département des affaires culturelles

Projet de budget 2005
Commission des arts et de la culture

Demande no 1 : explications des écarts sur le chapitre subvention

P138 :

Participation aux projets de la Conférence culturelle : + 40'000 francs

Cette subvention doit nous permettre de faire face aux dossiers qui seraient susceptibles d'être traités dans le cadre de la Conférence culturelle (ex : Nouvelle Comédie, Musée d'ethnographie…).

Association pour le patrimoine industriel (API) : + 100'000 francs

50'000 francs proviennent d'un transfert de subventionnement avec le Département 2.
50'000 francs sur décision du CA

Jeunesse, populaires et Personnes âgées : - 61'000 francs

26'000 francs transféré sur le 3106800.318390 (Domaine du livre)
35'000 francs transférés sur « théâtre des Marionnettes » P140 dans le cadre de la convention de subventionnement

P139 :

Service aux artistes et acteurs culturels (SAAC)

Ecoles de Musique : -30'000 francs (se retrouve dans les + 170'000 francs de Rock, Jazz, Ethno)
Usine et centres alternatifs : transfert de 70'000 francs à la Galerie Forde P141
Exploitation Salle de L'Alhambra : + 50'000 francs
- - 50'000 (se retrouve dans les 170'000 francs de Rock, Jazz, Ethno)
- + 100'000 francs (120 jours d'exploitation de la salle Ansermet)

Corps de Musique : - 50'000 francs (se retrouve dans les + 170'000 francs de Rock, Jazz, Ethno)
Musique contemporaine : - 40'000 francs (suppression de la subvention de l'AMEG et se retrouve dans les + 170'000 francs de Rock, Jazz, Ethno)
Rock, jazz, ethno : + 170'000 francs par transfert pour la fanfare du Loup
Fonds pour la création théâtrale indépendante : + 550'000 francs
- + 150'000 francs Teatro Malendro
- + 130'000 francs pour Confiture (Casino-Théâtre)
- + 200'000 francs pour Nouveau Caveau (Pitoeff)
- + 70'000 francs subventions ponctuelles

CAC : + 9'500 (transfert charges fluide)

Fonds général pour manifestations cinématographiques : +'130'000 francs
- + 50'000 francs Cinéma Tout écran
- + 50'000 francs Black Movie
- + 30'000 francs FIFDH

Fonds pour création et productions cinématographiques : - 250'000 francs (transfert sur Fonds Régio)
La Ville est à vous : + 50'000 francs (nouvelle subvention)

P140

Culture et loisirs

Bourses pour jeunes artistes : incluent aussi les bourses artiste confirmé de + de 35 ans (35'000.-) et médiateur en art contemporain (15'000.-).

Théâtres et compagnies permanentes

Am Stram Gram : - 500'000 francs (élimination des transitoires)
Marionnettes : + 35'000 francs (transfert de Jeunesse, Populaires et Personnes âgées)
Montreurs d'images : - 95'000 francs (suppression de la subvention nominative)

Maison des arts du Grütli

Fonctionnement salle polyvalente : + 21'500 francs (transfert SAT charges fluide)
Subvention en faveur d'associations : - 180'000 francs (transfert sur centre de la photographie)

P141

Centres d'art

CAC : + 50'000 francs (augmentation de la subvention)
CIC : - 30'000 francs
CARAR : + 44'000 francs (augmentation de la subvention)
GE Grave : + 30'000 francs (augmentation de la subvention)
Centre de la photographie : + 180'000 francs (transfert de « subventions en faveur d'associations » P140)
Attitude : + 50'000 francs (nouvelle subvention)
Piano Nobile : + 20'000 francs (nouvelle subvention)
Expositions artistes locaux (Musée Rath) : + 75'000 francs (nouvelle subvention)
Galerie Forde : + 70'000 francs (transfert de « Usines et centres alternatifs » P 139)

Soutien au livre

Soutien au livre : + 180'000 francs (transfert de 158'000 francs « aide à l'écriture » et 22'000 francs (priorité CA)
Manifestation pour le livre : + 2'000 francs (priorité CA)

Grand Théâtre de Genève

Exploitation GTG : + 117'000 francs (1% d'augmentation des salaires Fondation)

Demande no 2 : détail des lignes budgétaires (voir tableau)

Demande no 3 : Est-ce que les chorales classiques qui touchent chacune 10'000 francs Cercle Bach, Psalette, Société Chant Sacré, Motet constituent le cartel qui touche lui 240'000 francs ? Une conseillère estime qu'il n'est pas normal que ces 4 chorales touchent ainsi une double subvention et que les autres n'ont rien en conséquence

Le soutien de l'art choral est réparti sur plusieurs chapitres du budget.

Il y a d'une part les quatre chorales classiques formées d'amateurs, soutenues par la Ville et qui sont membres du Cartel des Chorales classiques de Genève : Chant Sacré, Cercle Bach, Psalette, Motet. Chacune touche une subvention de base de 10'000 francs et a accès à un fond de production de 240'000 francs. Le montant de ce fond est destiné en particulier à l'acquisition de services d'orchestre pour accompagner les concerts de chœurs. Actuellement et sur la demande du Cartel, ce fond est partagé par parts égales entre ces quatre chorales. Soit, par chorale, 10'000 + 60'000, = 70'000 francs. Une cinquième chorale fait partie du Cartel, le Chœur de l'Université, dont le soutien incombe à l'Université et au Canton de Genève.

Il y a d'autre part deux chœurs professionnels, l'un au chapitre de la musique contemporaine, l'Ensemble Séquence, l'autre à celui de la musique ancienne, l'Ensemble Cantatio. Chacun bénéficie d'une dotation de 50'000 francs.

Il y a également les quatre entités soutenues au chapitre des chorales populaires : Cercle choral, Liederkranz-Concordia, Société chorale des Eaux-Vives, Union des Chanteurs genevois, pour un total de 25'000 francs.

Il y a enfin les appuis ponctuels qui sont consentis sur les fonds généraux : en 2003 le Chœur Arte Musica, l'Ensemble vocal de Genève, Cantus Laetus, Polhymnia, Solistes et Chœur de la Cathédrale, Ensemble vocal Saint-Germain, Chœur d'Enfants de Genève, en 2004 à nouveau Solistes et Chœur de la Cathédrale.

Demande no 4 : comment expliquer la baisse des revenus des Ateliers de décors (3101200)

A la page 72 du projet de budget, le groupe 492 (Autres prestations internes) de la cellule 310120 (Ateliers de décors) ne comporte pas les 125 000 Frs mentionnés dans notre projet de budget.
Il s'agit donc d'une erreur d'impression.
L'addition de ce montant aux autres revenus modifie le total actuel de 125 500 Frs et le porte à 250 500 Frs, soit une augmentation de 19 000 Frs par rapport aux budget 2004, c'est à dire 8,2%.

SOUTIEN PONCTUEL EDITION – 2004			
Editeur	**Titre soutenu**	**Auteur**	**Montant attribué**
AGPI (Genève) & Vertige Graphic (Paris)	*Exem, le miroir du réel*	Ariel Herbez	15'000.00
API / Théâtre du Sentier	*Rencontre sur la neige*	Jacques Probst	4'000.00
La Baconnière/Arts	*Envies avec sujet*	Viviane van Singer	8'000.00
L'Aire	*Portes de sable*	Francine Bouchet	1'500.00
L'Age d'Homme	*Chroniques de la petite fontaine*	Georges Haldas	2'000.00
	Récits du jardin d'enfants	Laurence Chauvy	2'000.00
	La noce à Thomas	Michel Floquet	2'000.00
	La passagère	Michaël Perruchoud	2'000.00
Cadrat Editions	*Echo-graphie*	Frederik Peeters	4'000.00
La joie de Lire	*Le Fromage*	Albertine-Germano Zullo	4'000.00
	Mon papa a peur des étrangers	Rafik Shami	4'000.00
	Fourmi	Isabelle Pralong	8'000.00 soutien groupé pour 3 livres
	Swimming Poule mouillée	Guillaume Long	Voir ci-dessus Soutien groupé
	Les vacances sur Vénus	Albertine-Germano Zullo	Voir ci-dessus soutien groupé
Labor & Fides	*La France désaffectée*	Daniel de Roulet	5'000.00
Médecine & Hygiène / Georg	*Cyclopolis*	Benoît Lambert	6'000.00
Métropolis	*Le cœur couronné*	Marie Gaulis	4'000.00
	Le théâtre contre la barbarie	Brgitte Sion	4'000.00
	Le reste est invisible	Vahé Godel	4'000.00
	Villes d'Europe	Bertrand Lévy & Cl. Raffestin	2'000.00
Editions Mobydick	*Géométrie de l'illimité*	Sylviane Dupuis	1'500.00
Edtions Slatkine	*Herbier alpin, herbier divin*	Germaine &Robert Hainard / S.Corinna Bille	8'000.00
Editions Zoé	*Le Chevreuil*	Patrice Duret	4'000.00
	Guillaume Tell	Alfred Berchtold	5'000.00

En outre : les deux bourses d'aide au projet d'édition ont été attribuées aux éditions :

- **Ad Solem Editions**
- **Droz**

Département des affaires culturelles

Ville de Genève

Le Conseiller administratif

Genève, le 28 septembre 2004

Note à

Monsieur Damien Sidler
Président de la Commission des arts et de la culture (CARTS)

Concerne : diminution de l'entretien des bâtiments publics au projet de budget 2005 – département des affaires culturelles

Monsieur le Président,

Je reviens par la présente sur la réponse qui a été donnée le 23 courant en séance de la CARTS à la question posée par M. David Metzger, soit :

Question :

- rapport du CA à l'appui du projet de budget 2005, page 23 : Les « Biens, services et marchandises » décroissent de 3,4 millions de francs à 31,6 millions de francs. Cette diminution est principalement imputable à la diminution des charges d'entretien des bâtiments publics de 2,3 millions de francs.

Pourquoi les charges d'entretien des bâtiments publics ont-elles été diminuées ?

Réponse :
Contrairement à ce qui a été dit, le retard d'entretien des bâtiments du département des affaires culturelles n'a pas été résorbé ces 2-3 dernières années. De nombreuses demandes n'ont pas été traitées et ne pourront pas l'être davantage en 2005 dans la mesure où le budget d'entretien des bâtiments administratifs du service des bâtiments a été réduit dans une proportion de 25 % selon les informations communiquées ce matin par le service des bâtiments. Les 2,3 millions précités se réfèrent à cette diminution.

Par ailleurs, ainsi que le stipule la réponse à la QE-145, en 2004, 4,2 millions de travaux ont dû être imputés sur le budget de fonctionnement du service des bâtiments pour réaliser les aménagements nécessaires à l'emménagement d'une partie des services dans l'immeuble de la rue du Stand 25.

Les rocades rendues possibles dans le contexte de la rue du Stand 25 nécessiteront des travaux d'aménagement et de rafraîchissement dans les locaux libérés par les services de la DSI et de la division des constructions.

Etant donné que ce budget d'entretien a été réduit d'un quart, c'est dire que l'entretien des bâtiments administratifs du département des affaires culturelles sera probablement très limité en 2005.

./..

Route de Malagnou 19, case postale 9, 1211 Genève 17 - Tél. 022 418 65 00 - Fax 022 418 65 15
E-mail: patrice.mugny@ville-ge.ch - Internet: www.ville-ge.ch / www.geneva-city.ch
Accès TPG: bus 1-8-20-27 (Muséum d'histoire naturelle) et trams 12-16 (chemin de Roches) - Accès automobile: parking de Villereuse

Cette situation est préjudiciable bien sûr. A terme, cela conduit, dans une certaine mesure, au résultat qui figure dans le PFI déposé cet automne auprès du Conseil municipal, à savoir que les opérations d'entretien lourd (mise à niveau des équipements, rénovation) nécessiteraient la quasi-totalité de la capacité d'investissements annuels de la Ville de Genève durant plusieurs années.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Patrice Mugny

Service aux artistes et acteurs culturels
Subventions - Projet de Budget 2005
Détail des lignes globales
Art musical - Arts de la scène

	Budget 2003	Budget 2004	Projet 2005	
Administration du service SAAC				
Institutions privées				
Personnes physiques				
Ecoles de musique	**300'000**	**300'000**	**270'000**	
Conservatoire de Musique	*100'000*	*100'000*	*100'000*	
Conservatoire populaire	*60'000*	*60'000*	*60'000*	
Institut Jaques-Dalcroze	*60'000*	*60'000*	*60'000*	
Académie de Musique	*30'000*	*30'000*	*30'000*	
Ecole de l'Union Accordéoniste Mixte	*20'000*	*20'000*	*20'000*	
Réserve	*30'000*	*30'000*	*0*	*Transfert sur Fanfare Loup*
Centres de loisirs et animations de quarti	**220'000**	**220'000**	**220'000**	
Animations à la Traverse	30'000	30'000	30'000	
Animations à la Salle de la Jonction	30'000	30'000	30'000	
Subventions ponctuelles	160'000	160'000	160'000	
Usine et centres alternatifs	**400'000**	**500'000**	**430'000**	
Théâtre de l'Usine	95'000	95'000	95'000	
Cinéma Spoutnik	95'000	95'000	95'000	
Forde - Espace contemporain	60'000	70'000	0	*Transfert à Centres d'art*
Galpon	35'000	90'000	90'000	
Parfumerie	60'000	90'000	90'000	
Subventions ponctuelles	55'000	60'000	60'000	
Fonds d'aide aux intermittents	**200'000**	**200'000**	**200'000**	
Salles du DAC (Alhambra; Studio Anserm	**250'000**	**200'000**	**250'000**	
Alhambra et alii	*250'000*	*250'000*	*150'000*	*Transfert sur Fanfare Loup*
Studio Ernest Ansermet			*100'000*	
Orchestres professionnels	**9'000'000**	**9'000'000**	**9'000'000**	
OSR, lyrique	*6'268'000*	*6'268'000*	*6'268'000*	
OSR, symph.	*2'232'000*	*2'232'000*	*2'232'000*	
Orchestre de Chambre de Genève	*500'000*	*500'000*	*500'000*	
Orchestres amateurs	**45'000**	**45'000**	**45'000**	
Orchestre de Saint-Jean	*5'000*	*5'000*	*5'000*	
Orchestres symphoniques				
Orchestre symphonique genevois	*40'000*	*40'000*	*40'000*	
Chorales classiques	**240'000**	**280'000**	**280'000**	
Cercle Jean-Sébastien Bach	*10'000*	*10'000*	*10'000*	
Psalette de Genève	*10'000*	*10'000*	*10'000*	
Société de Chant Sacré	*10'000*	*10'000*	*10'000*	
Motet de Genève	*10'000*	*10'000*	*10'000*	
Cartel, fonds de production	*200'000*	*240'000*	*240'000*	
Art lyrique	**275'000**	**275'000**	**275'000**	
Opéra de Chambre de Genève	*150'000*	*175'000*	*175'000*	
Autres	*125'000*	*100'000*	*100'000*	
Corps de musique	**530'000**	**530'000**	**480'000**	
Musique municipale	*100'000*	*100'000*	*100'000*	
Harmonie Nautique	*80'000*	*80'000*	*80'000*	
Cadets de Genève	*50'000*	*50'000*	*50'000*	
Ondine Genevoise	*50'000*	*50'000*	*50'000*	
L'Empro	*0*	*p.m.*	*12'000*	

	Musique municipale de Plainpalais	*25'000*	*25'000*	*25'000*	
	Fifres et Tambours du CPM	*20'000*	*20'000*	*20'000*	
	Fanfare de la Croix-Bleue	*15'000*	*15'000*	*15'000*	
	Fanfare municipale du Petit-Saconnex	*15'000*	*15'000*	*15'000*	
	Harmonie des Eaux-Vives	*15'000*	*15'000*	*15'000*	
	Cercle de trompes de chasse "Le Daguet"	*1'500*	*1'500*	*1'500*	
	Rallye Saint-Hubert	*1'500*	*1'500*	*1'500*	
	Fanfare du Loup	*30'000*	*50'000*	*p.m.*	*Tansfert sur ligne propre*
	Fonds général	*127'000*	*107'000*	*95'000*	
	Chorales populaires	**25'000**	**25'000**	**25'000**	
	Cercle choral (Chorale municipale)	*10'000*	*10'000*	*10'000*	
	Liederkranz-Concordia	*7'000*	*7'000*	*7'000*	
	Société chorale des Eaux-Vives	*5'000*	*5'000*	*5'000*	
	Union des Chanteurs Genevois	*3'000*	*3'000*	*3'000*	
	Concours de musique	**345'000**	**345'000**	**345'000**	
	Concours de Genève (ex CIEM)	*330'000*	*330'000*	*330'000*	
	Fédération Mondiale des Concours	*15'000*	*15'000*	*15'000*	
	Activités musicales diverses	**500'000**	**500'000**	**500'000**	
	Musique ancienne	**170'000**	**200'000**	**200'000**	
	Ensemble Cantatio, John Duxbury	*50'000*	*50'000*	*50'000*	
	Swiss Consort, Christophe Dorsaz		*30'000*	*30'000*	
	Ensemble 415, Chiara Banchini	*p.m.*	*p.m.*	*p.m.*	
	ACMA, ex Centre de Musique Ancienne	*30'000*	*30'000*	*30'000*	
	Nouvelle Société des Concerts spirituels	*30'000*	*30'000*	*30'000*	
	Concerts de la Cathédrale	*25'000*	*25'000*	*25'000*	
	Concerts du Musée d'instr. anciens	*20'000*	*20'000*	*20'000*	
	Concerts d'été Saint-Germain	*15'000*	*15'000*	*15'000*	
	Festival de musique baroque	**0**	**30'000**	**30'000**	
	Musique contemporaine	**1'120'000**	**1'120'000**	**1'080'000**	
	Contrechamps	*680'000*	*680'000*	*680'000*	
	Festival Archipel	*265'000*	*265'000*	*265'000*	
	Centre international de Percussion	*85'000*	*85'000*	*85'000*	
	AMEG	*40'000*	*40'000*	*0*	*Transfert sur Fanfare Loup*
	Ensemble vocal Séquence	*50'000*	*50'000*	*50'000*	
	Sociétés d'accordéon	**19'000**	**19'000**	**19'000**	
	Union Accordéoniste Mixte (UAM)	*16'000*	*16'000*	*16'000*	
	Société des Accordéonistes Genevois	*1'500*	*1'500*	*1'500*	
	Société accordéoniste mixte "Les Amis"	*1'500*	*1'500*	*1'500*	
	Rock, jazz, ethno.	**1'410'000**	**1'446'000**	**1'616'000**	
	AMR	*640'000*	*670'000*	*670'000*	
	Ateliers d'Ethnomusicologie	*440'000*	*446'000*	*446'000*	
	PTR	*250'000*	*250'000*	*250'000*	
	Fanfare du Loup		*p.m.*	*156'000*	*Transfert lignes supra*
	Techno	*40'000*	*40'000*	*40'000*	
	AGMJ	*40'000*	*40'000*	*40'000*	
	Fonds général	*0*	*0*	*14'000*	
	Fonds création théâtrale indépendante	**660'000**	**750'000**	**1'300'000**	
	Théâtre Para Surbeck	*0*	*50'000*	*0*	
	Teatro Malandro	*0*	*0*	*150'000*	
	Casino - Théâtre : Confiture	*0*	*0*	*130'000*	
	Théâtre Pitoeff : Nouveau Caveau	*0*	*0*	*200'000*	
	Subventions ponctuelles	*660'000*	*700'000*	*820'000*	
	Fonds pour spectacles d'été (Orangerie)	**275'000**	**275'000**	**275'000**	
	Revue genevoise	**340'000**	**365'000**	**365'000**	

St-Gervais Genève	**3'132'000**	**3'132'000**	**3'132'000**	
Villa Dutoit	**75'000**	**75'000**	**75'000**	
Centre d'animation cinématographique	**100'000**	**100'000**	**109'500**	*Transfert pr paiement des fluides*
Fonction : cinéma	**240'000**	**240'000**	**240'000**	
Fonds général pr manifestations cinémat	**260'000**	**350'000**	**480'000**	
Cinéma Tout Ecran	*180'000*	*200'000*	*250'000*	
Black Movie	*105'000*	*100'000*	*150'000*	
Festival int. du film sur les droits humains	*20'000*	*50'000*	*80'000*	
Fonds pour la création et la production ci	**1'700'000**	**1'550'000**	**1'300'000**	
Participation au Fonds Regio	**200'000**	**350'000**	**600'000**	
Fonds pour la création chorégraphique	**936'000**	**600'000**	**600'000**	*Incluait l'ADC en 2003*
Association pour la danse contemporaine (ADC)		**400'000**	**400'000**	
La ville est à vous			**50'000**	*Nouvelle subvention*
Soutien à la diffusion chorégraphique		**200'000**	**200'000**	
La Bâtie Festival de Genève	**850'000**	**1'000'000**	**1'000'000**	
Bourses pour jeunes artistes	**150'000**	**200'000**	**200'000**	
Bourses Patino - Ville de Genève	*36'000*	*36'000*	*36'000*	
Bourses pour jeunes artistes	*114'000*	*164'000*	*164'000*	
Soutien aux Echanges culturels	**400'000**	**420'000**	**420'000**	
Concerts populaires / Fest de musiques d	**420'000**	**420'000**	**420'000**	
Scène Ella Fitzgerald / Th de Verdure	*300'000*	*300'000*	*300'000*	
Jazz Estival	*120'000*	*120'000*	*120'000*	
Fondation d'art dramatique	**5'250'000**	**5'250'000**	**5'250'000**	
FAD + Comédie + Le Poche				*Répartition interne par FAD*
Théâtres et compagnies permanentes	**2'624'000**	**2'575'000**	**2'015'000**	
Para Surbeck	*86'000*	*0*	*0*	
Am Stram Gram *	*913'000*	*1'000'000*	*500'000*	*suppression transitoire*
Marionnettes de Genève *	*530'000*	*580'000*	*615'000*	*Transfert depuis Accès à la culture*
Théâtre du Loup	*400'000*	*400'000*	*400'000*	
Montreurs d'images	*95'000*	*95'000*	*0*	
Théâtre de Carouge	*500'000*	*500'000*	*500'000*	
Caveau	*100'000*	*0*	*0*	
Maison des arts du Grütli	**1'870'000**	**1'850'000**	**1'691'500**	
Théâtre du Grütli - Fonctionnement	*820'000*	*820'000*	*841'500*	*Transfert pr paiement des fluides*
Subventions en faveur d'associations logées	*200'000*	*180'000*	*0*	*Transfert vers Centres d'art*
Théâtre du Grütli - Production	*850'000*	*850'000*	*850'000*	

Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner les objectifs budgétaires 2005 – Département des sports et de la sécurité.

Rapporteur: M. Jean-Charles Rielle.

Sous l'excellente présidence de M. Mathias Buschbeck, a eu lieu, le jeudi 6 mai 2004, la séance de la commission consacrée aux objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2005.

Les notes ci-dessous seront intégrées au rapport général sur le budget 2005. La prise de notes a été faite par M^me^ Gisèle Spescha, qu'elle soit chaleureusement remerciée pour leur qualité.

Le président passe directement la parole au magistrat, M. André Hediger.

Le magistrat chargé du département des sports et de la sécurité propose de commencer par visionner un film de présentation sur les agents de ville.

M. André Hediger, par rapport aux objectifs, dit qu'il a mal compris. Il croyait qu'il devait venir tout seul, c'est la raison pour laquelle il n'a convoqué personne. Cependant, comme il a travaillé les objectifs avec les chefs de service, il estime qu'il est tout à fait normal que ces derniers soient également présents.

Une petite discussion s'ensuit pour savoir si le magistrat doit être reçu seul par la commission ou non.

Un commissaire pense qu'il doit être seul et ajoute que cela a toujours été ainsi. Il poursuit en posant une première question: y a-t-il des modifications apportées aux objectifs, compte tenu des résultats des comptes 2003?

M. Hediger dit qu'il répondra plus tard à cette question, car on va tout d'abord regarder le film.

M^me^ Janine Curat (directrice du département) explique qu'il s'agit d'un petit film de présentation, dont le but est de donner une idée de ce que fait le Service des agents de ville et du domaine public.

Elle présente M. Nicolas Erdos, adjoint de direction, qui s'occupe de tout ce qui est finances et communication, et qui, à ce titre, projette le film, qui durera seize minutes.

Après la projection du film, les collaborateurs de M. Hediger quittent la salle.

Le président propose de passer à l'examen des objectifs du Conseil administratif et donne la parole au magistrat.

M. Hediger explique que, pour préparer ces objectifs pour l'année 2005, il y a eu certaines réflexions au sein du Conseil administratif. On n'avait pas encore les comptes 2003, ni les paramètres financiers pour 2005. D'ailleurs, on ne les a toujours pas à ce jour. Ce qu'on fait, c'est se demander où on peut aller. On est donc parti de l'idée qu'il y a un certain nombre de choses à faire. Maintenant, le plan financier d'investissement se fait sur douze ans, ce qui permet d'avoir une autre réflexion que sur quatre ans. Dans les objectifs, il y a tout d'abord ce qui existe déjà. Dans ce qui fonctionne bien, on cherche à voir où on peut aller plus loin. Le deuxième acte consiste à voir ce qui peut être nouveau pour l'année prochaine et les années à venir.

C'est sur cette base que le magistrat a travaillé avec les chefs de service pour voir ce qu'il est possible de réaliser dans la pratique. Exemple, pour le Service d'incendie et de secours (SIS), la construction d'une nouvelle caserne: prendre en considération toutes les données, les dangers, etc.

Pour répondre à un commissaire, le magistrat répète qu'on n'a toujours pas les paramètres pour 2005. En fin de compte, pour l'année 2005 ou 2006, on ne sait pas ce qui sera réalisable. Selon les circonstances, il faudra peut-être revoir ces objectifs.

Le président propose de passer au page par page.

Page 34

Un commissaire, sous «Propreté des rues», avant-dernière ligne, pense qu'il faudrait écrire: «*faire* enlever les débarras».

M. Hediger explique que les agents de ville font tous les jours le relevé des dépôts sauvages. Ils notent sur une feuille les différents points constatés en ville de Genève. Cette feuille est ensuite transmise à la Voirie. Les objets déposés sont alors enlevés. Il y a eu une amélioration considérable dans ce domaine. Le magistrat a demandé qu'on fasse des recherches, en certains endroits, sur les personnes qui déposent ces objets n'importe quand, car il y a des jours de débarras qui sont fixés, et on peut aussi téléphoner pour demander de venir chercher ce dont on veut se débarrasser. Cela n'empêche pas qu'il y a toujours des gens qui déposent sans rien demander. Ainsi, on a fait des dizaines de recherches, mais c'est un long travail, et ce n'est pas évident. Cela nécessite une mobilisation assez longue des collaborateurs. On a tout de même réussi à trouver des noms, et on a mis des amendes, notamment aux récidivistes. Comme certains ont peut-être pu le voir dans la presse ou à la télévision, la Ville de Cannes a lancé une brigade verte. Le magistrat a écrit à Cannes pour demander ce que fait cette brigade. En réalité, ce

sont des agents de ville, qui font le même travail que nos agents de ville, rien de plus. Le magistrat s'attendait à apprendre aussi quelque chose d'autre, mais cela n'a pas été le cas.

Page 34

Un commissaire, sous «Surveillance et gestion du domaine public», deuxième paragraphe, relève que l'on n'arrête pas d'engager dans le domaine public. Au moment de l'engagement des agents municipaux (AM), on s'était dit que le nombre de contrevenants allait diminuer et qu'il y aurait besoin de moins d'agents. Peut-on faire basculer les postes sur de l'accueil?

M. Hediger répond qu'actuellement les 84 AM engagés ne chôment pas. Il ne veut pas utiliser des agents de sécurité municipaux (ASM), qui ont suivi une formation, pour les mettre comme plantons de renseignements dans un poste. Il se peut que plus tard, dans environ deux ans, on pourra convertir quelques AM pour les mettre dans les postes de quartier comme responsables de l'accueil, mais pas dans la phase actuelle.

Un commissaire constate qu'il n'y a pas de postes pour 2005.

M. Hediger dit qu'il les avait mis, mais qu'il les a enlevés, à la demande de ses collègues.

Un autre commissaire aimerait savoir où en est la situation du contentieux sur les amendes.

M. Hediger fait savoir que, pour 2003, on a mis 2,5 millions. C'est beaucoup plus élevé à ce jour, car il y eu en cours d'année 2003 l'engagement des AM. Les derniers sont entrés en novembre. Ainsi, le contentieux augmentait au fur et à mesure. A ce jour, on en est à 6 millions. Le magistrat explique qu'il a eu une entrevue avec M^me^ Spoerri et M. Thorimbert au sujet des amendes d'ordre. Autrefois, après un mois, si l'amende n'était pas payée, on la transmettait au Département de justice, police et sécurité (DJPS), qui faisait la recherche pour la faire payer. Ces derniers temps, il y a passablement de retard, car il y a eu l'installation d'un nouveau système informatique. Il faut savoir aussi que l'augmentation des amendes est considérable. Par la même occasion, le magistrat a demandé à M^me^ Spoerri qu'on introduise dans le projet de loi le fait que les municipalités puissent convertir les amendes d'ordre en contraventions. Par le passé, quand on avait la convention Ville de Genève, 70% des amendes étaient payées. Pour celles qui ne l'étaient pas, on envoyait un rappel au bout d'un mois. Cela permettait de récupérer environ 20% des sommes dues. Après plusieurs rappels, on n'avait plus que 3 ou 5% de personnes qui ne payaient pas. Malheureusement, la convention a été cassée. La nouvelle proposition a été acceptée, de sorte que le projet de loi devrait venir prochainement devant le

Grand Conseil, mais cela ne sera pas sur la base d'une convention. Le magistrat ajoute que, quand les amendes sont payées au contentieux de l'Etat, la Ville récupère ensuite la somme.

Ce même commissaire relève qu'il va y avoir des charges administratives.

M. Hediger dit que l'on ajoutera alors un émolument administratif pour couvrir les frais.

Le commissaire poursuit en demandant s'il faudra davantage de personnel.

M. Hediger répond que l'on verra. Par le passé, on n'a pas eu besoin d'augmenter les effectifs.

Une commissaire précise qu'il est actuellement compté 70 francs d'émolument.

Page 35

Un commissaire, sous «Protection et évacuation des biens culturels», a remarqué qu'il n'y a rien de ce genre dans le département des affaires culturelles.

M. Hediger dit que cela n'a rien à voir. On a des abris, des hôpitaux souterrains. Deux abris sont destinés aux biens culturels. Le travail est fait par le Service d'assistance et de protection de la population (SAPP), avec les conservateurs des musées, afin d'établir un relevé pour savoir où mettre les biens culturels. Ces deux abris sont à l'Ariana et au Musée d'art et d'histoire. Il faudrait pouvoir arriver à mettre ce projet sous toit dans les deux ou trois prochaines années. En ce qui concerne le paragraphe précédent, «Contrôle et formation des équipes de sécurité des bâtiments», M. Hediger fait savoir que cette fonction n'a jamais été réalisée par le SIS. On a donc regardé si le SAPP pouvait prendre en charge ce travail de formation. Pour le Service des sports, cela fonctionne. Avec M. Court, du Service des bâtiments, on va déterminer des lieux où des simulations pourront se faire en cours d'année. Le SAPP a accepté de prendre en charge cette mission pour l'ensemble de l'administration.

Ce même commissaire demande pourquoi cette fonction a été retirée du SIS.

M. Hediger répond que c'est parce que le SIS ne pouvait pas enlever deux ou trois pompiers pour faire ce travail. Alors le SAPP a accepté de prendre en charge cette mission.

Page 36

Un commissaire dit qu'il s'attendait à voir un jour apparaître une Fête du sport, mais la municipalisation des événements en ville l'inquiète. En effet, dans d'autres circonstances, c'est-à-dire pour des fêtes organisées par des associations,

on a recours à des bénévoles, alors que la Ville fait appel à du personnel. On est en train de décourager le bénévolat, car on ne joue pas dans la même catégorie. Ici, il suffit de puiser dans la caisse du contribuable, et cela dérange énormément l'intervenant. Maintenant, il n'y a pratiquement plus que la municipalité qui s'occupe des manifestations. Ce commissaire répète qu'il ne cautionne pas du tout l'idée de prendre dans la poche du contribuable.

M. Hediger dit que c'est un état d'âme.

Ce commissaire continue en donnant l'exemple de la Fête des fanfares. Il affirme qu'il n'a pas été demandé à la Ville de rembourser la dette. C'est la société organisatrice qui l'a intégralement remboursée (à noter que le budget était de 200000 francs). Il y a eu un déficit, car un bénévole n'a vendu qu'une petite partie des billets de loterie. On est donc à la merci de bénévoles, et on ne peut pas sanctionner si cela ne va pas. Autre chose: les orchestres coûtent maintenant beaucoup plus cher pour une soirée, car la Ville paie plus cher quand elle organise quelque chose.

M. Hediger, revenant à la Fête du sport, dit qu'il a vécu des fêtes spécifiques multisports. On fait maintenant des fêtes pour les handicapés, en collaboration avec les Français. On a fait une fête pour l'anniversaire du Service des sports. Par le passé, il y a eu une expérience intéressante: le Monsterball. C'était assez important, et cela se passait à Vessy et au Bout-du-Monde, et on avait même englobé la Fontenette. Maintenant, après deux ans de discussion, il y a une unanimité pour organiser une Fête du sport, toutes disciplines confondues. Des animations et des démonstrations auront lieu dans toutes les installations sportives de la Ville de Genève. On a chiffré. Tous les gens impliqués seront des bénévoles. Par exemple pour le championnat de badminton, on a eu 300 bénévoles sur 10 jours. Là, on aura le même phénomène. En fait, les 700000 francs inscrits au budget sont pour la sono, le matériel, etc.

Un commissaire demande si, vu l'augmentation de la population depuis 1997 ou 1998, il y a des projets de construction pour un avenir proche. A part la salle de gymnastique vers Balexert, il n'a rien vu.

M. Hediger affirme qu'il a des intentions, notamment concernant la parcelle sous la gare des Eaux-Vives, la parcelle Pélichet. Il a déposé une intention, car ce quartier manque d'installations sportives en salle. Aux Pâquis, on a Pâquis-Centre, mais il faudrait un complexe sportif. Cependant, c'est là un projet dans le long terme. Ces dernières années, on a plutôt visé l'amélioration des installations existantes. Au Bois-des-Frères, il y aura une salle. Aux Vernets, il faudrait qu'on puisse améliorer la patinoire!

Un commissaire aimerait savoir pourquoi un collaborateur temporaire devrait être engagé en été et en automne. Pour ce qui est de l'engagement d'un peintre: à quel taux?

M. Hediger répond qu'il est prévu d'engager un peintre à 100%. C'est une appréciation qui a été faite. On s'est dit que cela reviendrait moins cher d'engager un collaborateur chargé de repeindre un peu partout, plutôt que de faire appel à une entreprise chaque fois que le besoin s'en fait sentir. Il faut savoir que certaines salles de gym n'ont pas eu un coup de peinture depuis quinze ou vingt ans. En réponse à la première question, le magistrat explique que les écoles de sports font le plein en été. On ajoute chaque année de nouvelles disciplines. Ces écoles ont un tel succès qu'on n'arrive plus à faire face. Il y a aussi une autre catégorie: les retraités. C'est basé sur des tournois: de billard, de quilles, de badminton, etc. Cette année, il y a eu 700 ou 720 inscrits. L'aquagym connaît également un immense succès, de même que la self-défense. On a ouvert récemment les inscriptions pour l'année prochaine et, en une semaine et demie, on a eu 600 inscriptions. Il faudrait donc encore un collaborateur. A noter encore que, pour les semaines de randonnées et celles de ski de fond, on fait le plein. Maintenant, il y a aussi les mercredis de randonnées et les mercredis de ski de fond. Chaque mercredi, on a environ 100 à 150 personnes inscrites.

Un commissaire demande s'il y a un projet de développement sur le site Internet pour les sports, car, lorsqu'on consulte ce site, on voit apparaître: «Bientôt viendra quelque chose.»

M. Hediger dit qu'il n'a pas consulté le site ces derniers mois. Il verra donc cette question avec M. Nopper.

Page 37

Un commissaire, dans «Besoins du personnel SAP», demande comment on fait actuellement.

M. Hediger fait savoir qu'il manque du personnel à la centrale d'alarme. Par le passé, on formait des gens pour travailler à la centrale d'alarme. Maintenant, même des collaborateurs accidentés ne veulent plus y aller. De ce fait, on va engager des gens qui deviendront téléphonistes par la suite. Ils suivront tout d'abord la formation de pompiers, puis auront trois mois de formation de téléphoniste. Il précise que les interventions nécessitant des ambulances sont en constante augmentation.

Ce commissaire demande si le personnel doit faire des heures supplémentaires.

M. Hediger dit que non, mais, la nuit, il n'y a que deux personnes pour répondre à tous les appels sur le 118, lancer l'alarme, donner les ordres et suivre les interventions. Le travail ne se limite donc pas à répondre au téléphone, cela va plus loin.

Ce même commissaire aimerait savoir pour quelle raison le recrutement du personnel «n'atteint pas son but».

M. Hediger répond que c'est parce qu'on va vers des formations plus élargies, alors cela devient plus compliqué.

Un autre commissaire dit qu'il semble, en lisant le texte, qu'on soit obligé de confier cela à une entreprise spécialisée, ce qui va entraîner des frais. Le Service des ressources humaines (SRH) ne peut-il pas faire convenablement son travail pour recruter le personnel nécessaire?

M. Hediger fait savoir que l'on s'adresse à une maison privée qui pourra nous aider pour la formation. Le SRH n'a rien à faire dans ce sens.

Page 38

Le président demande de quelle manière renforcer la politique d'îlotage.

M. Hediger répond que, dans le cadre de l'îlotage, il y a déjà des réunions assez régulières avec des associations de quartier et des centres d'aînés. Cependant, on aimerait renforcer cette politique en étendant encore la participation à des réunions d'autres groupements.

Un commissaire soulève ici le problème des stands de glaces sur les quais, que l'on a souvent critiqués. Il n'y a pas longtemps, un service de M. le conseiller administratif Christian Ferrazino a essayé d'élaborer des idées. Quand l'intervenant a vu la photo du projet, il a eu l'impression de voir un bunker. Où en est-on dans le projet d'unifier ces stands de glaces?

M. Hediger rappelle qu'un concours a été lancé en vue de la construction, de manière saisonnière, d'édicules (que l'on pourrait plutôt appeler pavillons) que la Ville placerait sur les quais. Un jury a fait son choix. Ce qui a été publié dans les journaux est ce qui a été primé par le jury. Le magistrat avoue qu'il a eu la même réaction que le commissaire, cela ressemble à un bunker.

Un commissaire aimerait savoir si l'on est arrivé au quota de postes d'ASM prévus sur les précédents budgets. Par ailleurs, envisage-t-on de faire travailler les ASM la nuit?

M. Hediger répond que l'on n'est pas encore au quota des ASM, car il n'y a pas eu de session de l'école de formation au printemps. L'engagement ne s'est pas fait, car on ne pouvait pas faire attendre les candidats huit ou dix mois jusqu'au prochain cours. On n'a donc pas pu repourvoir ces postes, et il y a cette année encore trois ou quatre postes vacants. Une session aura lieu au mois de septembre de cette année.

Un commissaire trouve que c'est aberrant de vouloir que tous les cafetiers uniformisent leur terrasse.

M. Hediger est d'avis que l'on devrait avoir un cahier des charges en ce qui concerne les autorisations pour les terrasses de café. Il faudrait créer un groupe de travail, avec la participation de l'association des cafetiers, pour avoir du mobilier semblable, afin que les terrasses aient une certaine esthétique. Cependant, cette mesure ne serait appliquée qu'au bout de quelques années, pour permettre aux uns et aux autres d'être conformes à la demande. La Ville de Lucerne a adopté une telle procédure. Ils se sont mis d'accord sur un mobilier, les terrasses sont agrémentées de fleurs, etc. La Ville a toutefois laissé un délai de deux ou trois ans avant d'appliquer cette mesure. Le magistrat donne l'exemple du glacier de Longemalle, dont le mobilier jaune est, à son avis, affreux.

Un commissaire, revenant aux ASM, relève que si l'on veut que, des gens travaillent la nuit, il faudra s'en donner les moyens, en termes d'engagement. Le nombre de personnes en fonction en même temps en Ville de Genève est déjà impressionnant. Si l'on veut avoir du personnel la nuit, il faudra des effectifs nettement supérieurs.

M. Hediger affirme que, dans la phase actuelle, ce n'est pas possible d'avoir des ASM la nuit. Pour ce faire, il faudrait doubler, voire tripler, l'effectif des ASM, ce qui nécessiterait une modification de la loi fédérale.

Page 40

Un commissaire pense que la seule vraie question concernant les objectifs porte sur les 12 postes, qui ont été prévus avant le cataclysme des comptes 2003. Compte tenu de cela, le magistrat ne pourra pas maintenir ces 12 postes pour le prochain budget. Quels sont les postes absolument indispensables pour le projet de budget 2005?

M. Hediger répond que, pour le SIS, les postes demandés sont indispensables.

Le commissaire admet cette nécessité, mais comment le magistrat va-t-il gérer ces augmentations?

M. Hediger dit qu'il attend les paramètres en vue des arrivées fiscales pour 2005.

Le commissaire poursuit en disant qu'il a entendu sa réponse.

Plus personne ne souhaitant poser de questions au magistrat, le président prend congé de lui et le remercie d'être venu devant la commission.

La discussion se poursuit et le président demande à la commission quelle suite donner à cet objet.

Un commissaire relève que l'on ne peut pas amender les objectifs du Conseil administratif. La commission doit donner une indication sur les informations qui lui sont données. Elle pourrait dire qu'elle souhaiterait que le magistrat tienne compte de telle ou telle démarche. Ensuite, celui-ci en fait ce que bon lui semble.

Un autre commissaire se demande comment donner des indications quand on n'a pas tous les paramètres. Aujourd'hui, ce serait un exercice purement intellectuel.

Un commissaire rappelle que le but de cette nouvelle procédure est que les commissions fassent des commentaires pour que les magistrats puissent en tenir compte en juillet, au moment d'établir le budget. Cela peut donner une indication.

Un commissaire pense qu'il faut mener une discussion et faire savoir que la commission a compris les objectifs et les intentions, mais qu'il faut tenir compte de la situation. Pour sa part, il ose espérer que, vu la situation, les magistrats vont modifier eux-mêmes leurs objectifs, en les revoyant à la baisse. Sinon, ce ne serait pas imaginable.

Un autre commissaire dit que le bon sens veut que les magistrats procèdent à des adaptations. Quant à lui, il s'inquiète de l'augmentation des postes SAPP et SIS. Dans les deux cas, on nous demande d'augmenter, car il y a un réel besoin, mais dans les deux cas, c'est une demande du Canton vers la commune. Il aimerait que le magistrat prenne les mesures pour que les recettes suivent. Il ose imaginer que, dans la deuxième phase du budget, le magistrat tiendra compte de la situation.

Le président a été déçu d'entendre qu'on ne peut pas faire beaucoup plus, car on a trop d'inconnues.

Un commissaire salue la grande différence par rapport à l'an dernier. En effet, on a essayé de chiffrer la conséquence financière, ce qui n'était pas le cas l'année dernière, car les objectifs étaient nuls.

La séance se termine et le président fait remarquer que la commission a pris acte des objectifs.

Un commissaire ajoute que l'on avisera au moment du budget.

Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner le projet de budget 2005 du département des sports et de la sécurité.

Rapporteur: M. Jean-Charles Rielle.

Sous l'excellente, voire stoïque (en fonction des péripéties techniques), présidence de M. Pierre Maudet ont eu lieu les jeudis 16 et 23 septembre 2004 les séances de la commission consacrées à l'étude du budget 2005 du département des sports et de la sécurité présidé par M. le conseiller administratif André Hediger.

La prise de notes pour la séance du 16 septembre 2004 ainsi que la retranscription de l'enregistrement de la séance du 23 septembre 2004 ont été faites par M^me^ Gisèle Spescha. Qu'elle en soit chaleureusement remerciée pour leur qualité.

En préambule

Le rapporteur émet quelques réserves sur la retranscription de la séance de la commission du 23 septembre 2004, la technique d'enregistrement ayant été capricieuse. Il n'est donc pas redondant de remercier à nouveau M^me^ Gisèle Spescha pour son travail difficile. Le rapporteur compte sur chaque commissaire pour préciser en temps utile leurs dires qui auraient été sacrifiés sur l'autel de l'enregistrement. Pour les raisons déjà énoncées, le rapporteur prie en outre le-la lecteur-trice du présent rapport de s'en remettre exclusivement en ce qui concerne les amendements au tableau récapitulatif annexé.

Séance du 16 septembre 2004

Le président commence par rappeler la procédure habituelle. Selon le calendrier reçu, M. André Hediger sera auditionné le mercredi 29 septembre par la commission des finances. Le rapporteur à nommer devra donc rendre son rapport le lundi 27 septembre au matin, ce qui fait tout juste dix jours. C'est la raison pour laquelle l'ordre du jour prévoit également pour ce soir la discussion et le vote sur les amendements. Il ouvre la discussion à ce sujet.

Un commissaire libéral estime que la commission des finances met le couteau sous la gorge du rapporteur. Ce n'est pas une raison pour vouloir tout bâcler ce

soir. En effet, il pense que chacun doit pouvoir poser des questions et avoir des réponses avant de proposer des amendements. Il pense qu'il faut d'abord poser des questions d'ordre général. Il y a un nouveau plan d'investissement sur une plus longue période. Il y aura donc des choix de cause à effet. Pour sa part, il a encore besoin du week-end qui vient pour étudier les documents et pouvoir proposer des amendements. Si la commission décide de tout traiter ce soir, il ne lui restera qu'à se lever et partir, puis à présenter ses amendements en séance plénière. Il propose donc que la commission se réunisse le jeudi 23 septembre 2004 pour discuter et voter sur les amendements.

Le président explique pourquoi le délai est si court: séance du Conseil municipal au tout début d'octobre, puis vacances scolaires, puis auditions des autres magistrats. Il n'est donc pas possible de modifier quoi que ce soit.

Un commissaire démocrate-chrétien soutient son collègue de l'Entente, rapidement suivi par un autre collègue de l'Union démocratique du centre. Par ailleurs, il estime que devoir voter le budget déjà le 4 décembre, c'est beaucoup trop tôt. Si la salle habituelle n'est pas libre plus tard, il propose que le Conseil municipal se réunisse extra-muros pour voter le budget.

Le président dit que la situation est telle qu'elle est aujourd'hui. Si la commission est d'accord, elle se réunira jeudi prochain pour les amendements, selon la proposition faite et appuyée par d'autres. Il faut cependant savoir que la commission n'aura peut-être pas déjà la semaine prochaine toutes les réponses aux questions posées. Il propose de mettre aux voix ladite proposition.

Mise aux voix, la proposition que la commission se réunisse le jeudi 23 septembre pour traiter les amendements est acceptée par 10 oui (2 UDC, 2 L, 1 DC, 3 S, 2 Ve) et 2 abstentions (1 R, 1 AdG/SI).

Le même commissaire libéral dit qu'il faut rappeler à la commission des finances qu'il fut un temps où les commissions siégeaient pendant les vacances.

Le président propose de nommer un rapporteur. Il faut que la personne en question ait des disponibilités *(et un certain courage, n.d.l.r.)* le week-end des 25 et 26 septembre. Personne ne s'annonce.

Le président souligne qu'il faut environ deux heures et demie à trois heures *(largement «volontairement» sous-estimé, n.d.l.r.)* pour rédiger le rapport. La séance de la semaine prochaine portera sur la discussion politique, puis sur les amendements.

Votre serviteur accepte finalement avec enthousiasme d'être rapporteur. La commission manifeste son contentement.

Audition de M. André Hediger, conseiller administratif chargé du département des sports et de la sécurité, et de ses collaborateurs

Le président accueille le magistrat et les personnes qui l'accompagnent. Il donne immédiatement la parole au magistrat, en lui demandant de commencer par présenter ses collaborateurs et collaboratrices.

M. Hediger prie d'excuser M. Dominique Clavien, qui est en vacances. Il présente M^me^ Janine Currat, directrice du département, M. André Schmidlin, du Service des agents de ville et du domaine public, M. Raymond Wicky, commandant du Service d'incendie et de secours, M^me^ Valentine Pamingle, sa collaboratrice, M. Yves Nopper, du Service des sports, et M. Yves Clerc, du Service d'assistance et de protection de la population.

Il relève que, par rapport aux objectifs présentés devant la commission le 10 mars, on a pu voir dans les chiffres qu'il y a passablement de choses qui se sont modifiées, car il a fallu compresser pour avoir un budget équilibré. Certains objectifs ne pourront donc pas se réaliser. Pour le chapitre 31, «Biens, services et marchandises», cette diminution va poser quelques problèmes en 2005, notamment pour le Service des sports et pour le Service d'incendie et de secours (SIS). Il faut en effet savoir que les premiers chiffres donnés reflétaient la réalité des besoins. Or il a absolument fallu les réduire.

Autre problème navrant: on avait décidé de faire des efforts pour la communication. Quelques petites actions de sensibilisation de la population étaient prévues, par exemple au marché des 4 saisons, où il s'agissait de faire une certaine publicité. Tout cela ne sera malheureusement pas possible, suite aux compressions demandées.

Le président propose de passer en revue, page par page, le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2005, afin que les commissaires puissent poser leurs questions.

Page 10: Un commissaire libéral est d'avis que l'avant-dernier paragraphe mérite une petite explication, vu que c'est le premier exercice sous cette forme.

M. Hediger affirme que le SAP est un bon produit. Sa mise en place se fait rapidement. C'est un peu comme l'introduction de la TVA en son temps. Au niveau des services, c'est vrai que cela pose certains problèmes, dans la facturation notamment, où il faut former des gens. Dans la préparation du budget, cela a donné passablement de complications. A ce jour, il estime qu'il y a encore quelques points qui ne sont pas clairs.

M. Wicky dit que, pour lui, l'introduction du SAP est plutôt catastrophique. Dans un service comme le sien, on a vu arriver le nouveau système alors que per-

sonne n'était préparé. Il a fallu faire beaucoup d'heures supplémentaires. Malgré cela, il y a encore des problèmes «technico-administratifs-procéduriers» qui ne sont pas réglés. C'est certainement un excellent produit, mais il est source de quelques soucis.

M. Nopper fat savoir que, pour le Service des sports, c'est moins catastrophique; cependant, la situation est tout de même difficile. Il a aussi quelques craintes pour le bouclement en fin d'année.

Un commissaire libéral précise que c'est surtout au niveau de la lecture du budget qu'on va le constater et pense que les réponses seront souvent du type: «c'est dû au SAP».

Mme Currat fait remarquer que le SAP a posé un problème au niveau des comptes de cette année, mais, au point de vue de la préparation du budget, cela n'a pas vraiment posé de problèmes particuliers.

M. Hediger ajoute que ce sont surtout les services compétents qui posent problème, car il y a un manque d'information et on n'en a pas la maîtrise. Il faudra donc souvent répondre qu'il faut voir avec le service compétent.

Page 24: Un commissaire libéral constate une diminution des «Biens, services et marchandises» de 1,9 million de francs et que cela concerne surtout les immeubles. Qu'en est-il?

M. Hediger fait savoir qu'on avait augmenté le poste entretien, car on n'avait pas eu d'entretien depuis longtemps.

Ce même commissaire aimerait savoir si on maintient la volonté d'entretenir.

M. Hediger répond par l'affirmative. L'année 2004, il n'y a presque pas eu d'entretien dans les services et les bâtiments, car tout était axé sur le 25, rue du Stand.

Page 124 (1200.01): Un commissaire UDC souhaite connaître le motif du retard dans la réponse aux motions, questions et interpellations anciennes du Conseil municipal.

M. Hediger répond que c'est par manque de personnel, car cela demande beaucoup de temps. Il y a des motions qui restent inscrites dans l'ordinateur, alors que le Conseil administratif y a déjà répondu. Il donne l'exemple d'un arrêt TPG au centre sportif des Vernets. Mme Sagace ne voulait pas éliminer ce cas tant qu'il n'y avait pas quelque chose d'écrit. Il a été décidé de tout faire pour supprimer ce genre de situation.

Un commissaire libéral demande ce que cela représente comme volume et de quand datent ces motions, questions et interpellations.

Mme Currat dit que c'est difficile d'y répondre. Pendant longtemps, on avait les renvois, mais, depuis quatre ou cinq ans, on a changé le système, et il y a tout un mélange. C'est effectivement un gros travail. Elle ajoute qu'un poste avait été voté, et qu'on a perdu un demi-poste, qui a été donné à M. Mugny.

Le président rappelle qu'il y a chaque année la liste des objets en suspens.

1200.02: Ce même commissaire libéral aimerait que l'on chiffre le poste pour les manifestations importantes comme les Fêtes de Genève et la Fête de la musique.

M. Hediger dit qu'on arrive à une somme entre 500 000 et 600 000 francs. Quand on l'a, on l'envoie à la Fondation pour le tourisme et on retrouve cette somme dans les comptes des Fêtes de Genève. Pour la Fête de la musique, on doit trouver cela chez M. Mugny.

Le commissaire libéral poursuit en demandant s'il y a des tarifs, car il aimerait avoir une idée de combien cela coûte.

M. Hediger répond qu'il y a un tarif pour le matériel de fêtes. La Direction des finances demande de calculer un tarif horaire.

Le président demande que le magistrat fournisse par écrit les tabelles pour son département.

Page 125: Un commissaire UDC demande dans quel délai les deux bureaux en question (en enfilade de la salle de conférences) seront disponibles.

M. Hediger explique qu'il y a eu une réunion avec Cogesim et énumère les diverses rocades qui auront lieu, notamment que le Service des ressources humaines ira à la rue de l'Hôtel-de-Ville et que Madame Agenda 21 va venir à la cour Saint-Pierre. Au premier étage, il y aura le service de Mme Cabussat. En haut, deux salles de réunions seront aménagées pour le Conseil municipal. Cela a été décidé hier. Pour ce qui est du délai, il faudra étudier tout cela.

Un commissaire démocrate-chrétien aimerait quelques explications sur le demi-poste en moins, car, sur les pages suivantes, on voit + 2 postes.

M. Hediger donne un certain nombre d'explications en se référant aux pages 224, 229 et 232 du projet de budget.

Ce même commissaire propose au magistrat de demander de faire un tableau récapitulatif, afin qu'on puisse avoir les chiffres exacts.

Le président souligne que la commission attend une réponse écrite du magistrat.

Page 126 (3100): Un commissaire libéral demande quelles sont les modifications qui se présenteront.

M. Hediger dit qu'il y a beaucoup de sports en pleine expansion, entre autres celui qui s'appelle le «casse-rayons», qui est un nouveau sport (les membres du club genevois sont revenus du Japon champions du monde), de même que le basket. Il y a des problèmes de salles, mais c'est un sport en pleine expansion.

Un commissaire Vert aimerait des précisions sur l'objectif concernant l'Agenda 21.

M. Nopper dit qu'il s'agit de l'aspect social de l'Agenda 21, avec toute une palette d'actions qui visent à préserver la planète, notamment des actions pour la qualité de vie. Le sport pour aînés s'inscrit là-dedans.

Ce même commissaire demande si, à part les projets de constructions, il y a d'autres objectifs.

M. Hediger répond que des mesures ont été prises dans certains des bâtiments existants, par exemple la mise en place de cellules photovoltaïques, l'installation de minuteries pour les lumières. Un effort continue à être fait dans ce sens.

4100: Un commissaire UDC demande ce que l'on entend par «participer à la vie des clubs».

M. Hediger répond que l'on reçoit les clubs au moment des demandes de subvention, qu'on se rend aux manifestations organisées par des clubs sportifs, ce qui permet notamment «de prendre le pouls» de la vie sportive genevoise.

3000 et 4000: Un commissaire libéral demande s'il existe un planning avec une vision à moyen et à long terme. Cela permettrait d'anticiper et d'apporter un soutien, non pas sur une seule année, mais sur le long terme.

M. Hediger répond que, au niveau des championnats genevois, c'est planifié. Pour les championnats suisses, en revanche, c'est plus difficile. Genève n'est pas sûre de les obtenir à chaque fois, car il y a compétition entre les villes. Pour les championnats européens, c'est la même chose et, lors des assemblées générales, on se trouve à plusieurs villes de différents pays.

Le commissaire libéral relève qu'il y a des compétitions qui n'ont pas lieu chaque année, mais tous les quatre ans, par exemple, surtout au niveau international. Poser une candidature doit se faire longtemps à l'avance et il souhaiterait que cela se fasse.

M. Hediger fait savoir que, pour le championnat de hockey sur glace, il a posé plusieurs fois sans succès une candidature. Pour ce qui est du patinage artistique, Genève a déjà eu deux fois des championnats. On ne peut pas prétendre toujours les avoir à Genève, c'est pourquoi, la dernière fois, ils ont eu lieu à Lausanne. Dans les fédérations internationales, il y a un découpage qui se fait: on donne par-

fois à des pays du Nord et parfois à des pays du Sud. Mais il est vrai que, pour certains sports, on a eu la confirmation deux ans à l'avance.

Page 127: Le commissaire libéral demande, par rapport aux 26,5 interventions par jour, combien il y a de fausses alertes concernant le déclenchement du système de détection.

M. Wicky répond qu'il y en a environ 900 par année. Maintenant, les systèmes sont capables de faire la différence entre une vraie et une fausse alerte. Chaque fois qu'il y a une fausse alerte, l'entreprise participe aux frais que cela a générés. On a chaque année environ 700 000 francs de recettes suite aux fausses alertes.

Ce même commissaire libéral soulève le problème de la pollution sonore.

M. Wicky rappelle que la législation stipule que les véhicules ne sont prioritaires que s'ils actionnent le feu bleu et la sirène. On ne peut pas donner des ordres demandant de n'actionner que le feu bleu pendant la nuit. Ce sont les pompiers qui ont la possibilité de manœuvre.

Le commissaire libéral a entendu dire que l'on modifierait les normes. Est-ce que cela va aboutir?

M. Wicky répond que cela ira plutôt en augmentant, car le bruit ambiant dans les villes est de plus en plus fort. A noter que les sirènes actuellement en usage sont bien plus fortes qu'il y a une vingtaine d'année.

Un commissaire socialiste s'inquiète de la caserne de Balexert et aimerait savoir où en est le projet. Combien de pompiers manquent encore pour la sécurité?

M. Hediger répond que la caserne de Balexert figure dans le plan d'investissement (c'est prévu pour 2007).

M. Wicky ajoute qu'il manque beaucoup de monde chez les pompiers. La problématique a été exposée au magistrat. En fait, il y a quatre problèmes. Tout d'abord l'effectif. Deuxièmement, il y a eu un développement considérable sur la couronne urbanistique. De ce fait, les temps d'intervention sont devenus trop longs. Le discours tenu est de revoir complètement le système. Il faudrait remplacer le système à trois bases par un système à deux bases situées entre la ville et la périphérie, afin de diminuer le temps nécessaire pour se rendre dans les secteurs situés autour de la ville.

En première appréciation, cela ne représente pas des centaines de collaborateurs, mais une ou deux dizaines, pour pouvoir assurer un service permanent 24 h sur 24.

Les deux autres soucis concernent tout ce qui touche au matériel et le fait de pouvoir garantir un parc à véhicules en état de fonctionner. Avant, on vendait très rapidement et, du coup, on vendait à un bon prix. Maintenant, on garde les véhicules beaucoup plus longtemps, ce qui fait que l'on ne trouve plus de pièces de rechange sur le marché. Plus personne ne veut acheter un engin pour lequel on n'est pas sûr d'avoir les pièces de rechange nécessaires. Les compressions budgétaires sur le chapitre 31 ne permettent plus au SIS de remplacer le matériel en fin de vie.

Le président demande à M. Wicky s'il pense que, dans quinze ou vingt ans, on n'aura plus de caserne à la rue des Bains, mais deux autres ailleurs.

M. Wicky pense qu'il y aura des pépins bien avant qui obligeront à revoir les choses. Actuellement, il faut par exemple douze minutes pour aller à Meyrin. Les modérations de trafic sont des entraves pour les pompiers; il est donc urgent de réagir dans ce domaine.

Le commissaire démocrate-chrétien remercie M. Wicky pour ce qu'il vient d'exposer, qui est intéressant et important. En faisant un lien avec la page 129, il demande si le Conseil administratif se rend compte de la situation. En effet, il constate sur cette page que 7 postes supplémentaires seraient nécessaires. Comment faire? Si, demain, il y a un problème, on dira que le Conseil administratif tenait davantage à avoir une ville plus propre.

M. Wicky dit que les effectifs présents en caserne sont plutôt restreints: 18 personnes. Pour un départ standard, il faut compter 10 personnes plus l'ambulance. S'il y a deux interventions à faire en même temps, ce n'est pas possible sans l'aide de collaborateurs et donc d'heures supplémentaires. Il faudra avoir une autre vision d'approche en termes de développement. Avant, il y avait 4000 interventions par année, maintenant il y en a 10 000. Les présences en caserne ont diminué, de sorte qu'on est souvent obligé d'alarmer et d'occuper les casernes périphériques.

M. Hediger affirme qu'il a défendu ces idées devant le Conseil administratif, pour la caserne du Bois-des-Frères, en raison de la proximité de la zone industrielle Zymesa. Il a également exposé tout cela dans le cadre du budget.

Le commissaire démocrate-chrétien poursuit en répétant que, si demain il devait y avoir une catastrophe, le magistrat pourra dire qu'il en a parlé au Conseil administratif, mais que ce dernier préférait une ville propre, plutôt qu'une ville sûre. Il remercie le fonctionnaire d'avoir montré ce qui se passe, mais se déclare déçu des propos du magistrat.

Revenant à la page 127 (1100.10), un commissaire libéral demande si la formation ne concerne que 12 sapeurs-pompiers professionnels et 3 sapeurs-opérateurs et uniquement à Genève.

M. Wicky explique que les cantons ont des modes de fonctionnement différents. On a pris le taureau par les cornes et mis en place des synergies de formation. Cependant, pour le moment, il n'est pas imaginable d'avoir une école romande qui formerait les gens. On essaie de trouver un dénominateur commun de formation, mais ce n'est pas demain la veille qu'on arrivera à un accord. Il donne l'exemple d'un pompier formé à Saint-Gall pour montrer qu'il y a beaucoup de différences entre les cantons. Une démarche est en cours pour que les pompiers d'ailleurs puissent travailler à Genève, après avoir suivi une formation d'appoint locale.

Un commissaire de l'Alliance de gauche/SolidaritéS et Indépendants (AdG/SI) aimerait savoir comment se déroule la formation.

M. Wicky répond que tous les collaborateurs doivent avoir un certificat fédéral de capacité et avoir entre 22 et 27 ans. La formation dure neuf mois, en trois volets: un volet de base (engins, matériel, manière de les utiliser), puis stage de formation à Thoune pour l'obtention du permis de conduire poids lourds et, enfin, consolidation de l'apprentissage.

Pages 127 et 128: Un commissaire des Verts demande comment on va régler le problème de la formation qui a changé.

M. Wicky dit que, auparavant, pour les policiers et les pompiers, la formation d'ambulancier pouvait se faire en cours d'emploi (six mois). Depuis peu, la législation genevoise stipule que, même en cours d'emploi, la formation est la même que pour les jeunes qui entrent après l'école obligatoire; elle dure trois ans. De ce fait, le commandant perd pendant trois ans le collaborateur dans les effectifs d'intervention et il n'a pas la garantie que les choses se passent bien. Il a donc défendu auprès du magistrat que ce n'était pas viable, ni sur le plan financier ni dans la disposition des moyens. Dans le projet du nouveau statut, il est prévu de n'avoir que du personnel recruté à la sortie des écoles de formation. Cependant, il n'y aura pas la quantité suffisante de personnel pour toutes les ambulances nécessaires dans les cantons romands. En ce moment, il y a 17 collaborateurs pompiers et ambulanciers. A terme, on n'aimerait que des ambulanciers et qui exercent pleinement.

Page 129: Le commissaire AdG/SI trouve que, concernant l'Agenda 21, c'est un peu succinct. On pourrait mentionner bien d'autres choses.

M. Wicky affirme que l'un des soucis principaux est de lutter contre les pollutions. Cela fait partie des missions de base et n'apparaît donc pas forcément dans l'Agenda 21. Des mesures ont été prises dans le cadre de l'Agenda 21, par exemple l'utilisation de mousse non polluante, mais cela s'accompagne de mesures financières importantes (également pour l'achat d'échelles, etc.). Comme il y aurait d'énormes coûts induits, cela deviendrait déraisonnable par

rapport aux possibilités financières de la Ville. D'où la limitation. Par ailleurs, le SIS a des ventilateurs très bruyants, mais on ne trouve pas de ventilateurs qui répondent spécifiquement aux besoins.

Un commissaire libéral, par rapport à la variation de locaux, demande quand le SIS aura satisfaction.

M. Hediger déclare que c'est un peu le serpent de mer. La demande a été présentée il y a des années, puis le Conseil municipal a voté un crédit. C'est ensuite parti dans les méandres lors de la réalisation. Le dossier a été mis de côté. On n'arrête pas de demander. Si le magistrat insiste, dit-il, c'est pour tout le matériel qui est dehors.

M. Wicky ajoute que, lorsqu'il est entré au SIS, en 1981, c'était imminent que ce service reprenne le garage municipal. Maintenant, M. Demierre a fait savoir, semble-t-il, qu'il envisageait de se déplacer à la rue François-Dussaud à la prochaine rentrée. Les travaux devraient débuter à la fin de cette année ou au début de l'année prochaine. Il serait donc possible de les exploiter à la fin du 1er semestre 2005.

Le commissaire libéral, pour ce qui est de l'électricité (Agenda 21), rappelle que chacun doit faire part de son choix aux Services industriels de Genève (SIG) d'ici au 20 septembre. Quel choix la Ville a-t-elle fait?

M. Hediger répond que le choix global du Conseil administratif porte, sauf erreur, sur SIG Vitale jaune.

Le président demande au magistrat de confirmer cette réponse par écrit.

Page 130: Le commissaire démocrate-chrétien, dans objectif 2005, demande au magistrat jusqu'où il va dans la coopération au-delà de Genève. Quelle est la politique en la matière?

M. Hediger répond que depuis que le CICR a racheté Ecogia, du fait de la proximité avec Richelien, on travaille ensemble pour certaines formations. Il en va de même avec l'Organisation internationale de la protection civile. Plus de 50 pays sont concernés. Au niveau international, dans le cadre du Fonds de solidarité contre la pauvreté, M. Burckard a fait appel au Service d'assistance et de protection de la population (SAPP) et a demandé d'avoir des experts pour le traitement des dossiers concernant des expertises à faire dans certains pays (notamment au Bénin et au Mali).

Le commissaire démocrate-chrétien demande au magistrat s'il pense qu'on est raisonnable dans ce domaine et si ce n'est pas au détriment de la sécurité locale.

M. Hediger estime qu'on est raisonnable et ajoute que, sur le plan local, on a introduit dans les familles la formation pour la lutte contre le feu.

Page 131 (2200): Un commissaire AdG/SI aimerait savoir ce que sont les cours «tout public».

M. Clerc explique que ce sont des cours qui s'adressent à Monsieur et Madame Tout-le-monde sur les dangers de la vie quotidienne à la maison, etc. Il s'agit de faire profiter les citoyens d'un certain savoir-faire. On mène une campagne de communication dans ce sens et on organise une quinzaine de cours par année, qui sont fortement fréquentés.

Page 132 (4100): Un commissaire UDC aimerait connaître la nouvelle organisation de cet organe de conduite.

M. Hediger répond que c'est la continuité de l'EMCO. Au lendemain du G8, on est parti dans toute une réflexion, afin de mettre noir sur blanc cet inventaire.

M. Clerc ajoute que ce règlement a une base fédérale. On a ensuite mis en place ce règlement au niveau de la commune. Il s'agit davantage de l'inventaire du savoir-faire. Chacun reste maître de ses compétences, mais il faut savoir qui peut faire quoi. Le nouveau règlement est en vigueur; il a été voté au mois de mai de cette année.

Le commissaire UDC aimerait en avoir un exemplaire.

Un commissaire libéral constate que le Guide Orange a changé de mains. Comment cela se passe-t-il et où en est-on dans la diffusion et dans la mise à jour?

M. Hediger fait savoir que c'est toujours le SIS qui s'occupe de ce guide. M. de Siebenthal est chargé de la mise à jour, puis le SAPP a aidé pour l'envoi.

Ce même commissaire libéral demande combien de guides ont été édités et à quel prix ils sont vendus.

M. Wicky précise que la commercialisation va commencer prochainement. Le SAPP a assisté pour la diffusion. Pour ce qui est du nombre d'impressions, il répondra par écrit.

Page 133 (1100.02): Le commissaire démocrate-chrétien aimerait entendre quelques mots sur ce point.

M. Hediger propose aux commissaires qui le souhaiteraient d'aller au Service des agents de ville et du domaine public pour se rendre compte de la situation. On peut en effet voir à l'écran tout ce qui a été mis en place: les panneaux d'affichage, les caissettes à journaux. On vient de finir, il y a une semaine, le relevé de toutes les caissettes fixes des SIG et celles de l'Office des transports et de la circulation (petites caissettes pour la signalisation). L'objectif est de continuer dans d'autres domaines, pour la fibre optique (en sous-sol) par exemple, pour tout ce qui est des canalisations. De cette manière, on aurait spécifiquement ce qu'il y a dans le sous-sol, ce qui peut d'ailleurs rendre service.

1100.03: Le commissaire démocrate-chrétien demande dans quelle ligne le magistrat va partir pour revoir la convention dont il est question. Quelle est la philosophie dans ce domaine?

M. Hediger répond que l'idée est de diminuer le nombre de surfaces d'affichage en ville de Genève. Il faudra voir comment trouver des solutions avec l'affichage du département des affaires culturelles. C'est là un gros point d'interrogation. On va également essayer de régler tout ce qui est affichage libre ou sauvage. Il y a aussi le projet du mobilier urbain, des panneaux lumineux. On est en train d'aborder cela.

2100.02: Le commissaire AdG/SI fait remarquer que le Grand Conseil a décidé de la prérogative des agents de sécurité municipaux. Il est question d'attribuer de nouvelles tâches à ces agents. Il demande au magistrat s'il sera possible de faire le tour avec la quantité d'agents disponibles.

2200.02: Quelle est la situation concernant les locaux? Où se trouveront ces futurs locaux et quand les agents pourront-ils s'y installer?

M. Hediger précise qu'il s'agit d'un règlement du Conseil d'Etat, et non pas d'une décision du Grand Conseil. Avec l'effectif actuel, ce n'est pas possible de faire le tour de toutes les tâches. Il y a 32 marchés par semaine, la surveillance des parcs, la surveillance des taches d'huile provenant des voitures, des dépôts sauvages, etc. Si on veut que le travail se fasse bien, il faudrait encore un certain nombre d'agents de sécurité municipaux supplémentaires. Suite aux problèmes dans les musées, les assurances demandent de revoir la surveillance de l'ouverture et de la fermeture des musées. Pour cela, il faudrait environ 20 personnes en plus. Si on veut augmenter les missions des agents de sécurité municipaux, il faut qu'il y ait suffisamment de personnel.

En ce qui concerne les locaux des agents de sécurité municipaux, le magistrat annonce qu'un nouveau poste a été ouvert aux Charmilles. Un autre va être ouvert dans deux mois à la rue du Stand/rue du Tir. On a récupéré l'ancienne douane du Jardin anglais (3 ou 4 agents de sécurité municipaux s'y trouvent actuellement). Dans l'ancienne mairie de Plainpalais, il y a la formation, et il y a les agents de sécurité municipaux pour les marchés.

En été, il faut intervenir sur les quais – et rapidement. On a donc pensé à y installer des portacabines, mais ce n'est finalement pas la bonne solution. Une meilleure solution consisterait à avoir un mobilhome, qui peut se déplacer. Les agents municiapux sont à la Maison du Faubourg, mais ils ne sont pas contents. On pourrait récupérer les trois étages du marchand de piano, au bout du pont de la Coulouvrenière. Des travaux assez importants doivent y être entrepris. M. Court fait l'étude, un crédit (important) sera présenté au Conseil municipal en temps voulu. Quoi qu'il en soit, on sera obligé de garder la salle en bas de la Maison du Faubourg, l'ancienne Taverne.

Le commissaire libéral demande dans quelle proportion se situe le manque à gagner.

M. Hediger répond que le contentieux est un gros problème. Mme Spoerri avait des problèmes informatiques; elle a renforcé en personnel toute cette question du contentieux, aussi bien pour la Ville que pour les communes. L'idée est maintenant que les communes puissent convertir les amendes d'ordre en contraventions. Cela engendre un coût administratif, bien sûr. Il est aussi question des voitures immatriculées en France (des frontaliers) dont les propriétaires ne paient pas les amendes. Le CCPD a son siège à Cointrin. Il contacte les villes frontières, qui renvoient aux propriétaires de voitures les amendes impayées. Cependant, en France, quand une voiture se vend, elle conserve les plaques. De ce fait, dans les recherches faites, on ne tombe pas forcément sur la personne qui a eu l'amende. Selon la Convention de Berne de 1989, cela doit passer soit par une instance fédérale soit par une instance cantonale. Il faudrait modifier cela.

1100.03: Le commissaire libéral aimerait savoir si, pour l'affichage, les bilatérales ont modifié la donne.

M. Hediger répond que, à son avis, oui. On ne sait toutefois pas ce que cela représente en coût.

Le commissaire libéral poursuit en disant que cela représentait 11 millions de pages A/4, d'après ce qu'ils ont vu à Lyon.

2100.02: Les agents de sécurité municipaux ont-ils la compétence pour intervenir lors de tags?

M. Hediger répond par l'affirmative. Il ajoute qu'un agent de ville est autorisé à contrôler l'identité d'une personne si cette dernière commet une infraction.

2200.01: Le commissaire libéral demande ce que cela représente et combien cela va coûter.

M. Schmidlin explique tout d'abord que la loi qui sera votée par le Grand Conseil permettra aux communes deux options: mettre en contravention et, si elles le souhaitent, traiter le contentieux de cette contravention. Pour Genève, le coût est zéro, car le système informatique faisait déjà ce travail. On est donc déjà rôdé. Les coûts sont générés par les frais postaux et l'affranchissement des envois. En revanche, si on doit traiter le contentieux de la contravention, c'est plus lourd, car il y a recherche de personnes. Pour les cas de contentieux, il faudrait engager plusieurs dizaines de personnes. Cependant, ce n'est pas une obligation. On traitera la conversion ou le contentieux, mais pas forcément les deux.

Le commissaire démocrate-chrétien demande en passant si les fameuses machines fonctionnent bien.

M. Hediger répond qu'elles fonctionnent parfaitement bien.

Un commissaire socialiste aimerait savoir s'il y a encore un certain nombre de postes ouverts pour les agents de sécurité municipaux.

M. Hediger répond qu'il y en a encore une quinzaine. Cette année, Mme Spoerri, conseillère d'Etat chargée du Département de justice, police et sécurité, n'a prévu qu'une école. On a une dizaine de candidats retenus. L'année prochaine, en février, on devrait pouvoir engager les quinze qui manquent.

Le commissaire socialiste demande si l'on constate une augmentation du produit des amendes.

M. Hediger dit qu'il est très attentif à cette question. Il avait dit qu'il ne savait pas si, avec le temps, le citoyen conducteur deviendrait raisonnable. Jusqu'à maintenant, les gens n'ont pas encore pris de mesures particulières, si ce n'est peut-être de diminuer un peu l'utilisation de leur voiture en ville. Par rapport à avant, on a un peu levé le pied avec les agents municipaux. Depuis l'apparition du personnel de la Fondation des parkings pour ce genre de travail, on s'occupe davantage des zones bleues. On constate tout de même une petite prise de conscience.

Le commissaire socialiste poursuit en demandant où va le produit des amendes de la Fondation des parkings.

M. Hediger rappelle qu'il était prévu que la moitié reviendrait à la Ville de Genève.

Le commissaire socialiste aimerait savoir si, quand il y a un «pont», soit à Noël soit à d'autres moments de l'année, on peut être un peu plus tranquille en ville pour parquer ou si la surveillance se fait de la même manière que les autres jours.

M. Hediger répond que ce n'est que le dimanche qu'on n'a pas l'obligation de payer.

Le commissaire démocrate-chrétien demande si on a pu engager des jeunes chômeurs.

M. Hediger dit qu'il y a eu 600 candidats, aussi des gens avec des diplômes, et pas des moindres.

2100.03: Un commissaire des Verts aimerait quelques indications supplémentaires.

M. Hediger répond que les choses vont un peu mieux en ce qui concerne les dépôts sauvages, notamment au boulevard Carl-Vogt, côté Jonction. On a écrit aux régies, on s'est adressé aux concierges, avec un certain succès. L'objectif est de poursuivre dans cette direction.

Ce même commissaire demande quelles sont les priorités des agents de sécurité municipaux.

M. Hediger dit que c'est l'îlotage, les relations avec les enseignants dans les écoles par rapport, par exemple, aux problèmes de racket, tout en continuant le travail avec le règlement.

Mme Currat ajoute qu'actuellement tout le monde s'adresse directement aux agents de ville pour des choses toujours plus nombreuses. Il faut revoir la définition des priorités et savoir qu'ils sont limités, vu qu'il y a peu d'agents de sécurité municipaux qui travaillent en même temps. Si le Conseil administratif veut répondre à toutes les demandes, il doit fixer des priorités.

Un commissaire AdG/SI demande si Mme Spoerri serait prête à accorder d'autres compétences.

M. Hediger dit qu'il donnera par écrit les nouvelles compétences accordées aux agents de sécurité municipaux par le Conseil d'Etat.

Le président récapitule ce qui est demandé:
– relevé de toutes les prestations fournies par l'administration municipale pour les Fêtes de Genève;
– tabelles des tarifs des prestations municipales du département des sports et de la sécurité (pour 2003);
– réponse écrite sur la question du personnel: un demi-poste en moins et suppression de postes ad personam;
– réponse écrite sur le choix de la couleur pour les SIG;
– règlement ORCOC;
– chiffres relatifs au Guide Orange du SIS;
– nouvelles prérogatives des agents de sécurité municipaux accordées par le Conseil d'Etat.

Puis, on passe au projet de budget 2005.

Page 101: Le commissaire démocrate-chrétien fait remarquer que l'on a vu une telle augmentation entre 2003 et 2004 et que c'est la pudeur qui demande de diminuer pour 2005.

M. Hediger répond qu'il fallait faire des efforts par rapport à l'achat de matériel, mais, à un moment donné, il faut tout de même remplacer. Il rappelle que M. Bonny a fait remarquer l'an dernier que le département des sports et de la sécurité avait été plus raisonnable que les autres.

Ce même commissaire dit: «Devant une telle ampleur de déraison, vous n'étiez que déraisonnable.»

Un commissaire UDC est convaincu que la commission va passer très peu de temps sur ce budget, car il est évident que le département a fait les efforts nécessaires. Il remercie par avance de faire diligence, afin de ne pas finir la séance à des heures tardives.

Page 101: Un commissaire UDC fait remarquer qu'à la fin de chaque chapitre des réponses sont données. Autrefois, il y avait un petit chiffre renvoyant à la remarque, mais pas cette année.

4001500: Il n'a pas tout à fait saisi le sens de la remarque à la page 113.

Mme Currat explique qu'il n'y aura plus cette rétrocession, mais que les charges diminueront aussi. De ce fait, ce sera compensé.

M. Hediger précise que l'Association des communes genevoises doit encore discuter avec GZM (une entreprise de transformation de déchets carnés).

Page 102 (4002010): Un commissaire libéral constate une grande différence au groupe de comptes 310 et aimerait savoir pourquoi il y a une augmentation d'environ 40% par rapport aux comptes 2003.

M. Nopper dit que la réponse est complexe, de sorte qu'il préfère la donner par écrit.

Le président demande dans quelle cellule on retrouve la Fête du sport.

M. Hediger répond qu'on ne la retrouve plus, car elle a été supprimée, du moment qu'il fallait compresser le budget.

Page 103: M. Nopper relève qu'il y a une correction à apporter au budget: au groupe de comptes 429, il ne faut pas tenir compte des 120 000 francs. Il convient donc de les biffer.

392: Un commissaire libéral voit qu'il n'y avait rien l'an dernier et demande des explications.

M. Hediger dit que ce sont des prestations internes et que cela s'affine au fur et à mesure des années.

Le président fait remarquer que l'on retrouve cela dans les pages 160 à 162.

Page 104: Le commissaire libéral relève qu'il n'y a pas de groupe de comptes 310.

Mme Currat répond qu'il n'y en a pas chaque fois.

4002040 – 314: Le commissaire démocrate-chrétien demande comment on fait pour diminuer ce poste et qui sont les tiers.

M. Nopper répond que l'autre chiffre a été porté au budget par le service compétent, le Service des bâtiments. Les tiers sont des entreprises extérieures que l'on mandate. On a une enveloppe de 10 000 francs pour les petites dépenses de travaux. Le compte est porté au budget du département par le service compétent.

M. Hediger ajoute qu'il y a beaucoup de rubriques sur lesquels on n'a pas le contrôle.

4002050 – 314 et 315: Une commissaire libérale demande pourquoi ces postes sont parfois en augmentation et parfois en diminution.

M. Nopper, pour le poste 314, explique que, pour cette année, par exemple, on a demandé 4000 francs en plus, car on a des besoins supplémentaires.

Pour le poste 315, il relève qu'il s'agit de tondeuses, de véhicules en tout genre, de matériel d'exploitation. Il y a des contrats d'entretien, car la comptabilité le veut comme cela. Dans le poste 315 «Piscines» (page 105), on a prévu 10 000 francs pour des mesures contre les noyades.

Un commissaire libéral revient aux postes 310 qu'on ne retrouve plus sur les pages 104 et 105. Il demande si tout est centralisé à l'administration, sans ventilation.

M. Nopper répond que l'on a choisi, pour des raisons pratiques, de centraliser ces coûts dans la section de l'administration, puisque ce sont des coûts généraux. On a des compétences par section.

Ce même commissaire libéral se plaint qu'il n'y ait pas une véritable comptabilité analytique, puisqu'il faut reprendre dans l'ensemble.

M. Nopper dit que le Contrôle de gestion donnera cette vision analytique.

Page 105 (318): Le président demande ce que signifie cette augmentation. Qu'est-ce qui justifie un doublement des primes d'assurances?

M. Nopper dit qu'il ne peut pas répondre, car cela concerne le Service des assurances. Détail des primes: 38 255 francs de primes d'incendie pour les Vernets, 30 202 francs pour Varembé et 6197 francs pour les Pâquis. On a aussi 10 665 francs de frais pour les téléphones à Varembé.

434: Le président demande ce que regroupe l'écart de +120 000 francs.

M. Nopper répond qu'il est basé sur une augmentation du tarif en janvier.

M. Hediger rappelle qu'on veut également augmenter le tarif des parkings, puisque cela a été demandé au Conseil municipal par une conseillère municipale socialiste.

Page 106: (4002070 – 318): Un commissaire libéral aimerait des explications sur l'augmentation.

M. Nopper explique qu'elle est due aux primes d'assurances (comme ci-dessus). 115 767 francs de primes d'incendie et 95 francs de téléphones, probablement pour la cabine publique.

Ce commissaire libéral demande comment les polices d'assurances sont gérées.

M. Nopper répond qu'il faut demander au Service des assurances, à M. Sottocasa.

Un commissaire libéral relève qu'après un sinistre les assurances ont de nouvelles exigences. Qui détient la responsabilité pour chaque service? Est-ce uniquement sous le contrôle de notre maire, M. Pierre Muller?

M. Hediger explique que, suite au vol au Musée de l'horlogerie, la Winterthur a posé toutes sortes d'exigences. C'est M. Bernard Court qui intervient par rapport aux mesures de sécurité. Il y a un pool d'assureurs.

4002080 – 331: Une commissaire libérale demande pourquoi les amortissements baissent, alors qu'ils sont énormes sous 4002070.

M. Nopper répond qu'il a reçu cette semaine la liste des intérêts répartis des amortissements. Quant aux amortissements, on les retrouve à la fin du budget (pages vertes 176 et 177).

Le président demande si cela veut dire que l'on devrait retrouver l'augmentation dans ces pages.

M. Nopper répond par l'affirmative.

4002080 – 391: Un commissaire UDC demande pourquoi cette différence de 466,3%.

M. Nopper dit que le compte est occupé par une seule écriture: le loyer interne de la Gérance immobilière municipale (GIM). Il ne peut pas donner d'autre réponse et répondra ultérieurement.

Un commissaire libéral relève que le groupe de comptes 391 représente des prestations en nature et il demande quelle est la différence des locaux mis à disposition.

M. Nopper dit qu'on parle d'une imputation de la GIM et que c'est une écriture comptable. On a donné à la GIM les locaux que l'on met gratuitement à la disposition de tiers. On avait, par exemple, la villa du Plonjon et on a donné à la

GIM les mètres carrés de ces locaux, puis cette dernière les a valorisés. On devrait retrouver ces locaux dans les pages jaunes. Cela ne devrait en effet pas changer.

Le commissaire démocrate-chrétien, concernant les Vernets, page 160, demande si cela signifie que l'on ne met plus de locaux à disposition.

M. Nopper dit que son service a reçu, il y une semaine, la liste des prestations en nature et qu'il a constaté que le Service du budget n'a pas reporté les deux sommes dont il est question ici. Cela figurera dans le budget définitif.

M[me] Currat dit que le département a reçu une liste de modifications. Elle a alors envoyé une note à tous les chefs de service pour qu'ils vérifient si cela correspond vraiment à leur service.

Page 107 (4002080 – 491): Un commissaire libéral constate qu'il n'y a plus rien après les deux premières colonnes.

M. Nopper dit qu'il n'est pas en mesure de répondre maintenant.

Le président demande qu'il se renseigne et qu'il réponde ensuite par écrit (concernant les groupes de comptes 391, page 106, et 491, page 107).

D'après le document qui provient du Service du budget, on voit que 20 713 francs correspondent au revenu du Cedeps, qui dépend des bibliothèques municipales.

On retrouve ces chiffres à la page 90, ligne 391. Cela dispense de donner la réponse.

Le commissaire libéral souligne, pour la ligne 491, qu'il n'y a rien pour 2005. On a certes retrouvé ce montant à la page 90, mais pour 2004. On ne voit rien pour 2005. Il faudra donc tout de même répondre par écrit pour savoir où cela émarge.

4003000: Le président dit que, pour ce qui est des indemnités, on a eu une mauvaise surprise l'an dernier. Où en est-on cette année?

M. Hediger fait savoir qu'un groupe de travail s'occupe actuellement de ces questions d'indemnités.

4003000 – 390: Le commissaire libéral aimerait savoir de quoi dépend la variation de 10%.

M. Wicky répond qu'il y a une fluctuation moyenne du taux d'intérêt et que certains tombent d'une année à l'autre. Quoi qu'il en soit, les intérêts répartis sont calculés par le service compétent.

Le commissaire poursuit en demandant si le SIS prend les chiffres qu'on lui donne comme du pain béni.

M. Wicky répond par la négative. Il ajoute que le SIS réclame depuis trois mois des détails aux services compétents. Cependant, il est impossible d'avoir le détail du Service des bâtiments. 93% du budget du SIS est imputé par des services compétents, et non pas par le SIS lui-même.

Le commissaire libéral souhaite que cela attire l'attention de la commission des finances.

Le commissaire démocrate-chrétien dit que les services financiers répondent que les chefs de service savent, mais qu'ils n'écoutent pas. Par ailleurs, il relève que, dans les pages jaunes, les lignes 365 sont mises en évidence, mais pas les 391 et 491. Il y a donc quelque chose qui n'est pas clair.

M. Nopper pense que c'est un oubli.

Le président demande que ce soit donc précisé.

Page 108 (435): Une commissaire libérale aimerait savoir à quoi correspondent ces ventes.

M. Wicky répond que le SIS achète des objets publicitaires, des tissus, puisqu'il fait de la revente, de même pour des produits usagés, par exemple des tuyaux d'incendie.

441: Un commissaire libéral dit qu'il semble que les parts aux recettes cantonales soient paralysées. Pourquoi ne revendique-t-on pas?

M. Hediger affirme qu'il a revendiqué. Il a longuement discuté avec l'Association des communes genevoises pour savoir comment revendiquer auprès du Conseil d'Etat une augmentation de la redevance. La démarche a été faite, mais il n'y a pas eu de réponse à ce jour. Cela fait des années que la redevance est à 650 000 francs.

M. Wicky fait savoir que, sous «Confédération», il y a ce que cette dernière apporte pour le secteur autoroutier. On a chaque année un petit formulaire à remplir et cela nous donne le montant de la subvention fédérale.

4003520 – 315: Un commissaire libéral voit une augmentation par rapport aux comptes. Pourquoi?

M. Wicky explique que tout le linge sanitaire utilisé dans les ambulances est donné par l'Hôpital. Les interventions étant plus nombreuses, ce montant est en augmentation.

Page 110: M. Clerc annonce que les groupes de comptes 318 et 461 seront modifiés. Il a l'information depuis hier, suite à une réunion. Pour la ligne 318, le

nombre de jours imposés par la loi fédérale diminue à 6000 au lieu de 9000 jours, d'où une diminution d'un tiers (– 40 000 francs). Dans la ligne 461, on aura 50 000 francs de moins de recettes.

Un commissaire UDC demande à quoi est due cette diminution.

M. Clerc répond que c'est dû à la diminution des finances de l'Etat. Ils ont calculé au plus juste tous les jours de service. Du point de vue des jours vraiment utilisés, il n'y a pas une grande différence, mais du point de vue du budget, il y a une grande diminution.

Ce même commissaire UDC demande si l'on va à l'encontre de la loi fédérale.

M. Clerc répond que c'est au franc près cette fois-ci. On a pris le minimum absolu, tout en étant dans la limite légale.

A un commissaire libéral, qui demande des explications sur la ligne 311, M. Clerc répond que l'explication se trouve à la page 113.

A un commissaire UDC, qui pense que la Ville ne peut pas s'opposer, M. Clerc répond que c'est exact.

Page 112 (437): Un commissaire AdG/SI, demande si le produit des amendes est une cible réaliste, M. Hediger répond par l'affirmative.

M^me^ Currat ajoute que l'on vérifie mois par mois et qu'on est donc dans la cible.

452: Un commissaire AdG/SI demande ce qu'il en est de cette ligne.

M. Schmidlin répond qu'il y a une participation des communes à la journée des chiens.

Subventions:

Page 142: Un commissaire libéral, en ce qui concerne Asphaltissimo, rappelle qu'il a fait remarquer en séance plénière que cela représente le tiers des subventions accordées aux sociétés sportives et plus de la moitié de ce qui est versé pour les manifestations annuelles. «Avez-vous l'intention de continuer à mettre de l'argent dans Asphaltissimo?» s'exclame ce même commissaire.

M. Hediger fait remarquer que, cette année, son département n'a rien mis, ni en argent ni en prestations en nature. Le Service des sports n'a pas été cité et n'a pas eu son logo.

Un commissaire socialiste constate qu'il y a trois grandes rubriques et aimerait connaître la différence entre les sociétés sportives et les écoles et stages de sports.

M. Hediger fait savoir que les sociétés sportives reçoivent une subvention par rapport à leur budget (environ 10%). Pour le mouvement junior, on aide l'association en question pour la formation des juniors et les entraînements à Genève. Les clubs sportifs organisent aussi des camps et des stages et sont alors aidés pour les déplacements. Quant aux manifestations, il y a celles qui sont ordinaires et celles qui sont extraordinaires. De ce fait, elles apparaissent et disparaissent selon les années.

Ce même commissaire socialiste poursuit en demandant s'il existe des critères objectifs pour octroyer ces subventions.

M. Hediger répond qu'on demande les statuts, les comptes, les budgets, les rapports d'activité. Les clubs doivent remplir un questionnaire. Ainsi, le département a tous ces renseignements avant de décider de l'aide qu'il va apporter. Le questionnaire est distribué presque toutes les années.

Page 143: M. Hediger explique que les modifications pour ce qui est de l'Association Genève Servette proviennent du fait que c'est elle qui possède le terrain de Balexert. Cette association connaît une augmentation considérable du nombre de ses juniors.

Aquasynchro Genève est une association nouvelle sous cette appellation.

Un commissaire des Verts aimerait comprendre certaines subventions modifiées par rapport au Club d'échecs et à l'Ecole d'échecs. Pour des manifestations annuelles, les clubs touchent d'autres subventions. Dans les écoles, camps et stages, il y a aussi des clubs d'échecs. En quoi consistent ces subventions?

M. Hediger affirme que les clubs d'échecs sont très importants à Genève. Ils font énormément parmi les jeunes pour le développement de cette discipline, aux Bastions, en l'Ile, au Jardin anglais. Ils font aussi venir de grands maîtres et organisent quelques stages. A Genève, les échecs sont de haut niveau. On a le listing de tous les jeunes qui vont suivre des cours dans des camps ou participer à des stages, notamment à Cannes.

A la page 143, les subventions versées sont destinées aux activités du club. Cela concerne le budget de fonctionnement, la gestion. C'est bon marché par rapport à d'autres villes.

Un commissaire libéral demande combien de membres compte Aquasynchro.

M. Hediger répond qu'il donnera le chiffre par écrit.

Page 144: Le commissaire démocrate-chrétien constate une grande différence dans la subvention versée à l'Association genevoise des clubs de ski. Pourquoi cela?

M. Hediger fait remarquer que plus les associations ont de monde, plus les frais augmentent.

Ce même commissaire aimerait une présentation de tout ce qui est fait pour le ski et de tout ce qui est fait pour les échecs.

Mme Currat dit qu'il est évident que le département a, pour chaque club, le rapport d'activité, les comptes, le budget, etc. Tout est à disposition. Les commissaires qui le souhaitent peuvent venir consulter ces documents, mais ce serait absurde d'envoyer le tout à tout le monde.

Un commissaire AdG/SI fait remarquer que, pour les Amis montagnards, c'est une subvention accordée pratiquement les yeux fermés. Le Conseil municipal a voté, en 2004, 50 000 francs, mais on n'a pas les comptes. Quelqu'un a fait cette observation.

Un commissaire UDC pense que c'est une affaire à suivre. En réponse au commissaire démocrate-chrétien, il relève que, dans les comptes, on a par discipline la quantité de la somme versée aux clubs de ski.

Le commissaire démocrate-chrétien est d'accord de diviser en trois ou en quatre, mais il estime que c'est plus correct de dire qu'on donne tant pour le ski.

Page 145: M. Hediger annonce que le Tour de Romandie à la marche sera réorganisé par le club en 2005. Le championnat de minitennis n'aura pas lieu. Pour le Triathlon international, on prévoit de donner 10 000 francs de plus. Il est important d'aider le Tournoi de beachvolley, de même qu'Urania Genève Sport.

Un commissaire libéral, en ce qui concerne le triathlon, dit qu'il était question que cela compte pour la coupe d'Europe. Qu'en est-il?

M. Hediger dit que le triathlon compte au niveau des points.

Ce même commissaire libéral demande combien cela coûterait pour avoir un championnat d'Europe à Genève. Quelle serait la différence de budget? Il pense qu'on pourrait peut-être faire un petit bout d'effort. Il souhaite donc qu'on demande aux organisateurs quel serait le budget de leur manifestation si on devait organiser une compétition européenne.

M. Hediger répondra par écrit.

Un commissaire socialiste sait que l'année prochaine, en mai, il y aura le Marathon international de Genève. Est-ce que la Ville va participer?

M. Hediger répond qu'il a vécu l'ancien marathon, puis il y a eu le demi-marathon. A ce jour, ils n'ont pas fait de demande d'aide financière. Ils ont demandé qu'il y ait en 2005 des collaborateurs du Service des sports pour la mise

en place, notamment pour le parcours en ville. Il faut 500 à 600 bénévoles entre 3 h du matin et 15 h. On dit qu'ils devaient regarder avec les clubs de sport. A noter qu'ils n'ont pas encore de budget.

Un commissaire AdG/SI fait savoir que l'Association genevoise de handball a adressé une demande d'augmentation de la subvention.

Le président a reçu une demande d'étude pour le wakeboard. Quelles sont les intentions du département?

M. Hediger répète que, s'il s'agit d'un nouveau sport, on demande les statuts, le budget, le programme d'activité, puis on décide si on aide. C'est la politique du département, qui a d'ailleurs accordé une aide au Club des casse-rayons.

Un commissaire socialiste demande si, pour les camps, écoles et stages de sports, la subvention est proportionnelle aux membres dans les clubs.

M. Hediger répond que c'est en fonction du budget, qu'il demande aussi pour les camps et les stages.

Un autre commissaire socialiste pense que l'on ne peut pas dire que c'est proportionnel au nombre de membres, sinon les grands clubs seraient favorisés. Il ne faut donc pas aider uniquement de manière proportionnelle.

M. Hediger estime que cette remarque est juste. On regarde aussi si le club, pour les déplacements, peut mettre quelque chose et si les parents peuvent participer. Par exemple, pour un camp d'entraînement pour le hockey, cela revient plus cher, pour les parents, que pour des nageurs envoyés à Nice pour un camp de natation.

Un commissaire socialiste revient à la première ligne de cette page, Championnats internationaux d'échecs, et demande une explication.

M. Hediger explique que l'on suit le même raisonnement concernant les critères demandés. C'est une enveloppe que l'on a. On peut voir la ventilation aux comptes.

Un commissaire socialiste revient à la première ligne de cette page et demande la ventilation de l'enveloppe de la subvention pour encourager l'organisation d'écoles de sport.

M[me] Currat répond qu'elle a déjà été donnée aux comptes.

Le président la passera au commissaire socialiste, car il l'a reçue dans le cadre de la commission des finances.

Page 146: Un commissaire AdG/SI demande ce que sont les Meyrinos.

M. Hediger dit que c'est le nom d'un club de motocross qui s'est formé à Meyrin.

Il fait par ailleurs remarquer qu'une nouvelle subvention est versée au Tchoukball Club. Il s'agit d'un sport, inventé par un médecin genevois, qui s'est surtout développé en Asie, sur un tremplin carré. Cela a toute une philosophie. Ce sport a été relancé il y a quelques années à Genève et connaît un succès grandissant. A Genève, il n'y a qu'un seul club, mais cela existe aussi dans d'autres cantons.

Page 147: Un commissaire des Verts, ancien président de la commission, a une remarque générale à faire. Concernant les critères pour les subventions, il y en a quatre. S'il fallait envoyer cette documentation à tous les commissaires, ce serait une grosse paperasse. Il conviendrait de chercher une solution pour ne pas se retrouver chaque année avec la même question. Peut-être serait-il possible de rédiger une synthèse au moment d'établir le budget.

M[me] Currat relève qu'il y a une collaboratrice qui passe environ 80% de son temps à gérer cette question. Elle n'arrive pas à faire une synthèse, car c'est un travail énorme. Les pièces existent et peuvent être consultées par tout un chacun. Cependant, on ne peut pas faire des photocopies de tout cela, ce serait beaucoup trop volumineux.

Le commissaire démocrate-chrétien pense qu'on pourrait imaginer de demander à des chômeurs de faire une sorte de recueil, puis on mettrait ensuite en place un tableau informatique.

M[me] Currat estime que ce n'est pas facile de trouver le chômeur qualifié pour faire cela et, deuxièmement, il y aurait un problème de place pour le loger.

Un commissaire libéral est d'avis qu'on pourrait gérer cela de façon relativement simple, puisqu'il s'agit d'une base de données.

Page 161: Un commissaire AdG/SI demande pourquoi figure ici l'Association fédérale des troupes de transmissions.

M. Hediger dit que cela doit concerner des installations dans des écoles, mais que cela a été réparti dans son département. En fait, ce sont des prêts de locaux, par exemple des salles communales qui sont louées.

Un commissaire des Verts voit que le Karaté-Club des Eaux-Vives ne recevait pas de subvention avant; s'agit-il d'une nouvelle subvention? Si oui, pourquoi n'est-ce pas indiqué?

M. Hediger dit qu'il s'agit probablement d'un oubli. Ce sont certainement des locaux dans une école.

M. Nopper fait remarquer que les clubs d'échecs ont deux subventions en nature.

Un commissaire libéral relève que l'escrime est un parent pauvre. Il devrait y avoir un intérêt toujours plus grand. Ils paient leurs locaux pour pratiquer leur discipline. Où cela apparaît-il?

M. Hediger répond que cela apparaît chez M. Nopper.

M. Nopper précise que c'est une convention de la GIM, un loyer.

M. Hediger dit qu'ils occupent la plus grande salle de Suisse et qu'ils n'ont jamais demandé de subvention.

Ce même commissaire libéral affirme qu'ils ont toujours essuyé un refus et que c'est pour cela qu'ils n'ont plus demandé. Combien cela coûte-t-il pour pratiquer cette discipline?

M. Nopper fait remarquer que le revêtement de la salle a été remis à neuf il y a quelques années.

Un commissaire des Verts demande où tous les clubs de football qui utilisent des terrains de la Ville de Genève apparaissent dans les prestations en nature.

M. Nopper répond que l'on n'a pas évalué en prestations en nature l'essence même du département, c'est-à-dire les terrains de sport.

Ce même commissaire relève que l'on voit apparaître des locaux dans les écoles, alors pourquoi pas des terrains de football?

M. Nopper fait remarquer que ce n'est pas pareil, car des locaux dans les écoles peuvent être utilisés pour autre chose, alors que les terrains de football ne sont utilisés que pour du football, ou une piscine pour un club de natation.

Page 162: Le commissaire démocrate-chrétien demande ce qu'il en est de la villa du Plonjon.

M. Hediger répond qu'ils ont réparti les 110 000 francs par organisation.

Le commissaire démocrate-chrétien aimerait une réponse complète.

Une commissaire libérale aimerait savoir ce qu'est le Club hygiénique de Plainpalais.

M. Hediger répond que c'est un club de gym et d'athlétisme.

Un commissaire des Verts demande comment est gérée la répartition des stades au Bout-du-Monde.

M. Hediger fait savoir qu'un comité de gestion a été mis en place il y a quelques années. Il réunit les présidents des clubs, qui disent quand ont lieu leurs matchs. Ils discutent pour ce qui est des heures et des jours des entraînements. A noter que ce sont tous des bénévoles. Il y a une autre répartition au bois de la Bâtie, aux Libellules, au Bois-des-Frères et à Varembé. Ce sont les répartiteurs de terrains qui la font.

Pages 176 et 177: Le commissaire libéral relève qu'il faudra faire des choix. Certains projets sont différés sur une plus longue période. Y a-t-il une incidence sur les projets?

M. Hediger répond par la négative.

Le président fait savoir au magistrat que la commission se réunira la semaine prochaine. Il aimerait donc avoir les réponses aux questions pour jeudi. Il remercie M. Hediger et ses collaborateurs et collaboratrices d'être venus devant la commission.

Suite au départ du magistrat, le commissaire libéral fait remarquer que ce qu'il a proposé en début de séance était justifié, soit de recevoir les réponses et proposer des amendements dans la prochaine séance.

Un commissaire AdG/SI estime que c'était une séance de qualité et qu'elle a apporté pas mal de lumière sur certaines zones d'ombres.

Séance du 23 septembre 2004

Le président ouvre la séance et présente la nouvelle procès-verbaliste, qui est réduite à son plus simple appareil (président dixit): un enregistreur capricieux selon le timbre de voix des commissaires et cela indépendamment de leurs qualités et sexes.

Le président propose de transmettre les réponses qui ont été faites par le département des sports et de la sécurité aux questions posées la semaine dernière. Ce sont des documents écrits. Puis, on passera à la discussion et aux propositions d'amendements.

Le représentant UDC déclare que son parti ne fera pas d'amendements.

Le président lit la réponse de deux pages de M. Hediger sur les questions (voir annexes).

Le commissaire démocrate-chrétien, concernant la réponse à sa question sur le nombre de postes supplémentaires, constate que la réponse est + 1, mais qu'en définitive c'est + 2.

Une commissaire libérale croit se souvenir qu'il avait été demandé ce que les agents de sécurité municipaux pouvaient faire de plus que de mettre des amendes.

Le président dit que ce n'est pas inutile d'avoir ce document, mais que c'est vrai que cela ne répond que partiellement à la question. Il relancera donc le département pour qu'il complète l'information à ce sujet. Il note qu'il demandera au département les nouvelles compétences des agents de sécurité municipaux.

Pour ce qui est de la réponse à la question sur le montant concernant le Cedeps, le président dit que, en substance, on va plomber le budget 2005 de 20 173 francs en plus, corrigé par le Conseil administratif lors de la deuxième version du projet de budget en novembre. Cependant, ce n'est pas grave, puisqu'on a déjà 47 millions de charges en plus. «Nous ne sommes plus à cela près!» s'exclame-t-il.

Après avoir lu la liste des réponses aux questions posées par la commission, le président demande si ces réponses sont satisfaisantes ou si certains souhaitent que des précisions soient demandées au magistrat, à part celle demandée par la commissaire libérale.

Le président propose alors de passer à la discussion sur le rapport.

Le commissaire libéral affirme que les prises de position se feront, bien sûr, en fonction des amendements qui seront acceptés.

Le président est d'accord avec cette remarque, mais il se peut tout de même qu'il y ait des déclarations préalables.

Personne ne souhaitant faire de déclaration pour le moment, le président propose de passer au page par page, afin que chacun/e puisse faire part des amendements souhaités.

Page 102: Le commissaire démocrate-chrétien présente un amendement en lien avec les questions de sécurité. Le manque de personnel est en jeu, ce qui fait que la sécurité du point de vue incendies et autres interventions du SIS n'est pas garantie. Par voie de conséquence, il pense qu'il importe de renforcer, légèrement en tout cas, le SIS. Il propose donc d'augmenter le personnel du SIS de 2 postes – ce qui sera exprimé en francs – et prend l'option d'enlever un poste au Service des sports, où l'effectif est extrêmement important, et un poste au Service des agents de ville et du domaine public.

Cellule 4002, total des charges: Etant donné que le Service des sports, contrairement aux autres, est très compartimenté, le commissaire démocrate-chrétien propose un amendement de moins 100 000 francs dans le total des charges.

Mis aux voix, cet amendement est refusé par 7 non (1 T, 1 AdG/SI, 3 S, 2 Ve) contre 6 oui (1 DC, 1 R, 2 UDC, 2 L).

Le commissaire libéral dit, en préambule, qu'il pensait revoir à la baisse certains postes. Ce n'est pas le cas dans tous les services, mais il doit dire qu'il a eu le sentiment qu'on a tenu compte de ce qui avait été dépensé quand on a cherché à faire des économies.

Cellule 4002010, groupe de comptes 310: 54 000 francs aux comptes, 52 000 francs étaient demandés, donc on est resté pratiquement dans la fourchette. 74 050 francs sont maintenant demandés. Il pense que ce chiffre a été un oubli et qu'il n'a pas, lui, été revu à la baisse. C'est la raison pour laquelle ce commissaire libéral propose un amendement de moins 14 000 francs.

Mis aux voix, cet amendement est accepté par 6 oui (1 DC, 1 R, 2 UDC, 2 L) contre 5 non (1 T, 1 AdG/SI, 3 S) et 2 abstentions (Ve).

Page 103, cellule 4002020, groupe de comptes 315: Le commissaire libéral propose un amendement de moins 45 000 francs.

Le commissaire démocrate-chrétien estime qu'on dirait qu'il y a un problème. Il faut prendre la peine d'expliquer que, si les comptes donnent un résultat inférieur et que maintenant on se permet d'avoir encore une fois un montant si élevé, c'est parce qu'il y a une raison. Son parti a l'impression que le Conseil administratif ne vise pas une gestion rationnelle. Cela veut dire qu'il se permet de couper plus de 8 millions de francs pour l'entretien des immeubles, pour arriver à cet équilibre, mais qu'il n'est pas capable de faire cette fameuse démarche du type budget zéro, qui n'est pas une démarche terroriste, mais une démarche de responsabilité par rapport aux citoyennes et citoyens.

Comme ce commissaire démocrate-chrétien a travaillé un certain nombre d'années dans l'administration et qu'il a toujours eu un esprit critique, il ose prétendre qu'il est beaucoup plus facile, quand on fait le budget, de dire que, comme il y avait 5000 francs, on inscrit 5000 francs. Si on a dépensé 2000 francs, il reste 3000 francs, donc ce n'est pas grave, car cela peut être fatigant de faire un budget. Si on peut le faire en deux heures, au niveau du service, c'est bien. S'il faut commencer à discuter et à se demander pourquoi on fait cela et si on ne pourrait pas faire autrement, si on ne pourrait pas acheter à meilleur marché ou penser d'une manière plus subtile, cela prend beaucoup plus de temps. Les fonctionnaires, dont ce commissaire démocrate-chrétien a fait partie, sont incités par le pouvoir politique à procéder au plus rapide, et cela quelle que soit la couleur politique du chef du département. C'est au magistrat de dire comment cela se passe; parce que le SAP a bon dos! Selon M. Wicky, le SAP, «c'est un peu le diable».

Le commissaire libéral rappelle qu'il a posé une question pour savoir si on avait des surfaces supplémentaires à entretenir ou pas. Cependant, on n'a pas répondu, mais on lui a dit que ce sont les chiffres imposés ou reçus. Il ne peut pas

se contenter de cela et tient à en donner la preuve, en s'appuyant sur le budget 2004. Il a l'impression que certains chefs de service n'ont même pas regardé ou ouvert leur budget.

Un commissaire AdG/SI dit qu'il aimerait relever un point qui lui semble important. Le département des sports et de la sécurité, sur l'ensemble, a fait un effort par rapport au budget 2004, alors qu'on vit dans un contexte où, sur le plan économique, il y a des charges qui augmentent, le prix du baril de pétrole par exemple. Il relève que ce département, qui est pourtant assez consommateur d'énergie, diminue ses charges de près d'un million. Cela mérite d'être souligné. Il ne comprend pas que ce département soit le plus maigre de la Ville. S'il y a quelque chose qui participe à la lutte contre certaines dérives, c'est bien le sport.

Le commissaire libéral estime que ce sont les sportifs qui doivent profiter des efforts que l'on fait pour le sport, et non pas l'administration. C'est la même chose au département des affaires culturelles. On a des frais de fonctionnement beaucoup trop grands par rapport à ce qu'on consacre pour les artistes.

Mis aux voix, cet amendement est refusé par 7 non (1 T, 1 AdG/SI, 3 S, 2 Ve) contre 6 oui (1 DC, 1 R, 2 UDC, 2 L).

Cellule 4002020, groupe de comptes 351: Le commissaire libéral pense que l'on doit savoir exactement une année à l'avance combien on va dépenser. Là, il se réfère aux comptes, car c'est du copié-collé. Cela fait cinq ans qu'il y a 135 000 francs et cela fait cinq ans qu'on inscrit 15 000 francs de trop. C'est la raison pour laquelle il propose un amendement de moins 15 000 francs.

Le commissaire AdG/SI estime qu'on fait un petit peu «mumuse», car on voit bien que dans les comptes 2003 ce montant dépassait très largement les 100 000 francs, puisqu'on arrivait pratiquement à 115 000 francs. Ce sont des montants avec lesquels on ne peut pas jouer. Il s'agit de «dédommagements à des collectivités publiques – cantons». Pour des raisons évidentes, nous n'avons pas les comptes 2004, mais que ferait-on si, dans les comptes 2004, brusquement on voyait figurer 150 000 francs? Il pense que ces 135 000 francs, s'ils ont été mis comme cela, c'est que cela correspond à quelque chose.

Mis aux voix, cet amendement est refusé par 7 non (1 T, 1 AdG/SI, 3 S, 2 Ve) contre 6 oui (1 DC, 1 R, 2 UDC, 2 L).

Page 104, cellule 4002040, groupe de comptes 314: Le commissaire libéral précise qu'on nous demande 10 000 francs au budget 2003 et qu'on ne les dépense pratiquement pas: 9420 francs, comme on peut le lire. Au budget 2004, preuve à l'appui, on demande toujours 10 000 francs, et non pas 2 010 000 francs, parce que là, franchement, on doit avoir ajouté, faute de frappe oblige, un 20

devant les 10 000. On corrige, parce qu'on se rend compte qu'on demande peut-être un peu beaucoup; on corrige une erreur de base et on dit moins 1 031 000 francs. Le commissaire libéral poursuit en précisant qu'on nous demande maintenant, pour le budget 2005, 978 395 francs. Ils auraient dû voir, au moment où ils corrigeaient, que ce qu'on nous marque sur le budget 2004 est tout simplement faux. Le commissaire libéral propose donc un amendement de moins 968 000 francs. En voyant qu'en corrigeant un montant on ne s'est pas rendu compte qu'il y avait une erreur (au lieu d'écrire 10 000 francs, on a écrit 978 000 francs), ce commissaire s'inquiète beaucoup de la valeur de tout ce qui est écrit dans le projet de budget 2005!

Le commissaire démocrate-chrétien affirme qu'on ne peut bien entendu pas donner la réponse. Il retransmet simplement ce qu'on a pu entendre, notamment à la commission des travaux, c'est qu'il y a une autre manière de distribuer ces comptes. Ce qui était centralisé est maintenant décentralisé. Cela correspond à une politique de transparence, de vérité des coûts. Il ne peut pas dire qu'ici c'est ce qui s'est passé, mais il rend attentifs les commissaires. Par voie de conséquence, il va s'abstenir sur cette proposition d'amendement, parce qu'il trouve que c'est tellement énorme qu'il aimerait avoir une petite certitude de plus.

Le commissaire AdG/SI dit qu'on est de nouveau dans des ajustements SAP. C'est manifeste. Ce que dit le commissaire démocrate-chrétien est exact. C'est la redistribution des charges dans les services, c'est l'évidence même.

Un commissaire socialiste pense qu'on peut expliquer cela sur 2005, mais pas sur 2004; pas sur un budget mais sur les comptes éventuellement. S'il y avait une redistribution de la manière, on pourrait retrouver ces chiffres dans les comptes, mais pas dans le budget.

Le commissaire libéral tance le commissaire de l'AdG/SI en lui disant qu'en affirmant que c'est une redistribution, il est, à son avis, de mauvaise foi. Il affirme que, s'il regarde le document de 2004, on vient nous dire qu'on demande 2 010 000 francs, or on voit bien que c'est une erreur. Il ne peut pas y avoir 2 millions. Il pense que c'est une erreur monumentale et il ne veut pas la laisser passer. Il la supprime. Si le conseiller administratif a une explication autre à donner en séance plénière, il remettra les 2 millions.

Un commissaire socialiste fait remarquer que, si son parti s'abstient, l'amendement passera. Pourtant il estime qu'il conviendrait de s'abstenir et de demander une information à ce sujet.

Le rapporteur déclare que lorsqu'ils iront avec le président devant la commission des finances ils poseront la question à ce moment-là et obtiendront les éclaircissements souhaités. De ce fait, les commissaires socialistes refuseront en l'état cet amendement.

Mis aux voix, cet amendement est refusé par 7 non (1 T, 1 AdG/SI, 3 S, 2 Ve) contre 4 oui (2 UDC, 2 L) et 2 abstentions (1 DC, 1 R).

Page 105, cellule 4002060, groupe de comptes 315: Le commissaire libéral dit qu'il était demandé au budget 2003 25 000 francs, on en a dépensé 14 000. On demande toujours à peu près la même chose: 32 000 francs en 2004, 41 900 francs aujourd'hui. Il propose un amendement de moins 15 000 francs.

Pour le poste 318, il y a bien eu une explication, mais elle ne le convainc pas. Ce sont les assurances qui augmentent, il veut bien. Cependant, passer de 13 500 francs à 88 000 francs pour ce poste, ce n'est pas une augmentation normale. Il fait savoir qu'il reviendra à la charge avec cette question d'assurances et présentera un amendement, dont il ne peut pas donner le montant pour l'instant.

Page 106, cellule 4002070, groupe 313: Le commissaire libéral propose un amendement de moins 5000 francs. Il fait remarquer que les 7000 francs sont reportés depuis 1999 et que, cette année, ils augmentent encore de 1000 francs, alors qu'on n'a jamais dépensé plus de 2000 francs.

Le commissaire libéral a maintenant une question à poser concernant les recettes. On voit que les recettes n'ont pas beaucoup bougé, mais il lui semble que, pour la réfection de la patinoire, on a revu le groupe Anschutz par rapport au Servette HC et au tarif de location. Qu'en est-il dans le budget? Est-ce que la location entre dans ce budget?

Puisque personne ne peut répondre, le commissaire libéral demande que cette question soit transmise.

Mis aux voix, cet amendement est accepté par 6 oui (1 DC, 1 R, 2 UDC, 2 L) contre 5 non (1 T, 1 AdG/SI, 3 S) et 2 abstentions (Ve).

Le commissaire libéral, cellule 4002080, groupe 313, pour les mêmes raisons que celles expliquées tout à l'heure, donc pour se rapprocher des comptes, propose un amendement de moins 10 000 francs.

Il répète qu'il a dit en préambule que la plupart des autres services avaient corrigé au plus près possible des comptes. Il a mis des annotations «bravo, félicitations, bien»!

Mis aux voix, cet amendement est accepté par 6 oui (1 DC, 1 R, 2 UDC, 2 L) contre 5 non (1 T, 1 AdG/SI, 3 S) et 2 abstentions (Ve).

Page 107, le commissaire libéral, cellule 4003000, groupe 310: même raison, 97 000 francs étaient demandés au budget 2003, on a dépensé 76 000 francs, donc il y avait de la réserve. On en demande maintenant 117 000 francs. Il propose un amendement de moins 25 000 francs.

Un commissaire AdG/SI fait remarquer que le magistrat a déjà diminué ce groupe par rapport au budget 2004.

Mis aux voix, cet amendement est refusé par 7 non (1 T, 1 AdG/SI, 3 S, 2 Ve) contre 6 oui (1 DC, 1 R, 2 UDC, 2 L).

Le même commissaire libéral, cellule 4003000, groupe 311, fait remarquer qu'au budget 2003 on demandait 519 500 francs et qu'on en a dépensé 444 608 francs. On avait 472 000 francs l'année d'avant, aux comptes 2002. Au budget 2004, il était demandé 676 000 francs, mais il y avait eu une explication: il s'agissait d'acquisitions particulières. Ensuite, on a laissé pratiquement le même montant, alors qu'il était prévu pour une année. Le commissaire libéral dit qu'on reverra cela plus tard, avec des montants pour l'impression des amendes d'ordre: 520 000 francs. Il ose espérer que l'impression de ces amendes concerne plus d'une année d'utilisation. Il se fie aux comptes et il propose un amendement de moins 158 000 francs. Cela fait qu'il resterait pratiquement le même montant que ce qui était donné au budget 2003 et qui n'a pas été utilisé.

Le commissaire AdG/SI rappelle qu'il y a une semaine, puisqu'il s'agit du groupe «Mobilier, machines, véhicules et matériel», le commandant Wicky a expliqué très clairement pourquoi il convenait de renouveler le parc de véhicules et de le modifier.

Le commissaire libéral relève que, l'année dernière, il y avait une explication, mais il n'était pas question de véhicules. Les véhicules sont des investissements, donc ici, ce ne sont pas des véhicules.

Mis aux voix, cet amendement est refusé par 7 non (1 T, 1 AdG/SI, 3 S, 2 Ve) contre 6 oui (1 DC, 1 R, 2 UDC, 2 L).

Le commissaire démocrate-chrétien, cellule 4003000, groupe 318: dans la logique de ce qu'il a indiqué tout à l'heure, il proposerait maintenant un amendement de moins 75 000 francs. Cependant, il connaît le piège. L'année dernière, un sémillant conseiller municipal de son parti s'y était fait prendre. C'est la raison pour laquelle il propose maintenant deux postes supplémentaires au SIS. Il est persuadé, et probablement plusieurs conseillers municipaux également, qu'il y a un manque d'effectif. Cependant, il a proposé une compensation, parce qu'il ne s'agit pas d'augmenter les charges. Au niveau politique, il tient à dire que son parti veut augmenter l'effectif du SIS. Si le reste des commissaires met le Parti démocrate-chrétien dans la situation de l'en empêcher par rapport à un certain équilibre budgétaire, alors soit en commission des finances, soit en séance plénière le Parti démocrate-chrétien dira que certains prennent la responsabilité de ne pas donner au SIS les moyens de la sécurité pour l'ensemble de la population genevoise. En conclusion, il propose, pour la cellule 4003000, groupe 301, un amendement de plus 200 000 francs.

Le commissaire AdG/SI aimerait dire que, en tous les cas à titre personnel, il ne se laisse pas trop impressionner par les propos du commissaire démocrate-chrétien, qui visent un petit peu à émouvoir les commissaires. Si l'administration a proposé les choses telles qu'elles figurent dans le budget, c'est qu'elle sait parfaitement où elle en est. Il ne voit donc pas là l'occasion d'augmenter les effectifs du SIS.

Le commissaire démocrate-chrétien répond au commissaire AdG/SI en le renvoyant au procès-verbal, dans lequel on lit que M. Hediger a indiqué qu'il avait porté la question devant le Conseil administratif. Ce dernier a donc pris sa décision. Le commissaire précise qu'en fait le Conseil administratif avait fait un choix. M. Hediger n'a pas jugé bon de lui répondre. Cela veut dire que «qui ne dit mot consent».

Mis aux voix, cet amendement est accepté par 6 oui (1 DC, 1 R, 2 UDC, 2 L) contre 4 non (1 T, 1 AdG/SI, 2 Ve) et 3 abstentions (S).

Le commissaire AdG/SI aimerait dire que le budget est en équilibre et qu'il convient de faire attention à des ruptures d'équilibre de ce type. Deux postes supplémentaires, cela équivaut brusquement à de gros montants supplémentaires. On risque de se retrouver dans les chiffres rouges. Il pense que, si d'autres propositions devaient venir dans ce sens, il serait inquiet.

Une commissaire libérale dit que la remarque du commissaire AdG/SI l'amuse, car ce dernier a déjà déclaré qu'il allait demander des augmentations pour le sport. Là, on est en train de parler de sécurité publique, et elle pense que la sécurité n'a pas de prix pour nos concitoyens. Il est vrai que le sport sauve certaines personnes mais elle pense pour sa part que le SIS sauve encore plus de personnes.

Le commissaire libéral, cellule 4003000, groupe 318, dit que pour les mêmes raisons qu'auparavant il a de nouveau un amendement à proposer. On demandait 757 000 francs en 2003, on en a utilisé 679 000, et maintenant on demande 760 000 francs, même s'il y a eu une réduction, parce qu'on s'est bien rendu compte qu'on n'utilisait pas tout. Selon lui, l'effort n'est pas encore assez grand, raison pour laquelle il propose un amendement de moins 75 000 francs.

Le commissaire AdG/SI trouve ridicule que, dans des rubriques où le Conseil administratif a précisément fait un gros effort – là on est dans l'ordre de moins 50 000 francs par rapport au budget 2004 – on vient encore essayer de diminuer davantage. Selon lui, ce n'est pas sérieux.

Mis aux voix, cet amendement est refusé par 7 non (1 T, 1 AdG/SI, 3 S, 2 Ve) contre 6 oui (1 DC, 1 R, 2 UDC, 2 L).

Page 108, cellule 4003500, groupe 310: Le commissaire libéral donne une même explication: vu qu'il a été demandé le double de ce qui a été dépensé, il propose un amendement de moins 6000 francs.

Mis aux voix, cet amendement est accepté par 6 oui (1 DC, 1 R, 2 UDC, 2 L) contre 5 non (1 T, 1 AdG/SI, 3 S) et 2 abstentions (Ve).

Cellule 4003500, groupe 317: Le commissaire libéral fait remarquer que cela fait cinq ans qu'on nous «promène» avec 68 000 francs et qu'on en dépense 60 000. Il propose donc un amendement de moins 8000 francs.

Le rapporteur rappelle, car il pense que cela tombe aussi sous la rubrique «Dédommagements», que M. Wicky a parlé des problèmes des casernes et qu'il devait plus souvent faire appel à des renforts, donc des heures supplémentaires afin que, s'il devait partir sur un deuxième sinistre, il ait les gens à disposition.

Le résident rappelle pour sa part que la commission des sports et de la sécurité auditionnera la semaine prochaine M^me^ Spoerri sur la réforme qui est entrée en vigueur, qui consiste à reporter sur les pompiers volontaires un certain nombre d'interventions. Il ne soutiendra donc pas cet amendement, parce que, pour l'année 2004 et l'année 2005, on a un changement.

Le commissaire libéral déclare alors qu'il retire son amendement et donne rendez-vous à la commission l'année prochaine pour en rediscuter.

Page 109, le commissaire libéral, cellule 4003520, groupe 318, constate qu'il était demandé 39 000 francs en 2003 et qu'il en a été dépensé 31 000. Il est maintenant demandé pratiquement 50 000 francs. Il propose un amendement de moins 15 000 francs.

Le rapporteur précise qu'il y a une augmentation très nette du nombre de transports sanitaires.

Le commissaire libéral dit que c'est pour cette raison-là qu'il n'a pas touché au poste au-dessus.

Le rapporteur évoque aussi que dans «Honoraires et prestations de service», il y aurait aussi la rétribution des médecins et autres renforts. A vérifier.

Mis aux voix, cet amendement est refusé par 7 non (1 T, 1 AdG/SI, 3 S, 2 Ve) contre 4 oui (2 UDC, 2 L) et 2 abstentions (1 DC, 1 R).

Le commissaire libéral tient à faire un commentaire. Cela a été dit, mais il le rappelle, puisque manifestement on a déjà oublié. Quand il y a une augmentation qui passe du simple au double, il y a de la place pour mettre une rubrique et donner une explication. Si sur un ou deux postes ils le font, ils peuvent aussi le faire partout.

Page 110, le commissaire libéral, cellule 4004000, groupe 310, constate qu'il s'agit à nouveau d'un poste où on double le montant. On a dépensé 56 000 francs en 2003 alors qu'on demandait 77 000 francs au budget. En 2004, on demande 100 000 francs. On diminue donc un peu cette rubrique pour faire plaisir à certains, mais le commissaire ne s'en contente pas. Il faut en effet qu'on soit plus proche de ce qu'on dépense réellement. C'est la raison pour laquelle il propose un amendement de moins 36 000 francs.

Le commissaire AdG/SI aimerait dire que la dernière fois, en ce qui concerne ce service, M. Hediger a annoncé deux diminutions, une première de 40 000 francs et une deuxième de 45 000 francs, mais la deuxième de 45 000 francs était compensée finalement. Il semblerait donc que, sur cette page, il y ait en tous les cas quelque chose comme 35 000 à 40 000 francs de diminution qui ont été annoncés. Le commissaire libéral lui répond que c'est assez curieux qu'au poste suivant, par exemple, à la rubrique 312, où il s'agit de l'eau, de l'électricité et du combustible (le baril vient de passer à 50 dollars), ils ont fait une économie d'environ 35 000 francs.

Mis aux voix, cet amendement est refusé par 7 non (1 T, 1 AdG/SI, 3 S, 2 Ve) contre 6 oui (1 DC, 1 R, 2 UDC, 2 L).

Un commissaire des Verts, cellule 4004000, groupe 310, propose alors un amendement de moins 20 000 francs.

Mis aux voix, cet amendement est accepté par 8 oui (1 DC, 1 R, 2 UDC, 2 L, 2 Ve) contre 5 non (1 T, 1 AdG/SI, 3 S).

Le commissaire libéral fait remarquer que, pour le groupe 311, il y avait eu une explication qui se justifie peut-être bien. C'est la raison pour laquelle il ne présentera pas d'amendement. Cela dit pour que les membres de la commission sachent que ce commissaire libéral tient compte des remarques et des explications données.

Ce même commissaire libéral, cellule 4004000, groupe 313, relève qu'on a eu 267 000 francs de dépenses en 2003, 263 000 francs en 2002, donc on était dans la même fourchette. Puis on demandait déjà 316 000 francs et on en remet 52 000 de plus pour 2005. Pour sa part, il propose un amendement de moins 68 000 francs.

Mis aux voix, cet amendement est refusé par 7 non (1 T, 1 AdG/SI, 3 S, 2 Ve) contre 6 oui (1 PDC, 1 R, 2 UDC, 2 L).

Le commissaire libéral, cellule 4004000, groupe 315, relève que ce groupe est un peu lié au groupe 314. Qui peut dire si au SAPP on a des locaux en plus? Il n'y en a pas! Quelles sont les raisons d'une telle augmentation, puisqu'on

demandait 76 000 francs en 2003, et qu'on en a dépensé 34 000. On nous demande 128 000 francs, sans justificatif, en 2004, et 125 000, donc pratiquement la même chose, en 2005. Le commissaire propose un amendement de moins 80 000 francs.

Mis aux voix, cet amendement est refusé par 7 non (1 T, 1 AdG/SI, 3 S, 2 Ve) contre 6 oui (1 DC, 1 R, 2 UDC, 2 L).

Le commissaire libéral, cellule 4004000, groupe 351, voit qu'il était demandé 19 500 francs et qu'on en a dépensé 4000 en 2003. On a demandé 11 000 francs en 2004 et on demande 13 500 francs pour 2005. Il propose un amendement de moins 8000 francs.

Mis aux voix, cet amendement est refusé par 7 non (1 T, 1 AdG/SI, 3 S, 2 Ve) contre 6 oui (1 DC, 1 R, 2 UDC, 2 L).

Page 111, le commissaire démocrate-chrétien, cellule 4007000, groupe 301, par rapport aux agents de ville, compte tenu du développement qu'il a fait tout à l'heure, propose un amendement de moins 100 000 francs.

Le commissaire AdG/SI aimerait justifier la raison pour laquelle il ne votera évidemment pas cet amendement. Chacun reconnaît que les tâches des agents de ville augmentent, alors, s'il fallait augmenter les postes quelque part (il précise qu'il n'en fera toutefois pas la proposition), c'est bien là qu'il faudrait le faire. Il faut savoir ce qu'on veut: une ville avec plus de sécurité, mais d'un autre côté on enlève un poste, alors cela ne rime à rien. Il comprend bien qu'il s'agit d'une compensation, mais, à son avis, ce n'est pas là qu'il faut enlever quelque chose.

Le commissaire démocrate-chrétien répond que sous l'angle purement des principes tels qu'ils sont résumés par le commissaire AdG/SI, c'est bien entendu. Cependant, d'une part, il rend les commissaires attentifs au fait que, l'année dernière, il y a eu une augmentation considérable (80 postes) et que, d'autre part, pour l'année 2005, comme on peut le voir, il y a déjà une augmentation de 438 000 francs, donc de l'ordre de plus de 4 postes. Ensuite, on sait que les 80 agents de ville n'ont pas tous été engagés et on sait qu'il y aura peut-être une évolution quant aux rôles qu'on va attribuer à ces agents. Cela n'empêche pas qu'au moment venu on puisse prendre les décisions qui s'imposent. Il aimerait rappeler qu'à une époque les magistrats osaient proposer des postes budgétaires plus rigoureux. Quand un événement qu'ils n'avaient pas pu prévoir survenait, ils dépensaient, et tout le monde le comprenait. Une large majorité, si ce n'est l'unanimité, du Conseil municipal votait ces dépassements.

Le commissaire AdG/SI rappelle ce que le conseiller administratif a déclaré la semaine dernière, parce qu'il lui avait posé la question: le Conseil d'Etat, en

l'occurrence M^me^ Spoerri, a décidé d'augmenter les prérogatives des agents de sécurité municipaux. C'est le Conseil d'Etat lui-même qui a pris cette décision. Les tâches de police des agents de sécurité municipaux ont donc augmenté.

Le commissaire libéral fait remarquer qu'ils ont des compétences différentes, mais que cela ne veut pas dire qu'ils vont travailler davantage.

Mis aux voix, cet amendement est refusé par 7 non (1 T, 1 AdG/SI, 3 S, 2 Ve) contre 3 oui (1 DC, 1 R, 1 L) et 3 abstentions (2 UDC, 1 L).

Le commissaire libéral, cellule 4007000, groupe 310, fait remarquer que l'année passée, la forte augmentation était justifiée par l'impression d'amendes d'ordre, pour 520 000 francs. Il ose espérer qu'on en a fait pour plus qu'une année, du moment qu'on les imprime. Il sait qu'on en met beaucoup, mais pour 520 000 francs, il ne faut pas charrier. C'est la raison pour laquelle il propose un amendement de moins 550 000 francs. Un immense montant pour imprimer des amendes d'ordre?

Mis aux voix, cet amendement est refusé par 7 non (1 T, 1 AdG/SI, 3 S, 2 Ve) contre 7 oui (1 DC, 1 R, 2 UDC, 3 L).

Page 112, le commissaire libéral, cellule 4007000, groupe 313, donne une même explication qu'auparavant, en tenant compte du fait qu'ils sont plus nombreux. C'est la raison pour laquelle il propose un amendement de (seulement) moins 25 000 francs.

Mis aux voix, cet amendement est refusé par 7 non (1 T, 1 AdG/SI, 3 S, 2 Ve) contre 7 oui (1 PDC, 1 R, 2 UDC, 3 L).

Le commissaire libéral souhaite qu'on transmette sa question à la commission des finances, parce que, malgré l'explication qui est donnée sur la rubrique 316, on dit qu'au budget 2004, on demandait 465 621 francs. Or, après vérification, ce sont 341 700 francs.

Ce même commissaire libéral, cellule 4007000, groupe 437, propose un amendement de moins 15 millions de francs. Il signale au président qu'hier, journée sans voitures, il y a eu un magistrat, pour montrer la cohérence ou l'incohérence de la gauche, qui empêchait les voitures de rouler et un autre qui mettait des amendes à ceux qui avaient immobilisé leur véhicule.

Le commissaire AdG/SI estime que ce n'est pas de la politique, mais de l'irresponsabilité. Admettre que les citoyens se conduisent n'importe comment sur le domaine public, garent leur voiture sur les trottoirs, empêchent les mamans de passer avec leur poussette, c'est scandaleux. Réduire, même si c'est une forme de boutade, de 15 millions les recettes sur les amendes d'ordre, est totalement inacceptable, irresponsable et scandaleux.

Le commissaire libéral propose finalement un amendement de moins 20 180 000 francs, car c'est, à son avis, indécent de mettre le montant des amendes dans un budget.

Mis aux voix, cet amendement est refusé par 8 non (1 T, 1 AdG/SI, 3 S, 2 Ve, 1 DC) contre 4 oui (1 R, 3 L) et 2 abstentions (UDC).

Le président, avant de passer aux subventions, signale qu'il a reçu, en tant que président de la commission des sports et de la sécurité, deux demandes, sous forme de courriers. L'une est la copie d'une lettre émanant de l'Association genevoise de handball, dont l'original a été adressé à M. Hediger, demandant une augmentation de la subvention de 13 000 francs (voir page 145). La deuxième fait suite à une question que le président a posée la semaine dernière et émane du club de wakeboard (surf nautique), dont la subvention oscille entre 3000 et 5000 francs depuis trois ans. Ce club demande la pérennisation de la subvention dans l'inscription d'une ligne, puisque le magistrat prend dans son enveloppe chaque année pour verser une subvention. Il demande une subvention de 5000 francs pour 2005 sous le libellé wakeboard. Le président fait circuler les deux documents et annonce qu'il déposera formellement l'amendement pour la deuxième entité. A la page 142, il propose donc un amendement de plus 5000 francs pour l'introduction d'une nouvelle subvention au club de wakeboard. Parallèlement à cela, il propose un amendement de moins 5000 francs, à savoir une diminution correspondante, sur la ligne «Subventions extraordinaires aux sociétés sportives».

Le commissaire démocrate-chrétien déclare qu'il va s'opposer à ces demandes, car c'est bien connu que le magistrat peut parfaitement, au niveau du Conseil administratif, convaincre ses collègues que la subvention en question est indispensable. Puis le Conseil administratif la met dans le lot des modifications, et ensuite le Conseil municipal se prononce. C'est un excellent truc, mais nous n'allons pas tomber dans le piège qui consiste à faire avaliser cela par la commission.

Un commissaire des Verts déclare que son parti soutiendra la mise en place de cette ligne dans le budget pour deux raisons: tout d'abord parce que le wakeboard a le droit d'avoir une subvention, mais également parce que cela augmente la transparence dans ce budget. Le corollaire normal, c'est de couper 3000 francs dans ces fameuses enveloppes de M. Hediger.

Le commissaire libéral demande qu'il y ait des critères d'attribution de subvention, car il est demandé de voter sans qu'on sache de quoi il s'agit. Ce n'est pas que le Parti libéral refuse les propositions du magistrat et du Conseil administratif, mais il peut difficilement accepter cela sans autre, car chacun peut écrire à son copain et venir juste avant le budget.

Le commissaire AdG/SI dit qu'il peut arriver que le magistrat n'ait pas en main les derniers éléments. Manifestement, il y a là deux rectificatifs à faire. De toute manière, la subvention pour le wakeboard existait déjà d'une certaine façon; il s'agit d'une meilleure transparence.

Le commissaire libéral tient à dire que la Ville est peut-être une vache à lait, mais qu'elle n'est pas intarissable.

Mis aux voix, l'amendement de plus 5000 francs est accepté par 12 oui (1 R, 2 UDC, 3 L, 1 AdG/SI, 3 S, 2 Ve) et 2 abstentions (1 DC, 1 T).

Mis aux voix, l'amendement de moins 5000 francs est accepté par 12 oui (1 R, 2 UDC, 3 L, 1 AdG/SI, 3 S, 2 Ve) et 2 abstentions (1 DC, 1 T).

Un commissaire des Verts, page 144, Amis montagnards, propose un amendement de moins 10 000 francs. Si, l'année prochaine, les Amis montagnards redemandent ces 10 000 francs parce qu'ils étaient vraiment essentiels, on pourra peut-être les réintroduire, ou alors le magistrat pourra se servir dans ses enveloppes.

Le commissaire démocrate-chrétien pense que c'est dangereux, car on peut aller regarder dans les clubs, juger qu'il n'y a pas assez de membres ou qu'il y en a plus, sans qu'on ait véritablement des critères. Sauf erreur, le magistrat est le premier répondant. Si d'autres veulent se constituer magistrats en plus des cinq, le Parti démocrate-chrétien ne va pas jouer ce jeu-là. On se souvient qu'au jour du budget il y a toujours des gens qui demandent qu'on ajoute une petite subvention de 50 000 francs, ou qu'on en enlève une autre de 10 000 francs, et ça passe, parce que les gens sont parfois las.

Le commissaire libéral, pour éclairer la lanterne de son collègue démocrate-chrétien, dit qu'une explication a été donnée l'année dernière. Il avait été dit, sauf erreur, que cette somme de 50 000 francs était destinée à l'acquisition d'une maison. Cependant, il voit qu'elle revient cette année, et c'est ce qui l'étonne le plus.

Mis aux voix, cet amendement est refusé par 4 non (3 S, 1 DC) contre 3 oui (2 Ve, 1 R) et 7 abstentions (1 T, 1 AdG/SI, 3 L, 2 UDC).

Le commissaire démocrate-chrétien tient à dire que le magistrat a encore tout le temps de revenir sur sa liste des modifications. Comme il aura sûrement pu entendre les remarques du commissaire libéral, qui sont peut-être tout a fait justes, il pourra expliquer s'il s'agit ou non d'une erreur.

Le président dit que la question sera posée au magistrat lors de son audition devant la commission des finances.

Le commissaire AdG/SI (page 145) aimerait parler de la situation du handball, vu qu'il est personnellement membre du comité de l'Association genevoise

de handball et que, à ce titre, il défend les jeunes, les cours pour les jeunes de même que les tournois scolaires. Le handball est un sport qui a considérablement augmenté. Les statistiques démontrent que le conseiller administratif ne le savait pas encore au moment où il a rédigé son projet de budget, car l'assemblée générale de cette association n'avait pas encore eu lieu. C'est traditionnellement au moment de l'assemblée générale que l'association remet au Conseil administratif ses comptes et ses perspectives. Or c'est un fait que, d'une année à l'autre, il y a eu beaucoup de changements. Il y a maintenant une masse de jeunes qui s'intéressent au handball. Cette année, il y en a 20% de plus, ce qui correspond aux 13 000 francs demandés. Le commissaire AdG/SI est absolument persuadé que M. Hediger, qui aura pris connaissance des comptes de l'association et de ses desiderata, aurait de lui-même ajouté ces 13 000 francs. C'est un sport qu'il faut vraiment encourager et c'est pour cette raison qu'il propose un amendement de plus 13 000 francs.

Le rapporteur déclare que le Parti socialiste votera cet amendement, car cette ligne figure dans «Ecoles, camps et stages de sports». Cela touche les jeunes en particulier et c'est une association en pleine évolution. Il faut rappeler que la Fédération mondiale de handball a son siège en Suisse et que c'est la plus grande fédération mondiale au niveau de tous les sports.

Mis aux voix, cet amendement est accepté par 7 oui (1 T, 1 AdG/SI, 3 S, 2 Ve,) contre 5 non (1 DC, 2 UDC, 2 L) et 2 abstentions (1 R, 1 L).

Le président propose maintenant aux commissaires de faire les remarques d'ordre général.

Le commissaire libéral déclare qu'après analyse de ce budget, sur les postes liés au personnel, la marge de manœuvre du Conseil municipal est très limitée, vu que les augmentations sont surtout dues aux postes salariaux, qu'on ne maîtrise pas, mais que la commission des finances pourra peut-être mieux analyser. Pour ce qui est de l'augmentation du personnel, il y a eu essentiellement transfert, plus certains postes qui entrent dans la ligne pour ce qui est de la sécurité et de ce qui a été voté ce soir. Pour ce qui est des ambulanciers, il se réjouit d'avoir un jour à disposition le coût de l'intervention, le coût des investissements faits, ce que coûte en réalité les ambulanciers et ce qui est facturé. En ce qui concerne le budget, la marge de manœuvre la plus importante que l'on ait porte sur les lignes 310. La démarche qu'il tente de faire depuis un certain temps est de dire qu'on ne doit pas avoir des coussins, ou des matelas, de sécurité et être beaucoup plus près de la réalité des dépenses. Il fut un temps où, lorsqu'on arrivait en fin d'année, en fin de budget, il fallait encore trouver des factures, essayer d'avoir la possibilité d'utiliser le maximum du budget, afin de ne pas être pénalisé l'année suivante. Cependant, avec le SAP, ce n'est plus possible, et c'est tant mieux. A son avis, ces réserves et ces enveloppes ne donnent pas aujourd'hui le budget tel qu'il est voté,

avec le nombre d'amendements qu'il a proposés et qui ont été refusés, et ne donnent pas un reflet de la réalité. C'est davantage un miroir aux alouettes. Ce budget ne convient pas au Parti libéral, c'est la raison pour laquelle il ne le votera pas.

Le commissaire démocrate-chrétien déclare que son parti a rendez-vous lundi 27 septembre 2004 pour examiner les travaux relatifs au budget et prendra une position. Il constate que les départements ont une peine énorme à tenir compte de la réalité qui est donnée par les comptes. Plutôt que d'oser se trouver devant une situation de dépassement, ils préfèrent prendre des marges, comme l'a dit très justement le commissaire libéral.

Le commissaire des Verts dit que la commission aura remarqué que son parti a voté passablement d'amendements concernant les biens, services et marchandises. Ils se sont en effet déjà singularisés par la motion M-423 qui demandait qu'on arrête l'inflation dans ces postes. On constate malheureusement que l'effort fait dans ce secteur dans le département concerne l'entretien des bâtiments, ce qui est une mauvaise économie pour les Verts, car ce n'est pas là qu'ils auraient voulu diminuer les dépenses. Globalement, concernant le département, ce qui gêne les Verts, c'est une certaine opacité sur un certain nombre de lignes.

Le rapporteur précise que les commissaires socialistes voteront ce soir le budget considéré tout en signifiant que celui-ci sera encore actualisé ces prochaines semaines en fonction des réponses apportées et des discussions internes.

Un certain nombre de commissaires poursuivent leurs commentaires «out of record», la dernière bande ayant été consommée. Ces commissaires acceptent, au grand soulagement du rapporteur, de poursuivre la discussion uniquement pour le «fun».

Vote final indicatif sur le budget du département des sports et de la sécurité

Total des amendements: + 158 000 francs.

Mis aux voix, le total des amendements est accepté par 7 oui (1 T, 1 AdG/SI, 3 S, 2 Ve) contre 6 non (2 UDC, 3 L, 1R) et 1 abstention (DC).

Annexes:

– lettre de M. Hediger et réponses aux questions
– tableaux récapitulatifs des amendements

Département des sports et de la sécurité

Ville de Genève

Le Conseiller administratif

Genève, le 22 septembre 2004
JC/fbr

Monsieur Pierre Maudet
Président de la Commission des
Sports et de la Sécurité
Palais Eynard

Réponses aux questions posées lors de l'audition du Département, le jeudi 16 septembre 2004

Monsieur le Président,

Vous trouverez ci-après les réponses aux questions posées :

1. Tarif de mise à disposition de collaborateurs lors de manifestations du type des Fêtes de Genève

   Réponse : les 2 services principalement concernés sont :
   - *le Service d'Incendie et de Secours*
   - *le Service des Agents de Ville et du Domaine Public*

   Vous trouverez en annexe le décompte des prestations de la Ville de Genève sur lequel figure le détail des tarifs appliqués (annexe no 1).

2. Combien de postes, exactement, sont votés au budget 2004 pour le SIS?

   Réponse : 206 postes

   Combien de postes supplémentaires figurent au budget 2005 ?

   Réponse : 1 poste

   Explication : les 206 postes votés pour l'exercice 2004 comprenaient 1 poste « ad personam ». Le titulaire ayant pris sa retraite au cours de l'année 2004, le poste sera attribué au groupe de sapeurs-sauveteurs. L'effectif demandé pour l'exercice 2005 est par conséquent de 207 (nombre inscrit dans le projet du budget). Ainsi le groupe sapeurs-sauveteurs comprendra 2 personnes supplémentaires en 2005, si le budget est voté.

./.

Cour de Saint-Pierre 2, case postale 3983, 1211 Genève 3
Téléphone 022 418 24 60 - Téléfax 022 418 24 71 - Internet: www.ville-ge.ch / www.geneva-city.ch
Accès TPG: bus 36 (arrêt Cathedrale)

3. Quel est le choix d'électricité effectué par le Conseil administratif ?

   Réponse : le choix sera effectué en octobre 2004 (annexe no 2).

4. Règlement concernant la coordination et la direction des moyens d'intervention et de soutien des services de la Ville Genève en cas de situations extraordinaires survenant sur son territoire.

   Réponse : vous trouverez en annexe le Règlement approuvé par le Conseil administratif le 7 avril 2004 (annexe no 3).

5. Impression du Guide orange

   Réponse : actuellement à l'impression, ce guide sera tiré à 1000 exemplaires :
   60 exemplaires sont destinés au SIS
   940 exemplaires sont destinés à la vente.

6. Nouvelles compétences des ASM

   Réponse : vous trouverez en annexe la liste des amendes d'ordre nouvelles annexe no 4).

7. Qu'est devenu le montant concernant le CEDEPS (rubriques 391 et 491) qui semble avoir disparu du budget 2005 (Fr. 20'173.--) du Service des Sports ?

   Réponse : cela concerne le loyer estimé par la GIM, à la Villa du Plongeon, CEDEPS (bibliothèque sportive) OUBLIE au budget 2005. La correction sera effectuée.

8. Aqua Synchro : nombre de membres ?

   Réponse : 55 juniors et 8 adultes

9. Si le Triathlon était une compétition européenne, quel serait son budget ? Nous attendons la réponse du Président du Comité du Triathlon de Genève

10. Liste des subventions versées en 2003

    Réponse : vous trouverez la liste en annexe (annexe 5).

En espérant avoir répondu à vos attentes, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes sentiments les meilleurs.

André Hédiger

Annexes : mentionnées

Annexe n° 1

FETES DE GENEVE 2003

DECOMPTE DES PRESTATIONS DE LA VILLE DE GENEVE

Département de l'Aménagement, des Constructions et de la Voirie

Matériel de fête	Fr.	249'251.00	
Location de WC	Fr.	58'642.00	
Prestations de nettoiement	Fr.	530'000.00	
Total Département	**Fr.**		**837'893.00**

Département des Affaires Culturelles

Service administratif et technique

1) location scène E. Fitzgerald 3, 7, 8 et 10 août 2003	Fr.	16'800.00	
2) mise à disposition personnel:			
° régisseurs (117,5 h. à Fr. 60.-)	Fr.	7'050.00	
° nettoyage (74 h. à Fr. 50.-)	Fr.	3'700.00	
TOTAL Département	**Fr.**		**27'550.00**

Département des Sports et de la Sécurité

Service des Agents de Ville et du Domaine Public

Prestations en travail des ASM (séances préparatoires, surveillance, circulation, etc.) 690 heures à Fr. 70.- en moyenne	Fr.	48'300.00	
Activité des gestionnaires du domaine public Env. 45 heures à Fr. 65.- en moyenne	Fr.	2'925.00	
TOTAL ADV-DP	***Fr.***	***51'225.00***	

./.

Service d'Incendie et de Secours

1) Prestations en jours de garde (PC sécurité, bateliers, surveillance, téléphonistes, etc.)			
° 166,5 heures à Fr. 71.-	Fr.	11'821.50	
° 244 heures à Fr. 95.-	Fr.	23'180.00	
2) Garde pompiers volontaires:			
° 410 heures à Fr. 20.-	Fr.	8'200.00	
3) 60 repas de service			
° Fr. 20.- par personne et par repas	Fr.	1'200.00	
TOTAL SIS	***Fr.***	***44'401.50***	
Total Département	**Fr.**		**95'626.50**

Département des Affaires Sociales, des Ecoles et de l'Environnement

Service des Espaces Verts et de l'Environnement

A. COUT DES DEPREDATIONS

(facturé directement à l'OTG)

B. FRAIS PRIS EN CHARGE PAR LE SEVE

1) Frais de déplacement des bateaux (y compris rampes d'accès et réfection des pelouses)	Fr.	36'441.00	
2) 850 heures de travail (y compris engins)	Fr.	82'000.00	
3) clôture des massifs (y compris entr. Manzo & Lake Parade)	Fr.	36'066.00	
TOTAL Département	**Fr.**		**154'507.00**
TOTAL GENERAL VILLE DE GENEVE	**Fr.**		**1'115'576.50**

Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie

Ville de Genève

Division de l'aménagement et des constructions

Service de l'énergie

Genève, le 17 septembre 2004
vac/cb

SERVICES INDUSTRIELS
Service clients et affaires
Case postale 2777
1211 Genève 2

A l'att. de M. Pagliuca

Concerne : Nouvelle Offre Electrique

Monsieur,

Nous avons pris bonne note du résultat des simulations tarifaires que vous avez bien voulu effectuer à notre demande, ce dont nous vous remercions.

Ces informations vont nous permettre de présenter le projet au Conseil administratif de la Ville de Genève, qui se déterminera, vraisemblablement, entre le maintien de ses contrats en *Vitale Jaune* ou le transfert de tout ou partie en *Vitale Engagement*.

Dans l'attente de cette décision, qui devrait être prise dans le courant du mois d'octobre prochain, nous vous remercions de bien vouloir considérer que la position de la Ville de Genève à compter du 1er octobre 2004 est le maintien de l'ensemble de nos contrats en *Vitale Jaune* avec le tarif par défaut NOE.

Comme convenu lors de notre séance, nous restons dans l'attente de vos informations relatives aux points de comptages identifiés comme potentiellement intéressants de faire l'objet d'un changement de tarif.

En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire éventuellement nécessaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Valérie Cerda
Cheffe de service

Chemin du Château-Bloch 19, 1219 Le Lignon/GE
Téléphone 022 418 58 50 – Fax 022 418 58 51 – Internet: www.ville-ge.ch / www.geneva-city.ch
Accès TPG: bus 27 (Bernex) 7 et 16 (Le Lignon)

Annexe n° 3

Règlement concernant la coordination et la direction des moyens d'intervention et de soutien des services de la Ville de Genève en cas de situations extraordinaires survenant sur son territoire
Teneur dès le 1.5.2004

Ville de Genève

Règlement concernant la coordination et la direction des moyens d'intervention et de soutien des services de la Ville de Genève en cas de situations extraordinaires survenant sur son territoire

Approuvé par le Conseil administratif le 7 avril 2004

PRÉAMBULE

Dans le présent règlement, les fonctions sont au masculin pour alléger le texte. Il va de soi que, dans la réalité, elles sont assumées par des femmes et des hommes.

CHAPITRE 1
Définition et missions

Définition

Article premier. –

1. L'organe communal de coordination et de conduite (ORCOC), au sens de l'article 4 de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi), est un état major de direction intervenant lors de situations extraordinaires.

2. L'ORCOC est l'interlocuteur technique de la Ville de Genève avec les organes correspondants de l'Etat.

3. Il a pour mission d'assurer la mise en œuvre et la conduite des moyens en personnel et matériel dont peut disposer la Ville de Genève en cas de situations extraordinaires. Il répond de sa mission devant le Conseil administratif.

4. Est considérée comme situation extraordinaire:
   a. un événement majeur planifié nécessitant l'engagement des moyens de divers services municipaux,
   b. un événement majeur non planifié nécessitant une intervention urgente de divers services municipaux,
   c. une catastrophe.

Missions générales

Art. 2. – L'ORCOC doit, notamment:

1. Etablir et tenir à jour l'inventaire des moyens en personnel et matériel dont peut disposer la Ville de Genève pour assurer sa mission.
2. Planifier la mise en œuvre de ces moyens lors de situations extraordinaires prévisibles.
3. Elaborer un dispositif d'alarme et de transmission.
4. Organiser annuellement des cours de formation et de coordination destinés au perfectionnement de la conduite à l'engagement du personnel de la Ville de Genève.
5. Profiter de toutes les manifestations importantes planifiées pour diriger, tester et améliorer le fonctionnement de l'ORCOC.
6. Soumettre au Conseil administratif toute proposition nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de l'ORCOC.

Règlement approuvé et modifié par le Conseil d'Etat en vertu de l'art. 9 de la loi du 24 juillet 1991 sur l'organisation générale de la protection civile et de la défense générale contre les catastrophes (LPCi)
Entrée en vigueur le 1.8.2004

Direction de l'organisation

Art. 3. – En phase d'organisation l'ORCOC est dirigé par un organisateur, soit le chef du Service d'assistance et de protection de la population (SAPP).

Direction de l'intervention

Art. 4. – En cas d'engagement l'ORCOC est dirigé par un coordinateur désigné par le Conseil administratif; il s'agit, en principe, du chef du SAPP.

Le coordinateur désigne son suppléant.

Composition de l'ORCOC en phase d'organisation

Art. 5. –

1. En phase d'organisation, l'ORCOC est composé par:
   - le Secrétaire général, ou un proche collaborateur désigné par ce dernier;
   - le responsable de l'information et de la communication;
   - le directeur de la Direction des systèmes d'information (DSI);
   - le chef du Service d'incendie et de secours (SIS);
   - le chef du Service des relations extérieures;
   - le chef du Service logistique et technique (Voirie);
   - le chef du Service des sports;
   - le chef du Service des assurances;
   - le commandant du corps des agents de sécurité municipaux;
   - un représentant du SAPP, désigné par ce dernier.
2. Les directeurs des départements sont informés par le Secrétaire général lors de la conférence des directeurs de l'état de préparation de l'ORCOC.
3. L'ORCOC peut demander la collaboration de tout service impliqué dans la planification.

Composition de l'ORCOC en phase d'intervention

Art. 6. –

1. En phase d'intervention, l'ORCOC est composé par:
   - le Secrétaire général, ou un proche collaborateur désigné par ce dernier;
   - le responsable de l'information et de la communication;

- le directeur de la Gérance immobilière municipale (GIM);
- le directeur de la Direction des systèmes d'information (DSI);
- le chef du Service levée des déchets ménagers et nettoiement du domaine public (Voirie);
- le chef du Service logistique et technique (Voirie);
- le chef du Service des sports;
- le chef du Service des bâtiments;
- le chef du Service social;
- le chef du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE);
- le chef du Service des assurances;
- le chef du Service des écoles et institutions pour l'enfance;
- le commandant du corps des agents de sécurité municipaux;
- un représentant du SAPP, désigné par ce dernier.

2. Le SIS et le bataillon des sapeurs-pompiers conservent la maîtrise de leurs moyens et remplissent leurs missions conformément au règlement cantonal sur l'organisation de l'intervention dans des situations exceptionnelles (ORIPIS).

3. L'ORCOC peut s'adjoindre la collaboration d'autres chefs de service ou collaborateurs, si la situation le demande.

CHAPITRE 2
Intervention

Engagement de l'ORCOC

Art. 7. –

1. L'ORCOC intervient:
   - à la demande du Conseil administratif ou d'un conseiller administratif;
   - à la demande d'ORIPIS;
   - à la demande d'un chef de service de l'administration municipale. Dans ce dernier cas, le coordinateur de l'ORCOC,

[illegible]
Texte clos le 1.8.2004

ou son remplaçant, demande immédiatement l'approbation du Conseiller administratif délégué et informe le Secrétaire général.

2. Une mise sur pied partielle de l'ORCOC peut être décidée par le Conseil administratif, le coordinateur ou l'organisateur en phase d'organisation. Dans ce dernier cas, le Conseil administratif est informé au préalable.

CHAPITRE 3

Moyens

Réquisition

Art. 5. – Le Coordinateur ou l'organisateur (ou leur remplaçant) peut réquisitionner tous les moyens en personnel et matériel dont peut disposer la Ville de Genève. Il en informe le Conseiller administratif concerné de même que le Secrétaire général.

CHAPITRE 4

Directives

Mise à jour du création

Art. 6. – Toute directive concernant l'organisation de l'ORCOC est édictée par le coordinateur ou le chef du SAPP. Elle fait l'objet d'un projet soumis au Conseil administratif pour approbation.

Les chefs de service de l'administration municipale appliquent les directives données par l'ORCOC.

CHAPITRE 5

Financement

Financement de l'ORCOC

Art. 10. – Le financement de l' ORCOC est assuré par le budget des services, en fonction du coût de leur engagement.

Financement pou le personnel

Art. 11. – La rémunération des collaborateurs engagés en urgence fera l'objet d'une directive spéciale du Conseil administratif.

CHAPITRE 6

Dispositions finales

Clause abrogative

Art. 12. – Le règlement concernant la coordination et la direction des moyens d'intervention et de soutien des services de la Ville de Genève en cas de situations extraordinaires survenant sur son territoire, du 3 juillet 1985, est abrogé.

Entrée en vigueur

Art. 13. – Le présent règlement entre en vigueur le 1er mai 2004.

Annexe n° 4

2004

Amendes d'ordre

liste des nouvelles compétences attribuées aux ASM

projet dans l'attente de l'arrêté du Conseil d'Etat

Service des agents de ville et du domaine public
Genève, le 20 septembre 2004/jn

		CHF
1.	**Conducteurs; dispositions administratives**	
100.	Ne pas être porteur	
2.	du permis d'élève conducteur (art. 10, al. 4, LCR)	20.-
2.	**Conducteurs de véhicules automobiles; règles de circulation applicables aux véhicules en stationnement**	
257.1	Stationner sur une piste cyclable avec un véhicule non autorisé à l'emprunter, en gênant la circulation 2.60; art 37, al 2 et 43, al. 2, LCR) jusqu'à 60 minutes	120.-
2.	S'arrêter sur une piste cyclable avec un véhicule non autorisé à l'emprunter, en gênant la circulation (2.60; art. 37, al. 2, et 43,al. 2, LCR)	80.-
258.1	Stationner sur un chemin pour piétons avec un véhicule non autorisé à l'emprunter, en gênant la circulation (2.61; art. 37, al. 2, LCR et art. 33, al. 2, OSR) jusqu'à 60 minutes	120.-
2.	S'arrêter sur un chemin pour piétons avec un véhicule non autorisé à l'emprunter, en gênant la circulation (2.61; art. 37, al. 2, LCR et art. 33, al. 2, OSR)	80.-
3.	**Conducteurs de véhicules automobiles; règles de circulation applicables aux véhicules en mouvement**	
302.	Motocyclistes ne restant pas à leur place dans une file de véhicules lorsque la circulation est arrêtée (art. 47, 2e al., LCR)	60.-
304.	Ne pas observer le signal de prescription	
304.8.	«Sens obligatoire à droite»(2.32, art. 27, 1er al., LCR et art. 24, 1er al., let. a, OSR)	100.-
9.	«Sens obligatoire à gauche» (2.33; art. 27, 1er al., LCR et art. 24, 1er al., let. a, OSR)	100.-
10.	«Obstacle à contourner par la droite» (2.34; art 27, 1er al., LCR et art. 24, 1er al., let. b, OSR)	100.-
11.	«Obstacle à contourner par la gauche» (2.35; art. 27, 1er al., LCR et art. 24, 1er al., let. b, OSR)	100.-
12.	«Circuler tout droit»(2.36, 2.40, 2.41 art. 27, al. 1, LCR et art. 24, al. 1., let. c,et 3, OSR)	100.-
13.	«Obliquer à droite» (2.37; art. 27, 1er al., LCR et art. 24, 2e al., OSR)	100.-
14.	«Obliquer à gauche» (2.38;2.39, 2.41; art. 27, al. 1, LCR et art. 24, al. 2 et 3, OSR)	100.-
15.	«Intersection à sens giratoire obligatoire» (2.41.1; art. 27, 1er al., LCR et art. 24, 4e al., OSR)	100.-
16.	«Interdiction d'obliquer à droite» (2.42, art. 27, 1er al., LCR et art. 25, 1er al., OSR)	100.-
17.	«Interdiction d'obliquer à gauche» (2.43; art. 27, 1er al., LCR et art. 25, 1er al., OSR)	100.-
18.	«Interdiction de faire demi-tour» (2.46; art. 27, 1er al., LCR et art. 27, 1er al., OSR)	100.-
305.	Circuler sur un site propre réservé aux trams (art. 27, 1er al. et art. 43, 1er al., LCR)	60.-
306.1.	Enfreindre l'ordre de présélection en n'observant pas la flèche de direction marquée sur la chaussée (art. 27, al. 1, LCR et art. 74, al. 2, OSR	100.-
2.	Enfreindre l'ordre de présélection en n'observant pas la flèche de signalisation lumineuse (art. 27, al. 1 LCR et art. 68, al. 1 OSR)	100.-
3.	Ne pas poursuivre sa route dans la direction indiquée par la flèche (y compris en franchissant le cas échéant une ligne de sécurité délimitant deux voies de circulation destinées aux véhicules empruntant la même direction (6.01); art. 27, al. 1, LCR, art. 73, al.6, let. a, et art. 74, al.1 et 2, OSR)	100.-
307.	Circuler sur une voie réservée aux bus (art. 27, 1er al., LCR, art. 34, 1er al. et art. 74, 4e al., OSR)	60.-
308.	Ne pas s'arrêter complètement au signal «Stop» («stop coulé») 3.01; art. 27, al. 1, LCR et art. 36, al. 1, OSR)	60.-
320.2.	Ne pas ôter la plaque L lorsqu'il ne s'agit pas	

309.1.	Ne pas observer un signal lumineux (art. 27, 1er al., LCR, art. 68 et art. 69, 3e al., OSR)	250.-
2.	Ne pas observer un «Feu clignotant alternativement» (3.20) ou un «Feu clignotant simple» 3.21; art. 28 LCR, art. 68, al. 1 et, 93, al. 2 et 3, OSR)	250.-
310.	Empiéter sur une bande cyclable ou la franchir, lorsqu'elle est délimitée par une ligne continue (art. 27, 1er al., LCR et art. 74, 5e al., OSR)	60.-
311.	Utiliser un téléphone sans dispositif «mains libres» pendant la course (art. 3, 1er al., OCR)	100.-
312.1.	Conducteurs de voitures automobiles ne portant pas la ceinture de sécurité (art. 3a OCR)	60.-
2.	Transporter à côté du conducteur un enfant jusqu'à 7 ans non attaché par un système de retenue (art. 3a, al. 3, 1ère phrase, OCR)	60.-
3.	Transporter un enfant de 7 à 12 ans non attaché par un système de retenue (art. 3a, al. 3, 2ème phrase, OCR)	60.-
314.1.	Ne pas utiliser la voie extérieure de droite d'une route à plusieurs voies, à moins de dépasser, de se mettre en ordre de présélection, de circuler en files parallèles ou à l'intérieur de localités (art. 8, 1er al., OCR)	60.-
2.	Contourner des véhicules par la droite pour les dépasser, sur une route à plusieurs voies, dans une localité (art. 8, 3e al., OCR)	140.-
315.	Changer de voie sur un tronçon servant à la présélection, pour effectuer un dépassement (art. 13, 3e al., OCR)	100.-
318.4	Utilisation abusive des feux clignotants sur le véhicule en marche (art. 23, 3e al., let. b, OCR)	40.-
5.	Ne pas placer de signal de panne à l'arrière d'un véhicule remorqué (art. 23, 6e al., OCR)	40.-
320.1.	Faire des courses d'apprentissage avec un véhicule dépourvu de la plaque L (art. 27, 1er al., OCR)	20.-
	d'une course d'apprentissage (art. 27, 1er al., OCR)	2C
321 1.	Ne pas annoncer un changement de direction (art. 28, 1er al., OCR)	10
2.	Ne pas interrompre le signe donné, après un changement de direction (art. 28, 2e al., OCR)	10C
3.	Ne pas être porteur de la palette de direction lorsqu'elle est exigée (art. 28, 4e al., OCR)	40.
322.	Utilisation abusive des signaux avertisseurs (art. 29, 1er al., OCR)	40.-
323.	Circuler sans feu (art. 31, 2e al., let. A et art. 39, 2e al., OCR)	
1.	sur une route éclairée, de nuit	60.-
2.	dans un tunnel éclairé	60.-
324	Circuler avec les feux de position (art. 31, 2e al., let. a et art. 39, 2e al., OCR)	
1	sur une route éclairée, de nuit	40.-
2.	dans un tunnel éclairé	40.-
325.	Usage abusif (art. 32 OCR)	
1.	des feux de brouillard	40.-
2.	des feux arrière de brouillard	40.-
3.	des feux orientables	40.-
4.	des lampes de travail	40.-
326.1	Faire chauffer inutilement le moteur d'un véhicule à l'arrêt (art. 33, let. a. OCR)	60.-
2.	Faire tourner inutilement le moteur d'un véhicule à l'arrêt (art. 33, let. a, let. a, OCR)	60.-
330.	Circuler avec des plaques de contrôle pas bien lisibles (art. 57, 2e al., OCR)	60.-
331.	Transporter un nombre de personnes plus élevé que celui des places autorisées (art.60. al. 2, OCR)	60.-
333.	Circuler avec une (des) plaque(s) de contrôle masquée(s) par (art. 57, al. 2, OCR)	
1.	le chargement	60.-
2.	le porte-charges	60.-
3	des engins de travail et objets similaires	60.-

334. Circuler avec un (des) dispositif(s) d'éclairage masqué(s) par (art. 57, al. 2, OCR)
1. le chargement **60.-**
2. le porte-charges **60.-**
3. des engins de travail et objets similaires **60.-**

335. S'arrêter sur un passage pour piétons lors d'un arrêt de la circulation (art. 12, al. 3, OCR) **60.-**

336. S'arrêter à une intersection lors d'un arrêt de la circulation et barrer ainsi la voie aux véhicules circulant dans le sens transversal (art. 12, al. 3, OCR) **60.-**

4. Conducteurs de véhicules automobiles; prescriptions sur la construction et l'équipement

400. Ne pas être muni
1. du signal de panne (art. 90, 2e al., OETV) **40.-**

401. Circuler ou stationner avec des plaques de contrôle fixées contrairement aux prescriptions (art. 45, al. 2.96, 124, al. 1, 136, al. 4, 162, al. 1, 167 et 185 OETV) **60.-**

402.1. Conduire un véhicule automobile dont un pneu est dans un état insuffisant (art. 58, 4e al., OETV) **100.-**
2. Tirer une remorque ayant un pneu défectueux (art. 58, 4e al., OETV) **100.-**

404. Circuler sans la(les) plaque(s) de contrôle prescrite(s), à moins qu'il s'agisse de plaques professionnelles (art. 10, al. 1, LCR, art. 96, 124, al. 1, 136, al. 4, 162, al. 1, 167 et 185 OETV) **140.-**

5. Détenteurs de véhicules

502.1. Mettre en circulation un véhicule automobile dont un pneu est dans un état insuffisant (art. 58, 4e al., OETV) **100.-**
2. Mise en circulation d'une remorque avec un pneu défectueux (art. 58, 4e al , OETV) **100.-**

504.1. Ne pas apposer la(les) plaque(s) de contrôle prescrite(s), à moins qu'il s'agisse de plaques professionnelles (art. 10, al. 1, LCR, art. 96, 124, al. 1, 136, al. 4, 162, al.1, 167 et 185 OETV) **140**
2. Ne pas apposer les plaques de contrôle conformément aux prescriptions (art. 45, al. 2, 96, 124, al. 1, 136, al. 4, 162, al. 1, 167 et 185 OETV) **60.-**

7. Cyclistes, cyclomotoristes; prescriptions sur la construction et l'équipement et dispositions administratives

700.1 Utiliser un cycle dépourvu d'un signe distinctif valable (art. 18, al. 1, LCR) **40.-**
2. Utiliser un cyclomoteur dépourvu de la plaque de contrôle ou d'un signe distinctif, lorsqu'une assurance a été conclue (art. 90, al. 2 et 94, al.6 OAC; art. 175, al. 5, OETV et instructions du DFJP du 14 mars 1977) **60.-**
3. Utiliser un cyclomoteur dépourvu du permis de circulation requis (art. 90, al. 2, OAC) **80.-**
4. Utiliser un cyclomoteur dépourvu d'une plaque de contrôle valable ou d'un signe distinctif valable (art. 90, al. 2, et 94, al. 6, OAC; art. 175, al. 5, OETV et instructions du DFJP du 14 mars 1977) **120.-**

701.1 Permettre à un tiers - notamment à un enfant - de faire usage d'un cycle dépourvu d'un signe distinctif valable (art. 18, al. 1 et 99,ch. 4, LCR) **40.-**
2. Permettre à un tiers de faire usage d'un cyclomoteur dépourvu de la plaque de contrôle ou d'un signe distinctif, lorsqu'une assurance a été conclue (art. 90, al. 2, et 94, al. 6, OAC; art. 175, al.5, OETV et instructions du DFJP du 14 mars 1977) **60.-**
3. Permettre à un tiers de faire usage d'un cyclomoteur dépourvu du permis de circulation requis (art. 90, al. 2, OAC) **80.-**

701.4.	Permettre à un tiers de faire usage d'un cyclomoteur dépourvu d'une plaque de contrôle valable ou d'un signe distinctif valable (art. 90, al. 2, et 94, al. 6, OAC; art. 175, al. 5, OETV et instructions du DFJP du 14 mars 1977)	**120.-**
704.	Pneu dont l'état est défectueux (art. 175, 1er al. et art. 214, 1er al., OETV) amende par roue	**20.-**
8.	**Passagers**	
800.1.	Passager ne portant pas la ceinture de sécurité (art. 3a, 1er al., OCR)	**60.-**
2	Passager d'un motocycle ou d'un motocycle léger ne portant pas le casque (art. 3b OCR) 60.-	**60.-**

08.05.2004

SUBVENTIONS 2003

Alpinisme											
013 364 Club Alpin Suisse, Genève	20'000										
017757 Club Alpin Suisse, sect. Carouge											
58 277 Association Genève Escalade			20'000								
Arts martiaux											
013 907 Aïkido Club Eaux-Vives											
020 009 Budo Association de Genève							27'477				
58 287 Centre d'Arts martiaux											
54 121 Ecole Kim Tae Kwon Do											
60 481 Fédération suisse Taiji Quan											
012 718 Judo Club de Genève											
61 840 Judo Club de Morges											
019 513 Kenshi Club de Genève											
61 678 Kenshi Full Contact Kickboxing GE											
012 662 Shorei Do Kenn						1'000	11'909				
57 138 Vovinam Viet Vo Dao											
58 269 Société Genevoise de Sumo				2'000							
Athlétisme											
012 670 Association Genevoise d'Athlétisme	20'000		60'000				4'000 2'500				
012 697 Club Hygiénique de Châtelaine								1'500			
012 618 Club Hygiénique de Plainpalais	1'950										
012 619 Cross National CHP		7'000									
012 680 Mémorial Georges Caillat - CAG		28'000					4'000	2'500			
012 778 Salus Athlétisme Genève								3'000	10'000	10'000	
012 916 Stade Genève								15'000			

012 843	Uranie Genève Sports Athlétisme										
Aviron											
012 940	Société Nautique de Genève - Section Aviron									500	2'000
Badminton											
013 339	Association Genevoise de badminton			70'000							
012 770	Badminton Club de Genève	10'000	8'500				8'000				
012 770	Tournoi international (BCG)										
012 770	Championnats Suisses Elite (BCG)										
67 220	Tournoi de Badminton VG										
64 633	Championnats d'Europe 2004		120'000								
Baseball											
013 310	Association Genevoise de Baseball			25'675							
012 709	Hound Dogs Baseball Club Genève				2'500						
Basketball											
012 509	Ass. Cant. Gen. Basketball amateur	6'000	7'500 6'500	61'200					4'500 3'000		
012 509	Tournoi de basket (ACGB)										
62 366	Association des Grizzlies Basket										
013 261	Champel Genève Basket	9'500									
67 499	Chêne Basketball club									2'000	
012 578	Paquis-Seujet basketball	28'500									
61 439	Geneva Basket Devils	100'000									
58 802	Genthod-Bellevue Basket										
61 652	Etoile Sportive Versoix Basket									500	
56 281	Lancy Basket Club									1'000	

3	Les Aigles de Meyrin									5'000		
29	Servus Genève Ville Basketball											1'000
88	Saint-Jean Basket						25'000					
316	Stade française Basket féminin	4'800			3'000		5'000					
218	Swisscom Basketball Club											
1 390	Urania Genève Sport Basketball	6'700			6'000		900					
							4'300					
Mard												
20 295	Cue Ball Team											
Soules ferrées												
013 350	Grpt gen. société boules ferrées	2'700										
Bowling												
92 016	Tournoi interservice de bowling									2'160		
93 686	33ème Champ.Européen Bowling		50'000									
Boxe												
013 319	Ass. Genevoise de Boxe amateur	3'600					12'670					
							3'630					
012 714	Boxing Club de Genève									6'000	3'000	3'000
Bridge												
013 234	Bridge Club des Bergues									1'530		
Cainsses à savon												
013 231	Ass. Cainsses à savon Conlar									700		
Canoë-kayak												
013 270	Canoë-Club de Genève	1'350					9'000					

012820 La Pagaie											
Chasse											
013 111 Stè de Chasse Saint-Hubert									800		
Cirque											
86 069 Association Cirquenchêne	5'000										
006449 Théâtre-Cirque	15'000										
013534 Ecole de Cirque Yvonne Rosso											
Course à pied											
013 287 Course de l'Escalade (Stade Genève)		30'000									
61 063 Course du Vignoble(Stè gym Soral)									500		
013 249 Marathon de Jussy (Stè Jussy)									1'500		
012 871 Trans'Onésienne (Club gym. Onex)											
004 327 Groupement des courses à pied VG									1'000		
85011 Foulées athlétiques Sexagénaires				200							200
Cross											
013 293 Cross International Satus		16'000									
012 918 Cross International CHP											
Curling											
012 668 Curling Club Genève			16'240						5'000		
90 649 Centre juniors de curling genevois											
Cyclisme											
013 244 Bicross Club de Genève			20'000								
50 788 Championnat d'Europe de Bicross											

82 104 Critérium du Dauphiné Libéré												
010 664 Les Amis de Jean Brun									1'800			
57 827 La Classique Genevoise									500			
012 624 Genève-Olympic cyclisme												
012 300 Genève-Route (CRS)												
52 572 Groupe Sportif Meyrin				4'000								
012 628 Pédale des Eaux-Vives		12'000										
012 606 Tour du Canton (Bernex Vélo Club)												
012 634 Tour des Jeunes		5'000										
012 644 Tour de Romandie, Prologue		50'000										
012 641 Tour du Lac (Union Vélocyp. Gen.)												
012 641 Union Vélocyclopédique genevoise	3'200		45'675									
012 651 Vélo Club de Lancy				4'000					5'000	1'000	1'000	
012 649 Etoile cycliste de Meyrin									5'000	2'500	2'500	
004 286 Cyclisme Rhône											3'000	
Cynologie												
012 601 Ass. gen. de cynologie				500					600			
012 744 Société canine de Genève									700			
013 325 Société fémenique courses Meyrin										1'000	2'000	
											3'000	
81 830 Société genevoise des amis du chien												
Disc Golf												
82 082 Disc Golf									1'000			
Echecs												
012 722 Club des amateurs d'échecs	4'000	1'000							3'000			
012 722 Tournoi amateurs d'échecs (CAE)												
013 357 Club d'échecs de Genève	22'000		22'000									

013 357 Simultanée et active chess (CSS)		10'000									
012 716 Fédération Genevoise d'Echecs	600										
012 718 Champ.Inter.sport (Féd. Gen. Echecs)		25'000									
012 954 Club Bois Gentil Genève	4'500										
013 364 Ecole d'Echecs de Genève	29'000							6'000			
Escrime											
012 730 Club hygiénique de Châtelaine						1'000		3'500			
Football											
012 610 Ass. cant. gen. de football	10'000		150'000				5'646 4'914				
012 721 Ass. Gen de Football corporatif	2'700										
012 732 Ass. Genève Servette Football Club	100'000										
050 766 Athlétique Racing Football Club	15'000										
050 300 Club sportif Chênois Foot Semjun											
02 201 FC Amicale sportive Fyllougeoise											
054 664 Football Club Etoile-Chempa)							8'000				
013 362 Football Club Saint-Jean	15'000							10'000			
012 614 Football Club Plan-les-Ouates											
017 326 Kattyusan-Veyrier									600		
063 297 F.C. Kosova											
052 897 Onex FC											
012 747 Perly-Certoux FC									600		
014 856 Tournoi Interservices de football									4'700		
012 614 Urania Genève Sport football	15'000						25'000 15'000				
012 771 UB Chêne-Etoile-Vivet									2'000		2'000
001 496 FC Academico de Viseu en Genève											
063 424 Servette de Genève Football Club											

Football américain											
012 702 Geneva Seahawks			26'375								
Football de table											
016 872 Club de foot de table "Le Saleon"											
012 791 Fédération Suisse football de table									3'000		
Phlabee											
018 900 Geneva's Flying Disk Wizards					500				1'000		
Gymnastique											
012 611 Ass. gen. de gymnastique			100'000				18'447 4'244	10'000			2'000
012 652 Ass. Genevoise gym et sport Seiua	13'500										
012 776 FSG Chêne						500			1'000		
082 215 FSG Stè Gymnastique Trois Chêne											
018 240 FSG La Servé											
50 936 FSG Police					500						
018 886 Gym Mandement Genève											
82 461 Seiua Grütli Meinier											
50 729 Seiua Grütli Genève											
013 257 Soc. Fémin. gym Eaux-Vives											
012 792 Union cant. de gym artistique	6'000		71'000					1'500			
012 840 Union soc. gym fém. et masc. VG	38'000										
018 299 Ecole de gymnastique artistique GE											
Handball											
012 767 Ass. cant. genevoise de handball	4'500		61'200								
018 268 Handball Club Star Eaux-Vives											

012 794 Servette handball Club	9'500						4'500				
Handicap											
019 909 Comité régional franco-genevois											
013 291 Assoc. sportive des Schtroumpfs		2'000									
012 637 Handisport	10'000										
80 185 Ass. Tour du Léman Fauteuil Roulant									500		
Hippisme											
80 077 Concours Hippique International GE											8'000
013 282 Cercle hippique de Ge-Mervin									1'200		
66 266 Club du manège de Conlay									1'000		
80 666 Club équestre de Crête									1'200		
012 788 Club équestre de la Chaumax									1'500		
013 283 Club Hippique /Eparon											1'500
66361 Haras de Saint-Georges									667		
054 008 Fédération Genevoise Equestre											1'500
020 020 Groupement régional genevois											1'200
80 395 Cercle Hippique du Cannolet									1'200		
80 778 SA Pallanterie (suppr. Ester)									1'300		
66 663 Cercle Hippique d'Avusy									1'200		
012 908 Manège de Meyrin											
80 566 Société d'attelage Ge & environs											
012 655 Société de cavalerie de Genève											
013 226 Société Equestre de Chancy									1'600		
018 746 Société Hippique Evordes									1'000		
012 845 Société Hippique de Vandoeuvres									1'200		
									1'200		
012 304 Syndicat chevalin de Genève									1'500		
019 899 Cercle Hippique de Corsinge									1'000		

013 265 Les Ecuries de la Champagne											1'200
Hockey sur glace											
093 191 Gen.Servette HC - Mouvement Juniors			100'000								
012 885 Genève Servette Hockey Club	45'000										
013 322 Association genevoise hockeydisque											
Hockey sur gazon											
99 629 Ass. gen. de hockey sur gazon	10'000		58'626								
Rink-hockey											
012 776 Genève Rink-hockey Club	5'000		58'000							4'000	4'000
Unihockey											
012 661 Unihockey Genève	4'000				500			3'000			
Lutte											
012 617 Club des lutteurs de Genève	1'350										
013 317 Genève-Lutte	2'200										
Marche											
012 743 Tour de Romandie marche		10'000									
95 767 Association Agda du Salève				1'500							
013 229 Assoc. Sous-Officiers - GE										500	
81 583 Club des Marcheurs de Genève											
013 248 Marathon de Jussy (PSG Jussy)											
Moto-cyclisme											
99 584 Les GO											
012 887 Union Motocycliste genevoise	2'700										

013 256	Motocross Club "Les Moyrises"			45'000				2'500			7'000
018 109	DPO SA : Supercross International										20'000
012 712	Nordic Sport Club Genève									1'000	1'000
	Multisports										
92 409	Agorespace Troinex								500		
060 675	Enfants du Monde										2'000
012 695	Hautsville Sports	3'800									
012 700	Sports universitaires	1'800									
092 551	Association Collectif 1201-1201										
013 313	Association gen. des Entraîneurs	3'800									
012 699	Association gen. des Sports	8'000							10'000		
017 624	Ass. Gen. Des Sports Acrobatiques										
064 942	Association du Coeur				500						
060 259	Centre régional de trampoline										
003626	Clinique Générale-Beaulieu				8'000						
012 691	Comité Central Genevois Gstaa	4'500									
013 517	Société Int. Sauvetage du Léman										
013 232	Assoc. Sportive Bois-de-la-Bâtie				250						
013 347	Assoc. Sportive Bois-des-Frères				250						
013 298	Assoc. Sportive Bout-du-Monde				4'800						
012 724	Assoc. Sportive Varembé				2'000						
012 813	Assoc. Sportive Eaux-Vives				2'800						
012 984	CIPRET										
012 572	Club des Barres Volontés										
013 284	Club sportif Agents de Ville et DP					3'000					
017 909	Groupement sportif SIG										
012 704	Groupement sportif SIS					6'000			1'000		5'000
									1'100		1'000
									2'000		

012426	Loisirs et Sports des aveugles										
013 892	Centre de médecine d'exercice						20'000				
88 736	Fondation Emmanuel CAO										5'000.00
020248	Groupement sportif service Sports VG				1'800						
Natation											
013 246	Association parapvolée de natation			131'650			11'702				
012 691	24h de natation - Campus Natation		10'000								
012 630	Genève-Natation 1885	13'000 30'000					16'100		7'000 4'000 5'000	3'000 6'000	
012 630	Préparation Olympique - GE Natation										
012 630	Championnats Intern. - GN 1885		40'000								
012 630	Championnats d'Europe J. Plongeon										
012639	Natation Sportive Genève	10'000									
012 639	Meeting International - NSG		8'000								
82 540	Suisse Open de Natation Synchron.										
85 708	AquaSynchro Genève							10'000			
Patinage artistique											
012 656	Club des patineurs de Genève	10'000					1'008		4'000	2000	
58 277	Holiday on Ice(Live Music Prod.)										
Pétanque											
012 715	Association cant. gen. de pétanque	1'600		20'000							
018 643	Club montagnard ouvrier								1'000		
012 801	Pétanque genevoise										
012 801	Bol d'Or de Pétanque(Pét. Gen.)		10'000								
88 693	Championnats du monde pétanque		120'000								
50 485	Pétanque Les Falaises								2'000		

012 667	Union corpor. de Pétanque PTT									470		
52 016	Tournoi interservice pétanque											
60 206	Pétanque Bois de la Bâtie									10'000		
53 995	Pétanque "Le Gentilet"											
Plongée sous-marine												
012 662	Les Alcyons du Léman							2'000				
69 740	Club subaquatique de Vernier					4'000						
65 111	Aqua-Diving Club							2'000				
Quilles												
52016	Tournoi interservices(M. Christin)											
54 445	Fédération gen. Sociétés quilles											
Rugby												
013 311	Assoc. cant. genevoise de rugby	2'700		30'000					10'000			
69 382	Les Helvètes de Genève											
012 949	Rugby Club Genève	5'000			2'500			2'500	2'500			
Ski Alpin												
013 250	Ass. gen. des clubs de ski (AGCS)	4'500		120'000				4'000				
								1'852				
013 250	Championnat genevois (AGCS)		6'000									
013 550	Amis montagnards de Genève								3'000			
64 109	Collège et Ecole N. Bouvier											
012 623	Fédération de Ski et Montagne Swiss								5'000			
69 198	Freestyle ski team Genève (variable du Ski Club Genève)	4'700										
013 091	Glisse Puissance 3					1'900			2'500			
013 355	Ski-club Espérance							705				

012 690 Ski Club de Genève	20'000						10'000	10'000				
59 110 Ski-club Onex							500					
013 520 Ski-club Satus Genève				4'000				16'000				
012 520 La Pagaie-Genève (canoë et ski)	900											
Ski de fond												
013 271 Club de ski nordique Stella Alpina									3'000	1'500	1'000	
012 759 Ski de Fond St-Cergue-la Givrine				5'000								
Ski nautique et wakeboard												
012 699 Association genevoise de ski naut.			20'000									
013 370 Club nautique de Versoix (ski naut.)				4'000						1'000	1'000	
54 549 Collonge-Bellerive Wake-sport							3'000					
59 731 Société Nautique GE - Di Pesaye							3'000					
019 779 Twin's club												
Squash									3'000	2'000		
012 609 Squash Club de Genève												
Tchoukball				5'000			4'000					
56227 Tchoukball Club de Genève												
Tennis												
012 706 Drizia-Miremont Tennis Club	60'000						22'000					
012 756 Tournoi Challenger Drizia		60'000										
013 283 Grpt gen. des clubs de tennis	4'500		36'570							2'500	2'500	
013 280 Tennis club Onex												
Mini-tennis												
017374 Tennis Club de Genève												

013 290 Tennis Club Onex										2'000	1'000
Tennis de table											
013 239 Association gen. de tennis de table	3'600		42'690								
012 750 Silver Star Club tennis table				600							
012 646 Tennis de table ZZ-Lancy									1'000		
012 748 Uyanie Genève Sport Tennis de table	8'000										
Tétrathlon											
80 909 Romand de Tétrathlon									600		
Tir à l'arc											
013 350 Adage, soc. des archers genevois	1'900										
012 707 Compagnons de l'arc											2'000
099 030 Sté de Tir de Veyrier											
Tir sportif											
013 340 Association gen. des tireurs sportifs	2'700						5'600 1'000 1'562				1'500
017 557 Championnats gen. Jeunes tireurs											
Tir au pigeon											
013 111 Soc. de chasse St-Hubert											
Triathlon											
012 899 Triathlon club de Genève	6'000										
099 922 Kids Triathlon (PBG Coll-Bellerive)											
012 298 Triathlon des Charmilles (Cyclamen)											
012 597 Triathlon International de Genève		20'000									

Twirling											
013 106 Twirling-club Genève	1'350										
012 780 Twirling Sport Onex						1'000			3'000	2'000	
Voile											
012 946 Ass. du Patrimoine du Léman				6'000							
012 728 Association Rudevent								5'000			
84 967 Association Sauvons Hélène											
012 857 Centre entraînement régate (CER)	80'000		85'875					3'200			
013 370 Club nautique de Versoix									1'000	1'000	
84 986 Course au large à la voile (CER)		80'000					3'000				
83 315 Fédt. gen. de clubs de voile (yachting)			20'000								
Voitures solaires											
001 096 Scholl Team	3'800										
Vol libre											
83 981 Club de vol libre de Genève	1'350										
Volleyball											
013 346 Arc-en-ciel volleyball club							6'000				
012 812 Ass. genevoise de Volleyball	9'000		91'350	20'000				5'000 10'000			10'000
012 812 Tournoi interscolaire - AGV		13'000									
012 800 Chênois Volleyball Club					3'200				3'000 800	3'000 3'000 4'000	3'000
012 780 Léman Tour Volley (Chênois Volley)											

013 373	Genève-Elite volleyball	80'000						10'000	3'000			
012 780	Léman Tour Volleyball				6'000			4'000			2'000	
013 348	Servette Star Onex VBC											
012 798	Volleyball Etoile Genève	8'500										
	subventions votées	1'182'750	887'800	1'827'415	97'000	20'000	9'500	334'000	150'000	149'907	80'000	100'000
	sommes attribuées	922'300	782'400	1227'415	95'800	20'000	9'500	334'010	150'000	149'907	80'000	100'000
	soldes											

	Autres subventions versées par les services	
	S I S	
013 514	Association pour la formation des Jeunes Sapeurs-Pompiers 39902.400350	10000
013 617	SM Intern de sauvetage du Léman 39501.400350	4'750
014 671	Association des Officiers du Bataillon des Sapeurs-Pompiers VG 39501.400350	5'000
014921	Corps des sauveteurs auxiliaires de la Ville de Genève 39501.400351	36'000

SUBVENTIONS 2003

Discipline	Subv. Ord.			Subventions extraordinaires (enveloppes) 36503.40028X							
	400280	400282	400283	400280		400281	400283		400284		
	activ.	manif.	juniors	extraord. aux stés sport.	matériel équipement	sportifs indiv.	encourag. écoles sport	camps stages	organis. manifest.	accès gratuit	manifest. extraord.

	S A P P	
7	Union Genevoise de Partenaire de	
	la Sécurité(auparavent AGPC)	
	36503.400401	6'650
725	Sté Suisse chiens de catastrophe	
	REDOG	
	36503.400401	3'350
2925	Organisation Internationale de la	950
	Protection civile	
	36501.400401	
013515	Société Suisse de Sauvetage	500
	36501.400401	

AMENDEMENTS
Département des sports et de la sécurité

Comission	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2005 y.c. modifications CA	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE			A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON	ABSTENTIONS		
Sport et sécurité	102	4002		Cellule générale	45'108'526,66	- 100'000,00		45'008'526,66	1 DC, 1 R, 2 UDC, 2 L	1 AdG/SI, 1 T, 3 S, 2 Ve			R
Sport et sécurité	102	4002010	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	74'050,00	- 14'000,00		60'050,00	1 DC, 1 R, 2 UDC, 2 L	1 AdG/SI, 1 T, 3 S	2 Ve	A	
Sport et sécurité	103	4002020	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	55'300,00	- 45'000,00		10'300,00	1 DC, 1 R, 2 UDC, 2 L	1 AdG/SI, 1 T, 3 S, 2 Ve			R
Sport et sécurité	103	4002020	351	Dédommagement à des collectivités publiques - cantons	135'000,00	- 15'000,00		120'000,00	1 DC, 1 R, 2 UDC, 2 L	1 AdG/SI, 1 T, 3 S, 2 Ve			R
Sport et sécurité	104	4002040	314	Entretien des immeubles par des tiers	978'394,00	- 968'000,00		10'394,00	2 L, 2 UDC	1 AdG/SI, 1 T, 3 S, 2 Ve	1 DC, 1 R		R
Sport et sécurité	105	4002060	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	41'900,00	- 15'000,00		26'900,00	2 L, 2 UDC, 1 R, 1 DC	1 AdG/SI, 1 T, 3 S, 2 Ve			R
Sport et sécurité	106	4002070	313	Achat de fournitures et autres marchandises	8'000,00	- 5'000,00		3'000,00	2 L, 2 UDC, 1 R, 1 DC	1 AdG/SI, 1 T, 3 S	2 Ve	A	
Sport et sécurité	106	4002080	313	Achat de fournitures et autres marchandises	142'000,00	- 10'000,00		132'000,00	2 L, 2 UDC, 1 R, 1 DC	1 AdG/SI, 1 T, 3 S	2 Ve	A	
Sport et sécurité	107	4003000	301	Traitements du personnel	21'394'655,63	+ 200'000,00		21'594'655,63	2 L, 2 UDC, 1 R, 1 DC	1 AdG/SI, 1 T, 2 Ve	3 S	A	
Sport et sécurité	107	4003000	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	117'850,00	- 25'000,00		92'850,00	2 L, 2 UDC, 1 R, 1 DC	1 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S			R

AMENDEMENTS
Département des sports et de la sécurité

Comission	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2005 y.c. modifications CA	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE			A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON	ABSTENTIONS		
Sport et sécurité	107	4003000	311	Mobilier, machines, véhicules et matériel	658'500,00	- 158'000,00		500'000,00	1 R, 1 DC, 2 L, 2 UDC	1 AdG/SI, 1 T, 3 S, 2 Ve			R
Sport et sécurité	107	4003000	318	Honoraires et prestations de service	760'423,00	- 75'000,00		685'423,00	1 R, 1 DC, 2 L, 2 UDC	1 AdG/SI, 1 T, 3 S, 2 Ve			R
Sport et sécurité	108	4003500	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	15'800,00	- 6'000,00		9'800,00	1 R, 1 DC, 2 L, 2 UDC	1 AdG/SI, 1 T, 3 S	2 Ve	A	
Sport et sécurité	109	4003520	318	Honoraires et prestations de service	49'250,00	- 15'000,00		34'250,00	2 L, 2 UDC	1 AdG/SI, 1 T, 3 S, 2 Ve	1 R, 1 DC		R
Sport et sécurité	110	4004000	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	96'660,00	- 36'000,00		60'660,00	2 L, 2 UDC, 1 R, 1 DC	1 AdG/SI, 1 T, 3 S, 2 Ve			R
Sport et sécurité	110	4004000	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	96'660,00	- 20'000,00		76'660,00	2 L, 2 UDC, 1 R, 1 DC, 2 Ve	1 AdG/SI, 1 T, 3 S		A	
Sport et sécurité	110	4004000	313	Achats de fournitures et autres marchandises	368'500,00	- 68'000		300'500	2 L, 2 UDC, 1 R, 1 DC	1 AdG/SI, 1 T, 3 S, 2 Ve			R
Sport et sécurité	110	4004000	315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	125'600,00	- 80'000,00		45'600,00	2 L, 2 UDC, 1 R, 1 DC	1 AdG/SI, 1 T, 3 S, 2 Ve			R
Sport et sécurité	110	4004000	351	Dédommagements à des collectivités publiques - cantons	13'500,00	- 8'000,00		5'500,00	2 L, 2 UDC, 1 R, 1 DC	1 AdG/SI, 1 T, 3 S, 2 Ve			R
Sport et sécurité	111	4007000	301	Traitements du personnel	20'630'098,07	- 100'000,00		20'530'098,07	1 DC, 1 R, 1 L	1 AdG/SI, 1 T, 3 S, 2 Ve	2 UDC, 1 L		R

AMENDEMENTS
Département des sports et de la sécurité

Comission	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2005 y.c. modifications CA	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE			A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON	ABSTENTIONS		
Sports et sécurité	111	4007000	310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	753'420,00	- 550'000,00		203'420,00	3 L, 2 UDC, 1 DC, 1 R	3 S, 2 Ve, 1 T, 1 AdG/SI			R
Sports et sécurité	111	4007000	313	Achats de fournitures et autres marchandises	88'800,00	- 25'000,00		53'800,00	3 L, 2 UDC, 1 DC, 1 R	3 S, 2 Ve, 1 T, 1 AdG/SI			R
Sports et sécurité	112	4007000	437	Amendes	20'180'000,00		- 20'180'000,00	0,00	3 L, 1 R	1 DC, 1 AdG/SI, 1 T, 3 S, 2 Ve	2 UDC		R
Sports et sécurité	142			Nouvelle subvention à un club Club de wakeboard	0,00	+ 5'000		5'000,00	3 S, 3 L, 2 Ve, 1 R, 2 UDC, 1 AdG/SI		1 DC, 1 T	A	
Sports et sécurité	144			Diminution de la ligne Subventions extraordinaires aux sociétés sportives	97'000,00	- 5'000,00		92'000,00	3 S, 3 L, 2 Ve, 1 R, 2 UDC, 1 AdG/SI		1 DC, 1 T	A	
Sports et sécurité	144			Ligne Amis Montagnards	50'000,00	- 10'000,00		40'000,00	2 Ve, 1 R	3 S, 1 DC	1 AdG/SI, 1 T, 3 L, 2 UDC		R
Sports et sécurité	145			Ligne Association genevoise de handball	61'200,00	+ 13'000,00		74'200,00	3 S, 2 Ve, 1 T 1 AdG/SI	2 L, 1 DC, 2 UDC	1 R, 1 L	A	
Sports et sécurité				Vote final indicatif sur le budget du département	Total:	+ 158'000,00			3 S, 2 Ve, 1 T 1 AdG/SI	3 L, 2 UDC, 1 R	1 DC	A	

Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner les objectifs budgétaires 2005 – Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.

Rapporteure: M^me^ Nicole Bobillier.

La commission sociale et de la jeunesse s'est réunie les 8 avril, 13 mai et 3 juin 2004 sous la présidence de M. Jean-Pierre Oberholzer, puis le 24 juin 2004 sous celle de M^me^ Liliane Johner. M^me^ Jacqueline Meyer a assuré la prise de notes des séances. Un chaleureux merci à elle pour avoir rédigé celles du 24 juin, avec célérité et compétence.

Introduction

Il convient de remercier vivement le conseiller administratif M. Manuel Tornare pour la qualité et la précision des documents remis à la commission sociale et de la jeunesse. Celle-ci a particulièrement apprécié de recevoir les différentes mises à jour du document initial.

Même si la commission a parfois donné l'impression d'avoir déjà commencé l'étude du projet de budget 2005, le présent rapport ne traitera que des objectifs budgétaires et des subventions.

L'élaboration du projet de budget 2005 pour le Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement s'articule autour de trois axes, soit:

A) Blocage de la plupart des rubriques budgétaires 30, 31 et 36, conformément aux dispositions prises par le Conseil administratif

B) Adaptation des rubriques budgétaires et des postes afin de répondre à des obligations légales et de sécurité

C) Options politiques du Conseil administratif faisant l'objet d'un crédit extraordinaire.

La commission sociale et de la jeunesse a reçu trois moutures concernant les objectifs du Conseil administratif:

– un document «général» en date du 10 mars 2004
– un document «Département 5» en date du 8 avril 2004
– un document «remanié» en date du 14 juin 2004 (auquel il sera fait référence pour les conclusions et prises de position des partis)

Séance du jeudi 8 avril 2004

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

Le magistrat remet aux commissaires un document rendant caduc le précédent daté du 10 mars 2004. En effet, ce dernier était antérieur aux 33 millions de déficit… Il a donc dû revoir son budget à la baisse!

Voici les commentaires du jour:

Direction: Un crédit extraordinaire sera demandé.

Délégation à la petite enfance: En application de la CCT, les mécanismes salariaux coûteront 1,9 million, avec ou sans municipalisation. Pour le moment, il s'agit toujours d'une subvention.

En ce qui concerne les places supplémentaires, soit 4,5 millions, l'Association des communes genevoises, en assemblée générale, a donné un préavis favorable pour accorder 5000 francs par création de places de crèche, de 2003 à 2007.

La subvention fédérale, à ce jour, n'a pas été remise en question.

Ecoles et institutions pour l'enfance: A partir du 1er janvier 2005, la nouvelle loi sur le travail réglemente les heures supplémentaires, de façon drastique, des lignes budgétaires vont disparaître mais des postes devront être créés.

Espaces verts et environnement: Le poste de directeur a été mis au concours.

Projet pour Baby-Plage: Cet espace appartient à l'Etat, mais il est lié par une convention avec le SEVE qui gère ce lieu.

Le projet réside dans l'idée de faire une piscine «dans le lac». Il reviendra devant la commission, en temps utile, et fera l'objet d'un crédit extraordinaire.

Etat civil: Ce service fonctionne bien et rapporte pas mal d'argent.

Délégation aux aînés: Devrait voir le jour rapidement.

Nouvelle Roseraie et Chalet Florimont: Le magistrat devra revenir avec un financement revu à la baisse pour le compte de la Ville. Il convient de chercher des fonds auprès des communes, des privés, du Fonds Zell.

Délégation à la jeunesse: Un nouveau lieu devrait être mis à la disposition des jeunes à l'école des Eaux-Vives.

Asphaltissimo 2005: Cette manifestation doit être réévaluée chaque année.

Subventions: M. Manuel Tornare a choisi d'augmenter toutes les associations qui se battent pour les droits des femmes et l'égalité entre hommes et femmes.

En finalité: Il demande la création de 9 postes (au lieu de 10 initialement).

Séance du jeudi 13 mai 2005

Complément d'audition du magistrat, M. Manuel Tornare

Note de la rédactrice: J'ai beaucoup hésité à retranscrire les questions posées et les réponses développées au cours de cette séance. En effet, elles relè - vent davantage de l'examen du projet de budget 2005 proprement dit.

Espaces verts et environnement: M. Tornare indique que quelque 50 candidatures sont parvenues, à la suite de l'appel d'offres; 6 ont été retenues et seront entendues d'ici à la fin juin 2004.

La commission ne comprend pas à quoi correspond le second poste réclamé pour le SEVE puisque, selon toute logique, il doit correspondre au remplacement du seul poste occupé par l'ancien directeur.

Le magistrat rappelle que l'ancien directeur avait été engagé pour mettre en place le patrimoine vert, ce qui n'a jamais été fait. Genève a pris du retard! Et de rappeler que le SEVE n'a pas d'équivalent au Canton.

Chômage: La commission souhaite avoir des précisions sur le nouveau poste et le cahier des charges y relatif.

Un minidébat s'installe à propos des nouvelles subventions et/ou de leurs augmentations. Des réponses seront fournies ultérieurement en détail.

Concernant les crédits extraordinaires, le magistrat rappelle qu'il accueillera, dans son bureau, avec plaisir, tout/e conseiller/ère municipal/e qui souhaite consulter les comptes de toutes les associations subventionnées.

Séance du jeudi 3 juin 2004

Discussion préliminaire

Lors de cette séance, la commission a estimé ne pas pouvoir se prononcer valablement sur les objectifs du département, certaines questions étant restées sans réponses.

Le président tient néanmoins à rappeler qu'il convient uniquement de faire des déclarations d'intention.

La commission se doit d'examiner les principales options et subventions sur la base des «Objectifs du Conseil administratif». En ce qui concerne les subventions, il s'agit des nouvelles, puisque nous ne sommes pas en possession du projet de budget 2005.

Depuis le 3 juin 2004, non seulement la commission sociale et de la jeunesse a reçu les réponses à ses questions, mais également un document mis à jour, au 14 juin 2004, des différentes options et subventions du département.

Séance du jeudi 24 juin 2004

Direction ©

Lancement d'un programme d'action sur le thème «Quelle ville demain?»

Ce programme correspond aux objectifs du Conseil administratif et fera l'objet d'une demande de crédit extraordinaire.

Colloque événement «Participation, engagement, citoyenneté»

Ce programme correspond aux objectifs du Conseil administratif.

Délégation à la petite enfance

Subventions institutions privées (B)

Rubrique 365, demandé	+ 1 900 000
Décision du 28 mai 2004	– 400 000
Ramené à	1 500 000
Financement des places supplémentaires © (500 entre 2004 et 2005)	+ 4 000 000
Fonds d'équipement communal / Recettes (5000 francs par place de crèche créée en 2005)	+ 1 700 000
Augmentation totale: 1 500 000 + 4 000 000 – 1 700 000	+ 3 800 000

Administration
1 poste demandé, supprimé le 28 mai 2004.

Bureau d'information de la petite enfance
1 poste demandé, supprimé le 9 juin 2004.

Ecoles et institutions pour l'enfance

Postes de travail d'auxiliaires d'entretien pour les 53 groupes scolaires de la Ville de Genève (B)

Entrée en vigueur de l'article 71 de la loi sur le travail pour les responsables de bâtiments scolaires (horaires et repos)

10 postes demandés, en classe 4 (salaires fonctionnaires)	+ 400 000
9 postes demandés, en classe 4 (salaires temporaires)	+ 450 000

Cela entraîne une diminution des lignes budgétaires des indemnités de – 400 000 francs et de la ligne budgétaire «salaires réguliers» de – 100 000 francs.

Les 9 postes de temporaires seront demandés en postes de fonctionnaires pour le budget 2006.

Qualités de l'espace autour des écoles (préaux et abords immédiats)
Ligne 314, rubrique 500.301 + 100 000

Entretien des places de jeux
Ligne 314, rubrique 500.300 + 300 000
Décision du 28 mai 2004 – 200 000
Ramené à 100 000

Restaurants scolaires ©
Expériences visant à utiliser des produits bio dans les restaurants scolaires
Ligne 365, rubrique 500.300 + 50 000

Budget participatif des écoles
Extension du projet à 3 écoles (actuellement 5)
Ligne 314, rubrique 500.300 + 180 000

Espaces verts et environnement (A)

2 nouveaux postes (remplacement du transfert de M. Roger Beer et un poste pour la gestion du patrimoine vert aux CJB)

Postes supprimés, système informatique du patrimoine vert en attente, décision du 28 mai 2004.

Genève propre ©
1 poste de chauffeur affecté à la conduite d'une seconde balayeuse
Poste supprimé, décision du 9 juin 2004.

Les parcs
Groupe 313: fourniture (bancs) + 100 000
Groupe 315: prestations de tiers + 100 000
Groupe 318: nouveaux mandats + 100 000

Etat civil (B)

1 poste supplémentaire d'officier d'état civil (critère B) afin de gérer au mieux et de répondre aux exigences du programme fédéral Infostar.
Poste supprimé, décision du 28 mai 2004.

Social ©

Consolidation de la deuxième structure d'accueil et d'hébergement sur la rive droite (Square Hugo II) et actions d'hiver
Augmentation des repas servis dans les deux structures
Ligne 366: nettoyage de la PC + 100 000
Ligne 315: matériel (dépassement 2004) + 20 000
Ligne 311, rubrique 500.756 + 10 000

Chômage

Poste et rubrique supprimés, décision du 28 mai 2004.

Création d'une centrale alimentaire

Rubrique supprimée, décision du 28 mai 2004.

Transfert des maisons de vacances pour aîné-e-s, Nouvelle Roseraie et Chalet Florimont

Vu le déficit des comptes 2003, le Conseil administratif a décidé de reporter le transfert de ces deux maisons en demandant que certains financements extérieurs soient trouvés.

Délégation à la jeunesse

Skate Plainpalais (B)
Ligne 314, rubrique 500.800 + 50 000

TVA
Introduction de la TVA sur les subventions des maisons de quartier, les salaires versés par la FASe seront soumis à la taxe. De plus, cette dernière devra être payée rétroactivement sur trois ans.
Ligne 36 + 200 000

«Lyon 99» ©
1 poste de concierge et 1 poste de travailleur social demandés
Postes supprimés, décision du 9 juin 2004.

Colloque événement «Participation, engagement, citoyenneté»
Ligne 318 supprimée, décision du 28 mai 2004.

Skate parc couvert
Cette étude fera l'objet d'une demande de crédit extraordinaire.

Asphaltissimo 2005
Cette manifestation sera financée par un crédit extraordinaire après évaluation de l'édition 2004.

Subventions

Le magistrat, dans les documents du 10 mars et 8 avril 2004, avait choisi d'introduire un certain nombre de nouvelles subventions et d'en augmenter plusieurs.

N'étant pas dans le processus d'étude du projet de budget, seules figureront l'introduction des nouvelles subventions ou leur suppression.

Association être femme aujourd'hui	+ 15 000
Association Lieu de paix	+ 15 000
Media Action international	0
Fondation en faveur des aveugles	0

Les associations suivantes verront leurs subventions rester à la hauteur de l'an passé:

F-Information
Voie F Espace
Camarada
Les Compagnons et chiffonniers d'Emmaüs
Unions chrétiennes
Centre social protestant
Fédération genevoise de coopération
Païdos
Pro Infirmis.

Décisions du 28 mai 2004

Rappel: feront l'objet de demandes de crédits extraordinaires:

– Programme d'actions sur le thème «Quelle ville demain?»
– Réaménagement de Baby-Plage
– Skate parc couvert
– Asphaltissimo
– Options et priorités du magistrat

La petite enfance est incontestablement la priorité première de M. Manuel Tornare.

La consolidation de la deuxième structure d'accueil et d'hébergement sur la rive droite (Square Hugo II) et actions d'hiver tient beaucoup à cœur du magistrat

Les écoles et institutions pour l'enfance préoccupent le conseiller administratif tant sur le plan légal que sur le plan entretien, budgets participatifs, fonctionnement des restaurants.

Il se montre aussi très attentif à tous les problèmes liés à la jeunesse à travers certains moyens à octroyer à la Délégation à la jeunesse.

Déclarations des partis

Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) (AdG/SI)

L'AdG/SI se déclare globalement très satisfaite de ces objectifs. Ce parti exprime son contentement concernant la suspension des deux postes au Service

des espaces verts; il apprécie qu'il y ait une consolidation d'un second Square Hugo, car, tous statuts confondus, de plus en plus de gens se trouvent confrontés à de grandes difficultés. Le renfort accordé à la Délégation à la jeunesse lui semble une bonne chose.

Une question tout de même: à quelle hauteur la complémentarité de la commune doit-elle arriver lorsque la Confédération et le Canton font défaut?

Parti libéral

Concernant la petite enfance, les libéraux déplorent le fait que nous n'ayons pas, à ce jour, en mains une proposition de municipalisation du personnel de la petite enfance, celui-ci est en train de passer à la caisse de la CAP, sans que le Conseil municipal puisse dire un mot sur le coût de ce transfert. Enfin, on voit arriver la création de places de crèche tant attendues

A propos des budgets participatifs, le Parti libéral a eu l'occasion de dire que le corps enseignant devrait considérer qu'il est particulièrement bien traité par la Ville de Genève. Or, quand on voit certaines réalisations, on est en droit de se poser des questions. Le magistrat devrait veiller à ce que ces budgets soient strictement réservés aux enfants et ne servent pas à répondre à des souhaits de parents ou d'enseignants qui ne pourraient voir certains projets aboutir sans ce budget particulier.

Parti radical

Ce parti estime que l'effort principal doit être porté sur la petite enfance, comme cela semble le cas, et demande que l'effort soit poursuivi. Toutefois, cela implique des choix, et les radicaux en sont conscients.

Un point sur lequel, il conviendrait d'insister concerne le sort des deux maisons de vacances. Le Parti radical propose qu'une discussion, distincte de celle liée à l'étude du projet de budget 2005, ait lieu au sein de la commission.

Les Verts

Les Vers prennent note des efforts faits par le magistrat pour contrôler le nombre de postes.

Union démocratique du centre (UDC)

L'UDC aimerait saluer les réductions de budget proposées par le magistrat. Elle s'aperçoit que ce dernier commence à prendre le social au sérieux, et s'en réjouit.

Parti démocrate-chrétien (PDC)

Le PDC a été agréablement surpris en prenant connaissance du dernier document remis (14.06.04) par le magistrat, bien qu'il soit dubitatif quant à des suppressions de postes. Un des avantages de ces objectifs, c'est que l'on voit clairement quelles sont les priorités du magistrat et du Conseil administratif. La priorité reste la petite enfance et le PDC est en plein accord avec cela, néanmoins, il rejoint le Parti libéral à propos de la municipalisation de cette petite enfance. Le PDC se trouve aussi en plein accord avec le Parti radical en ce qui concerne les maisons de vacances et une discussion en dehors de l'étude du budget.

Pari socialiste

Les socialistes relèvent avec satisfaction la priorité donnée par le magistrat à la petite enfance. Ils sont aussi d'avis, comme les libéraux et les démocrates-chrétiens, que M. Manuel Tornare devrait venir présenter la municipalisation de la petite enfance; c'est le moment…

Ils estiment que la création du Square Hugo II est une nécessité importante.

Ils n'ont pas envie que les deux maisons de vacances échappent à la Ville et espèrent qu'une solution budgétaire sera trouvée et qu'une discussion aura lieu là-dessus en dehors de la problématique de l'étude du budget.

Parti du travail

Ce parti se déclare satisfait de ces objectifs; il aura beaucoup de questions à poser sur les subventions, le moment venu, espérant que la situation ne va pas encore s'aggraver d'ici à la présentation du budget 2005.

Le Parti du travail attend avec impatience la présentation de la municipalisation de la petite enfance. Il est du même avis que les trois partis qui se sont exprimés sur la nécessité d'une discussion sur les deux maisons de vacances, en dehors de l'étude budgétaire.

Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le projet de budget 2005 du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.

Rapporteure: M^me^ Nicole Bobillier.

Table des matières

Généralités

Auditions, questions, réponses.

Amendements, déclarations et votes des partis

Rapport complémentaire relatif à la séance de la commission des finances

Généralités

La commission sociale et de la jeunesse (ci-après: la commission) s'est réunie les 16, 23 et 30 septembre 2004, sous la présidence de M^me^ Liliane Johner, en vue d'étudier le projet de budget 2005 du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.

Le présent rapport fait suite à un rapport intermédiaire intitulé: «Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner les objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2005».

La séance du 16 septembre 2004 a été consacrée à l'audition du magistrat accompagné de la direction et des responsables des services du département.

La séance du 23 septembre 2004 était réservée à la formulation des questions en présence du magistrat et du directeur du département, puis à la présentation des amendements.

La séance du 30 septembre 2004 était dévolue à l'examen des dernières réponses, au vote des amendements, aux déclarations des partis ainsi qu'au vote final du projet de budget 2005 du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, avant son renvoi à la commission des finances.

Les documents auxquels la commission s'est référée pour l'examen de ce projet de budget sont:

– le projet de budget 2005 à 3 positions;
– le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2005;
– le projet de budget à 6 positions concernant le département.

Les deux premiers documents sont ceux qui ont été renvoyés par le Conseil municipal, au début du mois de septembre 2004, aux commissions spécialisées, conformément à la procédure d'examen du budget en vigueur.

Le projet de budget 2005 à 6 positions a été remis aux commissaires lors de la séance du 16 septembre 2004.

Les réponses aux questions posées par les commissaires ont été données par les services du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, le 16 septembre 2004, lors de l'audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département, de M. Philippe Aergerter, directeur du département, de Mme Marilyne Borrello Ménétrey, adjointe de direction, de M. Thomas Wenger, délégué à la communication, de Mme Marie-Françoise de Tassigny, déléguée à la petite enfance, de Mme Simone Irminger, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, de Mme Yveline Cottu, cheffe du Service des espaces verts et de l'environnement, de M. Raymond Donnat, chef de l'Office d'état civil, de M. Jean-Claude Schaulin, chef du Service des pompes funèbres et cimetières, de Mme Véronique Pürro, cheffe du Service social, et de M. Claudio Deuel, délégué à la jeunesse.

Séance du 16 septembre 2004

Auditions, questions, réponses

Audition du magistrat, de la direction et des cheffes/chefs de service du départe - ment des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

La commission examine avec attention le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2005.

M. Manuel Tornare énonce les trois priorités retenues par le Conseil administratif pour le budget 2005:

– le livre: un effort considérable est consenti pour les bibliothèques;
– l'opération «Genève, ville propre»: avec l'engagement d'employés supplémentaires;
– la petite enfance: il y aura 1000 enfants supplémentaires accueillis de septembre 2004 à 2005.

Vu l'ampleur que prend la petite enfance, il est possible que l'effort ne sera pas suffisant à la fin de 2005. La Confédération accorde 50 millions de francs pour de nouvelles places, étalés sur cinq ans. En principe, une loi cantonale devrait entrer en vigueur en 2005.

Le magistrat signale qu'il est intervenu auprès de l'Association des communes genevoises pour que l'on puisse avoir de l'argent pour la création de places de crèche dans les communes, prélevé sur le Fonds d'équipement; cela n'a pas été remis en question pour 2004 en tous les cas.

Page 136 – Direction et secrétariat du département

1200 – Direction départementale et gestion courante du service

Question: de quel service s'agit-il?

Réponse: de la direction du département, qui a ses propres activités.

2300 – Gestion et analyse financière de chaque organisme subventionné

Question: l'analyse financière sera-t-elle plus pointue ou est-ce une continuation de ce qui se fait déjà?

M. Tornare répond que ses services ont toujours eu des exigences en regardant attentivement les objectifs de chaque organisme subventionné.

M. Aergerter le confirme et ajoute que M^me^ Borrello Ménétrey dispose de classeurs contenant un document de synthèse pour chaque organisme. Aucun versement n'est fait avant l'examen des comptes, des rapports de gestion, etc. Cet exercice amène à auditionner une trentaine d'institutions par année.

M. Tornare ajoute que des contacts étroits sont pris avec le Canton pour connaître toutes les subventions versées à l'institution demanderesse.

2500 – Développement de nouvelles actions de sensibilisation dans les domaines des espaces verts et de l'environnement, liées à l'Agenda 21

Question: fait-on référence à des projets spécifiques?

M. Tornare a lancé des animations particulières. Souvent des projets sont lancés par la direction, puis repris par les services. La répondante Agenda 21 pour le département est M^me^ Pasquali.

De même, un nouvel organigramme est prévu pour le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) et sera repris par M^me^ Cottu, d'ici à la fin de septembre 2004.

3100 – Relation et collaboration avec des institutions publiques ou privées pour la mise en route de nouveaux projets

Question: quels sont les nouveaux projets d'intention privés?

M. Tornare précise qu'il y en a dans tous les services. Il cite la crèche des Morillons, qui sera inaugurée le 1er novembre 2004, avec 100 places.

3200 – Assurer la circulation de l'information au plan interne et externe

Question: pourrait-on recevoir des explications sur l'information?

M. Tornare a développé des informations au niveau de chaque service; cela permet de donner un réflexe d'équipe.

Page 137 –Petite enfance

1200 – Création d'environ 300 nouvelles places d'accueil supplémentaires, mise en place de nouvelles institutions petite enfance par quartier, en fonction des opportunités du marché

Question: 3,3 millions de francs vont être consacrés pour des places de crèche, or on parle de 300 places, cela représente 7,5 millions si l'on se réfère au projet, de 1000 places, évoqué. Quid du financement?

M. Tornare rappelle qu'il s'est déjà exprimé, en séance plénière. Certaines ouvertures seront différées en 2005, ce qui signifie que l'on devra en tenir compte pour le budget 2006.

Vu les conditions budgétaires, l'étude de la municipalisation des crèches doit être reprise. La commission sera informée. Nous devrons nous entendre pour tenir les budgets.

La population veut des places afin que la municipalisation ne représente pas un saut pécuniaire abrupt, M. Tornare doit pouvoir apporter des chiffres du domaine du possible. Il rappelle que le salaire du personnel de la petite enfance vient d'être revalorisé.

La commission rappelle son inquiétude, car les chiffres annoncés ne couvrent que la création de 150 places.

M. Tornare redit sa confiance en ce qui va être versé par la Confédération, les communes et le Canton. Les recettes proviennent aussi des parents. Il n'est pas impossible qu'à partir du 1er janvier 2005 leur participation augmente un peu.

Question: quelle est la part pour les mécanismes salariaux et celle pour le projet de municipalisation?

M. Tornare a fait remarquer aux syndicats que, si l'on donne les mêmes avantages que dans la fonction publique, il n'existe plus de désir de municipalisation. L'effort substantiel a été accompli de 1999 à 2003. Dans les 1,7 million de francs se trouvent déjà les mécanismes salariaux.

2200 – Projection budgétaire nécessaire au développement de nouvelles structures d'accueil petite enfance

Question: il avait été dit qu'il n'y aurait aucun problème au niveau du recrutement de personnel et l'on entend que le contraire se présente. Qu'en est-il?

M[me] de Tassigny confirme qu'il y a une réalité préoccupante vu le développement. Les 25 personnes nouvellement formées qui sortent de l'école ne suffisent pas à la demande. Une commission d'équivalence de personnel étranger a été mise en place; on a réussi à trouver des diplômés équivalents en France.

2400 – Réalisation de travaux et acquisition d'équipements en vue de l'exploitation de nouvelles structures d'accueil petite enfance

Question: le seul poste d'architecte dont dispose la Délégation à la petite enfance est-il suffisant pour gérer les 55 institutions?

M[me] de Tassigny explique qu'une collaboratrice du département de M. Ferrazino s'occupe des gros crédits votés indépendamment et de la transformation de l'école Bertrand. Tous les autres chantiers sont suivis par la délégation ou des architectes mandatés ou maîtres d'œuvre délégués (par exemple CICR). Il est parfois un peu complexe de suivre les rénovations et les nouveaux chantiers dans cette période d'intense développement.

Page 139 – Service des écoles et institutions pour l'enfance

1200.10 – Achever le câblage informatique – Poursuivre la planification des travaux d'entretien et de rénovation des 36 groupes scolaires rénovés ou construits depuis plus de quinze ans

Question: les travaux pour l'installation de l'informatique seront-ils terminés pour la rentrée 2005, comme cela a été annoncé?

M[me] Irminger confirme que ce qui incombe à la Ville sera bien terminé en automne 2005, mais elle fait remarquer que le câblage est de la responsabilité du Département de l'instruction publique.

1200.20 – Doter les concierges des groupes scolaires de postes supplémentaires pour mettre la fonction de «responsable de bâtiment scolaire» en conformité avec l'article 71 de la loi sur le travail

Question: la commission désire recevoir une réponse précise sur la nouvelle situation des concierges, dont le statut va changer: fait-on une bonne opération sur le plan financier?

Est-ce normal que des gens qui ont vécu avec un certain salaire pendant des années voient ce salaire fortement diminuer?

M^me^ Irminger déclare qu'il s'agit de passer du XVIII^e^ au XXI^e^ siècle. Il faut répondre à deux fonctions: besoin de l'école et des sociétés en dehors des heures scolaires. Jusqu'à maintenant, on a considéré qu'une seule personne pouvait assumer cette vie du bâtiment de 7 h à 23 h. Cela pouvait aller, car cette personne prenait du repos dans la journée, mais on est arrivé à des situations où des concierges complètent leur salaire avec des indemnités de quelque 50000 francs par année, somme qui n'est pas prise en compte dans le 2^e^ pilier. Elle trouve que ce statut n'est pas correct.

Une autre conséquence, c'est que tout ce travail demandé aux concierges ne les rend pas disponibles pour jouer un rôle dans l'école pendant l'enseignement. Il faut un concierge présent pendant les heures scolaires.

Ce statut a été proposé aux 48 personnes concernées. 40 ont signé le nouveau statut; les 8 autres refusent, car ce sont ceux qui touchaient de fortes indemnités. Des solutions pour ces personnes sont recherchées.

M. Tornare précise que 9,5 postes supplémentaires sont prévus dans le budget (+ 200000 francs).

Question: est-ce qu'avec 9,5 postes supplémentaires on peut garantir que tout le travail fait par les concierges pourra être accompli sans recourir aux entreprises privées? Qui va surveiller les bâtiments scolaires le soir? Où est le rôle social du concierge?

M^me^ Irminger déclare qu'il n'y aura jamais, dans le cahier des charges des concierges, qu'ils doivent intervenir lors de rixes. Le rôle social des concierges doit se situer dans les liens avec le quartier, les parents et les élèves, les enseignants. Lorsqu'il habite le bâtiment scolaire, le concierge sera indemnisé pour la fermeture du bâtiment à raison de quelque 6000 francs par an.

Un calcul sur les forces à mettre dans les écoles pour remplir toutes les obligations fait état de 19 postes, 9 sont inscrits au projet de budget 2005, c'est-à-dire que le système d'indemnisation durera jusqu'à ce que tous les postes nécessaires soient octroyés.

M. Tornare ajoute que la suppression de certaines lignes budgétaires fait que l'on autofinance ces 9,5 postes.

1200.30 – Tester un nouveau type de mobilier scolaire dans la perspective du renouvellement futurdes chaises et pupitres usagés

Question: la commission aimerait des explications pour ce futur test.

M[me] Irminger indique que la nouvelle école des Ouches sera équipée pour 2005 de pupitres réglables convenant à tous les niveaux, à l'exception de la 1ère enfantine. Un appel d'offres vient d'être lancé à divers fournisseurs, en vue de ce test.

1220.40 – Etendre à 8 écoles l'expérience pilote du budget participatif

Question: à quoi sert un budget participatif? Peut-on confirmer que ces budgets vont bien et directement à une demande formulée par des enfants?

M. Tornare explique que le budget participatif n'est pas destiné uniquement à des enfants. Il est lié à la vie d'une école. Le but est de raffermir les liens sociaux dans un endroit.

Page 140

2100.10 – Soutenir les associations de parents désireuses de mettre sur pied un «Pédibus» dans leur quartier

Question: de quelle façon est soutenue cette action?

M[me] Irminger explique qu'une subvention de 10000 francs est versée au Groupement genevois des associations de parents d'élèves du primaire qui organise une petite structure de coordination pour «Pédibus». Les groupes scolaires qui s'y intéressent sont soutenus. Aucune entrée en matière pour la mise à disposition de fonctionnaire pour conduire un «Pédibus».

2200.10 – Evaluer l'expérience pilote de professionnalisation de deux ludothèques lancée en avril 2004 et, en cas de bilan positif, l'étendre à d'autres ludothèques

Question: les ludothèques sont-elles une priorité politique, l'expérience va-t-elle être uniformisée?

Mme Irminger ne croit pas que l'idée soit de faire fonctionner toutes les ludothèques sur ce modèle. Dans certains quartiers, la demande de fréquentation est très importante et les forces bénévoles ne peuvent pas y répondre. Une proposition va être soumise pour un crédit budgétaire spécifique.

Page 141 – Espaces verts et environnement

1100.04 – Renforcement de la politique «Genève, ville propre», par le développement de moyens internes

Question: qu'en est-il de «Genève, ville propre»?

M. Tornare répond qu'un effort considérable a été fait pour entretenir les parcs.

1100.08 – Dépôt d'un crédit d'étude en vue de rationaliser les activités du SEVE par le regroupement de trois établissements horticoles

Question: la commission aimerait connaître le développement de cette rubrique qui consiste à regrouper plusieurs établissements.

M. Tornare explique qu'il s'agit de transfert aux Bornaches; il aimerait développer une pépinière municipale.

Mme Cottu ajoute que certains établissements horticoles sont complètement obsolètes. Il faut aussi penser au confort des jardiniers. Actuellement, les surfaces sont exploitées à peine à 50% sans pouvoir faire mieux en l'état.

Question: la commission a une question d'ordre général à propos du SEVE, en relation avec le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie dont l'organigramme a été totalement revu. Elle voit mal le lien entre ce que fait la Voirie et le SEVE. Cela concerne-t-il l'entretien des parcs et espaces divers?

M. Tornare a, en effet, proposé un nouvel organigramme, sous la conduite d'un service mandaté. Il vient de le soumettre à Mme Cottu. Elle a la tâche de l'adapter, si nécessaire d'ici à la fin de septembre 2004. Il est prévu que le SEVE reprenne l'aménagement des parcs. M. Ferrazino est d'accord sur le principe. On envisage l'engagement d'un architecte paysagiste.

La discussion se poursuit avec le département de M. Ferrazino car de plus en plus de jardiniers doivent faire du travail de voirie et ce n'est pas normal.

Le magistrat soumettra l'organigramme à la commission lors d'une séance qui reste à fixer.

1600.01 – Révision et contrôles des coûts relatifs à l'entretien d'espaces verts facturés à des tiers

Question: cette rubrique fait-elle suite à l'affaire Beer?

M. Aergerter le confirme. Ce sujet préoccupait le département depuis l'année dernière. Il faut examiner l'opportunité d'entretenir toute une série de parcelles. Cela va se faire avec M[me] Cottu.

Page 142

9100 – Les grands projets pour améliorer la gestion interne

Question: existe-t-il encore des contrats de culture?

M. Aergerter répond par la négative. La phrase signifie que la pépinière va se substituer, partiellement, aux contrats de culture; les autres arbres seront simplement achetés.

Question: concernant les locaux, a-t-on une idée de l'endroit où interviendra la rationalisation?

M. Tornare signale qu'à certains endroits on ne respecte pas la loi pour l'emploi du personnel féminin et masculin. Il y a un projet à La Grange et à Tivoli.

La commission pose encore une question d'ordre général concernant l'entretien des parcs à propos du mode de facturation (Fêtes de Genève, 1[er] Août).

M. Tornare a trouvé, cette année, l'attitude du comité des Fêtes de Genève scandaleuse. Il n'acceptera pas de diminuer la somme due pour cette année. La polémique déclenchée concernait la Voirie (aux Bastions).

L'an passé, le comité des fêtes a payé 60000 francs sur un montant global de 110000 francs. Aucune réduction ne sera consentie. Un prochain rendez-vous est prévu avec ce comité.

La commission demande à être tenue au courant de cette entrevue.

M. Tornare s'y engage.

Page 143 – Etat civil

Rien à signaler, si ce n'est la qualité du travail de ce service.

Page 144 – Pompes funèbres et cimetières

1100–1200 – Suite au lancement d'un marché public en 2004 pour la fourniture des cercueils et des capitonnages, nécessité d'équiper les fours crématoires de filtres afin de respecter les normes de l'OPAir

Question: à quoi correspond cette rubrique?

M. Schaulin indique que la loi oblige de passer des marchés publics pour l'achat de cercueils.

Variation de personnel

Question: le service va devoir engager trois postes supplémentaires, qu'en est-il?

M. Schaulin confirme la chose, mais ajoute que ces trois postes seront autofinancés.

Agenda 21

Continuer par diverses actions la protection de l'environnement

Question: la commission aimerait avoir quelques exemples.

M. Schaulin cite le tri des déchets dans les cimetières et l'économie de l'eau.

Page 145 – Service social

1100 – Etudier la refonte des aides financières en tenant compte des aides financières fédérales et cantonales

Question: la commission relève que les allocations aux personnes bénéficiaires de l'OCPA semblent maintenues, qu'en est-il?

M. Tornare répond que, pour l'instant, rien n'est changé au niveau des allocations versées par la Ville. Il n'a pas encore reçu de courrier du Conseil d'Etat.

M[me] Pürro peut dire que le projet de loi du Conseil d'Etat ne prévoit pas d'introduire les prestations cantonales. Il semble que, dans les mesures budgétaires prévues, le Conseil d'Etat allait toucher les différentes prestations sociales financières; il s'agit, semble-t-il, principalement de l'assistance publique.

1300 – Etudier le processus d'attribution des subventions accordées aux associations par le Canton et la commune

Question: le désengagement de l'Etat à travers des coupes de subventions fait que les communes devront se substituer à ces baisses. Quelle politique va-t-on mener en Ville, par rapport à cela?

M. Tornare attend d'en savoir plus au niveau cantonal, puis le Conseil administratif se positionnera sur plusieurs plans.

2200 – Ouverture sur la rive droite d'un deuxième Square Hugo

Question: les commissaires aimeraient avoir des précisions au sujet des logements du Square Hugo.

M[me] Pürro mentionne le rapport financier qui fait ressortir que les procédures d'attribution ne sont pas assez définies. Cela fait partie des objectifs de l'an prochain. Il est actuellement difficile de sortir ces personnes de leur appartement à cause de la crise du logement.

Remarque: la commission constate que la structure du Square Hugo II est différente, pourquoi?

M. Tornare rappelle qu'il va inaugurer l'ancien Restaurant Chez Bouby, pour le Square Hugo II. En ce qui concerne les locaux de la rue Amat, il est prévu d'en faire une maison de l'écoute.

4000 – Animation pour personne âgées

Question: qu'en est-il du transfert de la Nouvelle Roseraie?

M. Tornare informe des deux problématiques liées à la Nouvelle Roseraie: elle appartient pour 50% à la Ville et pour 50% à l'Hospice général; ce dernier a accepté de céder cette maison (de même que Florimont) pour 1 franc symbolique. C'est fait. Reste le problème du fonctionnement: entre 1,4 et 1,6 million de francs par année. Des solutions sont recherchées.

M. Aergerter ajoute que l'objectif est de reprendre ces deux maisons au 1[er] juillet 2005. L'Hospice général est d'accord de payer le libre passage du transfert collectif. L'Etat verserait un montant étalé sur trois ans. Le montage financier sera présenté à la commission.

Page 146 – Répondre aux demandes de locaux nouveaux des CASS

Question: comment répondre aux demandes d'extension des locaux des centres d'action sociale et de santé (CASS)?

M. Tornare est préoccupé, il cite un exemple, dans le quartier des Grottes, il souhaitait reprendre les locaux de la DSI, mais ils sont revendiqués par l'établissement médicosocial de Fort-Barreau.

M[me] Pürro tient à signaler que les locaux de Fort-Barreau ne seront pas libérés par le CASS. Il est envisagé des mesures de rationalisation de locaux.

Page 147 – Délégation à la jeunesse

1500 – Crédits extraordinaires à déposer pour des nouveaux lieux d'hébergement pour les jeunes

Question: de quel type d'hébergement s'agit-il?

M. Deuel explique qu'il y a de plus en plus de mineurs qu'on ne peut plus héberger. C'est l'Etat qui sera sollicité. La Ville tient à mettre cette politique en évidence.

1600.01 – Poursuite des études pour un skate-park couvert et un bowl

M. Deuel promet que, d'ici à la fin de l'année, il y aura une proposition de lieux pour un skate-park et un bowl.

Séance du jeudi 23 septembre 2004

Audition de M. Philippe Aergerter, directeur du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

Merci au magistrat, Manuel Tornare, d'avoir de nouveau consacré un peu de temps à notre commission malgré un emploi du temps chargé.

Il est a noté que, la commission sociale n'étant pas une spécialiste des finances, elle a eu un peu de peine à se déterminer sur le choix des documents, soit le projet de budget à 6 positions, soit le projet de budget à 3 positions. Ce qui précède expliquera le décalage de certaines rubriques.

De plus, la rapporteure choisit de mentionner les questions qui ont reçu une réponse immédiate. Les autres réponses figurent dans l'annexe au présent rap - port.

317070 – Frais de participation à un congrès

Question: la commission demande des détails, accompagnés d'exemple sur le sujet.

M. Aergerter explique que cette rubrique consiste à budgétiser les frais de congrès (hôtel, repas, etc.); pour le reste, la participation à ces congrès est décidé par le magistrat lors des séances mensuelles avec les chefs de service.

Question: peut-on avoir des explications sur le mode d'attribution concernant l'octroi de dépenser?

M. Aergerter indique que la règle de base est qu'un chef de service est compétent pour ce qui concerne son budget. Il signe seul, dans les limites imposées. Pour les publications, le service peut engager des dépenses jusqu'à 500 francs.

301 – Traitements du personnel

Question: les commissaires demandent si le Conseil municipal a la possibilité d'abaisser les différents montants octroyés en termes de participation de la Ville (assurance maladie).

M. Tornare peut déjà dire que la somme accordée pour l'assurance maladie sera bloquée à 100 francs par mois. Il confirme que des suppressions, diminutions, augmentations peuvent être proposées par le Conseil municipal.

Question: la commission aimerait connaître le montant global de cette somme.

Réponse: 4 millions de francs.

365 – Subventions – institutions privées

Question: comment se passe l'audition des associations qui souhaitent être subventionnées? Le département les entend-il en premier? En cas de non-entrée en matière, les dirige-t-il vers notre commission?

M. Aergerter reçoit les personnes qui demandent des subventions, au début de mars. Le Conseil administratif procède aux arbitrages et, quand les demandes sont refusées, elles ne sont pas renvoyées à la commission, à part pour se faire connaître.

Question: l'an prochain, le département aura-t-il des possibilités d'accorder des coups de pouce?

M. Aergerter confirme qu'il y a des possibilités, mais qu'elles s'amenuisent.

Page 147 – Subventions

365 – Aide aux communes suisses

La baisse de 2000 francs est expliquée de la manière suivante: cette rubrique a été mise en place par M. Segond. Actuellement, le département préfère agir ponctuellement.

36 – Comité international de la Croix-Rouge

A quel critère correspond la diminution de 165000 francs pour le CICR?

M. Aergerter explique qu'il s'agit d'une diminution symbolique, car le budget total s'élève à plus d'un milliard. L'Etat verse 3 millions de francs, les collectivités publiques 700 millions, la Confédération 100 millions et les dons privés 100 millions.

Page 148

364 – Observatoire de la petite enfance

Question: pourquoi cette ligne se trouve-t-elle à zéro?

Réponse: une sociologue a été engagée à mi-temps et la dépense se trouve dans les salaires. Autrefois, il s'agissait d'une subvention en faveur de la recherche en éducation.

365 – Travaux dans les crèches

La commission relève que la somme mise au budget est la même depuis plusieurs années, alors que le nombre d'institutions augmente; ne devrait-elle pas être augmentée?

M. Aergerter signale qu'il est, ici, question de travaux dans les crèches qui se trouvent dans des immeubles privés.

Page 149 – Institutions privées

365 – Festival des arbres en lumière

Que va-t-il se passer cette année?

M. Aergerter indique que la société mandatée l'année passée a été mise en faillite. La Ville perd quelques deniers. Ce qui reste des 250000 francs va aller à une nouvelle association qui met en place le festival 2004-2005. La Ville veillera à ce que le budget soit tenu précisément. Des sponsors ont déjà marqué leur intérêt.

364 – Société d'économie mixte

Participation frais d'exploitation maisons de vacances pour personnes âgées

Ne conviendrait-il pas d'augmenter tout de suite cette ligne de 300 000 francs, pour montrer une volonté politique?

M. Aergerter annonce un crédit supplémentaire qui sera présenté cet automne.

Page 150 – Institutions privées

Association Camarada

Une augmentation de 21000 francs devait être prise sur l'enveloppe du magistrat; la ligne n'a pas été touchée, pourquoi?

Réponse: c'est le Conseil administratif qui a retiré cette somme.

Association Le Trialogue

Quel sera le nouveau domicile de cette association?

Réponse: dans une villa qui appartient à la Ville, au chemin de la Forêt.

Association pour le Bateau *Genève*

Un commissaire demande si cette association a encore une activité qui justifie le montant mis au budget?

M. Aergerter précise que c'est une association sérieuse. Son animateur responsable est même engagé chez Bouby pour le Square Hugo II.

Page 151 – Institutions privées

Groupe Sida-Genève

L'intégralité de la subvention actuelle va-t-elle rester à ce groupe ou bien la somme va-t-elle devoir être partagée en deux, puisqu'une nouvelle association a été créée?

M. Aergerter doit recevoir les personnes concernées pour savoir comment la somme sera répartie l'an prochain.

Diverses actions sociales ponctuelles

Pourquoi ne pas regrouper l'ensemble de ces lignes?

Réponse: certaines sont d'ordre social, ce qui est le cas ici; les autres sont d'ordre humanitaire. Les dépenses et la liste des associations ayant bénéficié de ces aides ponctuelles sont publiées chaque année.

Page 152 – Personnes physiques

366 – Allocations sociales

Question: la commission est surprise de voir une diminution de cette ligne, serait-elle relativement peu utilisée?

M. Aergerter s'inscrit en faux: cette rubrique est très utilisée, le montant est très difficile à budgétiser. Un groupe de travail vient d'être créé pour procéder à l'analyse des demandes d'aide.

Page 153 – Sociétés d'économie mixte

Association Le Chalet et Nomade Café

Remarque: la subvention de l'Association le Chalet est dorénavant intégré au budget de la Délégation à la jeunesse. Elle n'a pas été supprimée, mais changée de place.

Question: où en est-on avec l'ex-Maison du Bout-du-Monde?

M. Aergerter indique que, pour les cas complexes de subventionnés, il est fait appel au Contrôle financier de la Ville. Pour les activités du rez-de-chaussée de la Maison Saint-Exupéry (ex-Maison du Bout-du-Monde), il a fallu faire appel au Contrôle financier, qui est assez sévère à l'égard des responsables. Il n'est pas impossible que le comité s'enrichisse avec cette exploitation, alors que la Ville ne reçoit rien. La convention de départ ne semble pas respectée. Le comité de l'Association Le Chalet trouve cette cohabitation de plus en plus problématique. La présidente et l'animatrice ont été reçues par lui-même en présence de M. Deuel. Un rendez-vous est fixé avec le magistrat.

La commission estime nécessaire d'être tenue informée, sous peine d'une intervention au Conseil municipal.

Païdos

Pourquoi la subvention de cette association vient-elle d'être augmentée?

M. Aergerter explique que cette association fait un travail avec les adolescents en difficulté. Ils sont régulièrement dans les chiffres rouges. La Délégation à la jeunesse travaille souvent avec elle. Le budget est de 700000 francs.

Association Lieu de paix (nouvelle subvention)

Pourquoi cette nouvelle subvention?

Il s'agit d'une activité nouvelle, décoration, entre autres, des bancs du SEVE avec des symboles et slogans d'appel à la paix.

Séance du 30 septembre 2004

Vote des amendements, prise de position des partis, vote final de la commission.

Présentation des amendements

Amendement présenté par le Parti démocrate-chrétien

Page 118 – groupe de comptes 461

Délégation à la petite enfance: subventions acquises – cantons

Du fait que l'Etat n'a rien versé par rapport à la petite enfance et en lisant la réponse fournie à la commission, le Parti démocrate-chrétien propose de supprimer cette ligne: - 2 millions de francs

Cet amendement est accepté par 7 oui (2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC) contre 4 non (2 Ve, 1 AdG/SI, 1 T) et 2 abstentions (S).

Amendements présentés par le Parti libéral

Page 119 – groupe de comptes 318

Honoraires et prestations de service

Compte tenu du fait que cette rubrique comprend «Cachets et conférences», le Parti libéral propose de ramener ce poste au montant des comptes arrêtés en 2003.

Il s'agit, en fait, de la sous-rubrique 318 420

- 45000 francs

Cet amendement est accepté par 7 oui (2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC) contre 6 non (2 S, 2 Ve, 1 AdG/SI, 1 T).

Amendement présenté par le Parti libéral

Page 125 – Délégation à la jeunesse

Sous-rubrique 318 420 (page 307 budget à 6 positions) et 508318

Honoraires et prestations de service

Le Parti libéral propose de ramener cette rubrique «Cachets» au montant figurant dans les comptes 2003, soit 140000 francs, en n'accordant que 10000 francs sur les 90000 francs prévus pour les chaises longues, ce qui fait:

- 90000 francs

Cet amendement est accepté par 7 oui (2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC) contre 6 non (2 S, 2 Ve, 1 AdG/SI, 1 T).

Subventions

Amendement du Parti démocrate-chrétien

Page 147 – Aide aux communes suisses

Le parti propose de supprimer la ligne (voir explication plus haut).

- 6000 francs

Cet amendement est accepté à l'unanimité.

Amendement de l'Alliance de gauche/SolidaritéS et Indépendants

Comité international de la Croix-Rouge

Vu que l'AdG/SI souhaite augmenter d'autres lignes, proposition est faite de diminuer cette subvention.

- 115000 francs

Cet amendement est refusé par 7 non (1 UDC, 3 L, 1 DC, 2 Ve) contre 2 oui (1 AdG/SI, 1 T) et 4 abstentions (1 UDC, 1 R, 2 S).

Amendement radical

Page 148 – Frais de perfectionnement professionnel et de stages (Délégation à la petite enfance)

Malgré la réponse concernant les stages, le Parti radical maintient son amendement (au bénéfice des stagiaires, uniquement).

+ 100000 francs

Cet amendement est refusé par 7 non (2 UDC, 1 DC, 2 Ve, 1 AdG/SI, 1 T) contre 1 oui (R) et 5 abstentions (3 L, 2 S).

Amendement du Parti démocrate-chrétien

Page 149 – Participation frais d'exploitation maisons de vacances pour personnes âgées

Le Parti démocrate-chrétien maintient l'amendement concernant une participation aux frais d'exploitation de maisons pour personnes âgées de manière à pouvoir assumer le coût d'exploitation pour les six premiers mois de 2005.

+ 300000 francs

Cet amendement est refusé par 10 non (1 UDC, 3 L, 2 S, 2 Ve, 1 AdG/SI, 1 T) contre 1 oui (DC) et 2 abstentions (1 UDC, 1 R).

Amendement de l'Alliance de gauche/SolidaritéS et Indépendants

Page 150 – Université populaire Genève

L'AdG/SI propose d'ajouter:

+ 20000 francs

Cet amendement est refusé par 10 non (2 UDC, 3 L, 1 R, 2 S, 2 Ve) contre 3 oui (2 AdG/SI, 1 T) et 1 abstention (DC).

Amendement du Parti démocrate-chrétien

Association 360°

Le Parti démocrate-chrétien propose d'augmenter la subvention de cette association, car l'Etat vient de lui enlever 50000 francs.

+ 10000 francs

Cet amendement est refusé par 4 non (1 UDC, 1 L, 2 Ve) contre 1 oui (DC) et 9 abstentions (1 UDC, 2 L, 1 R, 2 S, 2 AdG/SI, 1 T).

Association Camarada

Deux propositions d'amendements.

L'Union démocratique du centre propose la suppression de la ligne.

- 33750 francs

Cet amendement est refusé par 12 non (3 L, 1 R, 1 DC, 2 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 T) contre 2 oui (UDC).

Amendement de l'Alliance de gauche/SolidaritéS et Indépendants proposant d'allouer un montant supplémentaire de

+ 21250 francs

Cet amendement est refusé par 8 non (2 UDC, 3 L, 1 R, 2 S) contre 3 oui (2 AdG/SI, 1 T) et 3 abstentions (1 DC, 2 Ve).

Centre F-Information

L'Alliance de gauche/SolidaritéS et Indépendants propose une augmentation de

+ 20000 francs

Cet amendement est refusé par 10 non (2 UDC, 3 L, 1 R, 2 S, 2 Ve) contre 3 oui (2 AdG/SI, 1 T) et 1 abstention (DC).

Page 152 – Elisa

L'Alliance de gauche/SolidaritéS et Indépendants propose d'augmenter la ligne.

+ 10000 francs

Cet amendement est refusé par 10 non (2 UDC, 3 L, 1 R, 2 S, 2 Ve) contre 3 oui (2 AdG/SI, 1 T) et 1 abstention (DC).

Amendements de l'Union démocratique du centre

Collectif des travailleurs et travailleuses sans statut légal

- 50000 francs

Cet amendement est refusé par 12 non (3 L, 1 R, 1 DC, 2 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1) contre 2 oui (UDC).

Aspasie-développement projet aux hommes prostitués

L'Union démocratique du centre propose

- 50000 francs

Cet amendement est refusé par 9 non (1 R, 1 DC, 2 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 T) contre 2 oui (UDC) et 3 abstentions (L).

Action sociale exclusion (Square Hugo)

L'Union démocratique du centre propose de ramener la ligne au budget 2003 soit à 734100 francs.

- 100000 francs

Cet amendement est refusé par 12 non (1 R, 1 DC, 2 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 T, 3 L) contre 2 oui (UDC).

Amendement du Parti radical

Prestations municipales

Le Parti radical propose que la prestation revienne au montant précédemment octroyé aux bénéficiaires de l'OCPA, soit 155 francs par mois et par personne. La somme ainsi économisée serait allouée à la Nouvelle Roseraie soit:

+ 1,7 million

Cet amendement est refusé par 13 non (1 DC, 3 L, 2 UDC, 2 AdG/SI, 1 T , 2 S, 2 Ve) contre 1 oui (R).

Amendement du Parti démocrate-chrétien

Allocations sociales ponctuelles (ancien secours d'urgence)

Le Parti démocrate-chrétien fait référence aux comptes 2003 pour ajuster ce montant, sans vouloir baisser ces prestations, il ne trouve pas correct de mettre une somme supérieure à ce qui a été dépensé. La proposition est la suivante:

- 100000 francs

Cet amendement est refusé par 8 non (1 UDC, 2 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 T) contre 5 oui (3 L, 1 R, 1 DC) et 1 abstention (UDC).

Amendement de l'Union démocratique du centre

Page 153 – Diverses associations antiracisme genevoises

L'UDC propose d'augmenter la ligne, estimant que des besoins réels existaient.

+ 50000 francs

Cet amendement est refusé par 12 non (3 L, 1 R, 1 DC, 2 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 T) contre 2 oui (UDC).

Prises de position des partis

Le Parti démocrate-chrétien aimerait apporter une explication: on remarquera que le présent projet de budget 2005 n'est pas alourdi, puisque les charges ont été diminuées, cela pour la vérité des coûts; en effet, les 2 millions de francs de diminution ne sont pas dans le budget de l'Etat à ce jour. Il signale que, d'après les réponses, il manque 200000 francs de charges supplémentaires pour les concierges.

Pour le Parti démocrate-chrétien, le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement reste une priorité. Il est satisfait, dans la mesure où une discussion va s'instaurer à la commission des finances à propos des 2 millions de francs retranchés.

Pour une question de cohérence, le Parti démocrate-chrétien n'ayant pas voté le budget des années précédentes, il s'abstiendra sur le projet de budget 2005.

Pour le Parti radical, les propos tenus par le Parti démocrate-chrétien ne le satisfont pas, de même que les explications données sur la petite enfance. Nous risquons d'avoir de grosses surprises si le magistrat ouvre autant d'institutions qu'il le souhaite en 2005. Pour ce qui précède, le Parti radical s'abstiendra sur le projet de budget 2005.

Le Parti libéral trouve que, malgré les explications fournies, ce projet de budget ne tient pas compte du fait que le coût par enfant, dans une crèche de la Ville, est le plus élevé de Suisse, voire d'Europe. Il n'a jamais été dit que les coûts allaient diminuer. C'est une nécessité que d'augmenter le nombre de places, mais il y a moyen de faire des économies en diminuant le coût par enfant. Le Parti libéral s'abstiendra sur le projet de budget 2005.

L'Union démocratique du centre ayant posé la question de savoir quelle était la part du budget réservée à la municipalisation et celle attribuée aux crèches et n'ayant pas reçu de réponse, il s'abstiendra sur le projet de budget 2005.

Les Verts déclarent que le budget proposé par le Conseil administratif a été fortement modifié et que l'amendement sur la petite enfance l'alourdit considérablement, ce qu'ils ne partagent pas. Ils souhaiteraient que, dans le courant de novembre 2004, le Conseil administratif reprenne à son compte les subventions demandées en juin, ce qui correspond à l'amendement proposé par l'AdG/SI; il faut trouver des recettes quelque part; néanmoins, ils n'acceptent pas la diminution de la ligne du CICR, pour une question d'image.

Les Verts s'abstiendront sur le projet de budget 2005.

Les socialistes, même s'ils partagent les propositions du magistrat et ses objectifs politiques, sont inquiets par rapport aux reports de charges envisagés par l'Etat et, eu égard à toutes les incertitudes qui règnent tant sur le projet de budget 2005 de notre Ville que sur le projet de budget 2005 du Canton, ils ne peuvent pas, ce jour, accepter la tête dans le sac, ils s'abstiendront sur le projet de budget 2005.

Le Parti du travail, pour les mêmes raisons que celles évoquées ci-dessus, s'abstiendra sur le projet de budget 2005.

L'Alliance de gauche/SolidaritéS et Indépendants attend de voir ce qu'il adviendra à la commission des finances, elle s'abstiendra sur le projet de budget 2005.

Vote final de la commission sociale et de la jeunesse

Les personnes qui acceptent le projet de budget 2005 du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, tel qu'il ressort de notre commission:

0 oui – 0 non – 14 abstentions (2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC, 2 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 T).

Les amendements sous forme de tableau ont été remis à la rapporteure générale, M^me^ Gisèle Thiévent, de même qu'aux membres de la commission des finances par les bons soins de M^me^ Liliane Johner, présidente de la commission sociale et de la jeunesse.

Rapport complémentaire de la commission sociale et de la jeunesse relatif à la séance de la commission des finances

Séance du mercredi 20 octobre 2004

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, accompagné de M. Phi - lippe Aergerter, directeur du département

Assistent à la séance: M[me] Liliane Johner, présidente de la commission sociale et de la jeunesse ainsi que M[me] Nicole Bobillier, rapporteure pour ladite commis - sion.

Sont présents à cette séance: M. Eric Hermann, directeur du département des finances, et M[me] Sylvie Fontaine, cheffe de section – section budget.

Examen du rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2005

M. Tornare, d'entrée de jeu, précise que concernant les aides que le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement pourra apporter en 2005 pour la petite enfance, grâce à la Confédération, il répondra à toutes les questions, en cours du débat. Il en sera fait de même pour la question relative aux unions chrétiennes. Les documents seront communiqués à la commission des finances.

Page 136 – Autorités

1300 – Coordination interdépartementale

Question: La commission des finances constate que cette rubrique n'apparaît que dans le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. Y a-t-il une réflexion générale?

M. Tornare se fonde sur des faits: «La ville en jeux» a été un succès. Un travail en réseau a été effectué entre le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement et ceux de MM. Hediger et Ferrazino.

Ce travail de collaboration va reprendre lors du colloque petite enfance. Ce principe touche aussi l'Etat. Les chefs de service sont fortement encouragés à éviter le cloisonnement.

M. Hermann signale que si l'on regarde à la page 48, la mission 1000, Direction et coordination, correspond au même objectif, même si le libellé est différent.

3300 – Assurer une information de proximité en poursuivant la publication du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. Elaborer de nouvelles lettres pour les autres services du département

Question: La commission des finances remarque que, ces dernières années, les feuilles d'information se sont développées dans certains services; pourquoi cela ne concerne-t-il que certains services?

M. Tornare réplique qu'actuellement il n'y a que celle du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE). Cette lettre a pour but de renforcer l'esprit d'équipe qui faisait défaut au SEVE. Beaucoup d'employés considèrent qu'il y a souvent une déficience d'informations, raison pour laquelle il continuera dans cette voie.

Page 137 – Délégation à la petite enfance

2400 – Poursuite et amélioration du concept informatique et de ses outils à l'intérieur des institutions petite enfance

Question: La commission des finances aimerait savoir en quoi consiste cette réflexion.

M. Aergerter répond que, actuellement, les institutions ont toutes des outils similaires et que le travail doit se faire en réseau.

M. Tornare ajoute qu'il désire un outil informatique plus adapté et plus moderne, tout en rationalisant. Le support est fourni par la Direction des systèmes d'information (DSI).

1200 – Création de 300 nouvelles places d'accueil supplémentaires

Question: La commission des finances souhaite avoir des chiffres précis par rapport au calcul et aux apports extérieurs. Elle n'est pas très convaincue que l'on puisse ouvrir 300 nouvelles places avec 3,3 millions de francs.

M. Tornare répond qu'historiquement les sommes mises au budget 2003 et 2004 étaient des promesses qui n'ont pas été tenues. M[me] Brunschwig Graf avait, en 2003, au nom du Conseil d'Etat, promis que la Ville percevrait ces sommes… mais rien n'a été versé!

Cette année, la Ville peut tabler sur des sommes plus sûres:

Au niveau de la Confédération: 50 millions de francs seront octroyés, sur quatre ans, pour les places créées.

Au niveau du Fonds d'équipement communal, il y a aussi un engagement ferme.

La Ville peut légitimement espérer entre 2500 et 5000 francs par nouvelle place, cela pour 2005.

Le magistrat profite de signaler que le Conseil administratif souhaite un statut unique pour le personnel de la petite enfance.

Il ajoute que les sommes figurant au projet de budget 2005 sont des sommes qui restent «à la limite»; c'est la raison pour laquelle, parfois, l'ouverture d'une nouvelle institution est retardée.

M. Losio, président, observe que les 2 millions promis par l'Etat pour les crèches et auxquels on fait allusion avaient froissé certains esprits, les années précédentes… ils n'étaient pas inscrits au budget de l'Etat. Cette année, cette somme figure dans le budget de l'Etat. En espérant que l'Etat ne sera pas un mauvais payeur.

Question: Le magistrat fait état de problèmes pour la recherche de personnel local.

Qu'en est-il?

M. Tornare répond que, en effet, le Canton ne forme pas assez de personnel. On a pu trouver du personnel frontalier, à diplôme équivalent, afin d'assurer au mieux les nouvelles places d'accueil. Il attend de l'Etat un effort.

Page 139 – Service des écoles et institutions pour l'enfance

1200.20 – Augmenter les prestations de nettoyage et de surveillance des sites scolaires afin de garantir des espaces sûrs et salubres.

Question: Qu'en est-il?

M. Tornare précise que cela se fera avec l'accord du Conseil municipal, de même que M[me] Irminger est associée à toutes les réformes. Aux Eaux-Vives, un grand effort a été fourni.

En bref, il s'agit de la révision de la rémunération des concierges. Pour l'anecdote: certains concierges arrivaient, avec leurs indemnités, à des salaires de 160000 francs par an… mais ce dont ils ne se rendaient pas toujours compte, c'est qu'au niveau des caisses de pension et de retraite ce personnel se retrouvait au fond d'un gouffre. Malgré des diminutions de salaires, l'amélioration des caisses de retraite et un travail plus supportable, leur situation est plus saine; sur 48 concierges, 3 n'ont pas accepté. Un accord a été trouvé au vu de leur année de naissance.

Cela veut dire aussi que le travail va être partagé.

Le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement va diminuer les lignes budgétaires attribuées aux temporaires pour les heures supplémentaires, ce qui autofinancera les salaires des personnes engagées. Il conviendra néanmoins d'ajouter la somme de 200000 francs, pour rétablir l'équilibre.

Page 140

1200.40 – Etendre à 8 écoles l'expérience pilote du budget participatif

Question: La commission des finances revient sur la notion de budget participatif, elle aimerait obtenir le bilan complet. Tout ne semble pas positif, qu'en est-il?

M. Tornare ne pense pas que les gens soient mécontents. Certains cantons demandent même la recette (Zurich, par exemple).

Cela permet de créer des liens entre les différents partenaires sociaux d'un quartier. Les tensions s'en trouvent diminuées du fait de pouvoir s'exprimer entre parents, enfants, enseignants et voisinage.

Il retient les exemples de quelques membres de la commission des finances faisant part de leurs expériences de parents et se demandant si l'emploi de ces budgets est judicieux alors que l'Etat coupe dans des domaines concernant particulièrement l'école.

Il répète que derrière les budgets participatifs il y a une idée sociale. La Ville ne doit, en aucune manière, se substituer à L'Etat.

Ce que le magistrat constate, ce sont des relations meilleures entre le Service des écoles et les écoles avec la mise en œuvre d'un budget participatif.

Page 141 – SEVE

Remarque générale à propos du SEVE: M. Tornare peut-il donner des explications sur la nouvelle articulation de ce service?

M. Tornare rappelle qu'il a proposé un nouvel organigramme, mais qu'il a attendu la nomination de la nouvelle cheffe de service, M^me^ Y. Cottu. En effet, il était normal qu'elle se prononce. Il y a eu quelques modifications. Il est prévu de le faire parvenir au Conseil municipal en temps voulu.

Il ajoute que le service informatique du SEVE a été supprimé et transféré (avec la personne en charge de l'informatique) à la DSI.

Un certain nombre de remarques touchant plus le fonctionnement concret et de terrain de ce service sont faites *(ne concernant pas les chiffres, la rapporteuse choisit de ne pas entrer dans le détail mais de les énumérer, uniquement):*

– remplacement des arbres;
– organisation des massifs floraux;
– polémique à propos de la situation de M. Roger Beer par *GHI* interposé;
– situations de jardiniers mécontents «devenus des employés de voirie».

M. Tornare propose au président de la commission des finances d'écrire au Conseil administratif afin d'obtenir les documents traitant les problématiques évoquées ci-dessus.

On parle aussi de la station de pompage prévue en 2005, de locaux du SEVE, etc.

Page 142

2200.01 – Développement du carburant écologique pour certains véhicules de service

Question: La commission des finances, suite au vote du Conseil municipal voilà deux mois, voudrait avoir un état des lieux.

M. Aergerter enverra une réponse écrite à la commission.

Page 144 – Pompes funèbres et cimetières

3000 – Gestion des cimetières

Question: La commission des finances aimerait connaître la réaction des communautés concernées.

M. Tornare répond qu'il a toujours été sensible aux carrés confessionnels. Il trouve normale la mise en place de tels emplacements. Il était prêt à étendre le carré confessionnel musulman au Petit-Saconnex ou à Saint-Georges, mais le Conseil d'Etat s'y est opposé, alors que dans les cantons de Vaud et Bâle, par exemple, cela existe. Il en ouvrira néanmoins, cette prise de position a été négociée avec les communautés.

Il y aura probablement un référendum si le Grand Conseil devait suivre le Conseil d'Etat dans son refus des carrés confessionnels.

M. Tornare trouve cela absurde car, en offrant des cimetières privés, le contrôle sera inexistant.

A la question de la commission des finances de savoir si les trois postes supplémentaires figurant au projet de budget seront autofinancés, M. Tornare répond que l'on peut considérer leur annulation.

Page 145 – Service Social

1100 – Etudier la refonte globale des aides financières (…) et améliorer l'information

Question: La commission des finances a cru comprendre qu'il restait à la Ville quatre ou cinq postes d'assistants/tes sociaux/ales, pourtant depuis 1999 les cantons sont en charge de l'action communautaire et, à ce titre, il n'y a aucune raison de conserver ce personnel dans les communes. Pourquoi existe-t-il encore?

M. Tornare précise qu'il y a encore des tâches individuelles. A la Gérance immobilière municipale, par exemple, lorsque l'on évacuait des locataires, on n'examinait quasiment pas les problèmes au cas par cas. Le magistrat remercie son collègue Pierre Muller d'avoir permis au Service social de ne plus mettre de personnes à la rue sans examen. Certaines situations ont été sauvées par des assistantes sociales qui ont accompli un travail considérable.

Question: Y a-t-il «un tri» effectué parmi les subventionnés?

M. Tornare indique qu'un groupe de travail a été constitué. Le souhait est que la lisibilité soit optimale tant au niveau collectif qu'au niveau individuel. On se doit de remettre de l'ordre en utilisant des critères précis.

Question: Qu'en est-il de la plate-forme contre l'exclusion?

M. Tornare explique que tout cela a été réformé. Il existe maintenant des groupes de travail par thèmes et une commission gérée par le conseiller d'Etat P.-F. Unger et lui-même.

Question: La commission des finances se demande, dans le contexte actuel, ce qu'il va advenir des aides individuelles, vont-elles disparaître?

M. Tornare répond que les 48 millions de francs évoqués englobent les 180 francs octroyés actuellement. Une réunion est prévue entre les magistrats et l'Etat; pour ce dernier, en 2005, cela se révélera difficile; celui-ci tient un discours assez paradoxal.

Question: La commission des finances aimerait savoir comment se passe la coordination au niveau des subventions entre la Ville et le Canton, notamment à cause des difficultés financières qui conduisent l'Etat à réduire les subventions de certaines associations. Elle aurait aimé avoir le sentiment politique du magistrat et l'appréciation du directeur du département (par exemple F-Info, Camarada).

M. Tornare estime que ce n'est pas parce que l'Etat diminue les subventions que la Ville, elle, doit boucher les trous. Il ajoute que les associations citées sont des associations qui demandent à la Ville de plus en plus d'argent.

M. Aergerter précise qu'aucune association qui a demandé de l'argent n'a justifié cette demande par la diminution de la subvention de l'Etat. La plus courante est l'augmentation de loyer.

Le président, sortant de sa réserve, se dit intrigué par les demandes récurrentes à la commission sociale et de la jeunesse pour les associations dont il vient d'être question. Il souhaite un document écrit qui récapitule la situation subventionnelle de 2002 à 2004, de ces associations précisément, l'évolution de celles-ci et les sommes attribuées par la cassette du magistrat.

M. Tornare répond qu'il en sera fait ainsi.

Question: Que va-t-il se passer avec l'association de Montbrillant, puisque ses activités avec les enfants ont cessé?

M. Aergerter informe qu'un rendez-vous est prévu avec les collaborateurs, la semaine prochaine.

Page 146

5100 – Développer et orienter la permanence chômage.

La commission des finances souhaite recevoir des informations supplémentaires.

M. Tornare explique que le but est de mettre, sur le plan géographique, M. Perret qui gère le Fonds chômage avec le responsable du Fonds chômage afin qu'ils puissent travailler en réseau (la demande d'un poste supplémentaire est donc retirée).

Page 147 – Délégation à la jeunesse

1500 – Crédits extraordinaires pour des nouveaux lieux d'hébergement pour les jeunes

Question: Où se trouvent ces lieux?

M. Aergerter informe que ces lieux sont visibles à la rue Voltaire, à la rue du Village-Suisse et, prochainement, dans l'immeuble acheté au 79, rue de Lausanne.

1600.01 – Poursuite des études pour un skate-park couvert et un bowl

Question: De quoi s'agit-il?

M. Tornare porte à la connaissance de la commission que de nouveaux projets sont en cours, suite au désir des Verts de décentraliser ces activités. Il est question d'essayer de créer ce genre d'espaces dans différents quartiers de la ville.

2300 –Etude pour trouver des activités pour filles

Question: La commission des finances comprend bien qu'il faille des activités sportives pour filles, mais ne comprend pas tout à fait l'objectif; elle souhaite avoir des éclaircissements.

M. Tornare informe qu'il est reproché à la Ville de ne pas faire assez d'efforts pour pallier les problèmes que rencontrent les filles dans certains sports; c'est sur cela que porte l'objectif.

Page 148

La commission des finances fait une remarque d'ordre générale concernant les «Promotions citoyennes» et aimerait avoir un comparatif de fréquentations de ces dernières années.

M. Tornare dit, en préambule, que les «Promotions citoyennes» se tiennent maintenant sur deux soirs (au lieu d'un, auparavant). Il affirme que, de plus en plus, de communes reviennent en Ville pour célébrer cet événement.

Evidemment, on peut toujours discuter le choix de tel ou tel artiste engagé; il aimerait rectifier que le cachet de la personne engagée ne porte pas sur 40000 francs mais sur 18000 francs.

Il fournira une réponse écrite à la commission des finances.

La commission des finances se demande si l'on ne pourrait pas penser à nos artistes locaux, comédiens, musiciens, cinéastes tout aussi talentueux et qui coûteraient moins cher.

3200 – Création d'un observatoire de la jeunesse

Question: La commission des finances est étonnée, car il semblerait qu'un certain nombre d'organismes s'occupent de cela. Pourquoi la Ville devrait, à son tour, en créer un?

Le département fournira une réponse écrite.

Examen du projet de budget 2005

Page 117 – Direction

5001000.309 – Autres charges de personnel

La commission des finances note une forte diminution de cette cellule, elle aimerait en connaître la raison.

M. Aergerter explique que c'est la direction des ressources humaines qui s'occupe de cette cellule, d'où de fortes variations possibles. Cette cellule inclut, notamment, le fonds de décès et la variation des personnes en stage.

M. Hermann ajoute que cela concerne la formation. Toutes ces ventilations seront faites dans le cadre des modifications. Il n'est pas impossible qu'il s'agisse d'un problème technique.

Page 118 – Délégation à la petite enfance

5002000.312 – Eau, énergie, combustible

La commission des finances aimerait des détails sur cette cellule.

M. Aergerter informe qu'il s'agit de toutes les installations dont la Ville est propriétaire. Il ajoute que c'est le service compétent qui s'occupe de cela (on trouvera un «c» devant, dans le budget à 6 positions).

M. Hermann ajoute que cette cellule augmente suite à la création de nouvelles places de crèche et, en toute logique, la consommation a augmenté.

Page 119 – Ecoles et institutions pour l'enfance

5003000.390 – Intérêts répartis

La commission des finances aimerait comprendre les modifications de cette cellule.

M. Hermann précise que, lorsqu'un crédit d'investissement est voté, on donne les charges financières. Dans le cas présent, il s'agit des amortissements de l'objet (entre 10 et 30 ans) et des amortissements des montants investis. L'intérêt se calcule sur le solde résiduel de ce qui reste à amortir.

5003000.42 – Immeubles du patrimoine administratif

La commission des finances aimerait recevoir une précision sur cette cellule.

M. Hermann suppose que c'est la contrepartie de toutes les gratuités. Il s'agit probablement de prestations en nature des écoles. C'est un revenu sans rentrée monétaire.

Page 120 – Espaces verts et environnement

5004000.30 – Autorités et commissions

A quoi cela correspond-il?

M. Tornare répond qu'il s'agit des jetons de présence de la commission consultative du SEVE.

Page 121 – Etat civil

Question d'ordre général: En 2003, suite à l'extension su Service de l'état civil, on avait assuré que ce service serait autofinancé. Un an et demi après, on constate que le différentiel est important. Le projet de budget 2005 indique que l'on est très en dehors de l'autofinancement; peut-on avoir des explications?

M. Tornare répond que, la première année, beaucoup d'argent a été rendu à la Ville. Il indique que la Confédération prend 1/3 à sa charge, le Canton et la Ville font de même. Une réponse écrite sera faite à la commission des finances.

5005010.304 – Caisses de pensions et de prévoyance

Peut-on avoir des explications?

M. Hermann dit que, dans certaines cellules comptables, il y a des erreurs. Il pense qu'il s'agit de cela.

Page 124 – Service Social

50007000.308 – Personnel intérimaire

Peut-on connaître les tâches exactes de ce personnel?

Une réponse sera donnée par écrit à la commission des finances.

Page 125 – Délégation à la jeunesse

Question d'ordre général: Pourquoi donner un subvention au «Village alternatif» du Salon du livre, puisque cette manifestation se déroule sur la commune du Grand-Saconnex?

M. Tornare s'étonne d'une telle remarque. Il trouve cette manière de faire normale et n'a rien à ajouter.

Examen des subventions

Page 149 – Sociétés d'économie mixte (culture et loisirs)

5007.364 – Participation frais exploitation maisons de vacances pour personnes âgées

La commission des finances, faisant référence aux amendements de la commission sociale et de la jeunesse, voudrait savoir ce qu'il en est du crédit supplémentaire.

M. Tornare affirme que c'est un problème politique. Au vu de l'attitude actuelle du Conseil d'Etat (48 millions de l'OCPA), il a décidé de geler ce dossier.

Page 150 – Institutions privées

500700.365 – Enseignement et formation – culture et loisirs – prévoyance sociale

La commission des finances constate que la très grande majorité des institutions se voient attribuer des subventions identiques à l'an passé; elle aimerait en connaître la raison.

M. Tornare considère que, suite aux difficultés financières de la Ville, la politique des subventions est stable. Il y aura, peut-être, en cours d'année, des sommes prélevées sur la cassette du magistrat.

M. Aergerter précise que, lorsque le département note de grands changements dans les sommes attribuées, il y a un délai d'un an avant la modification dans le budget.

Page 152 – Personnes physiques

500700.366 – Prévoyance sociale, restaurants scolaires

Quelques explications sont souhaitées par la commission des finances.

M. Tornare répond qu'il s'agit de tous les impayés.

Page 153 – Délégation à la jeunesse

5008.365 – Culture et loisirs, centres de loisirs

Peut-on connaître la raison de l'augmentation de cette subvention (720000 francs)?

M. Tornare répond qu'elle est due à une décision de l'ACG.

La commission des finances aimerait comprendre pourquoi la subvention des Unions chrétiennes passe de 30000 à 80000 francs.

M. Tornare rappelle que cette association est active depuis 150 ans. Elle travaille avec une nouvelle équipe dynamique. La raison principale de cette augmentation réside dans l'ouverture d'un cyber-café. Un grand nombre d'activités se font le week-end et ces activités sont ouvertes aux aînés.

M. Aergerter remet le rapport financier à une commissaire.

La commission des finances aimerait connaître le détail de «diverses actions citoyennes pour les jeunes».

Le dernier Parlement des jeunes a vu sa subvention gelée par la Ville, à la suite de grosses difficultés de tenue des comptes. Le département a préféré avoir une rubrique plus générale permettant d'être plus souple.

Deux questions sont encore posées par les commissaires; elles concernent les subventions en nature.

A quoi correspond la nouvelle subvention aux «émissions de TV et radio»?

M. Aergerter explique qu'il s'agit d'anciens collaborateurs de la télévision et/ou de la radio qui utilisent de l'ancien matériel pour faire découvrir le fonctionnement de la télévision et son évolution à la population. Les locaux attribués se trouvent dans les combles de l'école de Sécheron.

Concernant l'Association de défense des chômeurs, à la rue Saint-Laurent, malgré de beaux locaux, on n'y voit jamais personne. Le département est-il au courant?

M. Aergerter répond par l'affirmative et cela pose beaucoup de problèmes. Le département ne veut plus s'occuper de cette situation; il s'assure qu'il y a un rapport d'activités.

Département municipal des affaires sociales,
des écoles et de l'environnement

Ville de Genève

La direction

PROJET DE BUDGET 2005

Réponses aux questions posées par la Commission sociale lors de la séance du 23 septembre 2004

Genève, le 29 septembre 2004

Rue de l'Athénée 7, case postale 219, 1211 Genève 12
Téléphone (022) 418 49 00 - Fax (022) 418 49 01 - Internet: www.ville-ge.ch / www.geneva-city.ch
Accès TPG: lignes 3, 5 (arrêt Claparède)

Budget à 6 positions, p. 263, rubrique n°312, *Eau, énergie, combustible*

- **Justifier l'augmentation de CHF 34'000.- et donner des explications sur la comptabilisation de ces frais pour les 3 types de locaux susceptibles d'être concernés :**

  - **Avenue Dumas**

    Les frais de chauffage de ces locaux sont comptabilisés dans la rubrique 316, « bâtiment administratif », avec le loyer y relatif.

  - **Institutions dans des locaux propriété de la Ville de Genève**

    Le service de l'énergie est le service compétent, responsable de déterminer le montant de cette rubrique. Sont comprises ici les énergies de l'ensemble des institutions petite enfance subventionnées par la Ville de Genève et utilisant des locaux appartenant à la Ville de Genève (par ex. Crèche de Bertrand pour 2005).

  - **Institutions dans des locaux privés**

    Les frais liés aux énergies de ces locaux se retrouvent dans le budget d'exploitation des institutions petite enfance subventionnées par la Ville de Genève et sont financés par l'intermédiaire de la rubrique 365.

Budget à 3 positions, p. 118, rubriques 460, 461 et 469, *Subventions*

- **Donner quelques explications sur les 3 types de subventions concernées par cette question, soient celles de :**

  - **OFAS**

    Pour rappel, la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants est destinée, pour une partie, à aider à la création de places supplémentaires pour l'accueil de jour des enfants.
    Son programme est limité à 8 ans.

    Ces aides sont destinées, en priorité, aux structures nouvelles. Toutefois, elles peuvent être allouées également aux structures existantes qui augmentent leur offre de façon significative.

    Les structures d'accueil collectif de jour doivent répondre à des critères précis pour prétendre à ces aides :

    a) pour les nouvelles, offrir au moins 10 places et être ouvertes au moins 25 h par semaine et 45 semaines par an.

b) *pour les existantes, augmenter leur nombre de places d'un tiers et de 10 places au moins ou allonger leur durée annuelle d'ouverture d'au moins un tiers.*

Les aides financières couvrent au maximum un tiers des frais d'investissement et d'exploitation mais ne peuvent excéder CHF 5'000.- par place et an.
La durée annuelle d'ouverture doit être au moins de 225 journées de 9 h. Le forfait se réduit proportionnellement si la durée d'ouverture est inférieure.
Les aides financières sont accordées pendant deux ans.

Les demandes doivent être déposées avant l'ouverture de la nouvelle structure ou l'augmentation de l'offre.

Au bout d'une année d'exploitation des nouvelles places, l'institution doit transmettre un certain nombre d'informations à l'OFAS.
L'OFAS doit ensuite traiter lesdites informations avant de procéder au versement.

Ainsi, selon les critères exigés par l'OFAS :
- 69 places ont pu être créées avec son aide financière en 2003, aide qui sera payée en 2005
- 154 places en 2004, dont l'aide sera payée en 2005 ou en 2006

➢ **Loi cantonale**

La loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial à la journée (J 6 29) a été votée en novembre 2003 et entrée en vigueur le 10 janvier 2004.
Toutefois, à ce jour, son règlement d'application n'est toujours pas défini et aucun budget voté.
Aussi, c'est sous toute réserve que le chiffre d'environ CHF 2'500.- par place créée est articulé.

A noter que le budget 2005 a été élaboré avant que l'Etat ne manifeste sa volonté de reporter certaines dépenses sur les communes !

➢ **Fonds d'équipement**

Le Fonds d'équipement communal, fondation de droit public selon la loi sur le fonds d'équipement communal (B 6 10) du 18 mars 1961, a convenu d'un versement de CHF 5'000.- par place créée sur les années 2003 et 2004.
En 2003, 111 places supplémentaires ont été réalisées.
En 2004, 201 places supplémentaires ont été réalisées.

Selon les dernières affirmations du Président du Conseil d'Etat, le fonds d'équipement attribué aux communes en 2005 s'élèvera à CHF 13'000'000.--, ainsi les subventions dues seront payées fin 2004 ou en début 2005.

Budget à 3 positions, p. 264, rubrique 316, *Loyer*

- **Qu'elle est l'utilisation des locaux loués au 23 Avenue Dumas ?**

  Il y a lieu de rappeler que les petites interventions techniques des 52 institutions sont effectuées par un collaborateur de la Délégation.

  Ce local, en rez-de-chaussée, dispose de trois pièces : l'une sert au stockage du matériel informatique destiné aux institutions petite enfance subventionnées par la Ville de Genève ; l'autre comme bureau du collaborateur technique ; la dernière comme atelier du collaborateur technique.

Budget subventions, p. 148 des pages jaunes

- **Frais de perfectionnement et de stage**

  - **Justifier l'augmentation des comptes 2003 (CHF 22'550.-) à CHF 100'000.- aux budgets 2004 et 2005 ?**

    Dans un premier temps, il faut noter qu'il y a eu une erreur d'imputation en 2003. Ainsi, une somme de CHF 34'500.- qui correspond à la subvention annuelle versée au Centre de formation Continue rattachée à l'Institut d'Etudes Sociales (CEFOC), qui propose des formations aux professionnels de l'action sociale (éducatrices petite enfance, aides familiales, aides à domicile, directeurs d'EMS, etc.) ou des actions de formation spécifiques dans les domaines de l'action sociale et éducative, a malencontreusement été inscrite sous la rubrique « subventions aux crèches ».

    Les chiffres effectifs liés à la formation est ainsi de CHF 56'650.-- en 2003.

    La formation continue des professionnels des institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève est en grande partie effectuée par le CEFOC. Toutefois, d'autres organismes genevois comme vaudois sont sollicités par la Délégation afin de proposer d'autres formations au personnel des institutions, qui ne sont pas dans le catalogue du CEFOC.

    L'augmentation de cette rubrique a plusieurs raisons :

    1) un nombre plus important de cours de management, organisés directement par la Délégation à la petite enfance, sont actuellement proposés aux professionnels afin de les accompagner dans le changement de gestion des structures (mise en place de réseau);

    2) les prix des cours qui augmentent en fonction du coût de la vie ;
    3) le nombre plus important d'employés.

  - **Expliquer le système de rémunération des stagiaires ?**

    Le Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, a refusé d'entrer en matière avec le DIP (courrier du 30 juin 2004 à l'attention du

Conseiller d'Etat, Monsieur Charles BEER) concernant la rémunération des stagiaires (de 3e année principalement).
A ce jour, seuls quelques cas isolés sont rémunérés.

- **Travaux crèches**

  - **Comment le montant de CHF 400'000.- est-il calculé ?**

    Il s'agit d'un montant forfaitaire destiné à l'entretien des locaux petite enfance qui n'appartiennent pas à la Ville. Une trentaine de site sont concernés, soit une somme d'environ CHF 13'000.- annuel par site.
    Pour des raisons d'équilibre budgétaire, ce montant n'a pas été revu depuis plusieurs années malgré le nombre toujours plus important d'institutions à maintenir en état.

  - **Quel est le montant pris en charge par le Service des bâtiments et où ces dernières dépenses émargent-elles ?**

    Il y a au budget 2005 un montant de CHF 600'000.-- affecté à la Délégation à la petite enfance dans la rubrique n°314 « entretien des bâtiments » du Département 2.

    Ce budget est géré bien entendu par le Service des bâtiments lui-même.

  - **Des dépenses de ce type peuvent-elles être commandées et payées directement par les institutions ?**

    Ponctuellement et avec l'accord de la Délégation, les institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève peuvent commander et payer certains travaux légers.

5003 SERVICE DES ECOLES ET INSTITUTION POUR L'ENFANCE

Budget à 6 positions, p. 219, rubrique 318 080, *Impôt immobilier*

- **A-t-on entrepris des démarches pour obtenir l'exonération de cet impôt pour les colonies concernées et basées dans le canton de Vaud, si non allons-nous le faire ?**

  Jusqu'ici, le service n'a tenté aucune démarche en vue d'être exonéré de cet impôt. Il ne manquera pas de demander un avis juridique sur les possibilités éventuelles d'obtenir cette exonération. A noter cependant que, sur la somme budgétisée de Frs 45.000,--, l'impôt immobilier représente Frs 5.500,--. Le solde est constitué de droits de superficie et taxes communales (eaux usées et ordures).

Budget à 6 positions, p. 275, rubrique *Les patrouilleurs*

- **Les patrouilleurs sont-ils en grève lorsque le corps enseignant lui-même est en grève ?**

(Question posée concernant l'attitude des patrouilleuses aux Charmilles lors de la grève des enseignants !)

Les patrouilleurs scolaires sont tenus d'assurer leur mission, y compris lorsque le corps enseignant est en grève. En effet, les écoles doivent dans tous les cas organiser un accueil pour les enfants et, de ce fait, la mission des patrouilleurs n'est pas modifiée.

Le service n'a aucune information sur des faits particuliers qui se seraient produits à l'école des Charmilles. Selon les vérifications effectuées, les patrouilleuses affectées à cet emplacement ont assuré leur service normalement le jeudi 23 septembre 2004.

Budget à 6 positions, p. 273, rubrique *Logistique et conciergerie*

- **La Commission sociale aimerait obtenir une information détaillée sur le fonctionnement des responsables de bâtiments scolaires (nouvelle organisation avec seulement 9,5 postes au budget et avec seulement CHF 80'000.-- pour le personnel temporaire).**

La réorganisation des conciergeries des écoles s'est faite en fonction de trois paramètres :

1. *Revalorisation de la fonction de « concierge », avec une nouvelle dénomination « responsable de bâtiment scolaire » et avec une promotion de cette fonction dans l'échelle des traitements. Les concierges qui étaient précédemment classés en 4/6 ou en 5/7 selon l'importance du bâtiment, bénéficient maintenant des catégories 5/7, 6/8 ou 7/9 (bâtiment 1, 2 ou 3).*
2. *Détermination d'un horaire de travail pour les responsables de bâtiments scolaires fixant le cadre de leur activité entre 7h.00 et 18h.00.*
3. *Evaluation objective – effectuée avec l'aide du service des ressources humaines – des taux d'activité nécessaires pour couvrir les prestations nécessaires dans chaque bâtiment, en tenant compte des nouvelles exigences qu'implique la fonction et en intégrant les prestations à effectuer en soirée pour l'activité des sociétés locataires de locaux (salles de gymnastique et autres locaux). Il ressort de cette évaluation qu'une école comme celle de Beaulieu – 552 m2 de surface à entretenir - exige un poste à 50%, alors que l'école de Pâquis-Centre – 9.858 m2 à entretenir – nécessite 4 postes de travail, soit 400 %.*

Le différentiel entre les postes dont le service dispose aujourd'hui et les postes nécessaires suite à cette évaluation se monte à 19 postes.

Compte tenu de l'impossibilité d'alourdir le budget 2005 avec une telle demande, il est proposé

1. *de créer 9,5 postes dans un premier temps, postes assortis d'une diminution des dépenses sur la ligne budgétaire des indemnités. Les postes supplémentaires étant en partie destinés à couvrir les prestations actuellement rémunérées sous forme d'indemnités, cette proposition est logique. Elle va également dans le sens de la volonté du Conseil municipal (M-254).*
2. *d'échelonner sur les deux à trois ans à venir la création des postes manquants en mettant en œuvre progressivement le nouveau cahier des charges des responsables de bâtiments scolaires.*

En raison de la création de 9,5 postes (au lieu des 19 postes demandés initialement), il convient de donner au service une partie de la dotation de la ligne budgétaire liée aux services supplémentaires (indemnités).

Conclusion : la situation décrite nécessite qu'un amendement soit voté, dans le cadre du vote du budget 2005, amendement visant à réintroduire une somme de Frs 200.000,-- sur la ligne budgétaire « 50030100 - 301340 services supplémentaires (indemnités).

Au cas où la volonté du Conseil municipal serait d'avancer sur la voie de la suppression des indemnités, ces Frs 200.000,-- pourrait être ajoutés à la ligne « 50030100 – 301190 salaires personnel temporaire », portant ainsi cette ligne de Frs 80.000,-- à Frs 280.000,--.

Pour toutes les écoles auxquelles il ne sera pas possible de donner du personnel supplémentaire en 2005, le service aura recours aux solutions suivantes :

1. *Adaptation du cahier des charges de la conciergerie afin de le rendre compatible avec l'horaire de travail du « responsable de bâtiment scolaire »,*
2. *Recours à des entreprises de nettoyages pour certaines tâches de façon à décharger le « responsable de bâtiment scolaire »,*
3. *Maintien d'une partie des indemnités pour « services supplémentaires ».*

Budget à 6 positions, p. 280, rubrique n°434, *Recette*

- **Donner des explications sur les techniques de comptabilisation entre les rubriques 434 (redevances), 435 (ventes) et 436 (dédommagements de tiers) et quelques mots sur les montants eux-mêmes et notamment la rubrique 436 qui passe de CHF 446'751.-- en 2003 et budgétisée à CHF 67'000.-- en 2004 et 2005 ?**

  - **Techniques de comptabilisation rubrique n°434**

    Facturations de prestations à des tiers (entretien de parcelles, location de plantes / arbustes).

  - **Techniques de comptabilisation rubrique n°435**

    Facturations relatives à des ventes de livres édités par le service, d'animaux qui se sont reproduits au Parc de la Bâtie.

  - **Techniques de comptabilisation rubrique n°436**

    Facturations à des tiers de dommages à la suite de manifestations (gazon), où d'accidents routiers (remplacement d'arbres).
    Remboursement de frais de téléphone (communications privées)
    Remboursement assurances accident, maladie & invalidité (via SRH)

Concernant la rubrique 436, la différence entre le budget CHF 67'000.- et l'actuel 2003 s'explique par le fait que le remboursement de salaires, dans le cadre des assurances perte de gain, n'est pas budgété. Dans le cas précis, le revenu relatif aux remboursements pour perte de salaire s'élève à CHF 376'605, (voir tableau ci-dessous).

SEVE GROUPE 436 DEDOMMAGEMENT

Compte	Désignation	Actuel 2003	Var Act/Bud	Budget 2003	Budget 2004	Budget 2005
43620	Décommagements suite dégâts	65'319	108.87%	60'000	60'000	60'000
43623	Frais téléphone (remboursement)	4'782	79.70%	6'000	6'000	6'000
43625	**Remboursement perte salaire (Accident)**	**263'262**		0		
43626	**Remboursement perte salaire (Invalidité)**	**59'249**		0		
43628	**Remboursement perte salaire (pers.mobilisé)**	**33'262**		0		
43630	Dédommagements divers	45	4.50%	1'000	1'000	1'000
43650	**Rbt perte salaire maternité**	**20'832**	0.00%	0		
		446'751	666.79%	67'000	67'000	67'000

5006 POMPES FUNEBRES ET CIMETIERES

Budget à 6 positions, p. 291, rubrique N° 391010, *loyers internes*

- Où se trouve ce local loué à la GIM ?

  Il s'agit de la loge et de l'appartement situés à l'entrée du cimetière de Châtelaine, chemin Furet, actuellement en complète rénovation.

Budget subvention, p. 149, rubrique *frais des obsèques gratuites*

- **Expliquer pourquoi ces dépenses passent de CHF 550'000.-- en 2003 à CHF 500'000.-- au projet de budget 2005 ?**

  Avec le changement prévu en 2005 de l'entreprise chargée de la fourniture des cercueils, le coût de la fourniture des cercueils pour la gratuité des obsèques sera inférieur au montant payé actuellement pour la même prestation, ce qui permet d'envisager une diminution des dépenses d'environ CHF 50'000.--.

5007 SOCIAL

Budget à 6 positions, p. 294, rubrique n°318 020, *Frais bancaires et de CCP*

- **Donner des explications sur la nature des frais enregistrés dans cette rubrique**

  Il s'agit des frais de gestion du CCP du service social et du paiement des frais de virement des prestations et allocations sociales aux bénéficiaires (mandats postaux, etc.). Pour chaque nouvelle situation, le service social préconise l'ouverture d'un compte postal ou bancaire.

Budget à 6 positions, p. 295, rubrique n° 391 010, *Loyers*

- **Donner la ventilation des dépenses émargeant à la rubrique 391 010**

  En réponse, ci-joint la liste remise par la GIM des loyers gérés par cette dernière, correspondant au montant budgétisé (cf. annexe n°1)

Budget à 6 positions, p. 295, rubrique n°392, *Imputations internes*

- **Donner la nature des dépenses émargeant aux rubriques n° 392 110 (Voirie) et n° 392 590 (Sports)**

  Les services compétents ont budgétisé des prestations internes liées à des activités déployées par le SSVG, par exemple, location de matériel de fête, mise à disposition d'équipement spécifique, nettoiement après des manifestations, etc. Ces montants sont budgétisés et gérés par les services compétents (Voirie, Sports, etc.)

  A relever qu'en ce qui concerne le Service des Sports, ce budget, d'un montant de CHF 6'700,--, n'a pas été dépensé en 2003.

Budget subvention, p. 151 des pages jaunes

- **Qu'en est-il de la restructuration du Groupe Sida Genève et a-t-elle des répercussions sur la subvention Ville de Genève ?**

  Les axes principaux dans lesquels l'association déploie ses activités sont les suivants:

  1) Information et prévention
  2) soutien et accompagnement aux personnes vivant avec le VIH-Sida
  3) réduction des risques liés à la consommation de drogues.

  Dès le 1er octobre 2004, l'activité "réduction des risques liés à la consommation de drogues" sera reprise par l'association "Première Ligne" dont l'assemblée générale constitutive a eu lieu le 21 septembre passé. Cette nouvelle association reprend les locaux actuels où ce secteur d'activité de Groupe Sida s'exerce, soit près du local d'injection, à la rue de la Pépinière 6. Le personnel qui y est rattaché est repris par l'association Première Ligne. Seul changement au niveau du fonctionnement, la gestion administrative de l'association (salaires,..) sera sous-traitée à Groupe Sida Genève.

  - ***Subvention Ville de Genève***

    La subvention de CHF 250'000.-- accordée par la Ville de Genève a toujours été liée à l'activité de soutien et accompagnement aux personnes vivant avec le VIH-Sida et jamais affectée aux risques liés à la consommation de drogues, raison pour laquelle il n'y a pas de changement dans le projet de budget 2005.

  - ***Subvention Etat de Genève***

    Au niveau de l'Etat de Genève la situation est différente puisque l'activité "réduction des risques liés à la consommation de drogues" est comprise dans la subvention globale accordée par l'Etat, à savoir CHF 5'150'000.-- dont CHF 480'000.-- reversés à Dialogai, CHF 300'000.-- reversés à PVA, CHF 70'000.-- reversés à Ministère Sida, ce qui laisse un solde de CHF 4'300'000,-- affectés à raison de CHF 2'500'000.-- à l'activité de soutien et accompagnement aux

personnes vivant avec le VIH-Sida et CHF 1'800'000.-- à l'activité reprise par Première Ligne. Le voeu de Groupe Sida Genève est que l'Etat de Genève reconduise les mêmes montants pour le budget 2005.

Budget subvention, p. 152 des pages jaunes, rubrique n° 366, *Aide aux locataires de la GIM*

- **Pourquoi ce montant diminue-t-il de CHF 50'000,-- par rapport à 2004 ?**

  Ce montant a été réduit de CHF 50'000,-- contenu de la diminution d'anciennes situations de contentieux de certains locataires de la GIM.

5008 DELEGATION A LA JEUNESSE

Budget subvention, p. 153 des pages jaunes, rubrique n°365

- **Donner la ventilation du compte d'exploitation des Unions Chrétiennes de Genève ?**

  cf annexe n°2

- **Pourquoi avoir laissé un montant de CHF 2'000.-- pour les Centres de loisirs ?**

  Un montant de CHF 2'000.-- a été laissé sur la rubrique des Centres Aérés afin de couvrir les frais, minimes certes, des institutions qui nous facturent encore des journées " enfants Ville de Genève ".
  Le solde du compte est englobé dans la rubrique Centres de loisirs.

- **Donner la ventilation de la rubrique Centres de loisirs ?**

  cf. annexe n°3

(1)

Somme de Control Fa*2						
Centre Coûts VGE	Nom du locataire	Immeuble N°	Immeuble	Centre Coûts GIM	OTP GIM	Total
50070099	SERVICE SOCIAL	I1204	Dancet 22A	10050299	R13002	60'000.00
		I1354	Servette 100	10050299	R13002	25'500.00
		I1459	Montchoisy 46	10050299	R13002	92'560.00
		I1488	Minoteries 7	10050299	R13002	4'620.00
		I1628	Pictet 10	10050299	R13002	13'044.00
		I1672	Carouge 104	10050299	R13002	3'408.00
		I3005	Pont-d'Arve 35	10050399	R13003	30'720.00
		I5267	Dizerens (terrain)	10050299	R13002	1'200.00
	Total SERVICE SOCIAL					231'052.00
	VG/ SERVICE SOCIAL	I1012	Cheval-Blanc 8	10050299	R13002	11'700.00
		I1354	Servette 100	10050299	R13002	84'372.00
	Total VG/ SERVICE SOCIAL					96'072.00
	VILLE DE GENÈVE (P07)	I3005	Pont-d'Arve 35	10050399	R13003	3'540.00
Total 50070099						**330'664.00**
50075099	VG/ SERVICE SOCIAL	I1012	Cheval-Blanc 8	10050299	R13002	27'396.00
		I1078	Fort-Barreau 19	10050299	R13002	2'100.00
		I1129	Clos 20	10050299	R13002	19'620.00
		I1342	Carl-Vogt 4	10050299	R13002	5'040.00
		I1362	Avenir 34	10050299	R13002	57'720.00
		I1460	Montchoisy 48	10050299	R13002	7'700.00
		I1461	Montchoisy 50	10050299	R13002	46'710.00
		I1642	Carl-Vogt 2	10050299	R13002	188'760.00
Total 50075099						**355'046.00**
50075299	SERVICE SOCIAL	I1285	Simon 7	10050299	R13002	5'436.00
	Total SERVICE SOCIAL					5'436.00
	VG/ SERVICE SOCIAL	I1006	Rois 19	10050299	R13002	55'870.00
		I1286	Simon 9	10050299	R13002	29'740.00
		I1482	Seujet 34	10050299	R13002	13'860.00
	Total VG/ SERVICE SOCIAL					99'470.00
Total 50075299						**104'906.00**
50075599	VG/ SERVICE SOCIAL	I1181	Louis-Favre 43 / Grand-Pré 9	10050299	R13002	43'008.00
		I1182	Grand-Pré 11	10050299	R13002	43'980.00
		I1285	Simon 7	10050299	R13002	36'270.00
		I1357	Hoffmann 8	10050299	R13002	41'443.00
		I1459	Montchoisy 46	10050299	R13002	64'480.00
		I1481	Seujet 32	10050299	R13002	64'200.00
		I1638	Amat 6	10050299	R13002	63'852.00
		I1640	Chandieu 6 - 8	10050299	R13002	20'400.00
Total 50075599						**377'633.00**

50075699	SERVICE SOCIAL	I1017	Etuves 17	10050299	R13002	3'000.00
		I1194	Trait-d'Union 14	10050299	R13002	14'760.00
		I1213	Coulouvrenière 15 / Volontaires	10050299	R13002	3'036.00
		I1520	Henry-Golay 19	10050299	R13002	8'880.00
		I1700	Soret 17	10050299	R13002	15'408.00
	Total SERVICE SOCIAL					45'084.00
	VG / AFFAIRES SOCIALES,	I1395	Vernier 115	10050299	R13002	31'733.30
	Total VG / AFFAIRES SOCIALES,					31'733.30
	VG/ SERVICE SOCIAL	I1017	Etuves 17	10050299	R13002	35'385.00
		I1026	Lissignol 9	10050299	R13002	15'735.00
		I1027	Lissignol 10	10050299	R13002	18'108.00
		I1031	Rousseau 16	10050299	R13002	7'716.00
		I1034	Gares 19	10050299	R13002	4'200.00
		I1092	Lausanne 31	10050299	R13002	7'092.00
		I1100	Taconnerie 6	10050299	R13002	2'280.00
		I1109	Etuves 9	10050299	R13002	18'528.00
		I1152	Grottes 6 bis - Amis 7	10050299	R13002	3'960.00
		I1165	Etuves 15	10050299	R13002	9'702.00
		I1213	Coulouvrenière 15 / Volontaires	10050299	R13002	14'172.00
		I1284	Sources 8	10050299	R13002	6'012.00
		I1285	Simon 7	10050299	R13002	146'379.00
		I1286	Simon 9	10050299	R13002	161'489.00
		I1318	Carouge 82	10050299	R13002	4'932.00
		I1350	Gares 17	10050299	R13002	3'276.00
		I1481	Seujet 32	10050299	R13002	7'040.00
		I1491	Navigation 38	10050299	R13002	13'764.00
		I1616	Royaume 10	10050299	R13002	6'588.00
		I1636	Gares 21	10050299	R13002	10'824.00
		I1644	Navigation 36	10050299	R13002	6'552.00
		I1682	Lausanne 21 Bis	10050299	R13002	12'800.00
		I1684	Lausanne 25 Bis	10050299	R13002	4'284.00
		I1692	Dassier 15	10050299	R13002	24'256.00
		I3223	Henry-Golay 40	10050399	R13003	13'168.00
	Total VG/ SERVICE SOCIAL					558'242.00
Total 50075699						**635'059,30**

ASSOCIATION DES UNIONS CHRETIENNES DE GENEVE

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2003 (Synthétique)

CHARGES	CENTRE		CAVEAU		FOYER		CAMPS & VOYAGES		FYTNESS		Y'NET		CONSOLIDE	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003
Salaires et Charges														
Salaires 30	250 096,75	132 646,50	92 285,20		230 978,00	235 426,26	34 640,00	21 148,95	11 000,00	3 620,00	54 930,00	69 662,00	673 929,95	462 503,71
Charges 31	45 062,15	33 311,27	14 126,00		36 181,70	58 432,95	4 279,65	5 252,40	1 249,10	898,44	6 914,95	17 289,15	107 813,55	115 184,21
	295 158,90	165 957,77	106 411,20		267 159,70	293 859,21	38 919,65	26 401,35	12 249,10	4 518,44	61 844,95	86 951,15	781 743,50	577 687,92
Frais généraux-finan.														
Fonctionnement 32	47 168,86	23 459,35	18 831,65	2 581,85	6 866,75	10 130,30	12 454,45	462,10	1 982,05	541,15	3 856,55	5 690,50	91 160,31	42 865,25
Mat.& Entretien 33	11 177,50	21 098,01	2 209,65	114,04	33 248,85	21 405,96	4 952,25		3 317,00	204,38	1 551,00	975,00	56 456,25	43 797,39
Services 34	172 585,96	126 700,69	12 811,95	8 116,30	68 338,87	86 697,10	4 438,78	365,20	7 138,94	9 313,15	6 616,51	8 500,90	271 931,01	239 693,34
Loyers 35	29 428,60	23 341,00	17 538,40	17 538,40	143 808,00	144 028,00	707,00	2 211,60	5 516,00	5 832,35	11 400,00	11 020,00	208 398,00	203 971,35
Activités-Projets 36	13 347,00	11 704,60	19 017,40		4 165,30	2 541,60	37 219,87	68 543,04	1 500,00	316,35	1 633,70		76 883,27	83 105,59
	273 707,92	206 303,65	70 409,05	28 350,59	256 427,77	264 802,96	59 772,35	71 581,94	19 453,99	16 207,38	25 057,76	26 186,40	704 828,84	613 432,92
Amortissements	5 790,75	5 623,50	8 773,10	8 772,00	5 852,90	15 048,35			7 992,65	8 691,00	13 820,20	13 812,00	42 229,60	51 946,85
150ème des UCG	180 848,10												180 848,10	
TOTAL CHARGES	755 505,67	377 884,92	185 593,35	37 122,59	529 440,37	573 710,52	98 692,00	97 983,29	39 695,74	29 416,82	100 722,91	126 949,55	1 709 650,04	1 243 067,69

PRODUITS	CENTRE		CAVEAU		FOYER		CAMPS & VOYAGES		FYTNESS		Y'NET		CONSOLIDE	
Activités 40	39 889,38	43 224,85	27 793,50		565 081,55	599 889,10	41 317,00	53 603,00	11 590,00	21 010,00		5 373,65	685 671,43	723 100,60
Dédommagements 41	222 693,25	210 939,85			995,30		70,80	270,00					223 759,35	211 209,85
Produits financiers 42	65 255,13	31,91			127,68	218,83	4 001,55	13,05					69 384,36	263,79
Dons et legs 43	37 307,00	16 390,60	5 160,00							2 000,00	25 000,00		67 467,00	18 390,60
Subven.& sponsor. 44	195 000,00	107 344,80	71 787,00	7 182,00			30 000,00	34 594,00			12 500,00	112 500,00	309 287,00	261 620,80
150ème des UCG	173 142,25												173 142,25	
TOTAL PRODUITS	733 287,01	377 932,01	104 740,50	7 182,00	566 204,53	600 107,93	75 389,35	88 480,05	11 590,00	23 010,00	37 500,00	117 873,65	1 528 711,39	1 214 585,64
RESULTAT	*-22 218,66*	*47,09*	*-80 852,85*	*-29 940,59*	*36 764,16*	*26 397,41*	*-23 302,65*	*-9 503,24*	*-28 105,74*	*-6 406,82*	*-63 222,91*	*-9 075,90*	*-180 938,65*	*-28 482,05*

TAD

(2)

3

DELEGATION A LA JEUNESSE

ANNEE 2005

Ventilation des subventions aux Centres de loisirs
(14 Centres + Le Chalet)

Subventions de fonctionnement (liées à l'animation)	2'623'400
Salaires animateurs, part Ville (payés à la FAS'e)	3'979'000
Salaire personnel administratif et technique, (via FAS'e)	1'485'300
Actions ados-été, mandats Boîte à Boulots	94'000
Centres Aérés, soldes à répartir	86'000
Terrain d'aventures Acacias-Jonction	50'000
Gestion du matériel sono via Association Brico-Jeunes	34'000
Café Cornavin et actions contre la précarité	32'000
La Grève Nautique	14'000
Soutien à des collectifs particuliers (Ice Dream, Sporto Alegre etc...)	16'000
Editions annuelles de " l'Abri " à Saint-Jean	15'000
Moniteurs locaux en gestion accompagnée et Midnight Basket	43'000
	8'471'700
Actions ponctuelles pour et avec les jeunes	48'300
Projet de budget pour 2005 8'520'000.00	**8'520'000**

Modifier - Créer email - Répondre - Faire suivre - Supprimer - Copier dans - Déplacer dans - Aller à -

Olivier.Veyrat@srh.ville-ge.ch

28.09.2004 18:11 ZE2

A liliane.johner@cm.ville-ge.ch
cc Jean.Erhardt@seg.ville-ge.ch, Marinette.Gaillard@srh.ville-ge.ch
ccc
Objet **Fonds de décès**

Madame la Présidente, chère Madame,

En réponse à la question posée par la Commission sociale relative à l'objet susmentionné je vous prie de trouver ci-joint les informations suivantes :

Le fonds de décès est régi par un règlement intitulé "Réglement du fonds pour le versement d'une indemnité au décès" datant du 22 février 1989.
Le but du fonds est d'apporter une aide financière immédiate aux parents d'un fonctionnaire ou auxiliaire fixe.
Les bénéficiaires sont le conjoint survivant, les enfants mineurs ou en étude, etc.
Le décès doit découler d'une maladie avant l'âge de 65 ans au plus tard.
Tous les employés (fonctionnaires, employés fixes) sont tenus de cotiser. La cotisation est prélevée à part égale entre l'employé et l'employeur. Elle est fixée à Frs. 4.- par mois. La part patronale est comptabilisée au débit du compte 309900 de chaque service. La contrepartie, ainsi que la participation de l'employé va alimenter le compte de bilan 234200. Le solde actuel de ce compte est d'environ Frs. 3'900'000.-
Les autres communes du canton peuvent demander à participer au fonds.
L'indemnité versée par sinistre (décès) est de Frs. 40'000.-.

En espérant avoir répondu à vos interrogations et en restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire qui pourrait vous être utile, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, chère Madame, mes respectueuses et néanmoins cordiales salutations.

Olivier Veyrat
Chef du service des ressources humaines

Daniel FELLAY
Administrateur

Service des Ressources humaines
Cour de Saint-Pierre 2
Case postale 3983
1211 Genève 3
Téléphone +41.22.418.24.26
Fax +41.22.418.24.51
E-mail mailto:daniel.fellay@ope.ville-ge.ch
Internet http://www.ville-ge.ch

Annexe(s) : néant

B. Rapporteur de minorité: M. Pierre Maudet.

Le rapporteur prie ses lectrices et ses lecteurs de bien vouloir se référer au rapport de majorité pour retrouver le compte rendu exhaustif et objectif des travaux de la commission des finances sur le projet de budget 2005. Il en profite pour remercier la rapporteure de majorité, M^me^ Gisèle Thiévent, pour son important travail de rédaction et de synthèse.

Dans le souci d'éviter les redites – hélas nombreuses dans les débats budgétaires – le rapporteur renvoie également ses lectrices et ses lecteurs aux déclarations finales des partis politiques respectifs, en fin de rapport de majorité. Il précise ici que ce rapport de minorité rassemble toutes les positions défavorables au projet de budget 2005. (Parti radical, Parti libéral, Parti démocrate-chrétien et Union démocratique du centre.)

En préambule, le rapporteur de minorité se plaît enfin à relever l'excellent climat de travail qui a présidé aux travaux de la commission des finances lors de l'examen du projet de budget 2005 du Conseil administratif, quand bien même les conditions temporelles (délais, auditions, etc.) n'étaient – une fois de plus – pas optimales.

Disons-le franchement, le projet de budget 2005 de la Ville de Genève n'est pas un bon budget. S'il est techniquement conforme aux dispositions légales et aux normes de présentation comptable en vigueur, il est en revanche politiquement pour le moins problématique.

Fruit de tripatouillages répétés (jusqu'au dernier moment – soit à la fin d'octobre – le Conseil administratif a «coulissé» des sommes allant jusqu'à sept chiffres sous forme d'amortissements pour mieux contourner son obligation légale de présenter un budget équilibré…), ce budget a pourtant connu des prémices optimistes, placés sous le signe d'années précédentes plutôt florissantes en termes de recettes.

Cet optimisme, traduit en chiffres délirants dans les «objectifs budgétaires 2005» du Conseil administratif, fut heureusement très rapidement «douché» par l'annonce des comptes 2003 et de leur différentiel de 70 millions de francs entre le boni annoncé et le déficit final.

Malheureusement, le Conseil administratif n'a pas retenu beaucoup de leçons de cette déconvenue financière du 1^er^ semestre 2004 pour élaborer son projet de budget 2005. Il aurait pourtant été bien inspiré de faire montre de davantage de prudence dans ses prétentions fiscales, comme en témoignent les récentes expériences municipales.

S'il n'y avait que cela, on pourrait accorder le bénéfice du doute à un exécutif dont on doute par ailleurs de la capacité à faire un quelconque bénéfice dans la conjoncture actuelle. Mais, non content de calquer les rentrées escomptées sur des prévisions qui se sont montrées trop optimistes dans un passé récent, le Conseil administratif a trouvé le moyen de faire correspondre le montant des dépenses au montant desdites recettes, à quelques dizaines de milliers de francs près. Prétendument équilibré, ce budget est en réalité clairement équilibriste.

C'est le moins que l'on puisse dire d'un budget qui, dépassant le milliard de francs, ne laisse pas une grande marge de manœuvre supérieure à 2‰ en cas de fluctuation. Gageons à ce propos que les derniers correctifs sur les estimations fiscales, qui interviendront à la fin du mois de novembre sous la férule du Département cantonal des finances, achèveront comme par le passé (voir le cas du projet de budget 2004) de convaincre le Conseil municipal du caractère précaire, voire carrément vain de l'exercice auquel le Conseil administratif le contraint de se livrer annuellement.

En d'autres termes, c'est à une double violation du principe de prudence que nous avons affaire pour l'exercice budgétaire 2005: moyens et besoins sont surévalués! Car, s'il est vrai que les finances publiques relèvent davantage du moyen terme que du court terme, et qu'en ce sens on doit admettre une maîtrise très relative des rentrées fiscales estimées (à plus forte raison avec le système *postnumerando*), il n'en demeure pas moins que le bon sens aurait dû nous conduire à une «réduction de la voilure» de l'embarcation municipale.

Or c'est le phénomène inverse que l'on observe et qui nous inquiète, puisque l'on passera allègrement en 2005 le cap des 2900 postes de travail en Ville de Genève, puisque les subventions reprennent l'ascenseur, et puisque l'exécutif trouve même l'argent nécessaire pour créer de nouveaux services (exemple: Service de la mobilité) qui finissent toujours par coûter plus cher que prévu…

La tendance, clairement indiquée par la majorité rose-rouge-verte, qui pousse notre municipalité dans une voie sans issue, se voit ainsi confirmée par ce projet de budget de hasard, réalisé sur le fil du rasoir, à la merci de n'importe quel «zéphyr» financier, et dont la caractéristique la plus inquiétante, sans doute, est le poids qu'il fait porter aux générations futures de la ville.

Avec un service de la dette qui revient à près de 70 millions de francs pour l'année 2005, l'hypothèque pesant sur nos chères têtes blondes est lourde. Autant de millions en moins pour les crèches, la sécurité, la culture, le sport, etc. Par jour, cela correspond à peu près au montant du boni calculé pour l'ensemble de l'année par le Conseil administratif. Autrement dit, la précarité des prestations produites par la Ville n'en est que plus accrue, n'en déplaise aux thuriféraires de l'extension de ces prestations, qui se révèlent une fois de plus incapables de les

garantir faute de maîtriser les charges courantes et de susciter dans la durée de nouveaux apports de fonds. Un paradoxe que l'Alternative devra encore nous expliquer.

En tout état de cause, ce projet de budget 2005 ne peut faire l'objet d'un vote favorable tant il s'inscrit dans une perspective déraisonnable et démesurée. Raison pour laquelle la minorité de la commission des finances de la Ville de Genève vous invite, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, à le rejeter sans appel.

M. Pierre Losio, président de la commission des finances (Ve). Mesdames et Messieurs, je ne serai pas aussi concis que M. le maire vient de l'être et je vous prie de m'en excuser. J'ai quelques informations à vous donner, celles du président de la commission des finances qui a l'honneur, en votre nom à tous, de déposer devant cette assemblée le projet de budget 2005. Au moment du budget, que fait le président de la commission des finances? En général, il remercie, il polémique un peu, il raconte quelques histoires, il ratiocine et il se plaint de la façon dont les choses se sont passées. Je ne sais pas si vous apprécierez que je respecte cette tradition, on verra cela tout à l'heure…

Nous étudions donc aujourd'hui le travail effectué par les commissions sur le projet de budget que nous a présenté le Conseil administratif à la session plénière de septembre. Ce travail est contenu dans le rapport général de plus de 450 pages. Il est le fruit de 35 ou 36 séances de commission au total – en incluant le travail sur les objectifs budgétaires – et il est aussi le fruit de nombreuses et compétentes contributions que je voudrais saluer très chaleureusement. Tout d'abord, M. le maire et MM. les conseillers administratifs, M. le secrétaire général du Conseil administratif, la direction des finances, M. le directeur et ses adjoints ainsi que le Service de la comptabilité générale et du budget, la direction des autres départements municipaux ainsi que les chefs de service mis à contribution, le Secrétariat du Conseil municipal, les procès-verbalistes des différentes commissions et, enfin, vous, mes chers collègues: M^me^ la rapporteuse générale, M^mes^ et MM. les présidentes et présidents de commissions, rapporteuses et rapporteurs des commissions spécialisées, M^mes^ et MM. les membres des commissions spécialisées et, enfin, M^mes^ et MM. les membres de la commission des finances. S'il est un point auquel je peux souscrire dans le rapport de minorité, c'est l'excellent climat de travail qui a présidé aux débats de notre commission. A toutes celles et à tous ceux que je viens d'évoquer, j'adresse mes remerciements pour leur patience, leur disponibilité et la qualité de leur participation.

Il est annoncé dans le rapport général, à la page 63, que le président allait vous donner quelques explications au sujet du vote final qui s'est déroulé le 27 octobre

2004. Effectivement, nous avons voté sans connaître tous les chiffres précis, puisque nous avons reçu, le soir même où nous finalisions nos travaux, une communication, via courriel, qui nous indiquait qu'il y avait encore une dernière modification au budget, qui portait – je crois m'en souvenir – sur les frais de formation, ce qui entraînait une modification de l'excédent de revenus.

A la fin, la commission des finances a pu tout de même chiffrer l'excédent de revenus, en partant du dernier excédent de revenus qui nous avait été communiqué, mais nous n'avons pas pu indiquer dans le projet d'arrêté I les charges et les revenus. Nous n'avons pas pu non plus indiquer les chiffres précis à l'article 3, puisque le chiffre des amortissements que nous avions reçu était un chiffre global qui ne distinguait pas le patrimoine financier et le patrimoine administratif. Nous avons néanmoins voté les arrêtés et cela grâce à la présence bienveillante et au bon sens de notre président, qui remplaçait ce soir-là un collègue à la commission des finances.

Avant d'aller plus avant, au nom de la commission des finances, je voudrais d'abord apporter un très ferme démenti à des propos que j'ai lus dans un rapport. Il paraît que la commission des finances met le couteau sous la gorge des commissaires, des rapporteuses et des rapporteurs, en les contraignant à travailler dans des délais intenables. Mesdames et Messieurs, ceux qui font ce travail budgétaire depuis plusieurs années, et même ceux qui ne l'ont fait qu'une fois, comprennent très rapidement de quoi il s'agit. Ce n'est pas la commission des finances qui impose le calendrier de travail et les délais de réddition des rapports: ce calendrier est établi en fonction d'un seul délai et celui-ci est dicté par l'imprimeur. C'est l'imprimeur de ce gros pavé que nous avons devant nous ce matin qui fixe ce délai au Secrétariat du Conseil municipal et, cette année, c'était le 8 novembre qu'il fallait rendre les rapports pour que tout puisse partir à l'imprimerie. A partir de cette date s'élabore l'agenda, selon les disponibilités et la bonne volonté de tous les acteurs de la procédure budgétaire, et cet agenda doit aboutir à la remise du rapport général à la date indiquée. La commission des finances, elle, est soumise aux mêmes contraintes que les commissions spécialisées et, en aucun cas, elle n'émet un diktat. Elle ne fait que transmettre les dates dans le créneau qui reste ouvert et chacun, selon ses disponibilités, s'arrange pour pouvoir faire le travail auquel il est appelé.

Je tenais donc à relever cela, même s'il est vrai que, chaque année, deux commissions doivent travailler dans des conditions temporelles difficiles, voire pénibles. L'année dernière, ce fut la commission des travaux et la commission des arts et de la culture, cette année, la commission des sports et de la sécurité et, à nouveau, la commission des arts et de la culture. Je laisserai aux présidents respectifs de ces deux commissions le soin de vous expliquer dans quelles conditions leur travail budgétaire s'est effectué. Mais je tenais tout de même à dédouaner la commission des finances d'une très injuste mise en cause.

Le 6 décembre 2003, à la même heure, notre collègue Didier Bonny, alors président de la commission des finances, s'était plaint devant notre Conseil municipal des mauvaises conditions dans lesquelles s'était déroulé le travail budgétaire. Il avait raison et je reprends ce qu'il dénonçait. L'étude des objectifs budgétaires aurait dû être effectuée au printemps, alors que cette étude n'avait pu commencer qu'à fin juin pour certaines commissions et après les vacances d'été pour la plupart d'entre elles. Cette étude des objectifs, se juxtaposant à l'étude du budget lui-même, en perdait presque son sens. M. Bonny évoquait également le fait que les magistrats n'étaient que peu disponibles pour l'examen des objectifs budgétaires. Il relevait que la commission des finances avait été contrainte d'auditionner jusqu'à trois départements le même soir, et il nous disait que la commission des finances avait reçu les traditionnelles modifications budgétaires le soir même où elle devait finaliser son travail et voter le budget. Enfin, il avait constaté qu'un seul conseiller administratif, à l'époque vice-président du Conseil administratif et aujourd'hui maire, M. Muller, était présent lors de la présentation de ces modifications pour expliquer ce qui s'était passé et quels étaient les changements apportés au budget.

J'ai le plaisir de pouvoir affirmer devant vous que les paroles amères et justifiées de M. Bonny ne se sont pas perdues dans l'éther, il a été entendu et je vais l'illustrer très concrètement. S'agissant des objectifs budgétaires, les travaux ont commencé cette année le 23 mars et se sont achevés le 28 juin; ils se sont donc étalés sur trois mois, quatorze séances y ont été consacrées et la commission sociale et de la jeunesse a même pu se réunir quatre fois. C'est dire si, contrairement à ce que disait M. Bonny, les magistrats se sont montrés très disponibles vis-à-vis des différentes commissions. Cette année, la commission des finances n'a auditionné qu'un département par séance, ce qui améliore singulièrement la qualité du travail effectué. Il convient de remercier les magistrats pour avoir organisé l'agenda de façon à ce qu'un seul département par soir soit abordé. Les modifications budgétaires ont été présentées le 26 octobre, c'est-à-dire la veille de la finalisation des travaux de la commission des finances. C'est un progrès appréciable et nous l'avons largement apprécié. Enfin, cette année, M. le maire Pierre Muller n'était pas seul pour commenter ces modifications budgétaires, il était accompagné de M. Tornare, vice-président du Conseil administratif. J'ajoute même que le contenu de certaines modifications avait déjà été évoqué lors d'auditions précédentes par leurs collègues du Conseil administratif, ce qui fait que nous avions déjà été sensibilisés et que nous savions à peu près ce qui allait arriver.

Il y a donc, et vous pouvez le constater, de notables améliorations par rapport au travail budgétaire de l'an dernier, et tout le monde peut s'en féliciter. La procédure que nous appliquons pour l'étude du budget municipal est satisfaisante quand les conditions de l'application sont respectées dans la temporalité; il est clair qu'elle perd de sa substance et de sa pertinence quand on doit travailler dans

l'urgence. Je persiste à penser qu'il serait erroné de vouloir remettre en cause cette procédure budgétaire. Bien sûr, on peut encore améliorer des choses dans les détails du projet de budget, je ne vais pas m'y étendre, mais citer une chose que nous pourrions améliorer et, en ce sens, je reprends les propos de M. Bonny de l'an dernier – c'est le seul exemple que je donnerai. Ne pourrait-on pas mettre en pratique la résolution R-41 que notre Conseil municipal a acceptée à l'unanimité il y a maintenant trois ans? Elle demandait que le Conseil administratif déposât le budget deux semaines plus tôt, lors d'une séance plénière extraordinaire qui se tiendrait à la rentrée de fin août. Je me permets d'inviter le bureau de notre Conseil municipal à en étudier la possibilité avec le Conseil administratif pour l'exercice de l'an prochain.

Je souhaiterais encore évoquer les principaux sujets de discussions, sans en déflorer le contenu, puisqu'il ne m'appartient pas de le faire à ce moment de la journée. A la commission des finances, nous avons beaucoup parlé de la sécurité et du financement du Service d'incendie et de secours (SIS) par l'Association des communes genevoises; de la mobilité, de la Semaine de la mobilité et du nouveau Service de la mobilité. Nous avons parlé également des expériences «Les yeux de la ville», du Musée de l'horlogerie, des conventions de subventionnement, du financement de la petite enfance par l'Etat et, enfin, de Genève Tourisme.

Dans la lecture des différents rapports, quelque chose m'a étonné, mais je n'émets pas une critique, c'est simplement une remarque que je me suis faite en lisant le rapport. Cela concerne la commission sociale et de la jeunesse qui a pu consacrer sept séances à l'étude du budget, objectifs compris, et quand on regarde la fin du rapport de cette commission, on constate qu'il y a 0 oui, 0 non et 14 abstentions. Depuis le temps que je siège dans ce Conseil municipal, je crois que c'est la première fois que cela arrive; mais, je le répète, ce n'est pas une critique et des explications nous seront données certainement tout à l'heure.

Je ne voudrais pas terminer sans réitérer mes remerciements à celles et ceux que j'ai cités au début de mon intervention et sans souhaiter bonne chance et bon courage à notre président et aux membres du bureau pour cette longue journée de travail qui vient de commencer. Je vous remercie, Mesdames et Messieurs.

Le président. Merci pour vos vœux, Monsieur Losio. Avant de donner la parole aux rapporteurs, je passe la parole à M. Pierre Muller pour une annonce.

M. Pierre Muller, maire. Mesdames et Messieurs, on m'a fait remarquer tout à l'heure que je ne vous avais probablement pas suffisamment informés d'une chose qui, à dire vrai, ne s'est pas passée. Vous savez qu'habituellement, à fin

novembre, nous recevons du Département cantonal des finances des modifications en matière de recettes, soit à la hausse, soit à la baisse, mais cette année nous ne les avons pas reçues. Nous nous sommes tout de même informés auprès dudit département pour savoir si c'était un oubli ou s'il n'y avait pas de modifications. Pour la clarté du débat, je vous informe qu'il n'y a pas eu de modifications provenant du Département cantonal des finances.

M^me^ Gisèle Thiévent, rapporteuse générale (AdG/SI). Mesdames et Messieurs, je ne faillirai pas à la tradition et je commencerai par les remerciements. Je serai brève, rassurez-vous! Tout d'abord, j'aimerais remercier tous les acteurs et les actrices de ce projet de budget 2005: le Conseil administratif dans son ensemble, M. le maire, Pierre Muller, magistrat en charge du département des finances et ses services, ses collaborateurs et collaboratrices, M. Hermann de la Direction des finances, M^me^ Sylvie Fontaine de la section du budget, M^me^ Cabussat et M. Hercod, pour leur rigueur et leur disponibilité. Pour la commission des finances, je remercie son président, M. Pierre Losio, et tous ses membres, avec qui il a été très agréable de travailler. Les débats se sont déroulés, comme cela a déjà été dit, dans des conditions favorables à une étude sérieuse et fertile du projet de budget 2005. Il est bon de rappeler que ce rapport n'existerait pas sans le travail des procès-verbalistes: M. Nicollier, M^me^ Spescha et M^me^ Schmidlin. Qu'ils soient remerciés pour leur travail, ainsi que tous ceux et toutes celles que j'omets de nommer aujourd'hui.

Pour l'anecdote, j'ai accepté la rédaction de ce rapport, car il revenait à notre groupe. Il est évident que je ne me serais pas proposée spontanément, mon expérience étant encore toute relative au sein du Conseil municipal. Pourtant, je ne regrette pas les heures passées en commission et à la rédaction du rapport, elles se sont révélées formatrices et enrichissantes. En relisant mon rapport, j'ai remarqué que j'avais effectué un choix malheureux, celui du tableau des nouveaux postes de la page 84. Je vous demanderai donc de vous reporter plutôt au tableau figurant dans le projet de budget, à la page 229, qui offre une vision plus pertinente de l'ensemble des nouveaux postes par département. J'ajouterai que j'ai effectué mon travail au mieux, mais que je reste naturellement ouverte à toutes remarques ou critiques, sachant que je ne siège que depuis un an et demi dans ce plénum et que certaines subtilités m'échappent sûrement encore.

Aux membres de ce Conseil municipal qui se sentiraient frustrés parce que toutes les réponses écrites ne figurent pas au rapport, je dirai que les commissions spécialisées ont choisi d'annexer tel ou tel document. En tant que rapporteuse de la commission des finances et en tant que rapporteuse générale, j'ai respecté les décisions des commissaires quant aux documents et réponses écrites qui figurent en annexes.

Je laisserai à mon collègue de groupe, Christian Zaugg, le soin de s'exprimer au nom de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) sur le projet de budget proprement dit et je n'apporterai ici qu'un éclairage personnel sur quelques points clés des débats qui m'ont plus particulièrement interpellée. En premier lieu, j'aimerais revenir sur les débats importants qui ont suivi la décision du Conseil administratif de diminuer les charges liées à l'entretien des bâtiments locatifs, administratifs et publics, diminution qui s'élève à plus de 5 millions de francs, débats suscités par la conscience aiguë des besoins en ce domaine en Ville de Genève. Les commissaires n'ont finalement pas remis en question cette décision du Conseil administratif, les trois priorités du budget 2005 axées sur des prestations à la population sous forme, notamment, de places de crèche ayant fait pencher la balance. De plus, comme le Conseil administratif est dans l'obligation de présenter un budget équilibré, il était difficile de compenser en quelques semaines une telle somme par d'autres coupes qui auraient été susceptibles de satisfaire l'ensemble du plénum. Pourtant, peut-être serait-il souhaitable pour les prochaines années, si des coupes devaient à nouveau être opérées, de ne pas sacrifier une nouvelle fois le patrimoine immobilier, mais de trouver d'autres domaines susceptibles de voir leurs charges diminuer.

Le rapport montre qu'une grande partie de l'augmentation des subventions du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement est dévolue à la petite enfance. L'ensemble de ce Conseil municipal a admis la nécessité et l'urgence de combler au plus vite le manque crucial de places de crèche pour les enfants dont les parents travaillent en ville de Genève, et a donc approuvé la démarche des magistrats. M. Tornare, magistrat en charge du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, nous l'a rappelé encore mercredi dernier: d'ici à 2010, la situation du service public de la petite enfance devrait être stabilisée. Je ne peux passer sous silence des débats qui ont occupé la commission des finances au sujet d'amendements relatifs à des demandes d'augmentation de subventions au département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. Les sommes étaient, il est vrai, assez modestes si on les compare à celles injectées dans le domaine de la petite enfance. Mais il est bon de ne pas oublier que ces subventions cachent des êtres humains qui luttent et s'investissent pour des causes importantes.

Il est évident que ce projet de budget ne satisfait pas l'ensemble des groupes représentés dans cette enceinte. Le volumineux rapport de la commission spécialisée des sports et de la sécurité le prouve, ainsi que les débats repris en commission des finances qui concernaient surtout le Service d'incendie et de secours. Le rapport de minorité qui clôt ce document illustre également un certain mécontentement de la part de la minorité qui occupe ces bancs. Durant les débats, cette minorité a jugé que le département des sports et de la sécurité était le grand perdant de ce projet de budget. Un amendement a été proposé qui demandait l'ouver-

ture de postes supplémentaires de pompiers, que la commission des finances a rejeté. La majorité a ainsi accordé sa confiance aux décisions des magistrats et a estimé que l'exécutif n'avait rien laissé au hasard et que les moyens mis en œuvre pour la sécurité des habitants étaient le fruit d'une vraie réflexion.

En conclusion, je dirai qu'au-delà des tensions et des mécontentements, au-delà aussi des critiques réitérées des partis de l'Entente sur la politique financière de la Ville qui, selon eux, devrait suspendre tous développements et toutes prestations à la population, sous couvert de rembourser une dette qu'ils ont eux-mêmes creusée, les options politiques de l'exécutif pour ce projet de budget 2005 sont largement soutenues par la majorité de ce plénum.

M. Pierre Maudet, rapporteur de minorité (R). Mesdames et Messieurs, je serai sans doute moins bref que la préopinante. Alors, d'emblée je vous prie de m'excuser pour ma probable absence de concision, quoique, et j'y viendrai dans un instant, je vous ferai économiser un peu de temps tout à l'heure. Je me plaindrai sans doute davantage que les deux préopinants et vous le comprendrez, c'est ici mon rôle en tant que rapporteur de minorité. Mais j'essaierai de le faire de manière constructive et d'amener des arguments de fond, car le but aujourd'hui est de faire avancer le débat.

Je vais d'abord remercier le président de la commission des finances; comme vous l'avez sans doute lu dans mon rapport, j'ai particulièrement apprécié, mes collègues également je crois, l'atmosphère de travail. Cela vaut la peine d'être souligné ici, non pas parce que c'est rare, mais parce que cela contribue grandement à faire avancer les choses et à permettre de respecter les délais qui, comme l'a souligné M. Losio tout à l'heure, sont souvent trop courts en matière d'étude du budget. Je tiens à remercier également la rapporteuse de majorité qui a fait un immense boulot; il est vrai que ce n'était pas facile pour elle, puisqu'elle en est à son deuxième exercice budgétaire. J'ai apprécié la précision du rapport rendu, sur laquelle j'ai pu me baser pour déposer nos nombreux amendements que vous découvrirez tout à l'heure. Donc, indirectement et involontairement, vous êtes complice de notre travail et je vous en remercie, Madame la rapporteuse! Je remercie également mes collègues de la commission des finances, avec lesquels j'ai eu plaisir à travailler, les magistrats, qui cette année ont mis un point d'honneur à nous donner un certain nombre d'informations, même toutes les informations demandées, par écrit, rapidement, et qui ont ainsi facilité notre travail. Je remercie enfin les services financiers sans lesquels nous n'aurions jamais pu, dans les temps donnés, arriver à produire les chiffres voulus et à cette discussion aujourd'hui.

Je dirai deux mots sur les conditions de travail. Je ne vais pas répéter ce qu'a dit M. Losio, j'abonde dans son sens. Pour ma part, je regrette également les délais très courts dans lesquels nous avons dû travailler sur ce budget. J'ose ima-

giner que, l'année prochaine, avec les deux semaines supplémentaires dont nous disposerons, puisque le budget sera voté le 17 décembre 2005, nous aurons un peu plus de marge. Je regrette également – là, c'est une remarque à l'endroit du magistrat en charge des finances – les modifications de dernière minute, notamment les tripatouillages d'amortissements qui nous ont empêchés de voir avec précision dans quelles eaux on errait! Je rappelle enfin que la commission des finances a dû travailler, pour le volant des recettes, sur des évaluations. Cela, c'est une remarque sans arrière-pensée politique. Il est d'autant plus difficile de faire un budget sur des évaluations avec le système postnumerando que, nous l'avons vu dans les années précédentes, ces évaluations ne se confirment pas toujours. Je ne spéculerai donc pas, pour ma part, aujourd'hui sur ces recettes. J'insisterai simplement sur le fait qu'elles impliquent pour nous un certain devoir de prudence, indépendamment de nos considérations politiques.

Ces remarques liminaires étant faites, j'aimerais aborder maintenant un peu plus les aspects de fond et vous me permettrez d'être un peu moins consensuel. Mesdames et Messieurs, vous n'êtes pas sans le savoir, d'abord, un budget révèle un état d'esprit, une manière de travailler et des objectifs politiques. On parle du budget comme l'acte politique majeur dans l'année municipale, c'est d'autant plus vrai que nos compétences sont limitées. Celles-ci se limitent, finalement, à valider des sommes, à valider des budgets et ce crédit principal de l'année est notre acte politique majeur, qui révèle un état d'esprit sur la forme et sur le fond. Autant l'avouer franchement, je doute que l'on change grand-chose aujourd'hui. Vous verrez que nous avons déposé une petite centaine d'amendements – 80 amendements – qui vont nous permettre, j'espère, de faire avancer le débat. Je doute néanmoins, mais je ne vais pas préjuger du bon sens de cette assemblée, que ces amendements quittent l'ordre symbolique et passent la rampe d'une quelconque majorité.

Comme vous le savez sans doute, Mesdames et Messieurs, de toute façon, sur l'ensemble du budget, nous n'avons qu'une marge de manœuvre très limitée qui, selon des calculs faits par des membres de ce Conseil municipal à la législature précédente, se monte à peu près à 5% de l'ensemble du budget. Notre marge de manœuvre est faible et ce ne sera pas notre propos de faire de l'épicerie ici. Je ne me fais donc que peu d'illusions sur l'issue du vote. Seuls l'heure du vote et le boni final restent encore à déterminer.

Finalement, pourquoi passer une journée ici, pourquoi passer probablement plus de douze heures à défendre des amendements et à nous battre? Serions-nous masochistes à ce point-là? Dans les groupes de l'Entente, nous avons mené une réflexion par rapport à l'attitude de l'Alternative qui nous a, vous le savez, un peu dérangés au cours des exercices précédents. Cette attitude, très efficace, très ferme, se caractérise par une opposition à nos amendements défendue par une seule personne pour l'ensemble de l'Alternative, par un refus d'entrer en matière et en discussion. Cela a été le cas l'année passée, au troisième débat, et nous espé-

rons aujourd'hui que la majorité aura un peu plus à cœur d'entrer dans le détail de nos amendements et de discuter avec nous, parce que nous sommes restés, en tout cas pour les deux exercices budgétaires précédents, sur notre faim quant à cette volonté de débattre. Nous avions même dit – je l'ai vu en relisant le *Mémorial* de l'année passée – que nous avions trouvé cette majorité un peu arrogante et oublieuse de ses devoirs de majorité. Je voulais ici le rappeler, pour que nous puissions avoir une discussion sincère et un échange réel, car des bonnes idées, il y en a à gauche comme à droite, et nous prétendons en proposer aujourd'hui.

Je vous prie également d'excuser les éventuels excès dont je pourrais être l'auteur dans mes propos, mais vous comprendrez, Monsieur le président, que le but de l'opposition est de forcer également un peu le trait pour favoriser le débat. Comme je disais tout à l'heure que je vous ferais économiser du temps, je précise que mes propos reflètent ici la position tant de l'opposition que du Parti radical. Je ne reprendrai donc pas la parole tout à l'heure comme chef de groupe ou représentant du Parti radical, Monsieur le président.

En quoi ce budget est-il révélateur, que révèle-t-il? Vous vous rappelez sans doute que nous avons reçu au mois de mars de cette année des objectifs budgétaires, lesquels objectifs étaient très ambitieux, résolument optimistes, béats sans doute; ils proposaient une augmentation de cinquante postes environ dans l'administration municipale et une série de prestations nouvelles. Mais, très rapidement, le Conseil administratif a dû revenir sur ce document, douché en quelque sorte – une douche froide – par les résultats des comptes 2003, qui présentaient un différentiel de 70 millions de francs entre le boni prévu de 33 millions et le déficit enregistré de 37 millions. 70 millions de francs de différentiel qui ont naturellement ramené notre exécutif à de meilleurs sentiments quant à ses projets pour 2005.

Notre ministre des finances, M. Muller, nous a rappelé, au mois de septembre lorsqu'il a déposé le budget, que durant l'été l'exécutif avait dû se résoudre à couper dans le premier projet de budget plus de 47 millions de francs pour arriver à l'équilibre qui lui est imposé par la loi. A l'époque, nous avions salué cet effort – qui est naturel, c'est la loi qui l'impose – et nous avions relevé que si l'exécutif avait pu, en un été, réduire de 47 millions son premier budget, il aurait sans doute pu faire un effort supplémentaire pour le réduire davantage. C'est ici ma première critique sur la manière dont les budgets sont faits. En prenant la parole tout à l'heure, M. Muller a parlé du *back-office*; vous me permettrez de prendre un deuxième terme anglais et de parler de budget *top-down*, qui part du haut au lieu de partir du bas. Pour notre part, nous, l'opposition, nous déplorons une fois de plus que le Conseil administratif parte des sommes des années précédentes, plutôt que de réfléchir en termes de prestations et de partir d'un budget zéro, un budget *bottom-up*, comme on dit en anglais, un budget partant d'en bas.

C'est là une première critique que je voulais faire, parce que nous discutons aujourd'hui sur un budget des besoins au lieu de discuter sur un budget des moyens, ce qui nous porte naturellement à dépenser davantage que ce que nous avons. L'élaboration du budget est une élaboration de hasard quant aux recettes, et ce n'est pas un reproche, c'est simplement un état de fait dont il faut tenir compte et qui doit nous inciter à un devoir de prudence; mais, en ce qui concerne les dépenses, c'est un budget qui nous apparaît comme démesuré, pas démesuré par rapport aux années précédentes, car il est dans la droite ligne des années précédentes, mais démesuré dans l'absolu. Pour notre part, nous estimons que le Conseil administratif à travers ce budget, une fois de plus, fait preuve de troubles de dépenses compulsives.

Permettez-moi ici de faire un diagnostic un peu plus approfondi. Pour prendre l'argument des prestations à la population, qui est un argument de l'Alternative, je rappelle que la population de la Ville de Genève, en douze ans, a augmenté d'à peu près 6%; les charges de la Ville de Genève qui correspondent à ces prestations, en comparaison, ont augmenté de plus de 30%. Quelle comparaison, Mesdames et Messieurs, plus de 30% en regard de 6% d'augmentation de la population! Si l'on continue sur ce régime, nous pouvons envisager à l'horizon des douze prochaines années, avec une augmentation constante de la population, une explosion des charges. Cela, nous ne pouvons pas l'admettre, parce que nous ne voyons même pas, en termes de prestations, l'augmentation correspondante à ces 32%.

Toujours à propos des dépenses, pour notre part, nous, l'opposition, déplorons une certaine déviance de l'administration qui, de toute évidence, n'est pas contrôlée correctement par l'exécutif. Il y a quelques années, nous avions un Service des agents de ville et du domaine public qui pouvait déjà délivrer les amendes, qui le faisait, certes, de manière insatisfaisante, puisque la gabegie régnait en ville de Genève en matière de stationnement – et je le concède à M. Ferrazino qui le rappelle souvent – et nous ne pouvions que nous en plaindre. Mais, Mesdames et Messieurs, rappelez-vous, et c'est là le sens de mon propos, que le Service des agents de ville et du domaine public produisait un différentiel positif de 14 millions de francs; la Ville de Genève, grâce à ce service, encaissait 14 millions. Aujourd'hui, quelques années plus tard, avec une situation certes mieux régulée en termes de stationnement, ce service, où 84 personnes ont été engagées, ne rapporte plus que 10 millions! On a réussi, en cinq ans, la performance d'engager du personnel, d'améliorer le stationnement, mais de réduire, alors que l'on encaisse 20 millions d'amendes par année, le différentiel de 4 millions de francs. C'est un exemple: 4 millions en moins pour la Ville de Genève.

Un autre exemple qui nous a frappés dans l'étude du budget en commission des finances, c'est le fameux service des passeports. Comme vous le savez, l'Etat a transféré aux communes la compétence d'établir les passeports et les cartes d'identité, et un service municipal a été ouvert en catastrophe dans des locaux

tout à fait corrects. Je salue là le travail du magistrat Tornare lorsqu'il a fallu ouvrir rapidement ces locaux. Le service des passeports a été ouvert le 1er janvier 2003, avec la promesse du magistrat, à l'époque, dans son discours d'inauguration des locaux, que ce service resterait bénéficiaire. Il l'a été tout juste la première année, il était à l'équilibre; par contre, on nous annonce dans le budget 2005 qu'il sera déficitaire, alors même qu'il s'agit d'une prestation que l'on est censé faire payer à la population, selon la loi cantonale. C'est un autre exemple de déviance de l'administration.

Un troisième exemple, qui a déjà été cité au moment de la prise en considération de ce budget en septembre, c'est la création d'un Service de la mobilité. Il est vrai que ce service n'entraîne pas la création de nouveaux postes, mais, parce que c'est une loi naturelle que l'on a pu observer dans de nombreux cas, il engendrera à terme des frais nouveaux de personnel, de fournitures et autres. Pour notre part, nous ne pouvons pas souscrire à la création de ce service «triplon», qui a déjà doublonné dans le département de M. Cramer, entre le service de la mobilité douce et l'Office des transports et de la circulation. Cette prolifération administrative, Mesdames et Messieurs, vous comprenez bien que nous ne pouvons pas y souscrire.

Le troisième aspect auquel je vais venir, au nom de l'opposition, est l'aspect du personnel et des postes. La Ville de Genève, c'est 500 postes en plus en cinq ans, c'est-à-dire 20% d'augmentation du personnel en cinq ans! En d'autres termes et en comparaison du budget global, un peu plus de 42% de notre budget est dévolu à la masse salariale, alors même que des groupes appartenant à l'Alternative, il y a quelques années, s'étaient résolus à fixer la limite fatidique de la masse salariale à 40% du budget. L'année prochaine, nous allons allégrement dépasser la barre des 3000 postes, vu la propension que nous avons à créer de nouveaux postes. Nous, l'opposition, nous inquiétons des effets que cette inflation peut provoquer, car vous savez qu'un engagement nous coûte nécessairement plus cher la deuxième année, plus cher la troisième, la quatrième, et ainsi de suite, par le simple fait des mécanismes salariaux. Nous nous inquiétons précisément de ces mécanismes qui augmentent nos charges chaque année et qui engendrent ces dépenses liées pour la Ville de Genève.

Nous nous étions inquiétés également, lors de la présentation des objectifs budgétaires, de l'inflation directoriale à la tête de la Ville de Genève, mais également dans les états-majors des différents départements. Certains départements jouent carrément, a-t-on l'impression, à l'agence de placement pour anciens conseillers municipaux, futurs conseillers municipaux ou autres, peu importe. Nous déplorons la création de nouveaux postes de direction, qui ne sont pas liés aux prestations de terrain, parce qu'on ne peut pas tenir un double discours: prétendre accroître les prestations et se concentrer sur l'augmentation de postes directoriaux. Vous ne m'empêcherez pas de signaler que, l'année passée, alors que le Conseil municipal venait de voter le budget, le Conseil administratif s'est

permis, sur la base d'un contrat de droit privé, d'engager un communicant de plus dans la deuxième quinzaine de décembre, sans évidemment l'avoir signalé au Conseil municipal. On peut s'interroger sur la réelle volonté du Conseil administratif de tenir ses objectifs en termes de personnel! Pour notre part, nous, l'opposition, nous émettons les plus expresses réserves.

Je dirai également quelques mots sur les groupes de comptes 31. Là, je me permettrai de saluer et de souligner le travail fait par la commission des finances suite à la motion M-423 déposée par les Verts, motion tout à fait pertinente, consécutive au budget précédent. Durant l'année, nous avons pu, en extrayant cette problématique du budget, étudier la question des postes 31 avec toute l'attention requise. S'il se trouve une relative unanimité dans cette enceinte pour demander que le contrôle de ces postes soit plus important – et le Conseil administratif, lui-même, l'a confirmé lors des auditions sur cet objet et va dans cette direction – nous vous montrerons tout à l'heure, à travers de nombreux amendements présentés par le Parti libéral et soutenus par les autres partis de l'Entente, que cette politique sur les groupes 31 doit se matérialiser dans les faits. Pour notre part, dans certains départements et dans certains services en particulier, nous déplorons, là aussi, une augmentation galopante.

J'en viens à un point anecdotique, mais qui révèle un état d'esprit également. Je vous le disais tout à l'heure, un budget, c'est d'abord un état d'esprit. Or, en ce qui concerne les nombreux voyages que fait le Conseil administratif, même s'ils sont prévus dans le budget, nous déplorons qu'il montre par là même une propension à la dépense. Je lisais ce matin que, dans les dix derniers jours, trois conseillers administratifs sur cinq se sont rendus sur un autre continent. C'est très bien pour le rayonnement de Genève, loin de moi l'idée de les critiquer là-dessus, mais j'aimerais que, en termes d'image qui est donnée, nos conseillers administratifs montrent qu'ils veulent maîtriser ces groupes 31, maîtriser ces dépenses de petits fours, d'apéritifs et autres, qui, comme vous pourrez le voir dans les amendements qui seront déposés tout à l'heure, quintuplent parfois dans certains services.

Voilà, Mesdames et Messieurs, sur l'aspect des dépenses, le premier chapitre que je souhaite refermer. Ce chapitre se caractérise par une absence totale de choix et par le renforcement de mécanismes pervers qui nous semblent extrêmement délétères pour la bonne continuité budgétaire de notre collectivité.

Alors on nous a dit, et c'est une nouveauté, que cette année le Conseil administratif a des priorités. S'il n'en a pas sur la forme, il en a peut-être sur le fond. Je vous rappelle ces trois priorités. Première priorité: «Genève, ville propre». Nous ne pouvons qu'y souscrire, cela fait longtemps que nous demandons que le Conseil administratif se saisisse de ce problème. Nous avons émaillé les débats budgétaires précédents de nombreuses discussions sur la coordination entre les agents municipaux et la Voirie à propos des débarras sauvages. Nous nous félici-

tons pour notre part que le Conseil administratif fasse de la propreté une priorité. Nous regrettons simplement que le conseiller administratif en charge de ce dossier ait mis cinq ans à se rendre compte du problème et à en faire véritablement sa priorité, identifiée comme telle. Nous regrettons que, dans le même effort d'autocritique – car, au bout de cinq ans réaliser que Genève doit devenir une ville propre, c'est bien! – il ne pousse pas l'autocritique aussi loin dans le domaine de la mobilité. Nous aurons l'occasion tout à l'heure de vous présenter un certain nombre d'amendements sur la Semaine de la mobilité, mais également sur les aménagements éphémères, car nous espérons bien que le magistrat ne va pas mettre cinq ans à réaliser que son programme d'aménagements éphémères n'est pas forcément une bonne idée et qu'il serait bien inspiré en la matière de pratiquer un peu l'autocritique. Je sais qu'«auto» est un terme qui vous convient peu, Monsieur le magistrat, mais je l'emploierai dans son sens premier: «autocritique», pour éviter l'«autosatisfaction»…

Deuxième priorité du Conseil administratif: la petite enfance. Cela tombe bien, nous avons parlé de la petite enfance il y a trois jours dans cette enceinte et le magistrat lui-même a utilisé le terme de «municipalisation rampante». Pour notre part, groupe radical et, je pense, l'opposition dans son ensemble, nous soutiendrons les crédits demandés pour la petite enfance et les augmentations de subventions, pour confirmer simplement nos propos de mercredi soir. Là aussi, Mesdames et Messieurs, si c'est une priorité réelle du Conseil administratif, pourquoi la majorité de ce Conseil municipal a-t-elle refusé, mercredi soir, que nous en débattions et que nous nous basions sur des chiffres concrets, globaux, pour faire avancer les choses de façon prioritaire, et non par petites touches successives? Là aussi, le terme de priorité est sans doute abusif, et nous le déplorons.

Le troisième objectif, sur lequel nous reviendrons également, est l'objectif du département des affaires culturelles: le livre. C'est un objectif tout à fait louable, il en vaut d'autres de notre point de vue. Mais nous mettons d'autres priorités devant le livre, et le groupe démocrate-chrétien aura l'occasion tout à l'heure de défendre des amendements, également soutenus par l'ensemble de l'opposition, quant à la manière de soutenir le livre, qui ne nous semble pas toujours très juste ou très proportionnée aux efforts souhaités.

En relevant ces trois objectifs, et la rapporteuse de majorité l'a dit tout à l'heure, on souligne que trois départements sont privilégiés, qu'ils ont droit à des priorités, et que deux départements ne le sont pas. Deux départements ont en quelque sorte été oubliés dans ces priorités, ils sont absents. Si l'on peut comprendre que le département des finances, qui est un département transversal, ne fasse pas forcément l'objet de priorité en termes de prestations – car j'ai bien compris que c'était des priorités en termes de prestations à l'endroit de la population – nous, l'opposition, nous déplorons que le département des sports et de la sécurité n'ait pas fait l'objet d'un plus franc soutien de la part du Conseil admi-

nistratif. Nous savons que le magistrat a déposé, le moment venu, un certain nombre de propositions, notamment au moment des objectifs budgétaires en début d'année, et que ces propositions n'ont pas été suivies.

C'est un comble pour moi aujourd'hui de devoir défendre le magistrat en question… Mais je déplore pour ma part, et nous le traduirons tout à l'heure dans des amendements concrets, que la sécurité, qui est une de nos priorités, ait été négligée en termes de postes et de finances. Nous aurons l'occasion d'y revenir lors du débat tout à l'heure. Cela révèle également un état d'esprit que l'on trouve dans ce budget, qui consiste à procéder par baronnie, par département, sans une réelle vision globale, qui inclut notamment la sécurité, incontournable aujourd'hui.

Quelques mots sur la dette, dont on dit souvent que c'est la marotte de l'Entente. La dette repart cette année à hauteur de 42 795 000 francs, si j'ai bien lu, donc à peu près 43 millions de francs. Elle est le corollaire d'une insuffisance d'autofinancement et, contrairement aux socialistes qui, à l'issue du débat en commission des finances, avaient fustigé les services financiers en disant que l'emprunt n'était pas correctement négocié, j'aimerais souligner pour ma part le fait que les services financiers de la Ville sont tout à fait performants, gèrent bien la dette. On ne peut que s'en féliciter, parce que ce n'est pas une mince affaire de gérer les 400 millions d'emprunts qui ont dû être renégociés cette année, et j'aimerais m'inscrire en faux contre certains propos tenus en commission des finances par des représentants de l'Alternative.

Maintenant, que nous indique le redémarrage de la dette? Cela nous indique que le Conseil administratif se fiche éperdument du redémarrage de la dette! Il en a fait un argument de campagne, qui est tombé opportunément en 2003, disant qu'il avait réussi à réduire la dette durant les quatre ans précédents, c'est-à-dire durant la législature précédente, ce qui est vrai; bonne conjoncture, situation profitable, bonis imprévus, la dette a été réduite *de facto.* Nous n'avons pas vu là une réelle volonté de la réduire, ce qui se trouve démontré aujourd'hui par le fait que cette dette redémarre et que le Conseil administratif n'en fait pas une de ses priorités. De notre point de vue, le Conseil administratif navigue à vue et se moque de la dette, se moque donc des générations futures, du poids que l'on fait porter sur celles-ci. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que le service de la dette, pour 2005, c'est, si j'ai bien lu, 66 millions. Peut-être que ce montant baisse et c'est tout à l'honneur de vos services, Monsieur Muller, de faire baisser le service de la dette. En revanche, si l'on se livre à un petit calcul en divisant ce que vont nous coûter les intérêts de la dette en 2005 par les 365 jours qui composent l'année, on arrive à peu près à 180 000 francs par jour, qu'on peut comparer au boni qui est prévu dans le budget. Le boni que nous allons peut-être voter aujourd'hui compense un jour de service de la dette! Mesdames et Messieurs, chaque jour, la Ville de Genève doit sortir 180 000 francs pour les intérêts de la dette, 180 000 francs qui pourraient être affectés à d'autres prestations en termes de sécurité, de petite

enfance, etc. Cela, nous ne pouvons évidemment que le dénoncer, car le Conseil administratif et votre majorité creusent la dette aux frais des contribuables, mais surtout aux dépens des générations futures.

Ce que nous regrettons dans ce budget – et je reviens sur l'idée qu'un budget trahit d'abord un état d'esprit – c'est un certain sectarisme dans l'approche, une forme d'intolérance, une bonne dose d'autosatisfaction, comme je le disais tout à l'heure, dans les réalisations qu'a pu faire le Conseil administratif au cours des cinq dernières années. Pour notre part, nous, l'opposition, nous nous inquiétons de la propension de la Ville à se moquer également des conditions économiques, à négliger son devoir de prudence, à réagir comme a elle l'a fait dans l'affaire de la banque Pictet, par exemple, dont nous parlions cette semaine. Pour notre part, nous refusons cette vision binaire, absurde, qui voudrait continuer à opposer la réussite économique au progrès social. L'objectif de la politique de l'opposition, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas le partage de richesses qui s'amenuisent, et c'est là un constat, mais c'est bel et bien la création de nouvelles richesses, financières, immatérielles, en termes de bien-être, qui, seules, nous permettront de garantir à nos concitoyens une collectivité publique qui fonctionne durablement. Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite un excellent débat budgétaire. *(Applaudissements.)*

Le président. Je tiens à saluer à la tribune la présence de notre ancien collègue, M. Gérald Crettenand. *(Applaudissements.)*

Premier débat

M^me^ Hélène Ecuyer (T). Ce budget est un budget d'austérité, il faut le reconnaître, où les coups de cœur ne sont pas de mise. Les magistrats ont dû faire des choix, des choix parfois difficiles, et ils ont réussi à limiter les nouveaux postes à l'indispensable, refusant les demandes de certains services. En commission des finances, il y a eu des propositions de diminution de lignes budgétaires dans les subventions ou dans les postes 31, que nous avons, évidemment, refusées. Diminuer une ligne par-ci, par-là, sans se soucier des éventuelles conséquences, n'est pas politique. C'est une économie de bout de chandelle qui peut gêner certains services ou mettre en péril des associations. En plus, ces propositions ne diminuent même pas la dette.

L'étude d'un budget a pour but de doter la municipalité d'un budget réaliste lui permettant de remplir ses devoirs auprès de la population, en maintenant les prestations sociales, alors que l'Etat, lui, se décharge de plus en plus sur les communes. Si nous voulons faire des choix politiques, c'est en proposant du concret, en soutenant certaines priorités des magistrats comme la petite enfance, la culture

ou le sport. Cette année, nous n'avons que peu de marge de manœuvre. La seule politique que nous pouvons suivre, c'est de soutenir les magistrats dans leur projet de budget tel qu'ils nous l'ont présenté.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Nous tenons, tout d'abord, à remercier notre collègue Gisèle Thiévent d'avoir fait un travail de compilation considérable en ce qui concerne la rédaction du rapport de majorité. Un grand merci de même à M. Pierre Losio, président de la commission des finances, pour sa direction éclairée, et nous adressons également l'expression de notre gratitude au Conseil administratif et à toutes les personnes qui l'ont accompagné, directrices, directeurs, cadres, pour l'esprit d'ouverture et la disponibilité dont ils et elles ont fait preuve pendant l'étude de ce budget.

D'aucuns diraient: le Conseil administratif a bien équilibré les charges et les revenus, mais on entend du côté de l'Entente que l'Alternative ne maîtrise pas les dépenses et aurait pu mieux faire… Eh bien, en ce qui nous concerne, notre position est plus nuancée. Nous pensons qu'il s'agit d'un budget assez rigoureux, peut-être un peu trop, un budget placé sous l'austérité, mais pouvait-on, dans cette période qui connaît un tassement conjoncturel et donc fiscal, faire autrement? Probablement pas… Il convient de relever, évidemment, qu'au niveau international la baisse du cours du dollar menace de plus en plus la compétitivité de notre pays et que le franc suisse s'est apprécié. Le taux d'inflation graviterait autour de 0,9% et la performance économique de la Suisse serait, selon les économistes, un peu plus faible que prévue. On table sur un taux de croissance, inflation comprise, de 2,2% et ces experts ajoutent que le chômage pourrait continuer à être élevé dans notre pays et, en particulier, en Suisse romande et à Genève. Dont acte. Parlant de chômage et de Suisse romande, j'en profite pour exprimer ici notre solidarité avec les travailleurs de l'entreprise Filtrona SA à Crissier pour le combat qu'ils mènent, en faisant ce samedi 4 décembre la grève, afin de conserver leur emploi et sauver leur entreprise! Cette parenthèse refermée, il est donc évident que dans un tel contexte économique les charges devaient être bien maîtrisées et qu'il ne fallait pas accroître dans une trop grande proportion notre dette, qui reste au demeurant assez élevée. Nous n'allons donc pas sur ce point faire un procès au Conseil administratif.

La crise que nous connaissons est aussi une crise des recettes. J'aimerais relever que la politique irresponsable menée par les partis de droite au Grand Conseil pourrait avoir de lourdes conséquences pour les communes et, en particulier, pour la Ville de Genève. Après la proposition relative à l'Office cantonal des personnes âgées, qui semble d'ailleurs prendre l'eau, ne parle-t-on pas de la prise en charge de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle par les communes? Cela représenterait quelque chose comme 8 millions de francs, presque un centime additionnel pour la seule Ville de Genève. Bref, du côté de l'Entente au Grand Conseil

on fait feu de tout bois en piétinant tous les accords, toutes les conventions passées entre la Ville et l'Etat! Dans ce contexte et afin de contrer la crise des recettes de l'Etat consécutive à la politique de cadeaux fiscaux pour les milieux les plus favorisés menée par la droite, l'Alliance de gauche présentera deux initiatives au niveau cantonal. La première, à bout touchant, dans le but de taxer davantage les très gros revenus et, la seconde, en préparation, portera sur les gains immobiliers.

Cela dit, l'Alliance de gauche tient à faire quelques observations concernant les groupes budgétaires pris par thèmes et donc dans un apparent désordre. Les charges, tous groupes confondus, sans les déductions pour les imputations internes, sont pratiquement égales à celles de 2004 – 1 022 213 722 francs contre 1 021 596 835 francs l'année passée. Le groupe 36 relatif aux subventions n'a augmenté que dans le domaine de la petite enfance, de 5 200 000 francs, mais n'a, par contre, quasiment pas bougé pour les autres subventionnés. Cela veut dire que nombre d'associations, car derrière les lignes des pages jaunes il y a des salaires, ne connaîtront pas l'indexation et qu'elles devront, comme on dit, «faire avec» des moyens identiques à l'année précédente. Pour en revenir néanmoins à la petite enfance, nous appuyons la ferme volonté du Conseil administratif de doter la Ville de Genève de nouvelles crèches et nous soutenons la forte progression de ce secteur, tant sur le plan des infrastructures que du personnel, car la petite enfance fait partie des objectifs prioritaires de l'Alliance de gauche, bien inscrits en tête de notre programme.

Nous relevons également, en ce qui concerne les affaires culturelles, l'effort mis sur le livre et l'augmentation du personnel dans le domaine des bibliothèques municipales et, en ce qui concerne les groupes 36 de ce département, nous soutiendrons la rectification concernant le rétablissement de la subvention aux Montreurs d'images. Nous appuierons également, dans le département des affaires sociales, les modifications ou amendements apportés par le Conseil administratif au sujet des associations effectuant un travail auprès des femmes, à savoir: F-info, Voie F et Camarada.

En revanche, en commission des finances, nous avons dû accepter, contre notre gré, et j'insiste là-dessus, des coupes de dernière heure qui ont encore réduit les groupes 31 affectés aux biens, services et marchandises, alors même que notre exécutif avait, lui, déjà retiré près de 10 millions à ce groupe, en grande partie sur l'entretien des bâtiments locatifs et administratifs. A ce sujet, nous comprenons la réduction drastique proposée par le Conseil administratif pour l'entretien des immeubles dans le but de parvenir à un équilibre entre les revenus et les charges, mais nous sommes préoccupés par les effets induits de cette coupe, tant sur le plan de l'emploi que sur celui du maintien de notre patrimoine. Nous le disons clairement, pour l'Alliance de gauche, il s'agira de l'exception qui confirme la règle et ne comptez pas sur nous, l'année prochaine, pour maintenir cette rubrique en l'état!

Nous soutiendrons, dans le même département, l'effort très sensible entrepris par le Conseil administratif au sujet de la propreté à Genève en engageant neuf personnes à la Voirie. C'est un sujet essentiel qui fait d'ailleurs l'objet d'un consensus généralisé.

En ce qui concerne les groupes 30 relatifs aux charges du personnel, les mécanismes salariaux ont été respectés: indexation et annuités comprises, certes, mais quid du Plend bloqué depuis deux ans, de la participation au paiement des primes maladie et, surtout, qu'en est-il de la réévaluation de certaines classes de fonction dans l'administration municipale? A ce sujet, nous aimerions dire, car nous ne sommes pas des béni-oui-oui, que l'Alliance de gauche ne comprend pas trop l'attitude qui consiste à ne pas se présenter à une séance de la commission plénière d'évaluation des fonctions pour y traiter de la revalorisation salariale d'une catégorie du personnel. Cette attitude nous étonne, d'autant plus que la participation, pendant l'année écoulée, du Conseil administratif aux séances de la commission du personnel a été, selon l'avis général, excellente.

J'ajoute, pour terminer, que le montant de 110 millions de francs dévolu aux investissements nous paraît avoir une bonne masse critique, car il est de nature, en progressant de 10 millions par rapport au budget 2004, à compenser les coupes drastiques effectuées dans le budget de fonctionnement. Nous espérons donc voir venir des demandes de crédits pour l'entretien de nos bâtiments, en particulier pour le Musée d'art et d'histoire, connaître le début des travaux de la ligne de tram 16 et examiner un certain nombre d'achats de parcelles, afin de les remettre en droit de superficie à des coopératives, à la CAP, la Caisse d'assurance du personnel, ou à la Fondation HLM de la Ville, dans le but de construire des logements.

En guise de conclusion, l'Alliance de gauche soutiendra le rapport de majorité et, malgré nos observations, défendra le budget qui en ressort dans sa forme définitive, car nous le redisons encore: pouvait-on faire beaucoup mieux dans la période de difficultés économiques que nous connaissons en ce moment? Nous pensons que non, et c'est donc la raison pour laquelle nous accepterons le budget. *(Applaudissements.)*

M. Jean-Marie Hainaut (L). Avant d'entrer dans le vif du sujet, j'aimerais apporter une modification au rapport de majorité. En page 3, il est indiqué qu'un des commissaires est *Patrice* Hainaut: j'adore le prénom de Patrice, mais il se trouve que ce n'est pas le mien. Je vous prierai donc, Monsieur le président, de signaler à la rapporteuse que je me prénomme différemment. *(Corrigé au Mémorial.)* Il est vrai que j'ai peu l'occasion de prendre la parole, que cela soit ici ou en commission des finances, mais il me semble que cela relève de la courtoisie élé-

mentaire que de respecter l'identité des personnes, fussent-elles des adversaires politiques. Il y a peu de temps, on a renvoyé à son auteur un rapport sur le contrôle de gestion pour pas beaucoup plus que cela…

Pour entrer dans le vif du sujet maintenant, après cette petite anecdote, je dois vous dire que le groupe libéral, à l'approche de la réception du projet de budget, au mois de septembre, se disait que, finalement, le résultat des comptes 2003 aurait probablement l'effet d'un coup de semonce, qu'il servirait probablement, d'une certaine façon, de leçon pour 2005, qu'il enseignerait au Conseil administratif à majorité Alternative la prudence et que l'on nous présenterait un budget qui ne puisse être qualifié d'aventureux. Cet espoir, je ne vous le cache pas, a été rapidement déçu, puisque, à la lecture du projet, nous avons vu que le budget ne présentait aucune marge de manœuvre, ni aucune réserve.

Au terme des travaux des commissions spécialisées et de la commission des finances, nous arrivons effectivement à un budget qui présente un excédent de 220 000 francs. 220 000 francs sur un budget d'un milliard, cela n'est rien, cela ne finance même pas une fête Asphaltissimo, cela n'est rien du tout! Cela signifie simplement que le Conseil administratif n'a aucune marge de manœuvre, ne peut faire face à aucun imprévu, à moins que tous les imprévus aient déjà été prévus dans les différentes enveloppes votées! Le Conseil administratif et notre Ville de manière générale ne pourront faire face à aucun imprévu.

L'objectif de prudence que nous appelions de nos vœux nous semblait pourtant réalisable, puisque, hors amortissements, et si on les compare aux comptes 2003, les charges augmentent de plus de 15 millions de francs. Il nous paraissait, il nous paraît encore, qu'il y avait mieux à faire et qu'il y avait un peu plus de prudence à observer. Le sentiment que nous retirons à cet égard est celui d'une fuite en avant. Pour nous, le budget 2005 est un budget aventureux, qui est très éloigné de la vision libérale que nous avons de la gestion des finances publiques.

En ce qui concerne les charges, je souhaiterais aborder deux aspects: d'abord, un aspect formel, ensuite, un aspect plus matériel. Tout d'abord, l'aspect formel a déjà été évoqué pour partie par le rapporteur de minorité, c'est le manque de lisibilité d'un certain nombre de rubriques. On déplorera qu'un certain nombre de rubriques n'aient pas été attribuées au moment où l'on nous a remis le premier projet de budget, ce qui a passablement compliqué nos travaux et la lisibilité des chiffres. Nous regrettons aussi qu'en cours de route, même si nous pouvons le comprendre, entre le projet de budget et le document que vous avez aujourd'hui sur vos tables, des restructurations administratives aient bouleversé toutes les rubriques comptables d'un département. Nous comprenons qu'il était difficile de faire autrement, mais nous le déplorons, parce que cela rend évidemment, pour les conseillers municipaux de milice que nous sommes, le travail très difficile.

Nous déplorons aussi d'avoir entendu un peu trop souvent, lors des travaux en commission, les magistrats des départements 2 à 5 nous dire que les chiffres leur étaient dictés par les services compétents. Nous avons eu l'impression que les «services compétents», dont l'identité ne nous était pas forcément connue, avaient en fait la maîtrise sur le budget et que les magistrats et les chefs de service, eux, se dégageaient un peu de leur responsabilité en la repoussant assez facilement sur les services compétents. Cela ne nous semble pas la bonne manière de procéder, ce n'est en tout cas pas de nature à faciliter les travaux de la commission des finances, puisqu'un magistrat et des chefs de service qui ne peuvent pas donner de réponse sont bien peu utiles, quelle que soit leur disponibilité.

Nous déplorons encore le fait que derrière certaines rubriques budgétaires se cachent des dépenses insoupçonnées. Ainsi, nous avons été assez surpris d'apprendre que les aménagements éphémères étaient compris dans l'entretien des immeubles par des tiers! Alors de deux choses l'une: ou bien on a des messages à faire passer sur le plan politique et on appelle les choses comme elles devraient l'être, ou bien on ne procède pas à ces aménagements éphémères! En effet, dans le langage commun, les aménagements éphémères peuvent difficilement être compris comme des postes d'entretien d'immeubles par des tiers…

De la même manière, une analyse un peu plus approfondie du groupe de comptes 318 nous a permis de voir que, au-delà du chiffre global de ce groupe, se cachait une très grande diversité de charges. Le compte 318 «Honoraires et prestations de service» comprend plus de 30 rubriques qui sont aussi diverses que les frais bancaires, la confection de maquettes, l'assurance bris de glace, l'enlèvement de ferraille, les expertises effectuées par des tiers, les honoraires divers ou les réceptions. Vous comprendrez que d'avoir un chiffre global pour ce groupe, et pour les autres aussi d'ailleurs, rend très difficile pour le conseiller municipal la compréhension des options qui ont été prises par le magistrat ou par un service donné. L'analyse plus poussée de ces comptes nous a permis de voir que des postes assez surprenants avaient pris l'ascenseur, que des postes non prioritaires – je pense, par exemple, aux réceptions, qu'en période de disette on peut restreindre – n'avaient fait l'objet d'aucune intention de réduction.

Sur le plan de la construction du budget lui-même, et toujours d'après cette analyse des postes à cinq positions, on s'aperçoit qu'à certains endroits l'on ne comprend pas comment le budget est fait. Ainsi, le secrétariat du Service des sports ne photocopiera rien ni n'effectuera le moindre téléphone en 2005! Effectivement, aucun montant n'est prévu ni pour les téléphones ni pour les photocopies. Rassurez-vous, ces fonctionnaires téléphoneront et photocopieront, parce que l'argent est bien ailleurs, mais nous pensons que, lorsqu'on établit un budget, il est nécessaire d'aller au fond des choses, et des exemples de ce genre nous donnent à penser que tel n'est pas le cas.

Sur l'aspect matériel, deux points retiendront mon attention, et j'espère la vôtre, pour cette discussion. Tout d'abord, les charges de personnel et les 29 nouveaux postes. Je crois que le Conseil administratif est pris à son propre piège en matière d'engagements. Les engagements insensés des dernières années – et parfois un peu aveugles – aujourd'hui le restreignent pour des engagements qui se justifieraient bien plus que ceux effectués les années précédentes. Aujourd'hui, cela conduit le Conseil administratif, par exemple, à restreindre la création de nouveaux postes dans des secteurs clés, tel celui de la sécurité, notamment au niveau du SIS. Cela est extrêmement regrettable et dommageable à la qualité des prestations que l'on peut offrir à la population.

Autre élément: les fonctionnaires municipaux actuellement en place. Il est évident que l'accroissement continu de la masse salariale, à terme, pénalisera les fonctionnaires qui sont en place, parce qu'il arrivera un moment – et l'on commence déjà à prendre certaines mesures – où, pour admettre des postes supplémentaires, ce seront les gens qui sont déjà en place qui devront faire les sacrifices. Il nous semble qu'une gestion raisonnée de l'effectif de la fonction publique devrait s'orienter dans d'autres directions, par exemple, dans un encouragement et une incitation à plus de créativité, à plus de productivité. Jusqu'à présent, nous n'avons jamais eu l'impression, dans tous les débats que nous avons eus sur les comptes ou sur les budgets, qu'il y avait au sein des différents départements une véritable réflexion sur la manière de faire mieux ou plus avec les effectifs actuels, plutôt que de choisir la solution de facilité que constitue l'engagement, l'engagement et encore l'engagement. Nous appelons de nos vœux l'émergence d'une véritable gestion des ressources humaines, qui devrait aussi s'intéresser d'un peu plus près aux possibilités de mobilité et de mutation au sein de la fonction publique. Je suis persuadé que de nombreux postes pourraient être occupés par des personnes qui, dans certains services, sont, temporairement ou plus durablement, occupées de manière moins importante.

Le deuxième point concerne l'absence de réflexion sur les dépenses prioritaires. Je l'ai déjà évoqué avec les postes 310 et 318: on se base sur le passé, on n'analyse pas! C'est un gros travail d'analyser, mais c'est un travail nécessaire. Par exemple, pour cette année, le poste «Cachets, concerts et conférences» augmente de 100 000 francs pour la Délégation à la jeunesse. C'est très bien, mais est-ce nécessaire cette année, alors que nous sommes en période de disette, comme l'ont dit certains orateurs précédents? Nous ne le pensons pas. Ce sont des dépenses qui nous paraissent non vitales, utiles mais non nécessaires, et dont nous pourrions nous passer dans une période comme celle que nous vivons. Même chose pour les réceptions où on dépense, dans tel département, 100 000 francs de plus pour les petits fours et les invitations. C'est très bien, mais on peut légitimement se poser la question de savoir si, en l'état, cette augmentation de dépenses n'a pas un caractère somptuaire. Le Conseil administratif nous donne

l'impression de subir le budget plutôt que d'agir sur le budget, et il nous semble faire preuve, dans ce budget 2005, d'un manque de réflexion en profondeur. Le groupe libéral et l'Entente déposeront donc des amendements pour des économies sur des postes qui nous paraissent être de seconde priorité et qui ne touchent pas les prestations essentielles à la population.

Sur le plan des recettes, là aussi le Conseil administratif nous semble subir plutôt qu'agir. Nous n'avons pas vu, ni cette année, ni dans les propos qui nous ont été tenus lors des différentes séances de commission, la volonté du Conseil administratif de créer de la richesse en Ville de Genève. Pas plus tard que cette semaine, on se souvient de la soupe insipide qui nous a été servie, une fois de plus, par le magistrat Ferrazino lorsque nous parlions du départ d'une banque de la ville de Genève. Ce n'est évidemment pas sur le terrain des subtilités de l'aménagement du territoire que nous souhaitions amener le débat, mais sur la volonté concrète et profonde du Conseil administratif d'avoir une politique visant à attirer ou à retenir, par quelques moyens que ce soit, des entreprises qui créent de la richesse en ville de Genève et qui contribuent aux recettes fiscales. Nous avons beaucoup parlé de cette banque de la place, mais moins d'une régie, qui était sur la ville de Genève et qui, elle aussi, l'a quittée. Dans la même logique, au printemps, nous avons discuté d'une proposition de crédit PR-321 pour la participation de la Ville de Genève à la Foire de Paris, proposition qui a capoté parce qu'elle semblait, pour la majorité de ce plénum, mal ficelée. A cette occasion, le Conseil administratif nous a dit qu'il allait travailler sur un concept de promotion de la ville de Genève et qu'il allait revenir avec quelque chose de concret. Mesdames et Messieurs, pour le moment, nous n'avons rien vu nous permettant de penser qu'il y a, à cet égard, une véritable volonté du Conseil administratif, à majorité de gauche, de vouloir créer de la richesse en ville de Genève et de vouloir la dynamiser, pour faire le pendant à toutes les prestations sociales qu'il a l'ambition d'offrir à la population.

Dernier exemple de ce point de vue là, c'est le discours obscurantiste des conseillers municipaux de l'Alternative lorsque, l'autre jour, il a été question de la motion M-493 et d'un nouveau casino sur la ville de Genève. Là, encore une fois, l'attitude des conseillers municipaux – qui, d'ailleurs, a tranché avec celle des magistrats, je le souligne – nous a semblé particulièrement dogmatique et nous le déplorons. Sur le plan des recettes, aujourd'hui, la situation est fragile. Certes, telles que budgétées, elles servent à équilibrer le budget, mais elles sont empreintes de fragilité: leur pérennité, leur renouvellement nécessaire ne nous semble pas assuré.

Dernier élément: la dette et les investissements. Là, nous nous associons évidemment aux propos tenus par le rapporteur de minorité. A cet égard, nous rappellerons que la dette est un sujet qui nous préoccupe; il nous préoccupe tellement que

100%; ce projet avait été amendé en commission dans le sens d'un assouplissement et avait trouvé une majorité. Eh bien, les illusions que nous avions sont vite tombées dans cette salle, puisque le projet d'arrêté a été balayé! Nous le déplorons, bien évidemment. Le deuxième projet d'arrêté, le PA-34, intitulé «Réduisons la dette (bis)», visait à introduire un ratio de référence entre la dette et le total des revenus nets de 1,5. Là, également, ce projet a été balayé par vos rangs, quand bien même cet objectif de 1,5 est un objectif reconnu en matière d'analyse financière, que ce soit par les organismes internationaux comme Standard & Poor's, en particulier pour les collectivités publiques, ou que ce soit dans le domaine de l'analyse de la santé financière des entreprises privées. Nous ne voyons donc aucune volonté marquée de réduire la dette de la part de l'Alternative.

On dépense tout ce que l'on a! C'est ce que nous avons compris de votre attitude et de votre gestion des finances publiques, pour cette année, mais également pour les années précédentes. Comme pour les années précédentes, s'il y a réduction de la dette, ce sera par accident, par hasard, ou alors par manque de compétence dans la prévision des recettes, car si vous aviez connaissance de recettes supplémentaires aujourd'hui, vous les dépenseriez. La réduction éventuelle de la dette ne sera, comme pour les années précédentes, que le fruit du hasard et nous le déplorons comme nous l'avons fait par le passé.

En conclusion, vous l'aurez compris, ce budget ne nous plaît pas. Le Conseil administratif pouvait-il en préparer un autre? D'un côté, nous sommes tentés de dire oui, parce que nous pensons qu'avec nos convictions libérales nous serions en mesure de proposer un autre type de budget. Mais il y a aussi une autre réponse, qui est une réponse négative, parce que la logique dans laquelle l'Alternative s'est enferrée depuis un certain nombre d'années la prend aujourd'hui au piège l'Alternative, avec les options qu'elle prend, ne pouvait probablement pas proposer un autre budget. Quoi qu'il en soit, ce budget ne nous plaît pas et nous ne le voterons pas. *(Applaudissements.)*

Le président. Je propose de donner la parole à M^me^ Gisèle Thiévent et, ensuite, de faire la pause.

M^me^ Gisèle Thiévent, rapporteuse générale (AdG/SI). Monsieur le président, pouvez-vous transmettre à M. Hainaut mes excuses concernant l'erreur qui s'est glissée dans son prénom, erreur qui n'était absolument pas volontaire, je tiens à le préciser? Merci.

Le président. Quant à moi, je tiens à dire aussi que, ne souffrant pas encore d'Alzheimer, mais ayant déjà certains troubles, il m'arrive de confondre les prénoms. Si par hasard c'était le cas, n'y voyez pas une volonté de ma part.

Je suspends cette séance et vous convie à la buvette.

4. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

5. Interpellations.

Néant.

6. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 9 h 30.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif …… 3062

2. Communications du bureau du Conseil municipal …… 3062

3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2005 (PR-356 A/B) …… 3063

4. Propositions des conseillers municipaux …… 3555

5. Interpellations …… 3555

6. Questions écrites …… 3555

La mémorialiste:
Marguerite Conus